Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Territoire du Pays Salonais

2021

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Réseau

PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Table des matières

EDITORIAL: 5

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 6

LES CHIFFRES CLES 7
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES 8
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE 9
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE 17
SYNTHESE DE PERFORMANCE DES RESEAUX 21
ALLEINS 21
BERRE L'ETANG 24
CHARLEVAL 28
EYGUIERES 31
LA FARE LES OLIVIERS 35
LAMANON 38
LANÇON DE PROVENCE 41
MALLEMORT 44
PELISSANNE AURONS LA BARBEN 48
SALON DE PROVENCE 52
ROGNAC 56
SAINT CHAMAS 60
SENAS 64
VELAUX 67
VERNEGUES / CAZAN 72

LE CONTRAT 75

LA VIE DE VOTRE CONTRAT 76
Les avenants du contrat 76
Les conventions du contrat 76

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 79

PRESENTATION DE L'ORGANISATION APA 80
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU 81
DIAGNOSTIC PERMANENT : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU 82
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT 84

LE PATRIMOINE DE SERVICE 85

VOTRE PATRIMOINE 86
LE RESEAU 86
Répartition par matériau 86
Répartition par diamètre 86
Répartition par communes 87

LE SERVICE AUX USAGERS 88

LES CLIENTS 89
LE SPECIMEN DE FACTURE 90

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 95

Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année 96
Bilan des déversements au milieu par le système de collecte 96
Les consommations électriques 96
Les instructions de permis de construire 96

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 97

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS REALISEES 99

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 100
Les opérations d'hydrocurage du réseau 100
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 101
Les branchements neufs 102
Les opérations de renouvellements dans le cadre du fond contractuel 102

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION 103

VABRE / JEAN MOULIN / AV MAL LECLERC DE HAUTECLOQUE 104
CHEMIN PIGEONNIER 105
CHEMIN DE LA GARE / RESIDENCE CLOS BATIGNOLLES 106
JARDINET ET PIERREFEU 107
AVENUE JEAN MOULIN 108
CHEMIN DE L'AFFERAGE 109
AVENUE SAINT ROCH 110
VABRE JEAN BAYOL 111
RESIDENCE LES MYRTILLES, RUE PAULIN MATHIEU 112
AVENUE SAINT ROCH 113
AVENUE DU PAVILLON 114
AVENUE DES PUISATIERS 115
LOTISSEMENT LE VILLAGE 116
AV GENERAL DE GAULLE/ RTE DES OLIVIERS 117
ACCES PR POMME DE PIN 118
STADE / CHEMIN DE LA GUEIRARDE ET DES CRA 119
LES REGARDS SONT INACCESSIBLES (BORGNES) PREVOIR UNE REMISE A LA COTE EN ACCORD AVEC LA COMMUNE (LE RESEAU TRAVERSE LE STADE) 119
D113 / AV ST CYR 120
CLOS DES LAVANDINS 120
IMPASSE MARCEAU 121
LOTISSEMENT LES RESTANQUES 122
RUE FREDERIC MISTRAL 123
AVENUE D'AGLIANA 124
FREDERIC MISTRAL / GRAND RUE 125
COLLECTEUR AMONT STEP 125
AVENUE DES PINS / QUARTIERS DES BARJAQUETS 126
AVENUE DENIS PAPIN 127
AVENUE RENE CASSIN 128
CHEMIN DES MALAGA 129
AVENUE JOSEPH CUGNOT 130
D113 131
RUE WILSON 133
RUE BASSAC 134
CONTRE ALLEE DE L'AVENUE DE GUBBIO 137
RUE DU RHONE 137
PLACE NEUVE 139
BOULEVARD REINE JEANNE 140
ALLEE DE CRAPONNE 141
ALLEE DE LA TOURAINE 142
RUE EUGENE PIRON 143
RUE FOCH / RUE REPUBLIQUE 144
LOTISSEMENT MONT PLAISIR 144
POSTE DE RELEVAGE LES SAURINS 146
CHEMIN DU PIGEONNIER, AV ANDRE AUNE 147
BASSIN D22B 148

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SERVICES TECHNIQUES....148
CHAMP / CHEMIN DE VINSARGUES....149
RUE FOLCO DE BARONCELLI....150
ALLEE VINCENT VAN GOGH....151
RUE VICTOR GELU....152
RUE ALPHONSE TAVAN....153
AVENUE GENERAL DE GAULLE....154
AMONT PR 4 TOURS....155
RESEAU VABRE 1....156
SERVICES TECHNIQUES....157
ALLEE EVARISTE GALLOIS....158
LOTISSEMENT LA PERAUDE....159
RUE DU CHATEAU D'IF....160
VABRE 2, ZA LA VERDIERE....161
PISTE ZA VERDIERE....162
CHEMIN ESPRADEAUX....163
LOTISSEMENT PARTERRE FLEURI....164
PRECONISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA GESTION PATRIMONIALE....165

LE CARE....173

LE CARE....174
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE....182
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques....182

ANNEXES....186

LE PATRIMOINE DE SERVICE....187

LES INSTALLATIONS....188
LE RESEAU....190
CONSOMMATION D'ENERGIE....195

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE....197

BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE....198
Points caractéristiques du système de collecte....199

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE....209

LES INTERVENTIONS REALISEES....212

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION....213
Les opérations d'hydrocurage du réseau....213
Les casses sur conduites....256
Les casses sur branchements....257
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE....260
Les interventions de maintenance 2ème niveau....260
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques....262
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage....262
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT....264
ECP ET DIAGNOSTICS PERMANENTS DU RESEAU EU....268
SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES DE COLLECTE....426

LE GLOSSAIRE....427

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES....427

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ce présent rapport fait partie d'un ensemble de documents transmis à la collectivité sous forme numérique (sur un support CD) dans le cadre de la remise annuel du Rapport du Délégataire.

Il peut donc notamment être fait allusion à des éléments externes à ce rapport, les différents documents présents sur le CD étant les suivants :

- Rapport Annuel du Délégataire Partie Réseau (comprenant les parties attenantes à la tarification)
- Rapport Annuel du Délégataire Partie Traitement
- Bilans de Fonctionnement 2021
- Rapport Annuel sur le Centre de Compostage de Salon
- Certifications QSEE
- Attestations d'assurance
- SIG au format PDF et Shape
- RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)
- Bilan ECP Anomalies en cours et soldées
- Inventaire valorisé
- Rapports et bilans des Inspections Télévisuelles (ITV)
- Elément concernant la facturation (états financiers communiqués par APE)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

EDITORIAL:

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégant constitue le socle de notre engagement.

L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur

Pierre DEVILLIERS

Le Directeur Régional PACA

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

*Etabli par le **CPO** : le 26/07/2022*

Approuvé par la Direction Territoriale - : le 26/07/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES CHIFFRES CLES

7 021 444 m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

45 020 branchements raccordés

650,567 **kmL** de réseau

137 010 ml hydrocurés avec le camion

583 interventions de débouchage

74 Postes de relèvement dont

5 postes intégrés dans le patrimoine en 2021

14 stations d'épuration

152 400 eq/hab.

9 040 855 m3 épurés

Boues évacuées : **2 066,627 tMS**

95.24% des bilans réalisés sont conformes.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m^3)	6 975 258	7021444	0,66%
Volumes épurés (m^3)	9 375 304	9 040 855	-3,57%
Nombre de clients raccordés	43 953	45 020	2,43%
Linéaire de réseau (kmL)	643,182	650,567	1,15%
Linéaire hydrocurés préventivement (mL)	121 622	137 010	12.65%
Nombre d'interventions de débouchage	623	583	-6,42%
Quantité de boues évacuées Tms	1 854,69	2 066,63	11,43%
Taux de conformités des bilans réalisés	92,40%	95,24%	3,07%

Remarque : les données fournies pour 2021 le sont à date du 31/03/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Le système de collecte Alleins

✓ L'accès au collecteur du chemin de la gare nécessite l'autorisation d'entrée dans les propriétés, en cas d'absence des propriétaires aucune intervention ne peut être réalisée.

Le système de collecte Berre L'Etang

✓ 30/07/2021 :

17 avenue Paul Langevin

Casse ponctuelle de branchement suite à la pose d'un réseau de gaz

✓ 29/11/2021 :

Boulevard Romain Rolland

Réparation d'un effondrement total du collecteur principal

✓ Mise en place d'un traitement au chlorure ferreux sur les postes de relevage Parc Maurin et Mauran

✓ Réhabilitation du PR Parc Maurin (génie, civil, canalisation)

✓ Effondrement d'une conduite rue Victor Hugo - semaine 48

✓ Refoulement du PR Mauran : renouvellement du regard de décharge et de trois regards

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte La Fare les Oliviers

Pollution du réseau et impact sur le système de traitement à cause des rejets de l'entreprise PROBIONAT GEPAC à de nombreuses reprises au cours de l'année 2021. Une procédure est en cours pour l'établissement d'une convention de rejet.

Les photos ci-contre ont été prises sur la STEP.

Le système de collecte Lançon Village

Nom fiche	Ouvrage	Description ouverture	Description clôture
1_20210118_SA Lançon-village_AUTO_Point A1	PR RN113	Lors du CDA réseau réalisé le 18/01/2021 (pour l'exercice 2020) au niveau du trop-plein du PR RN113, il a été constaté une dérive importante de la sonde radar.	Le service maintenance est intervenu le 21/01/2021 afin de recaler la sonde radar car elle dérivait de 4cm. Le point a été validé lors du CDA du 28/06/2021

- Intégration au patrimoine deux nouveaux PR, olivarelle 1 et Olivarelle 2
- Le chemin d'accès au PR RN113 est impraticable pour les PL (ornières)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte Mallemort

Intégration de 3 nouveaux postes de relevage, PR Hameau de Lydie / PR Clos du Roure / PR Hameau Florent

Le système de collecte Rognac

- ✓ Etanchéification et réhausse d'un regard situé dans un bassin de rétention / cours d'eau, réduction importante de l'entrée d'ECP pluviale

- ✓ 07/07/2021 : **134 rue du Fenouil**

Effondrement d'un collecteur fibre ciment DN150

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte Saint Chamas

✓ **17/04/2021 :**

Pollution du PR Poudrerie par un rejet non conforme, similaire à des matières noires et visqueuses bouchant les pompes

- PR Poudrerie : Entrée de graviers dans la cuve : absence de dalle de propreté en béton

- Problématique récurrente de graisses sur le PR le Loir (rejet non conforme de l'entreprise Marius Bernard)
- Problématique récurrente de graisses sur le PR Plaine Sud (rejet non conforme de l'entreprise Sud Cosmétiques)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Site	Date pb	Equipement concerné	Date Clôture	Action de clôture
PR Le Loir (St Chamas)	14/10/2021	P2 HS défaut d'isolement	29/10/2021	Remplacement pompe
PR Le Loir (St Chamas)	16/10/2021	P1 HS => mise en place d'une pompe provisoire en attendant la pompe définitive	29/10/2021	Remplacement pompe
PR Plaine Sud (St Chamas)	13/12/2021	Disjoncteur P1 HS	Semaine 50 (2021)	Remplacement disjoncteur

- Collecteur principal DN 200 avenue Marx Dormoy : Chemisage défectueux occasionnant des bouchages fréquents du collecteur

Le système de collecte Salon de Provence

✓ 26/10/2021 :

Chemin de la tour des Juifs

Réparation d'un collecteur en grès non étanche qui généré des exfiltrations EU au travers d'un mur de soutènement

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- ✓ 29/11/2021 :

Rue du Moulin d'Isnard / Restaurant « La Fille de… »

Branchement EU effondré avec exfiltrations dans la cave

- ✓ 01/11/2021 :

Boulevard des Nations Unies

Plusieurs regards d'un collecteur public (4 minimum) ont été condamnés et rendus borgnes lors du chantier de démolition du batiement le St Nobert courant 2021
Le collecteur est bouché, des pompages sont éffectués pour vidanger le réseau dans l'attente de la remise en service, qui consiste à retrouver les regards borgnes, purger la terre et effectuer le curage

Ci-dessous la liste des communications réalisées auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Ouvrage	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
6_20210204_SA Salon_AUTO_PCA RD538 Salon	PCA RD538 Salon	Le volume journalier qui remonte dans la télégestion est incohérent.	Le service maintenance a été informé le 25/02/2021 de ce dysfonctionnement. Problématique connue sur ce système de comptage qui n'est pas adapté à la configuration du site.	Le système de comptage a été remplacé dans sa totalité, depuis le 17/10/2021 les volumes remontent de nouveau.
7_20210223_SA Salon_AUTO_PCA RD538 Pélissanne	PCA RD538 Pélissanne	Le volume journalier qui remonte dans la télégestion est incohérent.	Le service maintenance a été informé le 25/02/2021 de ce dysfonctionnement.	Depuis le 03/03/2021, le système de comptage est de nouveau opérationnel.
8_20210501_SA Salon_AUTO_PCA RD538 Pélissanne	PCA RD538 Pélissanne	Le volume journalier qui remonte dans la télégestion est incohérent.	Le service maintenance a été informé le 14/06/2021 de ce dysfonctionnement.	Depuis le 28/09/2021 le système est de nouveau opérationnel, la sonde a été remplacée.

Autres :

- ✓ 25/09/2021 => remplacement du Sofrel et de la carte SIM au niveau du PR Villa Aurelia (Salon)
- ✓ Création d'un nouveau poste de relevage Payan dans le quartier Bel-air

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte Sénas

✓ Juillet 2021 :

Chemin du pigeonnier / avenue Batiste Dubois / avenue de Cambrais

Nous avons identifié 3 secteurs avec des entrées massives ECP permanentes générant la saturation hydraulique du collecteur sur l'avenue de Cambrais
5 chemin du pigeonnier / croisement Pigeonnier avec bastide Dubois (

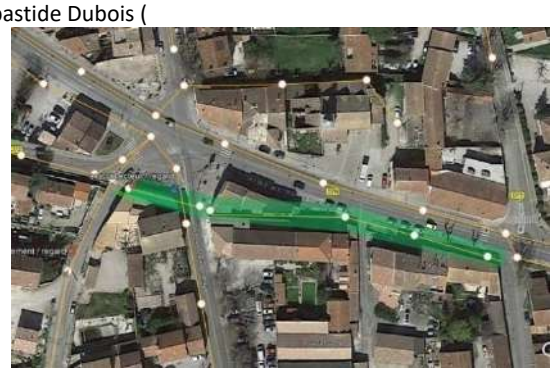

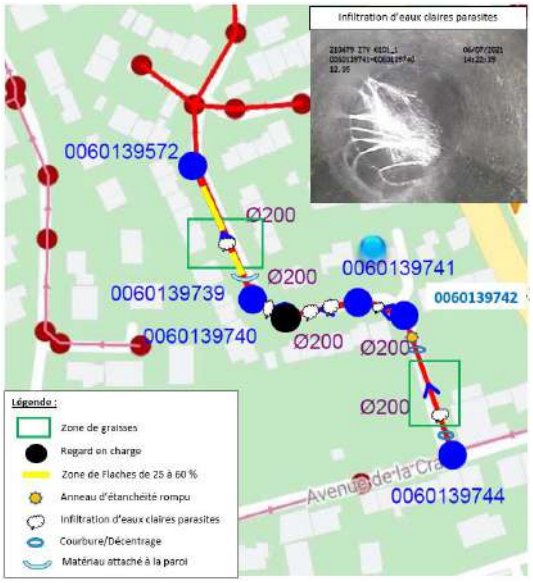

✓ **PR BASTIDE DUBOIS**

La conduite de refoulement du poste s'est bouchée par des filasses entre 2 coude à 90° située dans la cuve du poste.
Nous préconisons de renouveller l'ensemble de la conduite de refoulement par un PEHD DN90, des vannes au point de refoulement sous la voie Bastide Dubois soit 30ml environ.

Exploitation du poste difficile : PR sous voirie et trappes très lourdes et donc difficiles à manipuler

✓ **PR SAURINS**

Connexion frauduleuse et régulière sur l'armoire électrique. Outre le vol d'électricité, ce raccordement illicite peut endommager l'armoire électrique et priver le poste du courant. Un rendez-vous est programmé avec la police municipale.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte Velaux

07/06/2021 :

ZA La Verdière / rue André Marie Ampère
Casse de la canalisation PVC DN300 lors d'un débroussaillage

PR Les Quatre Tours : dégradation de l'environnement du poste par des déchets jetés dans l'enceinte du poste

- Etude lancée par la métropole pour le redimensionnement hydraulique du poste de relevage les Quatre Tours

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Le système de collecte d'ALLEINS

✓ Pas de travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole.

Le système de collecte de Berre l'Etang

✓ Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Berre l'Etang	402	120	Réhabilitation du réseau EU et des branchements du hameau de St Estève

Le système de collecte de Charleval

Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Charleval	470	160	Réhabilitation du réseau EU et des branchements Charmet-Bois-Aires-Durance
Charleval	167	/	Extension du réseau EU Rue Sainte-Anne

Le système de collecte d'Eyguières

✓ Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Eyguières	0	/	Dévoiement réseau EU Chemin accès STEP Phase 2
Eyguières	138	100	Réhabilitation du réseau EU et des branchements rues Poids de la Farine et Jardin fin

Le système de collecte de La Fare les Oliviers

✓ Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
La Fare	653	/	Extension EU (2 refoulements) desserte nouvelle STEP

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte de Lamanon

✓ Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Lamanon	596	37	Réhabilitation du réseau EU et des branchements Route de la Tuilière (D72e)

Le système de collecte de Lançon Sibourg

✓ Pas de travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole sur Lançon-Sibourg.

Le système de collecte de Lançon Village

✓ Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Lançon	695	/	Extension réseau EU Allée des suilles et Allée des combes
Lançon	878	/	Collège

Le système de collecte de Mallemort

✓ Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Mallemort	965	/	Réhabilitation du réseau EU Rond-point des Mille Bouquets - Av Joliot Curie
Mallemort	32	0	Extension du réseau EU Av de Craponne (D23) Phase 2

Le système de collecte de Rognac

✓ Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Rognac	135	/	Extension du réseau EU Avenue Clément Ader

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte Saint Chamas

✓ Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Saint-Chamas	50	5	Réhabilitation du réseau EU et de branchements - rue Mirabeau
Saint-Chamas	0	/	Réhabilitation du réseau EU - urgent - Av Marx Dormoy
Saint-Chamas	186	/	Extension du réseau EU - Chemin de Canteperdrix
Saint-Chamas	82	/	Extension du réseau EU pour desserte parcelle AO104

Le système de collecte de Salon de Provence

✓ Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Pélissanne	457	5	Réhabilitation du réseau EU et des branchements - Av du Gal de Gaulle
Pélissanne	138	42	Réhabilitation du réseau EU et des branchements - Route d'Aurons (D68)
Pélissanne	156	5	Extension du réseau EU - Chemin Pesquier
Salon	37	/	Réhabilitation du réseau EU et des branchements - Galerie César Bossy
Salon	25	20	Réhabilitation du réseau EU et des branchements - Av Ste-Victoire Ph2
Salon	1007	/	Extension du réseau EU (desserte déchetterie) - Av Alabouvette (D113)

Le système de collecte Sénas

Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Sénas	76	31	Extension réseau EU - Chemin du Pigeonnier

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte Velaux

Travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole :

Commune	Linéaire réseau (ml)	Linéaire Bts (ml)	Opération
Velaux	279	5	Réhabilitation du réseau EU et de branchements - Giratoire des 4 Tours (D20)
Velaux	31	11	Extension du réseau EU - Impasse des Artistes

Le système de collecte Vernegues Cazan

✓ Pas de travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole.

Le système de collecte Vernegues Village

✓ Pas de travaux réalisés au cours de l'année 2021 par la Métropole.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ALLEINS

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

33 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

15 Débouchages réalisés en 2013

10 Débouchages réalisés en 2021

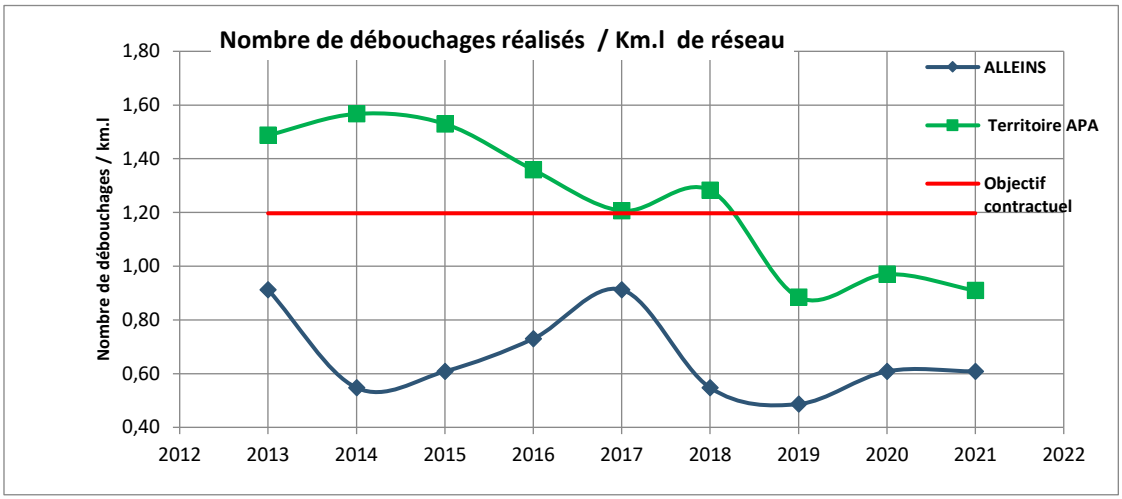

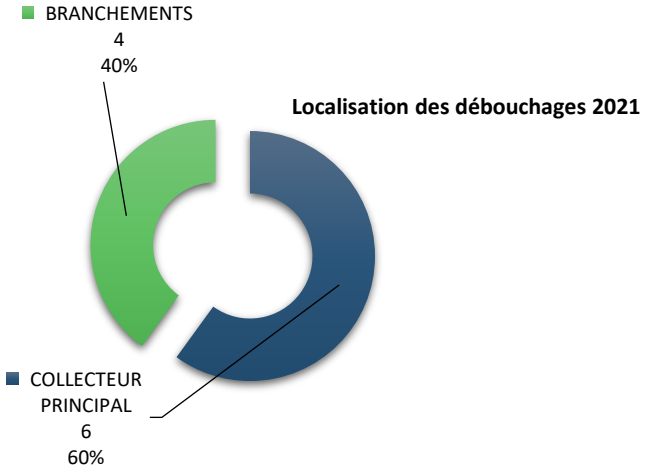

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

Chemin de la gare : Réseau effondré, prévoir réparation urgente et restructuration réseau pour le sortir des parcelles privées

Avenue du 14 Juillet : Poursuivre les curages préventifs

Cours Victor Hugo : RAS en 2021

AXES D'AMELIORATIONS

Alleins a un faible taux de débouchages par rapport au reste des communes du territoire,
On constate que la majorité des débouchages sont réalisés sur les collecteurs principaux (60%) il faut poursuivre la réhabilitation des collecteurs identifiés (chemin de la gare en partie privative)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

ETUDES DES DEBITS ET DU FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES TELEGERES 24h/24 ET 7j/7 GRACE A UN SYSTEME METROLOGIQUE DEPLOYE DEPUIS 2013

13,6 % DE REDUCTION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

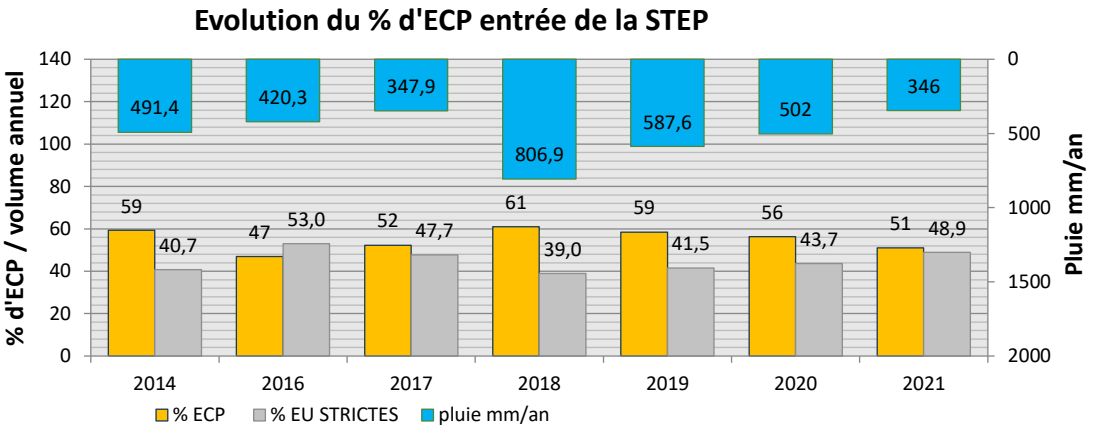

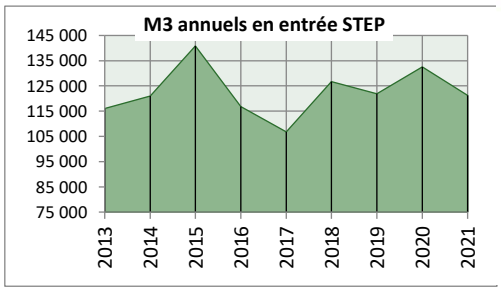

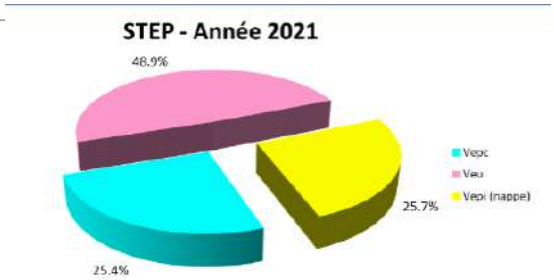

BILAN ANOMALIES RESEAU

70 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

10 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

9 ANOMALIES NON SOLDEES

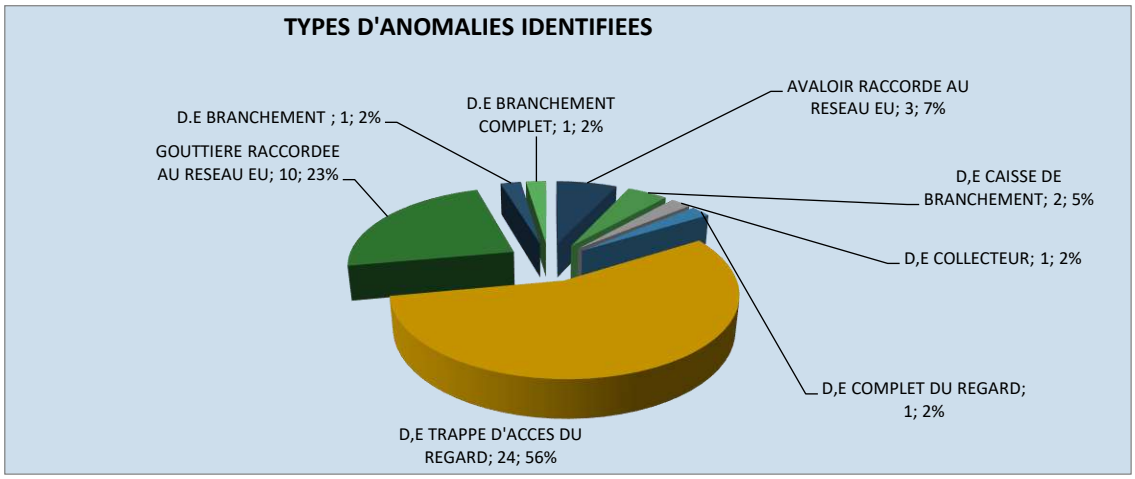

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

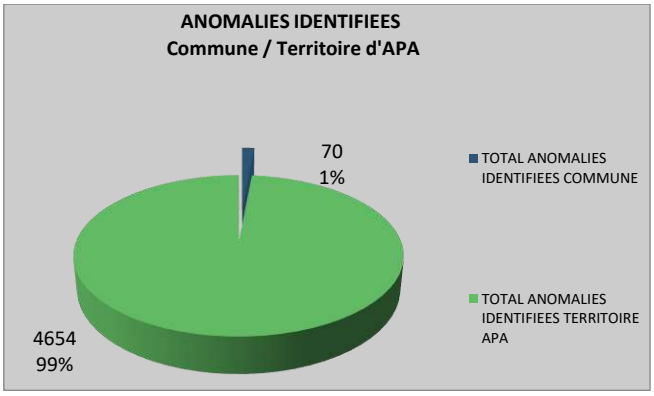

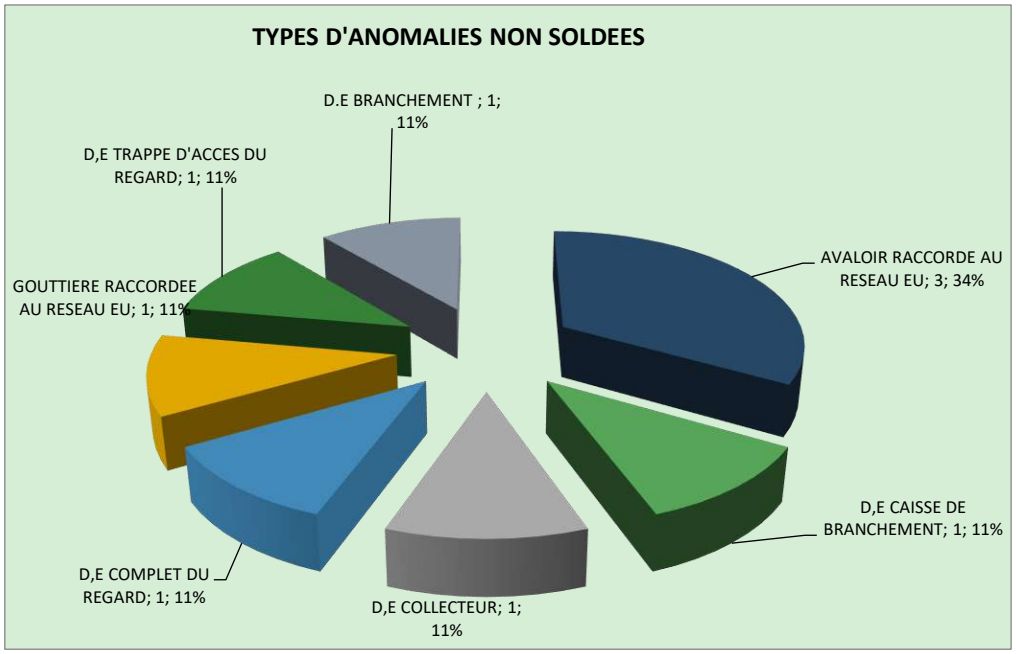

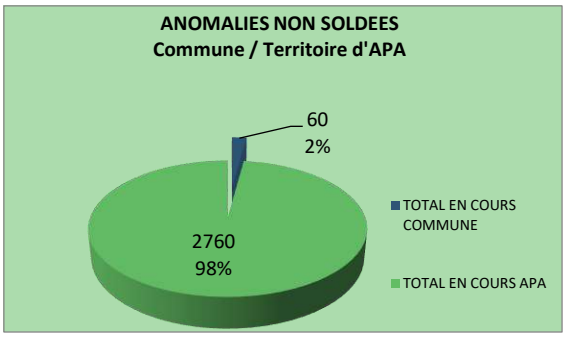

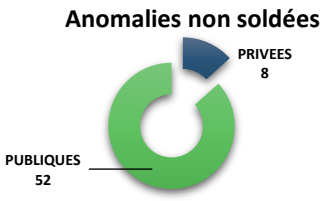

AXES D'AMELIORATIONS

Nous préconisons de poursuivre les campagnes de fumigation et solder les anomalies en cours

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

BERRE L'ETANG

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

52 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

122 Débouchages réalisés en 2013

58 Débouchages réalisés en 2021

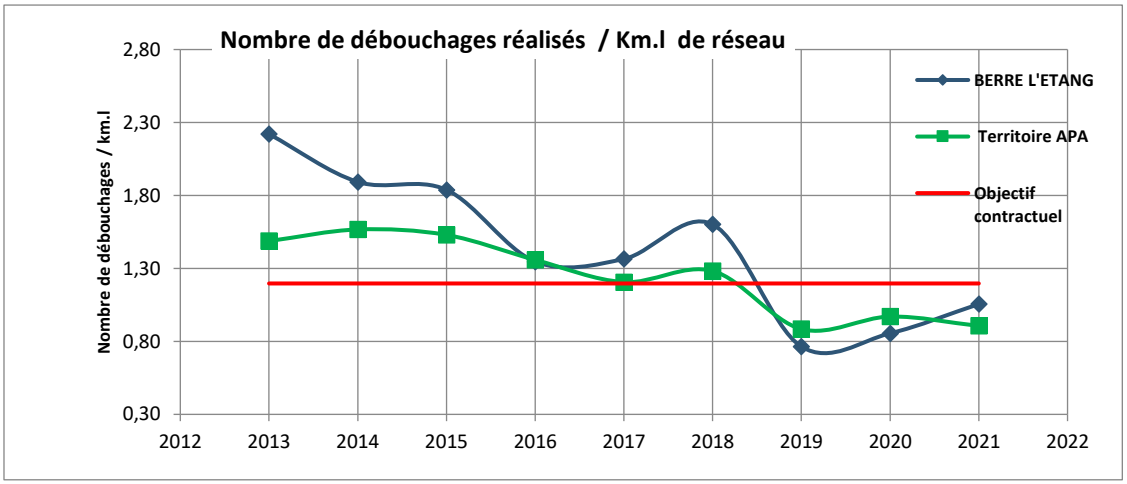

Localisation des débouchages 2021

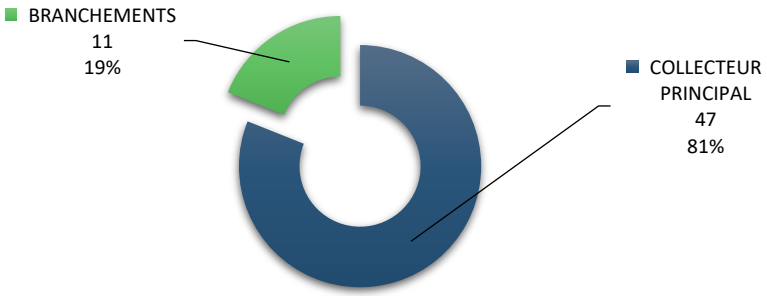

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

Romain Rolland, 10 interventions réalisées (réseau effondré)

Rue de la Paix, 3 interventions réalisées (Vétuste + graisses)

Rue Pasteur (vétuste, configuration hydraulique défavorable)

AXES D'AMELIORATIONS

Le nombre de débouchages est en diminution depuis 2013, on **observe que la majorité des débouchages sont réalisés sur les collecteurs principaux (81%)**, il faut **poursuivre en priorité les renouvellements de réseaux comme Romain Rolland, Avenue Pasteur, Rue de la Paix qui représente près d'un tiers des débouchage sur la commune et** poursuivre le curage préventif sur les secteurs évoqués en vert ci-dessus, on observe une diminution des débouchages sur ces secteurs.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

ETUDES DES DEBITS ET DU FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES TELEGERES 24h/24 ET 7j/7 GRACE A UN SYSTEME METROLOGIQUE DEPLOYE DEPUIS 2013

14,7 % DE DIMINUTION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

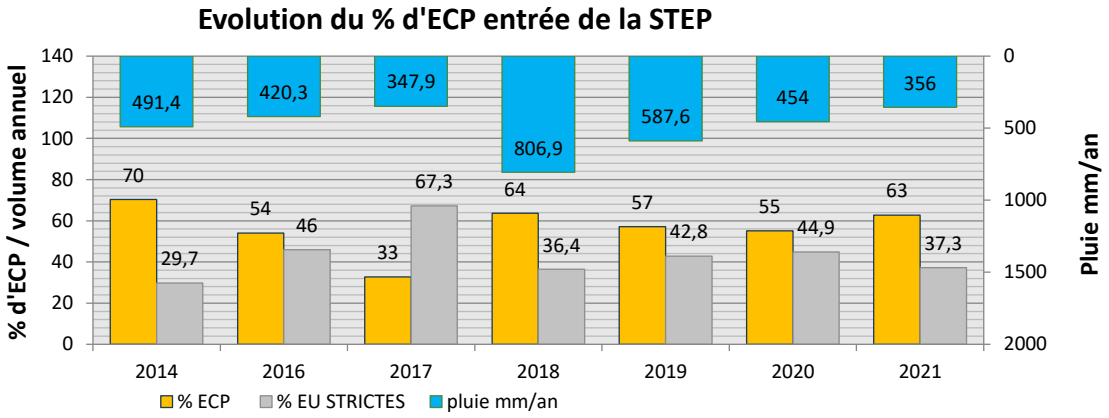

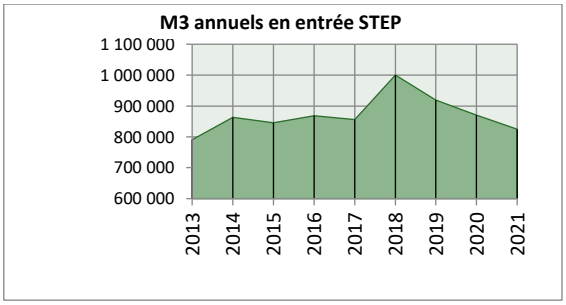

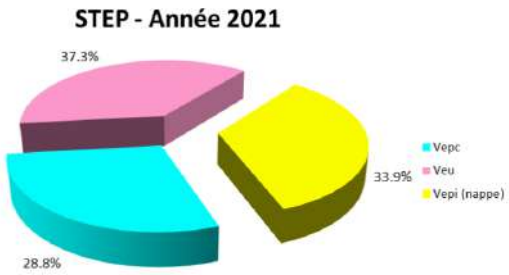

BILAN ANOMALIES RESEAU

186 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

78 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

108 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

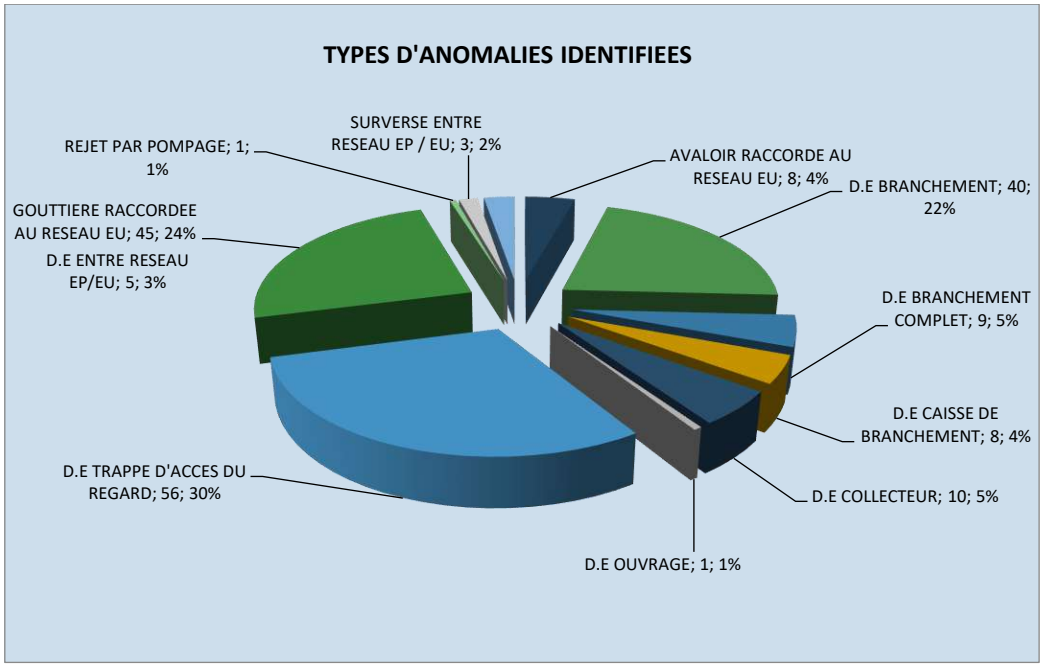

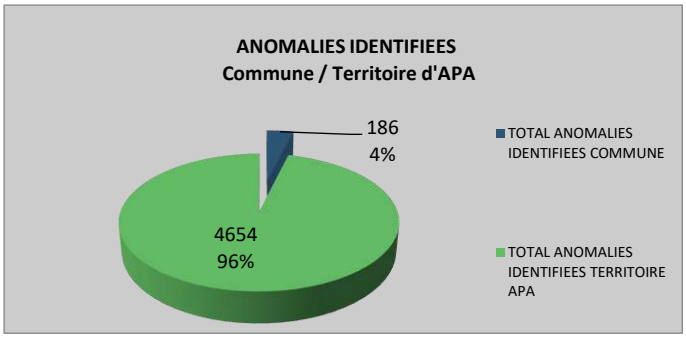

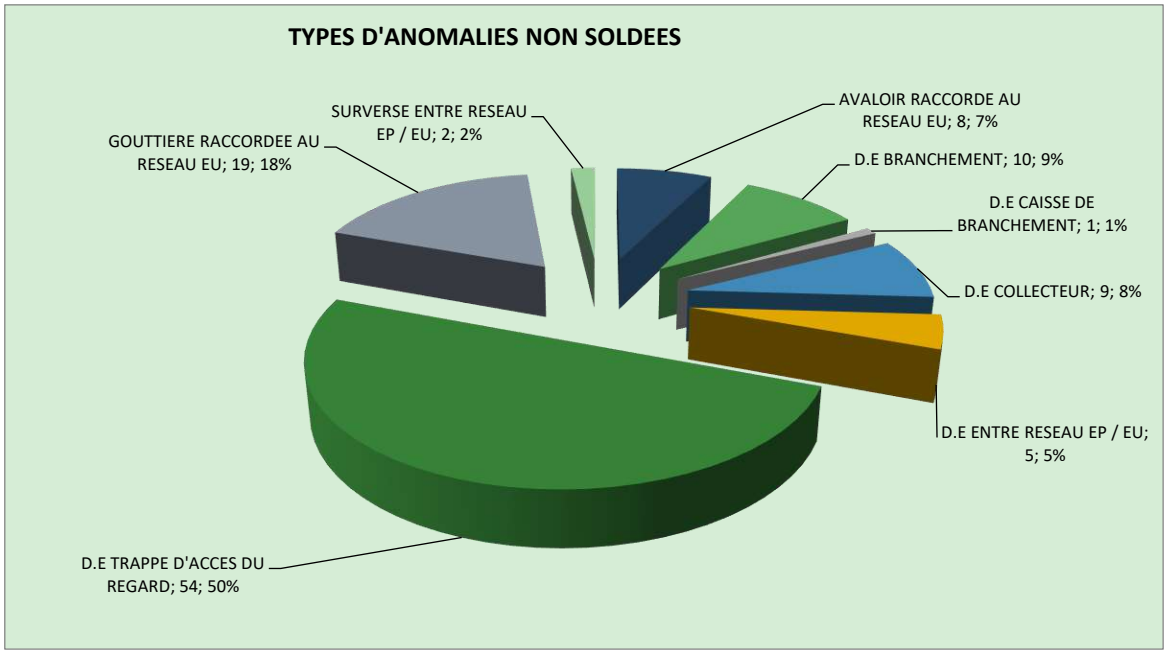

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

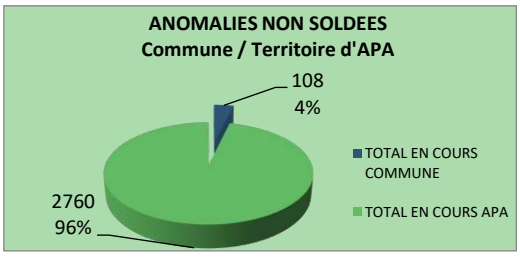

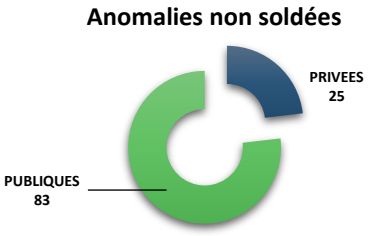

AXES D'AMELIORATIONS

Le réseau **réagit de manière importante aux entrées d'EP ainsi que les permanentes**, il faut poursuivre les campagnes de fumigation et ITV + accentuer les recherches terrains par temps de pluies (rejets ponctuels prohibés), solder les anomalies en cours **et réhabiliter les réseaux (voir notes de synthèses).**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CHARLEVAL

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

59 **% DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013**

46 **Débouchages réalisés en 2013**

19 **Débouchages réalisés en 2021**

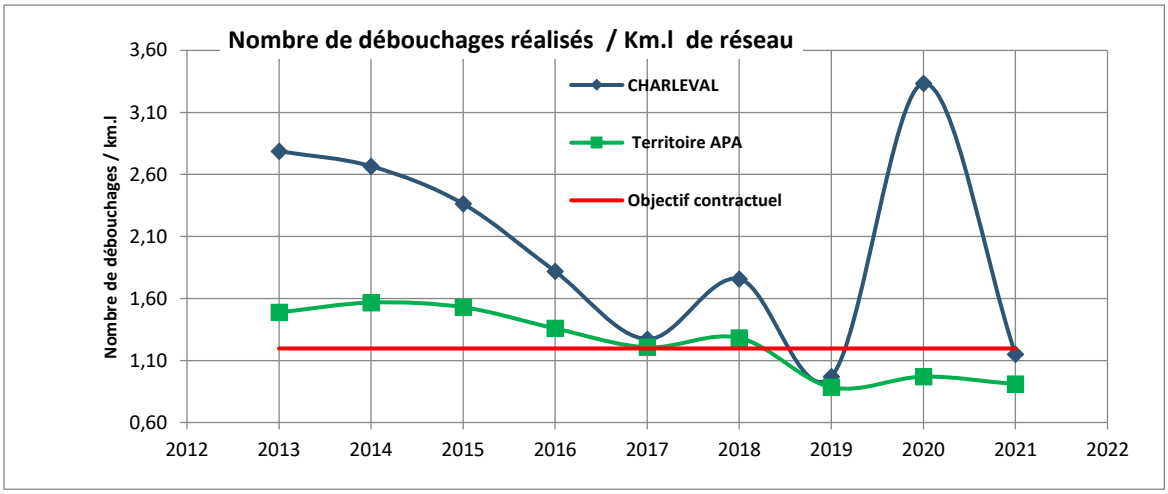

Localisation des débouchages 2021

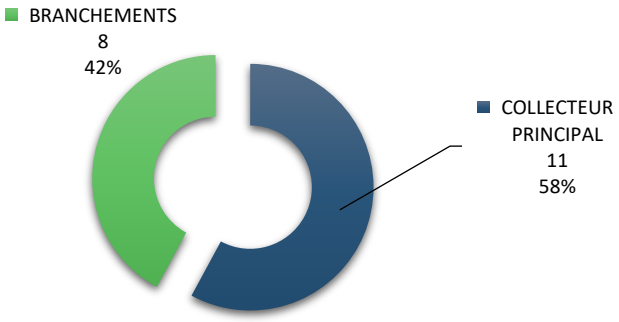

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

Rue du canal

Avenue du Château

Avenue des Alpilles

AXES D'AMELIORATIONS

Le nombre de débouchage a significativement diminué par rapport à l'année précédente, en effet des actions de réhabilitations sur les collecteurs ont été engagées, notamment la suppression d'un chemisage défectueux sur la rue du canal. il faudra poursuivre les travaux préconisés dans les notes de synthèses, et continuer le curage préventif sur les secteurs évoqués ci-dessus.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

ETUDES DES DEBITS ET DU FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES TELEGERES 24h/24 ET 7j/7 GRACE A UN SYSTEME METROLOGIQUE DEPLOYE DEPUIS 2013

29,1 % DE DIMINUTION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

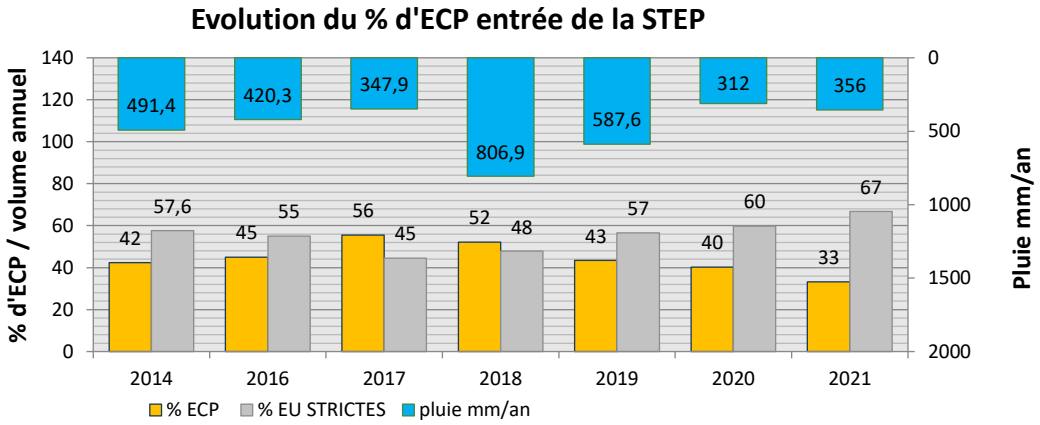

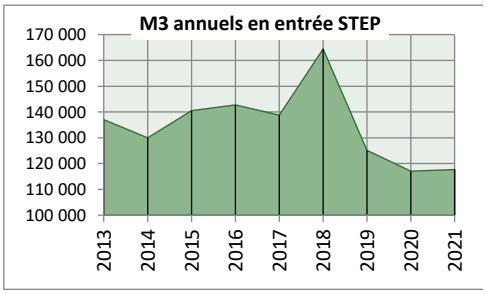

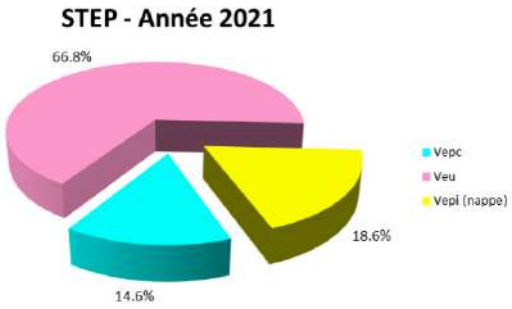

BILAN ANOMALIES RESEAU

39 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

31 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

8 ANOMALIES NON SOLDEES

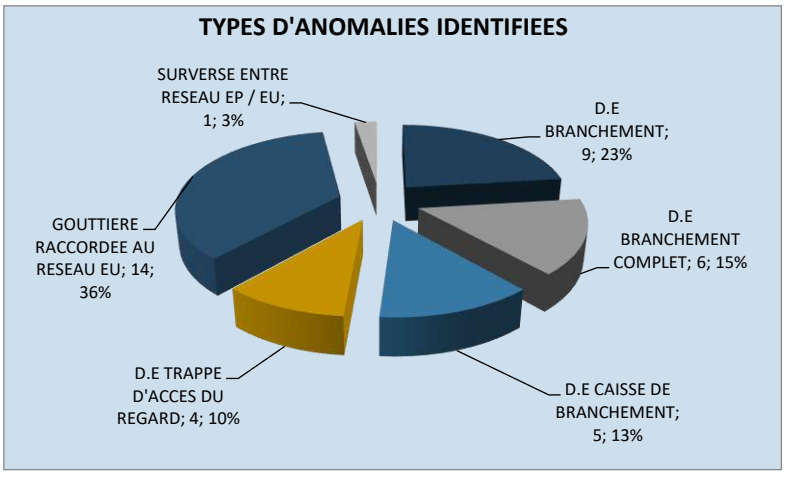

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

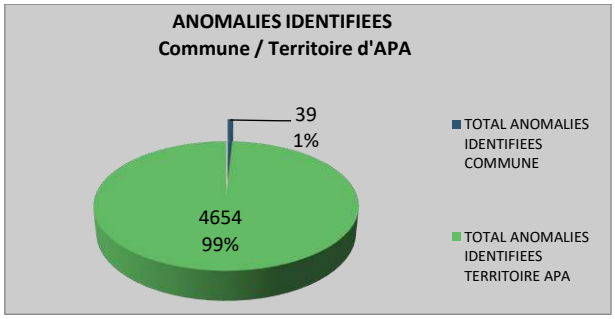

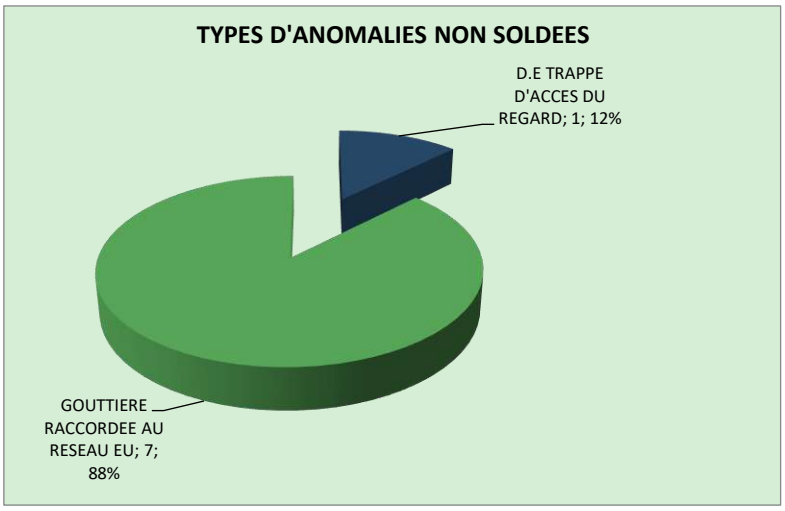

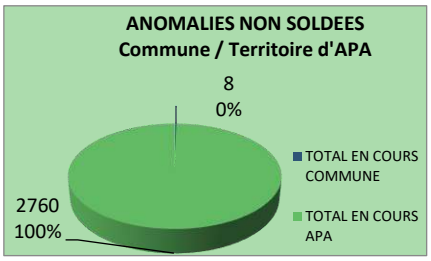

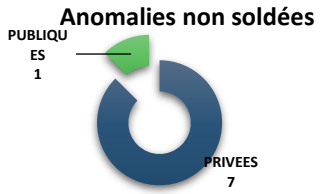

AXES D'AMELIORATIONS

Le réseau de Charleval réagit aux entrées d'EP et à ses ressuyages, il faut poursuivre les campagnes de fumigation + accentuer les recherches terrains par temps de pluies (rejets ponctuels prohibés) et poursuivre les campagnes d'ITV.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

EYGUIERES

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

50 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

103 Débouchages réalisés en 2013

51 Débouchages réalisés en 2021

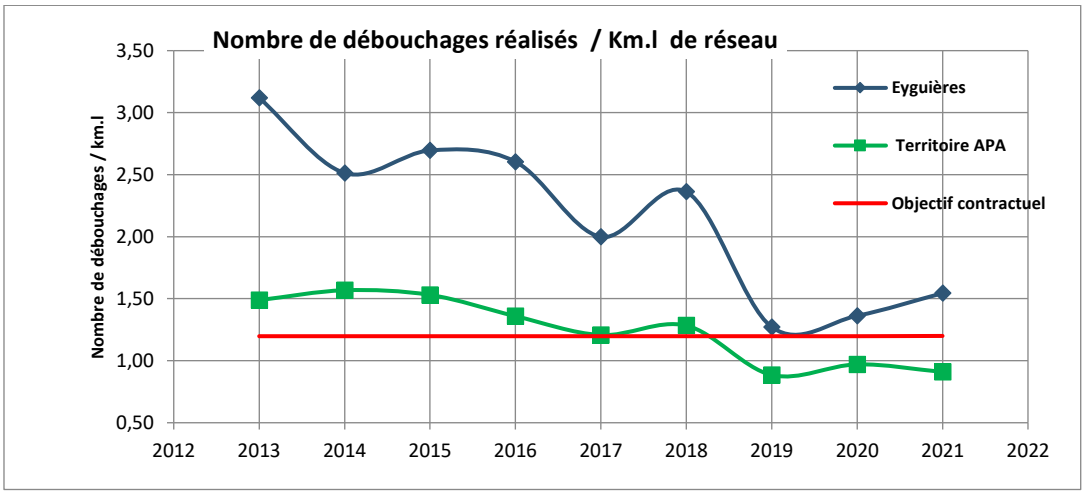

Localisation des débouchages 2021

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

- **Av ST Roch 2 interventions réseau (nombreux regard borgnes + graisses + ecp)**
- **Av des Hirondelles 4 interventions dont 3 réseaux**
- **Av Gabriel Péri, 4 interventions dont 3 sur branchement**
- **Faubourg Reyre (le réseau devant la mairie se bouche régulièrement, une reprise et reprofilage de la pente jusqu'au p**
- **rue pont Imbert**
- **Chemin des arènes, 3 inters branchements**
- **Place Croix du Prêche, racines dans le réseau**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AXES D'AMELIORATIONS

Eyguières est sujette à un taux important de débouchages par rapport au reste des communes du territoire. Des travaux de réhabilitations de certains collecteurs est à prévoir pour améliorer le rendement, notamment bd Faubourg Reyre, St Roch et autres secteur évoqués ci-dessus

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

ETUDES DES DEBITS ET DU FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES TELEGERES 24h/24 ET 7j/7 GRACE A UN SYSTEME METROLOGIQUE DEPLOYE DEPUIS 2013

14,3 % DE REDUCTION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

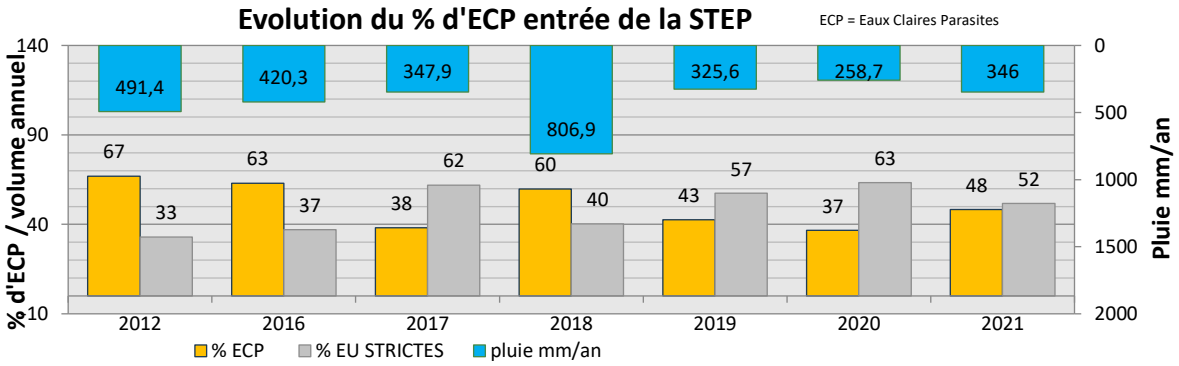

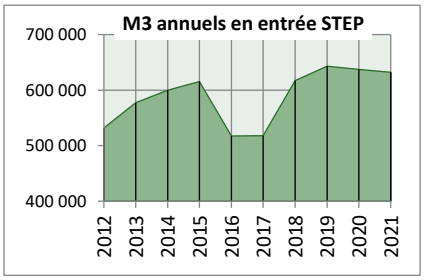

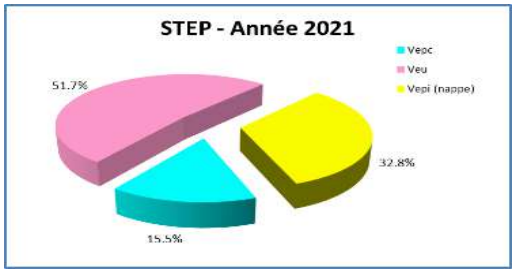

BILAN ANOMALIES RESEAU

302 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

202 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

100 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

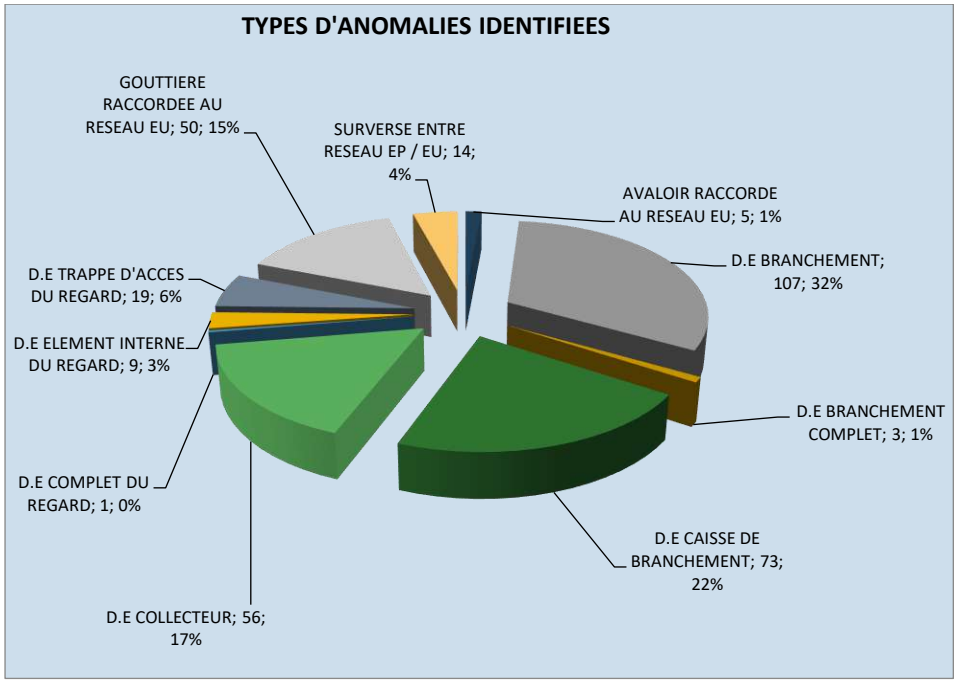

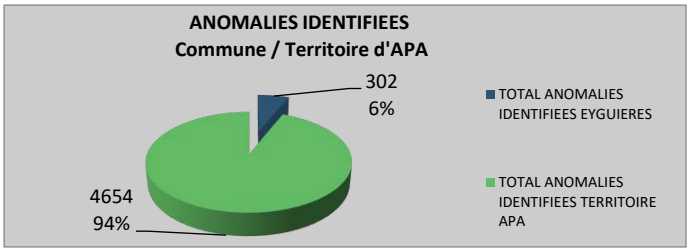

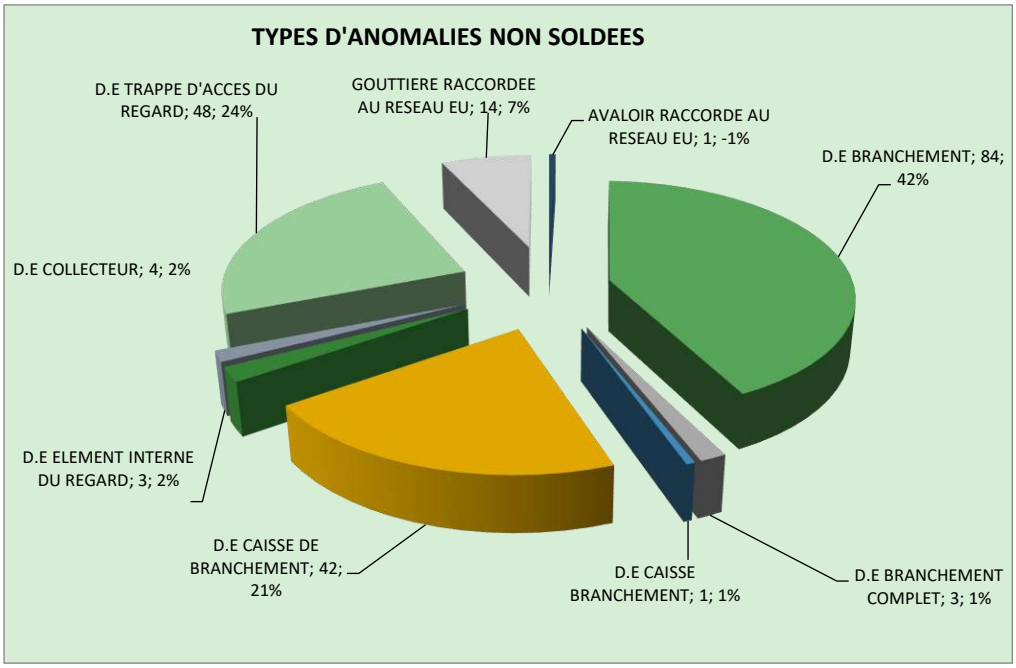

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

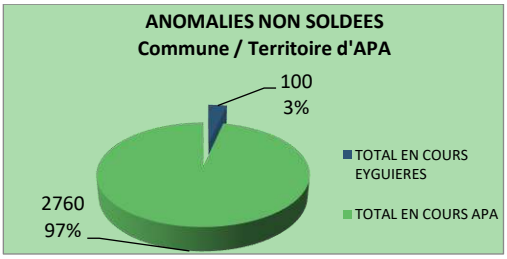

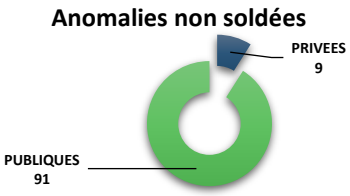

AXES D'AMELIORATIONS

Finaliser les campagnes de fumigation, réaliser les travaux de réhabilitation réseau, comme le chemin saint Roch, la ZA des Paluds, le passage sous le fossé Meyrol au droit de la mairie

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LA FARE LES OLIVIERS

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

42 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

52 Débouchages réalisés en 2013

30 Débouchages réalisés en 2021

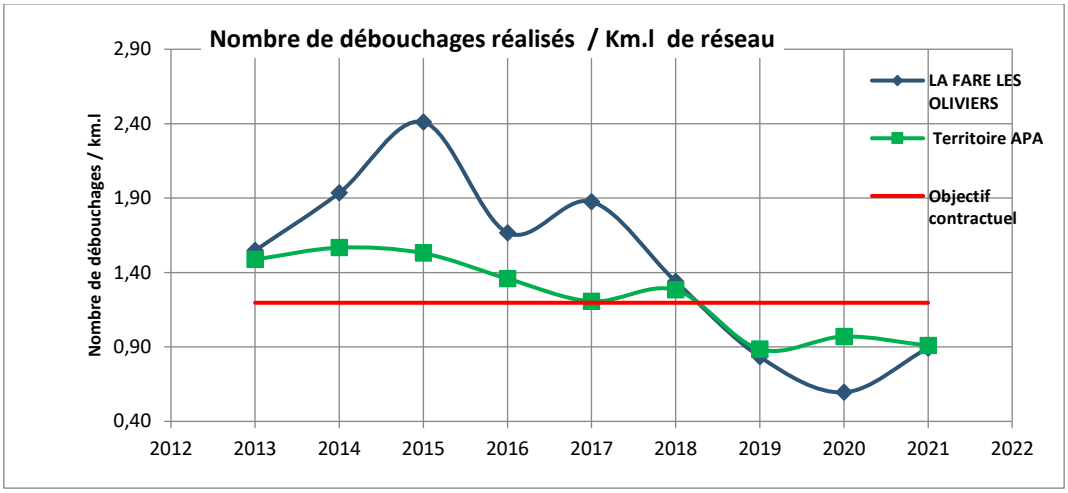

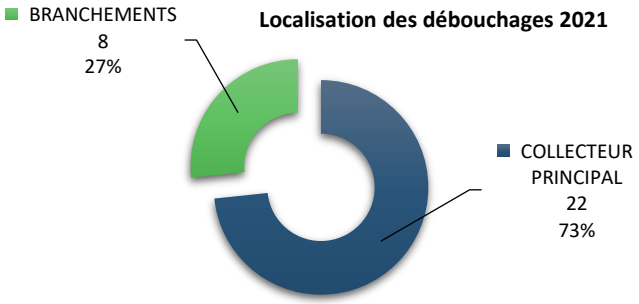

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

- **Avenue René Seyssaud (réseau et branchements vétustes)**
- **Avenue Général de gaulle (graisses)**
- **Impasse du Lavoir / avenue du pavillon (réseau vétuste + graisses / lingettes)**
- **Cours Aristide Briand (réseau et branchements vétustes + racines)**
- **Avenue des puisatiers**

AXES D'AMELIORATIONS

Le nombre de débouchage sur la commune diminue depuis 2015, on **observe que la majorité des débouchages sont réalisés sur les collecteurs,** il faut engager les renouvellements de canalisations préconiser, poursuivre le curage préventif ciblé sur les secteurs "graisses" évoqués ci-dessus.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

6,0 % DE DIMINUTION D'ECP EN 2020 PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

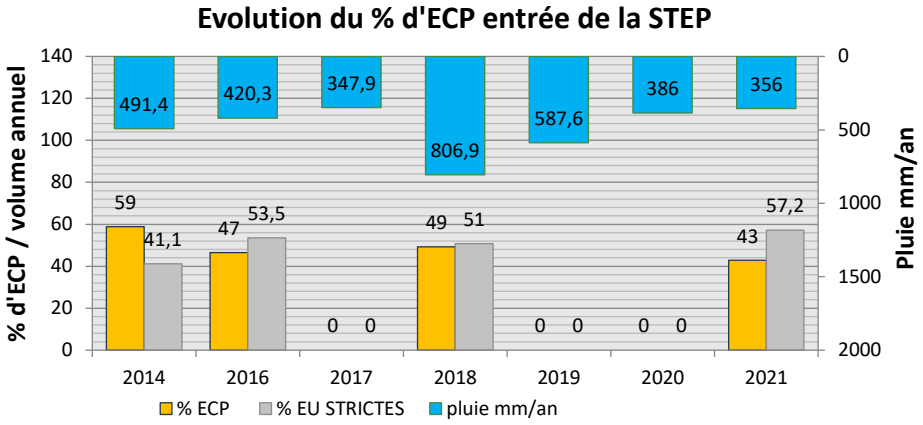

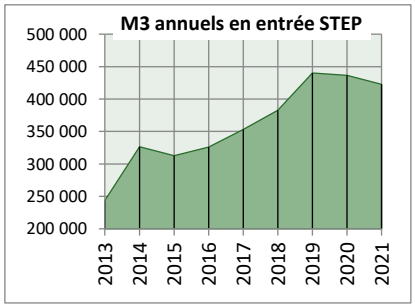

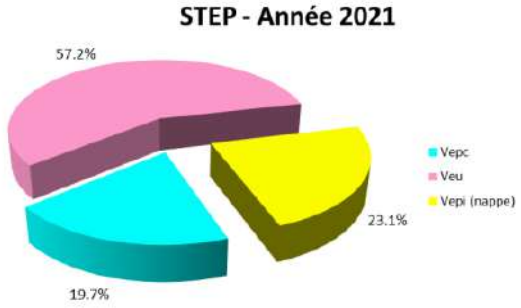

BILAN ANOMALIES RESEAU

209 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

101 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

108 ANOMALIES NON SOLDEES

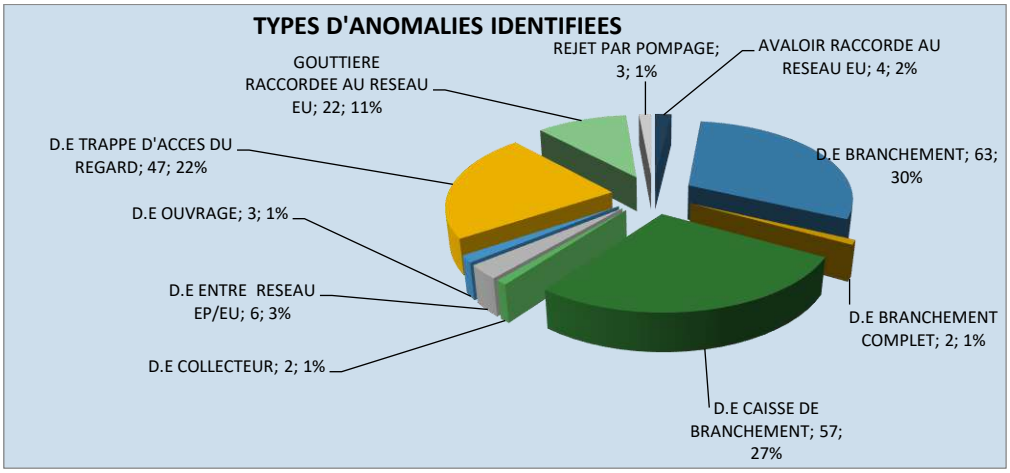

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

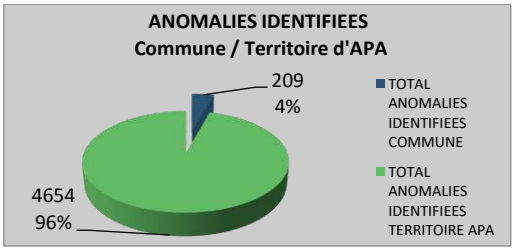

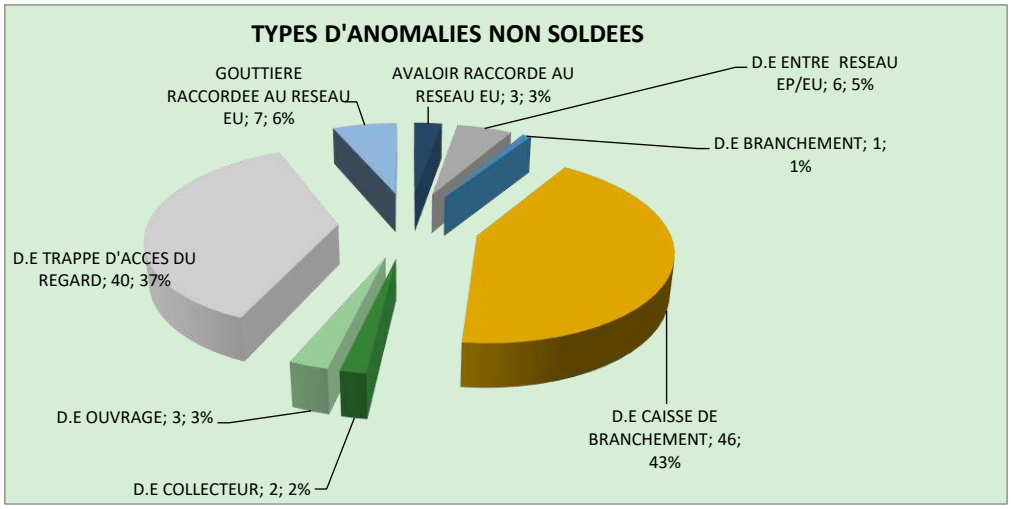

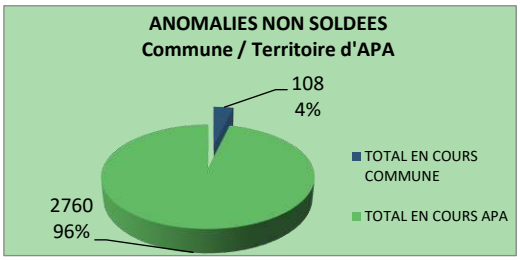

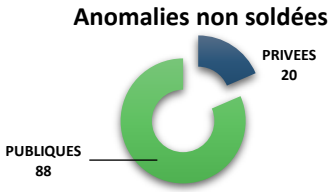

AXES D'AMELIORATIONS

Le réseau de la Fare les Oliviers réagit aux entrées d'eaux pluviales et à ses ressuyages, il faut poursuivre les campagnes de fumigation et ITV + accentuer les recherches terrains par temps de pluies (rejets ponctuels prohibés), solder les anomalies en cours notamment les **3 avaloirs EP connectés au réseau EU et poursuivre les réhabilitations des réseaux vétustes (voir notes de synthèses « chemin du Pavillon »…)**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LAMANON

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

45 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

20 Débouchages réalisés en 2013

11 Débouchages réalisés en 2021

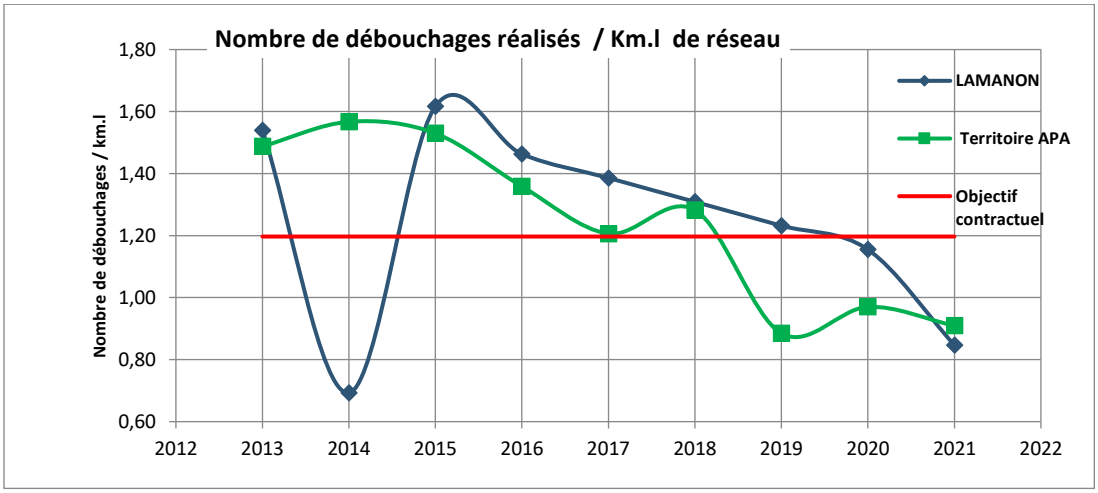

Localisation des débouchages 2021

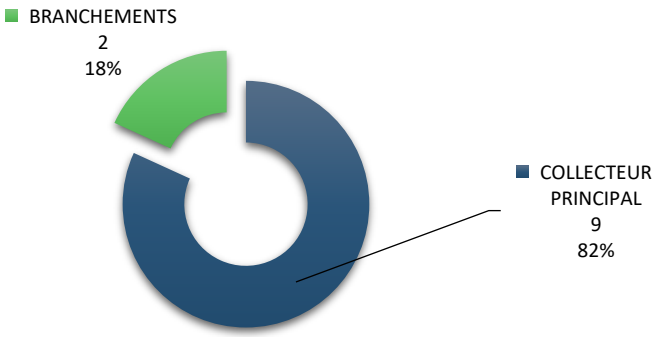

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

- **Chemin des Terrons (réseau en contre pente / plat), curage préventif à réaliser**
- **Rue des Acacias (regard amont de la STEP se bouche)**
- **Rue du canal (branchements et réseau vétustes + racines)**

AXES D'AMELIORATIONS

Le nombre de débouchage poursuit sa diminution, il faut poursuivre les renouvellements de réseaux et de branchements spécifiques, et cibler le curage préventif sur les secteurs évoqués ci-dessus

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

2,1 % DE DIMINUTION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

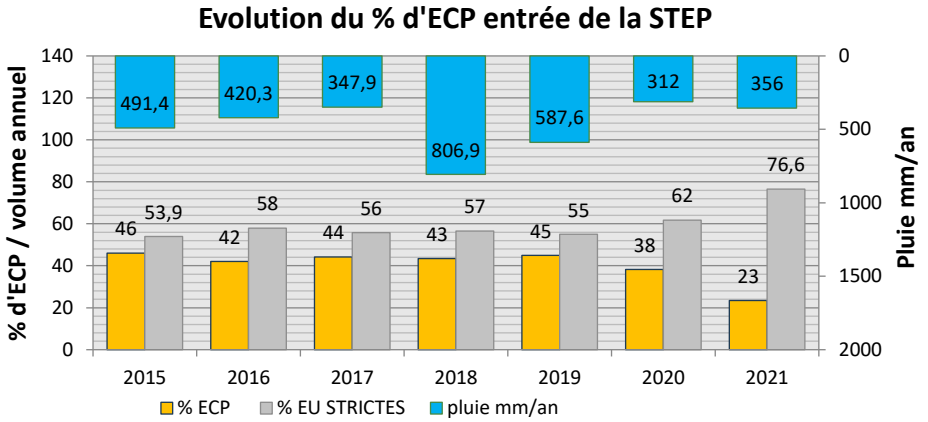

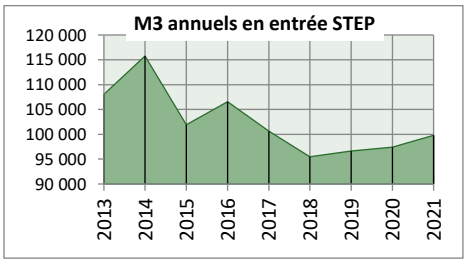

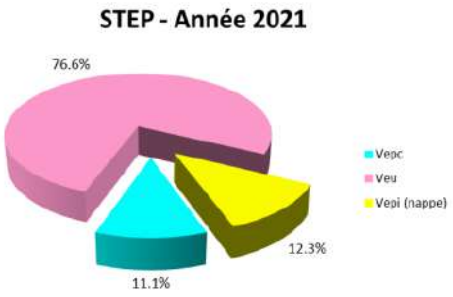

BILAN ANOMALIES RESEAU

26 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

25 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

1 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

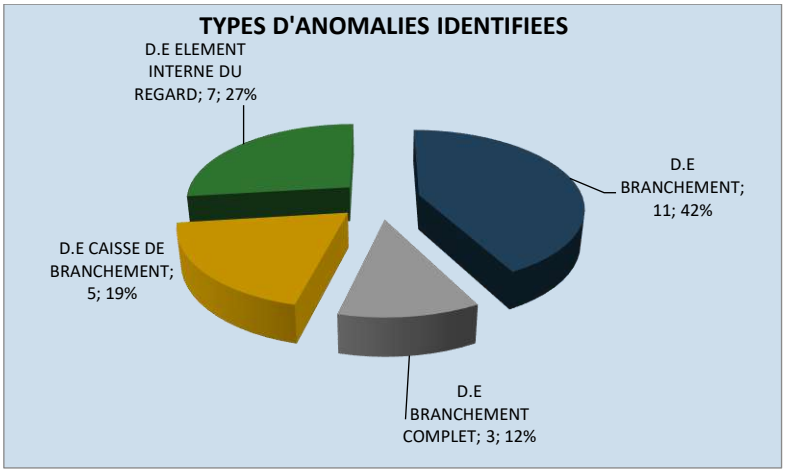

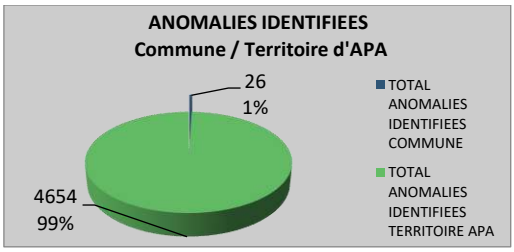

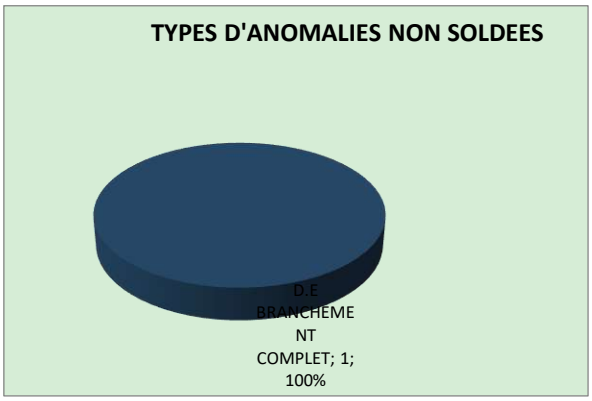

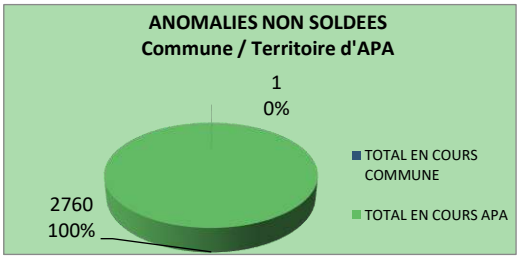

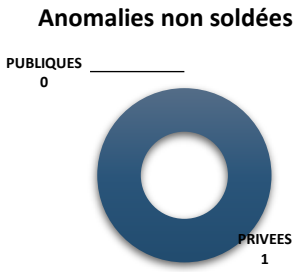

AXES D'AMELIORATIONS

Le réseau de Lamanon réagit aux entrées d'eaux pluviales et à ses ressuyages, il faut poursuivre les campagnes de fumigation et d'ITV, la réhabilitation de la rue du canal est à prévoir.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

32 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

37 Débouchages réalisés en 2013

25 Débouchages réalisés en 2021

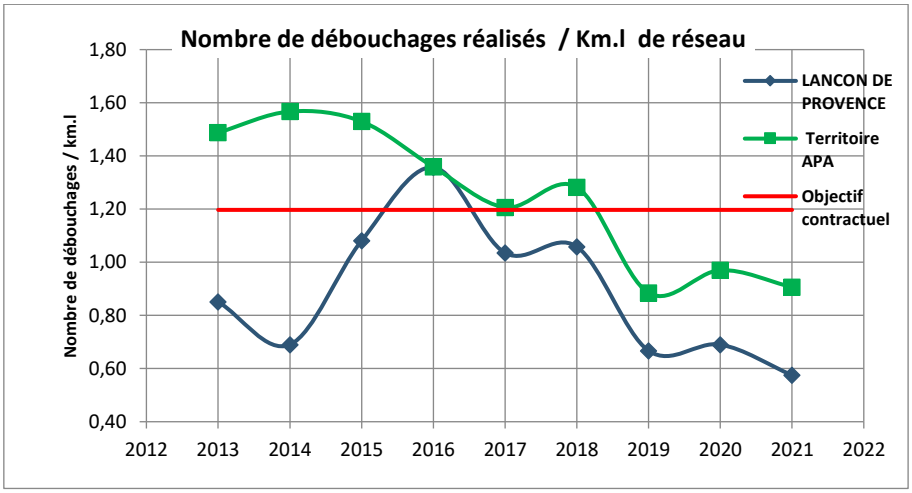

Localisation des débouchages 2021

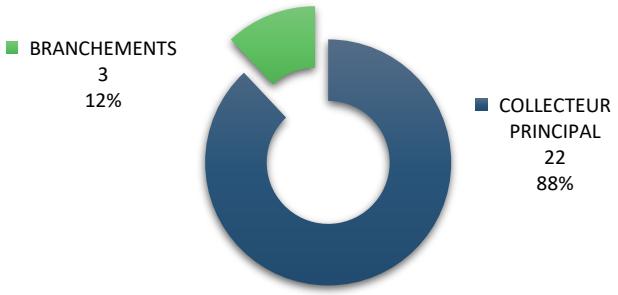

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

- **Pour 2021 on n'observe de concentration particulière de débouchages, le bassin de collecte du PR RN113 est encrassé et gras, cela impacte l'entretiens du PR.**
- **La configuration du réseau au niveau de la RN113 / ancienne station essence n'est pas hydrauliquement bon, un curage préventif est nécessaire**

AXES D'AMELIORATIONS

Les débouchages se concentrent principalement sur les collecteurs mais sans redondance particulière, un curage préventif ciblé devra être réalisé, notamment sur les secteurs évoqués ci-dessus.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

53,6 % DE DIMINUTION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

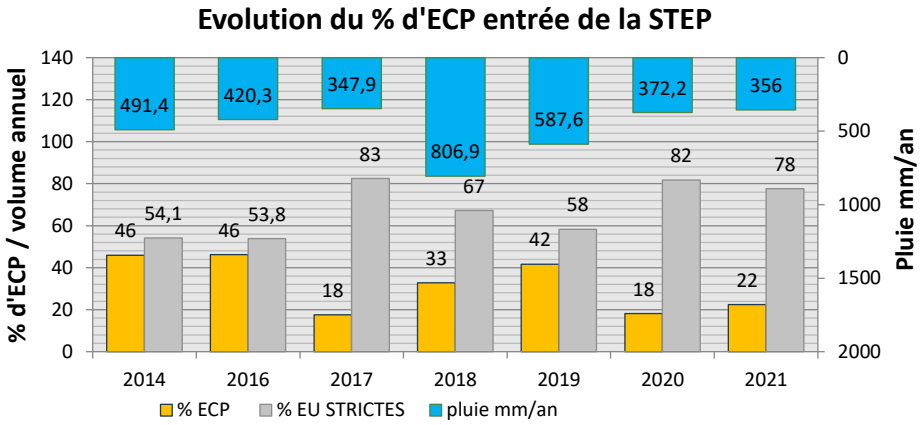

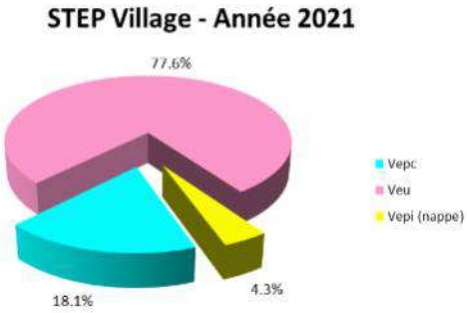

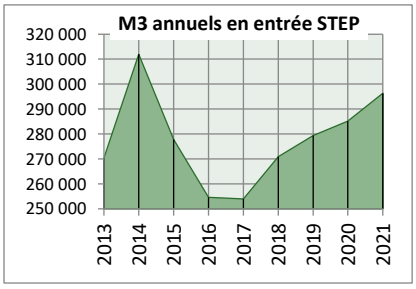

BILAN ANOMALIES RESEAU

308 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

188 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

120 ANOMALIES NON SOLDEES

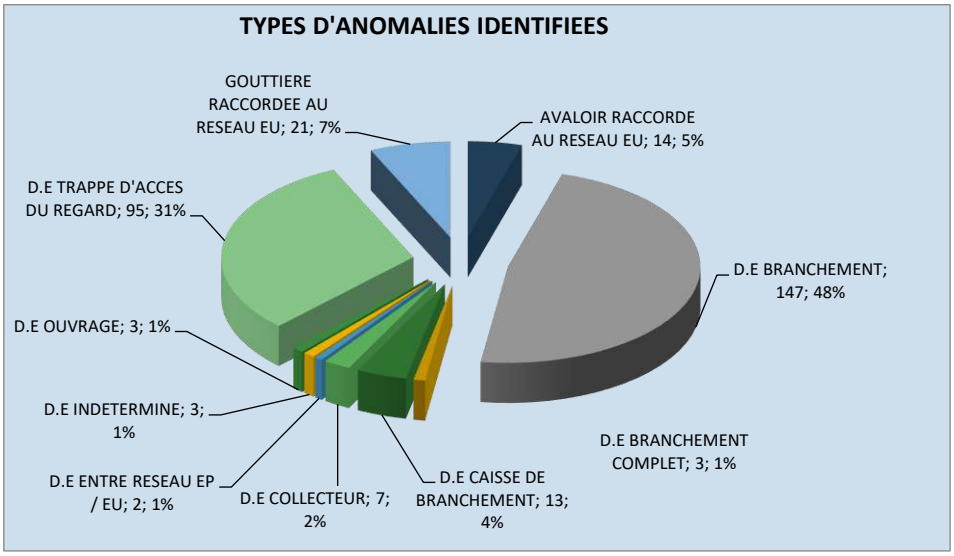

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

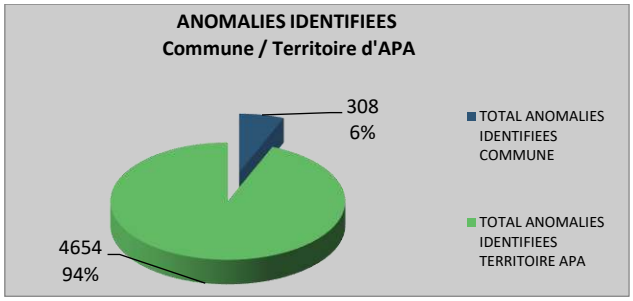

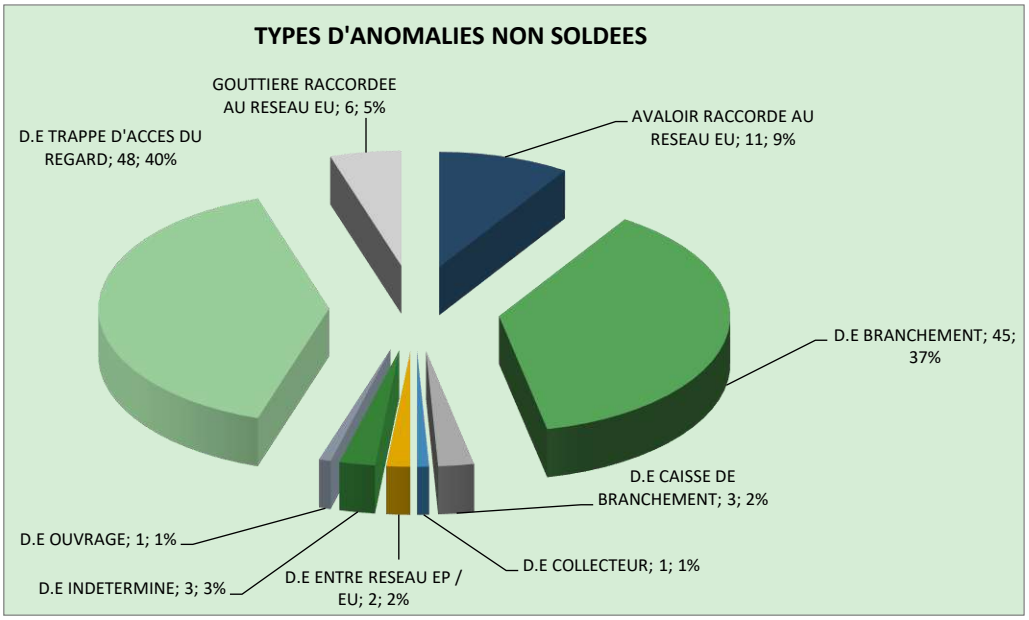

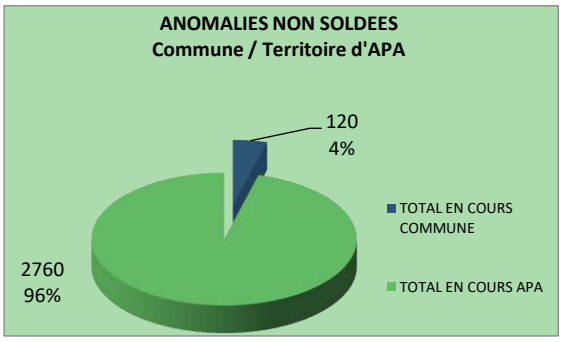

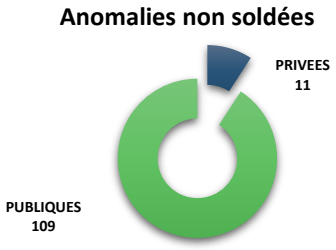

AXES D'AMELIORATIONS

Le réseau de Lançon Village réagit aux entrées d'eaux pluviales et à ses ressuyages, il faut poursuivre les campagnes de fumigation et ITV + accentuer les recherches terrains par temps de pluies (rejets ponctuels prohibés), solder les anomalies en cours, notamment la mise en conformité des 11 **avaloirs EP positif à la fumigation.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

MALLEMORT

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

40 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

47 Débouchages réalisés en 2013

28 Débouchages réalisés en 2021

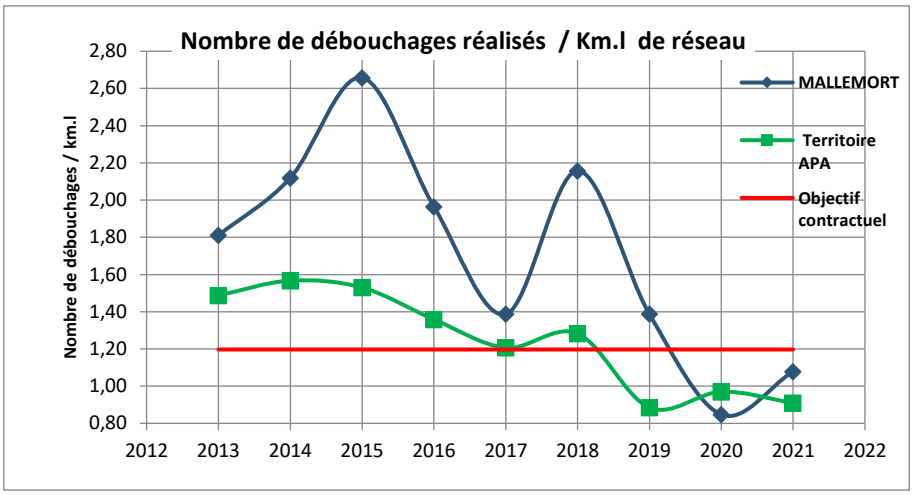

Localisation des débouchages 2021

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

Avenue des Alpines / Durance (renouvellement à prévoir, voir note de Synthèses)

Hameau de Craponne (surcharge par temps de pluie)

AXES D'AMELIORATIONS

Le nombre de débouchages en 2021 c'est stabilisé, on observe une majorité de dysfonctionnements sur les branchements individuels, il faut poursuivre le renouvellement spécifique des branchements, et les travaux préconisés dans les notes de synthèses notamment sur l'avenue des Alpines / Durance, graisses lingettes.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

51,2 % DE DIMINUTION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

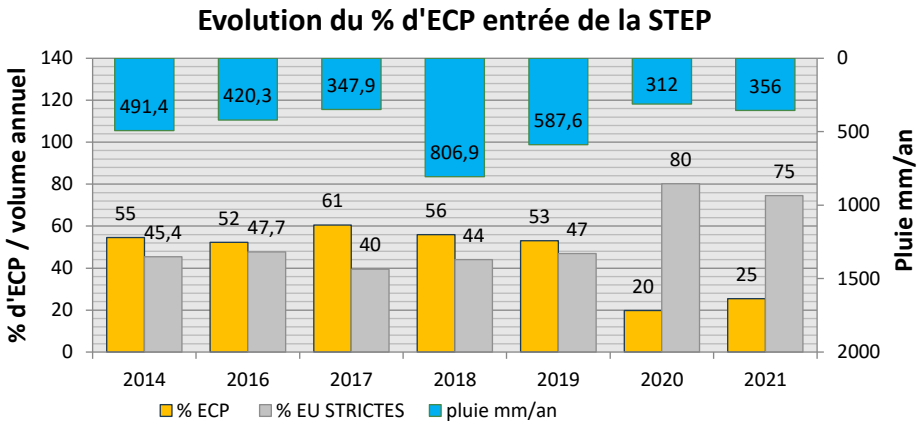

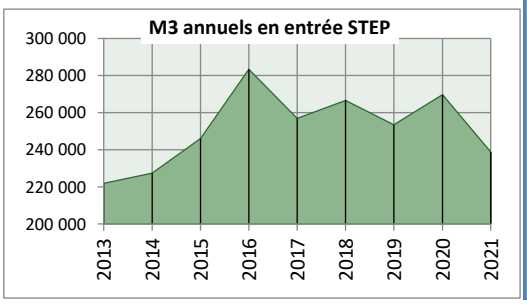

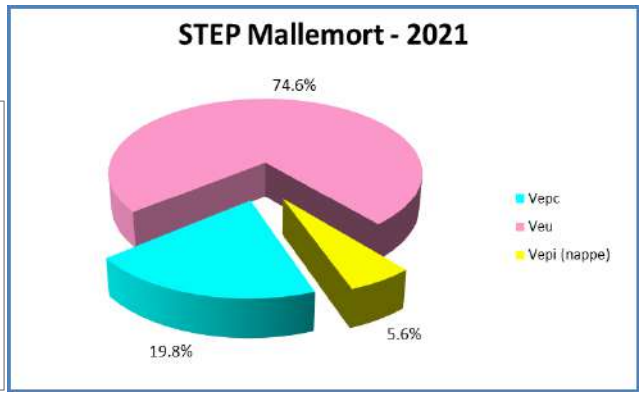

BILAN ANOMALIES RESEAU

147 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

105 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

42 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

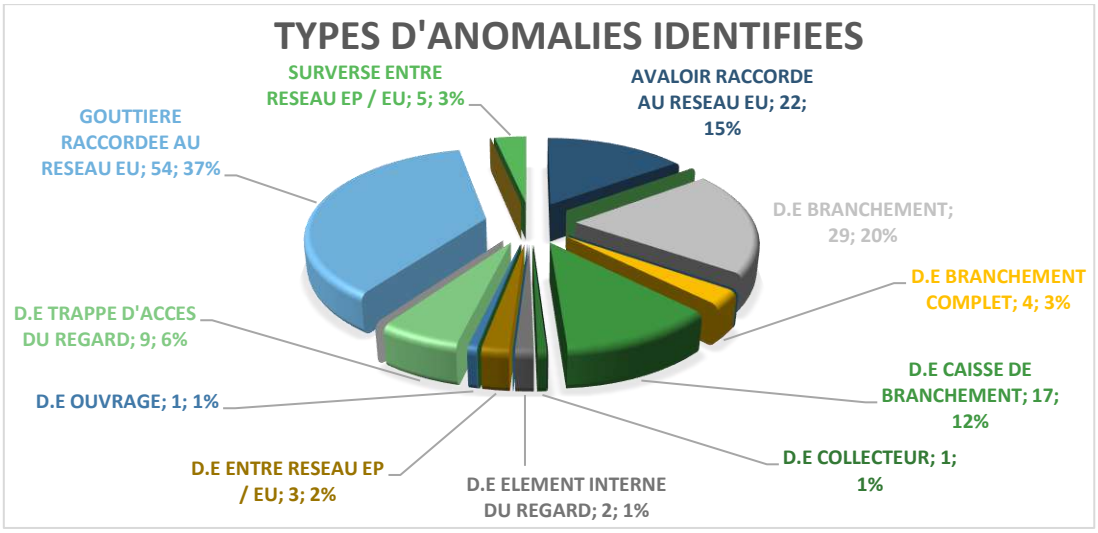

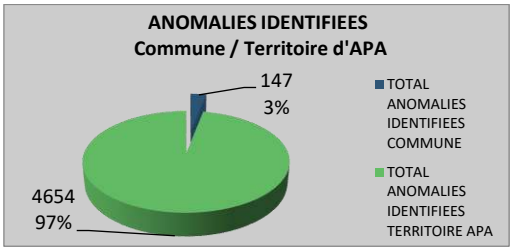

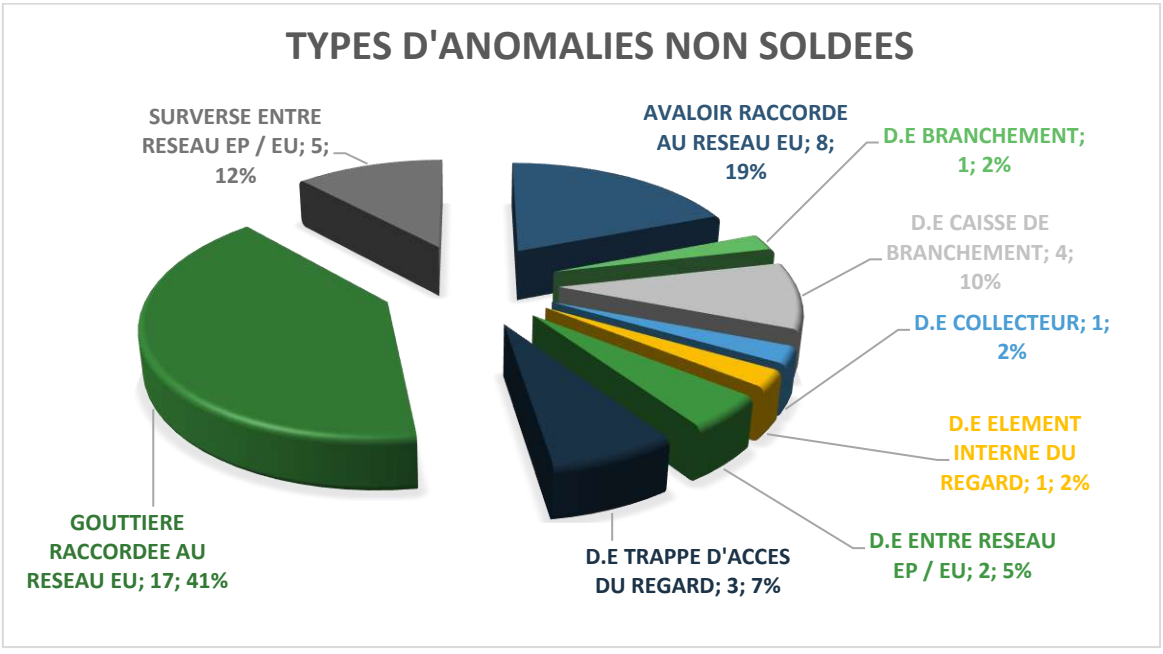

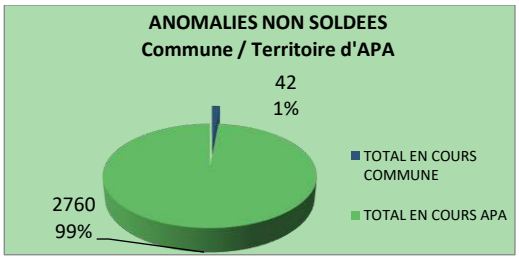

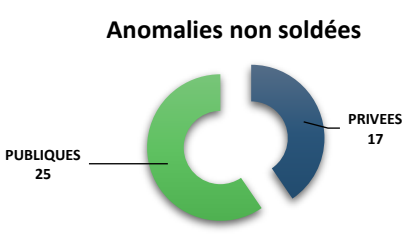

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AXES D'AMELIORATIONS

Cette commune reçoit une grande quantité d'ECP pluviales, la fumigation ayant été réaliser sur la totalité de la commune, il faut accentuer les recherches terrains par temps de pluies, mettre en conformité les avaloirs positifs à la fumigation et solder les gouttières raccordées sur les branchements privés.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL PELISSANNE

44 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

91 Débouchages réalisés en 2013

68 Débouchages réalisés en 2021

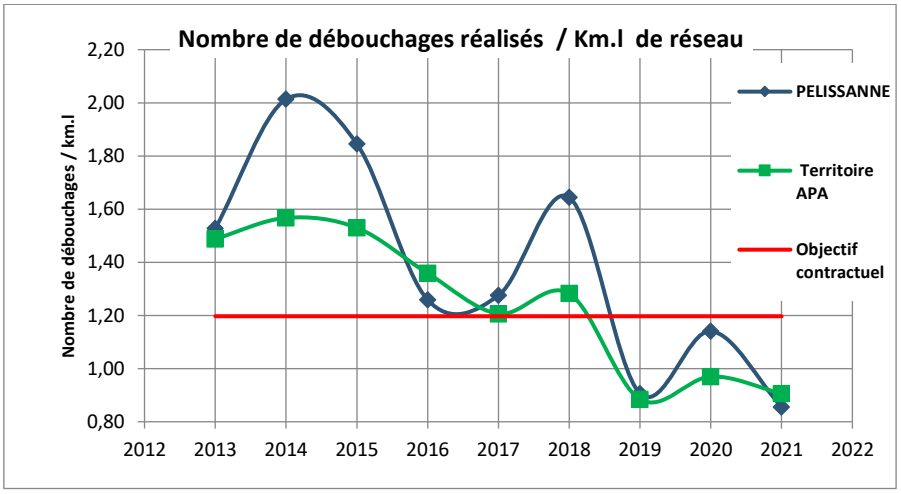

Localisation des débouchages 2021

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

Avenue du Général de Gaulle (travaux réalisés en 2021 par la Métropole), seulement 2 débouchages réalisés cette année)

- **Rue Wilson (mauvaise configuration hydraulique)**
- **Cours Victor Hugo (3 interventions dont 2 réseaux)**
- **Chemin Saint Pierre (le renouvellement + dilatation du collecteur est prévu)**
- **Avenue des Enjouvènes (branchement avec faible pente)**
- **Chemin de la prouvenque**

AXES D'AMELIORATIONS

On observe de nombreux débouchages sur des réseaux vétustes comme ceux cités ci-dessus, notamment l'avenue général de Gaulle, avenue Wilson, mais également sur des branchements vétustes comme sur les secteurs Enjouvènes, les lauriers

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

roses... les renouvellements de branchements spécifiques doivent se poursuivre, cette commune doit faire l'objet de curage préventif régulier notamment en centre ville.

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

28 % D'AUGMENTATION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

On observe cependant une baisse signifdicative de la part d'ECP depuis 2019

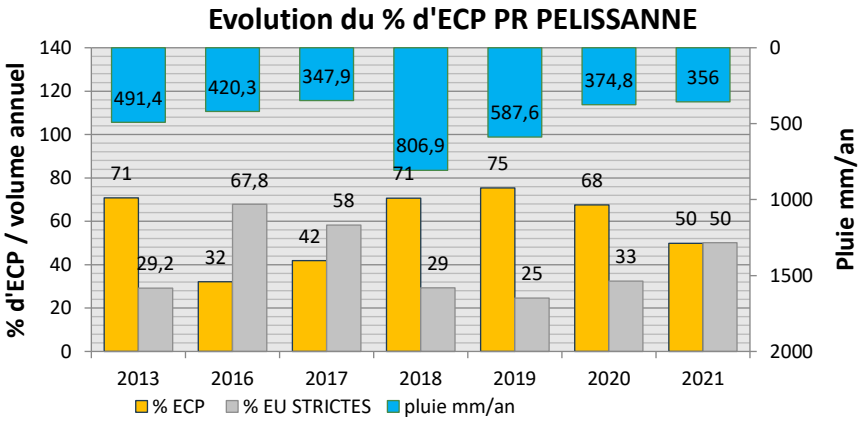

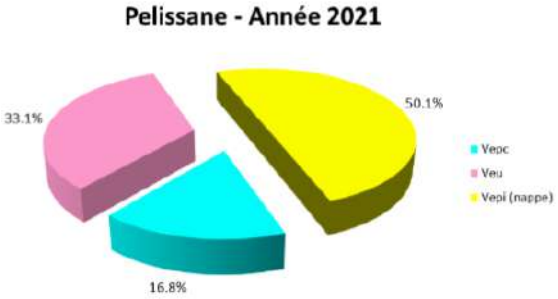

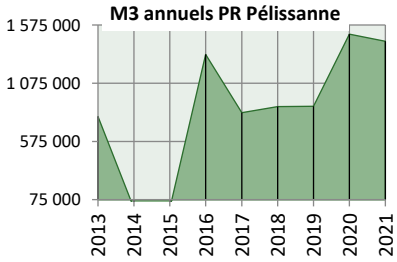

BILAN ANOMALIES RESEAU PELISSANNE

280 ANOMALIES IDNETIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

123 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

157 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

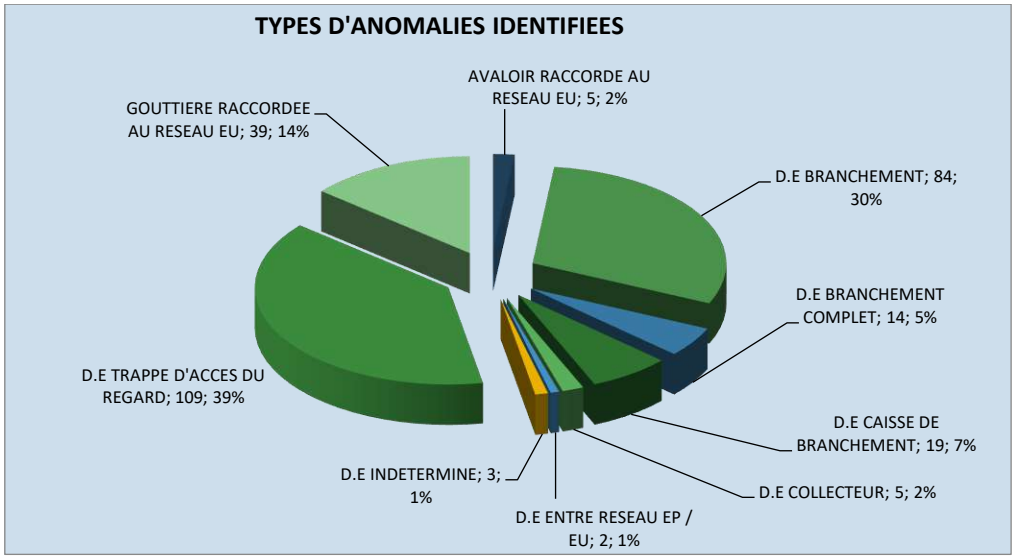

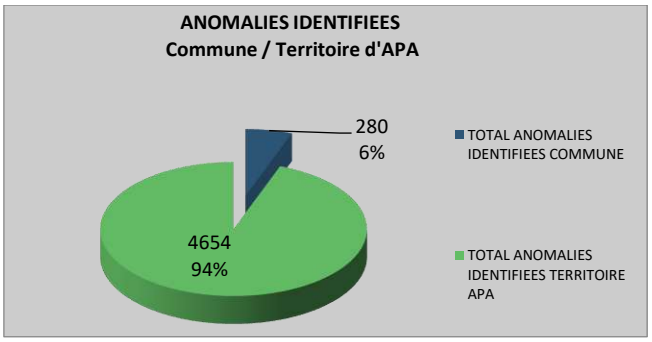

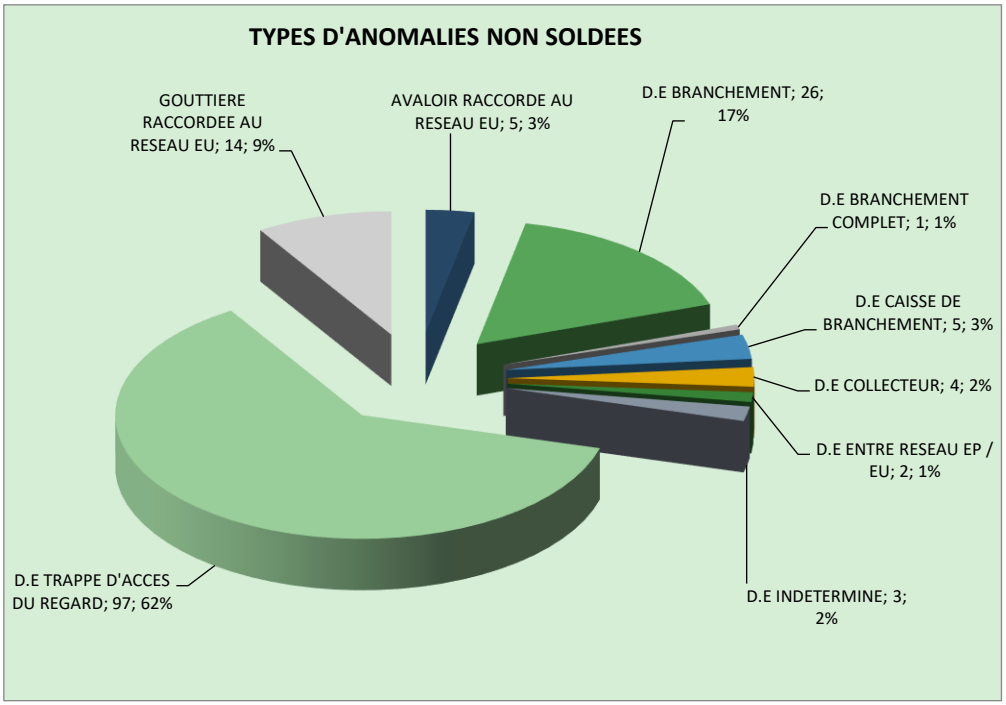

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

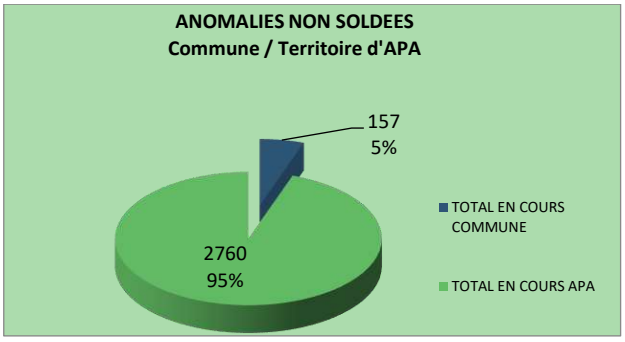

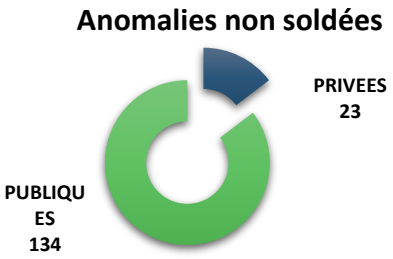

AXES D'AMELIORATIONS

Cette commune reçoit une grande quantité d'ECP permanentes, notamment lors de la mise en fonctionnement des canaux d'irrigations en mars, il faut orienter les efforts sur la suppression d'ECP, en réhabilitant les réseaux fuyards comme celui sous la route de Salon, il faut poursuivre les campagnes ITV.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SALON DE PROVENCE

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

48 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

269 Débouchages réalisés en 2013

140 Débouchages réalisés en 2021

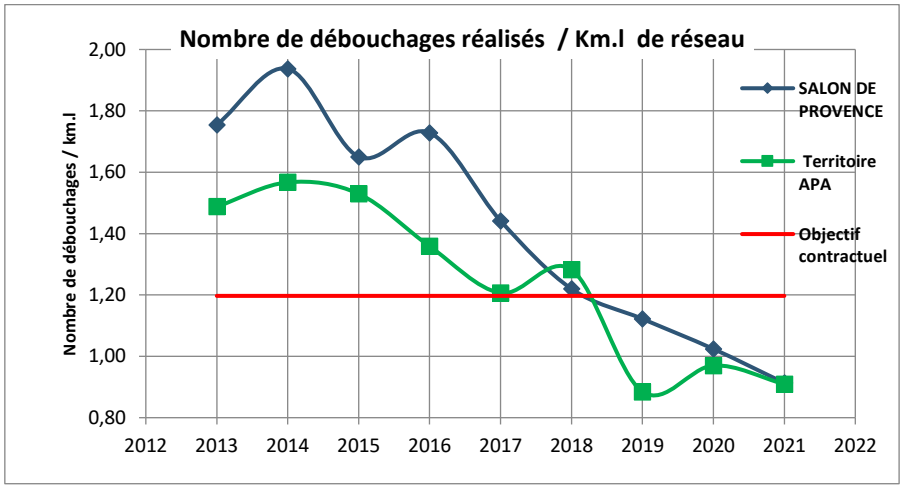

Localisation des débouchages 2021

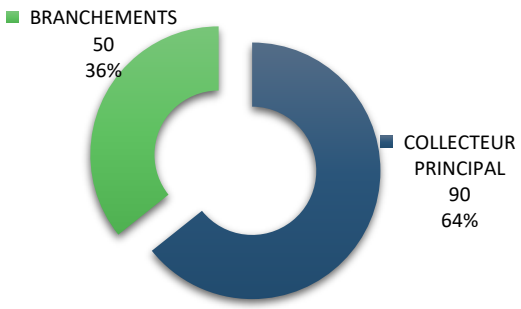

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

- **Allée de Craponne 10 débouchages dont 8 réseaux (réseau vétuste poursuivre le renouvellement de la totalité du collecteur)**
- **Eugène Piron (le collecteur unitaire est sujet aux bouchages, il faut prévoir sa réhabilitation en séparatif)**
- **Rue des frères Kennedy 7 débouchages dont 4 réseau (prévoir une ITV + Réhabilitation spécifique)**
- **Av Wertheim (forte présence de graisses)**

AXES D'AMELIORATIONS

Effectuer les travaux de renouvellement réseaux (notes de synthèses), notamment sur les allées de Craponne, lutter contre les rejets de graisses (mise en conformité des restaurateurs / ZA) comme le CAP, Canourgue, poursuivre de forts programmes de curage préventif ainsi que les renouvellements de branchements spécifiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

14 % DE DIMINUTION D'ECP PAR RAPPORT A 2016

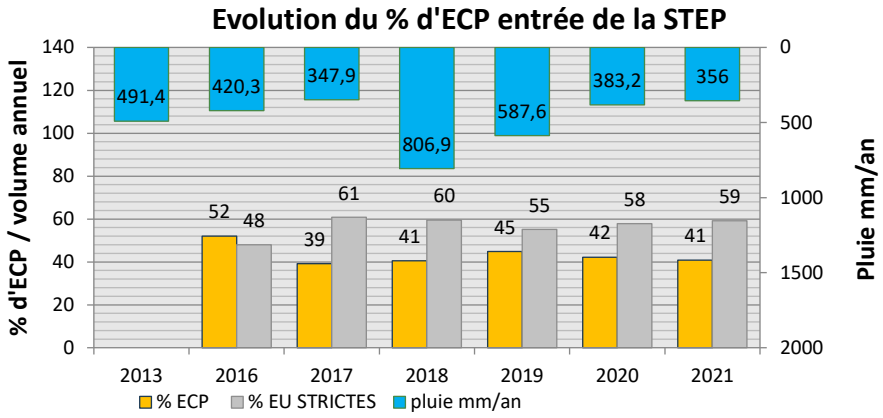

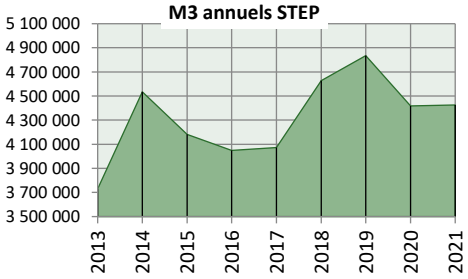

BILAN ANOMALIES RESEAU

1300 ANOMALIES IDNETIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

402 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

898 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

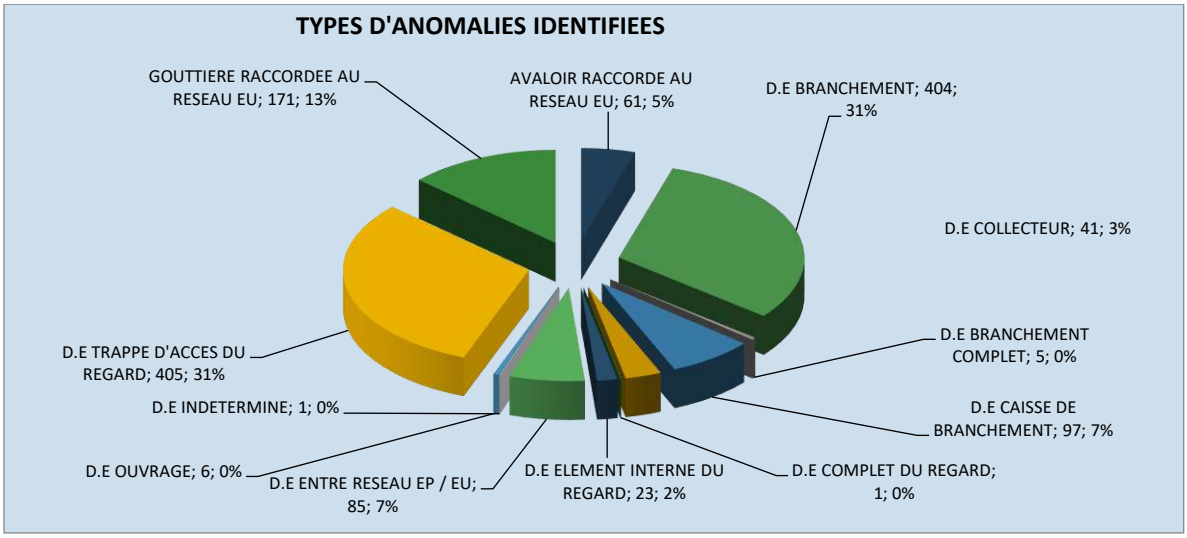

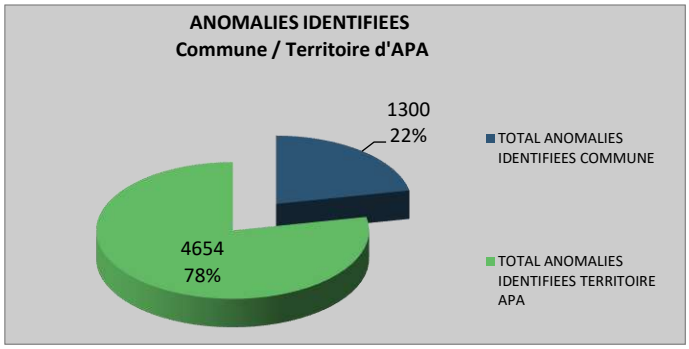

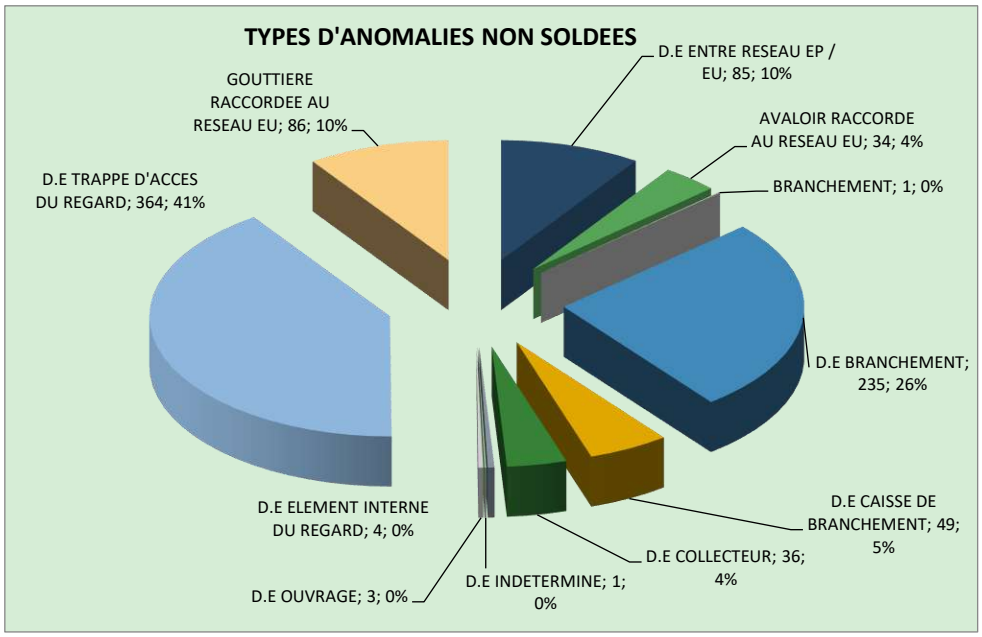

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

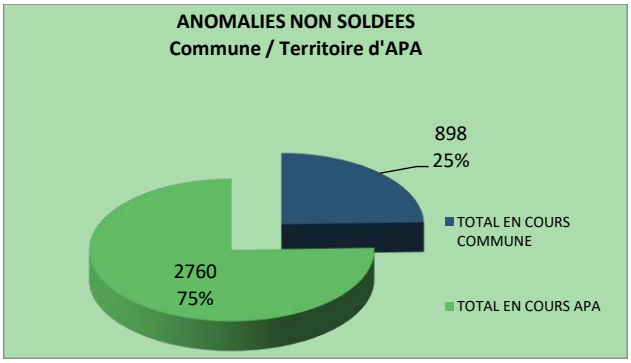

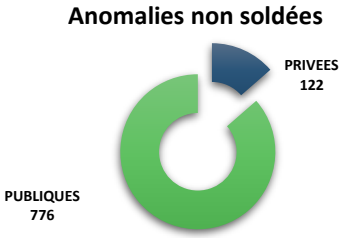

AXES D'AMELIORATIONS

Cette commune reçoit une grande quantité d'ECP permanentes, notamment lors de la mise en fonctionnement des canaux d'irrigations en mars, il faut orienter les efforts sur la suppression d'ECP permanentes (bassin de collecte du PR aires la Dime…), suppression des réseaux unitaires encore existants.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ROGNAC

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

35 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

48 Débouchages réalisés en 2013

31 Débouchages réalisés en 2021

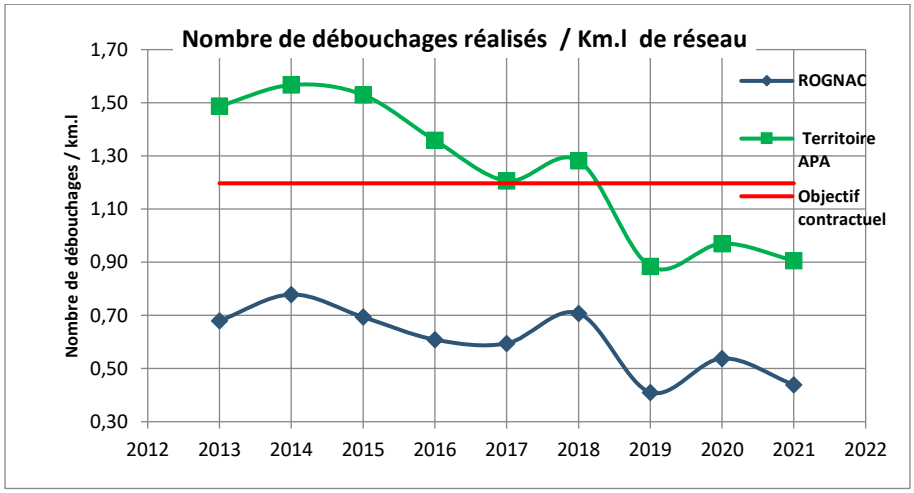

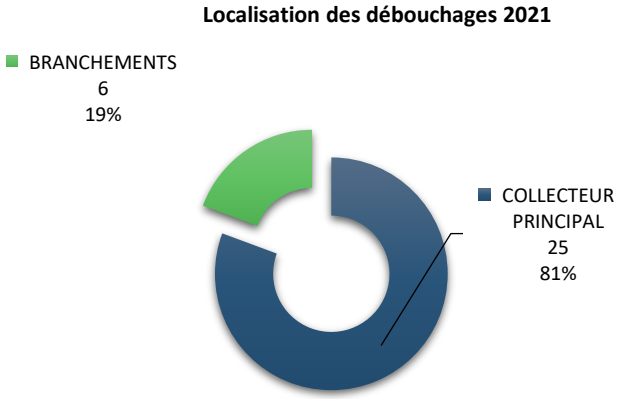

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

- **Avenue Pierre et Marie Curie (casse réseau)**
- **Montée des Pins, 2 débouchages réseau, gravats**
- **Boulevard de la Libération, 2 interventions réseau**
- **Impasse des Matelots, réseau principal inaccessible, traverse sous les voies ferrées, regards non étanches**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AXES D'AMELIORATIONS

Le nombre de débouchages est en diminution par rapport à l'année de référence, on observe que la majorité des débouchages sont réalisés sur les collecteurs principaux (81%), il faut poursuivre en priorité les renouvellements de réseaux (voir notes de synthèses) ainsi que le curage préventif sur les secteurs évoqués ci-dessus.

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

11,6 % D'AUGMENTATION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

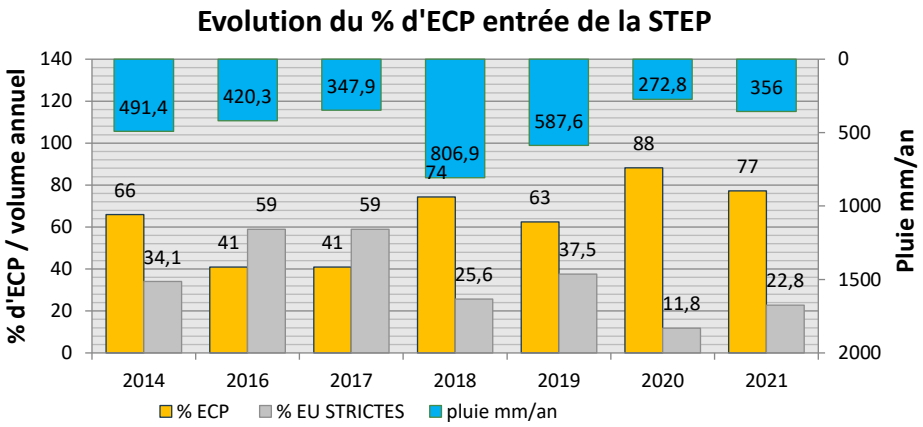

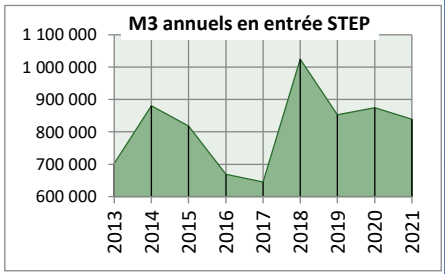

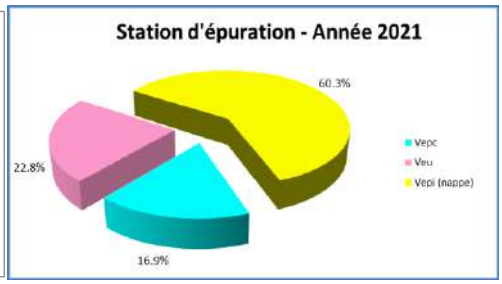

BILAN ANOMALIES RESEAU

768 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

139 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

629 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

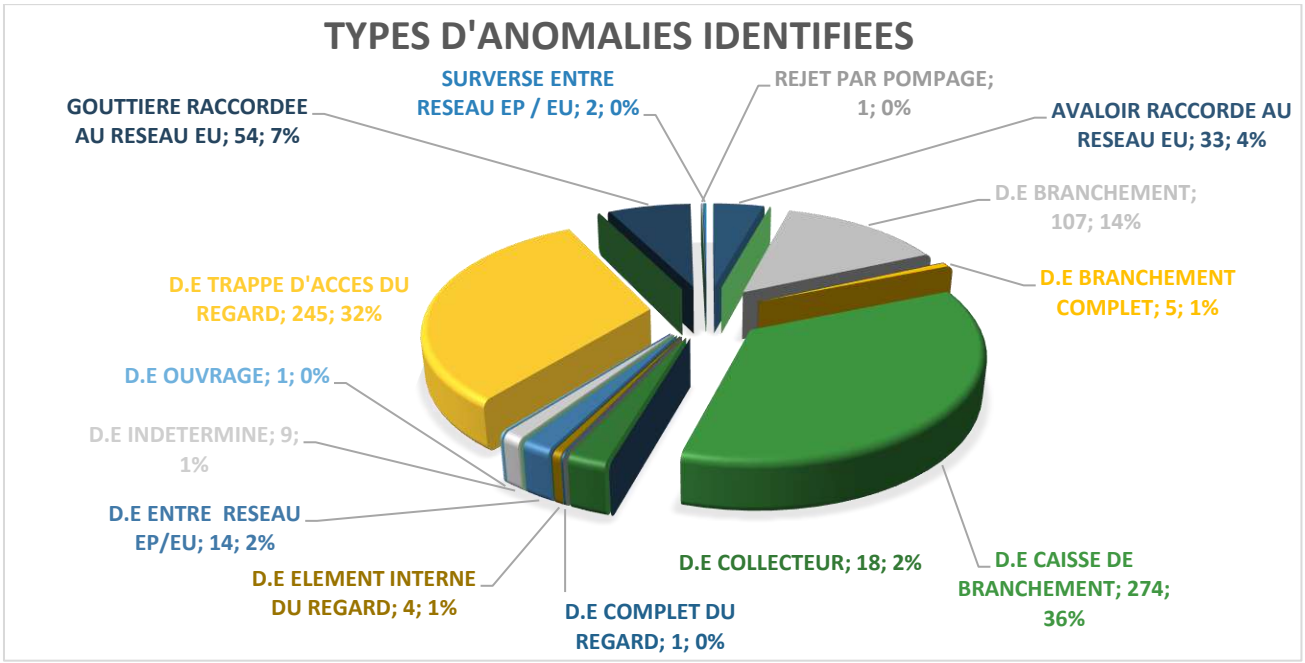

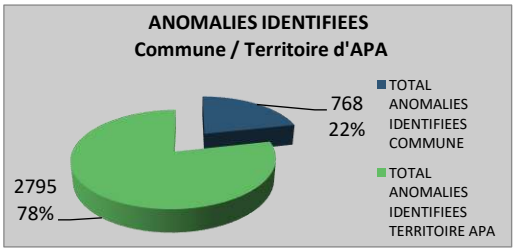

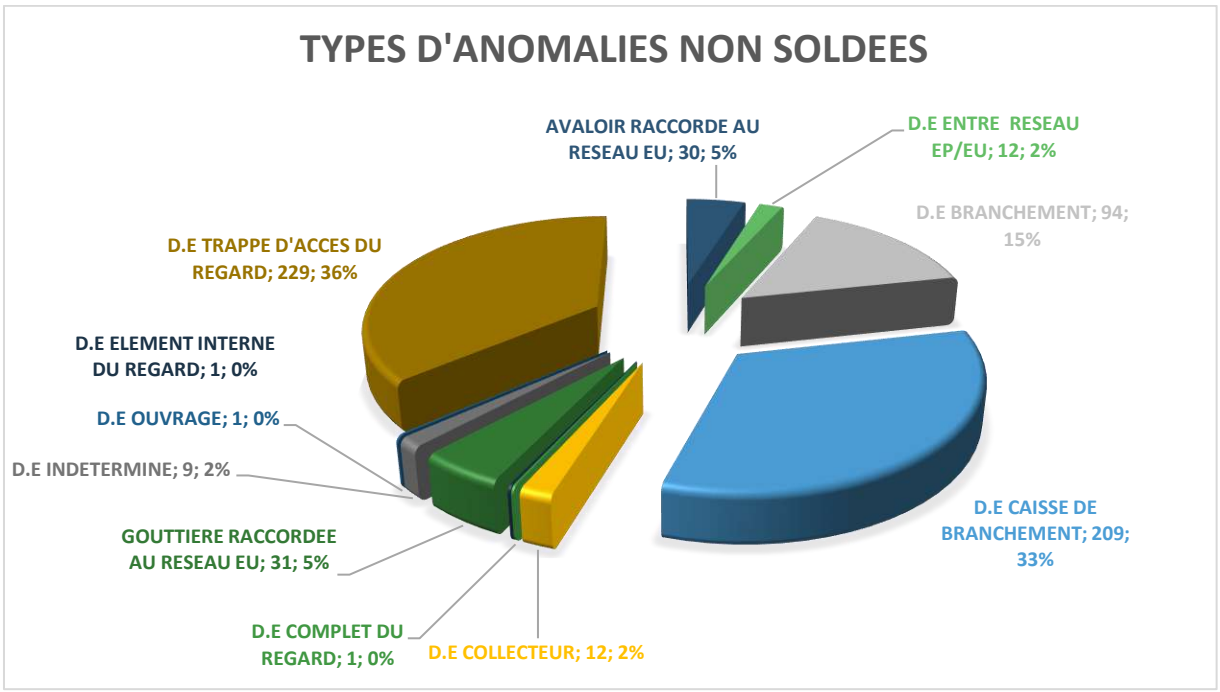

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

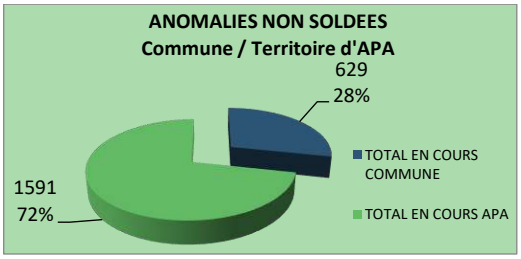

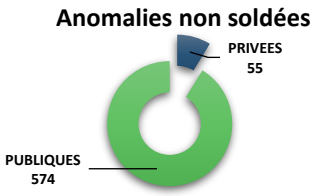

AXES D'AMELIORATIONS

Le réseau **réagit de manières très importantes aux entrées d'ECP permanentes, un plan d'action ITV sera proposé pour progresser fortement sur l'identification d'ECP**
Il faut poursuivre les campagnes de fumigation et accentuer les recherches terrains par temps de pluies, solder les anomalies en cours **notamment les avaloirs positifs à la fumigation**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SAINT CHAMAS

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

0 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

52 Débouchages réalisés en 2013

52 Débouchages réalisés en 2021

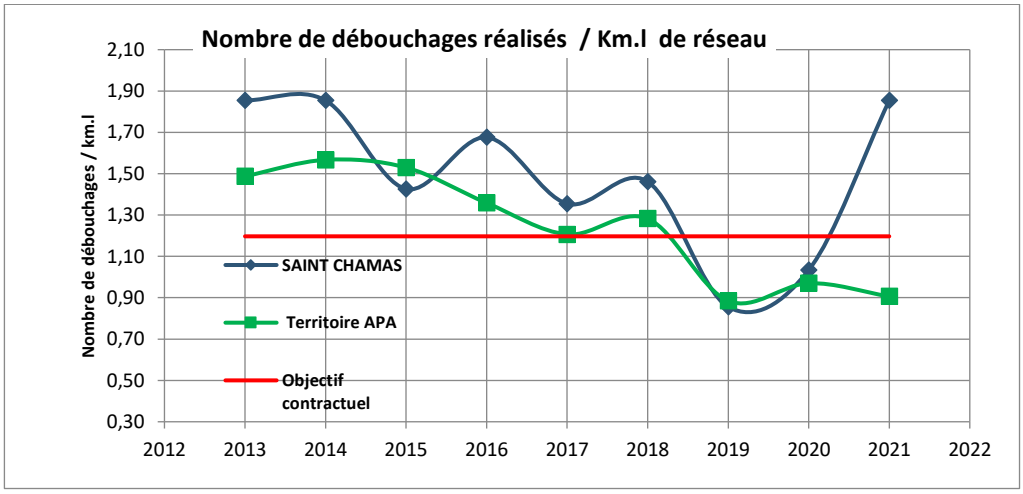

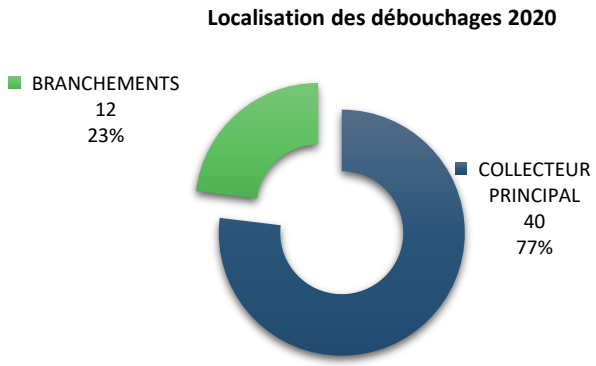

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

Avenue st Exupéry : 4 interventions

Route du Loir : 6 interventions pour cause d'une saturation en graisse du collecteur

Av Marx Dormoy : 17 interventions (problème sur chemisage et graisses)

Les avenues Joliot Curie et 53 ne sont plus considérées comme points noirs en 2021

AXES D'AMELIORATIONS

Le taux de débouchages réseau a fortement augmenté en 2021 à cause de l'avenue Marx Dormoy (chemisage défectueux + graisses) une réhabilitation du collecteur est nécessaire dans les meilleurs délais, les graisses sur la route du Loir provenant du l'entreprise Marius Bernard reste très impactantes sur le collecteur (une mise en

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

conformité des rejets est à réaliser) Le poste de relevage de la plaine Sud reçoit des rejets fortement graisseux de l'entreprise Sud Cosmétiques, cela nécessite des interventions régulières de mises à blanc de l'installation pour limiter les disfonctionnements.

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

Les volumes ECP et EU stricts 2020 sont exprimées pour les postes de relevages principaux, car aucune mesure n'est exploitable pour le volume total produit par la commune.

On observe une sensible diminution de la part d'ECP rapport à 2018 (année de référence) pour les PR Loir et Plaine SUD

La part d'ECP pluviale a augmenté pour le PR Poudrerie

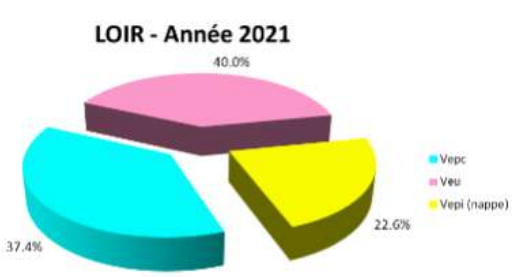

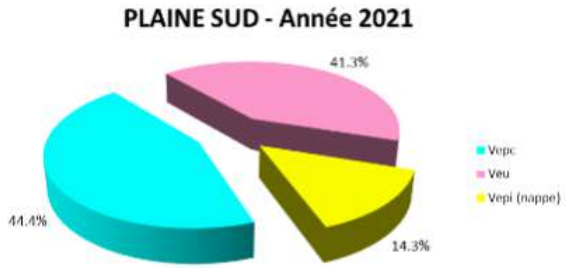

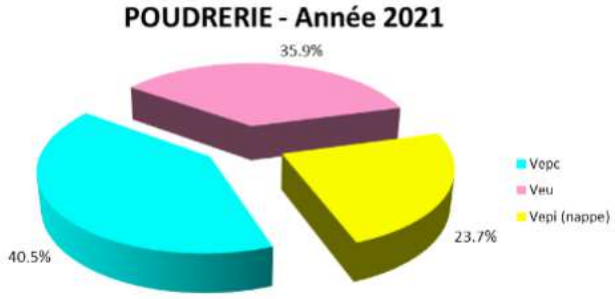

BILAN ANOMALIES RESEAU

180 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

137 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

43 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

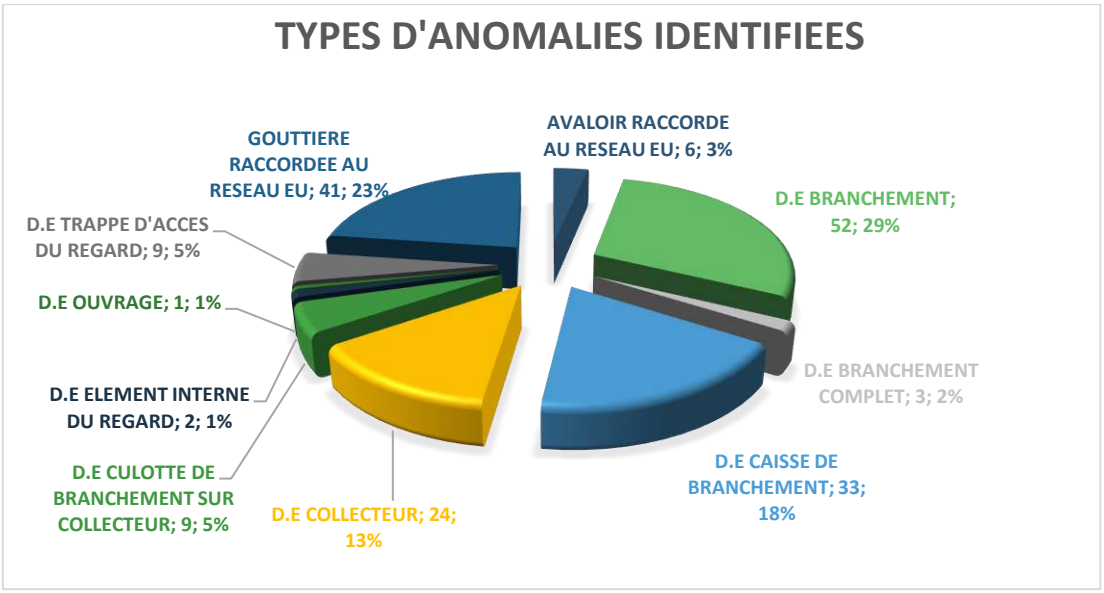

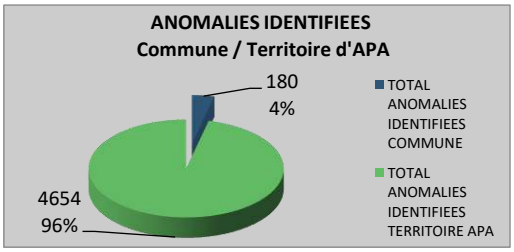

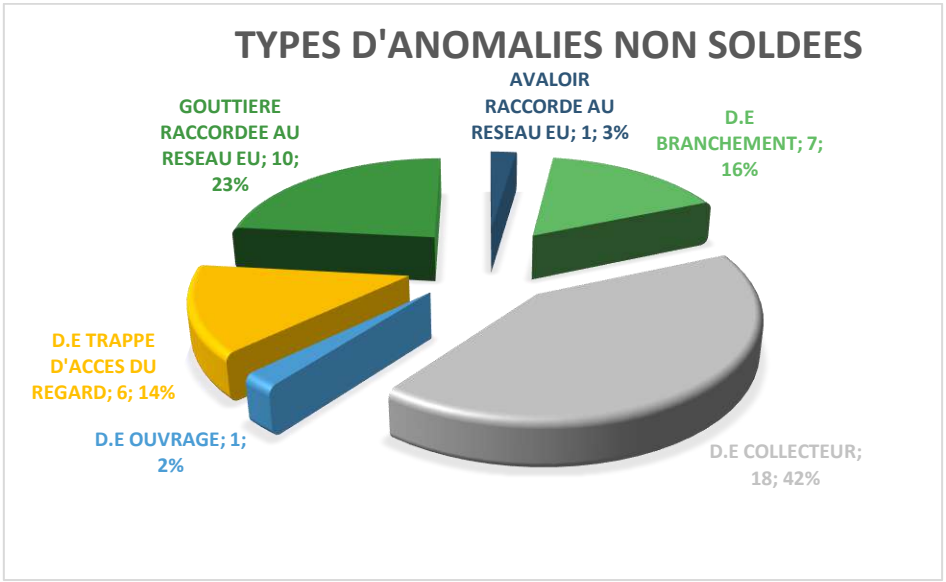

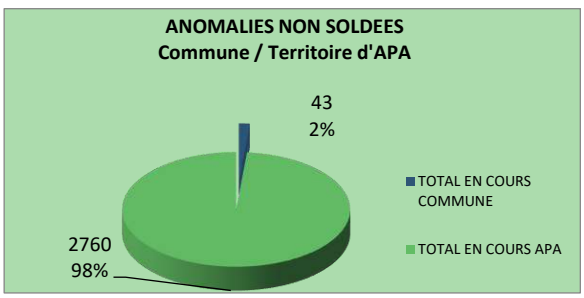

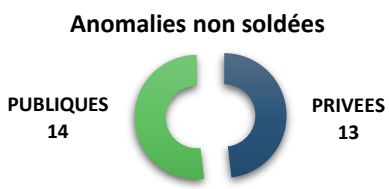

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AXES D'AMELIORATIONS

Le réseau de Saint Chamas **réagit de manière importante aux entrées d'eaux pluviales ainsi que les permanentes pour les secteurs situés dans la nappe de l'étang**, il faut solder les anomalies en cours et poursuivre les réhabilitations des réseaux vétustes (voir notes de synthèses, 16 infiltrations sur le collecteur Marx Dormoy), poursuivre également les ITV + accentuer les recherches terrains par temps de pluies (rejets ponctuels prohibés).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SENAS

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

44 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2013

55 Débouchages réalisés en 2013

31 Débouchages réalisés en 2021

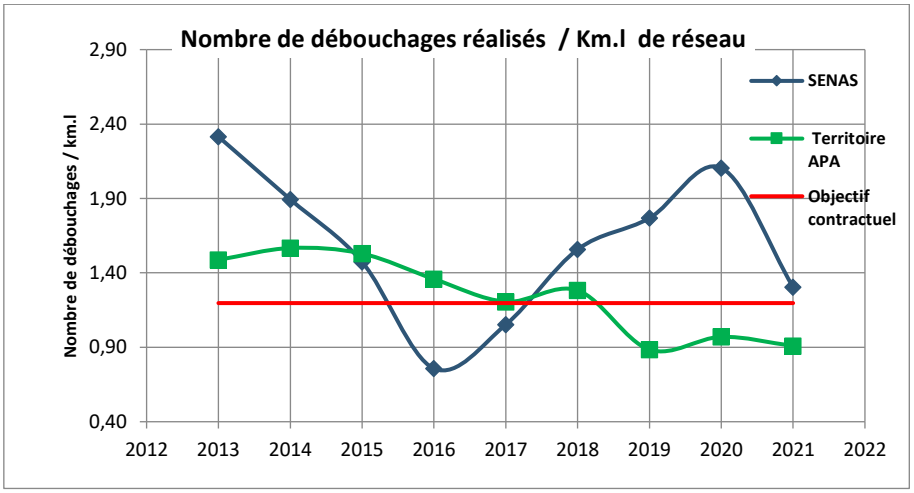

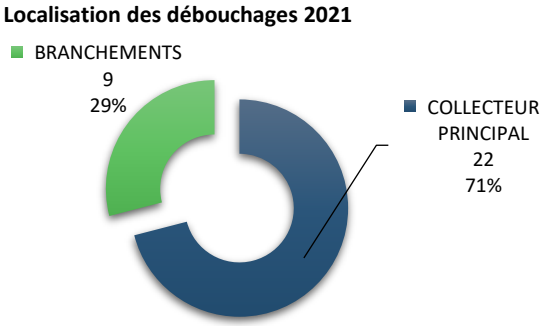

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

- **Avenue Gabriel Péri (réseau vétuste)**
- **Avenue de Chevigne (réseau privé défectueux, la mairie souhaite le rétrocéder)**
- **Avenue de cambrai (flaches importants + graisses)**
- **Chemin des Launes (graisses)**
- **Bd Gallieni (ITV à programmer)**
- **Chemin de la Roubine (graisses)**
- **Cours jean jaures (curage préventif)**

AXES D'AMELIORATIONS

Le nombre de débouchage a significativement diminué cette année, les actions de curages lourds ont été mises en œuvre, notamment sur l'avenue de Cambrai saturé de graisses dures, il faut poursuivre les

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

campagnes de curages préventives sur les secteurs ciblés et engager rapidement les travaux de réhabilitation, notamment sur l'avenue Gabriel Peri, Cambrai (se référer aux préconisation travaux)

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

16,5 % DE REDUCTION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

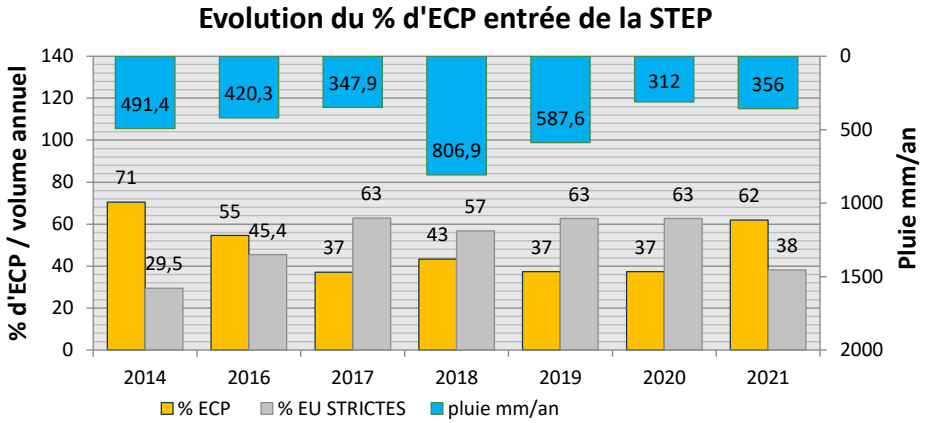

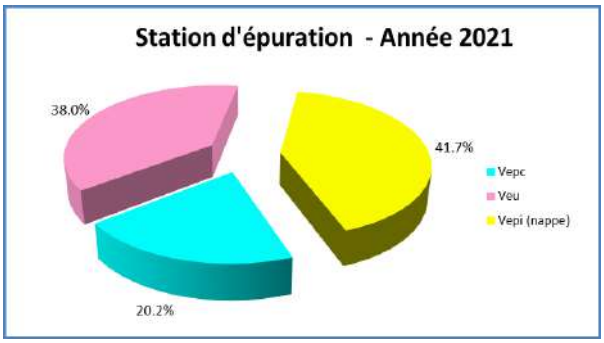

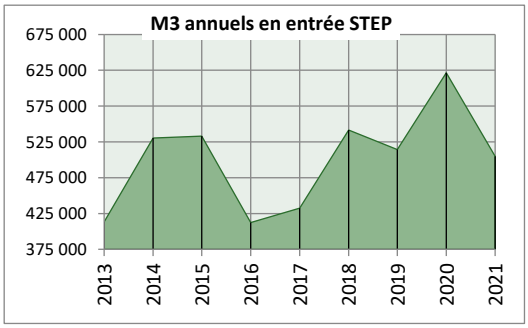

BILAN ANOMALIES RESEAU

346 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

135 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

211 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

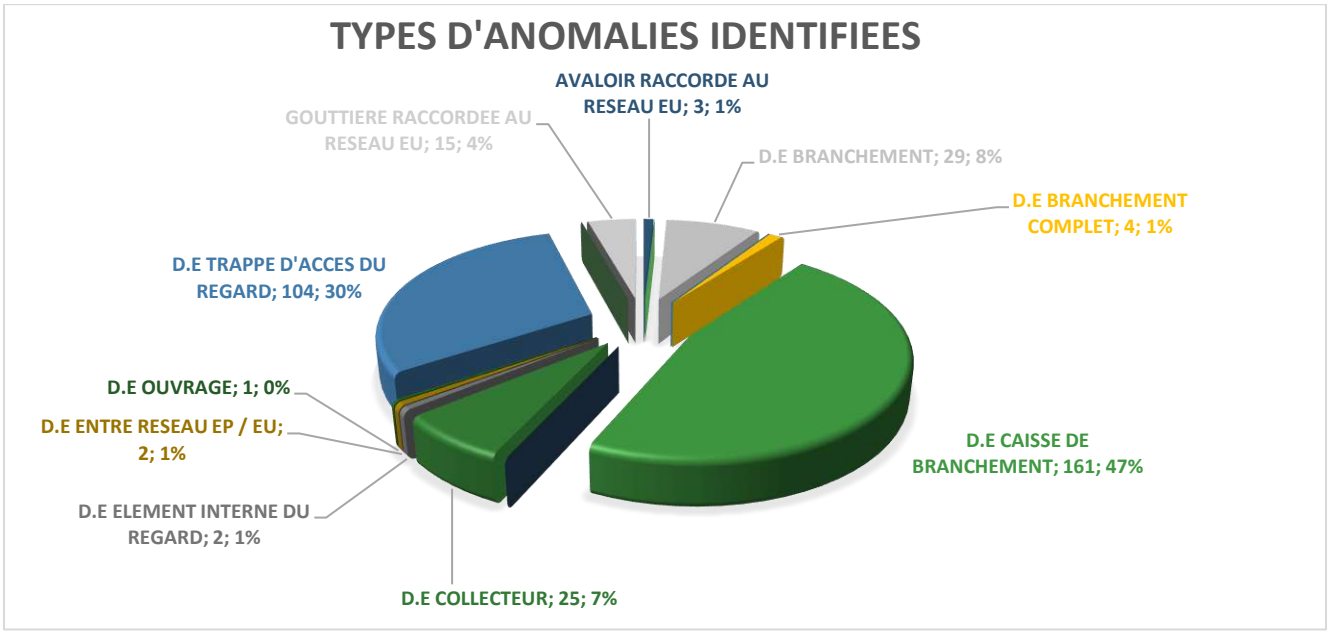

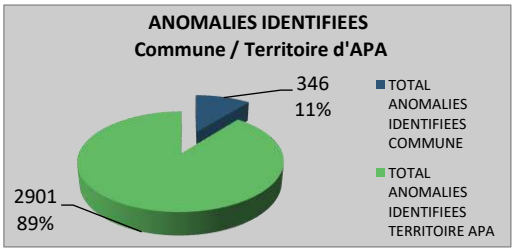

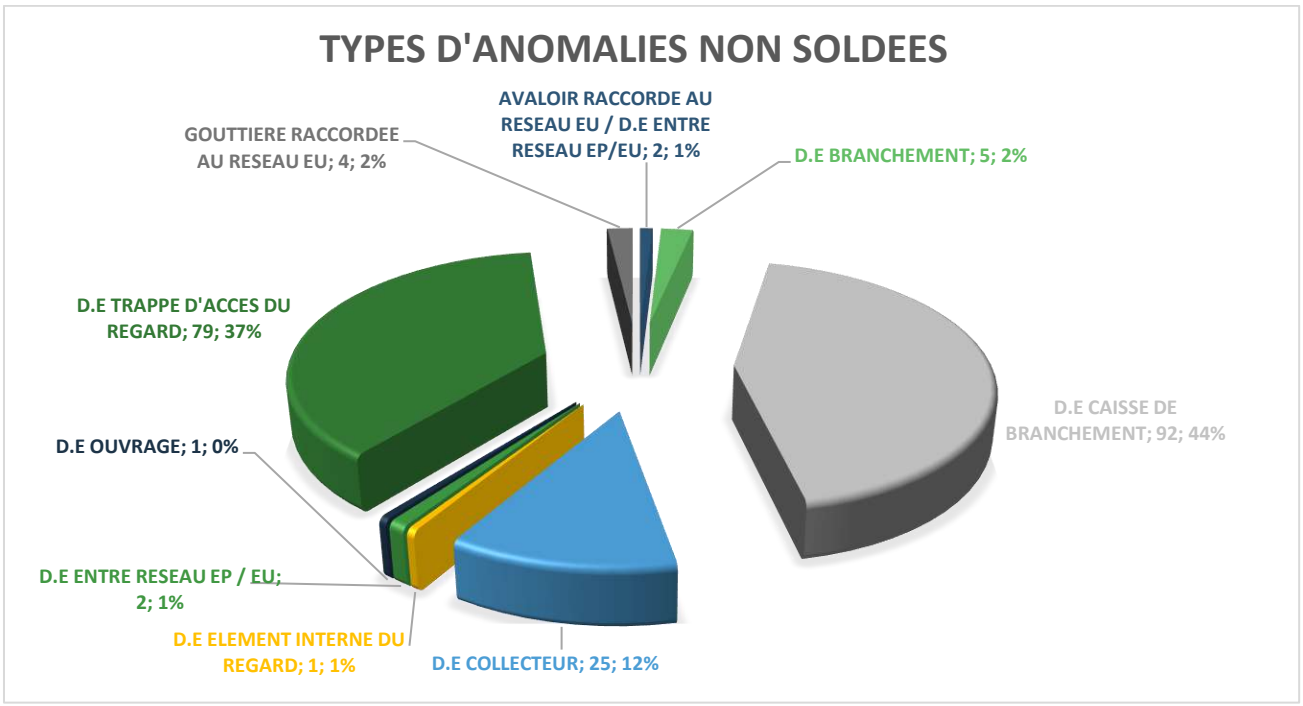

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

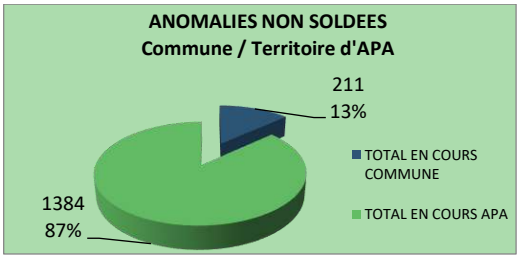

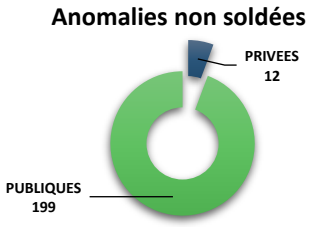

AXES D'AMELIORATIONS

Le réseau de la commune est sensible aux entrées d'EPC permanentes lors de la mise en eaux des canaux d'irrigations, 2 anomalies importantes ont été soldées en 2021 au niveau du chemin du pigeonnier, cela va être bénéfique au rendement.

Il faudra impérativement réhabiliter l'avenue de cambrais et le collecteur principal amont STEP, ainsi que plusieurs branchements sur l'avenue Bastide Dubois qui sont sujet à d'importantes infiltrations.

VELAUX

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

28 % DE DIMINUTION DU NOMBRE DE DEBOUCHAGES PAR RAPPORT A 2014

39 Débouchages réalisés en 2014

28 Débouchages réalisés en 2021

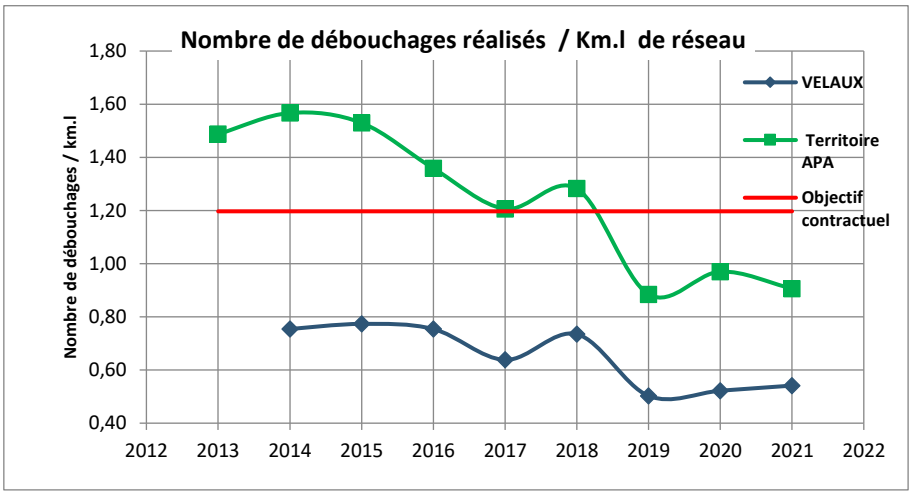

Localisation des débouchages 2021

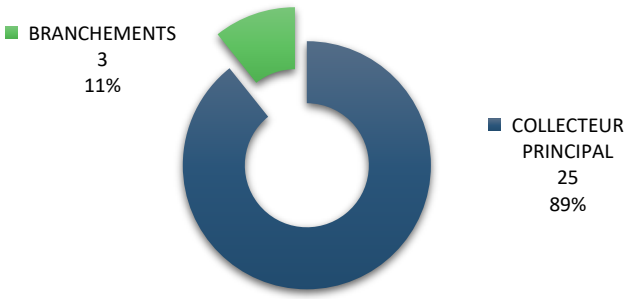

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

Pour 2021 on n'observe pas de concentration particulière de débouchages, quelques collecteurs font l'objet de débouchages 2 fois par an

- **Av General du Gaulle**
- **République**
- **Antoinette de Beaucaire**
- **Grand Rue**

AXES D'AMELIORATIONS

La commune a un faible taux de débouchages par rapport au reste du territoire, cependant le nombre de débouchages a augmenté en 2021, on **observe que la majorité des débouchages sont réalisés sur les collecteurs (89%)**, il faut poursuivre les renouvellements de collecteurs (voir notes de synthèses), et cibler le curage préventif sur les secteurs évoqués ci-dessus.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

0,3 % DE DIMINUTION D'ECP PAR RAPPORT A L'ANNEE DE REFERENCE

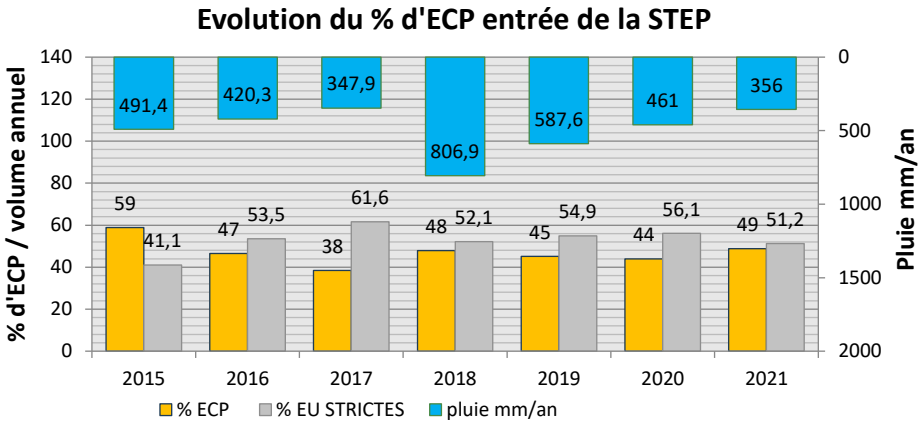

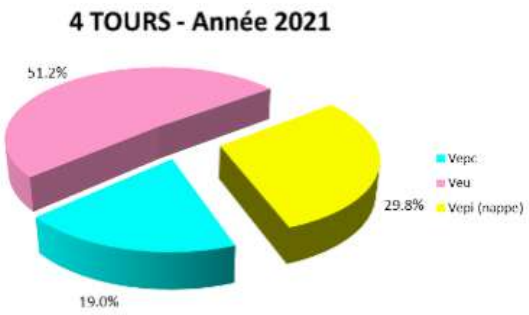

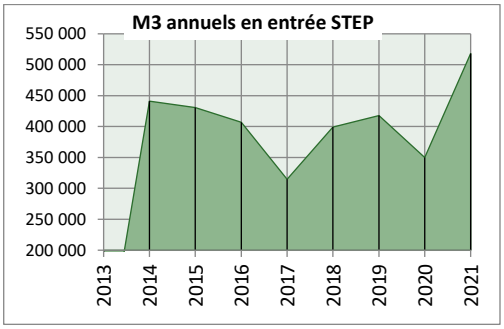

BILAN ANOMALIES RESEAU

236 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

133 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

103 ANOMALIES NON SOLDEES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

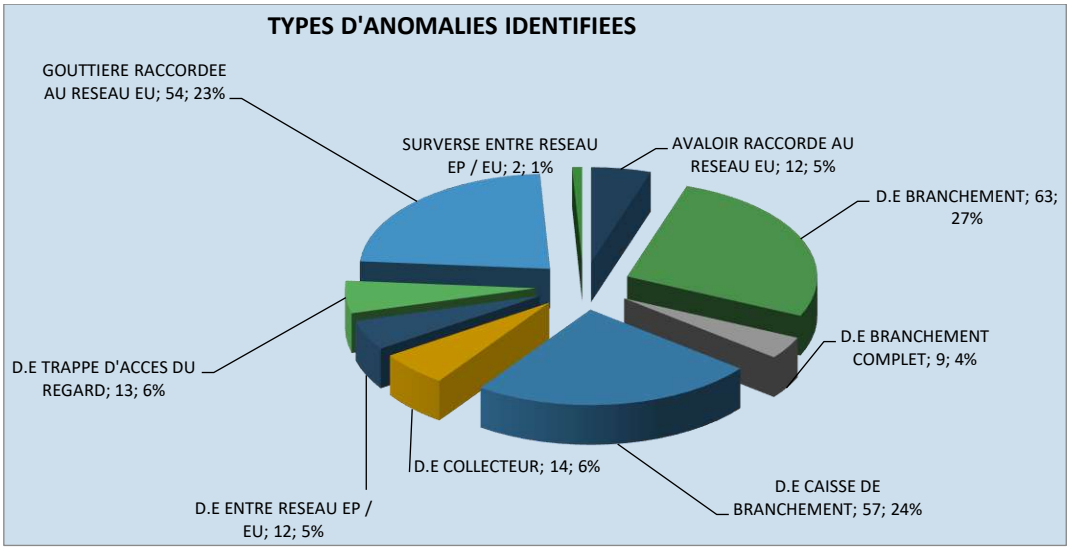

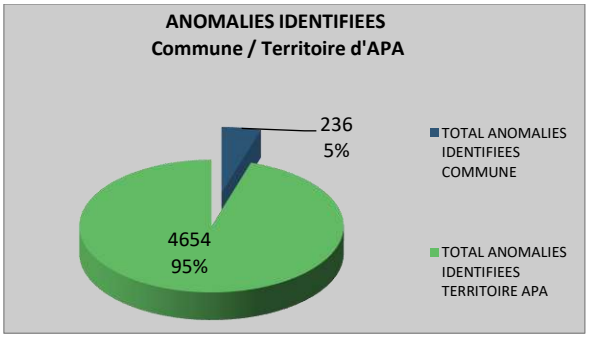

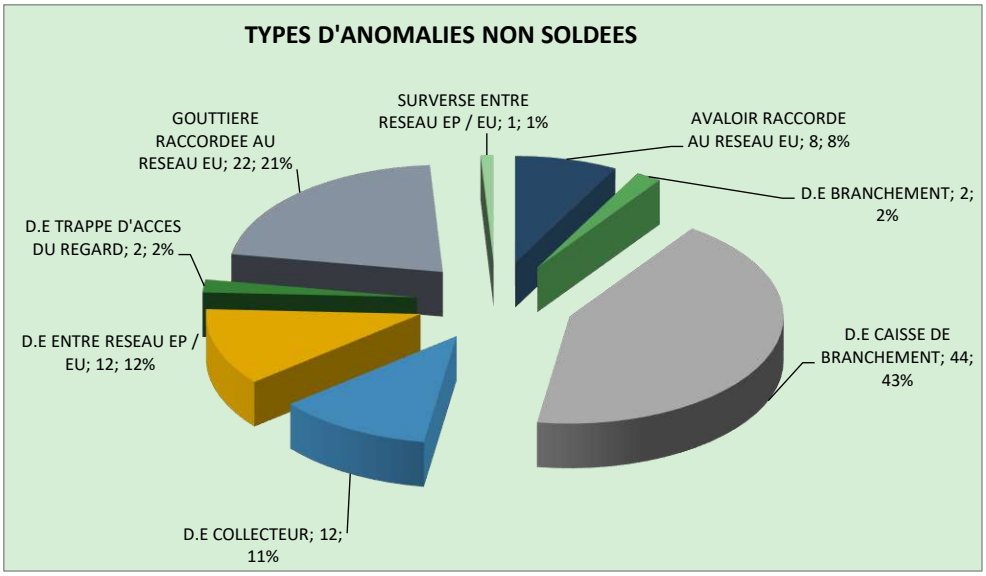

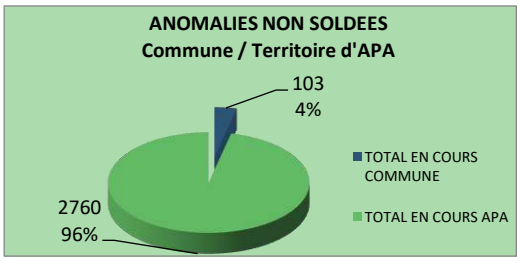

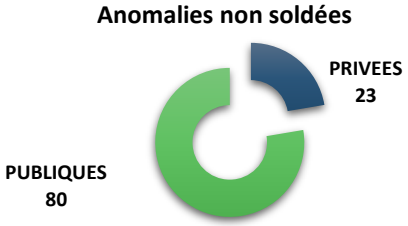

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AXES D'AMELIORATIONS

Le réseau de Velaux réagit de manière très importante aux entrées d'eaux pluviales et à ses ressuyages, il faut poursuivre les campagnes de fumigation et ITV + accentuer les recherches terrains par temps de pluies (rejets ponctuels prohibés), solder les anomalies en cours notamment les **8 avaloirs EP communaux positifs à la fumigation et poursuivre les réhabilitations des réseaux vétustes (voir notes de synthèses, collecteur principal en amont du PR 4 tours, rue du Barry…)**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VERNEGUES / CAZAN

DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL

LE NOMBRE DE DEBOUCHAGES RESTE STABLE ET FAIBLE PAR RAPPORT A 2017

2 Débouchages réalisés en 2017

3 Débouchages réalisés en 2021

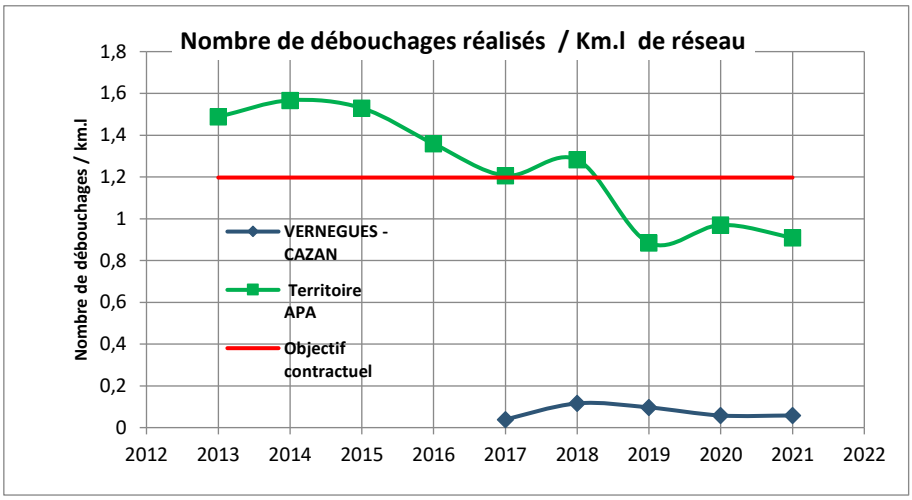

POINTS NOIRS RESEAUX IDENTIFIES (Obstructions / Graisses)

Réseau en amont du PR Principal de CAZAN (graisses / pierres /racines)

AXES D'AMELIORATIONS

Le taux de débouchages est très faible sur les communes de Vernègues / Cazan, un curage préventif sera mené sur les tronçons évoqués ci-dessus

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

DIAGNOSTIC PERMANENT EAUX CLAIRES PARASITES

Les volumes d'entrés mesurés sur la STEP de Vernègues ne peuvent être prises en compte pour les années 2018/2019

On observe une diminution de la part d'ECP par rapport à 2018 de 18.8% pour Vernègues et de 8,5% pour Cazan

Les graphiques ci-dessous illustrent les volumes d'eaux usées et d'ECP pluviales (bleues) et permanentes (jaunes) sur l'année 2021

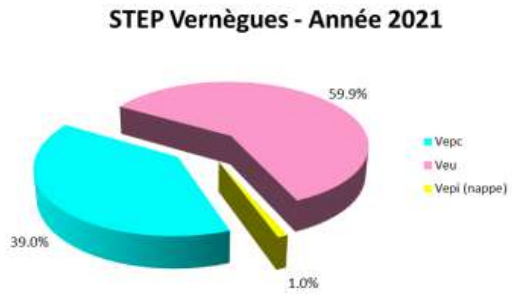

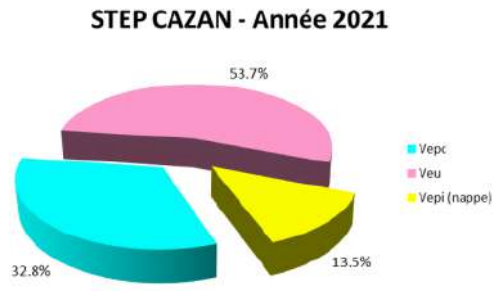

BILAN ANOMALIES RESEAU

46 ANOMALIES IDENTIFIEES DEPUIS 2013 (SOLDEES ET NON SOLDEES)

46 ANOMALIES SOLDEES DEPUIS 2013

0 ANOMALIES NON SOLDEES

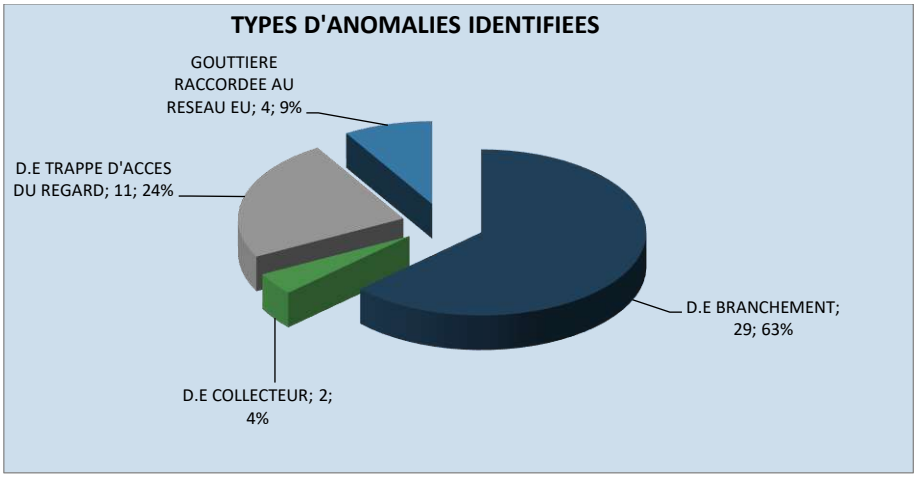

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

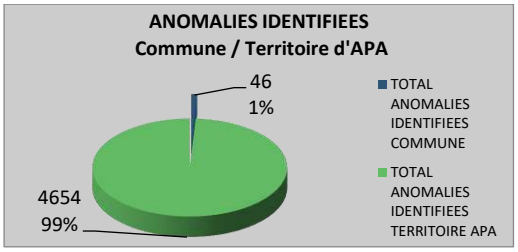

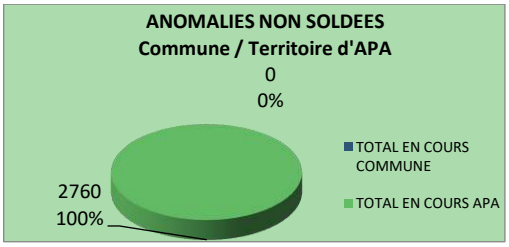

AXES D'AMELIORATIONS

Vernègues : le réseau est sensible aux ECP pluviales, des campagnes de fumigation devront être réalisés
Cazan : le réseau est très **sensible aux ECP pluviales ainsi qu'aux ressuyages,** des campagnes de fumigation devront être réalisées et des ITV et investigations par temps de pluie

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat AGGLOPOLE COLLECTE RESEAU PR EU DSP est délégué à APA dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 23 décembre 2021, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Les avenants du contrat

- ✓ Avenant n°1 du 01/01/2013 relatif au changement de dénomination de la société

- ✓ Avenant n°2 du 04/07/2014 relatif aux nouvelles données financières, aux nouveaux indices et à l'intégration de nouveaux ouvrages

- ✓ Avenant n°3 du 01/01/2019 relatif à la modification du périmètre d'affermage, aux modifications tarifaires, à la modification du règlement de service et à la modification du bordereau de prix

- ✓ Avenant n°4 du 01/01/2020 relatif à la modification tarifaire

- ✓ Avenant n°5 du 23/12/2021 relatif à la modification du périmètre d'affermage, à l'intégration de nouveaux ouvrages et à la modification tarifaire.

Les conventions du contrat

Convention facturation	*Date d'effet : 01/01/2013*
Convention CCAS	*Date d'effet : 16/02/2015*
Convention versement subvention	*Date d'effet : 29/09/2016*

- Industriels convention annexée à l'arrêté d'autorisation de rejet :
  - 8 Rognac
  - 7 Salon
  - 1 St-Chamas
  - 1 Berre
  - 1 Mallemort
  - 3 Pelissanne
  - 1 La Fare-Les-Oliviers

- Industriels avec arrêté d'autorisation de rejet simple.
  - 3 Salon
  - 1 Berre

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
LE NOUVEAU RELAIS DE BERRE	BERRE L'ETANG	Station service	☐ néant ☑auto. ☐conv.	☐macropolluants ☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 Validité : 31/12/2024
LES VIGNERONS DE MISTRAL	BERRE L'ETANG	Cave coopérative	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 15 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 31/03/2015 Validité : 31/12/2024
LAV'AUTOP	LA FARE LES OLIVIERS	Station de lavage	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 31/01/2018 Validité : 31/12/2024
SARL MAGNAN	MALLEMORT	Dépannage et remorquage automobile	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 13/03/2015 Validité : 31/12/2024
LES VIGNERONS DE PELISSANNE	PELISSANNE	Vinification fabrication de vins	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 20 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 11/08/2015 Validité : 31/12/2024
SERPOL	PELISSANNE	Depollution des eaux de nappe	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 70 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 20/12/2018 CSD : 07/06/2018 Validité : 31/12/2024
TRANSPORTS MARINO	PELISSANNE	Transport de matières dangereuses (carburants)	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 15 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 20/12/2018 CSD : 13/06/2018 Validité : 31/12/2024
BUTAGAZ SAS	ROGNAC	Production et distribution de gaz propane et butane	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 15 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 16/06/2014 CSD : 06/10/2014 Validité : 31/12/2024
CAT	ROGNAC	Affretement et organisation des transports	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 50 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/11/2014 CSD : 27/04/2015 Validité : 31/12/2024
COFELY ENDEL EMM	ROGNAC	Maintenance industrielle	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 04/06/2015 Validité : 31/12/2014
EXPONENS	ROGNAC	Fabrication TLV	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 24/04/2017 Validité : 31/12/2024
RESOCLEAN CLEAN 13	ROGNAC	Lavage nettoyage de citernes	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 60 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 11/01/2018 Validité : 31/12/2024
SAS JUMBO LAVAGE MEDITERRANEE	ROGNAC	Lavage nettoyage de véhicules	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 150 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 16/06/2014 CSD :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

								09/10/2014 Validité : 31/12/2024
VALORTEC INDUSTRIE	ROGNAC	Collecte et traitement de déchets dangereux	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants	vol : 60 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/11/2014 CSD : 27/02/2015 Validité : 31/12/2024
JUNGHEINRICH France SAS	ROGNAC / VITROLLES	Réparation de machines et équipements mécaniques	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : 20/12/2018 CSD : 04/07/2018 Validité : 31/12/2024
SUDCOSMETICS	SAINT CHAMAS	Fabrication cosmetiques	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants	vol : 70 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 02/02/2016 Validité : 31/12/2024
AGL MCC AUTOMOBILES	SALON DE PROVENCE	Vente et réparation de véhicules	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants	vol : 5 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 09/06/2015 CSD : 27/05/2016 Validité : 31/12/2024
AUTOMOBILE PROVENCE INNOVATION	SALON DE PROVENCE	Vente et réparation de véhicules	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 27/09/2017 Validité : 31/12/2024
PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES BOUES	SALON DE PROVENCE	Plateforme de compostage	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants	vol :15m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 30/04/2019 Validité : 31/12/2024
PYRAME PLUS	SALON DE PROVENCE	Garage auto	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants	vol : 15 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 23/03/2015 Validité : 31/12/2024
SARL FLUDO	SALON DE PROVENCE	Station de lavage	☐ néant ☑auto. ☐conv.	☐macropolluants	☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : 14/04/2015 Validité : 31/12/2024
SOC SAR	SALON DE PROVENCE	Vente et réparation de véhicules	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants	vol : 5 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 09/06/2015 CSD : 09/05/2016 Validité : 31/12/2024
SPGS	SALON DE PROVENCE	Hydrocurage	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 15/09/2015 Validité : 31/12/2024
TOTAL RELAIS DE LA CRAU	SALON DE PROVENCE	Station service	☐ néant ☑auto. ☐conv.	☐macropolluants	☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : 18/10/2016 Validité : 31/12/2024
WARM UP	SALON DE PROVENCE	Station de lavage	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants	vol : 20 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 03/12/2014 CSD : 03/12/2014 Validité : 31/12/2024
K.S.P	SALON DE PROVENCE	cuisson et conditionnement des crevettes fraiches, crues et surgelées	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants	☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : en cours CSD : 15/01/2020 Validité : 31/12/2024

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

APA, une organisation et une méthode éprouvée

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PRESENTATION DE L'ORGANISATION APA

La société APA, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **11 Directions Régionales (DR), 1 Centre de Service Permanent (CSP), 23 Directions d'Exploitations (DEX), 23 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, **la Direction d'exploitation** ET le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION

NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques

Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maitrisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. APA prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes ≥10 000 eqH avant le 31/12/2020.

APA dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **APA améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité règlementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

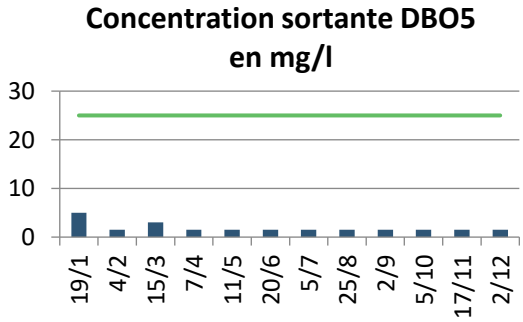

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil APA par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

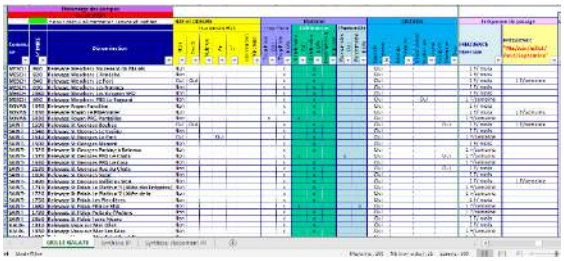

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : APA vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.

Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION**

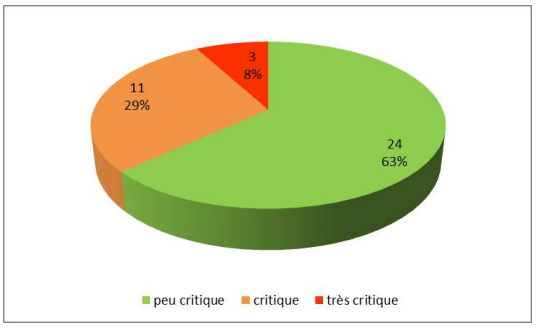

DYNAMIQUE DES POSTES permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PERENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.

Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, APA vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de APA :

La méthanisation permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.

REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

REUTILISER LES EAUX EN SORTIE DE STATION D'EPURATION POUR UN USAGE AGRICOLE OU INDUSTRIEL

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'Ile de Ré ou pour l'arrosage de golfs.

Par ailleurs, Saur développe de nombreux projets de R&D sur la REUT avec des partenaires industriels et universitaires (REEBiiM, NOWMMA).

DIAGNOSTIC PERMANENT : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

CONNAITRE ET SURVEILLER VOS SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE REDUIRE LEUR IMPACT

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SUR LE MILIEU, SECURISER LA SANTE PUBLIQUE, PERENNISER LE PATRIMOINE ET MAITRISER LES NUISANCES

La mise en place d'un diagnostic permanent pour les agglomérations de taille ≥ 10 000 équivalents habitants (EH) est règlementaire au 31 décembre 2021. L'obligation sera étendue aux agglomérations ≥ 2 000 EH le 31 décembre 2024.
Le diagnostic permanant est une démarche visant à :
1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;

2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;

3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;

4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Agissant sur les plans techniques et financiers, et complémentaire au schéma directeur, cette démarche intègre les spécificités de chaque collectivité et système d'assainissement :

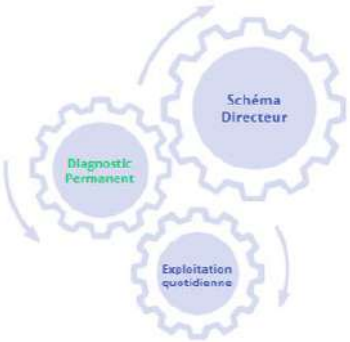

Extrait du Guide ASTEE « Articulation du diagnostic permanent avec les autres démarches »

Pour vous aider à respecter cette obligation, **SAUR,** qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique, **pourra vous accompagner au moyen de supports méthodologiques établis à cet effet.** Cette méthodologie est fondée sur le **renforcement des moyens humains et le développement des outils informatiques.**
SAUR dispose ainsi d'une **plateforme unique de restitution, la plateforme Diag 360.** Alimentée par des millions de données (données patrimoniales, mesures télégérées, données pluviométriques ...), elle regroupe à la fois des modules de suivi de fonctionnement des ouvrages du système d'assainissement :

- Ouvrages sur le réseau (**PR**),
- Ouvrages de déversement (DO)
- Stations d'épuration (**STEP**)

et des modules de quantification, diagnostic et suivi des problématiques du service identifiés dans le guide ASTEE :

- Quantification des Eaux Claires Parasites (ECP)
- Analyse de production d'hydrogène sulfuré et odeurs (**H2S**)
- Cartographie du risque d'une éventuelle pollution non domestique (INDUS**)**
- Cartographie du risque d'encrassement (**HYDRO**)
- Débordement et déversement par temps de pluie (PLUIE)
- Mesure de l'impact des rejets sur le milieu naturel (**MILIEU**)
- Risque de défaillance électromécanique (ARD)

DIAG 360° vous offre la garantie de :

- la gestion & fiabilisation des données
- la vision 360° du service
- le pilotage des actions & interventions
- le suivi des Indicateurs de performance sur chaque bassin de collecte afin de mesurer l'impact de vos travaux d'amélioration

Elle permet de fiabiliser, automatiser et croiser le suivi de l'exploitation dans un boucle d'amélioration continue.
Les premiers modules de la plateforme (PR, DO, ECP et H2S) ont été livrés en 2021. Les modules restants seront ajoutés progressivement pour compléter notre capacité d'analyse multi risque sur chaque bassin de collecte et faciliter la quantification de l'impact de vos travaux sur la performance du système.

Grâce à ce partenariat renforcé, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver le milieu récepteur et votre patrimoine assainissement.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

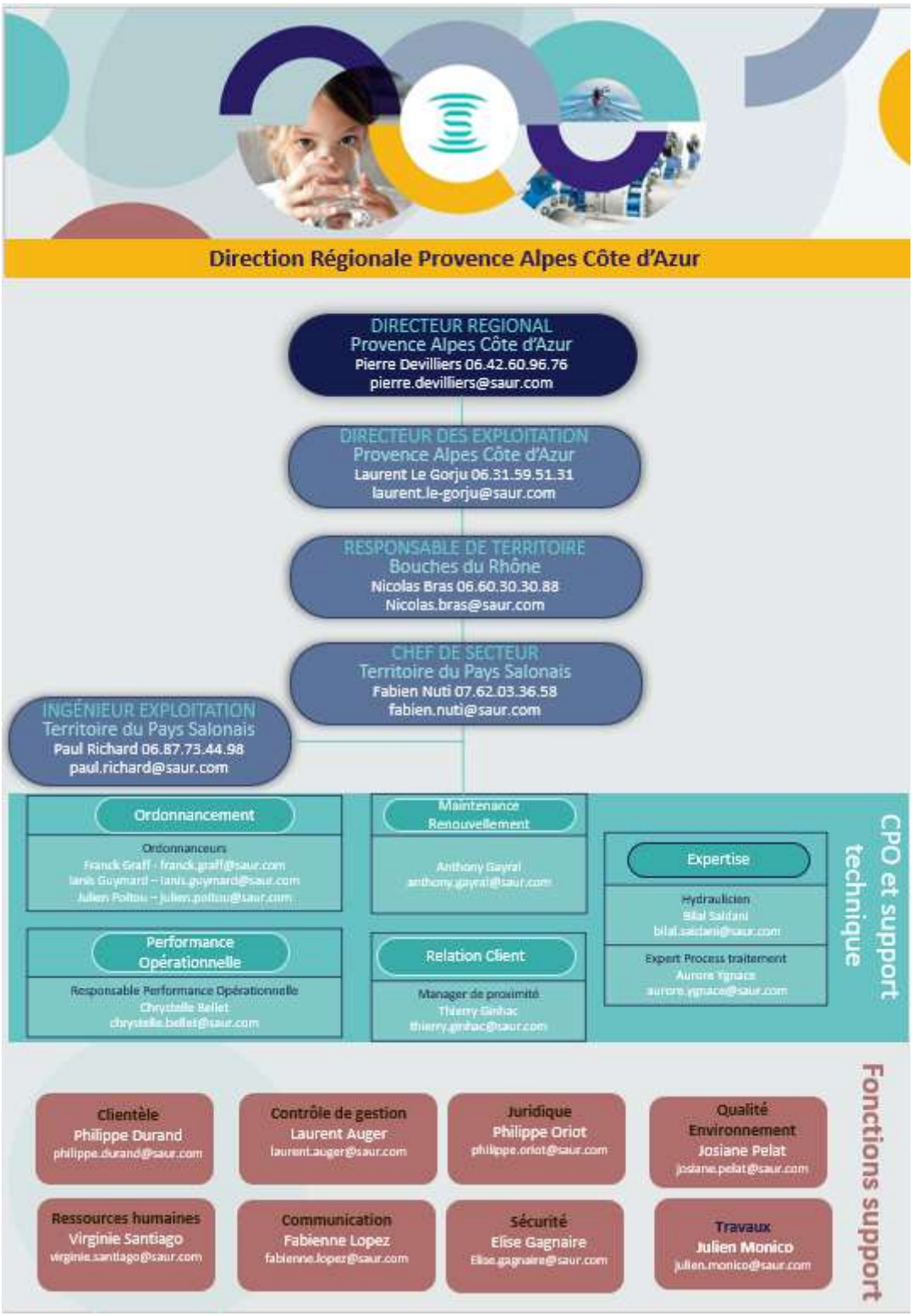

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

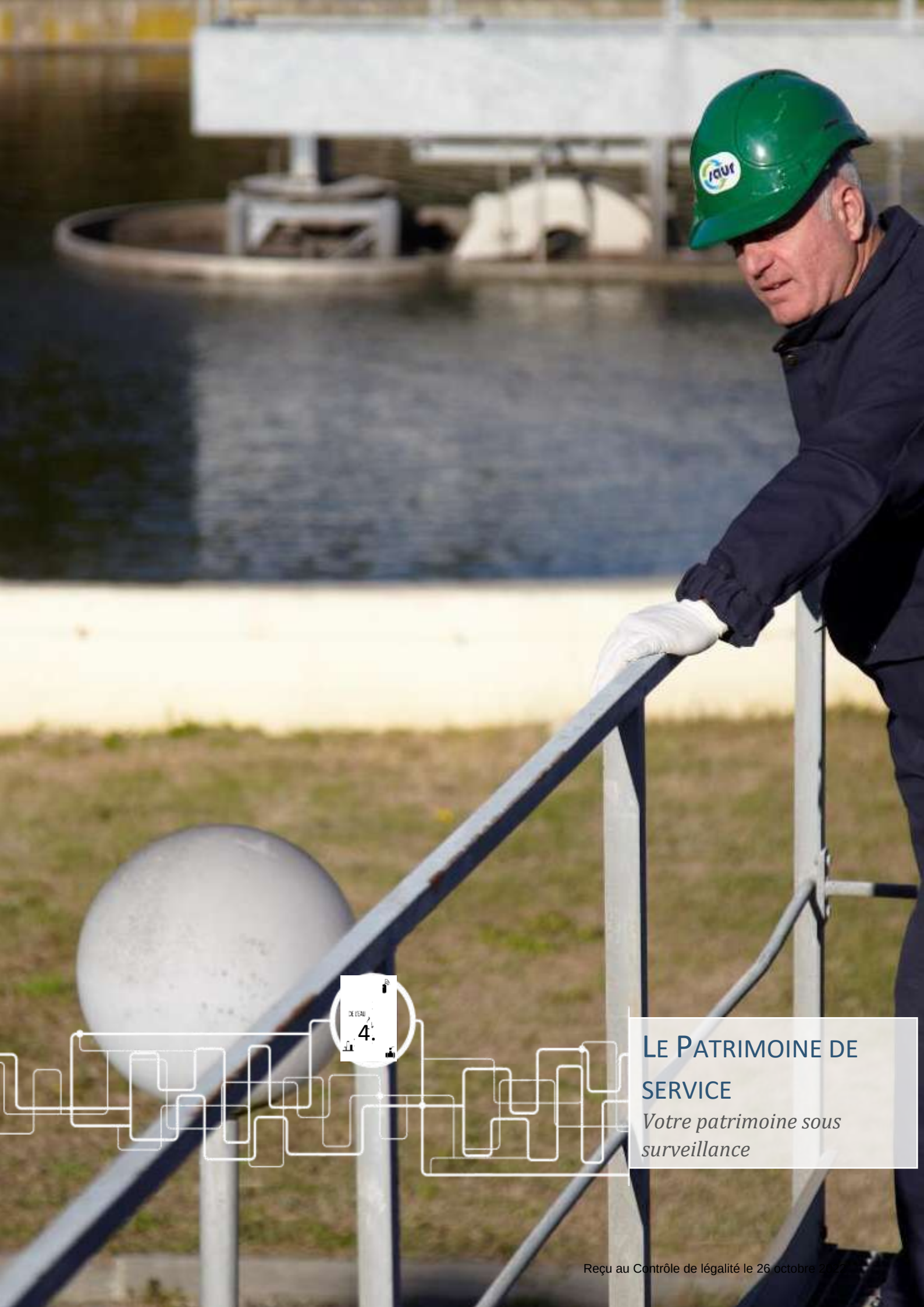

4. LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2021

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Postes de relevage	74
Linéaire de conduites (KmL)	650.567

5 postes ont été intégrés dans le patrimoine en 2021 :

Commune	Libellé
LANCON-PROVENCE	LANCON - PR LES OLIVARELLES 1
LANCON-PROVENCE	LANCON - PR LES OLIVARELLES 2
MALLEMORT	MALLEMORT PR CLOS DU ROURE
MALLEMORT	MALLEMORT PR HAMEAU DE LYDIE
MALLEMORT	MALLEMORT PR HAMEAU FLORENT

LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2021, le linéaire de canalisations est de **650,567** km.

Répartition par matériau

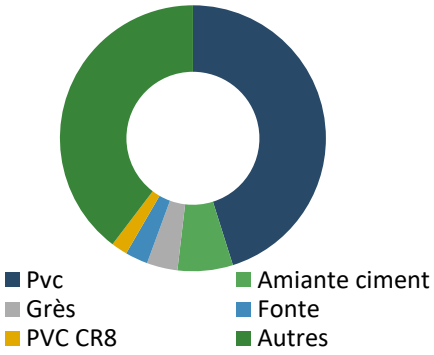

Matériau	Valeur (%)
Pvc	45,1%
Amiante ciment	6,7%
Grès	3,7%
Fonte	2,8%
PVC CR8	2,0%
Autres	39,7%

Répartition par diamètre

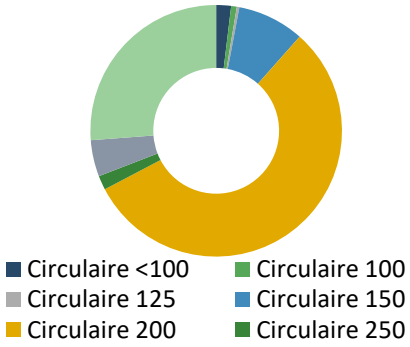

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire <100	1,90%
Circulaire 100	0,73%
Circulaire 125	0,33%
Circulaire 150	8,59%
Circulaire 200	55,76%
Circulaire 250	1,82%
Circulaire >300	4,68%
Circulaire ?	26,19%

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Répartition par communes

Le détail de la répartition des linéaires par communes est présenté en Annexe *Répartition du linéaire par commune.*

Commune	Longueur (m)
Alleins	16 440
Aurons	4 884
Berre l'Etang	56 215
Charleval	16 658
Eyguières	33 578
La Barben	7 085
La Fare	33 593
Lamanon	13 044
Lançon Provence	45 469
Mallemort	28 164
Pelissanne	48 459
Rognac	71 319
Saint Chamas	28 254
Salon de Provence	155 229
Sénas	23 758
Velaux	51 747
Vernègues	16 672
Total	**650 567**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES CLIENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

Le tableau ci-après présente les clients par communes. Ces données sont issues de la compilation des éléments SEM et APA.

Commune	Clients (nombre)
ALLEINS	1 092
AURONS	193
BERRE L'ETANG	2 884
CHARLEVAL	1 066
EYGUIERES	3 020
LA BARBEN	357
LA FARE LES OLIVIERS	2 850
LAMANON	800
LANCON PROVENCE	3 071
MALLEMORT	2 723
PELISSANNE	3 738
ROGNAC	4 266
SAINT CHAMAS	2 725
SALON DE PROVENCE	10 508
SENAS	2 232
VELAUX	2 792
VERNEGUES	703
Total général	**45 020**

LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Le tableau ci-après présente les volumes par communes. Ces volumes sont la compilation des données SEM et APA.

Commune	Volume (m3)
ALLEINS	120 023
AURONS	22 667
BERRE L'ETANG	583 776
CHARLEVAL	122 998
EYGUIERES	280 517
LA BARBEN	54 420
LA FARE LES OLIVIERS	333 766
LAMANON	78 367
LANCON PROVENCE	371 396
MALLEMORT	229 995
PELISSANNE	432 871
ROGNAC	677 641
SAINT CHAMAS	409 235
SALON DE PROVENCE	2 570 600
SENAS	237 813
VELAUX	413 529
VERNEGUES	81 830
Total général	**7 021 444**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE SPECIMEN DE FACTURE

AGGLOPOLE Provence
Assainissement

Numéro de facture	Référence client	Facture du
Simulation	**********	01.01.2022

• Nom du client : ******** ********
• Adresse desservie : ******
SALON-DE-PROVENCE

Message

****
****
****

Contacts

Service Clients
04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

Dépannage 24h/24
04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

Accueil
140 IMPASSE DE DION BOUTON Parc d'activité de la Crau 13300 SALON-DE-PROVENCE

Votre facture de simulation du 1 janvier 2022

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

Votre consommation de : **120 m³**

	€TTC
Collecte et traitement des eaux usées **METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - PAYS SALONAIS**	141,19
Organismes publics	58,08
Total facture	**199,27**
	199,27

détail au verso

Répartition de votre facture

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
****** SALON-DE-PROVENCE	120 m³					Conso. simulée

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Collecte et traitement des eaux usées					**128,36**		**141,19**
Consommation					**128,36**		**141,19**
Part Métropole	Année 2022		120	0,2761	33,13	10,00	
Part APA	Année 2022	1 à 60	60	0,7559	45,35	10,00	
		61 à 120	60	0,8314	49,88	10,00	
► Organismes publics					**52,80**		**58,08**
Consommation					**52,80**		**58,08**
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,2800	33,60	10,00	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2022		120	0,1600	19,20	10,00	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,66 € / m3 soit 0,00166 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 181,16 €

TVA 10,00 % : 18,11 €
TVA sur les débits : 18,11 €

Total facture TTC : 199,27 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AGGLOPOLE Provence
Assainissement

Numéro de facture	Référence client	Facture du
Simulation	**********	**01.01.2020**

• Nom du client : ******** ********
• Adresse desservie : ******
SALON-DE-PROVENCE

Message

****
****
****

Contacts

Service Clients
04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h

Dépannage 24h/24
04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

Accueil
140 IMPASSE DE DION BOUTON Parc d'activité de la Crau 13300 SALON-DE-PROVENCE

Votre facture de simulation du **1 janvier 2020**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

Votre consommation de : **120 m³**

	€TTC
Collecte et traitement des eaux usées **METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - PAYS SALONAIS**	110,94
Organismes publics	55,44
Total facture	**166,38**
	166,38

détail au verso

Répartition de votre facture

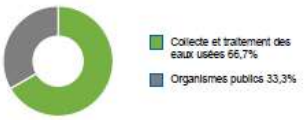

A NE PAS PAYER SPÉCIMEN A NE PAS PAYER

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
****** SALON-DE-PROVENCE	**120 m³**					Conso. simulée

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Collecte et traitement des eaux usées					**120,58**		**132,64**
Consommation					**120,58**		**132,64**
Part Métropole	Année 2021		120	0,2761	33,13	10,00	
Part APA	Année 2021	1 à 60	60	0,6941	41,65	10,00	
		61 à 120	60	0,7634	45,80	10,00	
► Organismes publics					**51,60**		**56,76**
Consommation					**51,60**		**56,76**
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	Année 2021		120	0,2800	33,60	10,00	
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Année 2021		120	0,1500	18,00	10,00	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,58 € / m3 soit 0,00158 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 172,18 €

TVA 10,00 % : 17,22 €
TVA sur les débits : 17,22 €

Total facture TTC : 189,40 €

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Date : 01/03/2022

APA

Partenaire : METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - PAYS SALONAIS

Référence contrat : 131401/02

Produit : Assainissement **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Prix (HT) à compter du 01/01/2022
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,1292] * Prix de base

Redevance : Consommation part APA
Date d'actualisation : 31/01/2022 **K :** 1,1292

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision :
0,28+(((0,2753x0,9)x(ICHTREVHC/ICHTREVHCo))+((0,3284x0,9)x(FSD2MI/FSD2MIo))+((0,0831x0,9)x(15702841314/15702841314o))+((0,1132x0,9)x(TP10a/TP10ao)))

K = I + (I - PRn) x [0.20 + (0.2753 ICHT-IME/ICHT-IMEo) + (0.3284 FSD2/FSD2o) + (0.0831 FM0D/FM0Do) + (0.1132 TP10A/TP10Ao) -1]

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,1292

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/09/2021				
Indice		**Valeur de base**	**Date application**	**Date publication**	**Réf. publication**	**Durée**	**Racc.**	**Valeur actualisée**
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX	130,30000						144,41037
	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010	TP10A2010	01/05/2021	27/08/2021	MTPB 6153		1,2701	113,70000
15702841314	IP - ELECTRICITE MOYENNE TENSION, TARIF VERT A - POUR CNP 1314	129,80000						168,31927
	Substitué avec coeff. 1,586421 par 0105347661314	0105347661314	01/06/2021	02/08/2021			1,586421	106,10000
ICHTREVHC	INDICE COUT HORAIRE DU TRAVAIL REVISE - TOUS SALARIES hors CICE	106,20000						132,17490
	Substitué avec coeff. 1,027 par ICHTREV	ICHTREV	01/04/2021	09/07/2021	SiteLe Moniteur + INSEE		1,027	128,70000
FSD2MI	FRAIS ET SERVICES DIVERS - Site internet	123,70000	01/07/2021	31/08/2021	SITE INTERNET LE MONITEUR			138,50000

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,28+(((0,2753x0,9)x(ICHTREVHC/ICHTREVHCo))+((0,3284x0,9)x(FSD2MI/FSD2MIo))+((0,0831x0,9)x(15702841314/15702841314o))+((0,1132x0,9)x(TP10a/TP10ao)))

```
.          0,28                                                    0,280000000
.     +    0,2753    x    0,9                                  +    x,
.     +    0,3284    x    0,9                                  +    x,
.     +    0,0831    x    0,9                                  +    x,
.     +    0,1132    x    0,9                                  +    x,
.
.                                                               ----------------
.                                                                    1,129190137
```

K définitif : 1,1292

CRITERES TARIFAIRES

Tranche (m3/an)

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	[1 , 60]		[61 , 180]		181 - Maximum			
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	0,6694	0,7559	0,7363	0,8314	0,8100	0,9147	n.r.	n.r.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6. BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Points caractéristiques du réseau

8 PCR (points caractéristiques du réseau) sont mesurés sur le territoire du Pays Salonais (APA) :

- 4 PCR sur Salon
- 3 PCR sur Berre
- 1 PCR sur Velaux

Ces volumes sont déposés sur Mesure rejets (point SANDRE R2), sauf Velaux qui est transmis mensuellement à la SEM, en charge du dépôt de ce point de Velaux ainsi que des déversoirs d'orage (point A1).

13140102_Reseau APA	Salon de Provence PCA RD538 DN600 depuis Pélissanne	Salon de Provence PCA RD538 DN700 depuis Salon	Salon de Provence PCA Aval Crozes	Salon de Provence PCA PR Pélissanne DN200
Fréquence du cadran	J	J	J	J
Unité du cadran	Mètre cube	Mètre cube	Mètre cube	Mètre cube
Dates	13140102RC 13SALR71	13140102RC 13SALR72	13140102RC 13SALR65	1314010213 13SALR73
janvier-21	90 161	104 781	44 020	62215
février-21	79 876	92 892	39760	56901
mars-21	102101	103850	44020	76354
avril-21	120800	100500	42600	92761
mai-21	128200	103850	44020	103282
juin-21	126000	100500	42600	89751
juillet-21	130200	103850	44020	91760
août-21	130200	103850	44020	86054
septembre-21	124327	100500	42 636	78802
octobre-21	98550	126270	52 371	70960
novembre-21	100858	120715	45 050	73114
décembre-21	104379	221577	49959	69442

13140102_Reseau APA	Berre PCA Parc Maurin Colonne V	Berre PCA Gravitaire A Colonne W	Berre PCA Gravitaire B Colonne X	Velaux PCA du PR Moulin du pont Fichier ancien rapport
Fréquence du cadran	J	J	J	J
Unité du cadran	Mètre cube	Mètre cube	Mètre cube	Mètre cube
Dates	1314010203 04BERR62	1314010203 04BERR63	1314010203 04BERR64	131401021503 VELA65
janvier-21	38130	10850	9920	35 149
février-21	34555	9818	8953	32 211
mars-21	43351	11083	10316	31691
avril-21	45874	12924	10400	33186
mai-21	50343	22105	12371	40702
juin-21	46110	17218	13494	30477
juillet-21	45194	13678	11235	29799
août-21	47813	13866	12189	29720
septembre-21	44859	25019	26670	32324
octobre-21	49294	16509	24451	37797
novembre-21	43684	11015	15066	36868
décembre-21	36160	9347	8300	38920

Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

Le détail des bilans des déversements au milieu par le système de collecte est présenté en Annexe *Bilan des déversements au milieu par le système de collecte*

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2020	2021
Consommation en KWh	504 799	557 905

Les instructions de permis de construire

Le tableau ci-après présente les instructions de permis de construire réalisées sur l'ensemble du contrat en 2021 :

Commune	Total
Alleins	11
Aurons	2
Berre-l'Étang	63
Charleval	15
Eyguières	45
La Barben	8
La Fare-les-Oliviers	80
Lamanon	9
Lançon-Provence	35
Mallemort	25
Pélissanne	86
Rognac	74
Saint-Chamas	32
Salon-de-Provence	134
Sénas	32
Velaux	21
Vernègues	26
Total général	**698**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

7.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les indicateurs de performance sont présentés dans le tableau RPQS, joint au RAD.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, APA assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

En 2021, **137 010 ml** ont été réalisé dans le cadre de l'hydrocurage. Le tableau ci-après présente les linéaires réalisés par communes. Le détail par adresse est présenté dans la partie Annexe.

Les opérations d'hydro-curage du réseau.

Commune	total (ml)
ALLEINS	1 305
BERRE-L'ETANG	18 370
CHARLEVAL	8 940
EYGUIERES	7 189
LA FARE-LES-OLIVIERS	7 947
LAMANON	5 237
LANCON-PROVENCE	7 428
MALLEMORT	5 498
PELISSANNE	10 873
ROGNAC	13 609
SAINT-CHAMAS	5 762
SALON-DE-PROVENCE	33 485
SENAS	6 846
VELAUX	4 520
Total	**137 010**

Linéaires réalisés (ml)	
Années	**Curage**
2 021	**137010**
2 020	121622
2 019	135302
2 018	127943
2 017	126994
2 016	122831
2 015	122904

Les débouchages ponctuels réalisés au cours de l'exercice 2021 sont présentés dans le tableau ci-après. Le détail par adresse est présenté dans la partie Annexe.

Commune	Nombre
Alleins	10
Aurons	2
Berre-l'Étang	58
Charleval	19
Eyguières	51
La Barben	15
La Fare-les-Oliviers	30
Lamanon	11
Lançon-Provence	23
Mallemort	28
Pélissanne	51
Rognac	31
Saint-Chamas	52
Salon-de-Provence	140
Sénas	31
Velaux	28
Vernègues	3
Total	**583**

Nombre de débouchages en baisse de 6.8 % par rapport à l'année 2019.

APA intervient systématiquement en contrôle caméra des branchements ayant eu une obstruction et en cas de désordres constatés, un renouvellement est effectué.

Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra et fumigation

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

Linéaires réalisés (ml)		
Années	**ITV**	**Fumigation**
2 021	**71837**	**60 338**
2 020	72900	37 757
2 019	74642	65 454
2 018	74368	86 809
2 017	75653	78 846
2 016	45348	45 664
2 015	74450	71 450

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2020	2021
Entretien niveau 2	130	67
Contrôles réglementaires	103	62

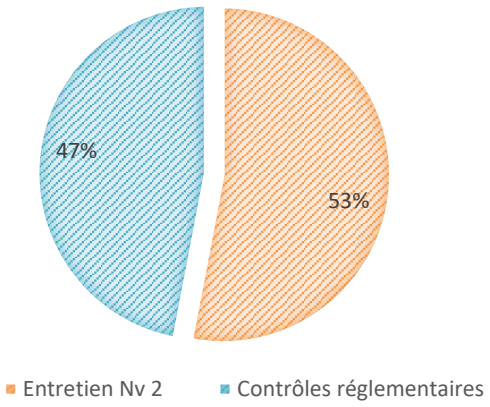

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2020	2021
Curatif	130	68

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs …) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les branchements neufs

Les travaux neufs sur branchements réalisés par commune au cours de l'exercice 2021 sont :

Commune	Total
Alleins	2
Aurons	0
Berre-l'Étang	13
Charleval	3
Eyguières	17
La Barben	2
La Fare-les-Oliviers	17
Lamanon	7
Lançon-Provence	13
Mallemort	10
Pélissanne	30
Rognac	20
Saint-Chamas	7
Salon-de-Provence	38
Sénas	11
Velaux	11
Vernègues	15
Total général	**216**

Les opérations de renouvellements dans le cadre du fond contractuel

Les opérations de renouvellement contractuel réalisées au cours de l'exercice 2021 sont présentées dans le chapitre Annexe *Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fond contractuel.*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

9.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Problématiques réseaux EU Alleins

Le système de collecte d'Alleins

VABRE / JEAN MOULIN / AV MAL LECLERC DE HAUTECLOQUE

Le réseau principal est situé dans un valat inaccessible en véhicule, prévoir des accès

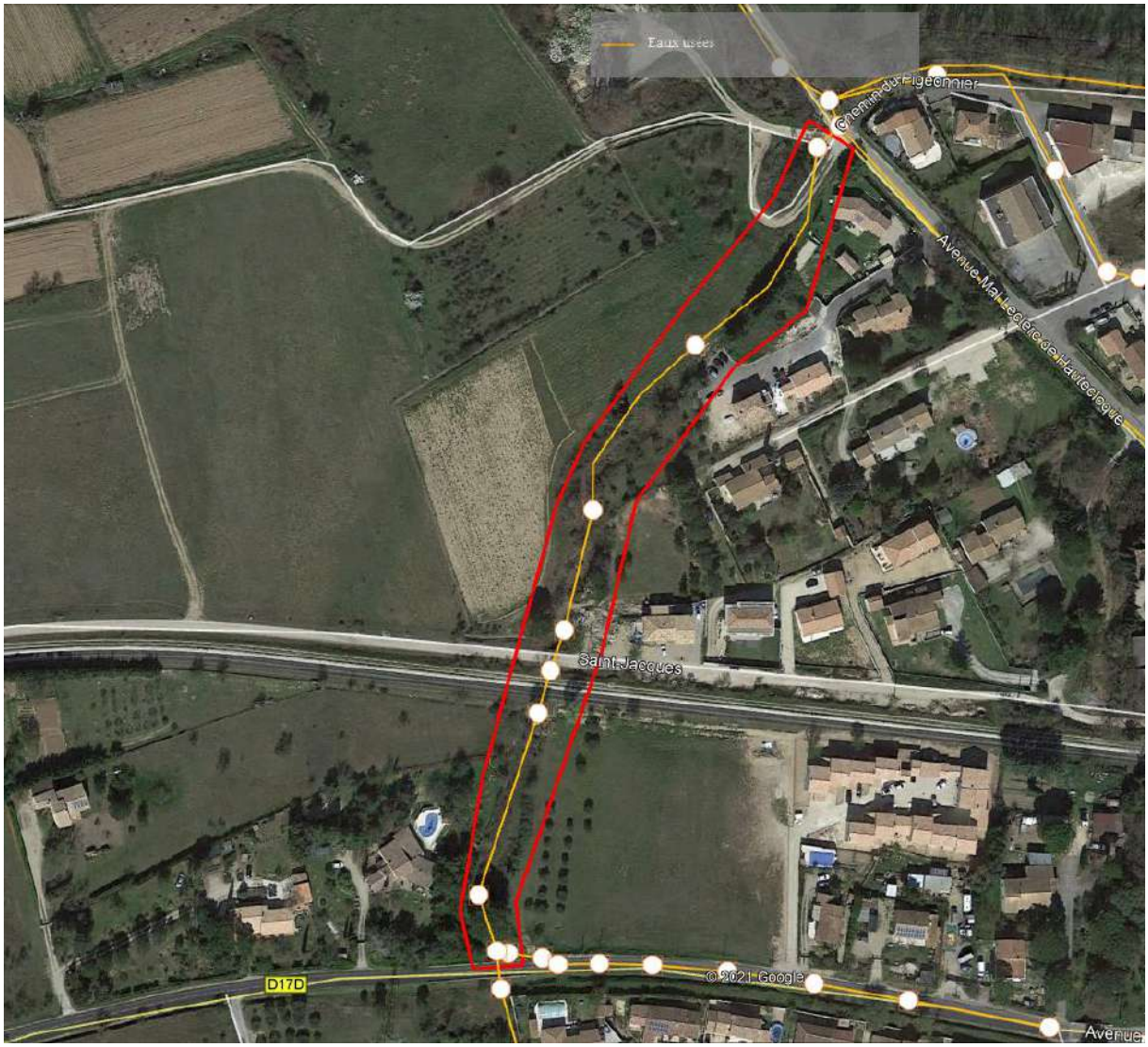

Carte 1

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CHEMIN PIGEONNIER

Le réseau est situé dans un vallat inaccessible en véhicule / les points d'accès sont très limités

Carte 2

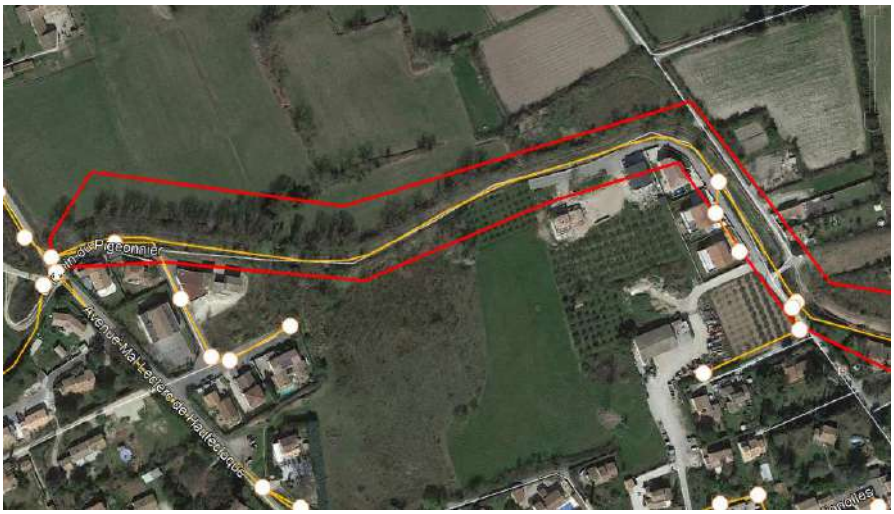

Carte 3

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Carte 4

CHEMIN DE LA GARE / RESIDENCE CLOS BATIGNOLLES

Réseau traversant des parcelles privées + dégradations importantes de la structure (effondrement ponctuel), prévoir une réhabilitation et ou le dévoiement éventuel par le chemin du Pigeonnier

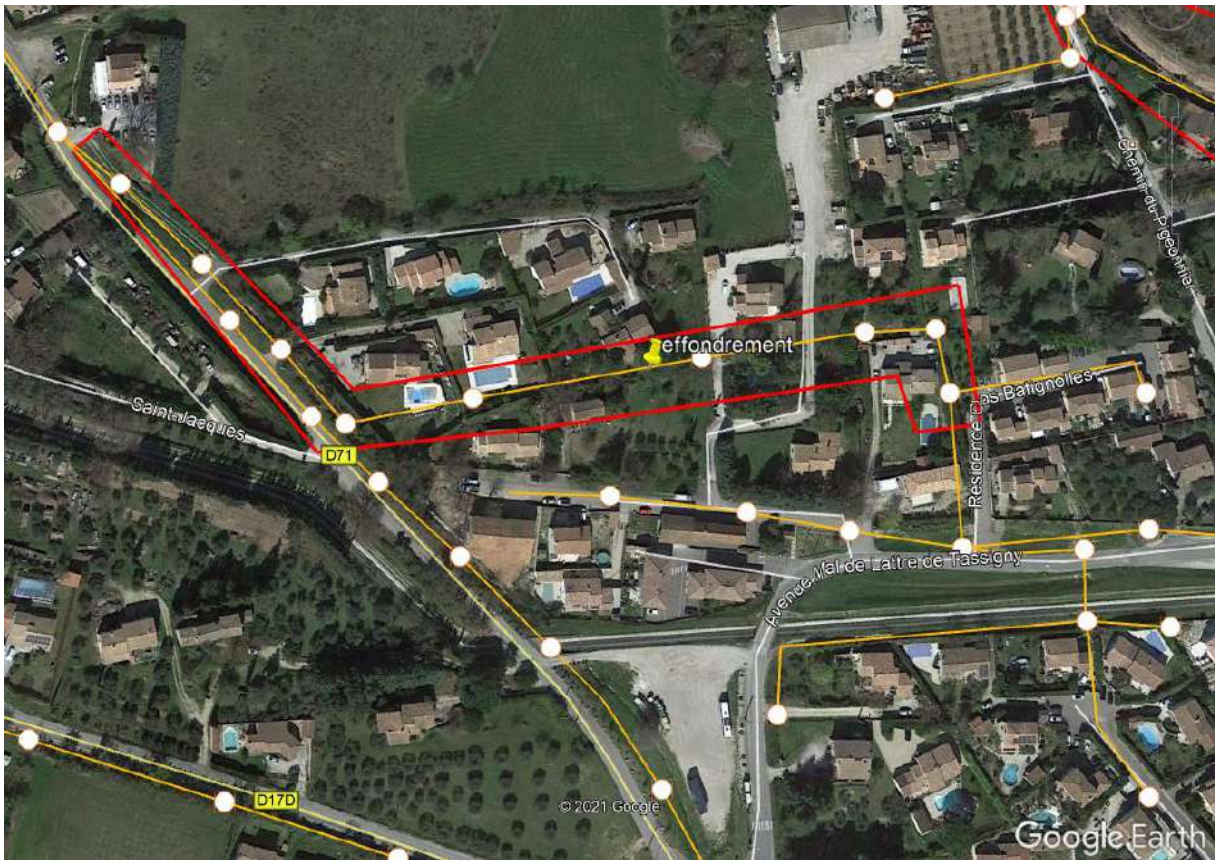

Carte 5

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

JARDINET ET PIERREFEU

Réseau implanté en partie privative, prévoir des accès aux regards

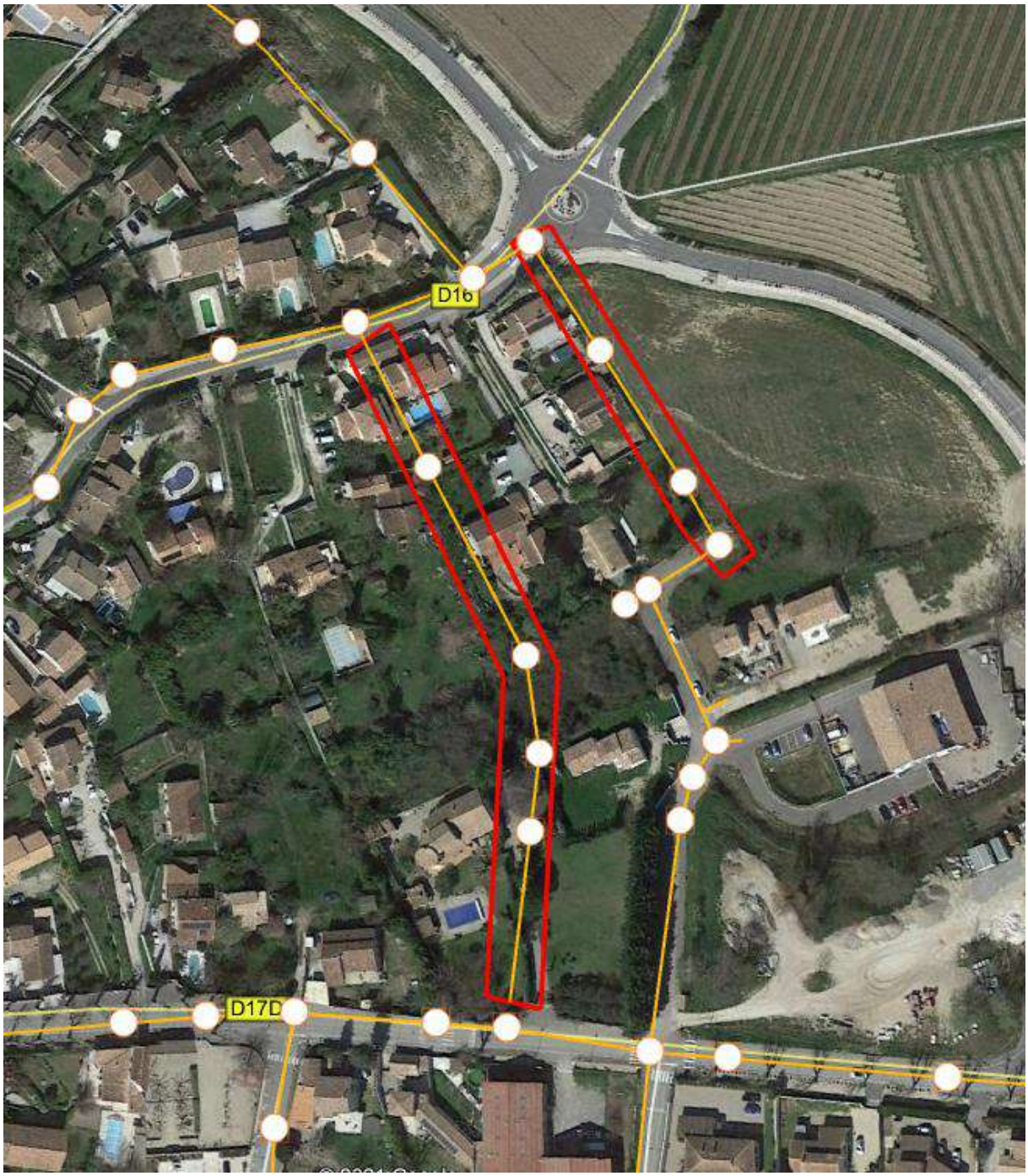

Carte 6

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AVENUE JEAN MOULIN

Réseau neuf avec regards borgnes sous voirie neuve, prévoir les remises à la côte.

Carte 7

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte de Charleval

CHEMIN DE L'AFFERAGE

Les regards du collecteur sont borgnes (piste en tout venant) / bouchages réguliers / racines dans un regard, prévoir une remise à la côte

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte d'Eyguières

- PR Guillaumette : Modification du système de trappe d'accès à la cuve

AVENUE SAINT ROCH

Les regards du collecteur sont essentillement borgnes, on observe la présence d'ECP, prévoir une réhabilitation du collecteur.

Carte 8

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VABRE JEAN BAYOL

Réseau traverse en partie privative, bouchages fréquents, le réseau est inaccessible, il faut prévoir des accès depuis les propriétés et ou dévoyer le collecteur.

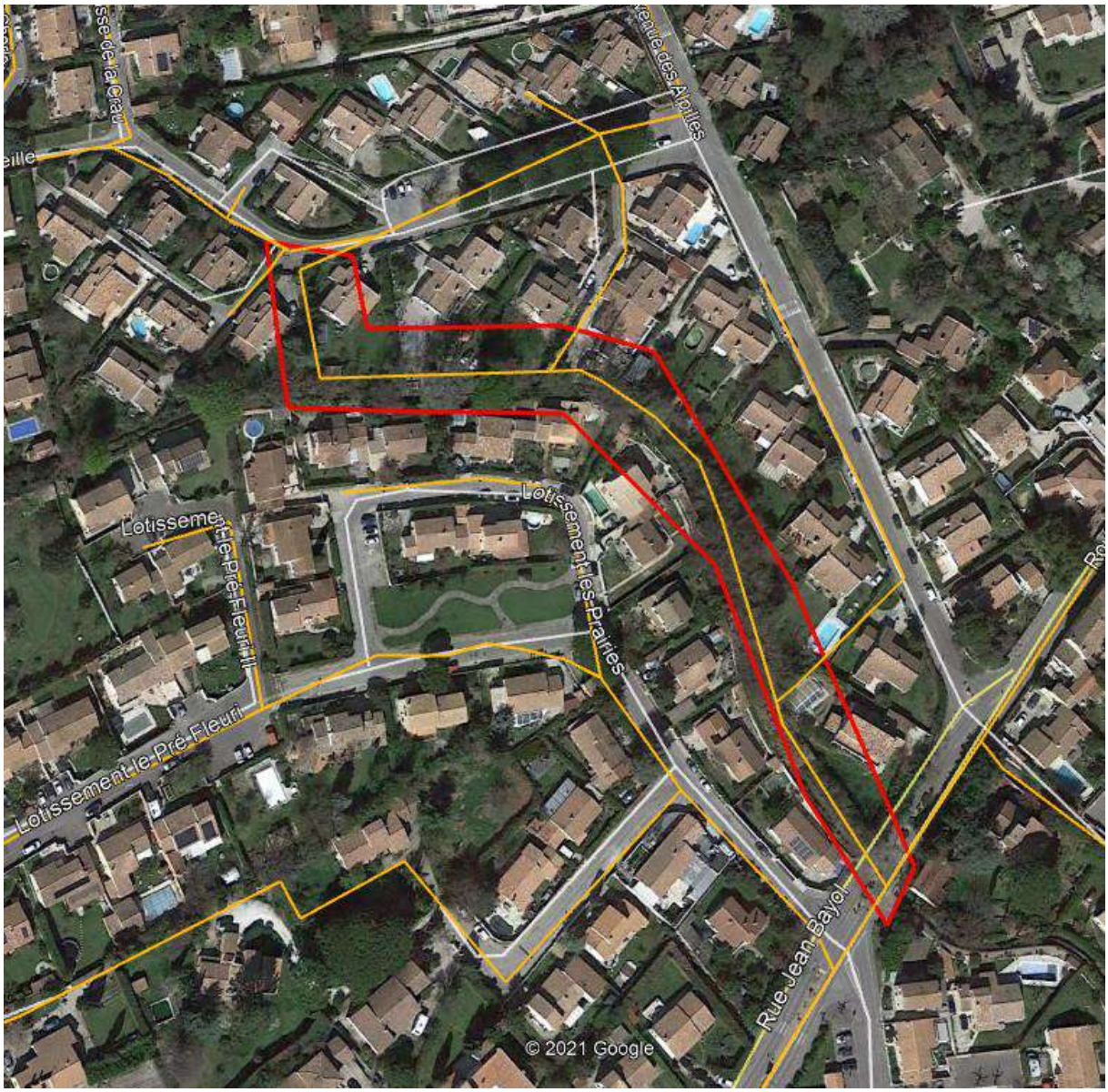

Carte 9

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RESIDENCE LES MYRTILLES, RUE PAULIN MATHIEU

Réseau en partie privative, un portail d'entrée bloque l'accès, il nous faut demander l'autorisation pour rentrée dans la résidence.

Carte 10

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AVENUE SAINT ROCH

Réseau en partie privative, prévoir de retrouver et remettre à la côte les regards, prévoir un dévoiement éventuel.

Carte 11

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte de La Fare les oliviers

- PR Les Guigues : prévoir le renouvellement de l'armoire électrique car très vétuste

AVENUE DU PAVILLON

Réseau partiellement accessible / traverse le privé, prévoir de remettre à la côte les regards et étudier le dévoiement du collecteur, celui-ci se bouche régulièrement, il s'giat d'un collecteur principal de la commune.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AVENUE DES PUISATIERS

Réseau inaccessible / prévoir une restructuration du réseau

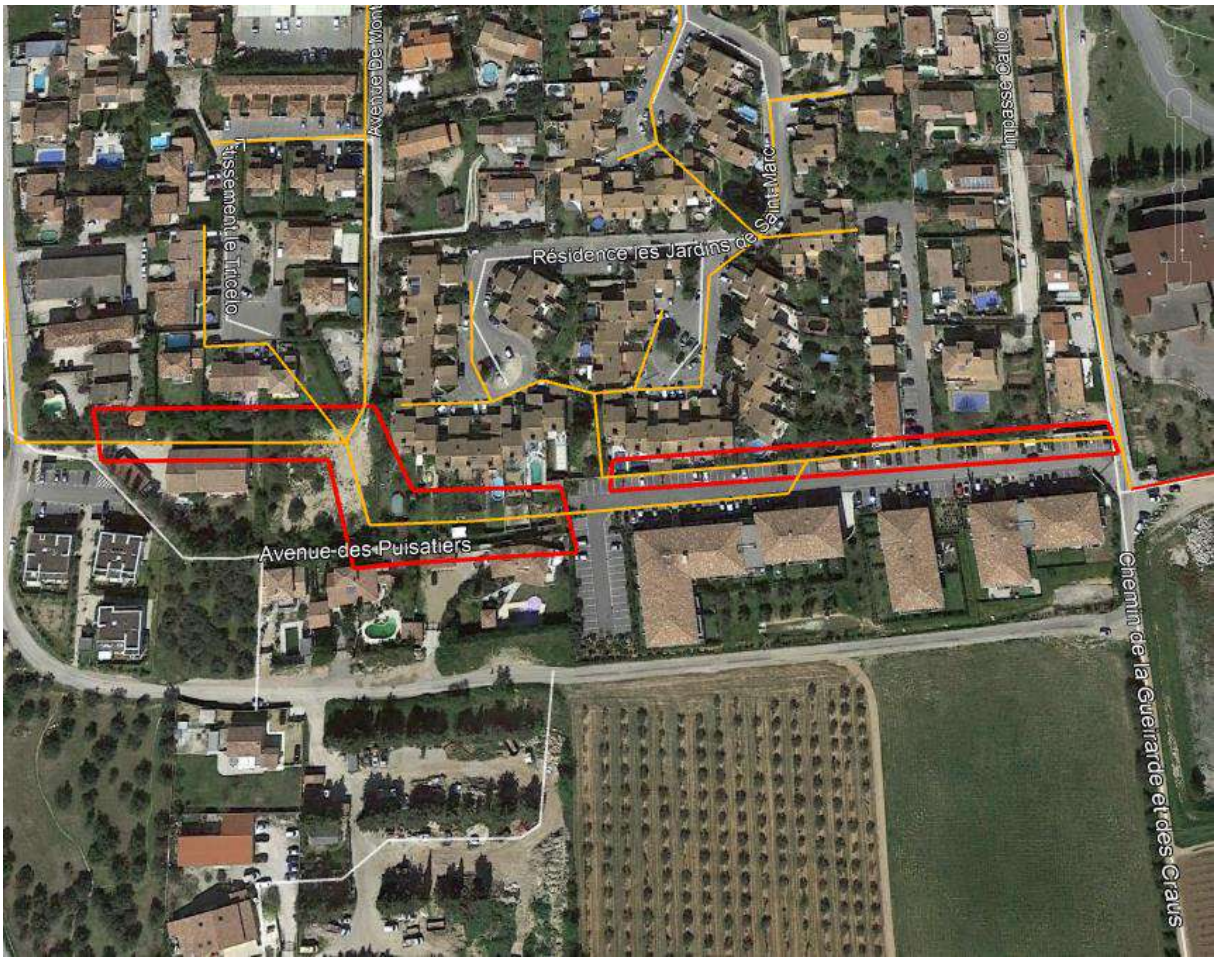

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LOTISSEMENT LE VILLAGE

Réseau traversant le privé / investigation complémentaires à mener pour le rendre accessible

- 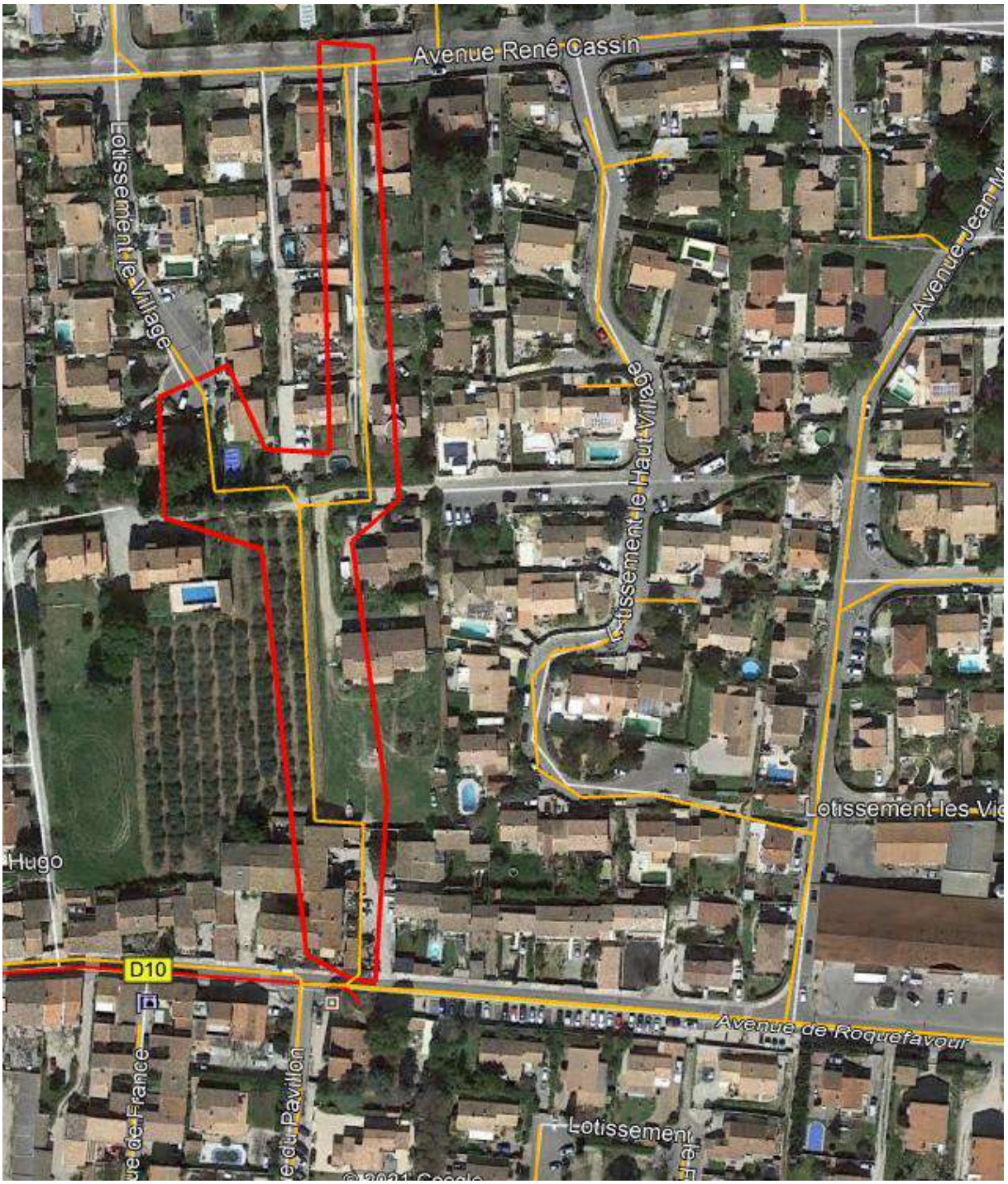

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AV GENERAL DE GAULLE/ RTE DES OLIVIERS

Réseau difficile d'accès, dévoiement prévu dans le cadre du réaménagement de la zone

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ACCES PR POMME DE PIN

Chemin dégradé, prévoir un renforcement de la déscente en enrobé et le dévoiement des eaux pluviales

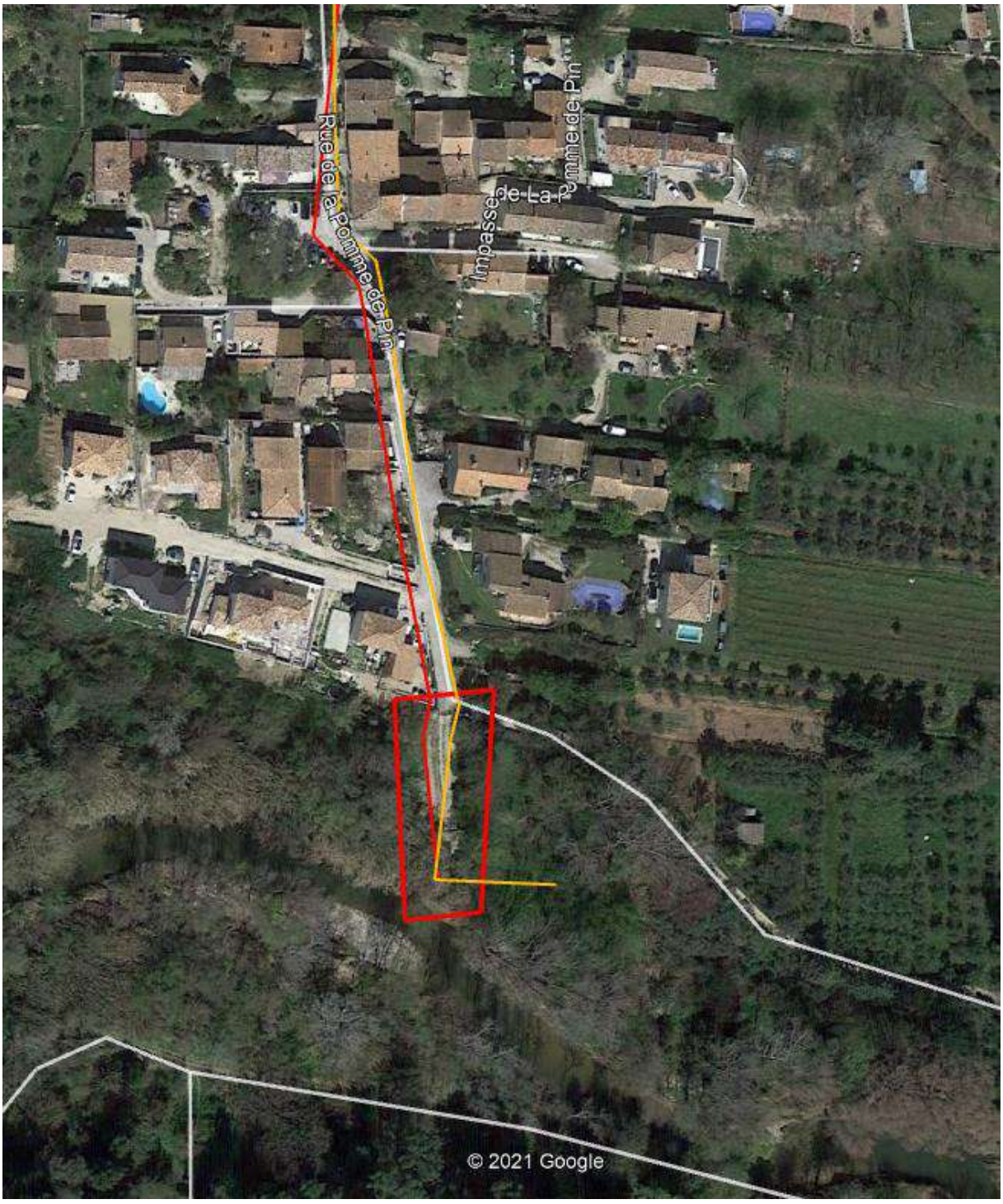

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

STADE / CHEMIN DE LA GUEIRARDE ET DES CRA

LES REGARDS SONT INACCESSIBLES (BORGNES) PREVOIR UNE REMISE A LA COTE EN ACCORD AVEC LA COMMUNE (LE RESEAU TRAVERSE LE STADE)

Le système de collecte de Lamanon

- PR Prairie : création d'une chambre de vannes

Le système de collecte de Lançon Provence

- PR RN 113: ajout d'un dégrilleur automatique avec vis compactrice
- PR RN 113 : améliorer l'accès au poste, 30ml à restructurer en enrobés (haut de la piste en priorité)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

D113 / Av St Cyr

Réseau difficilement accessible est dangereux, il y a un déport d'accès avec le fossé, réhabiliter l'accotement pour sécuriser les interventions (réseau principal)

Clos des Lavandins

Réseau traversant en privé études à mener pour rendre accessible le collecteur (dévoiement, droit d'accès)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte de Mallemort

IMPASSE MARCEAU

Rejets EU vers EP, passage du collecteur sous les habitations et impasse avec fort dénivelé, prévoir une mise en conformité

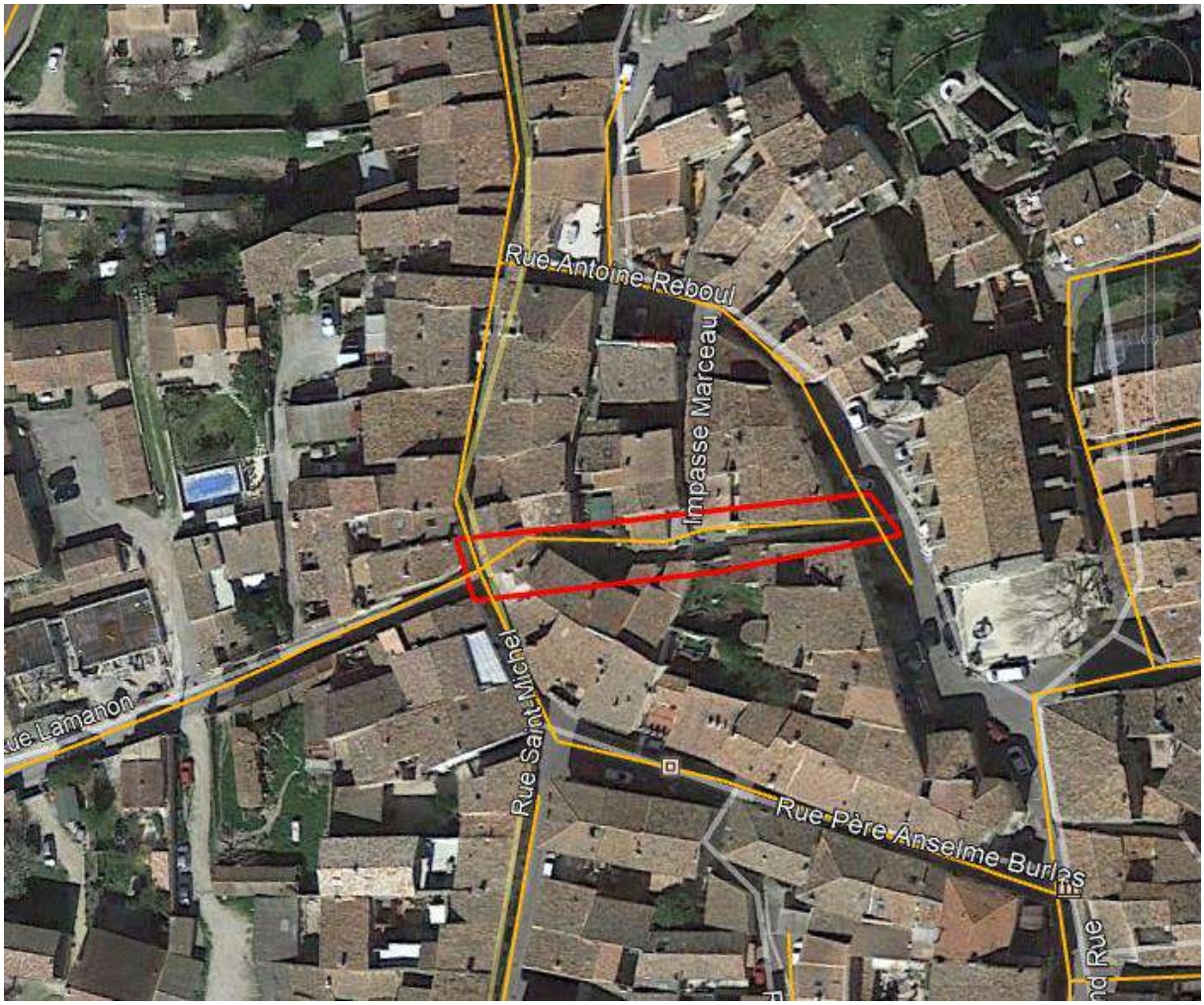

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LOTISSEMENT LES RESTANQUES

Le réseau est difficilement accessible, prévoir des accès.

Carte 12

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RUE FREDERIC MISTRAL

Réseau difficilement accessible, travaux de dévoiement en cours pour la partie située au nord de la rue Frédéric Mistral

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AVENUE D'AGLIANA

2 collecteurs difficilement accessible est fortement dégradés, prévoir des réhabilitations urgentes

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

FREDERIC MISTRAL / GRAND RUE

Le réseau est borgne et travaerse sous les habitations, prévoir de créer des accès au réseau pour réaliser les investigations nécessaire (le réseau semble vétuste sur les parties visible)

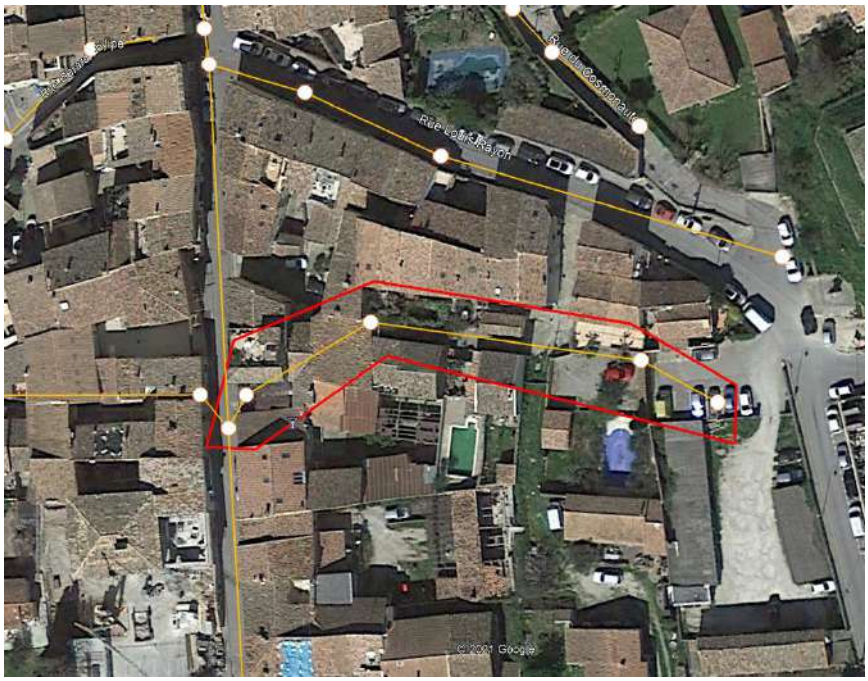

COLLECTEUR AMONT STEP

Regards inaccessibles à cause de la végétation, prévoir un accès au réseau

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte de Rognac

AVENUE DES PINS / QUARTIERS DES BARJAQUETS

Réseau traversant les parcelles privées, prévoir investigations complémentaires et rendre accessible le réseau

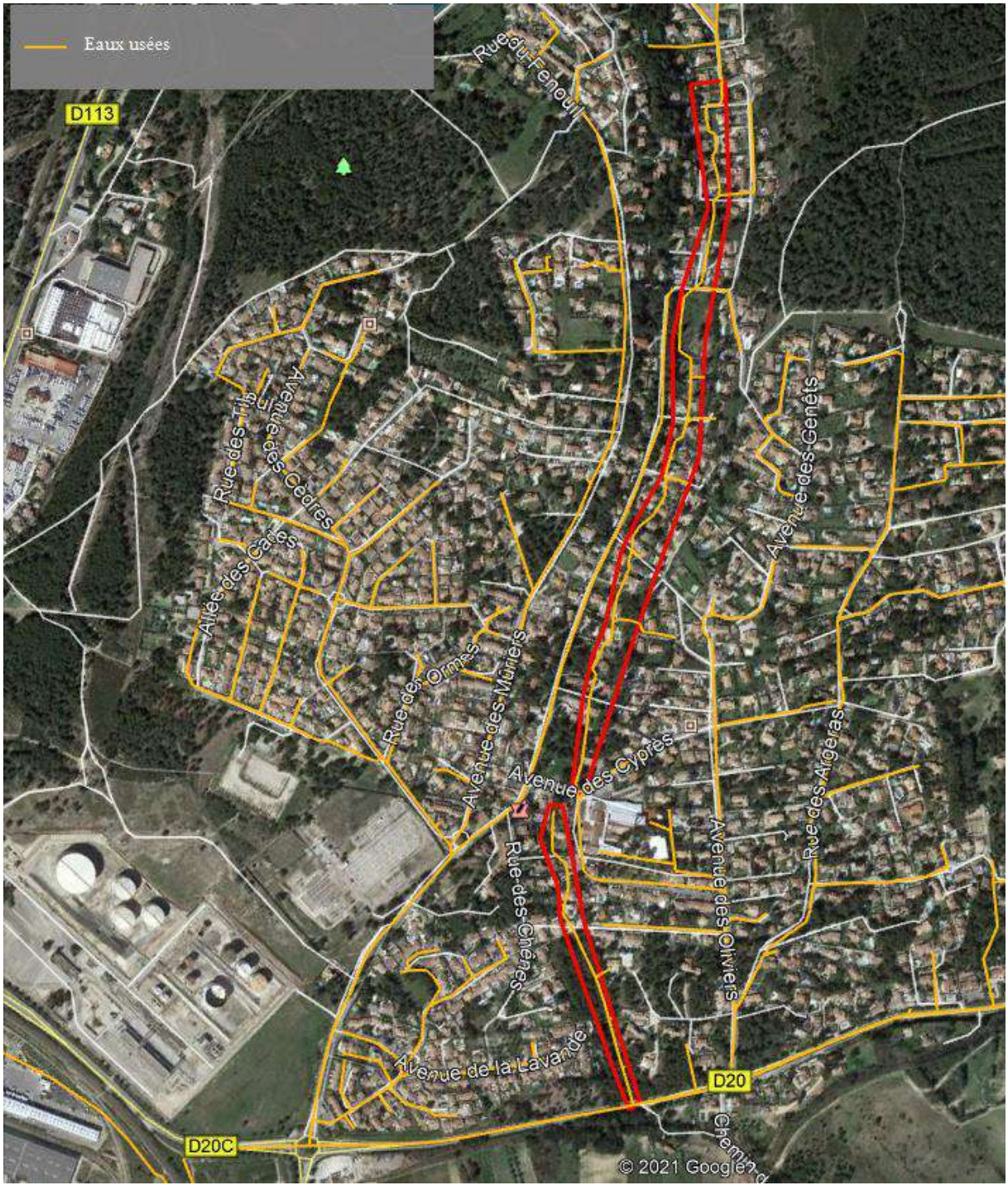

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AVENUE DENIS PAPIN

Réseau traversant les parcelles privées / regards incassibles, sujet à de réguliers bouchages, rendre accessible les regards, étudier un dévoiement

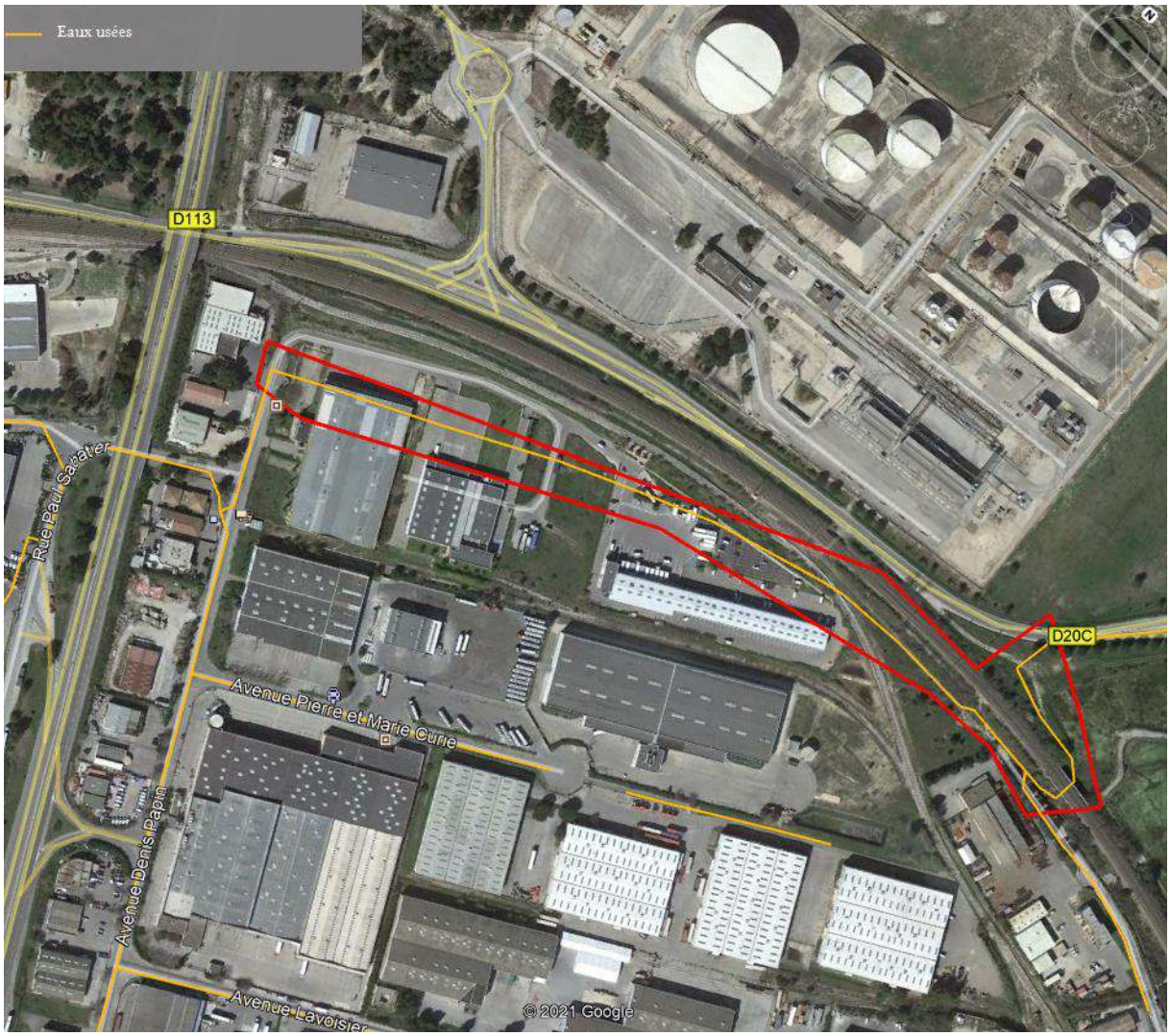

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AVENUE RENE CASSIN

Le réseau est innaccessible, prévoir des accès

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CHEMIN DES MALAGA

Restructuration réseau à prévoir pour le sortir de l'emprise privé

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AVENUE JOSEPH CUGNOT

Réseau difficilement accessible / passage en privé et sous voies privées / regards borgnes, prévoir des accès (le réseau est sujet aux bouchages)

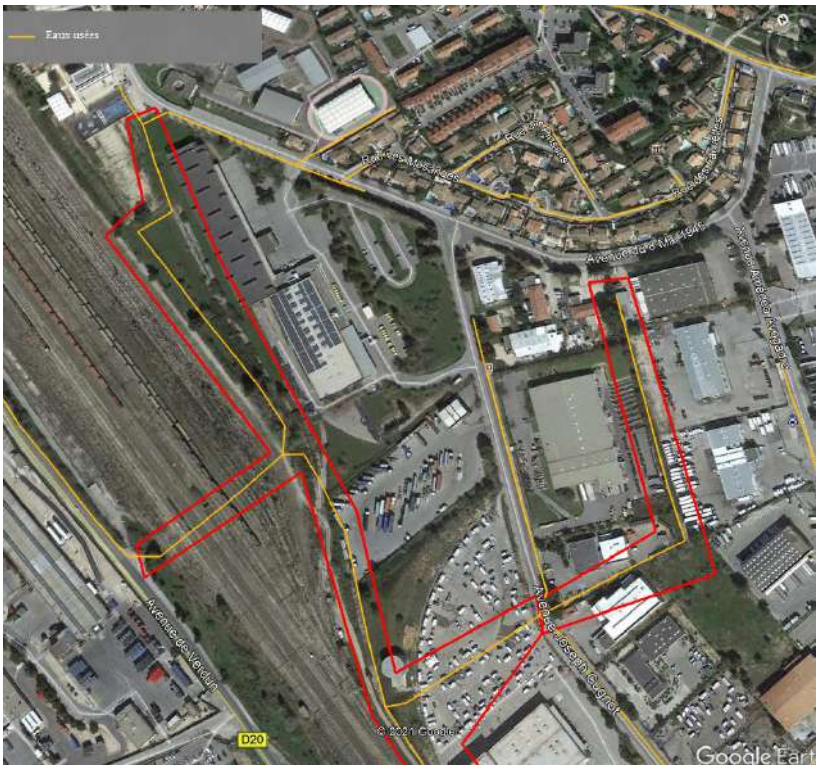

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

D113

Les regards d'accès sont borgnes et situés sous la D113, prévoir une détection et remise à la côte

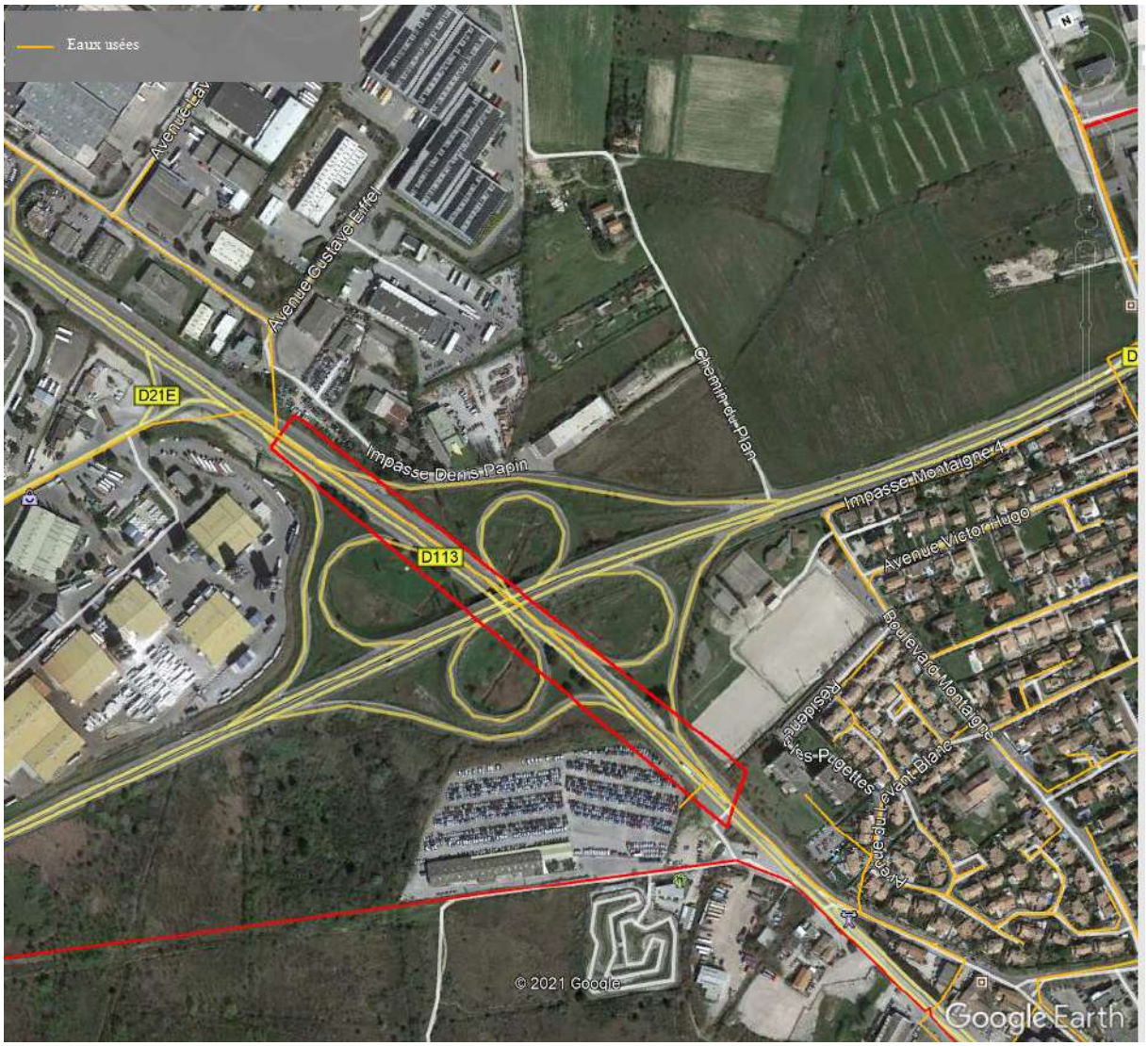

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte de Saint Chamas

- PR la Poudrière - Réhausse du couvercle de fermeture du poste de relevage

- PR la Poudrière : ajout d'un pied de potence pour sortir les pompes
- PR Plaine Sud : mettre en place un accès d'un poids lourd : la buse d'irrigation limite actuellement l'accès.

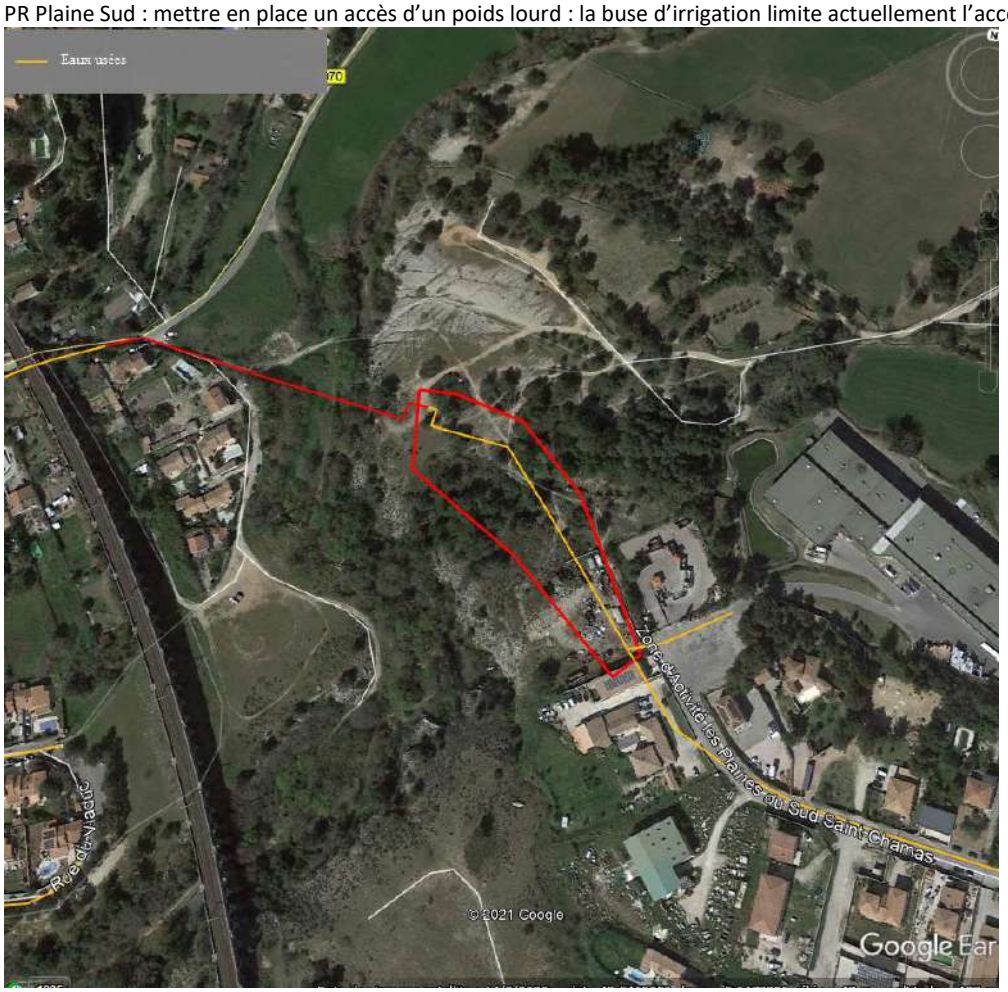

- PR Le Loir : améliorer l'accès à l'armoire électrique dans le local : le groupe électrogène prenant beaucoup de place.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte de Pelissanne

RUE WILSON

Configuration hydraulique défavorable, prévoir une restructuration pour limiter les bouchages (voirie récente)

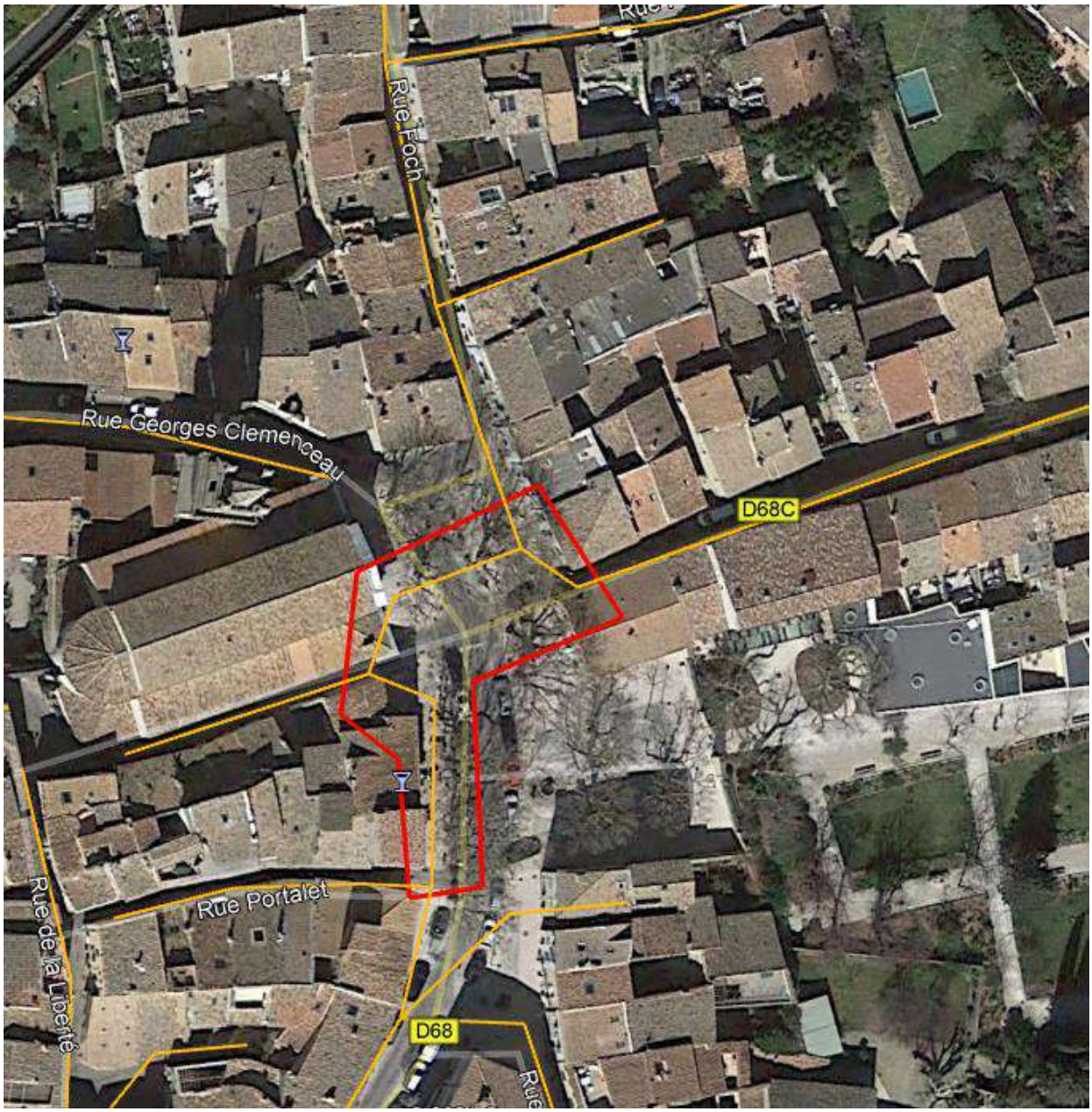

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RUE BASSAC

Grille EP dans l'EU, prévoir la mise en conformité.

le réseau passe sous les habitations, il s'agit d'une impasse en contre pente, il faut prévoir un PR ou une traversée sous les habitations

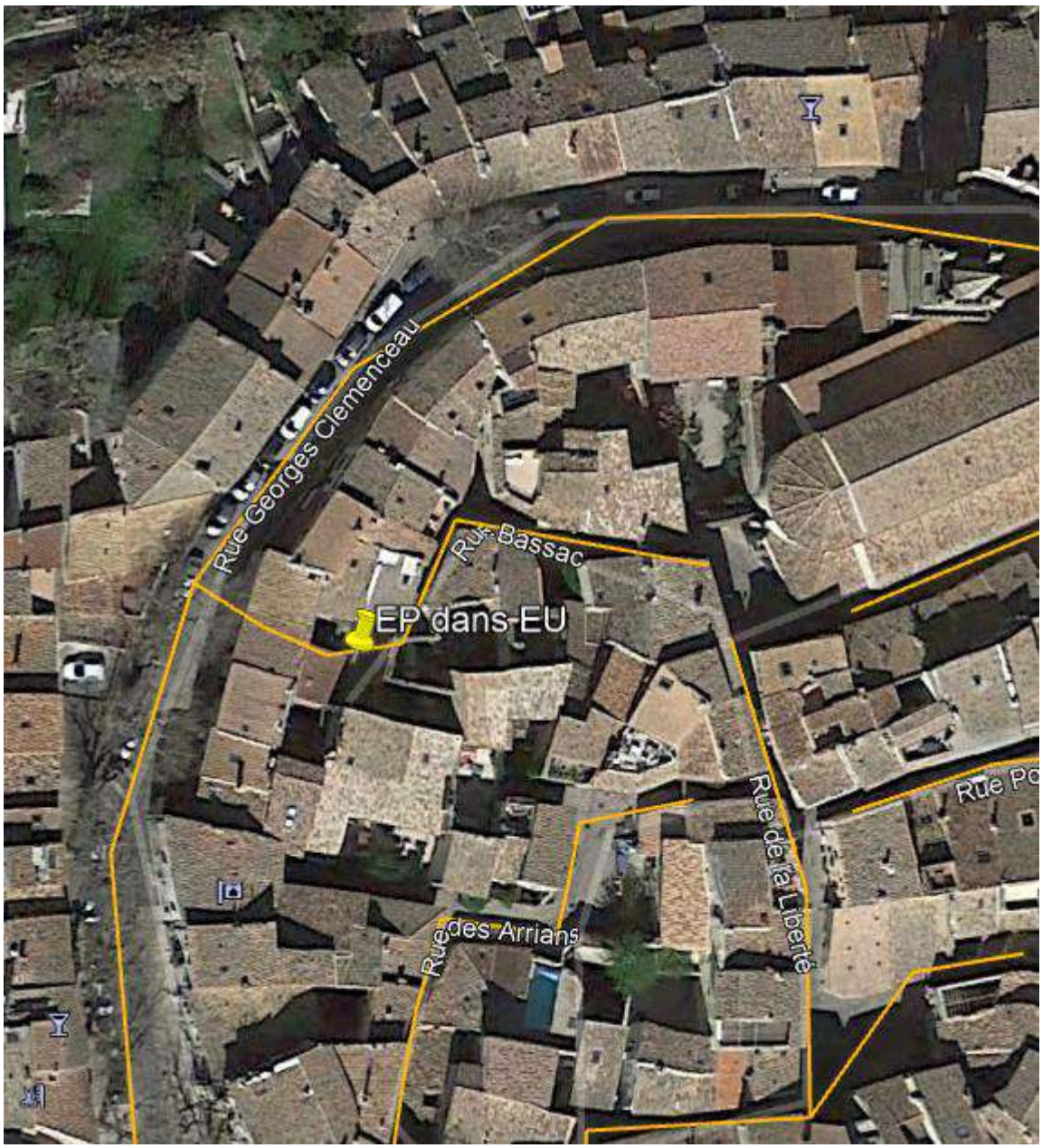

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Rue des Passadouires / Touloubre

Le collecteur principal traverse des parcelles privées et est inaccessible (le long de la Touloubre, prévoir des accès en cas de bouchages / effondrements

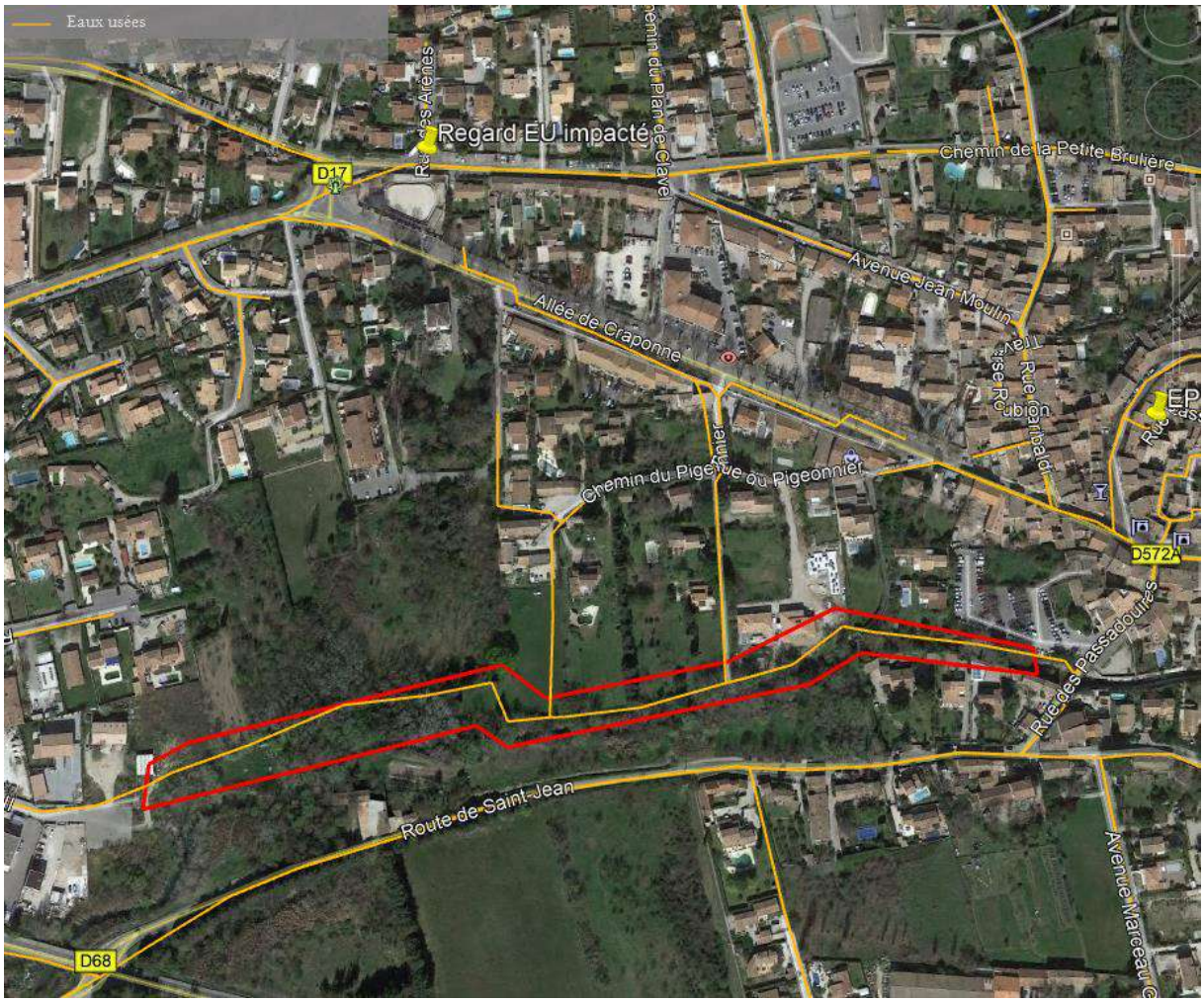

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Route de Salon / D 572

Le collecteur principal traverse des parcelles privées et est difficilement inaccessible, prévoir des accès en cas de bouchages / effondrements

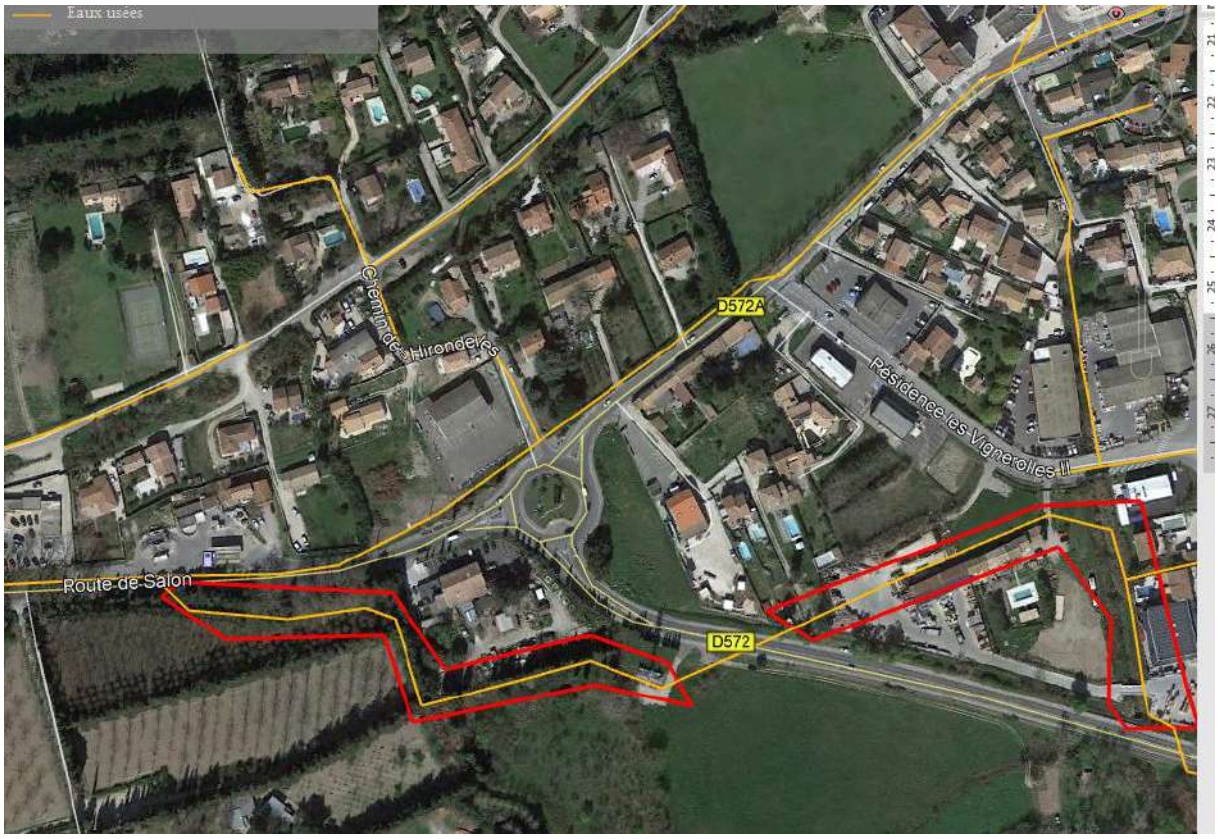

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte de Salon de Provence

- PR Prison :
  - Remplacement de la sonde de niveau piézométrique par une sonde radar afin de ne pas être impacté par la grande quantité de lingettes arrivant dans le poste
  - Installation d'un dégrilleur avec vis compactrice

CONTRE ALLEE DE L'AVENUE DE GUBBIO

Réseau principal borgne et inaccessible en véhicule, détecter les regards pour une remise à la côte ,ou prévoir un dévoiement du collecteur dans le cadre du projet immobilier Francelot

Carte 13

RUE DU RHONE

Le collecteur passe en propriété privé fermée + réseau dégradé, prévoir une réhabilitation, et obtenir un droit de passage pour le portail d'entrée de la résidence

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

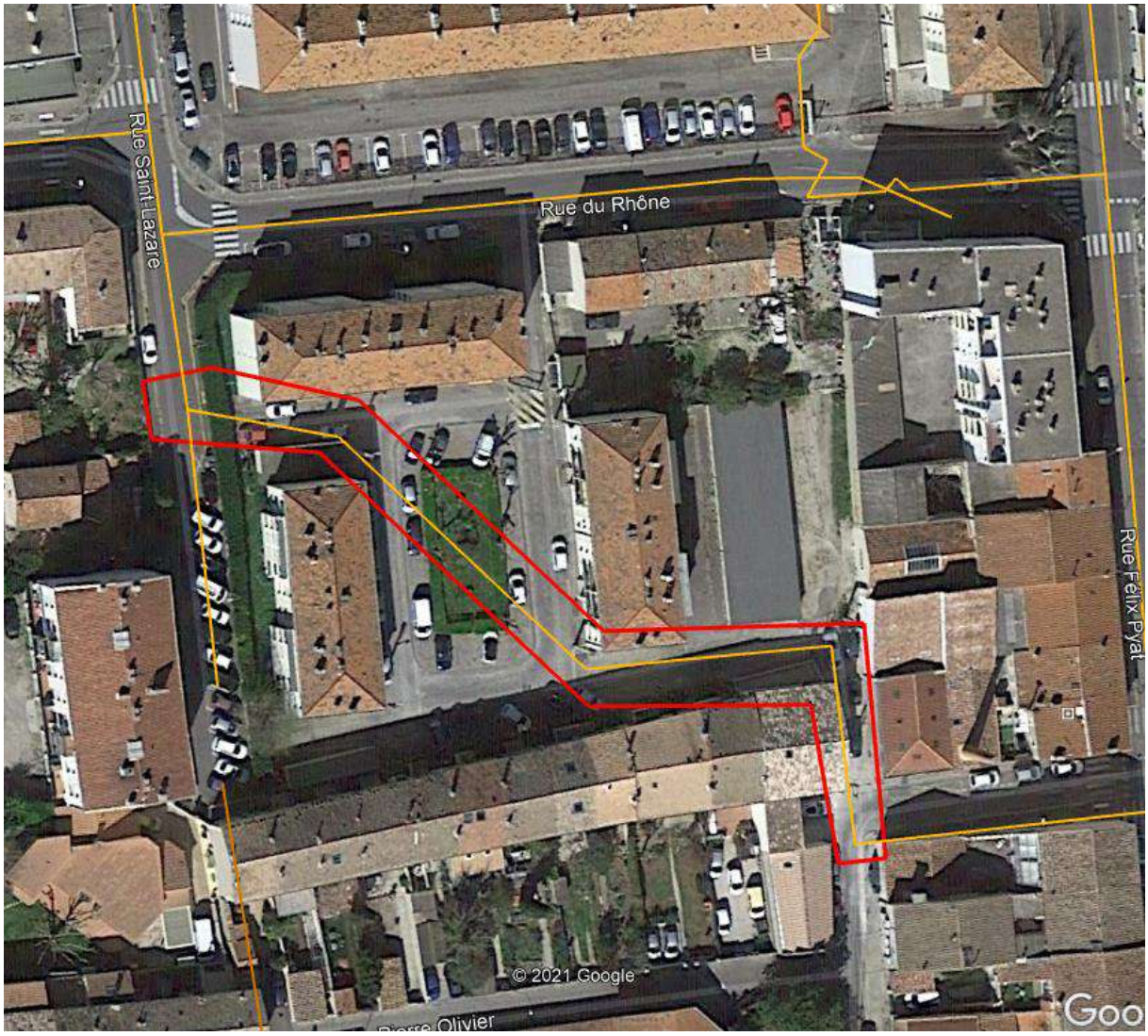

Carte 14

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PLACE NEUVE

Le collecteur traverse dans le parking souterrain, étudier un dévoiement possible

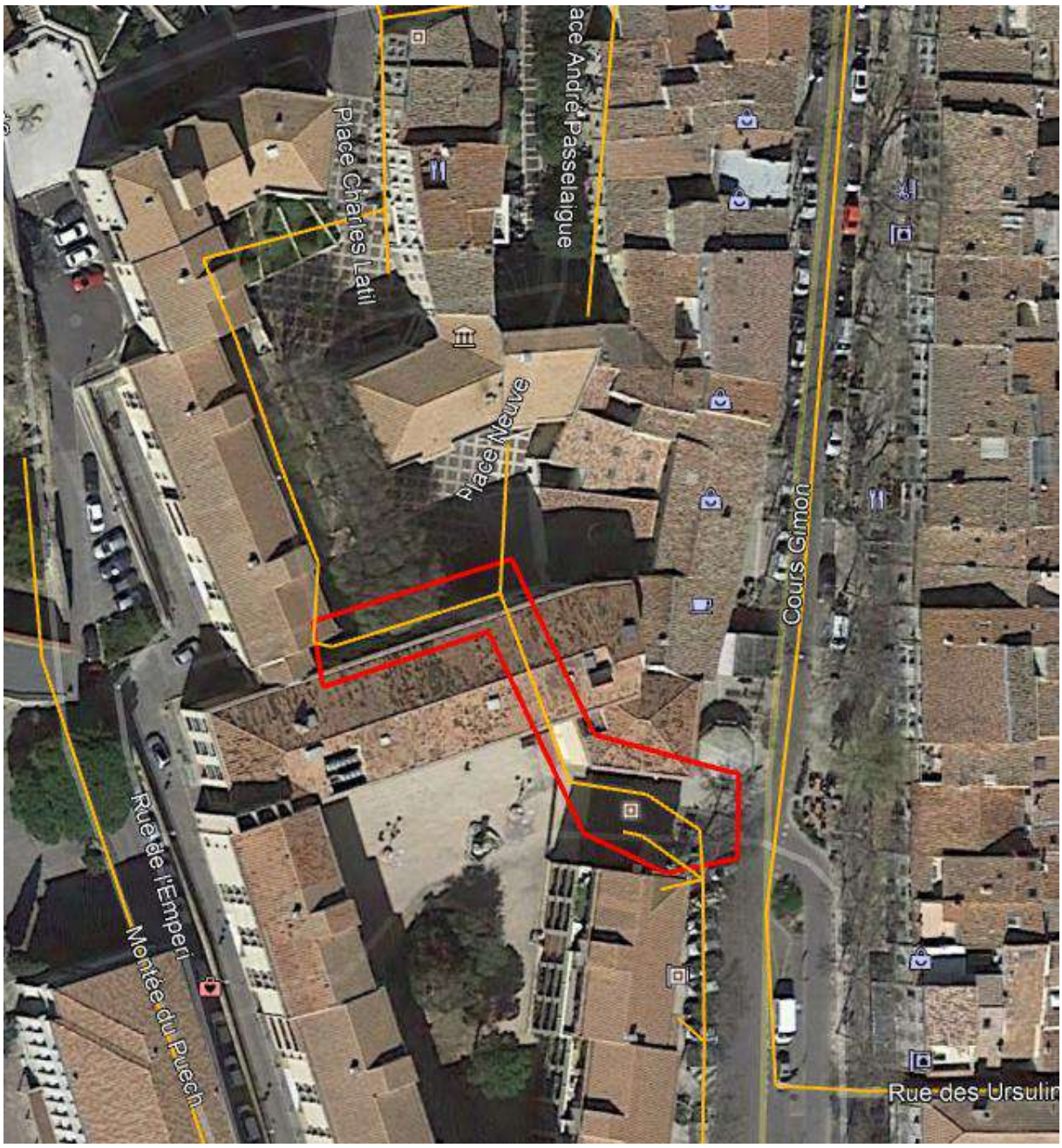

Carte 15

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

BOULEVARD REINE JEANNE

Chemisage défectueux, prévoir la réhabilitation du colelcteur

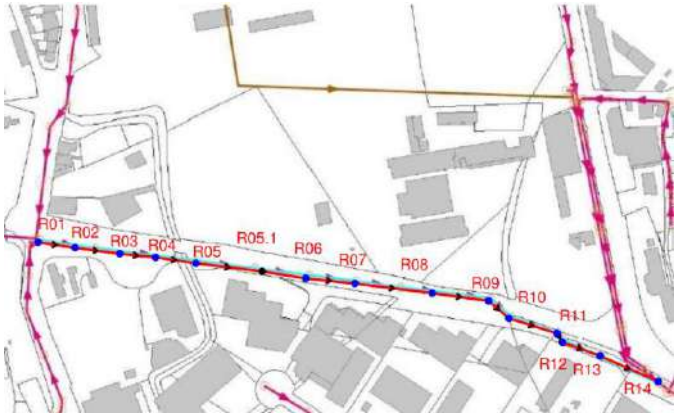

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ALLEE DE CRAPONNE

Nombreux débordements / réhabilitations à prévoir de l'ensemble des tronçons

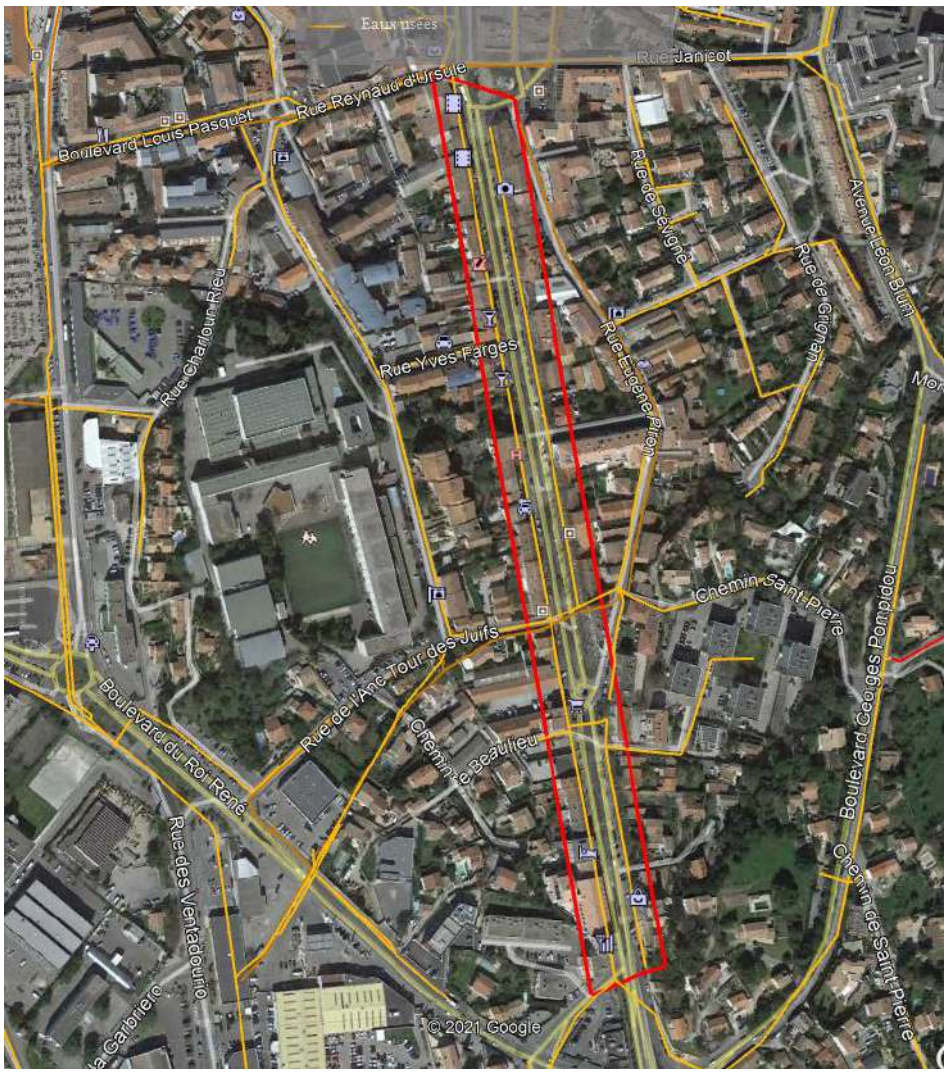

Carte 16

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ALLEE DE LA TOURAINE

Réseau effondré / réhabilitation urgente

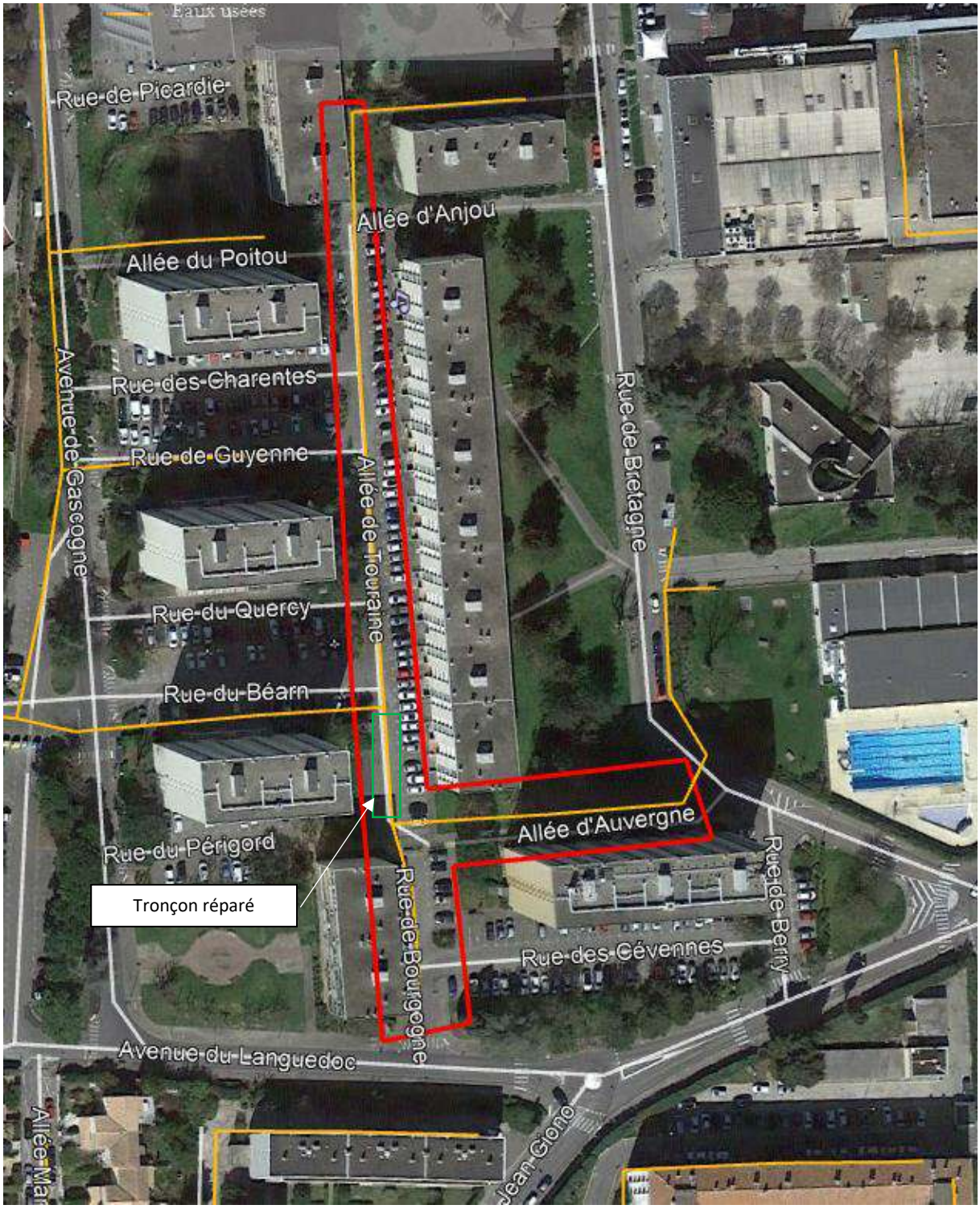

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RUE EUGENE PIRON

Réseau unitaire / dégradations avancées

210 RUE Eugène Piron, le collecteur du bâtiment est effondré, prévoir réhabilitation urgente

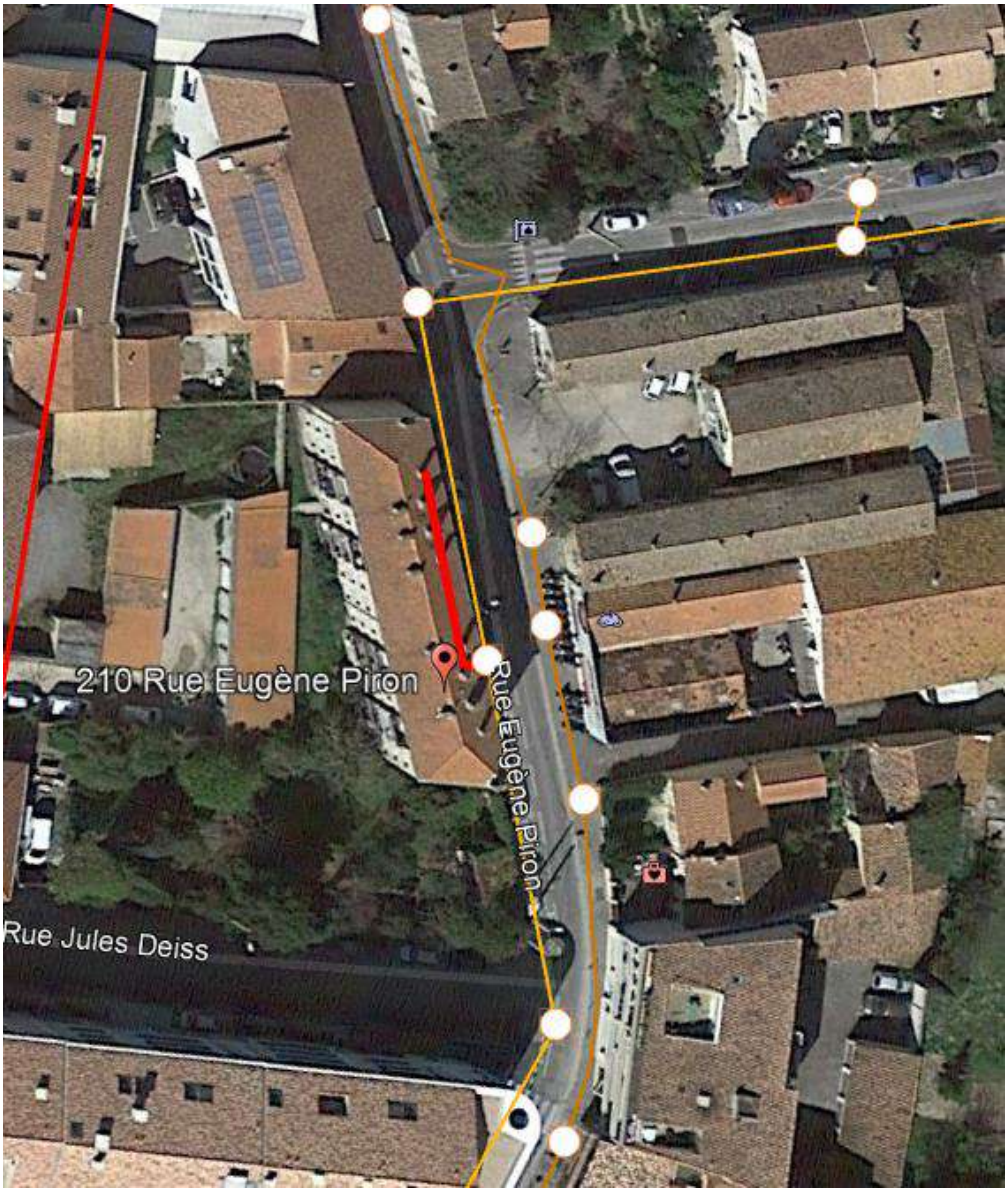

Carte 17

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RUE FOCH / RUE REPUBLIQUE

Présence de réseaux unitaires, il faut poursuivre les mises en conformités

Connexions du réseau / branchement d'eaux usées au le réseau pluvial :

Adresse	Responsable	Date d'identification	Remarque
Tour des Juifs	PUBLIC	01/01/20216	Réseau unitaire
rue Désiré Allemand	PUBLIC	01/01/20216	Branchement
Rue d'Hozier	COMMUNE	01/11/2017	Branchement
56 rue Paul Bourret / avenue de Grans	PRIVE	26/03/2019	Branchement
36 allée de la Touraine	NEXITY	01/11/2017	Branchement
Rue Bastonenq	Biscara (habite Pélissanne)	01/11/2017	Branchement
coffe shop / rue four bourg neuf	NEXITY	02/11/2017	Branchement
77 rue de Berne	13 Habitat	01/11/2017	Branchement
35 allée de Normandie	NEXITY	01/11/2017	Branchement
36 Rue Tirana	LOGIREM	01/11/2017	Branchement
avenue Georges Guynemer, bâtiment Guynemer C1 à C5	METROPOLE	01/01/2020	Réseau
avenue Maréchal Juin	13 Habitat	01/11/2017	Branchement
282 bd Foch	PRIVE	24/01/2022	Branchement
302 bd Foch	PRIVE	24/01/2022	Branchement
Crédit agricole bd Foch (1)	PRIVE	24/01/2022	Branchement
Crédit agricole bd Foch (2)	PRIVE	24/01/2022	Branchement
Crédit agricole bd Foch (3)	PRIVE	24/01/2022	Branchement
Jean Moulin	PRIVE	01/01/2022	Branchements

Le système de collecte de Senas

- PR Bastide Dubois : Mise à niveau du sofrel de l'armoire dans le cadre du diagnostic permanent ECP : mise en place d'un SOFREL S4W et d'un nouveau coffret

LOTISSEMENT MONT PLAISIR

Les regards du collecteur sont extrêment difficiles à ouvrir de part leur conception, prévoir leur renouvellement

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

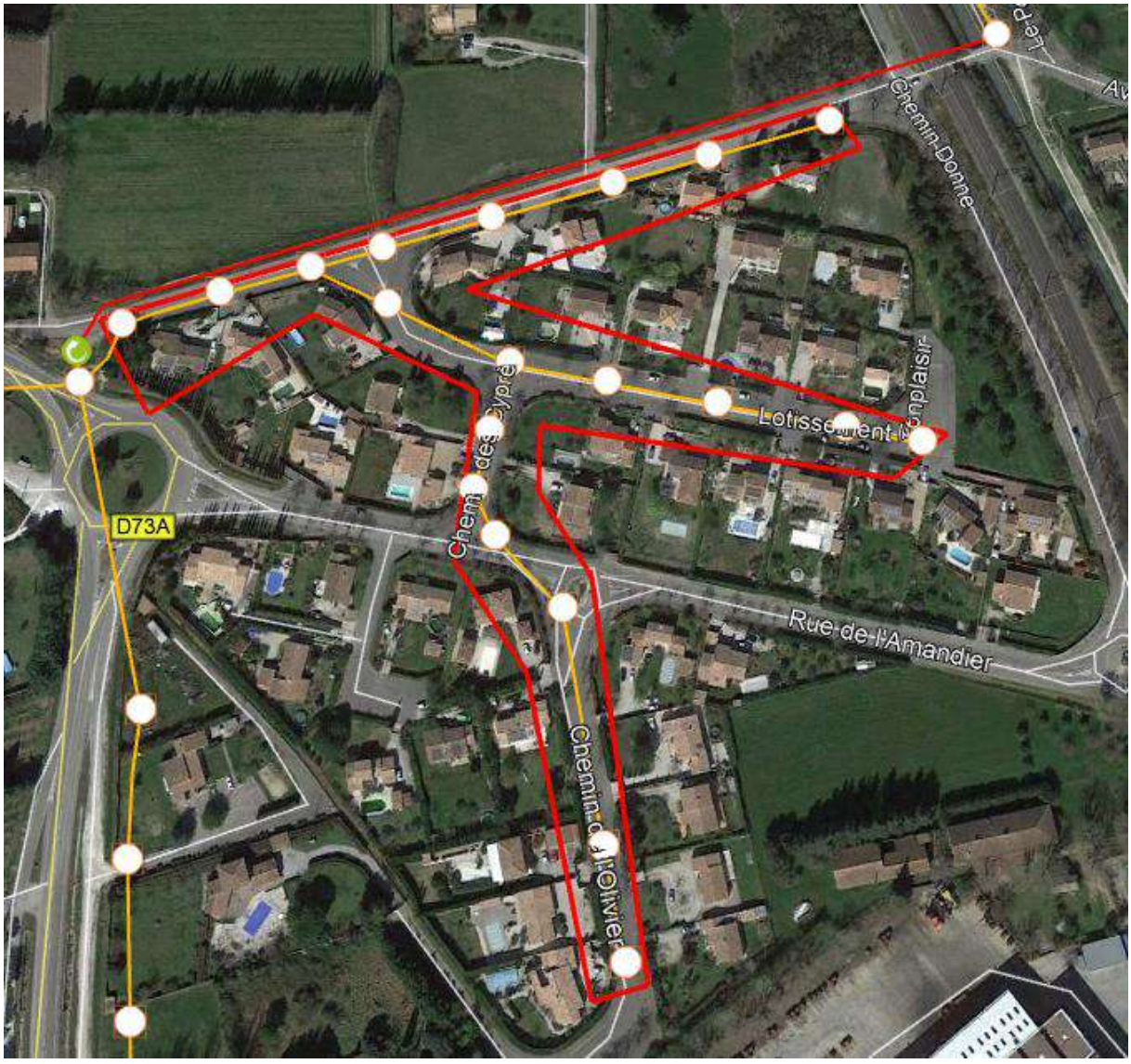

Carte 18

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

POSTE DE RELEVAGE LES SAURINS

Problématique gens du voyages / vol d'électricité/ risque d'accident par électrocution / accès bloqué par les véhicules

Il faut sécuriser le site

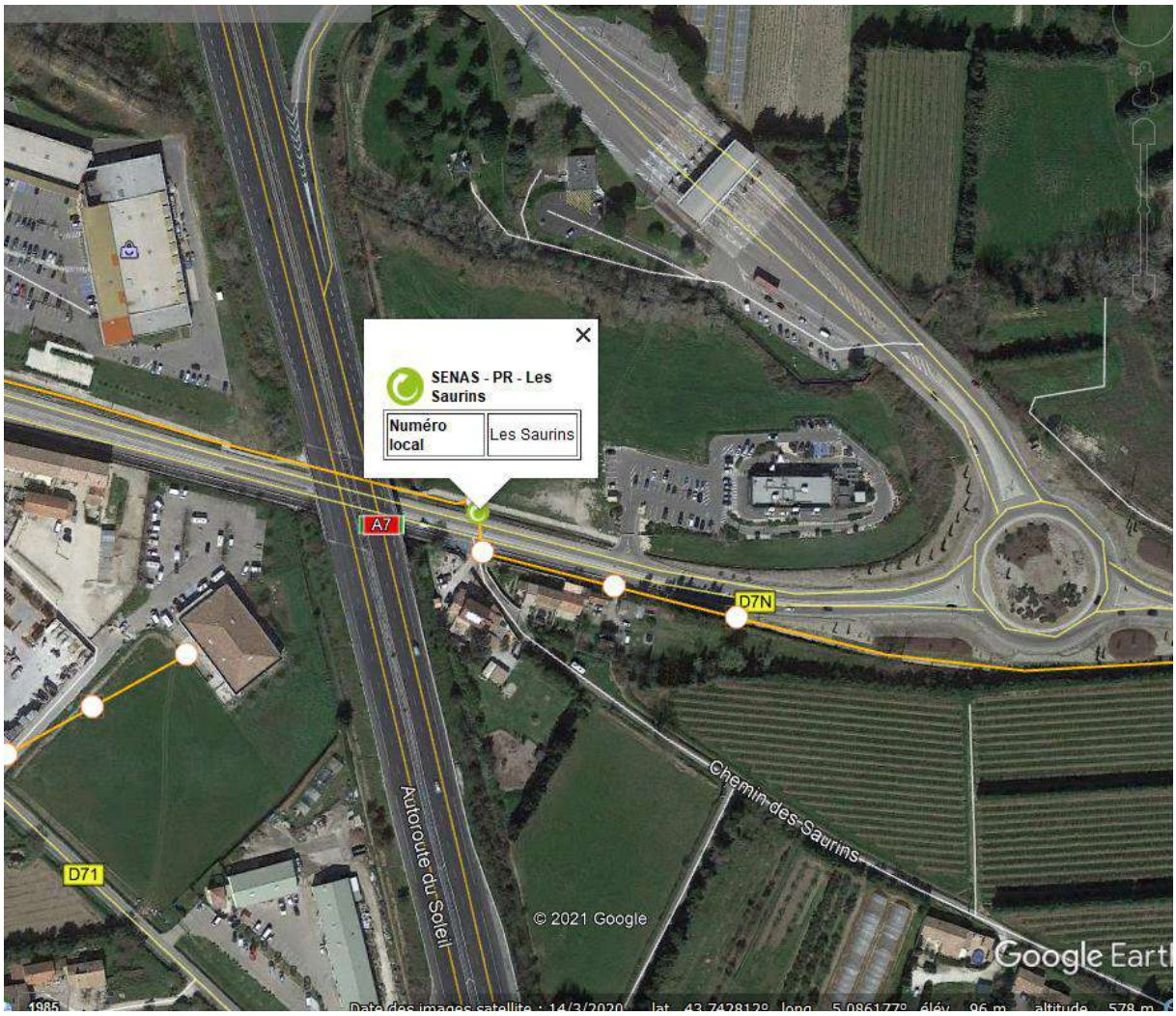

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CHEMIN DU PIGEONNIER, AV ANDRE AUNE

Un collecteur vétuste passe dans le lit du canal d'irrigation, nous avons réalisé une réparation sur ECP très importantes en 2021 au niveau du chemin des Pigeonniers.

Il faut dévoyer ce collecteur sur l'avenue André Aune

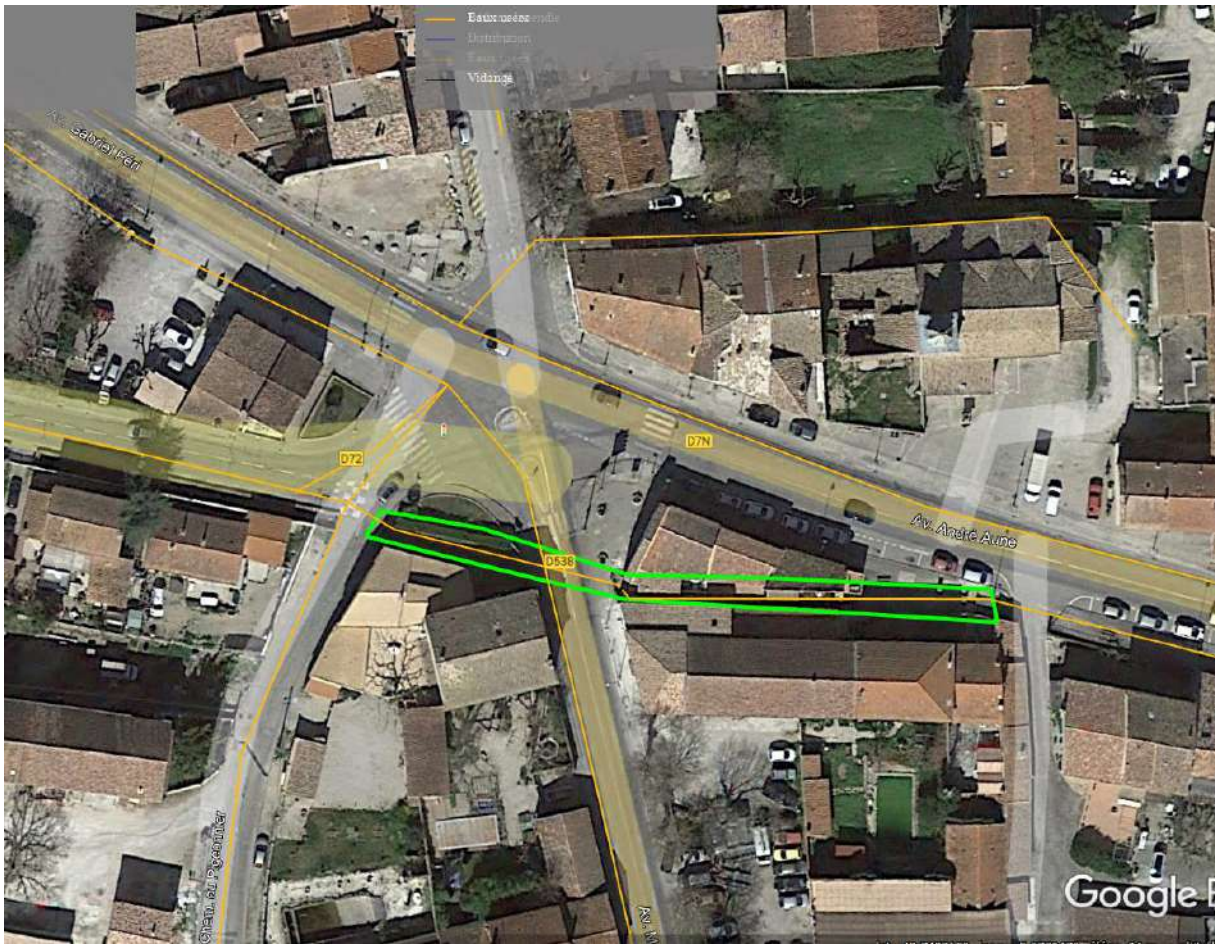

Le système de collecte de VERNEGUES

- PR Cazan : ajout d'un dégrilleur automatique avec vis compactrice

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

BASSIN D22B

Collecteur inaccessible en véhicule, prévoir des accès

SERVICES TECHNIQUES

Regards borgnes, prévoir une détection /remise à la côte et des accès

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CHAMP / CHEMIN DE VINSARGUES

Regards borgnes, prévoir une détection / remise à la côte

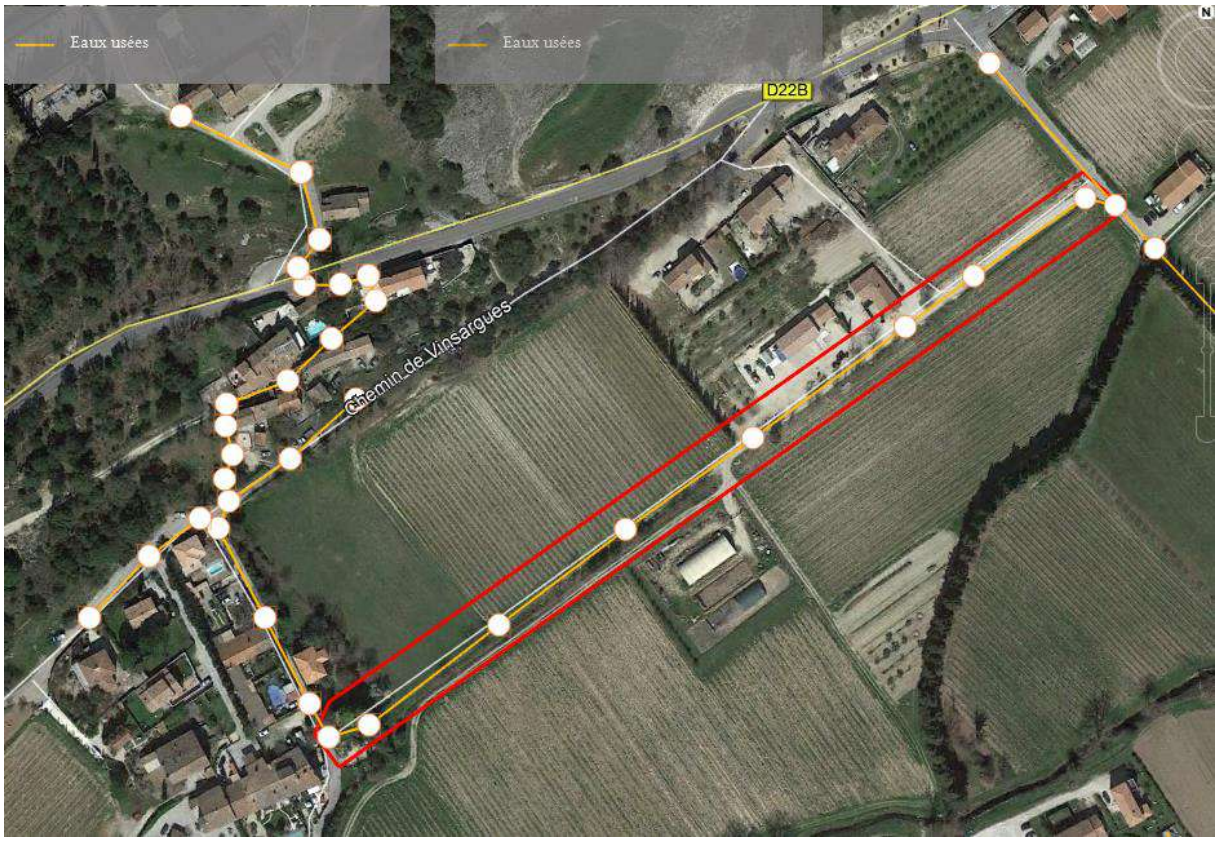

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte de Velaux

- DO LES Lilas : création d'un accès (situé dans le valat)

RUE FOLCO DE BARONCELLI

Réseau traversant en partie privative, prévoir la création d'accès

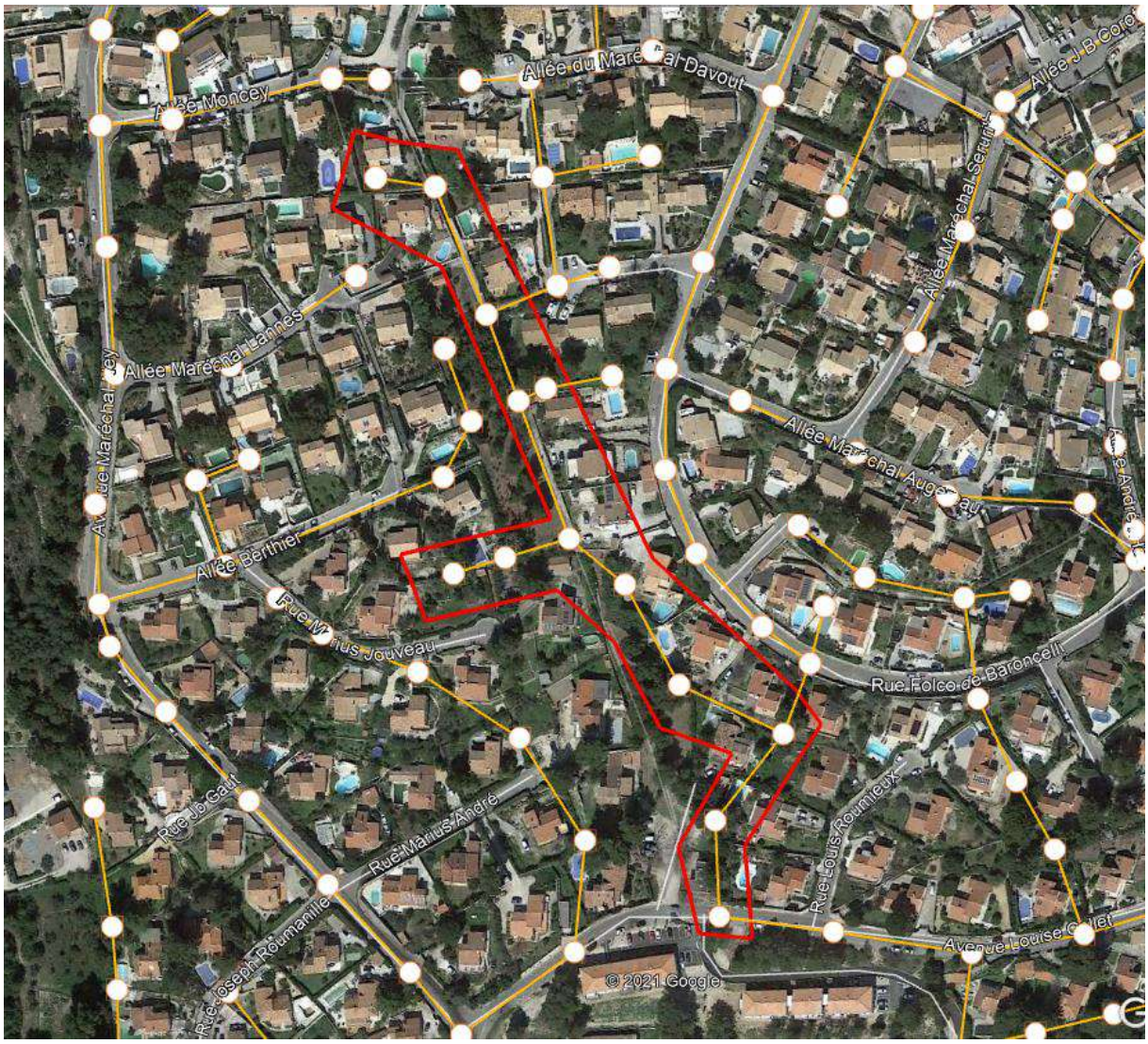

Carte 19

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ALLEE VINCENT VAN GOGH

Réseau inaccessible en privé, prévoir la création d'accès

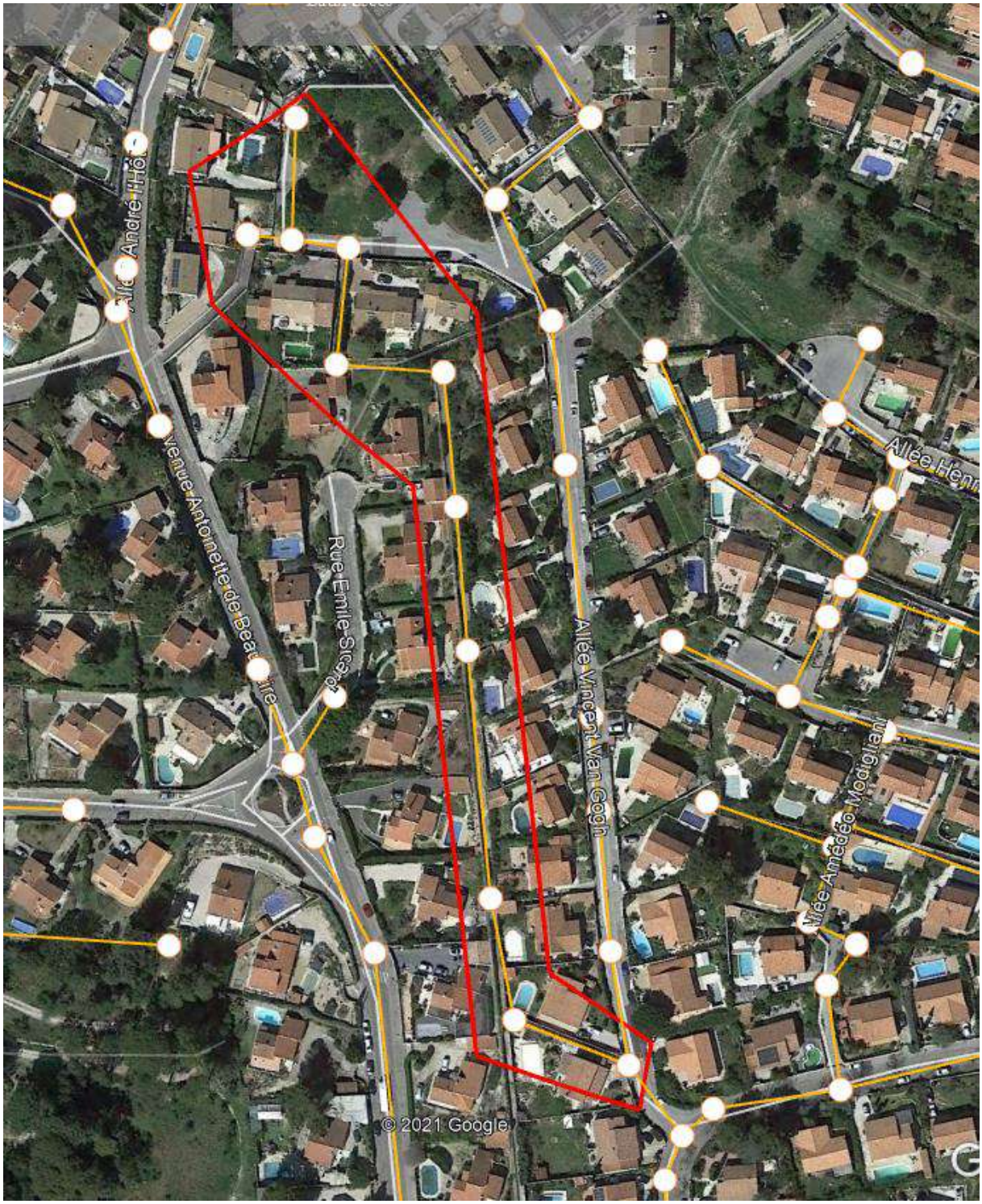

Carte 20

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RUE VICTOR GELU

Réseau traversant en partie privative, prévoir la création d'accès

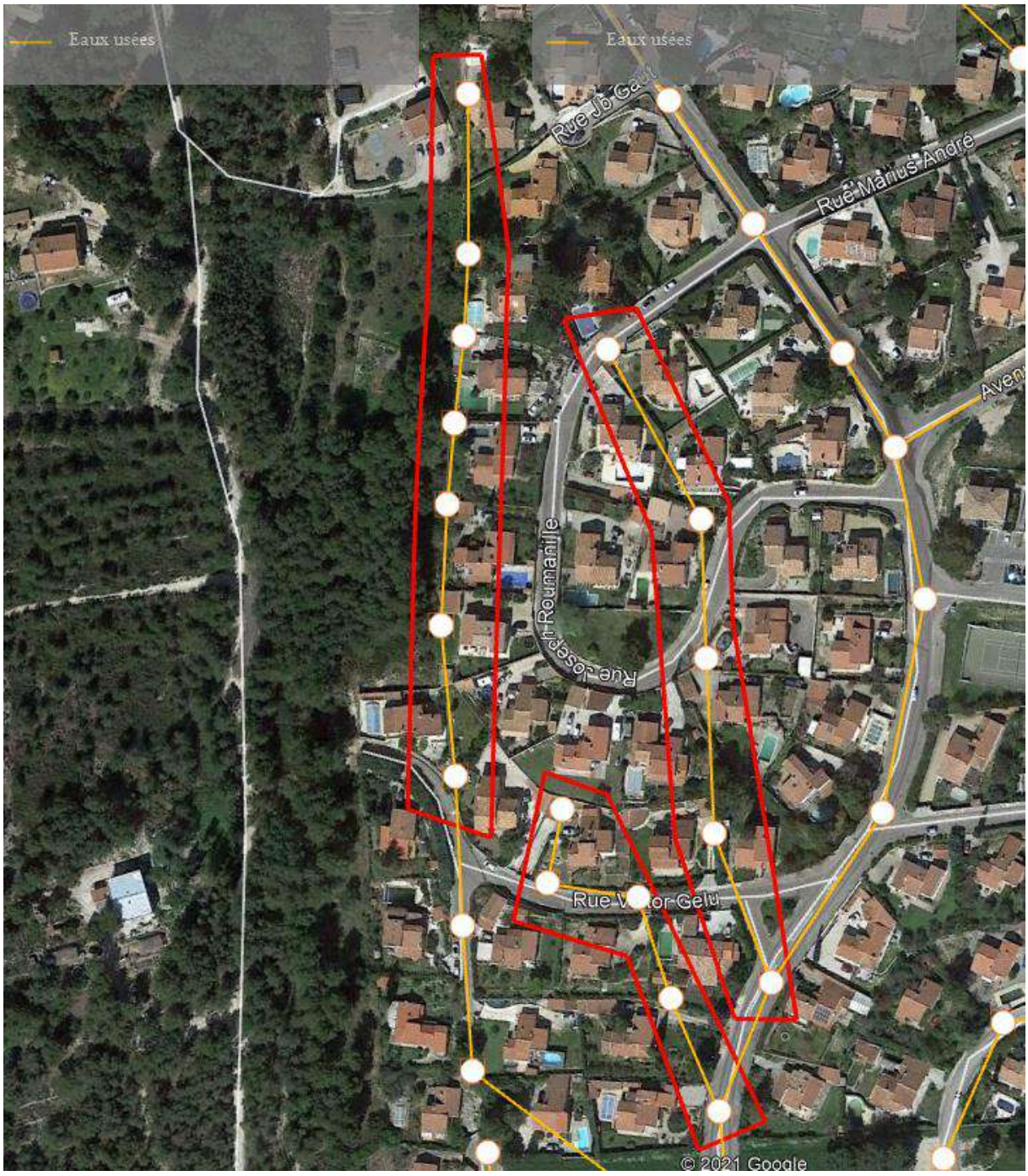

Carte 21

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RUE ALPHONSE TAVAN

Réseau borgne et traversant en partie privative, prévoir la création d'accès

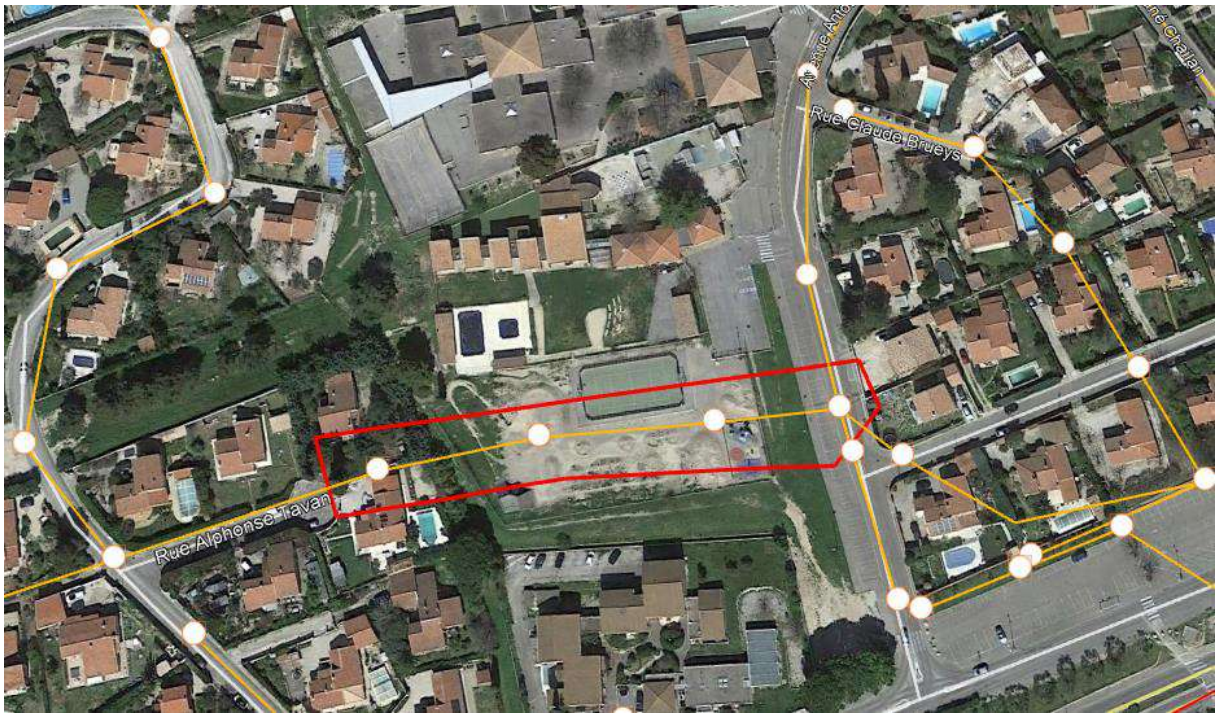

Carte 22

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AVENUE GENERAL DE GAULLE

Les regards du collecteur sont borgnes, prévoir une remise à la côte

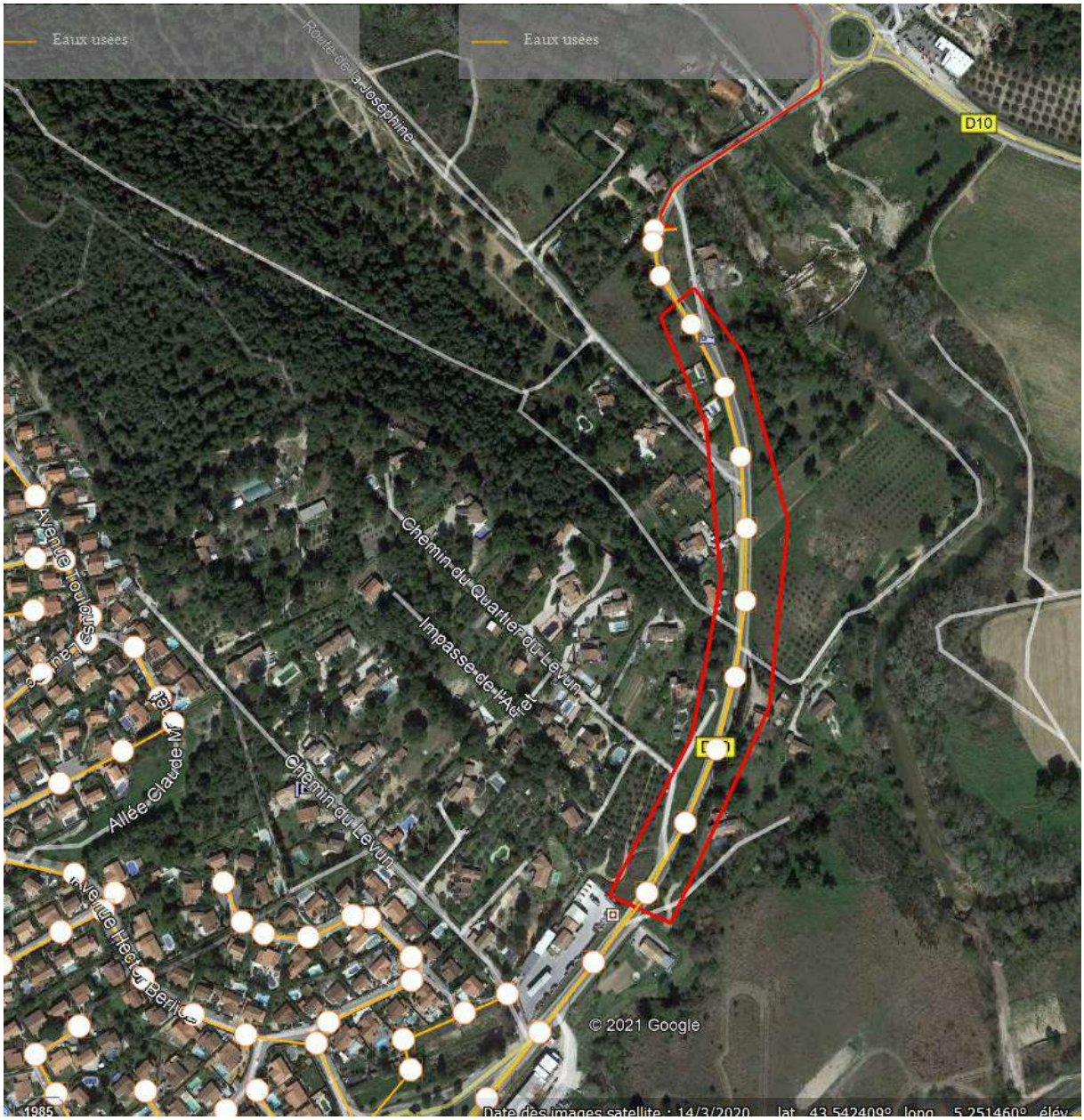

Carte 23

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

AMONT PR 4 TOURS

Le réseau est inaccessible et très dégradé, réhabilitation urgente à prévoir

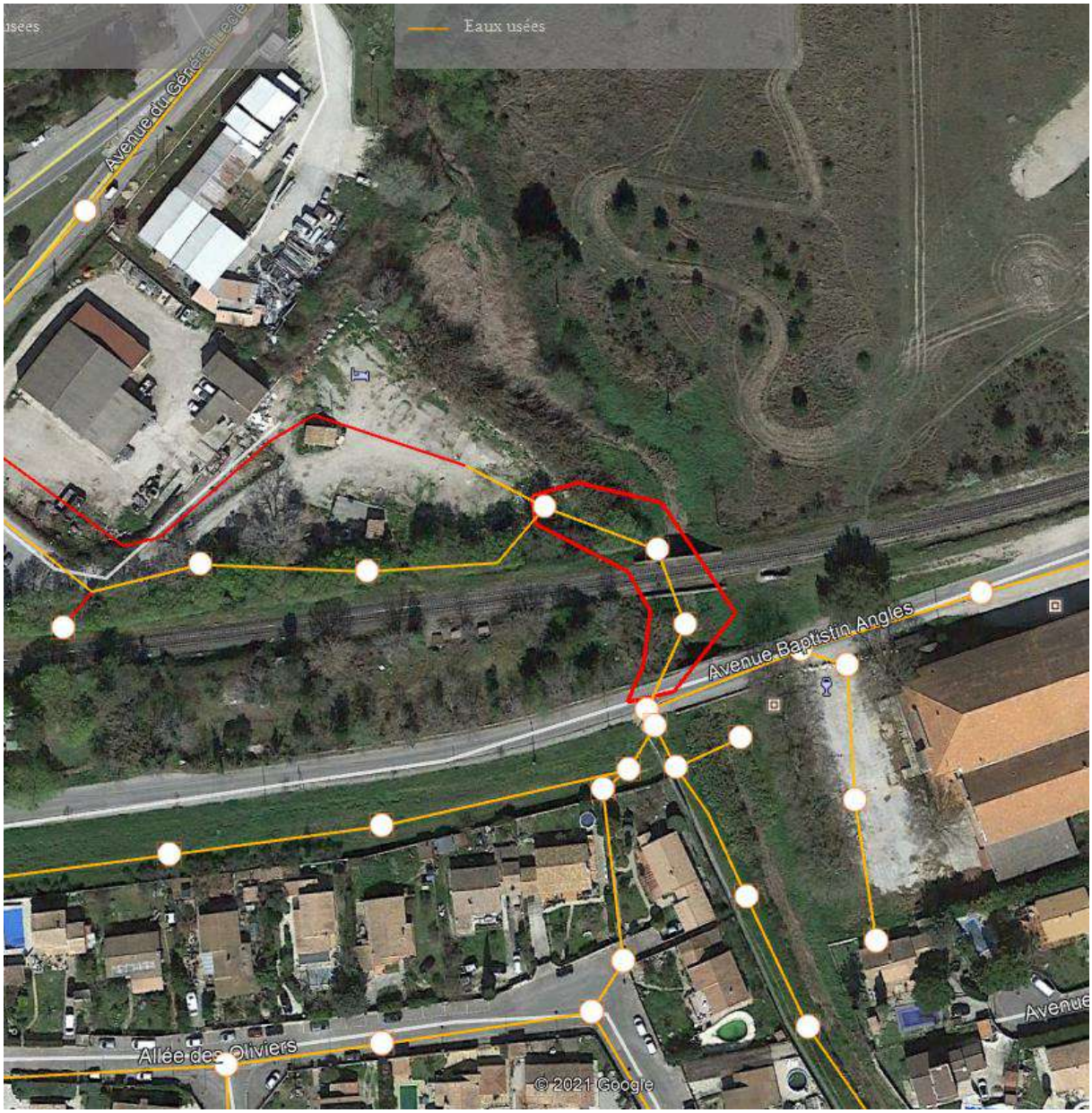

Carte 24

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RESEAU VABRE 1

Le réseau principal est inaccessible en véhicule car situé dans le valat, il faut prévoir la création d'accès

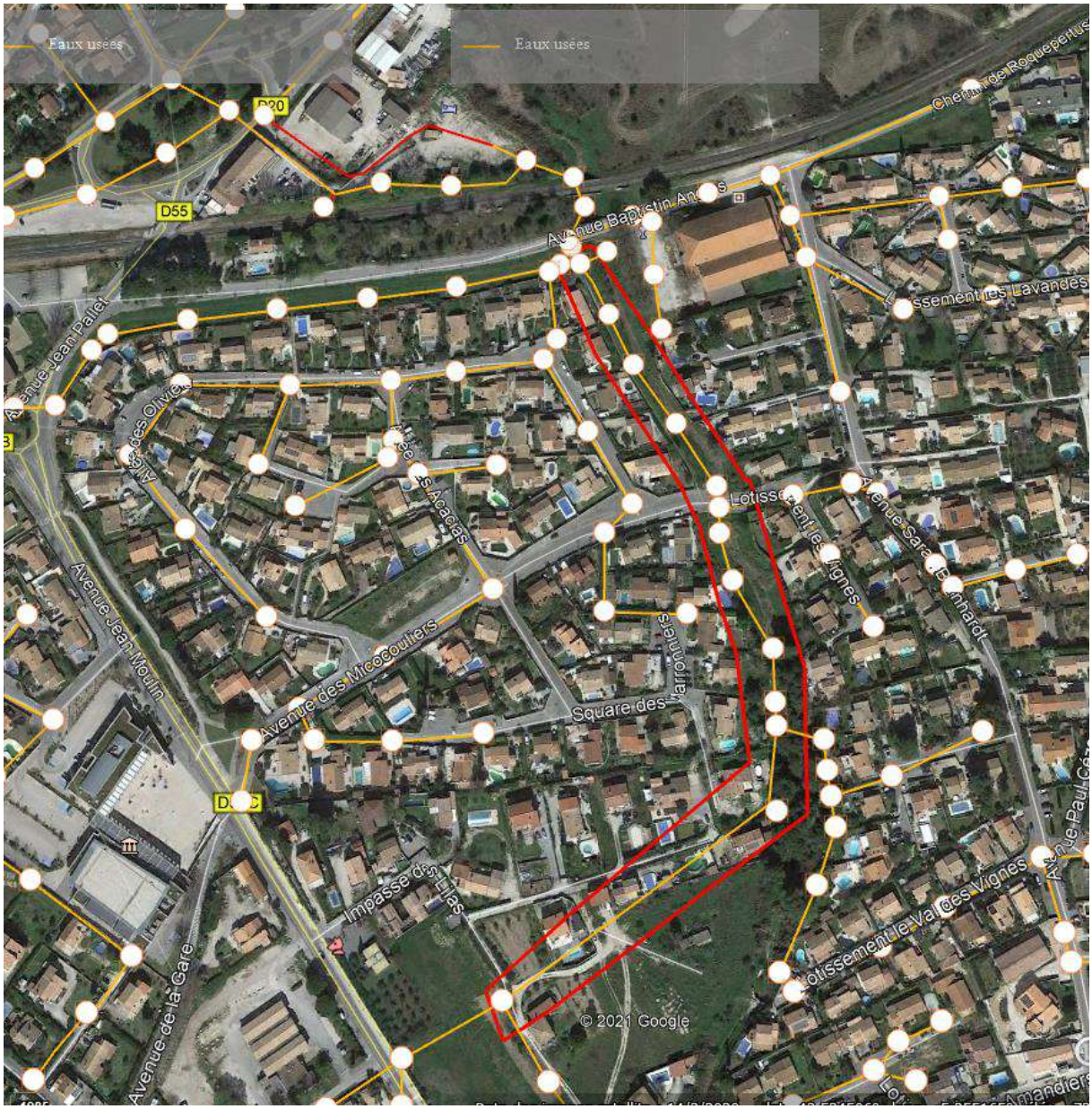

Carte 25

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SERVICES TECHNIQUES

Le réseau traverse des parcelles privée et récupère des ECP importantes en face les services technique, prévoir une réhabilitation à court terme et la création d'accès

Carte 26

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ALLEE EVARISTE GALLOIS

Le réseau est difficile d'accès, il traverse dans le groupe scolaire, prévoir la création d'accès (portails)

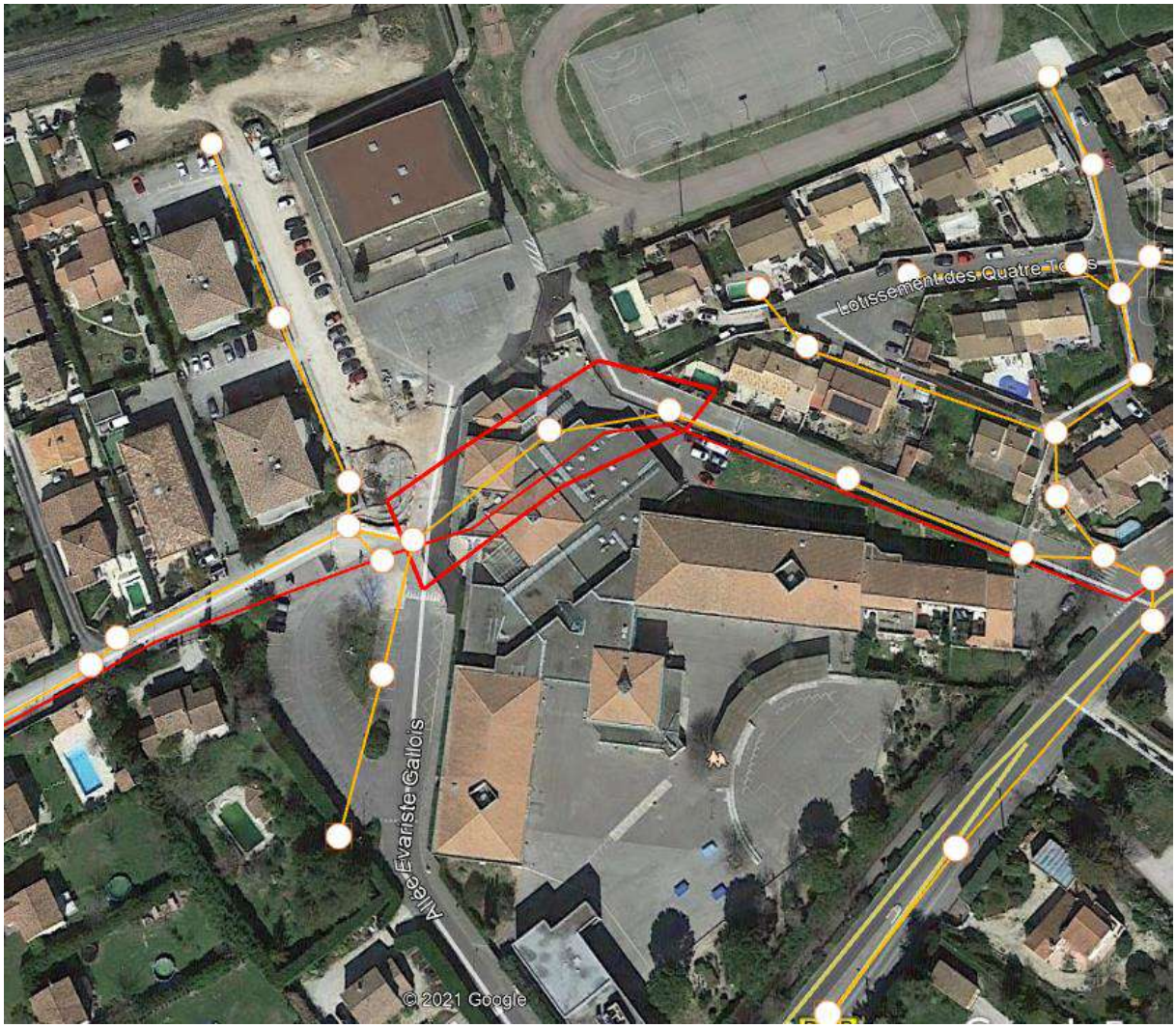

Carte 27

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LOTISSEMENT LA PERAUDE

Réseau traversant les parcelles privées, réseau borgne, débordements récurrents (N° 14 lot la Péraude, ITV à poursuivre)

Prévoir la création d'accès

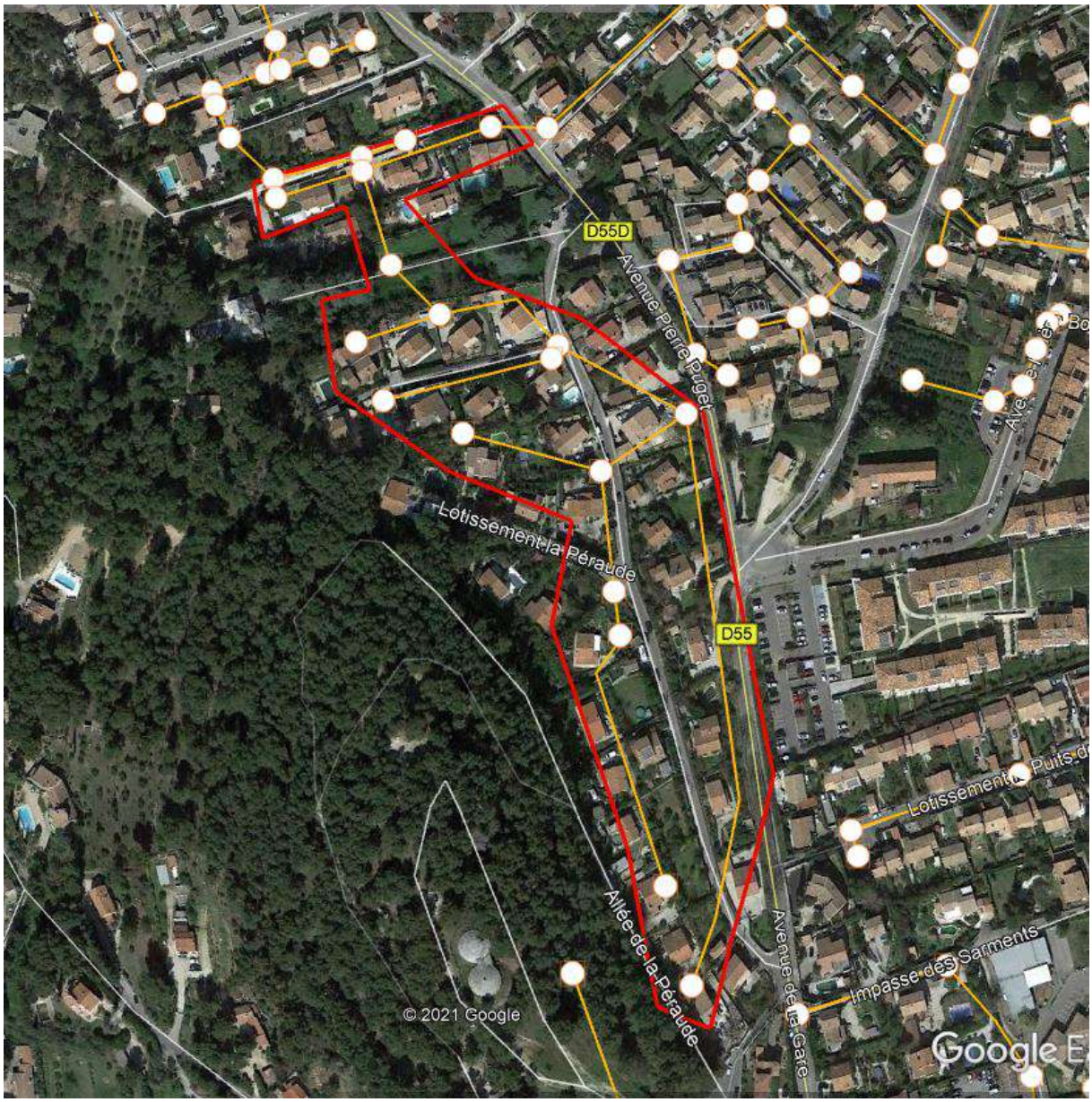

Carte 28

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

RUE DU CHATEAU D'IF

Réseau vétuste et traversant les parcelles privées, prévoir la création d'accès

Carte 29

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VABRE 2, ZA LA VERDIERE

Les collecteurs sont implantés dans le vabre, aucun accès véhicule possible, prévoir la création d'accès

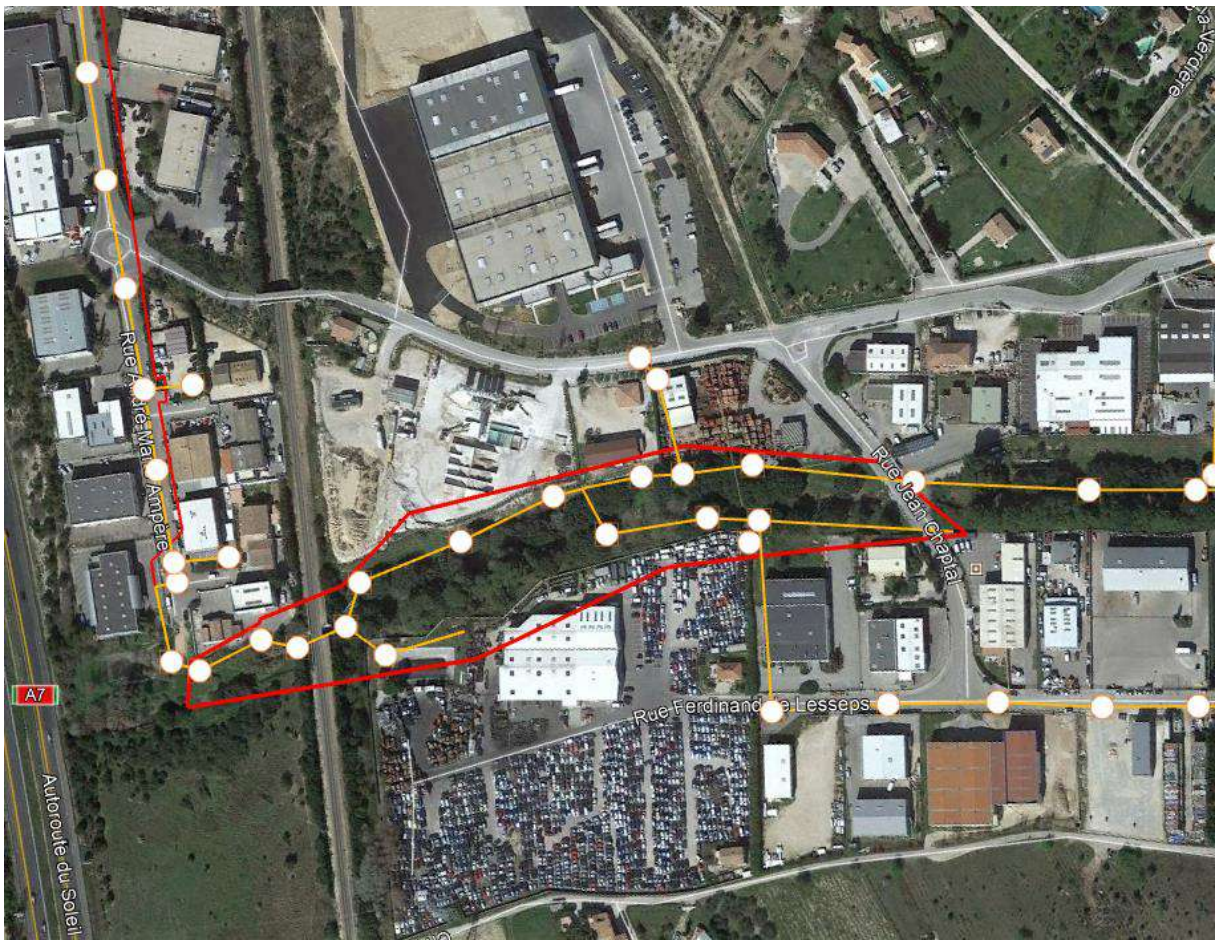

Carte 30

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PISTE ZA VERDIERE

Piste difficilement accessible, nécessite un entretien régulier pour l'accès

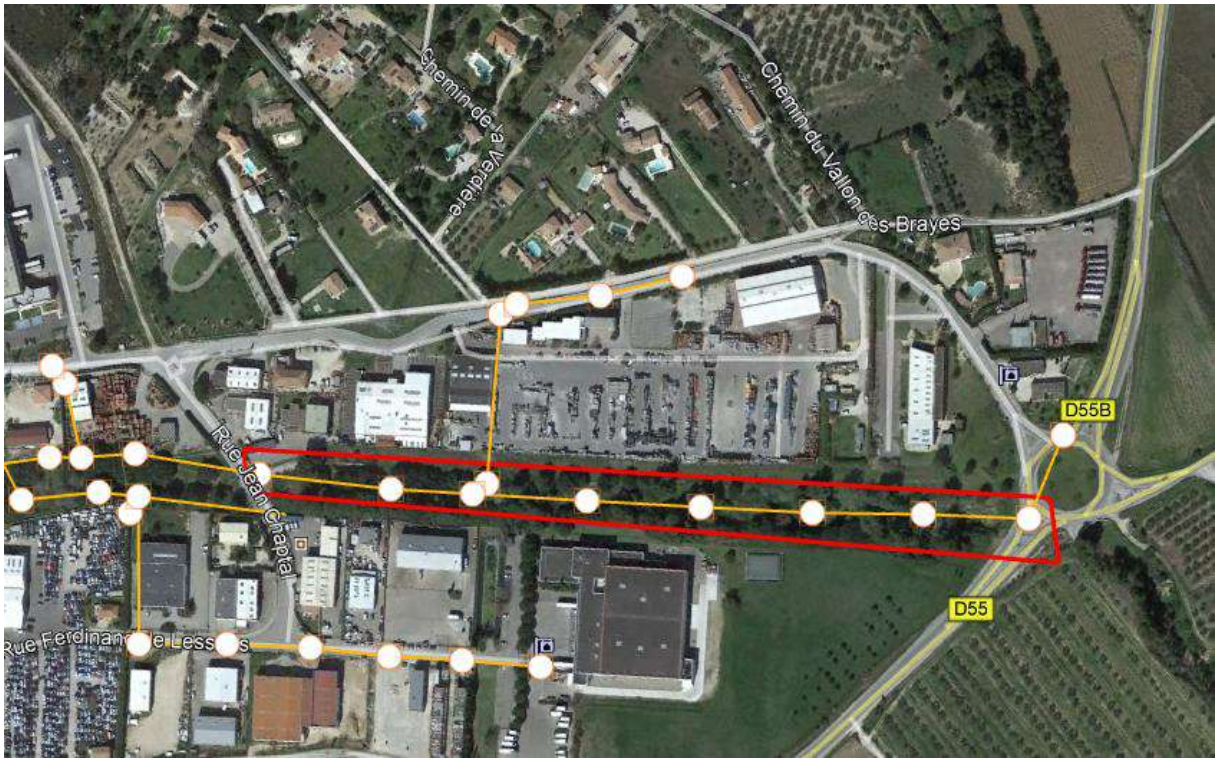

Carte 31

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CHEMIN ESPRADEAUX

Chemin impraticable en véhicule (vabre), regards Borgnes, prévoir la création d'accès

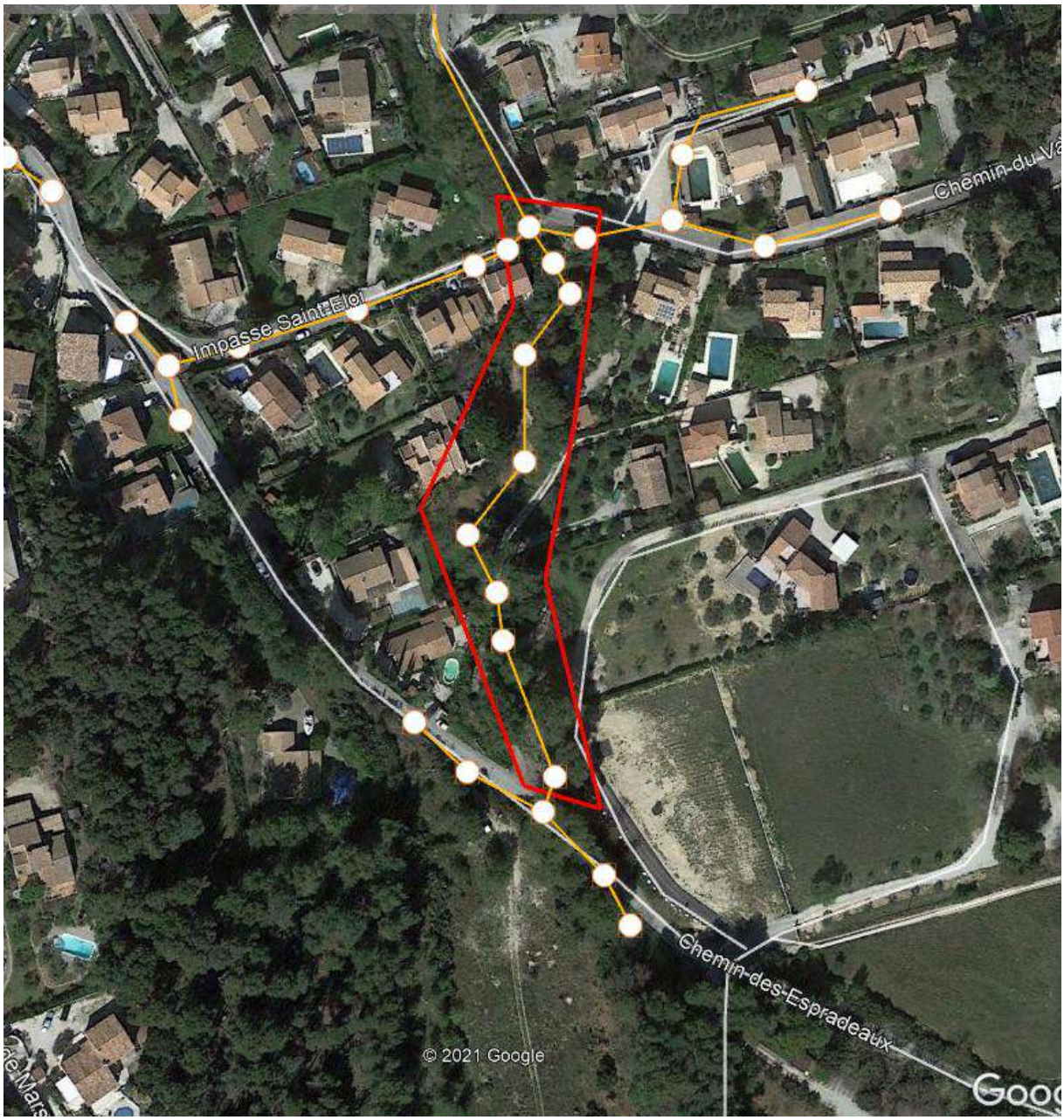

Carte 32

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LOTISSEMENT PARTERRE FLEURI

Le réseau est inaccessible, prévoir la création d'accès

Carte 33

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PRECONISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA GESTION PATRIMONIALE

COMMUNE	LOCALISATION	INSTALLATION	PROBLEMATIQUE	DATE IDENTIFICATION NOTE DE SYNTHESE	PROJET	DELAIS	REMARQUES	IMPACT POUR LA REDUCTION DES EAUX CLAIRES PARASITES
ALLEINS	Chemin de la gare	réseau EU	Effondrement	2020	VOIR RAPPORT ITV 2020	URGENT		PRIORITAIRE
ALLEINS	Gaudre, avenue Jean Moulin	réseau EU	Pénétration de racines dans un regard	2021	renouvellement du regard DN 800	PREVENTIF		PRIORITAIRE
BERRE L'ETANG	avenue Roger Salengro	réseau EU	fissures, effondrements…	2020	renouvellement de 44ml à courts termes par du PVC DN200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
BERRE L'ETANG	avenue de la libération, Ambroise Croizat	réseau EU	ruptures, effondrement, fissures, flaches…	2016	renouvellement de 77ml à courts termes par du PVC DN200, à très courts termes 207ml en PVC DN315	COURS TERMES		PRIORITAIRE
BERRE L'ETANG	Place Joffre, Rue Lafayette et Rue Pasteur	réseau EU	flaches importants, déformations, nombreux débordements	2017	renouvellement de 294ml à courts termes par du PVC DN200, à moyens termes 120ml par du PVC DN200	COURS TERMES	TRAVAUX PARTIELLEMENT REALISES (PASTEUR FAIT)	PRIORITAIRE
BERRE L'ETANG	Romain Roland	réseau EU	Effondrements, ruptures	2015	renouvellement de 363ml à courts termes par du PVC DN200 (mise à jour de l'inspection de 2015)	URGENT	TRAVAUX EN COURS	SECONDAIRE
BERRE L'ETANG	chemin de la gineste	réseau EU	Regards borgnes	2020	3 regards borgnes à remettre à la côte	PREVENTIF	TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2022	CRITIQUE
BERRE L'ETANG	secteur Rue Louis Blériot	réseau EU	Réseau fibres ciment	2021	renouvellement de 171ml par du PVC DN200	PREVENTIF		PRIORITAIRE
BERRE L'ETANG	Rue Wilson	réseau EU	Réseau fibres ciment dégradé	2021	renouvellement de 490ml par du PVC DN200	COURS TERMES		CRITIQUE
CHAMAS	AV MARX DORMOY	réseau EU	Chemisage défectueux	2021	Reprise du chemisage défectueux	URGENT	TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2022	CRITIQUE
CHAMAS	route du loir / rue des Cyprès	réseau EU	dégradation du collecteur	2021	renouvellement de 400ml par du PVC DN200	PREVENTIF		PRIORITAIRE
CHARLEVAL	chemin des chaffards	réseau EU	flaches, racines	2017	renouvellement de 246ml à courts termes par du PVC DN200, à moyens termes 719,9ml par du PVC DN200	COURS TERMES		CRITIQUE
CHARLEVAL	Rue du canal	réseau EU	Dégradations, ECP	2021	renouvellement de 80,8ml en urgence par du PVC DN200, à courts termes 131,7ml par du PVC DN200	URGENT		CRITIQUE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

EYGUIERES	rue René Cassin, avenue saint Roch	réseau EU	ECP, flaches, dégradations	2015	renouvellement de 163,5ml à courts termes par du PVC DN200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
EYGUIERES	rue jean, bayol	réseau EU	fissures, dégradations, sol visible, racines…	2015	renouvellement de 1035,49ml à courts termes par du PVC DN200	COURS TERMES		SECONDAIRE
EYGUIERES	rue di-banastie	réseau EU	ECP, flaches, dégradations	2015	renouvellement de 285,81ml à très courts termes par du PVC DN200 (nouvelle ITV programmée)	URGENT		PRIORITAIRE
EYGUIERES	lotissement sous bois	réseau EU	ECP, dégradations, perforation	2015	renouvellement de 238,7ml à très courts termes par du PVC DN200	URGENT		PRIORITAIRE
EYGUIERES	avenue Gabriel peri	réseau EU	dégradations	2017	renouvellement de 198ml à courts termes par du PVC DN200, à moyens termes 151ml par du PVC DN200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
EYGUIERES	rue Mireille / fossé	réseau EU	débordements récurrents, flaches, accès impossibles	2020	renouvellement de 110ml à courts termes par du PVC DN200, et rendre accessible l'accès au collecteur	URGENT		SECONDAIRE
EYGUIERES	rue du jas, chemin saint véran	réseau EU	tronçon en fibres ciment, réfection de voirie	2020	renouvellement de 183ml à moyens termes	PREVENTIF		SECONDAIRE
EYGUIERES	rue Emmanuel Nicaise	réseau EU	ECP, dégradations	2021	voir Détails note de synthèse du 10/08/2021	COURS TERMES		PRIORITAIRE
LA FARE LES OLIVIERS	avenue du pavillon	réseau EU	dégradations importantes, fissures, éclatements… / réseau en partie inaccessible	2014	renouvellement de 357 m.l en PVC DN200, 247 ml + 82 m.l en PVC DN 250 (attention projet évolutif en fonction du possible dévoiement de réseau	COURS TERMES		SECONDAIRE
LA FARE LES OLIVIERS	montée du petit mas	réseau EU	dégradations importantes, flaches importants	2015	renouvellement de 36m.l en PVC DN200, 17ml à moyens termes par du PVC DN200	URGENT		SECONDAIRE
LA FARE LES OLIVIERS	Rue de la Claverie	réseau EU	réseau fibres ciment, dégradé	2015	renouvellement de 53,7ml par du PVC DN200	PREVENTIF		SECONDAIRE
LA FARE LES OLIVIERS	av rene seyssaud	réseau EU	réseau fibres ciment très dégradé, nombreux débouchages	2018	renouvellement de 195ml par du PVC DN200	URGENT		SECONDAIRE
LA FARE LES OLIVIERS	Avenue Clémenceau	réseau EU	dégradations structurelles	2018	renouvellement de 65ml par du PVC DN200 à très courts termes, 132ml par du PVC DN200 à courts termes	URGENT		SECONDAIRE
LA FARE LES OLIVIERS	avenue jean moulin	réseau EU	dégradations structurelles	2021	renouvellement de 565ml par du PVC DN200 à moyens termes	PREVENTIF		SECONDAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LAMANON	rue des résigners	réseau EU	Rugosité accrue et dégradations sur l'ensemble de la conduite béton	2020	renouvellement de 241ml à courts termes par du PVC DN200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
LAMANON	rue du canal	réseau EU	dégradations structurelles	2019	renouvellement de 295ml à courts termes par du PVC DN200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
LANCON DE PROVENCE	avenue de Narvik	réseau EU	réseau fibres ciment très dégradé, nombreux débouchages	2014	renouvellement de 129,9ml par du PVC DN200	COURS TERMES		SECONDAIRE
LANCON DE PROVENCE	rue Carnot	réseau EU	réseau fibre ciment, dégradé	2019	renouvellement de 26,5ml à titre préventif en PVC PVC DN160	PREVENTIF		CRITIQUE
LANCON DE PROVENCE	avenue Henri cat	réseau EU	réseau en fibre dégradé, réfection de voirie	2020	renouvellement de 203ml à très courts termes par du PVC DN200 / DN315, à cours termes 95ml par du PVC DN200, à moyens termes 240ml par du PVC DN200	URGENT		PRIORITAIRE
LANCON DE PROVENCE	rue hoche, rue de l'hôpital	réseau EU	dégradations structurelles	2020	renouvellement de 153 ml à courts termes par du PVC DN200 sur la rue hoche, à cours termes 60ml par du PVC DN200 sur la rue de l'hopital, à moyens termes 311 ml par du PVC DN200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
MALLEMORT	avenue du lubéron	réseau EU	effondrements et débordements voirie fréquents	2016	renouvellement par du PVC DN200 urgent 140,7ml, et 803ml à moyens termes	URGENT	TRAVAUX PREVU	PRIORITAIRE
MALLEMORT	avenue de la durance /alpines	réseau EU	effondrements / flaches et débordements voirie fréquents	2018	renouvellement par du PVC DN200 cours termes 780ml dont urgent tronçon 66ml alpines / durnace	URGENT		PRIORITAIRE
MALLEMORT	avenue des alpines	réseau EU	réseau fibre ciment	2018	renouvellement par du PVC DN200 moyens termes 376ml	PREVENTIF		CRITIQUE
MALLEMORT	avenue d'agliana / stade de foot	réseau EU	effondrements et débordements voirie fréquents + vers le pluvial	2019	renouvellement par du PVC DN200 urgent 163ml, cours termes 60ml, moyens termes 84ml	URGENT		PRIORITAIRE
MALLEMORT	Avenue daudet, mistral, fontaine	réseau EU	dégradations structurelles	2016	renouvellement par du PVC DN200 à cours termes 180ml	COURS TERMES		CRITIQUE
PELISSANNE	avenue jean moulin	réseau EU	fissures, flaches	2015	renouvellement de 237,75ml par du PVC DN200	PREVENTIF		PRIORITAIRE
PELISSANNE	chemin saint pierre	réseau EU	pénétration de racines, débordements fréquents	2021	renouvellement de 280ml par du PVC DN200 et 6,5ml en	COURS TERMES		PRIORITAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

					PVC DN250 à cours termes			
PELISSANNE	chemin bramaire	réseau EU	ruptures, fissures du réseau, réfection de voirie	2017	renouvellement par du PVC DN200 urgent 243ml, courts termes 616ml, moyens termes 181ml	URGENT		CRITIQUE
PELISSANNE	ZA Vigneroles	réseau EU	racines, ecp, accès impossible au collecteur principal	2018	renouvellement par du PVC DN300 courts termes 109ml, moyens termes 388ml	COURS TERMES		PRIORITAIRE
PELISSANNE	cours victor hugo	réseau EU	effondrements / racines et débordements voirie fréquents	2019	renouvellement par du PVC DN200 cours termes 285ml, 158ml en préventif en PVC DN200	COURS TERMES		SECONDAIRE
PELISSANNE	rue de la république	réseau EU	fissures, ECP, racines, réfection de voirie	2019	renouvellement par du PVC DN200 cours termes 515ml, 391ml en préventif en PVC DN200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
PELISSANNE	Eugène pelletan	réseau EU	racines, fissures, réfection de voirie	2019	renouvellement par du PVC DN200 très cours termes 54,60ml	URGENT		PRIORITAIRE
PELISSANNE	bd de la Draisine	réseau EU	dégradations structurelles	2020	renouvellement à courts termes de 219ml par du PVC DN 200, et 282ml par du PVC DN200 à titre préventif	COURS TERMES		PRIORITAIRE
PELISSANNE	Route de Salon	réseau EU	ECP	2019	VOIR RAPPORT ITV 2019	COURS TERMES		PRIORITAIRE
ROGNAC	charles gounod	réseau EU	réseau fibres ciment très dégradé	2015	renouvellement de 221,96ml par du PVC DN200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
ROGNAC	impasse paul cézanne	réseau EU	réseau fibres ciment dégradé	2015	renouvellement de 240,69ml par du PVC DN200	PREVENTIF		PRIORITAIRE
ROGNAC	impasse des matelots	réseau EU	racines, effondrement patiel, fibres ciment,	2017	renouvellement de 203ml à courts termes par du PVC DN315, à moyens termes 130,8ml par du PVC DN315	COURS TERMES		SECONDAIRE
ROGNAC	avenue lavoisier	réseau EU	effondrement, fissures, sol visible	2019	renouvellement de 150,1ml en urgence " av pierre marie curie" par du PVC DN200, à cours termes 206,5ml par du PVC DN200, à moyens termes 1119,6ml par du PVC DN200	URGENT		PRIORITAIRE
ROGNAC	montée des pins	réseau EU	réseau fibres ciment	2021	renouvellement de 101ml par du PVC DN400	PREVENTIF		PRIORITAIRE
ROGNAC	avenue de la Libération	réseau EU	réseau fibres ciment	2021	renouvellement de25ml par du PVC DN200, 5 regards de visite DN800	PREVENTIF		PRIORITAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SALON DE PROVENCE	clos saint pierre, allée de craponne	réseau EU	dégradations, racines	2015	renouvellement à très court termes 75ml par du PVC DN200, en préventif 509,9ml par du PVC DN200	URGENT		PRIORITAIRE
SALON DE PROVENCE	bd maréchal foch	réseau EU	dégardations et flaches	2016	renouvellement de 281,02ml par du PVC DN200	PREVENTIF		PRIORITAIRE
SALON DE PROVENCE	Rue des frères lamanon	réseau EU	ECP, casse, ruptures, flache	2016	renouvellement à court termes 275ml + 83ml par du PVC DN200, et 374ml + 91ml à titre préventif par du PVC DN200 (notes de synthèses 2017+ 2021)	COURS TERMES		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	rue roumanille	réseau EU	dégradations structurelles	2018	renouvellement à très court termes 220ml par du PVC DN200, à courts termes 314ml par du PVC DN200, à titre préventif 80ml par du PVC DN200	URGENT		PRIORITAIRE
SALON DE PROVENCE	rue sainte croix	réseau EU	dégradations structurelles	2017	renouvellement à courts termes 104ml par du PVC DN200, à titre préventif 83ml par du PVC DN200	COURS TERMES		SECONDAIRE
SALON DE PROVENCE	Allée de la Touraine	réseau EU	Effondrement du collecteur	2020	VOIR RAPPORT ITV 2020	URGENT		PRIORITAIRE
SALON DE PROVENCE	Allée de Craponne , rond point du Mc Donald	réseau EU	Flache important, pénétration de racines importantes, réseau fibre ciment dégradé, bouchages fréquents	2021	Renouvellement de 28ml par du PVC DN200	URGENT	L'ensemble des allées de Carponne est a réhabiliter	PRIORITAIRE
SALON DE PROVENCE	Bd de Montmajour	réseau EU	réseau fibres-ciment dégradé	2021	Renouvellement par du PVC DN200 de 435ml à moyens termes, 908ml à titre préventif	PREVENTIF		PRIORITAIRE
SALON DE PROVENCE	résidence les Grillons	réseau EU	réseau en grès	2021	renouvellement des 2 tampons fonte avant réféction des enrobés par la ville	PREVENTIF		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	Louis Pasquet	réseau EU	tampons DN600 non étanches	2021	renouvellement de 8 tampons DN600	PREVENTIF		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	avenue Michelet	réseau unitaire	ECP pluviales + Bouchages fréquents	2013	création d'un réseau séparatif, 2 antennes en parallèles, soit 490ml en PVC DN200	URGENT		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	rue Pasteur	réseau unitaire	ECP Pluviales	2013	Création d'un réseau séparatif, soit 350ml en PVC DN200	URGENT		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	Avenue Raoul Francou + Résidence rue S C René Baudet	réseau unitaire	ECP Pluviales	2013	Création d'un réseau séparatif, soit 290ml en PVC DN200	URGENT		CRITIQUE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SALON DE PROVENCE	Vieux chemin d'Istres	réseau unitaire	ECP Pluviales	2013	Création d'un réseau séparatif, soit 62ml en PVC DN200	URGENT		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	complexe sportif BD Roi René	réseau unitaire	ECP Pluviales	2013	Création d'un réseau séparatif, soit 400ml en PVC DN200	URGENT	Réseau située en partie privative	CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	rue Bonnefoy	réseau unitaire	ECP Pluviales	2013	Création d'un réseau séparatif, soit 100ml en PVC DN200	URGENT		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	impasse de la révolution	réseau unitaire	ECP Pluviales	2013	Création d'un réseau séparatif, soit 53ml en PVC DN200	URGENT		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	route d'Eyguières	réseau unitaire	ECP Pluviales	2013	Création d'un réseau séparatif, soit 290ml en PVC DN200	URGENT		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	Quartier entre Clémeceau et République	réseau unitaire	ECP Pluviales	2013	Création d'un réseau séparatif, soit 360ml en PVC DN200	URGENT	réseau unitaire traversant plusieurs quartier privé, se rejettant sur le BD de la République	CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	BD FOCH ET REPUBLIQUE	réseaux EU	réseaux dégradés / poreux avec le pluvial situé à proximité, + antennes unitaires raccordées	2021	poursuivre les réhabiltations complètes	URGENT		CRITIQUE
SALON DE PROVENCE	SECTEUR AIRES DE LA DIME	réseaux EU	ECP	ACTUALISER ITV	étanchéification des réseaux	URGENT		CRITIQUE
SENAS	avenue de chevigne	réseau EU	dégradations	2015	renouvellement à court termes 72ml par du PVC DN200 et 50,1ml par du PVC DN300	COURS TERMES		PRIORITAIRE
SENAS	le hameau du parc	réseau EU	flaches, racines	2015	renouvellement en préventif 195,4ml par du PVC DN200	PREVENTIF		SECONDAIRE
SENAS	rue pascal	réseau EU	fissures, effondrements…	2015	renouvellement à très court termes 114,30ml par du PVC DN200	URGENT		SECONDAIRE
SENAS	avenue Dubois	réseau EU	dégradations structurelles	2020	renouvellement à très court termes 211ml par du PVC DN200	URGENT		PRIORITAIRE
SENAS	amont STEP	réseau EU	dégradations structurelles, ECP	2020	renouvellement à court termes 140ml par du PVC DN315 (prévoir une réhabilitaion préventive jusqu'à la STEP)	COURS TERMES		CRITIQUE
SENAS	chemin de la Roubine	réseau EU	dégradations structurelles	2019	renouvellement à court termes 72ml par du PVC DN200, prévoir une réhabilitaion préventive jusqu'à la STEP	COURS TERMES		PRIORITAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SENAS	avenue gabriel peri	réseau EU	flaches importants	2020	renouvellement à court termes 241ml par du PVC DN200,	COURS TERMES		SECONDAIRE
SENAS	avenue de Cambrai	réseau EU	flaches importants, infiltrations de nappe très importantes	2021	renouvellement de 285ml par du PVC DN200	URGENT		CRITIQUE
SENAS	Avenue Marx Dormoy	réseau EU	dégradation du collecteur	2021	renouvellement en urgence de 15ml pardu PVC DN200, à courts termes 35ml par du PVC DN200, en préventif le reste des tronçons fibres ciment	URGENT		PRIORITAIRE
SENAS	avenue André Aune / canal d'irrigation	réseau EU	ECP IMPORTANTES / dégradations structurelles	ITV à poursuivre	le collecteur fibre ciment est positionnée dans le lit du canal d'irrigation, prévoir de le dévoyer ou le réhabiliter	URGENT		CRITIQUE
VELAUX	Toulouse Lautrec	réseau EU	Effondrement	2020	renouvellement à court termes 25ml par du PVC DN200, à titre préventif 645mlpar du PVC DN en remplacement du fibre ciment	COURS TERMES		SECONDAIRE
VELAUX	rue du château d'If	réseau EU	Effondrement, problématique d'accès	2017	renouvellement à très court termes 20ml par du PVC DN200, à titre préventif 70,5ml par du PVC DN200	URGENT		PRIORITAIRE
VELAUX	Allée henri matisse	réseau EU	dégradations structurelles	2020	renouvellement à court termes 62ml par du PVC DN200, à titre préventif 585ml par du PVC DN 200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
VELAUX	service techniques	réseau EU	ECP dégradations structurelles	2020	renouvellement à très court termes 203ml par du PVC DN200, à titre préventif 41ml par du PVC DN200	URGENT		CRITIQUE
VELAUX	amont pr 4 tour	réseau EU	effondrement	2020	renouvellement à très court termes 20ml + 74 ml non inspecté, par du PVC DN200	URGENT		PRIORITAIRE
VELAUX	Louis Carbonel	réseau EU	dégradations structurelles	2021	renouvellement à court termes 465ml par du PVC DN200, à titre préventif 455,4ml par du PVC DN200	COURS TERMES		SECONDAIRE
VELAUX	impasse des Génevrier	réseau EU	Flache important	2018	renouvellement préventif 59ml par du PVC DN200	PREVENTIF		PRIORITAIRE
VELAUX	Emile Ripert	réseau EU	dégradations structurelles	2021	renouvellement à court termes 477,4ml par du PVC DN200, à titre	COURS TERMES		PRIORITAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

					préventif 273,8ml par du PVC DN200			
VELAUX	montée des aires	réseau EU	dégradations structurelles	2021	renouvellement à courts termes 40ml par du PVC DN200, en préventif 596ml par du PVC DN200	COURS TERMES		PRIORITAIRE
VELAUX	Allée Suzanne Valadon	réseau EU	dégradations structurelles	2020	renouvellement à courts termes 41ml par du PVC DN200, en préventif 771ml par du PVC DN200	COURS TERMES		SECONDAIRE
VELAUX	rue Georges Sand	réseau EU	dégradations structurelles	2021	renouvellement à courts termes 180ml par du PVC DN200, en préventif 150ml par du PVC DN200	COURS TERMES		CRITIQUE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

10.

LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

30/03/2022

AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEMENT
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région	**SUD-EST**
Centre	**PACA**
Département	**BOUCHES-DU-RHÔNE**
Collectivité	**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - TERRITOIRE DU PAYS SALONAIS**

LIBELLÉ en milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS	**7 195,5**	**7 804,2**	**8,5%**
Exploitation du service	**5 225,6**	**4 807,1**	
Collectivités et autres organismes publics	**975,0**	**1 945,0**	
Travaux attribués à titre exclusif	**762,5**	**742,4**	
Produits accessoires	**232,3**	**309,7**	
CHARGES	**6 926,4**	**8 100,1**	**16,9%**
Personnel	**1 274,4**	**1 299,5**	
Energie électrique	**576,6**	**537,4**	
Produits de traitement	**199,6**	**178,2**	
Analyses	**62,9**	**50,7**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**2 169,7**	**2 323,7**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**73,3**	**54,2**	
Autres dépenses d'exploitation	**463,0**	**472,4**	
- Télécommunications, poste et télégestion	32,1	21,7	
- Engins et véhicules	212,3	257,1	
- Informatique	80,4	80,2	
- Assurances	20,4	21,4	
- Locaux	59,0	28,1	
- Charges et fournitures diverses	58,9	64,0	
Contribution des services centraux et recherche	**373,2**	**342,7**	
Collectivités et autres organismes publics	**975,0**	**1 945,0**	
Charges relatives aux renouvellements	**619,9**	**622,0**	
- Electro mécanique	399,4	400,2	
- Réseau	220,5	221,8	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	**102,1**	**105,2**	
Perte sur créances irrécouvrables & contentieux	**36,8**	**169,2**	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**269,0**	**-295,9**	
Résultat financier	**-6,2**	**-3,9**	
Résultat exceptionnel	**-0,3**	**-9,6**	
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	**262,5**	**-309,4**	
Impôt sur les Sociétés	**78,1**		
RÉSULTAT NET	**184,3**	**-309,4**	

(Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 165-067003 -131401 -02 2021120

(Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 30/03/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

165 - AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEM

REEL

	CC_13102131401 - AGGLOPOLE EU COLLECTE RESEAUPR	CC_13102131501 - AGGLOPOLE EU TRAITEMENT (STEP)	CC_13102131601 - AGGLOPOLE EU AUTRES	165 - AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEM
	Année_2021	Année_2021	Année_2021	Année_2021
ACTIVITE	5 692 973	123 284	42 956	5 859 213
FRAIS DE PERSONNEL	- 489 530	- 457 433	- 352 587	- 1 299 550
SOUS TRAITANCE GENERALE	- 532 760	- 418 238	- 2 505	- 953 503
DECHETS - COUT DE TRAITEMENT	- 188 122	- 1 330 104	-	- 1 518 225
CONTROLES ET ANALYSES	- 4 421	- 63 976	- 386	- 68 782
SUPPORTS OPERATIONNELS	-	-	- 165 254	- 165 254
FRAIS DE QUITTANCEMENT	-	-	- 80 204	- 80 204
PRODUIT DE TRAITEMENT	-	- 173 363	- 4 826	- 178 189
ENERGIE	- 79 903	- 457 466	-	- 537 369
MATERIEL ET FOURNITURES D'EXPLOITATION	- 164 101	- 83 286	- 41 529	- 288 916
CHARGES DE RENOUVELLEMENT	- 5 636	- 3 952	- 0	- 1 683
VEHICULES - ENGINS	- 221 132	-	- 35 960	- 257 091
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EBITDA	- 167 512	- 0	- 1 709	- 169 221
NB_410 - AMORTISSEMENT MOYEN EXPLOITATION	- 56 842	- 20 526	-	- 77 368
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AUTRE	- 33 420	- 12 646	- 4 370	- 41 696
IMPOTS ET TAXES	- 28 185	-	- 25 974	- 54 159
RELATIONS EXTERIEURES	- 222	- 30	- 932	- 1 184
COUT DES LOCAUX	- 88	- 11 083	- 16 956	- 28 127
FRAIS ADMINISTRATIFS	- 5 722	- 1 602	- 56 796	- 64 120
CHARGES AFFECTEES AU FINANCEMENT	- 27 823	-	-	- 27 823
COUVERTURE FRAIS DE STRUCTURES	-	-	- 342 677	- 342 677
RESULTAT FINANCIER	-	-	- 3 870	- 3 870
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	- 9 638	- 9 638
NB_901 - IS	-	-	-	-
NB_902 - PARTICIPATION	-	-	-	-
RESULTAT NET				- 309 437

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ETAT FOURNISSEURS MIGS AU 31/12/2021

N° fourn	NOMS FOURNISSEURS	CODE MIG	TOTAL FOURNISSEURS 401	TOTAL FOURNISSEURS 408	TOTAL	601	605... (604+605)	606...	613100	616	621	628 (611+615+62...)	635	66	658	TOTAL CHARGES	Validation
F00019627 + F00000284	SAUR SIEGE	U00 - (900)	5 758,95		5 758,95		109,60			25 865,41		3 159,67				29 134,68	
F00001225	SAUR RELAIS	503			-									3 896,10		3 896,10	
1391609	ACCM ASST	158			-											0,00	
1008178	COVED	060			-											0,00	
	CISE TP SUD EST	911		950,00	950,00		825,00									825,00	
1019966	STEREAU	102			-											0,00	
1284182	CISE TP REUNION	180			-											0,00	
F00027550 + F00000283	SAUR SUD EST + SAUR NIMES	U60	615 981,02	743 130,69	1 359 111,71		1 834 506,05	17 007,73			490 653,23	351 349,43				2 693 516,44	
1258099	SAUR SUD OUEST	U30			-											0,00	
	ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION	601		5 939,65	5 939,65		46 808,33	3 720,00								50 528,33	
1021717	SMDS	172			-											0,00	
TOTAUX			621 739,97	736 241,04	1 357 981,01	0,00	1 882 248,98	20 727,73	0,00	25 865,41	490 653,23	354 509,10		3 896,10		2 777 900,55	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commentaires sur les variations significatives N/N-1

PRODUITS

- Exploitation du service : -418 K€
  - Actualisation du tarif de la redevance assainissement : +30 K€ (+0,6%)
  - Ecarts sur reversement de la redevance assainissement relative à la période du 2ème semestre 2020 : -280 K€
  - Autres éléments dont variation des consommations : -168 K€

- Travaux attribués à titre exclusif : -20 K€

- Produits accessoires : +77 K€
  - Matières de vidange dépotées dans les STEP : +73 K€

CHARGES

- Charges de personnel : +25 K€
  - Travaux neufs : +4 K€
  - Autres éléments (participation des salariés, négociation annuelle sur les rémunérations, cotisations patronales, réparations de casses réseau, interventions clientèle, …) : +21 K€

- Sous-traitance, matières et fournitures : +154 K€
  - Travaux neufs : -62 K€
  - Transport et traitement des boues : +168 K€
  - Autres charges (sous-traitance pour réparations de casses réseau, sous-traitance hydrocurage, matériel et fournitures réseau, contrôles réglementaires, entretien espaces verts, location matériel courte durée ...) : +48 K€

- Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux : +132 K€
  - Reclassement des impayés venant en déduction de la redevance d'assainissement reversée par le délégataire eau (représentant 2% des sommes facturées) : +146 K€
  - Pertes sur créances irrécouvrables : +9 K€
  - Variation des provisions pour créances douteuses : -23 K€

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SYNTHESE

Après une année 2020 positive et en amélioration par rapport à 2019, l'exercice 2021 affiche un résultat net négatif de -309 K€, se dégradant principalement par la baisse des recettes de la redevance assainissement et par une augmentation des charges de sous-traitance.

Commentaires sur les variations significatives N/CEP

Les commentaires ci-après sont basés sur le CEP avenant 4 en valeur de base 2013

PRODUITS

- Exploitation du service : +365 K€
  - Actualisation du tarif de la redevance assainissement : +387 K€ (+8,7%)
  - Autres éléments dont variation des consommations : -22 K€

- Travaux attribués à titre exclusif : +151 K€
  - Actualisation du tarif du bordereau de prix : +38 K€ (+6,4%)
  - Autres éléments dont variation du nombre de branchements neufs : +113 K€

- Produits accessoires : +126 K€
  - Actualisation des frais d'accès au service : +13 K€ (+8,7%)
  - Autres éléments dont matières de vidange dépotées dans les STEP : +113 K€

CHARGES

- Charges de personnel : +431 K€
  - Travaux neufs : +98 K€

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Autres éléments (participation des salariés, négociation annuelle sur les rémunérations, cotisations patronales, réparations de casses réseau, interventions clientèle, …) : +333 K€

- Sous-traitance, matières et fournitures : +213 K€
  - Transport et traitement des boues : +147 K€
  - Curage des réseaux, inspections télévisées : +74 K€
  - Autres charges (sous-traitance pour réparations de casses réseau, sous-traitance hydrocurage, matériel et fournitures réseau, contrôles réglementaires, entretien espaces verts, location matériel courte durée ...) : -8 K€

- Engins et véhicules : +145 K€
  - Travaux neufs : +16 K€
  - Autres charges (inflation sur les coûts dont carburant, locations d'engins et véhicules de longue durée, ...) : +129 K€

- Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux : +127 K€
  - Impayés venant en déduction de la redevance d'assainissement reversée par le délégataire eau (représentant 2% des sommes facturées) : +146 K€
  - Pertes sur créances irrécouvrables : +9 K€
  - Variation des provisions pour créances douteuses : -28 K€

SYNTHESE

Le résultat cumulé depuis le début du contrat est globalement conforme au compte d'exploitation prévisionnel.

Autres éléments

1) **Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux**

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- Pertes sur créances irrécouvrables
- Provisions pour créances douteuses

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Impayés venant en déduction de la redevance d'assainissement reversée par le délégataire eau

Cette rubrique a fait l'objet de reclassements dans les CARE depuis l'exercice 2020 :

- Pertes sur créances irrécouvrables et provisions pour créances douteuses : constaté en « Charges diverses » sur les CARE antérieurs à 2020
- Impayés venant en déduction de la redevance d'assainissement reversée par le délégataire eau : constaté en produits « Exploitation du service » sur les CARE antérieurs à 2021

2) Composition de la redevance assainissement

Année 2021

	Part Fermier K€ HT	Part Collectivité K€ HT	Part Organismes K€ HT	Total K€ HT
FACTURATION APE	4 629	1 723		6 352
FACTURATION APA	178	67	155	400
	4 807	**1 790 (*)**	**155**	**6 752**

Année 2020

	Part Fermier K€ HT	Part Collectivité K€ HT	Part Organismes K€ HT	Total K€ HT
FACTURATION APE	4 961	756		5 717
FACTURATION APA	265	52	167	484
	5 226	**808**	**167**	**6 201**

(*) Hausse du tarif part Collectivité (2021 : 0,2761€/m3 ; 2020 : 0,1161 €/m3)

3) Comptes sociaux

La liasse fiscale de l'exercice 2021 n'est pas disponible à la date du 31 mars. Nous vous transmettrons ultérieurement au 2ème trimestre 2022 ce document au format pdf, par courriel séparé, ainsi que les liasses fiscales des années 2019 et 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4) **Rapports des commissaires aux comptes**

La société Saur, associé unique de la société Agglopole Provence Assainissement, après avoir pris acte de la promulgation de la loi Pacte n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ainsi que de l'entré en vigueur du Décret n° 2019-514 du 24 mai 2019 fixant les seuils de désignation des commissaires aux comptes et les délais pour élaborer les normes d'exercice professionnel, et constatant que la société ne dépasse plus les seuils fixés par ledit décret, décide ne pas procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

5) **Pénalités**

Néant

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat :* il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.

- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. <u>Charges relatives aux Investissements du domaine privé :</u>

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. <u>Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :</u>

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

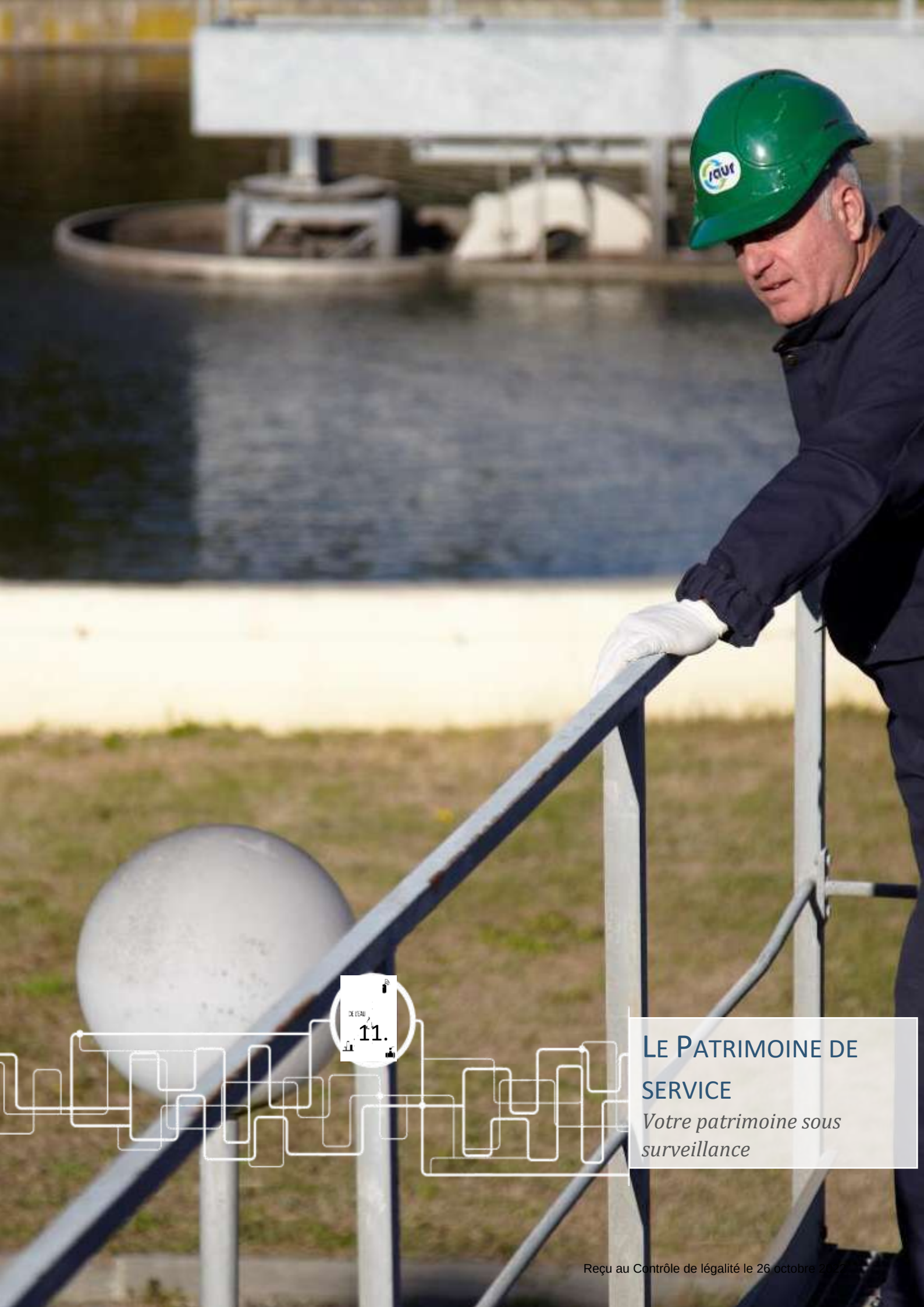

11.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INSTALLATIONS

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
BERRE-L'ETANG	BERRE-L'ETANG - PR Base Aéronavale	17 m³/h	1998	Oui	Oui
BERRE-L'ETANG	BERRE-L'ETANG - PR Mauran	31 m³/h	1998	Oui	Oui
BERRE-L'ETANG	BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin	300 m³/h	1997	Oui	Oui
EYGUIERES	EYGUIERES PR LA GUILLAUMETTE	30 m³/h	1992	Oui	Non
EYGUIERES	EYGUIERES PR QUARTIER STE ANNE	25 m³/h	1985	Oui	Non
EYGUIERES	EYGUIERES PR SCI SAPIN (Les Alpilles)	20 m³/h	1998	Oui	Non
EYGUIERES	EYGUIERES PR VIGNES VIEILLES	25 m³/h	1998	Oui	Non
EYGUIERES	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS	30 m³/h	1987	Oui	Non
LA BARBEN	LA BARBEN PR CHATEAU	13 m³/h	2001	Oui	Non
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA FARE PR CHABENCE	36 m³/h	1990	Oui	Non
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA FARE PR LES GUIGUES	15 m³/h	1979	Oui	Non
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA FARE PR POMME DE PIN	9 m³/h	1979	Oui	Non
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA FARE PR SAINT MARC	35 m³/h	1981	Oui	Non
LAMANON	LAMANON PR PRAIRIE	15 m³/h	1982	Oui	Non
LANCON-PROVENCE	LANCON - PR LES OLIVARELLES 1	-	2000	Non	Non
LANCON-PROVENCE	LANCON - PR LES OLIVARELLES 2	-	2015	Non	Non
LANCON-PROVENCE	LANCON PR LES BAISSES	13 m³/h	2015	Oui	Non
LANCON-PROVENCE	LANCON PR LES PINEDES	20 m³/h	2007	Oui	Non
LANCON-PROVENCE	LANCON PR LES ROQUILLES	20 m³/h	1994	Oui	Non
LANCON-PROVENCE	LANCON PR PRES DES CHENES	10 m³/h	1900	Oui	Non
LANCON-PROVENCE	LANCON PR RN113	100 m³/h	1993	Oui	Oui
LANCON-PROVENCE	LANCON PR SAINT ROCH	7 m³/h	2007	Oui	Non
MALLEMORT	MALLEMORT PR CLOS DU ROURE	-	2020	Non	Non
MALLEMORT	MALLEMORT PR CRAPONNE	12 m³/h	2013	Oui	Non
MALLEMORT	MALLEMORT PR FONTENELLE	29.5 m³/h	2013	Oui	Non
MALLEMORT	MALLEMORT PR FOOT 1	30 m³/h	2013	Oui	Non
MALLEMORT	MALLEMORT PR HAMEAU DE LYDIE	-	2000	Non	Non
MALLEMORT	MALLEMORT PR HAMEAU FLORENT	-	2021	Non	Non
MALLEMORT	MALLEMORT PR JARDINS D'ALLEINS	5 m³/h	2013	Oui	Non
MALLEMORT	MALLEMORT PR LES FONTAINES	0 m³/h	2013	Non	Non
MALLEMORT	MALLEMORT PR ST COMES	15 m³/h	2013	Oui	Non
PELISSANNE	PELISSANNE PR BAS TAULET	-	2015	Oui	Non
PELISSANNE	PELISSANNE PR BASTIDE DU MOULIN	13 m³/h	1900	Oui	Non
PELISSANNE	PELISSANNE PR LES CANTAGRELLES	18 m³/h	1999	Oui	Non
ROGNAC	ROGNAC - PR Cabelles	36 m³/h	2007	Oui	Oui
SAINT-CHAMAS	SAINT CHAMAS - PR PECETTE	-	2000	Non	Non
SAINT-CHAMAS	SAINT CHAMAS PR CASTELLAMARE	3 m³/h	1992	Oui	Non
SAINT-CHAMAS	SAINT CHAMAS PR CLOS MIREIO	14.4 m³/h	2012	Oui	Non
SAINT-CHAMAS	SAINT CHAMAS PR LA POUDRERIE	14 m³/h	2003	Oui	Non
SAINT-CHAMAS	SAINT CHAMAS PR LE LOIR	41 m³/h	1999	Oui	Oui
SAINT-CHAMAS	SAINT CHAMAS PR PLAINE SUD	7 m³/h	2000	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR AIRE DE LA DIME	52 m³/h	1992	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR BEL AIR	28 m³/h	1992	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR CATARINETO	50 m³/h	1991	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR CILOF	57 m³/h	1956	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR COCA COLA	70 m³/h	2002	Oui	Non

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR ECOLE FRANCOIS BLANC	35 m³/h	2006	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR IBIS	35 m³/h	1998	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR JARDIN DE BONHEUR	35 m³/h	1982	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR LES ALPILLES	35 m³/h	1976	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR LES CROZES	57 m³/h	2002	Oui	Oui
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR LOT LES GRES	15 m³/h	2001	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS	26 m³/h	2000	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR PELISSANE	180 m³/h	1976	Oui	Oui
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR SAINT LOUIS	35 m³/h	1992	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR THERON	10 m³/h	1986	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR VILLA AURELIA	15 m³/h	2013	Oui	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)	112 m³/h	1900	Oui	Oui
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PROVENCE - PR - Aire d'accueil des Gens de Voyage	0 m³/h	1900	Non	Non
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PROVENCE - PR - lot. la Bastide des Pins	0 m³/h	1900	Oui	Non
SENAS	SENAS - PR - Les Saurins	15 m³/h	1900	Oui	Non
SENAS	SENAS PR PONT DE L'AUTURE 2	75 m³/h	1985	Oui	Non
SENAS	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS	0 m³/h	2002	Oui	Non
SENAS	SENAS PR GALAIZON	0 m³/h	2000	Oui	Non
SENAS	SENAS PR LOTISSEMENT MONPLAISIR	20 m³/h	1999	Oui	Non
VELAUX	VELAUX - PR La Bastide Bertin	28.8 m³/h	1987	Oui	Oui
VELAUX	VELAUX - PR La Verdière	36 m³/h	1987	Oui	Non
VELAUX	VELAUX - PR Le Barry	25.2 m³/h	1987	Oui	Non
VELAUX	VELAUX - PR Les Quatre Tours	100.8 m³/h	2003	Oui	Non
VELAUX	VELAUX - PR Moulin du Pont	96 m³/h	2003	Oui	Non
VELAUX	VELAUX - PR Plaine de la Crau	108.8 m³/h	2002	Oui	Non
VERNEGUES	VERNEGUES PR CAZAN	0 m³/h	2000	Oui	Non
VERNEGUES	VERNEGUES PR HERITIERE	-	2015	Oui	Non
VERNEGUES	VERNEGUES PR LE VABRE	0 m³/h	1996	Oui	Non

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2021, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 650 567 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre	Type de tronçon	Type réseau	Total
Amiante ciment	Inconnu	Refoulement	Eaux usées	6,33
Amiante ciment	200	Refoulement	Eaux usées	196,54
Amiante ciment	250	Gravitaire	Eaux usées	340,115
Amiante ciment	150	Gravitaire	Eaux usées	589,574
Amiante ciment	Inconnu	Gravitaire	Unitaire	1044,18
Amiante ciment	200	Gravitaire	Eaux usées	11648,873
Amiante ciment	Inconnu	Gravitaire	Eaux usées	29940,505
Autres	90	Gravitaire	Eaux usées	1,9
Autres	200	Inconnu	Eaux usées	20,14
Autres	200	Gravitaire	Eaux usées	29,2
Autres	800	Gravitaire	Unitaire	34,89
Autres	150	Inconnu	Eaux usées	55,19
Autres	125	Refoulement	Eaux usées	68,42
Autres	200	Refoulement	Eaux usées	70,59
Autres	100	Refoulement	Eaux usées	86,06
Autres	125	Gravitaire	Eaux usées	86,77
Autres	500	Gravitaire	Unitaire	98,92
Autres	500	Gravitaire	Eaux usées	105,63
Autres	800	Gravitaire	Eaux usées	113,23
Autres	150	Gravitaire	Eaux usées	160,61
Autres	80	Refoulement	Eaux usées	162,973
Autres	100	Gravitaire	Eaux usées	164,08
Autres	200	Gravitaire	Eaux usées	179,24
Autres	Inconnu	Gravitaire	Eaux usées	192,34
Autres	500	Gravitaire	Eaux usées	208,25
Autres	75	Refoulement	Eaux usées	236,79
Autres	200	Gravitaire	Eaux usées	316,28
Autres	110	Gravitaire	Eaux usées	358,17
Autres	63	Refoulement	Eaux usées	383,19
Autres	160	Refoulement	Eaux usées	424,707
Autres	Inconnu	Gravitaire	Unitaire	472,04
Autres	200	Refoulement	Eaux usées	553,154
Autres	110	Refoulement	Eaux usées	572,2
Autres	Inconnu	Gravitaire	Unitaire	609,41
Autres	350	Gravitaire	Eaux usées	609,6
Autres	160	Gravitaire	Eaux usées	654,017
Autres	200	Gravitaire	Eaux usées	742
Autres	110	Refoulement	Eaux usées	779,8

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Autres	150	Refoulement	Eaux usées	796,61
Autres	Inconnu	Refoulement	Eaux usées	801,63
Autres	Inconnu	Refoulement	Eaux usées	1033,9
Autres	125	Refoulement	Eaux usées	1047,04
Autres	63	Refoulement	Eaux usées	1204,12
Autres	110	Refoulement	Eaux usées	1549,186
Autres	160	Refoulement	Eaux usées	2215,99
Autres	400	Gravitaire	Eaux usées	2292,771
Autres	90	Refoulement	Eaux usées	3548,76
Autres	90	Refoulement	Eaux usées	5221,725
Autres	250	Gravitaire	Eaux usées	5376,757
Autres	300	Gravitaire	Eaux usées	8108,55
Autres	Inconnu	Gravitaire	Eaux usées	31664,2
Autres	150	Gravitaire	Eaux usées	33026,832
Autres	200	Gravitaire	Eaux usées	151619,088
Fonte	150	Gravitaire	Eaux usées	66,51
Fonte	Inconnu	Gravitaire	Eaux usées	128,36
Fonte	160	Gravitaire	Eaux usées	363,5
Fonte	150	Gravitaire	Eaux usées	446,446
Fonte	200	Refoulement	Eaux usées	491,92
Fonte	Inconnu	Refoulement	Eaux usées	758,1
Fonte	200	Gravitaire	Eaux usées	959,304
Fonte	500	Gravitaire	Eaux usées	2853,44
Fonte	200	Gravitaire	Eaux usées	3380,335
Fonte	150	Refoulement	Eaux usées	3495,214
Fonte	350	Refoulement	Eaux usées	5002,97
Grès	500	Gravitaire	Unitaire	42,37
Grès	160	Gravitaire	Eaux usées	75,37
Grès	250	Gravitaire	Eaux usées	97,707
Grès	300	Gravitaire	Eaux usées	126,89
Grès	200	Gravitaire	Eaux usées	941,81
Grès	150	Gravitaire	Eaux usées	1156,891
Grès	Inconnu	Gravitaire	Unitaire	1938,565
Grès	Inconnu	Gravitaire	Eaux usées	19968,98
Pvc	315	Gravitaire	Unitaire	7,18
Pvc	800	Gravitaire	Eaux usées	16,08
Pvc	Inconnu	Gravitaire	Eaux usées	25,967
Pvc	Inconnu	Inconnu	Eaux usées	33,2
Pvc	180	Gravitaire	Eaux usées	33,99
Pvc	100	Gravitaire	Eaux usées	34,177
Pvc	500	Gravitaire	Eaux usées	57,08
Pvc	100	Refoulement	Eaux usées	72,33
Pvc	160	Gravitaire	Eaux usées	88,144
Pvc	150	Refoulement	Eaux usées	95,91
Pvc	125	Refoulement	Eaux usées	125,3
Pvc	75	Refoulement	Eaux usées	151,38
Pvc	63	Refoulement	Eaux usées	203,314
Pvc	315	Gravitaire	Eaux usées	231,736
Pvc	100	Refoulement	Eaux usées	253,82
Pvc	110	Gravitaire	Eaux usées	257,535

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Pvc	200	Inconnu	Eaux usées	265,22
Pvc	90	Refoulement	Eaux usées	374,4
Pvc	80	Refoulement	Eaux usées	376,07
Pvc	110	Refoulement	Eaux usées	604,01
Pvc	Inconnu	Gravitaire	Unitaire	692,4
Pvc	125	Gravitaire	Eaux usées	823,761
Pvc	200	Refoulement	Eaux usées	858,006
Pvc	400	Gravitaire	Eaux usées	2262,81
Pvc	200	Gravitaire	Eaux usées	2552,788
Pvc	Inconnu	Refoulement	Eaux usées	2618,94
Pvc	315	Gravitaire	Eaux usées	3331,246
Pvc	300	Gravitaire	Eaux usées	3374,741
Pvc	160	Gravitaire	Eaux usées	4318,01
Pvc	250	Gravitaire	Eaux usées	5754,734
Pvc	150	Gravitaire	Eaux usées	7674,059
Pvc	Inconnu	Gravitaire	Eaux usées	77974,508
Pvc	200	Gravitaire	Eaux usées	178105,119
PVC CR8	160	Gravitaire	Eaux usées	161,028
PVC CR8	250	Gravitaire	Eaux usées	240,376
PVC CR8	800	Gravitaire	Eaux usées	356,49
PVC CR8	Inconnu	Gravitaire	Eaux usées	490,681
PVC CR8	315	Gravitaire	Eaux usées	1753,459
PVC CR8	200	Gravitaire	Eaux usées	9799,182

Répartition du linéaire par commune

✓ Commune d'Alleins

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	**16 440**	**100%**
Total (ml)	**16 440**	

✓ Commune d'Aurons

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	**4 884**	**100.00%**
Total (ml)	**4 884**	

✓ Commune de Berre l'Etang

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	**48 222**	**86%**
Eaux usées Refoulement	**7 993**	**14%**
Total (ml)	**56 215**	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Commune de Charleval

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	16 658	100.00%
Total (ml)	16 658	

✓ Commune d'Eyguières

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	32 769	98%
Eaux usées Refoulement	809	2%
Total (ml)	33 578	

✓ Commune de la Barben

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	7 024	99%
Eaux usées Refoulement	61	1%
Total (ml)	7 085	

✓ Commune de La Fare

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	30 070	853%
Eaux usées Refoulement	3 523	10%
Total (ml)	33 593	

✓ Commune de Lamanon

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	12 903	99%
Eaux usées Refoulement	141	1%
Total (ml)	13 044	

✓ Commune de Lançon Provence

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	43 569	96%
Eaux usées Refoulement	1 900	4%
Total (ml)	45 469	

✓ Commune de Mallemort

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	27 428	97%
Eaux usées Refoulement	736	3%
Total (ml)	28 164	

✓ Commune de Pelissanne

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	48 173	99%
Eaux usées Refoulement	286	1%
Total (ml)	48 459	

✓ Commune de Rognac

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	67 310	94%
Eaux usées Refoulement	4 009	6%
Total (ml)	71 319	

✓ Commune de Saint Chamas

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	27 372	97%
Eaux usées Refoulement	882	3%
Total (ml)	28 254	

✓ Commune de Salon de Provence

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	146 256	94%
Eaux usées Refoulement	8 973	6%
Total (ml)	155 229	

✓ Commune de Sénas

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	23 169	98%
Eaux usées Refoulement	589	2%
Total (ml)	23 758	

✓ Commune de Velaux

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	46 372	90%
Eaux usées Refoulement	5 375	10%
Total (ml)	51 747	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ **Commune de Vernègues**

Type Réseau	Longueur (m)	%
Eaux usées Gravitaire	**15 506**	**93%**
Eaux usées Refoulement	**1 165**	**7%**
Total (ml)	**16 672**	

CONSOMMATION D'ENERGIE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice. Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation: avoirs et rattrapages :

Consommation électrique en kWh	2020	2021
BERRE-L'ETANG - PR Base Aéronavale	11 618	9 228
BERRE-L'ETANG - PR Mauran	9 040	9 451
BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin	33 878	41 264
EYGIERES DO CHEMIN SAINT ROCH	224	203
EYGUIERES PR LA GUILLAUMETTE	3 957	6 351
EYGUIERES PR SCI SAPIN (Les Alpilles)	- 135	322
EYGUIERES PR ZA LES PALUDS	7 646	8 823
LA FARE PR CHABENCE	959	488
LA FARE PR LES GUIGUES	11 304	13 362
LA FARE PR POMME DE PIN	22 713	19 537
LA FARE PR SAINT MARC	12 140	6 185
LAMANON PR PRAIRIE	2 323	1 144
LANCON PR LES BAISSES	26 327	10 697
LANCON PR LES PINEDES	166	227
LANCON PR LES ROQUILLES	55 010	45 473
LANCON PR PRES DES CHENES	0	152
LANCON PR RN113	3 671	4 456
LANCON PR SAINT ROCH	3 560	5 394
MALLEMORT PR CRAPONNE	0	549
MALLEMORT PR FONTENELLE	138	769
MALLEMORT PR JARDINS D'ALLEINS	928	- 580
MR SALON DE PCE PCA AVAL CROZES Ch des Broquetiers (PCA10)	0	794
PELISSANNE PR BASTIDE DU MOULIN	2 569	2 932
PELISSANNE PR LES CANTAGRELLES	0	429
ROGNAC - PR Cabelles	9 694	19 524
SAINT CHAMAS PR CLOS MIREIO	659	724
SAINT CHAMAS PR LE LOIR	8 056	8 004
SAINT CHAMAS PR PLAINE SUD	984	1 634
SALON DE PCE DO R.DU 4 SEPTEMBRE	6 833	10 225
SALON DE PCE DO RD 538	56	53
SALON DE PCE DO ST ROCH 1 - BD FOCH	6 762	10 225
SALON DE PCE DO ST ROCH 2 - BD ROI RENE	640	1 377
SALON DE PCE PR AIRE DE LA DIME	12 223	8 385
SALON DE PCE PR BEL AIR	2 052	1 287
SALON DE PCE PR CATARINETO	311	276
SALON DE PCE PR CILOF	9 148	7 114
SALON DE PCE PR COCA COLA	18 674	9 292

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SALON DE PCE PR IBIS	296	296
SALON DE PCE PR JARDIN DE BONHEUR	611	511
SALON DE PCE PR LES ALPILLES	519	553
SALON DE PCE PR LES CROZES	29 159	26 373
SALON DE PCE PR LOT LES GRES	388	401
SALON DE PCE PR MICOCOULIERS	3 084	1 980
SALON DE PCE PR PELISSANE	48 700	37 168
SALON DE PCE PR SAINT LOUIS	304	343
SALON DE PCE PR THERON	501	352
SALON DE PCE PR VILLA AURELIA	5 229	4 990
SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)	30 290	63 436
SALON DE PROVENCE - PR - lot. la Bastide des Pins	507	549
SALON DE PROVENCE DO AVAL DE CROZE	70	37
SENAS - PR - Les Saurins	0	13 076
SENAS PR PONT DE L'AUTURE 2	2 880	1 504
SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS	2 607	2 827
SENAS PR GALAIZON	4 748	3 916
SENAS PR LOTISSEMENT MONPLAISIR	902	547
VELAUX - PR La Bastide Bertin	- 1 411	703
VELAUX - PR La Verdière	34 773	9 468
VELAUX - PR Le Barry	6 099	7 806
VELAUX - PR Les Quatre Tours	22 841	20 171
VELAUX - PR Moulin du Pont	12 709	33 594
VELAUX - PR Plaine de la Crau	17 093	15 255
VERNEGUES PR CAZAN	17 518	37 995
VERNEGUES PR HERITIERE	1 023	- 225
VERNEGUES PR LE VABRE	8 086	8 509
Total	**533 654**	**557 905**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

12.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Le système de collecte BERRE

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Il existe 2 déversoirs d'orages sur le système de collecte :

- DO PR Parc Maurin
  - 2 jours avec du déversement, par temps de pluie le 26/09/2021 et 03/10/2021
- DO PR Mauran
  - 1 jour avec du déversement, par temps de pluie le 25/12/2021

Pour l'année 2021, le volume total déversé depuis le système de collecte est de 226m3, ce qui représente 0,03% du volume d'eaux usées produit par l'agglomération d'assainissement (sommes des volumes des points A1, A2 et A3).

DATE RELEVE	Pluie mm	DO PR PARC MAURIN m3	DO PR MAURAN m3
26/09/2021	28,0	146,0	0,0
03/10/2021	31,2	40,0	0,0
25/12/2021	20,8	0,0	40,0

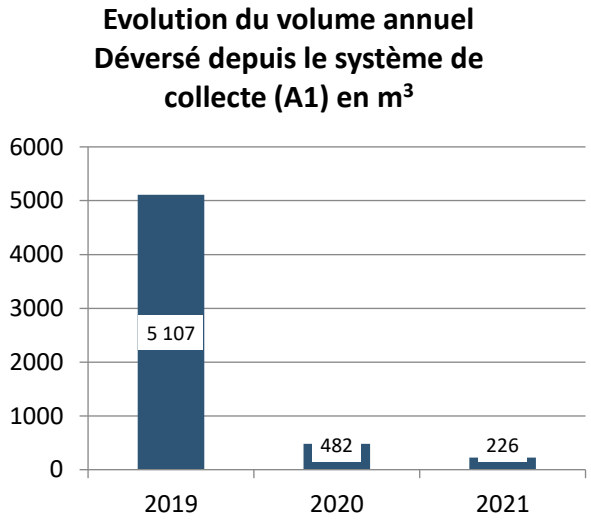

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pour déterminer les flux déversés :

- Par temps sec => moyenne annuelle des concentrations de l'année N-1
- Durant bilan 24h => concentrations au point A3
- Par temps de pluie => minimum annuel des concentrations de l'année N-1

Charge organique annuelle déversée depuis le système de collecte :

- 3 jours avec du déversement pour une charge organique totale de 12,9kg de DBO5 ce qui représente 0,006% de la charge organique produite par l'agglomération d'assainissement (sommes des charges A1, A2 et A3)

Volume m3	Type de déversement	MES mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
226,0	Temps de pluie	160	286	57	34,8	4,6
Total annuel en kg =>		**36,2**	**64,6**	**12,9**	**7,9**	**1,0**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Points caractéristiques du système de collecte

Il existe 3 points caractéristiques sur le réseau :

- PCA Parc Maurin
- PCA Gravitaire A
- PCA Gravitaire B

Ces points caractéristiques mettent en évidence un système de collecte sensible aux eaux claires parasites :

13140102	13140102_Reseau APA	Berre PCA Parc Maurin Colonne V	Berre PCA Gravitaire A Colonne W	Berre PCA Gravitaire B Colonne X
Nom de la STEP	Fréquence du cadran	J	J	J
Réseau AGGLOPOLE	Unité du cadran	Mètre cube	Mètre cube	Mètre cube
	Densité			
	Stock année N-1			
2021	Dates	131401020304BERR62	131401020304BERR63	131401020304BERR64
M	janvier-21	38130	10850	9920
M	février-21	34555	9818	8953
M	mars-21	43351	11083	10316
M	avril-21	45874	12924	10400
M	mai-21	50343	22105	12371
M	juin-21	46110	17218	13494
M	juillet-21	45194	13678	11235
M	août-21	47813	13866	12189
M	septembre-21	44859	25019	26670
M	octobre-21	49294	16509	24451
M	novembre-21	43684	11015	15066
M	décembre-21	36160	9347	8300
	FIN	FIN	FIN	FIN
Année	Bilan année N	525367	173432	163365

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte EYGUIERES

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Il existe 1 déversoir d'orage sur le système de collecte :

- DO Chemin St Roch
  - 1 déversement de 21,0m3 le 01/11/2021 par temps de pluie avec 7,2mm

Pour l'année 2021, le volume total déversé depuis le système de collecte est de 21,0m³, ce qui représente 0,003% du volume d'eaux usées produit par l'agglomération d'assainissement (somme des points A1 et A3).

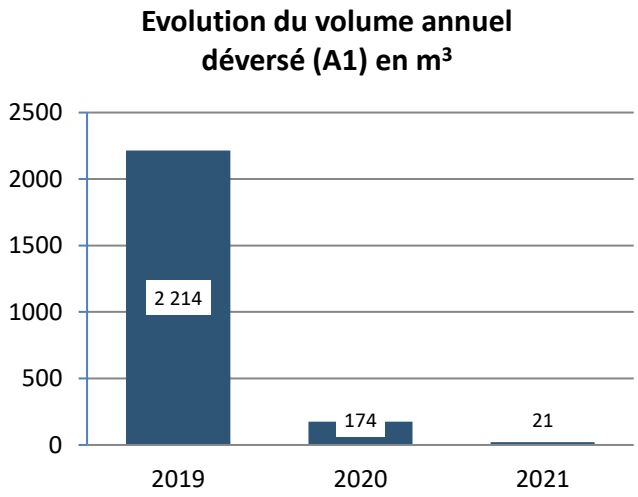

A.1.1. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pour déterminer les flux déversés :

- Par temps sec => moyenne annuelle des concentrations de l'année N-1
- Durant bilan 24h => concentrations au point A3
- Par temps de pluie => minimum annuel des concentrations de l'année N-1

Charge organique annuelle déversée depuis le système de collecte :

- 1 déversement pour une charge organique totale de 1,1kg de DBO5 ce qui représente 0,001% de la charge organique produite par l'agglomération d'assainissement (sommes des charges A1 et A3)

Volume m3	Type de déversement	MES mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
21,0	Temps de pluie	56	139	54	32,8	2,7
Total annuel en kg =>		1,2	2,9	1,1	0,7	0,1

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte LA FARE

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Il existe 1 déversoir d'orage sur le système de collecte :

- DO du PR Pomme de Pin :
  - 21 déversements tous par temps de pluie

Pour l'année 2021, le volume total déversé depuis le système de collecte est de 2 748,5m3, ce qui représente 0,64% du volume produit par l'agglomération d'assainissement (somme des volumes A1 et A3).

DATE RELEVE	DO Pomme de Pin m3	Pluviométrie mm
06/02/2021	63,0	10,0
08/02/2021	249,0	5,4
01/05/2021	54,0	20,2
10/05/2021	22,0	17,4
21/05/2021	19,0	5,6
05/07/2021	115,0	8,4
05/08/2021	27,0	5,6
15/09/2021	12,0	8,6
16/09/2021	7,0	4,4
26/09/2021	114,0	21,2
03/10/2021	250,0	45,0
04/10/2021	281,0	13,4
30/10/2021	83,0	11,8
01/11/2021	126,0	11,2
10/11/2021	88,7	12,8
25/11/2021	220,8	11,4
07/12/2021	73,0	8,2
09/12/2021	90,0	6,2
24/12/2021	107,0	17,4
25/12/2021	469,0	9,4
27/12/2021	278,0	9,6
Total annuel	**2 748,5**	**414,8**

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pour déterminer les flux déversés :

- Par temps sec => moyenne annuelle des concentrations de l'année N-1
- Durant bilan 24h => concentrations au point A3
- Par temps de pluie => minimum annuel des concentrations de l'année N-1

Charge organique annuelle déversée depuis le système de collecte :

- 21 déversements pour une charge organique totale de 716,2kg de DBO5 ce qui représente 0,47% de la charge organique produite par l'agglomération d'assainissement (sommes des charges A1 et A3)

Volume	Type de déversement	MES mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2721,5	Temps de pluie	200	522	260	65,8	8
27,0	B24h le 05/08/2021	378	474	320	65,8	8
Total annuel en kg =>		**554,5**	**1433,4**	**716,2**	**180,9**	**22,0**

Le NGL et le Pt du 05/08/2021 sont les concentrations par de temps de pluie car le bilan réalisé est un bilan simple (uniquement MES, DCO et DBO5).

Le système de collecte LAMANON

Il existe 1 déversoir d'orage sur le système de collecte :

- DO du stade
  - Aucun déversement en 2021

Le système de collecte LANÇON VILLAGE

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Il existe 2 déversoirs d'orage sur le système de collecte :

- DO PR RN113 :
  - 20 jours avec du déversement pour un volume total de 6 324,4m3 :
    - 18 par temps de pluie pour un volume total de 6 123,1m3
    - 1 en lendemain de pluie pour un volume total de 201,0m3 le 11/05/2021
    - 1 qui peut être considéré comme une erreur de mesure avec 0,3m3 le 30/01/2021 (par temps de pluie)
- DO PR Roquilles :
  - 18 jours avec du déversement pour un volume total de 2 694,0m3m3 :
    - 17 par temps de pluie pour un volume total de 2 657,0m3
    - 1 en lendemain de pluie pour un volume total de 37,0m3 le 11/05/2021

Pour l'année 2021, le volume total déversé depuis le système de collecte est de 9 018,4 m3 => ce qui représente 3,0% du volume d'eaux usées produit par l'agglomération d'assainissement (sommes des volumes des points A1 et A3).

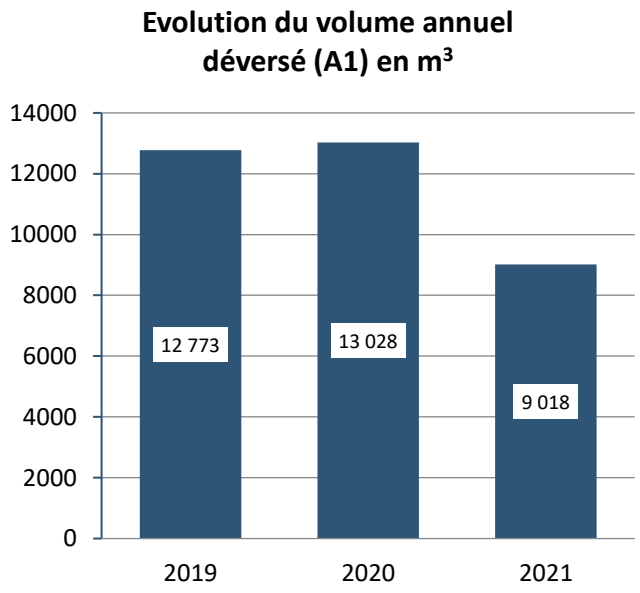

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pour déterminer les flux déversés :

- Par temps sec => moyenne annuelle des concentrations de l'année N-1
- Durant bilan 24h => concentrations au point A3
- Par temps de pluie ou lendemain de pluie => minimum annuel des concentrations de l'année N-1

Charge organique annuelle déversée depuis le système de collecte :

- 21 jours avec du déversement pour une charge organique totale de 2 074,2kg de DBO5 ce qui représente 1,8% de la charge organique produite par l'agglomération d'assainissement (sommes des charges A1 et A3)

Volume m3	Type de déversement	MES mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
9018,4	Temps de pluie ou lendemain de pluie	188	664	230	81,4	9,3
Total annuel en kg =>		**1695,5**	**5988,2**	**2074,2**	**734,1**	**83,9**

Le système de collecte MALLEMORT

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Il existe 1 déversoir d'orage sur le système de collecte :

- DO Amont STEP
  - 8 déversements en 2021, tous par temps de pluie

Pour l'année 2021, le volume total déversé depuis le système de collecte est de 680,4m^3, ce qui représente 0,28% du volume d'eaux usées produit par l'agglomération d'assainissement (sommes des volumes des points A1, A2 et A3).

DATE RELEVE	DO amont STEP m3	Pluviométrie mm
23/01/2021	51,4	3,0
11/04/2021	24,0	7,4
10/05/2021	11,0	13,2
15/09/2021	98,0	6,0
26/09/2021	72,0	8,0
03/10/2021	105,0	23,4
04/10/2021	141,0	23,8
01/11/2021	178,0	5,0

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pour déterminer les flux déversés :

- Par temps sec => moyenne annuelle des concentrations de l'année N-1
- Durant bilan 24h => concentrations au point A3
- Par temps de pluie => minimum annuel des concentrations de l'année N-1

Charge organique annuelle déversée depuis le système de collecte :

- 8 déversements pour une charge organique totale de 22,5kg de DBO5 ce qui représente 0,04% de la charge organique produite par l'agglomération d'assainissement (sommes des charges A1 et A3)

Volume m3	Type de déversement	MES	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

680,4	Temps de pluie	66	161	33	75	7,5
Total annuel en kg =>		44,9	109,5	22,5	51,0	5,1

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte SALON DE PROVENCE

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Il existe 6 déversoirs d'orage sur le système de collecte :

- DO PR Cilof :
  - 0 déversement
- DO des Goules :
  - 0 déversement
- DO St Roch 1 – Bd Foch :
  - 0 déversement
- DO St Roch 2 – Bd Roi René :
  - 11 déversements par temps de pluie pour un total de 854m3
- DO St Jean :
  - 0 déversement
- DO RD 538 :
  - 9 déversements par temps de pluie pour un total de 3 925m3

Pour l'année 2021, le volume total déversé depuis le système de collecte est de 4 779m3, ce qui représente 0,11% du volume d'eaux usées produit par l'agglomération d'assainissement (sommes des volumes des points A1, A2 et A3).

DATE RELEVE	Pluviométrie mm	DO PR Cilof SALON m3	DO des Goules AURON m3	DO St Roch 1 SALON m3	DO St Roch 2 SALON m3	DO St Jean PELISSANNE m3	DO RD538 SALON m3
01/05/2021	29,2	0	0	0	130	0	0
24/08/2021	21,0	0	0	0	133	0	1 008
16/09/2021	10,8	0	0	0	62	0	337
26/09/2021	13,2	0	0	0	46	0	275
03/10/2021	23,4	0	0	0	79	0	0
04/10/2021	23,8	0	0	0	54	0	319
21/10/2021	13,2	0	0	0	26	0	0
30/10/2021	20,0	0	0	0	28	0	349
01/11/2021	13,4	0	0	0	11	0	134
07/12/2021	13,0	0	0	0	0	0	24
24/12/2021	12,2	0	0	0	208	0	571
25/12/2021	27,6	0	0	0	77	0	908
Total annuel	**490,8**	**0**	**0**	**0**	**854**	**0**	**3 925**

Suite à des investigations au niveau du DO PR Rte de Pélissanne, en octobre 2019, il a été constaté que le déversement vers le milieu naturel depuis ce point était impossible d'un point de vue hydraulique. En effet, l'exutoire de cette surverse se situant environ 5m plus haut que le niveau du caisson l'eau ne peut pas s'écouler.

➢ La suppression de ce point A1 est donc nécessaire dans le SANDRE car il n'est pas possible de déverser.

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Pour déterminer les flux déversés :

- Par temps sec => moyenne annuelle des concentrations de l'année N-1
- Durant bilan 24h => concentrations au point A3
- Par temps de pluie => minimum annuel des concentrations de l'année N-1

Charge organique annuelle déversée depuis le système de collecte :

- 12 jours avec déversements pour une charge organique totale de 484,4kg de DBO5 ce qui représente 0,05% de la charge organique produite par l'agglomération d'assainissement (sommes des charges A1, A2 et A3)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Volume m3	Type de déversement	MES mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
130	B24h le 01/05/2021	190	324	150	31,4	20,4	31,7	3,8
399	B24h le16/09/2021	308	284	100	43,5	27,9	43,5	4,6
4250	Temps de pluie	110	223	100	30,8	19,8	24,6	1,4
4779	**Total annuel en kg =>**	**615**	**1103**	**484**	**152,3**	**97,9**	**126,0**	**8,3**

Points caractéristiques du système de collecte

Il existe 4 points caractéristiques sur le réseau :

- PCA RD538 DN600/Pélissanne => le système de comptage n'a pas fonctionné du 01/05/2021 au 28/09/2021 => la sonde a été remplacée le 28/09/2021
- PCA RD538 DN700/Salon => la sonde piézométrique est fixée sur un cerclage ce qui a tendance à retenir les lingettes présentes dans les effluents ce qui fausse la mesure => le système n'a pas fonctionné du 25/02/2021 au 16/10/2021 => le système de comptage a été remplacé en totalité car non adapté
- PCA Aval CROZES => la sonde a été remplacée le 03/09/2021, auparavant elle ne fonctionnait plus
- PCA PR Pélissanne DN200 => il s'agit d'un débitmètre électromagnètique

13140102_Reseau APA	Salon de Provence PCA RD538 DN600 depuis Pélissanne	Salon de Provence PCA RD538 DN700 depuis Salon	Salon de Provence PCA Aval Crozes	Salon de Provence PCA PR Pélissanne DN200
Fréquence du cadran	J	J	J	J
Unité du cadran	Mètre cube	Mètre cube	Mètre cube	Mètre cube
Dates	13140102RC 13SALR71	13140102RC 13SALR72	13140102RC 13SALR65	1314010213 13SALR73
janvier-21	90 161	104 781	44 020	62215
février-21	79 876	92 892	39760	56901
mars-21	102101	103850	44020	76354
avril-21	120800	100500	42600	92761
mai-21	128200	103850	44020	103282
juin-21	126000	100500	42600	89751
juillet-21	130200	103850	44020	91760
août-21	130200	103850	44020	86054
septembre-21	124327	100500	42 636	78802
octobre-21	98550	126270	52 371	70960
novembre-21	100858	120715	45 050	73114
décembre-21	104379	221577	49959	69442

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte VELAUX

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Il existe 5 déversoirs d'orage sur le système de collecte :

- DO Cave vinicole
- DO des Lilas
- DO du Stade
- DO amont PR Les 4 tours
- DO PR Les 4 tours

Sur les 41 jours avec déversement sur au moins l'un des DO :

- 38 jours par temps de pluie ou lendemain de pluie,
- 2 jours par temps sec qui peuvent être considérés comme une erreur de mesure car 0,2m3 le 01/09/2021 et 0,3m3 le 19/09/2021
- 1 jour par temps sec le 23/12/2021 avec 24m3 sur le DO des Lilas et 110m3 sur le DO Cave vinicole avec éventuellement un bouchage partiel et temporaire en aval du DO Cave vinicole qui aurait pu faire monter le réseau en charge et passer en déversement
  - ➢ Volume total déversé depuis le système de collecte de Velaux => 8 788,9m3

DATE RELEVE	DO amont PR des 4 tours M3	DO PR des 4 Tours M3	DO des Lilas M3	DO du stade M3	DO cave vinicole-M3	Pluvio -mm
02/01/2021	0,0	238,7	0,0	0,0	0,0	8,4
03/01/2021	0,0	55,2	0,0	0,0	0,0	0,4
04/01/2021	0,0	89,1	0,0	0,0	0,0	9,8
10/01/2021	0,0	98,0	0,0	0,0	0,0	3,8
22/01/2021	0,0	115,4	0,0	0,0	0,0	9,6
30/01/2021	0,0	110,9	0,0	0,0	0,0	7,0
06/02/2021	0,0	50,7	0,0	0,0	0,0	10,0
08/02/2021	0,0	266,2	0,0	0,0	0,0	10,8
03/04/2021	0,0	34,0	0,0	0,0	0,0	4,8
10/04/2021	0,0	240,0	0,0	0,0	0,0	16,4
17/04/2021	0,0	78,0	0,0	0,0	0,0	12,2
29/04/2021	0,0	100,0	43,0	0,0	47,0	27,8
01/05/2021	0,0	907,0	107,0	0,0	70,0	26,6
02/05/2021	0,0	514,0	0,0	0,0	0,0	0,0
24/08/2021	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,2
01/09/2021	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
03/09/2021	0,0	86,6	0,0	0,0	0,0	11,0
10/09/2021	0,0	39,4	0,0	0,0	0,0	3,6
15/09/2021	0,0	92,9	19,0	0,0	24,5	13,2
16/09/2021	0,0	156,1	45,0	0,0	83,0	12,2
19/09/2021	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,2
26/09/2021	19,0	300,7	98,0	0,0	78,4	28,0
03/10/2021	37,0	371,0	136,0	0,0	87,0	31,2
04/10/2021	0,0	640,0	120,0	0,0	228,0	9,4
05/10/2021	0,0	23,0	0,0	0,0	0,0	0,2

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

21/10/2021	0,0	76,0	0,0	0,0	0,0	5,6
30/10/2021	0,0	571,0	0,0	0,0	0,0	26,4
31/10/2021	0,0	22,0	0,0	0,0	0,0	0,0
01/11/2021	0,0	294,0	15,0	0,0	78,0	13,6
10/11/2021	0,0	181,0	64,0	0,0	68,0	25,8
11/11/2021	0,0	39,0	0,0	0,0	0,0	0,0
21/11/2021	0,0	58,0	0,0	0,0	0,0	4,0
24/11/2021	0,0	117,0	0,0	0,0	0,0	8,6
25/11/2021	0,0	587,0	0,0	0,0	0,0	27,6
26/11/2021	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0
08/12/2021	0,0	46,0	0,0	0,0	0,0	10,6
10/12/2021	0,0	17,0	0,0	0,0	0,0	7,8
23/12/2021	0,0	0,0	24,0	0,0	110,0	0,0
25/12/2021	0,0	348,0	8,0	0,0	69,0	20,8
26/12/2021	0,0	73,0	0,0	0,0	0,0	0,2
27/12/2021	0,0	35,0	0,0	0,0	0,0	9,0
Total	**71,0**	**7 096,1**	**679,0**	**0,0**	**942,8**	**537,0**

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Volume	MES mg/l	DCO mg/l	DBO5 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
8788,9	333	769	270	86	10,2
Total annuel en kg =>	**2 927**	**6 759**	**2 373**	**756**	**90**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

13.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs : Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	OUI	10
Note		**90**	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

STEP_2021	VP.158	VP.159	VP.160	VP.161	VP.162	VP.163	VP.164	VP.165	Note finale
Alleins	1	0	1	1	1	0	0	1	90
Berre	1	0	1	1	1	1	0	1	100
Charleval	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Eyguières	1	0	1	1	1	0	0	1	90
La Fare	1	0	1	1	1	0	0	1	90
Lamanon	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Lançon-Sibourg	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Lançon Village	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Mallemort	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Rognac	1	0	1	1	1	1	0	1	100
Salon de Provence	1	0	1	1	1	0	0	1	90
Sénas	1	0	1	1	1	0	0	0	80
St-Chamas	1	0	1	1	1	0	0	1	90
Vernégues-Cazan	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Vernègues-Village	1	0	1	1	1	0	0	0	80

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage réalisé durant l'année :

Commune	total (ml)
ALLEINS	1 305
BERRE-L'ETANG	18 370
CHARLEVAL	8 940
EYGUIERES	7 189
LA FARE-LES-OLIVIERS	7 947
LAMANON	5 237
LANCON-PROVENCE	7 428
MALLEMORT	5 498
PELISSANNE	10 873
ROGNAC	13 609
SAINT-CHAMAS	5 762
SALON-DE-PROVENCE	33 485
SENAS	6 846
VELAUX	4 520
Total	**137 010**

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
ALLEINS														
ALLEINS	BRUISSABAN				4									4
ALLEINS	COLLET DU BAYLE						22							22
ALLEINS	D17D				106				93					199
ALLEINS	D71						110							110
ALLEINS	DE COLLONGUE						54							54
ALLEINS	DU 14 JUILLET 1789								81					81
ALLEINS	FERRAGE	286											209	496
ALLEINS	JEAN MOULIN						201							201
ALLEINS	LA ROCASSIERE								139					139
Total ALLEINS		**286**			**111**		**387**		**312**				**209**	**1 305**
BERRE-L'ETANG														
BERRE-L'ETANG	A DA SILVA ET Y MORGAN				49									49
BERRE-L'ETANG	ANATOLE FRANCE	224		260										484
BERRE-L'ETANG	ANTOINE DE SAINT-EXUPERY			93		169			169					431
BERRE-L'ETANG	CAPEVAIRE 1	44												44
BERRE-L'ETANG	CAPEVAIRE 2	74												74

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
BERRE-L'ETANG	CLEMENT ADER			183		105								288
BERRE-L'ETANG	CORNEILLE									104				104
BERRE-L'ETANG	D21D				109									109
BERRE-L'ETANG	DE LA LIBERATION								68					68
BERRE-L'ETANG	DE LA MOLLE			41										41
BERRE-L'ETANG	DE LA PAIX									73				73
BERRE-L'ETANG	DE LA REPUBLIQUE									54				54
BERRE-L'ETANG	DE L'ARMISTICE									103				103
BERRE-L'ETANG	DE MAURAN A LANCON												426	426
BERRE-L'ETANG	DE SAINT CHAMAS												51	51
BERRE-L'ETANG	DE SAINT-GINIEZ				100									100
BERRE-L'ETANG	DE SAINT-MARC												111	111
BERRE-L'ETANG	DE SYLVANES				459		34		128					622
BERRE-L'ETANG	DES ACACIAS				147				73					220
BERRE-L'ETANG	DES AMANDIERS				67			34						101
BERRE-L'ETANG	DES ARBOUSIERS				260			130						391
BERRE-L'ETANG	DES CEDRES				98			15						113
BERRE-L'ETANG	DES CYPRES				92				46					138
BERRE-L'ETANG	DES ECOLES												171	171
BERRE-L'ETANG	DES GENETS				50				25					75
BERRE-L'ETANG	DES LAURIERS				390				130					521
BERRE-L'ETANG	DES MARTYRS								169					169
BERRE-L'ETANG	DES MIMOSAS				168			115						283
BERRE-L'ETANG	DES MURIERS				63									63
BERRE-L'ETANG	DES OLIVIERS				71			36						107
BERRE-L'ETANG	DES PINS				165			83						248
BERRE-L'ETANG	DES PLATANES				117				58					175
BERRE-L'ETANG	DES ROMARINS				157									157
BERRE-L'ETANG	DES THYMS				40									40
BERRE-L'ETANG	DU 19 MARS 1962				159		79							238
BERRE-L'ETANG	DU 22724				132		66							198
BERRE-L'ETANG	DU CLOS DE MARIE				254		127							382
BERRE-L'ETANG	FERNAND LEGER				80									80
BERRE-L'ETANG	FOCH									132				132
BERRE-L'ETANG	FREDERIC MISTRAL									364				364
BERRE-L'ETANG	GAMBETTA									236				236
BERRE-L'ETANG	GERARD PHILIPE			67					67					134
BERRE-L'ETANG	HAM DE MAURAN												642	642
BERRE-L'ETANG	HENRI BARBUSSE			137			27							163
BERRE-L'ETANG	HENRI WALLON				1 542									1 542
BERRE-L'ETANG	JEAN JAURES									146				146
BERRE-L'ETANG	JEAN MERMOZ					215			215					431

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
BERRE-L'ETANG	JEAN MOLINIER	128												128
BERRE-L'ETANG	JEAN-JACQUES ROUSSEAU				57		106							163
BERRE-L'ETANG	JEANNE D'ARC									39				39
BERRE-L'ETANG	JOFFRE									53				53
BERRE-L'ETANG	LA BOETI				1 130			304	212					1 646
BERRE-L'ETANG	LA CERISAIE				417		209							626
BERRE-L'ETANG	LA MOLLE			304		268			239					811
BERRE-L'ETANG	LAFAYETTE									109				109
BERRE-L'ETANG	L'AMANDAIE				390		195							586
BERRE-L'ETANG	LAMARTINE									35				35
BERRE-L'ETANG	LE HAMEAU	149												149
BERRE-L'ETANG	LE MAS DE MAURAN												57	57
BERRE-L'ETANG	LEDRU ROLLIN									23				23
BERRE-L'ETANG	LES ACACIAS	7		7										13
BERRE-L'ETANG	LES CORMORANS									78				78
BERRE-L'ETANG	LES FAUVETTES						140							140
BERRE-L'ETANG	LES PLANTADES												90	90
BERRE-L'ETANG	L'OLIVERAIE				342		171							513
BERRE-L'ETANG	LOUIS BLERIOT			225		24								249
BERRE-L'ETANG	LOUIS BREGUET			170		184			14					368
BERRE-L'ETANG	MARCEL CACHIN	30												30
BERRE-L'ETANG	PASQUET								25					25
BERRE-L'ETANG	PASTEUR									272				272
BERRE-L'ETANG	PAUL LANGEVIN								16					16
BERRE-L'ETANG	PIERRE BROSSOLETTE				432			70						503
BERRE-L'ETANG	PIERRE DOUMENC									31				31
BERRE-L'ETANG	PIERRE GUILLAUME	249												249
BERRE-L'ETANG	PIERRE LATECOERE					50			50					99
BERRE-L'ETANG	ROMAIN ROLLAND	368												368
BERRE-L'ETANG	VICTOR HUGO									14				14
Total BERRE-L'ETANG		**1 272**		**1 487**	**7 538**	**1 014**	**1 154**	**786**	**1 704**	**1 867**			**1 547**	**18 370**
CHARLEVAL														
CHARLEVAL	BOURBON	198												198
CHARLEVAL	CESAR DE CADENET									158				158
CHARLEVAL	CHARLEVAL	258												258
CHARLEVAL	CRS DE LA REPUBLIQUE					64								64
CHARLEVAL	D22	525		360					215					1 100
CHARLEVAL	D23								168					168
CHARLEVAL	D561C	103												103
CHARLEVAL	DE CRAPONNE			20										20
CHARLEVAL	DE LA DURANCE	93							131	112	236			571

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
CHARLEVAL	DE LA RESISTANCE		163											163
CHARLEVAL	DE LA TREVARESSE									290				290
CHARLEVAL	DE L'ESPIGOULIER									90				90
CHARLEVAL	DEPARTEMENTAL 22	205		162					577					944
CHARLEVAL	DEPARTEMENTAL 23								184					184
CHARLEVAL	DES ALPILLES	64								129				192
CHARLEVAL	DES ARBOUSIERS									98				98
CHARLEVAL	DES ARQUIÈRES								21					21
CHARLEVAL	DES CHAFFARD								116					116
CHARLEVAL	DES MICOCOULIERS									61				61
CHARLEVAL	DES OLIVIERS										272			272
CHARLEVAL	DES VERGEIRAS								57					57
CHARLEVAL	DU 12 JUIN 1944	49				24								73
CHARLEVAL	DU BOIS	40							407					447
CHARLEVAL	DU CANAL	378												378
CHARLEVAL	DU CHATEAU	21												21
CHARLEVAL	GASTON ROUX	129							44					173
CHARLEVAL	JEAN JAURES		98											98
CHARLEVAL	LA CADENIERE										204			204
CHARLEVAL	L'AFFERAGE	108							268					376
CHARLEVAL	LE PARC	28												28
CHARLEVAL	LES CADENIERES									67				67
CHARLEVAL	LES CHAFFARDS								155					155
CHARLEVAL	LES VERGERS					24								24
CHARLEVAL	LOUIS CHARMET	101							101					202
CHARLEVAL	MAUCHE									62				62
CHARLEVAL	PEBRE D'ASE									75				75
CHARLEVAL	SAINT-CESAIRE	48				319								367
CHARLEVAL	SAINTE-PHILOMENE					33								33
CHARLEVAL	SAINTE-THERESE								107					107
CHARLEVAL	SAINT-JOSEPH					354								354
CHARLEVAL	TUILERIE	237				330								567
Total CHARLEVAL		**2 585**	**262**	**542**		**1 148**			**2 551**	**1 142**	**712**			**8 940**
EYGUIERES														
EYGUIERES	ALPHONSE DAUDET				123									123
EYGUIERES	ANCIEN HOTEL DE VILLE				43									43
EYGUIERES	BEL AIR				56									56
EYGUIERES	CALADE				144									144
EYGUIERES	CARROSSIERE				76									76
EYGUIERES	CHARLOUN RIEU				89									89
EYGUIERES	CROIX DU PRECHE	20			55									75
EYGUIERES	D17			54										54

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
EYGUIERES	D17E		124											124
EYGUIERES	D569			39		60		120	23	50		60		352
EYGUIERES	D72B		84	308					308					700
EYGUIERES	DE BORMES				5									5
EYGUIERES	DE LA CORSE			153										153
EYGUIERES	DE LA CRAU				12									12
EYGUIERES	DE LA FONTAINE GILOUSE			128										128
EYGUIERES	DE LA GARE					26		26	59	56		26		195
EYGUIERES	DE LA GUILLAUMETTE						83							83
EYGUIERES	DE L'HIRONDELLE				6									6
EYGUIERES	DE L'HOPITAL				43									43
EYGUIERES	DE SAINT-ROCH			59					59					118
EYGUIERES	DES COUDOULIÈRES					165		239				165		570
EYGUIERES	DES FRERES PERRET				41					60				102
EYGUIERES	DES FRERES RECORDIERS				21									21
EYGUIERES	DES GILOUSES			90										90
EYGUIERES	DES ICARDS				194									194
EYGUIERES	DES PLATANES				167									167
EYGUIERES	DU BATUNA				48									48
EYGUIERES	DU CALVAIRE				32									32
EYGUIERES	DU CINEMA			23										23
EYGUIERES	DU COUVENT			61										61
EYGUIERES	DU FOSSE MEYROL								73					73
EYGUIERES	EUGENE LEBRE								13					13
EYGUIERES	FOSSE MEYROL								162					162
EYGUIERES	FREDERIC MISTRAL								150					150
EYGUIERES	GABRIEL PERI								287	287				575
EYGUIERES	JARDIN FIN								58					58
EYGUIERES	JEAN BAYOL			127										127
EYGUIERES	LA CORSE				3									3
EYGUIERES	LE PLANET TRECASTEAUX				14									14
EYGUIERES	LES CONDOULIERES					112		186				112		410
EYGUIERES	LES COUDOULIERES					47		47				47		142
EYGUIERES	LES GILLOUSES			91										91
EYGUIERES	LES TRECASTEAUX				34									34
EYGUIERES	LUCIEN COHEN						173							173
EYGUIERES	MARCEL PAGNOL				115									115
EYGUIERES	NOUVELLE				59									59
EYGUIERES	PAULIN MATHIEU					22		43				22		87
EYGUIERES	POIDS DE LA FARINE								31					31
EYGUIERES	PONT IMBERT			120										120

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
EYGUIERES	RABAUD SAINT-ETIENNE			117	25									142
EYGUIERES	RAOUL JAUFFRET				83									83
EYGUIERES	REYRE	23		359					73					455
EYGUIERES	SAINTE ANNE				45									45
EYGUIERES	TOUBEAU				50									50
EYGUIERES	TOUR DU RENARD											8		8
EYGUIERES	TRINQUETAILLE				48									48
EYGUIERES	VIGNES VIEILLES NORD				37									37
Total EYGUIERES		**43**	**208**	**1 728**	**1 668**	**433**	**256**	**663**	**1 297**	**453**		**441**		**7 189**
LA FARE-LES-OLIVIERS														
LA FARE-LES-OLIVIERS	ARISTIDE BRIAND				115		245	106						466
LA FARE-LES-OLIVIERS	AUBANEL			12										12
LA FARE-LES-OLIVIERS	CAILLOL					81	35							116
LA FARE-LES-OLIVIERS	CHARLES DE GAULLE					160							160	320
LA FARE-LES-OLIVIERS	CHARLES GALLAND		134		18									151
LA FARE-LES-OLIVIERS	CHEVILLES DE MADAME					42								42
LA FARE-LES-OLIVIERS	COGGIOLA						34							34
LA FARE-LES-OLIVIERS	COLBERT										133			133
LA FARE-LES-OLIVIERS	CRS ARISTIDE BRIAND						129							129
LA FARE-LES-OLIVIERS	D10					118							56	174
LA FARE-LES-OLIVIERS	D54C		107						46					153
LA FARE-LES-OLIVIERS	DE JONQUIERE			110										110
LA FARE-LES-OLIVIERS	DE LA GUEIRARDE ET DES CRAUS					167	167							334
LA FARE-LES-OLIVIERS	DE LA POMME DE PIN					430								430
LA FARE-LES-OLIVIERS	DE L'OLIVERAIE								100					100
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES EMERIES								203					203
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES FUCHSIAS					15								15
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES GRAMENIERES								246					246
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES GRAMENIÈRES								29					29
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES GUIGUES										48			48
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES GUIGUES 1			21							21			43
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES PERDRIX			138							173			311
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES PLATANES						105							105
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES PUISATIERS					166								166
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES SUCHIERS								61					61
LA FARE-LES-OLIVIERS	DES TESES										38			38
LA FARE-LES-OLIVIERS	DU GENERAL DE GAULLE					172					175			347
LA FARE-LES-OLIVIERS	DU GÉNÉRAL DE GAULLE					171							171	342

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
LA FARE-LES-OLIVIERS	DU PAVILLON			313										313
LA FARE-LES-OLIVIERS	DU PETIT MAS								148					148
LA FARE-LES-OLIVIERS	FAVIER										7			7
LA FARE-LES-OLIVIERS	GAMBETTA			37										37
LA FARE-LES-OLIVIERS	GEORGES CLEMENCEAU		43											43
LA FARE-LES-OLIVIERS	GOUNOD						55				30			85
LA FARE-LES-OLIVIERS	GRANDS VERGERS					170	81							251
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA CHABENCE			255							255			510
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA FARE LES OLIVIERS				86		86	86	21		71			351
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA GIRAUDE					46							46	92
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA GUEIRARDE						117							117
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA POMME DE PIN					257								257
LA FARE-LES-OLIVIERS	LE FAVIER 1			9										9
LA FARE-LES-OLIVIERS	LE GRAND MOULIN			35										35
LA FARE-LES-OLIVIERS	LES BARRALES ET LE CADE					67								67
LA FARE-LES-OLIVIERS	LES JARDINS DE SAINT-MARC					409								409
LA FARE-LES-OLIVIERS	LOUIS DE BROGLIE						105							105
LA FARE-LES-OLIVIERS	MIREILLE							22						22
LA FARE-LES-OLIVIERS	REINE JEANNE								33					33
LA FARE-LES-OLIVIERS	RENE SEYSSAUD		81											81
LA FARE-LES-OLIVIERS	SAINT MARC					65								65
LA FARE-LES-OLIVIERS	SAINTE ROSALIE								12					12
LA FARE-LES-OLIVIERS	SUCHIER								69					69
LA FARE-LES-OLIVIERS	VICTOR HUGO		7	165										173
Total LA FARE-LES-OLIVIERS			**371**	**1 095**	**219**	**2 536**	**1 160**	**214**	**969**		**951**		**432**	**7 947**
LAMANON														
LAMANON	CD 17 D RTE D EYGUIERES					11								11
LAMANON	D17D				81									81
LAMANON	D538			51										51
LAMANON	DE LA GARE				77									77
LAMANON	DE LA PROVENCE				268									268
LAMANON	DE PANISSE PASSIS			37										37
LAMANON	DES ACACIAS									203				203
LAMANON	DES GUERITES			153										153
LAMANON	DES JARDINS					244								244
LAMANON	DES LAVANDES			57		57								114
LAMANON	DES SOPHORAS									79				79
LAMANON	DES TERRONS		252											252

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
LAMANON	DU CANAL		194		239									434
LAMANON	DU CHATEAU				55									55
LAMANON	DU MISTRAL			78			32							110
LAMANON	DU SOLEIL		186	47	186									420
LAMANON	LA GUERITE		202	489	245		177							1 114
LAMANON	LES BARRES		291	197		114								602
LAMANON	LES CERISIERS		129		129									257
LAMANON	LES CYPRES			46			46							92
LAMANON	LES JARDINS	61	86			125				81				353
LAMANON	LES PLANTADES			115			115							229
Total LAMANON		**61**	**1 341**	**1 271**	**1 281**	**551**	**370**			**363**				**5 237**
LANCON-PROVENCE														
LANCON-PROVENCE	ALFRED DE MUSSET									694				694
LANCON-PROVENCE	BASTIDE MOURRE										114			114
LANCON-PROVENCE	CARNOT		128											128
LANCON-PROVENCE	CONSEILLER DE TRETS		25											25
LANCON-PROVENCE	D113						315							315
LANCON-PROVENCE	D15	267								44				311
LANCON-PROVENCE	D21						11							11
LANCON-PROVENCE	DE LA CHAPELLE						136							136
LANCON-PROVENCE	DE LA GLACIERE		60											60
LANCON-PROVENCE	DE LA POSTE		70											70
LANCON-PROVENCE	DE LA TOUR		27											27
LANCON-PROVENCE	DE SAINTE-ANNE						138							138
LANCON-PROVENCE	DENFERT ROCHEREAU									82				82
LANCON-PROVENCE	DES ALPILLES						41							41
LANCON-PROVENCE	DES BAISSES										506			506
LANCON-PROVENCE	DES FERRAGES						280							280
LANCON-PROVENCE	DES OLIVIERS									474				474
LANCON-PROVENCE	DES PINEDES	62										257		319
LANCON-PROVENCE	DES PINS						352							352
LANCON-PROVENCE	DES REMPARTS		70											70
LANCON-PROVENCE	DIS ESCOULAN											159		159
LANCON-PROVENCE	DU CHATEAU		52											52
LANCON-PROVENCE	DU MISTRAL		41											41
LANCON-PROVENCE	EMMANUEL SIGNORET		54											54
LANCON-PROVENCE	JEAN MOULIN									361				361
LANCON-PROVENCE	LA MUSCADELLE										118			118

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
LANCON-PROVENCE	LE CLOS DES LAVANDINS	478												478
LANCON-PROVENCE	LE FELIBRIGE	98												98
LANCON-PROVENCE	LES BAISSES										152			152
LANCON-PROVENCE	LES BAISSES NORD										94			94
LANCON-PROVENCE	LES BAISSES SUD										573			573
LANCON-PROVENCE	LES FOURCHES						138							138
LANCON-PROVENCE	LES GENETS										270			270
LANCON-PROVENCE	LES OLIVIERS									63				63
LANCON-PROVENCE	MAL LECLERC						21							21
LANCON-PROVENCE	MTE DES FERRAGES						25							25
LANCON-PROVENCE	NOTRE DAME									434				434
LANCON-PROVENCE	PAUL VERLAINE									27				27
LANCON-PROVENCE	SERAPHIN						60							60
LANCON-PROVENCE	SIBUS		14											14
LANCON-PROVENCE	VICTOR ESTIENNE	27												27
LANCON-PROVENCE	VICTOR HUGO						17							17
Total LANCON-PROVENCE		**931**	**539**				**1 535**			**2 179**	**1 827**	**416**		**7 428**
MALLEMORT														
MALLEMORT	ALPHONSE DAUDET		110										53	163
MALLEMORT	CAMPAGNE CEZANNE					269								269
MALLEMORT	CLOS HUBERT			27										27
MALLEMORT	D23						235							235
MALLEMORT	D23A										47			47
MALLEMORT	D23D	117				85								202
MALLEMORT	DE LA FONTAINE	148												148
MALLEMORT	DE LA TREVARESSE					170								170
MALLEMORT	DE SALON			29		104	176							309
MALLEMORT	DES ALPINES	487												487
MALLEMORT	DU MOULIN					137								137
MALLEMORT	DU ROURE			87			51							138
MALLEMORT	FERNAND PAURIOL					162								162
MALLEMORT	FREDERIC MISTRAL	48	551											599
MALLEMORT	GERARD PHILIPE					80								80
MALLEMORT	GRAND RUE	192				165								357
MALLEMORT	JEAN MERMOZ			222										222
MALLEMORT	L ESPIGAU		134						316					450
MALLEMORT	LA FARRAGE					82								82
MALLEMORT	LA MIGNONIERE			79										79
MALLEMORT	LES ALPINES	102												102
MALLEMORT	LES RESTANQUES		117											117

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
MALLEMORT	L'HORIZON					569								569
MALLEMORT	LOUIS RAYON					81								81
MALLEMORT	MARIUS TACHE					79								79
MALLEMORT	PASCAL					33								33
MALLEMORT	RAOUL COUSTET	59												59
MALLEMORT	SAINT-MICHEL					61								61
MALLEMORT	VICTOR HUGO	32												32
Total MALLEMORT		**1 185**	**912**	**444**		**2 078**	**462**		**316**		**47**		**53**	**5 498**
PELISSANNE														
PELISSANNE												511		511
PELISSANNE												0		0
PELISSANNE	BASSAC		55											55
PELISSANNE	BONSOUR						41							41
PELISSANNE	BRAMAIRE	165				74								239
PELISSANNE	CABARDEL		48					48						96
PELISSANNE	CAMBE DE FEDE ET LA BONNET									85				85
PELISSANNE	CANDELIEU	108								17				124
PELISSANNE	CANDELIOU									96				96
PELISSANNE	CARNOT							52						52
PELISSANNE	D AIX	97												97
PELISSANNE	D15				61									61
PELISSANNE	D15B			33										33
PELISSANNE	D572									38				38
PELISSANNE	D572A		68											68
PELISSANNE	D'AURONS						74							74
PELISSANNE	DE CRAPONNE			39										39
PELISSANNE	DE LA DRAISINE									41				41
PELISSANNE	DE LA LIBERTE		18					32						51
PELISSANNE	DE LA PETITE BRULIERE		131	122										252
PELISSANNE	DE LA PROUVENQUE		94											94
PELISSANNE	DE LA REPUBLIQUE										62			62
PELISSANNE	DE LAMBESC								240	284				525
PELISSANNE	DE L'ENSOLEILLE									15				15
PELISSANNE	DE SAINT-JEAN									193				193
PELISSANNE	DE SAINT-JOSEPH									45				45
PELISSANNE	DE SAINT-PIERRE	71	129			663								863
PELISSANNE	DES ARRIANS		18											18
PELISSANNE	DES BEAUMES NEGRES					9								9
PELISSANNE	DES COQUALINS					37								37
PELISSANNE	DES ENJOUVENES		174											174
PELISSANNE	DES JUMEAUX										113			113
PELISSANNE	DES MIOSOTIS		36											36

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
PELISSANNE	DES MIROIRS									183	358			541
PELISSANNE	DES MYOSOTIS		140											140
PELISSANNE	DES ORMEAUX									138				138
PELISSANNE	DES PASSADOUIRES		24											24
PELISSANNE	DES TREMBLES									135				135
PELISSANNE	DU BRAMAIRE	78		36										114
PELISSANNE	DU FOUR							25						25
PELISSANNE	DU GENERAL DE GAULLE			329	440									769
PELISSANNE	DU MATHERON										44			44
PELISSANNE	DU PLAN DE CLAVEL									63				63
PELISSANNE	DU SIGNORET			77										77
PELISSANNE	DU SOUVENIR FRANCAIS									259	165			424
PELISSANNE	EUGENE PELLETAN							52						52
PELISSANNE	FAUSTIN LAUGIER			67										67
PELISSANNE	FOCH		17					26						43
PELISSANNE	FREDERIC MISTRAL										265			265
PELISSANNE	GARIBALDI			133										133
PELISSANNE	GEORGES CLEMENCEAU		187											187
PELISSANNE	GORLETT			162						162				324
PELISSANNE	JEAN MERMOZ									242				242
PELISSANNE	JEAN MOULIN			162										162
PELISSANNE	JUIVERIE		70											70
PELISSANNE	LA BONNETTE ROUGE									157				157
PELISSANNE	LA PROUVENQUE		35											35
PELISSANNE	LE BAS TAULET									137				137
PELISSANNE	LES ASPRES-NORD						97							97
PELISSANNE	LES ENJOUVENES		40											40
PELISSANNE	LES GRANDES AIRES			57										57
PELISSANNE	LES PEUPLIERS			15										15
PELISSANNE	LES PINCHINATS			18										18
PELISSANNE	LOUIS BLANC		30											30
PELISSANNE	LUCIEN LESIEUX									339				339
PELISSANNE	MARTINI	24												24
PELISSANNE	MATHERON-NORD									35				35
PELISSANNE	MICHEL							62			30			93
PELISSANNE	PASTEUR	171	102							13				287
PELISSANNE	PELISSANNE				60									60
PELISSANNE	PISAVIS		61					120						181
PELISSANNE	PORTALET							32						32
PELISSANNE	PRADEL										70			70
PELISSANNE	RONDE DES ECUREUILS									201	27			228

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
PELISSANNE	ROUBION			25										25
PELISSANNE	SAINT-JEAN									50				50
PELISSANNE	SAINT-JOSEPH			9										9
PELISSANNE	SAINT-MAURICE			128										128
PELISSANNE	TIVOLI			78				78						155
PELISSANNE	VCHE DE LAMBESC A SALON					104								104
PELISSANNE	VICTOR HUGO		139											139
PELISSANNE	WILSON							0						0
PELISSANNE	ZA LES VIGNEROLLES									51				51
Total PELISSANNE		**713**	**1 615**	**1 492**	**561**	**888**	**212**	**527**	**240**	**2 980**	**1 134**	**512**		**10 873**
ROGNAC														
ROGNAC	ALPHONSE DAUDET 1								55					55
ROGNAC	ANDRE AMPERE												88	88
ROGNAC	CAMILLE DESMOULINS									179				179
ROGNAC	CAMILLE PELLETAN		25											25
ROGNAC	CHARLES GOUNOD				167				152					319
ROGNAC	CLEMENT ADER												257	257
ROGNAC	D113								25				83	108
ROGNAC	D20			103	212									315
ROGNAC	D20C												305	305
ROGNAC	D21	64	47	35		360								506
ROGNAC	D55	134	82		91				54					361
ROGNAC	DE LA LIBERATION		47											47
ROGNAC	DE LA PLAGE								402					402
ROGNAC	DE LA PLANTADE		258											258
ROGNAC	DE LA SARRIETTE								48					48
ROGNAC	DE LA SAUGE								108					108
ROGNAC	DE L'ETANG									128				128
ROGNAC	DE SARRAGOUSSE 2								45					45
ROGNAC	DENIS PAPIN												730	730
ROGNAC	DES 4 PINS									51				51
ROGNAC	DES ABEILLES		234											234
ROGNAC	DES BLEUETS		98											98
ROGNAC	DES BORYS									82				82
ROGNAC	DES CIGALES		279											279
ROGNAC	DES COQUELICOTS								85					85
ROGNAC	DES FAUVETTES				289									289
ROGNAC	DES FLEURS		408						51					459
ROGNAC	DES GERANIUMS	108	63						63					234
ROGNAC	DES GIRONDINS								71	71				142
ROGNAC	DES GLAIEULS	48												48
ROGNAC	DES GRILLONS		192											192

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
ROGNAC	DES HORTENSIAS								266					266
ROGNAC	DES IRIS		27											27
ROGNAC	DES JACINTHES	104	33						33					170
ROGNAC	DES JEUNES								178					178
ROGNAC	DES LILAS	169												169
ROGNAC	DES LILAS 4	104												104
ROGNAC	DES MESANGES				327									327
ROGNAC	DES MIMOSAS		93											93
ROGNAC	DES MURIERS								241					241
ROGNAC	DES OEILLETS		93											93
ROGNAC	DES PARPAILLONS									41				41
ROGNAC	DES PERVENCHES		46											46
ROGNAC	DES PINSONS				89									89
ROGNAC	DES TULIPES	258	182						224					663
ROGNAC	DU 16565				121									121
ROGNAC	DU 8 MAI 1945				157									157
ROGNAC	DU FENOUIL								118					118
ROGNAC	DU GENERAL CHARLES DE GAULLE									55				55
ROGNAC	DU GENERAL LECLERC		330											330
ROGNAC	DU PUITS DE LA FIGUIERE		264											264
ROGNAC	EMILE ZOLA								46					46
ROGNAC	EUGENE CHEVREUL					195								195
ROGNAC	EUGENE CHEVREUL 1					130								130
ROGNAC	FRANCOIS COUPERIN								60					60
ROGNAC	FREDERIC MISTRAL 1				22									22
ROGNAC	GEORGES BRASSENS		555											555
ROGNAC	GUSTAVE EIFFEL												96	96
ROGNAC	HAN RYNER									84				84
ROGNAC	JEAN JAURES								117					117
ROGNAC	LAVOISIER												476	476
ROGNAC	LE PUITS DE LA FIGUIERE		8											8
ROGNAC	LES BARJAQUETS								49					49
ROGNAC	LES CADESTEAUX			204	204									408
ROGNAC	LES CONSTANSOUNES		79											79
ROGNAC	LES PLANS												70	70
ROGNAC	L'ESPIGAOU		46											46
ROGNAC	LOU CAMPAS		327											327
ROGNAC	MIREILLE								53					53
ROGNAC	NORD												169	169
ROGNAC	PASTEUR								288	28				316
ROGNAC	PIERRE ET MARIE CURIE												261	261

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
ROGNAC	RENE CASSIN				11									11
Total ROGNAC		**989**	**3 816**	**342**	**1 690**	**685**			**2 831**	**720**			**2 535**	**13 609**
SAINT-CHAMAS														
SAINT-CHAMAS	BOSIO					127								127
SAINT-CHAMAS	CREUX									82				82
SAINT-CHAMAS	DE LA DIGUE							224						224
SAINT-CHAMAS	DE LA ROQUETTE		44											44
SAINT-CHAMAS	DE LA TRAMONTANE					128								128
SAINT-CHAMAS	DES FERRAGES					152								152
SAINT-CHAMAS	DES PLAINES SUD		589											589
SAINT-CHAMAS	DES POUDRES					72								72
SAINT-CHAMAS	DES RAGUES							151						151
SAINT-CHAMAS	DES TROUSSES					20								20
SAINT-CHAMAS	DU GALION							47						47
SAINT-CHAMAS	DU LOIR					736								736
SAINT-CHAMAS	DU POLYGONE							276						276
SAINT-CHAMAS	DU VENT DES DAMES					49								49
SAINT-CHAMAS	EUGENE SALESSES					49								49
SAINT-CHAMAS	JOLIOT CURIE					575				74				650
SAINT-CHAMAS	LA POUDRERIE					37								37
SAINT-CHAMAS	LE CHEMIN CREUX									209				209
SAINT-CHAMAS	LE CLOS DU LOIR					172								172
SAINT-CHAMAS	LE CLOS ROUMANILLE					12								12
SAINT-CHAMAS	LE GUEBY		37											37
SAINT-CHAMAS	LE LOIR					79								79
SAINT-CHAMAS	LES FERRAGES					111								111
SAINT-CHAMAS	LI PRA DOU LOIR					139								139
SAINT-CHAMAS	MARCEL BOEUF		42											42
SAINT-CHAMAS	MARCEL PAGNOL					98								98
SAINT-CHAMAS	MARX DORMOY		517			76						177		769
SAINT-CHAMAS	MAURICE LABALETTE									84				84
SAINT-CHAMAS	MIRABEAU		52											52
SAINT-CHAMAS	NOTRE DAME		22											22
SAINT-CHAMAS	RENE SEYSSAUD		35					35						69
SAINT-CHAMAS	VEIRANNE							201						201
SAINT-CHAMAS	VICTOR FERRIER					235								235
Total SAINT-CHAMAS			**1 338**			**2 866**		**933**		**449**		**177**		**5 762**
SALON-DE-PROVENCE														
SALON-DE-PROVENCE	ALDEBARAN	153												153
SALON-DE-PROVENCE	ALPHONSE DAUDET				295									295
SALON-DE-PROVENCE	ALTAIR	133												133

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
SALON-DE-PROVENCE	AMAYEN												80	80
SALON-DE-PROVENCE	ANDROMEDE	94												94
SALON-DE-PROVENCE	ANTARES	105												105
SALON-DE-PROVENCE	ANTHIME RAVOIRE											120		120
SALON-DE-PROVENCE	ARISTIDE BRIAND											306		306
SALON-DE-PROVENCE	AUBLET			4				58						62
SALON-DE-PROVENCE	AURELIENNE				125									125
SALON-DE-PROVENCE	BOISGELIN												75	75
SALON-DE-PROVENCE	BONNEFOY											122		122
SALON-DE-PROVENCE	CASSIOPEE	154												154
SALON-DE-PROVENCE	CHARLOUN RIEU					64								64
SALON-DE-PROVENCE	CHATEAUREDON					34								34
SALON-DE-PROVENCE	CONCERT							63						63
SALON-DE-PROVENCE	COUTELLERIE							65						65
SALON-DE-PROVENCE	CRAU	262					562							824
SALON-DE-PROVENCE	CROUSILLAT							32						32
SALON-DE-PROVENCE	D113	48		48			285							381
SALON-DE-PROVENCE	D16				131						229			360
SALON-DE-PROVENCE	D17				201									201
SALON-DE-PROVENCE	D68												222	222
SALON-DE-PROVENCE	D'ANJOU					42								42
SALON-DE-PROVENCE	DANTON									186				186
SALON-DE-PROVENCE	DE CHATEAUREDON					276							85	361
SALON-DE-PROVENCE	DE CORNILLON	480												480
SALON-DE-PROVENCE	DE CRAPONNE		209		98	25	419			134			25	910
SALON-DE-PROVENCE	DE DION BOUTON						118							118
SALON-DE-PROVENCE	DE FRIGOLET												102	102
SALON-DE-PROVENCE	DE GLANUM											344		344
SALON-DE-PROVENCE	DE GRANS										528	539		1 067
SALON-DE-PROVENCE	DE GUBBIO										40			40
SALON-DE-PROVENCE	DE L ANCIENNE TOUR DES JUIFS					22								22
SALON-DE-PROVENCE	DE LA BORIE												29	29
SALON-DE-PROVENCE	DE LA BRESCO									70				70
SALON-DE-PROVENCE	DE LA CADIERE				71									71
SALON-DE-PROVENCE	DE LA CAMARGUE												35	35
SALON-DE-PROVENCE	DE LA CAPELINE	571	547	571										1 689
SALON-DE-PROVENCE	DE LA CISAMPO	223								19				243

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
SALON-DE-PROVENCE	DE LA CROIX DU SUD	29												29
SALON-DE-PROVENCE	DE LA FERRAGE					48								48
SALON-DE-PROVENCE	DE LA GRANDE OURSE	122												122
SALON-DE-PROVENCE	DE LA JASSE	100												100
SALON-DE-PROVENCE	DE LA LOI DU 9 DECEMBRE 1905												18	18
SALON-DE-PROVENCE	DE LA PENNE											100		100
SALON-DE-PROVENCE	DE LA PETITE BASTIDE									108				108
SALON-DE-PROVENCE	DE LA PRISE DE GONTARD				20									20
SALON-DE-PROVENCE	DE LA REINE JEANNE											13		13
SALON-DE-PROVENCE	DE LA REPUBLIQUE				18									18
SALON-DE-PROVENCE	DE LA TARASQUE												104	104
SALON-DE-PROVENCE	DE LA TOULOUBRE												374	374
SALON-DE-PROVENCE	DE LA TREMOUNTANO	217												217
SALON-DE-PROVENCE	DE LA VOIE LACTEE	298												298
SALON-DE-PROVENCE	DE L'ADJUDANT CHEF CHAMPION	86												86
SALON-DE-PROVENCE	DE L'ETANG DE BERRE	232												232
SALON-DE-PROVENCE	DE L'ETOILE DU BERGER	102												102
SALON-DE-PROVENCE	DE L'EYSSADO	93												93
SALON-DE-PROVENCE	DE LUXEMBOURG								79					79
SALON-DE-PROVENCE	DE PISAVIS				33									33
SALON-DE-PROVENCE	DE SAINT-JEAN-EN-CRAU					479							233	712
SALON-DE-PROVENCE	DE SENANQUE							42						42
SALON-DE-PROVENCE	DE SUFFREN												87	87
SALON-DE-PROVENCE	DES AIRES DE LA DIME	238	181	238										657
SALON-DE-PROVENCE	DES ALPILLES		76											76
SALON-DE-PROVENCE	DES BLAZOTS		389									488	420	1 297
SALON-DE-PROVENCE	DES CABANS												36	36
SALON-DE-PROVENCE	DES CAPUCINS			109										109
SALON-DE-PROVENCE	DES CHARENTES					34								34
SALON-DE-PROVENCE	DES CORDELIERS												62	62
SALON-DE-PROVENCE	DES ENTRAGES	156												156
SALON-DE-PROVENCE	DES ESCALETTES				510									510
SALON-DE-PROVENCE	DES ESCRAVONS											113		113
SALON-DE-PROVENCE	DES FRERES DE LAMANON			191										191
SALON-DE-PROVENCE	DES FRERES KENNEDY			276				360						636
SALON-DE-PROVENCE	DES GABIANS	68												68
SALON-DE-PROVENCE	DES JARDINS SUD									252				252

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
SALON-DE-PROVENCE	DES NATIONS UNIES											56		56
SALON-DE-PROVENCE	DES PATRES		224	224										447
SALON-DE-PROVENCE	DES PLEIADES	101												101
SALON-DE-PROVENCE	DES TAILLEURS DE PIERRES												421	421
SALON-DE-PROVENCE	DES TIRASSOUNS									25				25
SALON-DE-PROVENCE	DES TOURTERELLES	56												56
SALON-DE-PROVENCE	DES VENTADOURIO	103												103
SALON-DE-PROVENCE	D'EYGUIERES	48												48
SALON-DE-PROVENCE	D'HOZIER												146	146
SALON-DE-PROVENCE	DU 22 AOUT 1944		25	25										50
SALON-DE-PROVENCE	DU BELIER		131	131										263
SALON-DE-PROVENCE	DU BOUTIS							41						41
SALON-DE-PROVENCE	DU CANA							46						46
SALON-DE-PROVENCE	DU CAPITAINE GUIBERT											111		111
SALON-DE-PROVENCE	DU CLAPAREDO										32			32
SALON-DE-PROVENCE	DU COUSSOUL		141											141
SALON-DE-PROVENCE	DU DOCTEUR DELEUIL		44	26										70
SALON-DE-PROVENCE	DU GENERAL DE GAULLE			64										64
SALON-DE-PROVENCE	DU GRAND BOSQUET												74	74
SALON-DE-PROVENCE	DU GRAND FOUR							61						61
SALON-DE-PROVENCE	DU JASMIN									29				29
SALON-DE-PROVENCE	DU JEU DE PAUME		58											58
SALON-DE-PROVENCE	DU MARECHAL JUIN											60		60
SALON-DE-PROVENCE	DU MARECHAL LECLERC				205									205
SALON-DE-PROVENCE	DU PALLIUM	147	147	147										441
SALON-DE-PROVENCE	DU PETIT FOUR			50										50
SALON-DE-PROVENCE	DU QUERCY					56								56
SALON-DE-PROVENCE	DU QUINTIN	222		33	94								33	382
SALON-DE-PROVENCE	DU REMOULAIRE			638									372	1 010
SALON-DE-PROVENCE	DU RHONE		60										233	293
SALON-DE-PROVENCE	DU TAMBOURIN											78		78
SALON-DE-PROVENCE	DU TERROIR DE JANSON				76									76
SALON-DE-PROVENCE	DU VABRE										134			134
SALON-DE-PROVENCE	DU VABRE DE LA GOULE												71	71
SALON-DE-PROVENCE	DU VABRE DE RAU												38	38
SALON-DE-PROVENCE	DU VACCARES												14	14
SALON-DE-PROVENCE	DU VALLON DE JEANSINE												271	271

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
SALON-DE-PROVENCE	DU VALLON DE LA TOUPINE												114	114
SALON-DE-PROVENCE	DU VALLON DES ESTAILLADES												177	177
SALON-DE-PROVENCE	DU VALLON DU SAUVAGE												122	122
SALON-DE-PROVENCE	EUGENE PIRON					632	35							667
SALON-DE-PROVENCE	FAIRE FACE					100								100
SALON-DE-PROVENCE	FELIX PYAT			290	62								56	409
SALON-DE-PROVENCE	FLAVINIA	626			101									728
SALON-DE-PROVENCE	FREDERIC MISTRAL			10										10
SALON-DE-PROVENCE	GABRIEL VOISIN						792							792
SALON-DE-PROVENCE	GASTON CABRIER				9									9
SALON-DE-PROVENCE	GEORGES CLEMENCEAU				604								32	636
SALON-DE-PROVENCE	GUSTAVE GAUBERT												96	96
SALON-DE-PROVENCE	HENRI EISSERIS									90				90
SALON-DE-PROVENCE	HONORE DAUMIER		38											38
SALON-DE-PROVENCE	JEAN JAURES		38											38
SALON-DE-PROVENCE	JEAN MOULIN												24	24
SALON-DE-PROVENCE	JEAN-BAPTISTE GAVAUDAN		112											112
SALON-DE-PROVENCE	JOSEPH CARBONEL					5								5
SALON-DE-PROVENCE	JULES DEISS					36								36
SALON-DE-PROVENCE	LA CRAU SUD	52												52
SALON-DE-PROVENCE	LA MARTELIERE											4	88	92
SALON-DE-PROVENCE	LA ROSERAIE				33									33
SALON-DE-PROVENCE	LABADIE				64									64
SALON-DE-PROVENCE	LE CLOS DES IRIS												108	108
SALON-DE-PROVENCE	LE CLOS ROUMANILLE											78		78
SALON-DE-PROVENCE	LE MONTE CARLO										20			20
SALON-DE-PROVENCE	LE QUINTIN	53		105										158
SALON-DE-PROVENCE	LES AIRES DE LA DIME	89	155	155							112			511
SALON-DE-PROVENCE	LES BLAZOTS											41		41
SALON-DE-PROVENCE	LES CROZES	152			163									314
SALON-DE-PROVENCE	LES GABINS	76												76
SALON-DE-PROVENCE	LES GRES							120						120
SALON-DE-PROVENCE	LES LAUZARDS												72	72
SALON-DE-PROVENCE	LES PLATANES												233	233
SALON-DE-PROVENCE	LES ROQUASSIERS		54										115	170
SALON-DE-PROVENCE	LIEUTENANT CHARPENEL			22							55	29		106
SALON-DE-PROVENCE	LOT BENOIT	128	88	241										457

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
SALON-DE-PROVENCE	LOU LEVANT	23												23
SALON-DE-PROVENCE	LOU ROUSAU	113												113
SALON-DE-PROVENCE	LOUIS BLANC							83						83
SALON-DE-PROVENCE	LOUIS PASQUET		146											146
SALON-DE-PROVENCE	LURIAN					42								42
SALON-DE-PROVENCE	MARECHAL JOFFRE							336						336
SALON-DE-PROVENCE	NICOLAS DE MONTGALLET					13								13
SALON-DE-PROVENCE	NICOLAS JOSEPH CUGNOT						584							584
SALON-DE-PROVENCE	NOSTRADAMUS			12									5	17
SALON-DE-PROVENCE	PALAMARD							98						98
SALON-DE-PROVENCE	PAUL BOURRET											99		99
SALON-DE-PROVENCE	PAUL CEZANNE		41									105		145
SALON-DE-PROVENCE	PIERRE DE COUBERTIN											59		59
SALON-DE-PROVENCE	PONSARD							106						106
SALON-DE-PROVENCE	PONTIS					120		83						204
SALON-DE-PROVENCE	RIGEL	268												268
SALON-DE-PROVENCE	ROBERT SCHUMAN								87					87
SALON-DE-PROVENCE	ROGER DONNADIEU				177									177
SALON-DE-PROVENCE	SAINT JEAN					7							58	65
SALON-DE-PROVENCE	SAINT-LAZARE		53										110	163
SALON-DE-PROVENCE	SIRIUS	301												301
SALON-DE-PROVENCE	THEODORE JOURDAN			42										42
SALON-DE-PROVENCE	VICTOR ESPERANDIEU					24								24
SALON-DE-PROVENCE	VICTOR HUGO							12						12
SALON-DE-PROVENCE	VIEILLE ROUTE DE PELISSANNE				42									42
SALON-DE-PROVENCE	WINSTON CHURCHILL									285		35		320
SALON-DE-PROVENCE	YVES FARGES					80							80	159
SALON-DE-PROVENCE	ZAV DE LA GANDONNE	37		74										111
Total SALON-DE-PROVENCE		**6 561**	**2 960**	**3 727**	**3 131**	**2 140**	**2 795**	**1 607**	**165**	**1 198**	**1 149**	**2 900**	**5 152**	**33 485**
SENAS														
SENAS	BAPTISTE DUBOIS							209						209
SENAS	CUL DE PEYROL	16												16
SENAS	D538	58			292									350
SENAS	D71	149												149
SENAS	D'ALLEINS	78												78
SENAS	DE CAMBRAI						283	25						307
SENAS	DE L HAUTURE OUEST				37									37
SENAS	DE LA CIGALIERE DEUX								110					110

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
SENAS	DE LA CLE D'OR									28				28
SENAS	DE LA CRAU								179					179
SENAS	DE LA ROUBINE	353												353
SENAS	DE L'AUTURE				386		37	37						460
SENAS	DE SALON	58			58									115
SENAS	DES SIGAUDS								360					360
SENAS	DONNE	51												51
SENAS	DU 11 NOVEMBRE				45					45				90
SENAS	DU MONUMENT								43					43
SENAS	DU PIGEONNIER	304		281	417			281						1 284
SENAS	DU PLANET								19					19
SENAS	DU PONT DE L'AUTURE				34									34
SENAS	DU PONT DE L'AUTURE 2				36									36
SENAS	GABRIEL PERI							100	458					558
SENAS	GALLIENI			210	117					219				546
SENAS	GUSTAVE DONNAT	55												55
SENAS	JEAN JAURES	43												43
SENAS	LA ROUBINE	40												40
SENAS	LE PIGEONNIER	153			153									305
SENAS	LES SIGAUDS	63			63				53					179
SENAS	LOUIS PASCAL									46				46
SENAS	MASSART									26				26
SENAS	MATHIEU RECH								294					294
SENAS	MAX DORMOY	210			210									420
SENAS	PONT DE L AUTURE				25									25
Total SENAS		**1 631**		**491**	**1 873**		**320**	**653**	**1 515**	**363**				**6 846**
VELAUX														
VELAUX	BAPTISTIN ANGLES										40			40
VELAUX	BELLEVUE								69					69
VELAUX	BERTHELOT						25					25		49
VELAUX	D55C			70										70
VELAUX	DE LA MAIRIE						58					58		116
VELAUX	DE LA TOUR						27					27		53
VELAUX	DES CHAUMES									314				314
VELAUX	DU BARRI						265					265		530
VELAUX	DU CHATEAU						21					21		42
VELAUX	DU CHATEAU D'IF						167					167		334
VELAUX	DU MOULIN									517				517
VELAUX	DU STADE			54										54
VELAUX	FREDERIC MISTRAL						26					52		77
VELAUX	GRAND RUE						344					344		687
VELAUX	JEAN BAPTISTE COROT								41	148				189

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Voie	Jan	Fév	Mar	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
VELAUX	JULES ANDRAUD			292						23				315
VELAUX	LA PERAUDE					136								136
VELAUX	LE JARDIN DES CHAUMES									51				51
VELAUX	LE PARTERRE											30	30	60
VELAUX	LES CHAUMES									154				154
VELAUX	LES LAURIERS ROSES									163				163
VELAUX	MARECHAL SERRURIER									10				10
VELAUX	PAUL CEZANNE									224				224
VELAUX	PIERRE LOTI						52					52		104
VELAUX	SUZANNE VALADON								75					75
VELAUX	VELAUX						8					8		17
VELAUX	VOLTAIRE						33					33		67
Total VELAUX				**417**		**136**	**1 025**		**185**	**1 606**	**40**	**1 081**	**30**	**4 520**
Total général		**16 258**	**13 362**	**13 033**	**18 070**	**14 474**	**9 675**	**5 383**	**12 086**	**13 320**	**5 861**	**5 527**	**9 959**	**137 010**

Détail des interventions de débouchages réalisées sur réseaux et branchements durant l'année :

Commune	Nombre
Alleins	10
Aurons	2
Berre-l'Étang	58
Charleval	19
Eyguières	51
La Barben	15
La Fare-les-Oliviers	30
Lamanon	11
Lançon-Provence	23
Mallemort	28
Pélissanne	51
Rognac	31
Saint-Chamas	52
Salon-de-Provence	140
Sénas	31
Velaux	28
Vernègues	3
Total	**583**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Détail de l'hydrocurage (débouchages) ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Alleins	04/01/2021	61 Chemin de la Gare,13980,Alleins
Alleins	09/01/2021	379 Av Mal Leclerc de Hauteclocque,13980,Alleins
Alleins	12/01/2021	61 Chemin de la Gare,13980,Alleins
Alleins	12/02/2021	26 Lotissement le Moulin de Saint-Paul,13980,Alleins
Alleins	26/02/2021	CH DU PIGEONNIER,13980,Alleins
Alleins	11/03/2021	344 Chemin du Pigeonnier,13980,Alleins
Alleins	09/06/2021	1 AVE DU 14 JUILLET ,13980,Alleins
Alleins	13/07/2021	89 Avenue du 14 Juillet 1789,13980,Alleins
Alleins	16/08/2021	142 Avenue Jean Moulin,13980,Alleins
Alleins	11/10/2021	13003RA00005,Réseau communal de Alleins - 1314010002
Aurons	26/01/2021	13008RA00005,Réseau communal de Aurons - 1314010002
Aurons	20/12/2021	
Berre-l'Étang	11/01/2021	326 Avenue de la Victoire du 8 Mai 1945,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	12/01/2021	16 Boulevard Frederic Mistral,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	12/01/2021	Allee des Acacias,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	19/01/2021	1 bis Rue de la Paix,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	22/01/2021	9 Rue Jean Molinier,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	26/01/2021	4 b Boulevard Romain Rolland,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	31/01/2021	12 Avenue de Sylvanes,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	01/02/2021	10 Lotissement les Vignes,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	04/02/2021	40 Boulevard Henri Wallon,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	11/02/2021	12 Avenue de Sylvanes,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	12/02/2021	120 ALLEE DES OLIVIERS,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	15/02/2021	3 Cite Bealet,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	16/02/2021	12 Avenue de Sylvanes,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	16/02/2021	12 Avenue de Sylvanes,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	22/02/2021	11 Avenue Paul Langevin,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	26/02/2021	8 Lotissement l'Espiguette,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	01/03/2021	Rue de la Paix,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	08/03/2021	26 Avenue de la Victoire du 8 Mai 1945,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	08/03/2021	43 Avenue de Sylvanes,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	10/03/2021	Boulevard Romain Rolland,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	11/03/2021	26 AVENUE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	11/03/2021	13 Rue Gerard Philipe,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	16/03/2021	38 Boulevard Romain Rolland,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	05/04/2021	7 bis Boulevard Romain Rolland,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	07/04/2021	7 bis Boulevard Romain Rolland,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	19/04/2021	120 ALLEE DES OLIVIERS,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	28/04/2021	46 Boulevard Marcel Cachin,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	03/05/2021	23 Avenue Paul Langevin,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	03/05/2021	82 Rue Jean Mermoz,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	17/05/2021	44 bis Boulevard Romain Rolland,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	07/06/2021	45 Rue Louise Michel,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	14/06/2021	Rue Lafayette,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	15/06/2021	22 Boulevard Victor Hugo,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	29/06/2021	16 Rue de la Paix,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	02/07/2021	5bis Avenue de Sylvanes,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	06/07/2021	7 Place Ledru Rollin,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	22/07/2021	5 Avenue de la Victoire du 8 Mai 1945,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	04/08/2021	29 Rue Pasteur,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	23/08/2021	100 Rue Jean Mermoz,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	24/08/2021	Avenue de la Libération,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	30/08/2021	5 Avenue de Sylvanès,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	31/08/2021	60 Avenue Paul Langevin,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	02/09/2021	1 bis Rue Jean Cocteau,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	08/09/2021	9 LOTISSEMENT BUENO VIDO,13130,Berre-l'Étang

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Berre-l'Étang	09/09/2021	46 Boulevard Romain Rolland,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	13/09/2021	2 Traverse Gabriel Péri,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	13/09/2021	17 Rue Gambetta,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	05/10/2021	Boulevard Romain Rolland,13130,Berre-l'Étang
Berre-l'Étang	14/10/2021	13014RA00005,Réseau communal de Berre-l'Étang - 1314010002
Berre-l'Étang	02/11/2021	0, BOULEVARD ROMAIN ROLLAND,13130,BERRE-L'ETANG,FRANCE
Berre-l'Étang	05/11/2021	0, BOULEVARD ROMAIN ROLLAND,13130,BERRE-L'ETANG,FRANCE
Berre-l'Étang	25/11/2021	
Berre-l'Étang	09/12/2021	
Berre-l'Étang	14/12/2021	
Berre-l'Étang	16/12/2021	
Berre-l'Étang	18/12/2021	
Berre-l'Étang	28/12/2021	
Berre-l'Étang	31/12/2021	
Charleval	19/01/2021	6 Rue du Canal
Charleval	27/01/2021	15 ter Avenue des Alpilles
Charleval	31/01/2021	72 Avenue Gaston Roux
Charleval	04/02/2021	22 Avenue des Alpilles
Charleval	08/02/2021	5 Avenue Jean Jaures
Charleval	18/03/2021	2 bis Avenue Louis Charmet
Charleval	01/04/2021	2 Rue Sainte Philomene
Charleval	02/04/2021	11 Rue Mistral
Charleval	28/04/2021	9 Boulevard de la Durance
Charleval	15/07/2021	8 Avenue du Château
Charleval	20/07/2021	AVENUE DU CHATEAU
Charleval	18/08/2021	102 Rue Saint Joseph
Charleval	30/08/2021	Boulevard de la Durance
Charleval	04/09/2021	51 Rue du Canal
Charleval	06/10/2021	13024RA00005,Réseau communal de Charleval - 1314010002
Charleval	18/10/2021	BD DE LA RESISTANCE /8 mai 1945
Charleval	18/10/2021	1 RUE JEAN MONNET
Charleval	16/11/2021	1 Allée Val de Roy,13024
Charleval	18/12/2021	
Eyguières	04/01/2021	9 Chemin Sainte Anne,13430,Eyguières
Eyguières	05/01/2021	Place Croix du Preche,13430,Eyguières
Eyguières	07/01/2021	1 Place des Freres Roche,13430,Eyguières
Eyguières	08/01/2021	1 Place des Freres Roche,13430,Eyguières
Eyguières	18/01/2021	37 Lotissement les Trecasteaux Nord,13430,Eyguières
Eyguières	19/01/2021	52 Rue Pont Imbert,13430,Eyguières
Eyguières	21/01/2021	4FBG REYRE /12 Rue Berlier,13430,Eyguières
Eyguières	23/01/2021	31 Lotissement les Trecasteaux Nord,13430,Eyguières
Eyguières	28/01/2021	IMPASSE FOSSE MEYROL,13430,Eyguières
Eyguières	04/02/2021	542 Avenue Saint Roch,13430,Eyguières
Eyguières	16/02/2021	1 Avenue Rene Cassin,13430,Eyguières
Eyguières	18/02/2021	6 Avenue de la Guillaumette,13430,Eyguières
Eyguières	25/02/2021	Montee Saint Joseph/46 impasse de la mare ,13430,Eyguières
Eyguières	26/02/2021	283 Avenue Saint Roch,13430,Eyguières
Eyguières	01/03/2021	Chemin des Arenes,13430,Eyguières
Eyguières	11/03/2021	81 AVENUE GABRIEL PERI,13430,Eyguières
Eyguières	15/03/2021	6 Avenue de la Guillaumette,13430,Eyguières
Eyguières	25/03/2021	1 Avenue de l'Hirondelle,13430,Eyguières
Eyguières	26/03/2021	Avenue Gabriel Peri,13430,Eyguières
Eyguières	01/04/2021	3 Rue Tour du Renard,13430,Eyguières
Eyguières	08/04/2021	23 Rue Mireille,13430,Eyguières
Eyguières	10/04/2021	10 Avenue de la Guillaumette,13430,Eyguières
Eyguières	22/04/2021	42 Lotissement les Trecasteaux Nord,13430,Eyguières
Eyguières	28/04/2021	4 Avenue de la Guillaumette,13430,Eyguières
Eyguières	05/05/2021	79 Avenue Gabriel Peri,13430,Eyguières

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Eyguières	14/05/2021	AV DE LA GARE Rue Paulin Mathieu,13430,Eyguières
Eyguières	03/06/2021	Avenue de la Guillaumette,13430,Eyguières
Eyguières	12/06/2021	1 Avenue Gabriel Peri,13430,Eyguières
Eyguières	22/06/2021	Rue Jardin Fin,13430,Eyguières
Eyguières	29/06/2021	529 Rue Paulin Mathieu,13430,Eyguières
Eyguières	30/06/2021	1 Chemin des Arenes,13430,Eyguières
Eyguières	15/07/2021	1 Chemin des Arenes,13430,Eyguières
Eyguières	22/07/2021	2 résidence les Myrtilles,13430,Eyguières
Eyguières	26/07/2021	13 Faubourg Hirondelle,13430,Eyguières
Eyguières	19/08/2021	Impasse des Platanes,13430,Eyguières
Eyguières	04/09/2021	22 Faubourg Hirondelle,13430,Eyguières
Eyguières	09/09/2021	Chemin des Arenes,13430,Eyguières
Eyguières	10/09/2021	729 Rue Paulin Mathieu,13430,Eyguières
Eyguières	11/09/2021	2 Faubourg Reyre,13430,Eyguières
Eyguières	24/09/2021	67 AVENUE GABRIEL,13430,Eyguières
Eyguières	27/09/2021	13035RA00005,Réseau communal de Eyguières - 1314010002
Eyguières	28/09/2021	ROUTE/ Voie d'Aureille,13430,Eyguières
Eyguières	29/09/2021	1 Avenue de l'Hirondelle,13430,Eyguières
Eyguières	30/09/2021	AVENUE DE LA GARE,13430,Eyguières
Eyguières	02/10/2021	13035RA00005,Réseau communal de Eyguières - 1314010002
Eyguières	15/10/2021	0,13430,EYGUIERES,FRANCE
Eyguières	28/10/2021	0,Rue du Couvent,13430,EYGUIERES,FRANCE
Eyguières	18/11/2021	4 Rue Realet,13035,13430,Eyguières
Eyguières	26/11/2021	
Eyguières	25/11/2021	
Eyguières	21/12/2021	
La Barben	15/02/2021	275 Chemin du Salatier,13330,La Barben
La Barben	17/02/2021	44 Chemin du Salatier,13330,La Barben
La Barben	23/02/2021	371 Route des Feissiniers,13330,La Barben
La Barben	14/03/2021	44 Chemin du Salatier,13330,La Barben
La Barben	26/03/2021	Route du Château,13330,La Barben
La Barben	16/04/2021	1195 Avenue du General de Gaulle,13330,Pélissanne
La Barben	01/07/2021	1105 Route du Château,13330,La Barben
La Barben	14/07/2021	1105 Route du Château,13330,La Barben
La Barben	14/07/2021	1090 Route du Château,13330,La Barben
La Barben	17/08/2021	1105 Route du Château,13330,La Barben
La Barben	23/08/2021	1 Place de Forbin,13330,La Barben
La Barben	13/09/2021	Chemin de la Carraire,13330,La Barben
La Barben	17/09/2021	1958 Route des Feissiniers,13330,La Barben
La Barben	06/11/2021	0,13330,LA BARBEN,FRANCE
La Barben	06/12/2021	
La Fare-les-Oliviers	13/01/2021	30 Avenue du Général de Gaulle,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	13/01/2021	20 Lotissement le Haut Village,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	16/01/2021	3 Impasse des Suchiers,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	22/01/2021	6 A Avenue Rene Seyssaud,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	04/02/2021	Avenue Rene Seyssaud,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	20/02/2021	1 Chemin des Teses,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	02/03/2021	15 bis Avenue des Vignons,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	03/04/2021	14 Impasse Caillol,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	22/04/2021	8 Rue Sarrail,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	27/04/2021	Rue Sarrail,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	03/05/2021	28 Avenue du Général de Gaulle,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	11/05/2021	4 PLACE JEAN JAURES,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	11/05/2021	4 PLACE JEAN JAURES,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	22/05/2021	15 Avenue des Gramenières,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	27/05/2021	13 Square des Geraniums,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	04/06/2021	10 Square le Romarin,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	10/06/2021	15 Avenue des Vignons,13580,La Fare-les-Oliviers

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
La Fare-les-Oliviers	23/06/2021	2 Montee des Emeries,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	30/07/2021	16 A AVENUE DES GRAMENIERES ,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	24/08/2021	58 Avenue Saint Exupery,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	24/09/2021	10 Avenue de Montricher,13580,La Fare-les-Oliviers
La Fare-les-Oliviers	05/11/2021	12 AVENUE PASTEUR,13580,LA FARE-LES-OLIVIERS,FRANCE
La Fare-les-Oliviers	09/11/2021	175,Chemin des Teses,13580,LA FARE-LES-OLIVIERS,FRANCE
La Fare-les-Oliviers	12/11/2021	LOTISSEMENT LES AMANDIERS CHEMIN DES DIGUES,13580,LA FARE-LES-
La Fare-les-Oliviers	22/11/2021	
La Fare-les-Oliviers	23/11/2021	
La Fare-les-Oliviers	01/12/2021	
La Fare-les-Oliviers	16/12/2021	
La Fare-les-Oliviers	27/12/2021	
La Fare-les-Oliviers	28/12/2021	
Lamanon	18/01/2021	CH DU SOLEIL/ CH DU SIROCCO,13113,Lamanon
Lamanon	21/01/2021	10 Chemin des Terrons,13113,Lamanon
Lamanon	27/01/2021	21 Rue des Arbousiers,13113,Lamanon
Lamanon	05/02/2021	Chemin des Terrons,13113,Lamanon
Lamanon	28/02/2021	21 Chemin du Soleil,13113,Lamanon
Lamanon	10/03/2021	Rue du Canal,13113,Lamanon
Lamanon	16/04/2021	33 Rue des Acacias,13113,Lamanon
Lamanon	21/04/2021	13 CHEMIN DES ALPILLES,13113,Lamanon
Lamanon	02/06/2021	Rue du Canal,13113,Lamanon
Lamanon	14/06/2021	33 Rue des Acacias,13113,Lamanon
Lamanon	31/12/2021	
Lançon-Provence	31/01/2021	22 Rue Carnot,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	17/02/2021	26 Lotissement le Felibrige,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	23/02/2021	17 Boulevard Victor Hugo,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	05/03/2021	2 Rue Nostradamus,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	15/03/2021	5962 ROUTE DE BERRE ,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	23/03/2021	2491 Route Nationale 113,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	29/03/2021	3 Rue de la Poste,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	06/04/2021	3 Rue Hoche,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	10/05/2021	73 Lotissement le Felibrige,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	27/05/2021	175 ALLEE DES PINS ,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	18/06/2021	Hameau des Baïsses,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	13/07/2021	120 Rue Alfred de Musset,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	15/07/2021	2 Impasse des Mourguettes,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	28/07/2021	Avenue du Général Leclerc,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	06/08/2021	120 Rue Alfred de Musset,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	22/09/2021	119 Impasse Victor Hugo,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	04/10/2021	22 Rue des Lilas,13680,Lançon-Provence
Lançon-Provence	25/10/2021	0,13680,LANCON-PROVENCE,FRANCE
Lançon-Provence	29/10/2021	0,13680,LANCON-PROVENCE,FRANCE
Lançon-Provence	29/11/2021	
Lançon-Provence	24/12/2021	
Lançon-Provence	27/12/2021	
Lançon-Provence	28/12/2021	
Mallemort	20/01/2021	103 Impasse Theodore Aubanel,133Réseau,Mallemort
Mallemort	21/01/2021	69 Rue des Frères Arrué,133Réseau,Mallemort
Mallemort	25/01/2021	167 Rue Salvador Dali,133Réseau,Mallemort
Mallemort	27/01/2021	20 Lotissement de Pont Royal,133Réseau,Mallemort
Mallemort	08/02/2021	318 RUE PAUL GAUGUIN,133Réseau,Mallemort
Mallemort	09/02/2021	12 Rue de la Campane,133Réseau,Mallemort
Mallemort	17/02/2021	109 Avenue Joliot-Curie,133Réseau,Mallemort
Mallemort	24/02/2021	48 Grand Rue,133Réseau,Mallemort
Mallemort	11/03/2021	96 Rue Frederic Mistral,133Réseau,Mallemort
Mallemort	30/04/2021	6 Hameau de Craponne,133Réseau,Mallemort
Mallemort	20/05/2021	5 AVENUE CHARLES DE GAULLE,133Réseau,Mallemort

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Mallemort	21/05/2021	128 Rue René Armenico,133Réseau,Mallemort
Mallemort	28/05/2021	Avenue des Alpines,133Réseau,Mallemort
Mallemort	19/06/2021	185 Rue du Roure,133Réseau,Mallemort
Mallemort	24/06/2021	1 ave de la durance ,133Réseau,Mallemort
Mallemort	01/07/2021	42 Impasse Rose Courveille,133Réseau,Mallemort
Mallemort	06/07/2021	862 Rue Frederic Mistral,133Réseau,Mallemort
Mallemort	15/07/2021	396 Rue Frederic Mistral,133Réseau,Mallemort
Mallemort	16/07/2021	26 Rue René Armenico,133Réseau,Mallemort
Mallemort	19/07/2021	244 Avenue des Alpines,133Réseau,Mallemort
Mallemort	02/08/2021	Avenue Charles de Gaulle,133Réseau,Mallemort
Mallemort	14/08/2021	24 Rue René Armenico,133Réseau,Mallemort
Mallemort	29/09/2021	133 Rue Frederic Mistral,133Réseau,Mallemort
Mallemort	30/09/2021	292 Avenue des Frères Roqueplan,133Réseau,Mallemort
Mallemort	18/10/2021	130 IMPASSE FREDERIC CHOPIN ,133Réseau,MALLEMORT
Mallemort	24/10/2021	0,133Réseau,MALLEMORT,FRANCE
Mallemort	13/12/2021	
Mallemort	28/12/2021	
Pélissanne	05/01/2021	31 Lotissement les Oustalets,13330,Pélissanne
Pélissanne	07/01/2021	35 Avenue des Enjouvénes,13330,Pélissanne
Pélissanne	08/01/2021	5 Rue Passadouires,13330,Pélissanne
Pélissanne	23/01/2021	15 Avenue du General de Gaulle,13330,Pélissanne
Pélissanne	23/01/2021	667 Avenue Pasteur,13330,Pélissanne
Pélissanne	27/01/2021	Cours Victor Hugo,13330,Pélissanne
Pélissanne	06/02/2021	Chemin de la Prouvenque,13330,Pélissanne
Pélissanne	14/02/2021	568 Avenue du General de Gaulle,13330,Pélissanne
Pélissanne	15/02/2021	52 Rue de la République,13330,Pélissanne
Pélissanne	18/02/2021	14 Avenue Frédéric Mistral,13330,Pélissanne
Pélissanne	18/02/2021	41 Avenue des Enjouvénes,13330,Pélissanne
Pélissanne	24/02/2021	bd gambetta / Rue Carnot,13330,Pélissanne
Pélissanne	26/02/2021	329 Avenue Pasteur,13330,Pélissanne
Pélissanne	04/03/2021	Impasse de la Glacière,13330,Pélissanne
Pélissanne	12/03/2021	Rue Foch,13330,Pélissanne
Pélissanne	26/03/2021	54 Route d'Aurons,13330,Pélissanne
Pélissanne	31/03/2021	178 Allée Gabriel Isoard,13330,Pélissanne
Pélissanne	08/04/2021	13 Rue des Arrians,13330,Pélissanne
Pélissanne	15/04/2021	26 Ronde des Ecureuils,13330,Pélissanne
Pélissanne	29/04/2021	113 Avenue Lucien Lesieux,13330,Pélissanne
Pélissanne	03/05/2021	Route de Saint Jean,13330,Pélissanne
Pélissanne	04/05/2021	1 Impasse des Costes,13330,Pélissanne
Pélissanne	04/05/2021	12 LOT LE JARDIN DE VALENTIN ,13330,Pélissanne
Pélissanne	10/05/2021	162 Rue Gorlett,13330,Pélissanne
Pélissanne	18/05/2021	46 Impasse de la Glacière,13330,Pélissanne
Pélissanne	26/05/2021	13069RA00005,Réseau communal de Pélissanne - 1314010002
Pélissanne	31/05/2021	2Réseau Route de Lambesc,13330,Pélissanne
Pélissanne	02/06/2021	18 Cours Victor Hugo,13330,Pélissanne
Pélissanne	08/06/2021	38 Rue de la République,13330,Pélissanne
Pélissanne	10/06/2021	162 Rue Gorlett,13330,Pélissanne
Pélissanne	04/08/2021	1332 Route de Lambesc,13330,Pélissanne
Pélissanne	04/08/2021	25 Rue Joffre,13330,Pélissanne
Pélissanne	20/08/2021	20 Cours Victor Hugo,13330,Pélissanne
Pélissanne	03/09/2021	7 AV JEAN MOULIN ,13330,Pélissanne
Pélissanne	04/09/2021	44 Avenue Jean Moulin,13330,Pélissanne
Pélissanne	16/09/2021	14 Allée des Lauriers Roses,13330,Pélissanne
Pélissanne	11/10/2021	13069RA00005,Réseau communal de Pélissanne - 1314010002
Pélissanne	16/10/2021	13069RA00005,Réseau communal de Pélissanne - 1314010002
Pélissanne	16/10/2021	13069RA00005,Réseau communal de Pélissanne - 1314010002
Pélissanne	19/10/2021	ROUTE D'AURON, 13330 ,PELISSANNE
Pélissanne	05/11/2021	10,Rue de la Petite Brulière,13330,PELISSANNE,FRANCE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Pélissanne	10/11/2021	0,13330,PELISSANNE,FRANCE
Pélissanne	16/11/2021	Avenue de Saint Roch,13330,Pélissanne
Pélissanne	25/11/2021	
Pélissanne	06/12/2021	
Pélissanne	20/12/2021	
Pélissanne	21/12/2021	
Pélissanne	27/12/2021	
Pélissanne	29/12/2021	
Pélissanne	30/12/2021	
Pélissanne	31/12/2021	
Rognac	21/01/2021	rd20,13340,Rognac
Rognac	22/01/2021	Boulevard de la Liberation,13340,Rognac
Rognac	22/01/2021	Route d'Aix,13340,Rognac
Rognac	03/02/2021	3 bis Boulevard Frederic Mistral,13340,Rognac
Rognac	15/02/2021	75 Boulevard Paul Cezanne,13340,Rognac
Rognac	06/03/2021	15 Rue des Borys,13340,Rognac
Rognac	11/03/2021	Avenue Joseph Cugnot,13340,Rognac
Rognac	15/03/2021	CHEMIN DU PUIT DE LA FIGUIERE,13340,Rognac
Rognac	26/03/2021	12 Rue des Borys,13340,Rognac
Rognac	31/03/2021	133 Boulevard de la Liberation,13340,Rognac
Rognac	21/04/2021	16 Boulevard Jean Jaures,13340,Rognac
Rognac	30/04/2021	165 Boulevard Arthur Rimbaud,13340,Rognac
Rognac	20/05/2021	3 Rue de l'Estello,13340,Rognac
Rognac	21/05/2021	7 Rue du Fenouil,13340,Rognac
Rognac	26/05/2021	Rue des Charmettes,13340,Rognac
Rognac	26/05/2021	Rue des Charmettes,13340,Rognac
Rognac	02/06/2021	9 Rue des Girondins,13340,Rognac
Rognac	03/06/2021	9 Rue des Girondins,13340,Rognac
Rognac	04/06/2021	9 Rue des Girondins,13340,Rognac
Rognac	09/06/2021	120 IMPASSE EDMOND ROSTAND,13340,Rognac
Rognac	21/06/2021	41 IMPASSE DE POLIGNY 6 ,13340,Rognac
Rognac	21/06/2021	1Réseau Rue Maurice Lan,13340,Rognac
Rognac	02/07/2021	372 Chemin du Puits de la Figuiere,13340,Rognac
Rognac	09/07/2021	29bis Rue des Borys,13340,Rognac
Rognac	29/07/2021	montée des pins,13340,Rognac
Rognac	23/08/2021	Boulevard de la Tête Noire,13340,Rognac
Rognac	02/09/2021	409 Avenue du Géneral Leclerc,13340,Rognac
Rognac	11/10/2021	13081RA00005,Réseau communal de Rognac - 1314010002
Rognac	13/10/2021	13081RA00005,Réseau communal de Rognac - 1314010002
Rognac	21/10/2021	RN 113 MONTEE DES PINS ,13340 ,ROGNAC
Rognac	16/12/2021	
Saint-Chamas	13/01/2021	292 Route du Loir,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	16/01/2021	37 Avenue Saint Exupery,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	19/01/2021	2 Rue Denis Moutet,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	25/01/2021	37 Avenue Saint Exupery,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	27/01/2021	38 Avenue des Cinquante Trois,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	01/02/2021	12 Rue Victor Hugo,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	02/02/2021	37 Avenue Saint Exupery,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	02/02/2021	Chemin de la Roquette,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	05/02/2021	373 Route du Loir,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	07/02/2021	35 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	09/02/2021	Chemin de la Roquette,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	15/02/2021	47 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	17/02/2021	35 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	05/03/2021	9 Rue Roger Salengro,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	07/03/2021	Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	11/03/2021	31 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	14/03/2021	35 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Saint-Chamas	16/03/2021	Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	22/03/2021	35 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	25/03/2021	6 Place du Champ de Mars,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	27/03/2021	17 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	29/03/2021	4 Lotissement le Clos du Loir,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	03/04/2021	Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	06/04/2021	Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	07/04/2021	12 Rue Mirabeau,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	11/04/2021	31 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	18/04/2021	17 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	19/04/2021	372 Route du Loir,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	23/04/2021	Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	28/04/2021	17 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	29/04/2021	29 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	10/05/2021	3 Rue Gambetta,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	12/05/2021	302 Route du Loir,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	21/05/2021	20 Boulevard Joliot Curie,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	14/06/2021	Chemin des Ragues,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	24/06/2021	Rue du 4 Septembre,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	26/06/2021	365 Route du Loir,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	01/07/2021	29 Avenue Marx Dormoy,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	24/08/2021	Rue du 4 Septembre,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	02/09/2021	1 Avenue Pasteur,13250,Saint-Chamas
Saint-Chamas	15/10/2021	13092RA00005,Réseau communal de Saint-Chamas - 1314010002
Saint-Chamas	16/10/2021	13092RA00005,Réseau communal de Saint-Chamas - 1314010002
Saint-Chamas	20/10/2021	23 RUE ST EXUPERY ,13250 ,ST CHAMAS
Saint-Chamas	21/10/2021	RUE ROUGET DE LISLE ,13250 ,ST CHAMAS
Saint-Chamas	26/10/2021	0,Boulevard Joliot Curie,13250,SAINT-CHAMAS,FRANCE
Saint-Chamas	10/11/2021	10 RUE ROUGET DE LISLE,13250,SAINT-CHAMAS,FRANCE
Saint-Chamas	24/11/2021	
Saint-Chamas	07/12/2021	
Saint-Chamas	07/12/2021	
Saint-Chamas	06/12/2021	
Saint-Chamas	09/12/2021	
Saint-Chamas	27/12/2021	
Salon-de-Provence	05/01/2021	Allee de la Sologne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	05/01/2021	53 Rue Yves Farges,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	08/01/2021	66 Avenue de Provence,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	11/01/2021	38 Boulevard Léopold Coren,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	12/01/2021	75 Boulevard David,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	15/01/2021	414 Avenue de Wertheim,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	16/01/2021	66 Avenue de Provence,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	19/01/2021	546 Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	19/01/2021	80 Rue Bourg Neuf,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	20/01/2021	23 Rue Auguste Moutin,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	21/01/2021	Rue des Freres J et R Kennedy,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	22/01/2021	77 Boulevard Louis Pasquet,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	25/01/2021	465 Avenue Paul Bourret,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	26/01/2021	421 Chemin de la Lauze,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	26/01/2021	724 bis Avenue de Lattre de Tassigny,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	29/01/2021	RUE DESIRE ALLEMAND ,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	01/02/2021	RUE DU FERRAGEON ,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	01/02/2021	205 Impasse des Prairies de la Dime,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	03/02/2021	2 Chemin des Crozes,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	03/02/2021	184 Rue Pierre Waldeck Rousseau,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	07/02/2021	2 Chemin des Massuguettes,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	07/02/2021	31 Rue des Freres J et R Kennedy,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	07/02/2021	175 Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Salon-de-Provence	08/02/2021	306 Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	12/02/2021	52 Rue Chateauredon,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	13/02/2021	160 Rue Auguste Girard,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	19/02/2021	14 Allee de l'Agasso,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	20/02/2021	128 Rue Saint Lazare,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	23/02/2021	Avenue de Lattre de Tassigny,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	24/02/2021	Rue des Freres J et R Kennedy,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	24/02/2021	146 Rue de Sylvacane,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	26/02/2021	265 Rue Desire Alleman,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	03/03/2021	boulevard roi rené,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	04/03/2021	38 Allee de la Trevaresse,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	06/03/2021	31 Rue de Bourgogne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	06/03/2021	317 Rue du Lauzard,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	14/03/2021	105 Allée des Liserons,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	15/03/2021	2Réseau Boulevard Robert Schuman,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	17/03/2021	Rue Pontis,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	19/03/2021	227 Rue Chateauredon,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	22/03/2021	174 Rue de la Forge,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	25/03/2021	219 Rue du Lauzard,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	31/03/2021	226 Rue Ferdinand Buisson,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	02/04/2021	139 Rue des Freres J et R Kennedy,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	04/04/2021	28 Rue du Luxembourg,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	06/04/2021	34 Rue du Rhône,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	08/04/2021	63 Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	09/04/2021	327 Avenue de Lattre de Tassigny,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	09/04/2021	Rue Roumanille/RESIDENCE VERTBOCAGE 2,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	10/04/2021	16 Avenue Louis Pasteur,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	16/04/2021	3 Impasse Lanier,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	21/04/2021	Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	21/04/2021	5 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	24/04/2021	318 Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	27/04/2021	Réseau Avenue Jean Moulin,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	30/04/2021	13103RA00005,Réseau communal de Salon-de-Provence - 1314010002
Salon-de-Provence	11/05/2021	Residence Vert Bocage 1,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	12/05/2021	431 Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	17/05/2021	505 Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	18/05/2021	61 Rue des Freres J et R Kennedy,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	19/05/2021	4 Rue du Pere Gauchet,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	20/05/2021	186 Boulevard Nostradamus,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	25/05/2021	Residence Vert Bocage 1,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	29/05/2021	5 Rue des Freres J et R Kennedy,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	07/06/2021	328a Boulevard Danton,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	08/06/2021	78 Allée de l'Armoise,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	09/06/2021	Boulevard Ledru Rollin,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	10/06/2021	184 RUE PIERRE WALDECK ROUSSEAU ,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	11/06/2021	25 Allee de la Trevaresse,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	14/06/2021	246 Boulevard Ledru Rollin,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	21/06/2021	364 Avenue de Wertheim,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	21/06/2021	520 Chemin du Touret,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	24/06/2021	94 Rue César Bossy,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	28/06/2021	266 Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	29/06/2021	198 Rue Michel de Montaigne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	02/07/2021	176 Avenue de la Sainte Victoire,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	07/07/2021	61 Rue de l'Horloge,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	13/07/2021	36 Rue Pierre Waldeck Rousseau,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	19/07/2021	431 Rue des Sallyens,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	21/07/2021	150 Avenue de la Calendro,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	22/07/2021	531 Rue des Canesteu,13300,Salon-de-Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Salon-de-Provence	28/07/2021	210 RUE PIERRE WALDCK ROUSSEAU,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	06/08/2021	Rue du Luxembourg,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	13/08/2021	12 Rue Portalet,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	17/08/2021	Montee des Salyens,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	25/08/2021	Rue des Freres J et R Kennedy,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	28/08/2021	158 Montee des Salyens,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	28/08/2021	431a Allées de Craponne,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	31/08/2021	288 AVENUE PAUL BOURRET,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	15/09/2021	3 Chemin de la Tour des Juifs ,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	15/09/2021	54 Impasse de la Garrigue,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	16/09/2021	74 bis Boulevard Lieutenant Charpenel,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	17/09/2021	Boulevard des Bressons,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	23/09/2021	94 Rue César Bossy,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	23/09/2021	12 Rue Pythéas,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	25/09/2021	54 Rue Viala Lacoste,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	28/09/2021	93 Boulevard Louis Pasquet,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	04/10/2021	477 Boulevard Winston Churchill,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	12/10/2021	13103RA00005,Réseau communal de Salon-de-Provence - 1314010002
Salon-de-Provence	13/10/2021	13103RA00005,Réseau communal de Salon-de-Provence - 1314010002
Salon-de-Provence	25/10/2021	0,Rue Fontaine de Lurian,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	25/10/2021	232,Place du Général de Gaulle,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	26/10/2021	0,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	27/10/2021	93,Boulevard Louis Pasquet,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	28/10/2021	0,Rue du Bourg Neuf,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	28/10/2021	99,Rue Lafayette,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	29/10/2021	50 Boulevard Danton,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	02/11/2021	0,235 RUE HENRI DUNAN ,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	02/11/2021	ENTRE BAT B5 ET B6 RESIDENCE LA COLOMBIERE RUE JEAN
Salon-de-Provence	04/11/2021	boulevard Léon Blum,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	04/11/2021	boulevard Léon Blum,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	05/11/2021	50 Boulevard Danton,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	09/11/2021	0,13300,SALON-DE-PROVENCE,FRANCE
Salon-de-Provence	18/11/2021	102 Boulevard Lieutenant Charpenel,13103,13300,Salon-de-Provence
Salon-de-Provence	24/11/2021	
Salon-de-Provence	24/11/2021	
Salon-de-Provence	25/11/2021	
Salon-de-Provence	25/11/2021	
Salon-de-Provence	27/11/2021	
Salon-de-Provence	27/11/2021	
Salon-de-Provence	29/11/2021	
Salon-de-Provence	29/11/2021	
Salon-de-Provence	29/11/2021	
Salon-de-Provence	01/12/2021	
Salon-de-Provence	06/12/2021	
Salon-de-Provence	09/12/2021	
Salon-de-Provence	09/12/2021	
Salon-de-Provence	13/12/2021	
Salon-de-Provence	14/12/2021	
Salon-de-Provence	15/12/2021	
Salon-de-Provence	22/12/2021	
Salon-de-Provence	23/12/2021	
Salon-de-Provence	27/12/2021	
Salon-de-Provence	27/12/2021	
Salon-de-Provence	28/12/2021	
Salon-de-Provence	22/12/2021	
Salon-de-Provence	28/12/2021	
Salon-de-Provence	30/12/2021	
Salon-de-Provence	30/12/2021	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Salon-de-Provence	30/12/2021	
Sénas	20/01/2021	Cours Jean Jaures,13560,Sénas
Sénas	22/01/2021	31 Cours Jean Jaures,13560,Sénas
Sénas	26/01/2021	247 Chemin de la Roubine,13560,Sénas
Sénas	27/01/2021	247 Chemin de la Roubine,13560,Sénas
Sénas	29/01/2021	471 Chemin de la Roubine,13560,Sénas
Sénas	12/02/2021	18 Boulevard Maréchal Gallieni,13560,Sénas
Sénas	18/02/2021	5 Boulevard Frederic Gondon,13560,Sénas
Sénas	25/02/2021	20 Avenue Gabriel Péri,13560,Sénas
Sénas	28/02/2021	18 bis Boulevard Maréchal Gallieni,13560,Sénas
Sénas	01/03/2021	18 bis Boulevard Maréchal Gallieni,13560,Sénas
Sénas	09/03/2021	129 Lotissement le Pigeonnier,13560,Sénas
Sénas	11/03/2021	230 Chemin de l'Echangeur,13560,Sénas
Sénas	17/03/2021	1 Chemin du Pigeonnier,13560,Sénas
Sénas	20/04/2021	Impasse de la Pompe,13560,Sénas
Sénas	21/04/2021	8 du Clos du Verger,13560,Sénas
Sénas	29/04/2021	1 Impasse de la Pompe,13560,Sénas
Sénas	25/05/2021	13 Avenue Gabriel Péri,13560,Sénas
Sénas	18/06/2021	1 Chemin du Pigeonnier,13560,Sénas
Sénas	29/06/2021	Avenue des Jardins,13560,Sénas
Sénas	03/08/2021	20 Avenue Gabriel Péri,13560,Sénas
Sénas	09/08/2021	23 Avenue de Chevigné,13560,Sénas
Sénas	24/09/2021	223 CHEMIN DE LA ROUBINE,13560,Sénas
Sénas	11/10/2021	13105RA00005,Réseau communal de Sénas - 1314010002
Sénas	13/11/2021	12 LOT LE PIGEONNIER,13560,SENAS,FRANCE
Sénas	24/11/2021	
Sénas	27/11/2021	
Sénas	29/11/2021	
Sénas	13/12/2021	
Sénas	17/12/2021	
Sénas	20/12/2021	
Sénas	27/12/2021	
Velaux	06/01/2021	117 Allée Suzanne Valadon,13880,Velaux
Velaux	06/01/2021	239 Route de Berre,13880,Velaux
Velaux	12/01/2021	86 Grand Rue,13880,Velaux
Velaux	16/01/2021	26 Avenue Paul Cézanne,13880,Velaux
Velaux	08/02/2021	86 GRAND RUE ,13880,Velaux
Velaux	18/02/2021	Allee Edgar Degas,13880,Velaux
Velaux	26/02/2021	La Péraude,13880,Velaux
Velaux	17/03/2021	Avenue Jules Andraud,13880,Velaux
Velaux	19/03/2021	347 Avenue Jean Pallet,13880,Velaux
Velaux	25/03/2021	11 AV MARCEL PAGNOL,13880,Velaux
Velaux	09/04/2021	32 Avenue Antoinette de Beaucaire,13880,Velaux
Velaux	22/04/2021	11 Avenue Marcel Pagnol,13880,Velaux
Velaux	26/04/2021	1 Lotissement Puits de Jacquet,13880,Velaux
Velaux	29/04/2021	27 Avenue Antoinette de Beaucaire,13880,Velaux
Velaux	01/06/2021	13112RA00005,Réseau communal de Velaux - 1314010002
Velaux	08/06/2021	Verdiere Velaux,13880,Velaux
Velaux	30/06/2021	164 Chemin de la Crau,13880,Velaux
Velaux	05/07/2021	61 Avenue General de Gaulle,13880,Velaux
Velaux	09/07/2021	61 Avenue General de Gaulle,13880,Velaux
Velaux	13/07/2021	1 Lotissement Puits de Jacquet,13880,Velaux
Velaux	01/09/2021	39 Avenue Jules Andraud,13880,Velaux
Velaux	08/09/2021	195,REPUBLIQUE (Avenue de la),13880,Velaux,FRANCE
Velaux	22/09/2021	195,REPUBLIQUE (Avenue de la),13880,Velaux,FRANCE
Velaux	20/10/2021	13112RA00005,Réseau communal de Velaux - 1314010002
Velaux	06/11/2021	0,13880,VELAUX,FRANCE
Velaux	09/11/2021	0,13880,VELAUX,FRANCE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

VILLE	DATE FIN	ADRESSE
Velaux	09/12/2021	
Velaux	27/12/2021	
Vernègues	29/01/2021	Chemin du Vallon des Jouves,13116,Vernègues
Vernègues	20/09/2021	Lotissement les Jardins du Jas,13116,Vernègues
Vernègues	29/12/2021	

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
ALLEINS	1235
BERRE-L'ETANG	7879
CHARLEVAL	6240
EYGUIERES	2427
LA BARBEN	4
LA FARE-LES-OLIVIERS	3830
LAMANON	2373
LANCON-PROVENCE	5478
MALLEMORT	3097
PELISSANNE	5098
ROGNAC	4438
SAINT-CHAMAS	4552
SALON-DE-PROVENCE	16850
SENAS	4971
VELAUX	3345
VERNEGUES	20
Total	**71837**

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
ALLEINS	14/01/21	4 Residence Clos Batignolles	276
ALLEINS	27/04/21	13 Bruissaban	107
ALLEINS	07/06/21	174 Avenue Jean Moulin	370
ALLEINS	03/08/21	3 Lotissement la Rocassière	140
ALLEINS	21/09/21	3 Lotissement la Rocassière	174
ALLEINS	03/12/21	4 Residence Clos Batignolles	168
BERRE-L'ETANG	12/02/21	120 ALLEE DES OLIVIERS	1
BERRE-L'ETANG	19/01/21	41 Rue Gabriel et Charles Voisin	3
BERRE-L'ETANG	19/01/21	rue santons Dumont	9
BERRE-L'ETANG	17/03/21	11 Avenue Paul Langevin	6
BERRE-L'ETANG	24/03/21	17 Avenue Paul Langevin	4
BERRE-L'ETANG	20/09/21	78 Boulevard Frédéric Mistral	410
BERRE-L'ETANG	22/09/21	78 Boulevard Frédéric Mistral	454
BERRE-L'ETANG	27/09/21	78 Boulevard Frédéric Mistral	807
BERRE-L'ETANG	06/08/21	206 Allee des Acacias	718
BERRE-L'ETANG	08/07/21	127 Rue Pierre Brossolette	182
BERRE-L'ETANG	30/07/21	17 Avenue Paul Langevin	5
BERRE-L'ETANG	30/08/21	103 Rue Jean Mermoz	571
BERRE-L'ETANG	31/08/21	12 Avenue de Sylvanes	287
BERRE-L'ETANG	31/08/21	103 Rue Jean Mermoz	116

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
BERRE-L'ETANG	09/07/21	127 Rue Pierre Brossolette	633
BERRE-L'ETANG	21/04/21	37 Rue Pierre Brossolette	543
BERRE-L'ETANG	22/04/21	37 Rue Pierre Brossolette	446
BERRE-L'ETANG	23/04/21	45 Boulevard Henri Wallon	500
BERRE-L'ETANG	27/04/21	45 Boulevard Henri Wallon	366
BERRE-L'ETANG	11/01/21	578 Boulevard Anatole France	301
BERRE-L'ETANG	18/02/21	12 Avenue de Sylvanes	20
BERRE-L'ETANG	04/03/21	631 Route des Baisses	117
BERRE-L'ETANG	09/03/21	1155 Boulevard Henri Barbusse	576
BERRE-L'ETANG	12/03/21	1155 Boulevard Henri Barbusse	454
BERRE-L'ETANG	26/03/21	1155 Boulevard Henri Barbusse	271
BERRE-L'ETANG	19/05/21	PAUL LANGEVIN / ecole maternelle	12
BERRE-L'ETANG	01/07/21	96 Rue du 19 Mars 1962	2
BERRE-L'ETANG	22/07/21	80 Boulevard Frederic Mistral	2
BERRE-L'ETANG	21/07/21	11 rue Gambetta	26
BERRE-L'ETANG	28/09/21	Rue Louis Bleriot	1
BERRE-L'ETANG	30/09/21	26 Avenue de la Victoire du 8 Mai 1945	7
BERRE-L'ETANG	29/11/21	Boulevard Romain Rolland	3
BERRE-L'ETANG	27/12/21	Réseau communal	26
CHARLEVAL	17/09/21	Avenue du Château	10
CHARLEVAL	12/01/21	2 bis Rue Saint Joseph	336
CHARLEVAL	20/01/21	28 Avenue Gaston Roux	104
CHARLEVAL	07/05/21	37 Rue Tuilerie	583
CHARLEVAL	24/08/21	31 Boulevard de la Durance	850
CHARLEVAL	13/08/21	5 Rue Mistral	353
CHARLEVAL	13/08/21	14 Avenue Jean Jaures	156
CHARLEVAL	16/08/21	5 Rue Mistral	256
CHARLEVAL	19/08/21	32 Chemin des Chaffards	1478
CHARLEVAL	11/08/21	Lotissement Mont Trésor	389
CHARLEVAL	12/08/21	14 Avenue Jean Jaures	158
CHARLEVAL	12/08/21	Lotissement Mont Trésor	344
CHARLEVAL	30/09/21	15 Rue des Micocouliers	587
CHARLEVAL	14/10/21	Réseau communal	636
EYGUIERES	24/02/21	6 Avenue de la Guillaumette	20
EYGUIERES	02/03/21	Chemin des Arenes	5
EYGUIERES	29/01/21	IMPASSE FOSSE MEYROL	5
EYGUIERES	25/01/21	6 Avenue de la Guillaumette	5
EYGUIERES	13/04/21	Avenue Gabriel Peri	20
EYGUIERES	26/03/21	1 Avenue de l'Hirondelle	6
EYGUIERES	01/10/21	46 Avenue de la Gare	240
EYGUIERES	05/01/21	Place Croix du Preche	8
EYGUIERES	08/01/21	1 Place des Freres Roche	19
EYGUIERES	05/01/21	Rue du couvent	12
EYGUIERES	05/01/21	363 Avenue Lucien Cohen	6
EYGUIERES	13/08/21	Réseau communal	450
EYGUIERES	01/06/21	286 Avenue Lucien Cohen	302
EYGUIERES	28/04/21	Rue Carrossiere	296
EYGUIERES	30/04/21	Rue Carrossiere	375
EYGUIERES	04/05/21	Réseau communal	206
EYGUIERES	03/03/21	2 Rue Jean Bayol	430

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
EYGUIERES	26/11/21	2 Rue Tour du Renard	3
EYGUIERES	26/11/21	Place Croix du Preche	1
EYGUIERES	26/11/21	Place Croix du Preche	15
EYGUIERES	29/11/21	2 Rue Tour du Renard	1
EYGUIERES	21/07/21	3 Rue du Calvaire	2
LA BARBEN	23/08/21	Route du Château/ CHATEAU DE LA BARBEN	4
LA FARE-LES-OLIVIERS	23/09/21	17bis Avenue des Gramenières	10
LA FARE-LES-OLIVIERS	25/05/21	20 Avenue des Gramenières	1
LA FARE-LES-OLIVIERS	18/05/21	335 Chemin de la Pomme de Pin	460
LA FARE-LES-OLIVIERS	19/05/21	335 Chemin de la Pomme de Pin	146
LA FARE-LES-OLIVIERS	20/05/21	100 Chemin la Gueirarde et des Craus	390
LA FARE-LES-OLIVIERS	26/05/21	100 Chemin la Gueirarde et des Craus	344
LA FARE-LES-OLIVIERS	17/06/21	170 Chemin la Gueirarde et des Craus	300
LA FARE-LES-OLIVIERS	18/06/21	170 Chemin la Gueirarde et des Craus	265
LA FARE-LES-OLIVIERS	21/06/21	170 Chemin la Gueirarde et des Craus	430
LA FARE-LES-OLIVIERS	24/06/21	170 Chemin la Gueirarde et des Craus	220
LA FARE-LES-OLIVIERS	12/08/21	218 Chemin des Emeries	350
LA FARE-LES-OLIVIERS	11/08/21	218 Chemin des Emeries	400
LA FARE-LES-OLIVIERS	04/10/21	11 Lotissement la Chabence	502
LA FARE-LES-OLIVIERS	29/03/21	163 Route de l'Amelau	3
LA FARE-LES-OLIVIERS	01/04/21	15 Chemin des Hirondelles	8
LA FARE-LES-OLIVIERS	18/01/21	3 Impasse des Suchiers	1
LAMANON	10/05/21	Rue des Arbousiers	9
LAMANON	05/01/21	Réseau communal	1
LAMANON	05/01/21	1 Grand'Rue	1
LAMANON	11/08/21	1 Impasse des Romarins	182
LAMANON	09/08/21	1 Impasse des Romarins	476
LAMANON	02/09/21	28 Rue des Acacias	398
LAMANON	25/06/21	4900 La Guérite	355
LAMANON	31/05/21	22 Chemin des Jardins	392
LAMANON	23/03/21	12 Chemin du Soleil	381
LAMANON	25/03/21	113 Chemin Adam de Craponne	178
LANCON-PROVENCE	26/01/21	46 Le Clos des Lavandins	272
LANCON-PROVENCE	27/01/21	46 Le Clos des Lavandins	448
LANCON-PROVENCE	29/01/21	46 Le Clos des Lavandins	182
LANCON-PROVENCE	09/06/21	2162 Route Nationale 113	657
LANCON-PROVENCE	10/06/21	2162 Route Nationale 113	500
LANCON-PROVENCE	08/11/21	Réseau communal	150
LANCON-PROVENCE	09/11/21	Réseau communal	150
LANCON-PROVENCE	20/10/21	Réseau communal	480
LANCON-PROVENCE	21/10/21	Réseau communal	462
LANCON-PROVENCE	22/10/21	Réseau communal	383
LANCON-PROVENCE	16/09/21	689 Chemin Notre Dame	450
LANCON-PROVENCE	20/09/21	689 Chemin Notre Dame	302
LANCON-PROVENCE	07/09/21	29 Rue Alfred de Musset	518
LANCON-PROVENCE	08/09/21	29 Rue Alfred de Musset	485
LANCON-PROVENCE	10/02/21	Rue des Remparts	10
LANCON-PROVENCE	01/06/21	175 ALLEE DES PINS	29
MALLEMORT	20/08/21	128 Rue René Armenico	8
MALLEMORT	05/07/21	25 Pont Royal	8

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
MALLEMORT	09/03/21	8 Rue Mireille	9
MALLEMORT	20/01/21	103 Impasse Theodore Aubanel	4
MALLEMORT	10/12/21	230 Rue Alphonse Daudet	10
MALLEMORT	31/05/21	52 Rue Georges Braque	487
MALLEMORT	01/06/21	52 Rue Georges Braque	685
MALLEMORT	03/06/21	Réseau communal	514
MALLEMORT	03/08/21	216 Rue Pierre Corneille	316
MALLEMORT	26/05/21	3 Rue Frederic Mistral	364
MALLEMORT	20/05/21	3 Rue Frederic Mistral	430
MALLEMORT	17/05/21	3 Rue Frederic Mistral	262
PELISSANNE	21/05/21	343 Chemin de Saint Pierre	619
PELISSANNE	02/02/21	15 Chemin de Saint Pierre	333
PELISSANNE	07/01/21	Réseau communal	10
PELISSANNE	12/05/21	343 Chemin de Saint Pierre	200
PELISSANNE	06/07/21	18 Place Pisavis	43
PELISSANNE	25/06/21	1 Route d'Aurons	216
PELISSANNE	05/07/21	18 Place Pisavis	480
PELISSANNE	08/01/21	24 Avenue des Enjouvénes	8
PELISSANNE	02/09/21	102 Avenue Lucien Lesieux	704
PELISSANNE	03/09/21	50 Zone d'Activité les Vignerolles	458
PELISSANNE	22/09/21	138 Allée des Ormeaux	445
PELISSANNE	25/10/21	18 Place Pisavis	160
PELISSANNE	15/10/21	Réseau communal	329
PELISSANNE	13/10/21	149 Chemin des Miroirs	433
PELISSANNE	14/10/21	Réseau communal	400
PELISSANNE	30/09/21	149 Chemin des Miroirs	150
PELISSANNE	19/02/21	41 Avenue des Enjouvénes	6
PELISSANNE	08/02/21	27 Chemin de Cantagrelle	1
PELISSANNE	04/05/21	12 LOT LE JARDIN DE VALENTIN	8
PELISSANNE	22/04/21	10 Chemin de la Petite Brulière	29
PELISSANNE	28/04/21	10 Chemin de la Petite Brulière	29
PELISSANNE	12/03/21	Rue Foch	3
PELISSANNE	05/07/21	561 Chemin des Hirondelles	20
PELISSANNE	10/06/21	Réseau communal	7
PELISSANNE	18/10/21	Réseau communal	7
ROGNAC	19/10/21	RUE EDMOND ROSTAND	27
ROGNAC	08/06/21	9 Rue des Girondins	1
ROGNAC	11/05/21	23 Boulevard Jean Jaures	8
ROGNAC	09/02/21	217 Boulevard Frederic Mistral	13
ROGNAC	09/03/21	15 Rue des Borys	9
ROGNAC	28/01/21	153 Avenue de la Plantade	1
ROGNAC	26/01/21	131 Boulevard de la Plage	5
ROGNAC	28/09/21	1 Rue des Charmettes	280
ROGNAC	23/09/21	10bis Rue des Borys	264
ROGNAC	09/12/21	277 Avenue Lavoisier	650
ROGNAC	25/08/21	11 Rue de la Sauge	408
ROGNAC	24/08/21	314 Rue des Tulipes	834
ROGNAC	26/08/21	271 Boulevard de la Plage	398
ROGNAC	26/08/21	11 Rue de la Sauge	142
ROGNAC	27/08/21	1 Rue des Charmettes	398

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
ROGNAC	27/08/21	271 Boulevard de la Plage	52
ROGNAC	25/01/21	524 bis Boulevard Charles Gounod	20
ROGNAC	29/03/21	924 Les Cadestaux	230
ROGNAC	01/04/21	924 Les Cadestaux	275
ROGNAC	04/03/21	41 Avenue Charles de Gaulle	41
ROGNAC	05/05/21	50 Impasse 1 Eugene Chevreul	382
SAINT-CHAMAS	12/05/21	19 Lotissement Li Pra Dou Loir	283
SAINT-CHAMAS	17/05/21	19 Lotissement Li Pra Dou Loir	846
SAINT-CHAMAS	10/05/21	5 Impasse du Vent des Dames	543
SAINT-CHAMAS	11/05/21	5 Impasse du Vent des Dames	250
SAINT-CHAMAS	26/05/21	38 Rue du 4 Septembre	274
SAINT-CHAMAS	17/02/21	11 Rue Mirabeau	9
SAINT-CHAMAS	01/09/21	332 Chemin Creux	449
SAINT-CHAMAS	09/07/21	18 Zone d'Activite les Plaines	676
SAINT-CHAMAS	12/07/21	80 Chemin des Ragues	515
SAINT-CHAMAS	15/07/21	80 Chemin des Ragues	365
SAINT-CHAMAS	27/05/21	21 Avenue Marx Dormoy	100
SAINT-CHAMAS	08/11/21	Réseau communal	221
SAINT-CHAMAS	16/03/21	Avenue Marx Dormoy	5
SAINT-CHAMAS	12/04/21	31 Avenue Marx Dormoy	1
SAINT-CHAMAS	15/07/21	Chemin des Ragues	15
SALON-DE-PROVENCE	17/11/21	Rue Moulin d'Isnard	10
SALON-DE-PROVENCE	09/12/21	Avenue de Wertheim	16
SALON-DE-PROVENCE	30/11/21	42 Rue Moulin d'Isnard	5
SALON-DE-PROVENCE	30/11/21	469 Chemin du Quintin	8
SALON-DE-PROVENCE	01/12/21	469 Chemin du Quintin	8
SALON-DE-PROVENCE	08/10/21	Réseau communal	5
SALON-DE-PROVENCE	21/09/21	546 Allées de Craponne	10
SALON-DE-PROVENCE	31/08/21	288 AVENUE PAUL BOURRET	9
SALON-DE-PROVENCE	05/07/21	176 Avenue de la Sainte Victoire	13
SALON-DE-PROVENCE	03/06/21	Place du Général de Gaulle	8
SALON-DE-PROVENCE	20/05/21	186 Boulevard Nostradamus	6
SALON-DE-PROVENCE	27/05/21	Place du Général de Gaulle	7
SALON-DE-PROVENCE	27/05/21	Réseau communal	31
SALON-DE-PROVENCE	13/04/21	327 Avenue de Lattre de Tassigny	10
SALON-DE-PROVENCE	07/04/21	34 Rue du Rhône	5
SALON-DE-PROVENCE	26/03/21	78 Rue des Moulins	35
SALON-DE-PROVENCE	24/03/21	Boulevard des Princes des Baux	33
SALON-DE-PROVENCE	22/03/21	227 Rue Chateauredon	5
SALON-DE-PROVENCE	30/04/21	70 Avenue Jean Moulin	9
SALON-DE-PROVENCE	28/04/21	108 Allée de Touraine	10
SALON-DE-PROVENCE	15/04/21	77 Rue des Moulins	1
SALON-DE-PROVENCE	22/04/21	37 Rue des Moulins	11
SALON-DE-PROVENCE	11/05/21	Allée de Touraine	8
SALON-DE-PROVENCE	05/11/21	Réseau communal	45
SALON-DE-PROVENCE	26/10/21	Réseau communal	566
SALON-DE-PROVENCE	27/10/21	Réseau communal	426
SALON-DE-PROVENCE	08/11/21	50b Place Louis Blanc	300
SALON-DE-PROVENCE	12/11/21	Réseau communal	548
SALON-DE-PROVENCE	30/11/21	183 Boulevard des Blazots	416

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
SALON-DE-PROVENCE	01/12/21	183 Boulevard des Blazots	412
SALON-DE-PROVENCE	03/12/21	13 Rue d'Hozier	309
SALON-DE-PROVENCE	07/12/21	280 Boulevard Aristide Briand	276
SALON-DE-PROVENCE	13/12/21	50 Rue du Rhône	303
SALON-DE-PROVENCE	16/12/21	50 Impasse du Vallon Sauvage	2450
SALON-DE-PROVENCE	22/12/21	Réseau communal	222
SALON-DE-PROVENCE	22/12/21	53 Boulevard de Frigolet	130
SALON-DE-PROVENCE	23/12/21	101 Rue Chateauredon	29
SALON-DE-PROVENCE	28/09/21	75 Boulevard Danton	264
SALON-DE-PROVENCE	12/10/21	Réseau communal	80
SALON-DE-PROVENCE	27/05/21	267 Chemin de Saint-Jean-En-Crau	664
SALON-DE-PROVENCE	14/06/21	80 Impasse de Dion Bouton	348
SALON-DE-PROVENCE	15/06/21	80 Impasse de Dion Bouton	645
SALON-DE-PROVENCE	18/06/21	80 Impasse de Dion Bouton	628
SALON-DE-PROVENCE	22/06/21	80 Impasse de Dion Bouton	305
SALON-DE-PROVENCE	08/07/21	50b Place Louis Blanc	207
SALON-DE-PROVENCE	06/07/21	10 Impasse du Boutis	235
SALON-DE-PROVENCE	09/07/21	50b Place Louis Blanc	379
SALON-DE-PROVENCE	21/01/21	20 Impasse Flavinia	410
SALON-DE-PROVENCE	03/03/21	175 Rue des Patres	154
SALON-DE-PROVENCE	02/03/21	63 Boulevard Frédéric Mistral	30
SALON-DE-PROVENCE	02/03/21	175 Rue des Patres	392
SALON-DE-PROVENCE	08/04/21	203 Avenue Gaston Cabrier	300
SALON-DE-PROVENCE	14/04/21	203 Avenue Gaston Cabrier	150
SALON-DE-PROVENCE	23/03/21	Réseau communal	1
SALON-DE-PROVENCE	09/02/21	175 Rue des Patres	136
SALON-DE-PROVENCE	09/02/21	185 Allées de Craponne	204
SALON-DE-PROVENCE	10/02/21	175 Rue des Patres	391
SALON-DE-PROVENCE	11/02/21	175 Rue des Patres	67
SALON-DE-PROVENCE	12/02/21	175 Rue des Patres	438
SALON-DE-PROVENCE	01/02/21	153 Boulevard Louis Pasquet	408
SALON-DE-PROVENCE	18/01/21	20 Impasse Flavinia	600
SALON-DE-PROVENCE	21/05/21	370 Rue Eugene Piron	72
SALON-DE-PROVENCE	11/05/21	370 Rue Eugene Piron	207
SALON-DE-PROVENCE	10/05/21	370 Rue Eugene Piron	270
SALON-DE-PROVENCE	18/05/21	52 Rue Pontis	78
SALON-DE-PROVENCE	04/05/21	40 Rue Chateauredon	490
SALON-DE-PROVENCE	27/04/21	90 Avenue Alphonse Daudet	362
SALON-DE-PROVENCE	19/04/21	45 Boulevard Georges Clémenceau	403
SALON-DE-PROVENCE	20/04/21	203 Avenue Gaston Cabrier	325
SALON-DE-PROVENCE	20/04/21	45 Boulevard Georges Clémenceau	312
SALON-DE-PROVENCE	20/04/21	Réseau communal	200
SENAS	20/01/21	1780 Chemin Donne	161
SENAS	06/01/21	101 Chemin du Pigeonnier	863
SENAS	16/04/21	659 Route de Salon	615
SENAS	02/08/21	12 Avenue Baptiste Dubois	100
SENAS	09/08/21	8 Avenue Gabriel Péri	476
SENAS	10/08/21	35 Avenue Gabriel Péri	170
SENAS	10/08/21	3 Boulevard Mathieu Rech	393
SENAS	10/08/21	12 Avenue de la Crau	122

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
SENAS	25/08/21	115 Chemin des Sigauds	660
SENAS	24/06/21	32 Avenue Cambrai	55
SENAS	29/06/21	66 Avenue Cambrai	130
SENAS	01/07/21	66 Avenue Cambrai	120
SENAS	06/07/21	66 Avenue Cambrai	200
SENAS	21/07/21	12 Avenue Baptiste Dubois	350
SENAS	14/09/21	25 Boulevard Maréchal Gallieni	372
SENAS	16/09/21	25 Boulevard Maréchal Gallieni	169
SENAS	15/03/21	230 Chemin de l'Echangeur	5
SENAS	23/07/21	Avenue André Aune	10
VELAUX	26/05/21	La Péraude	4
VELAUX	01/10/21	1 Rue Pierre Loti	3
VELAUX	03/09/21	57 Chemin du Moulin	357
VELAUX	02/09/21	107 Allée Suzanne Valadon	267
VELAUX	09/09/21	57 Chemin du Moulin	94
VELAUX	08/09/21	57 Chemin du Moulin	323
VELAUX	18/11/21	62 Grand Rue	200
VELAUX	31/08/21	107 Allée Suzanne Valadon	71
VELAUX	01/09/21	7 Lotissement Jardin des Chaumes	500
VELAUX	02/09/21	57 Chemin du Moulin	111
VELAUX	04/01/21	33 Avenue de Lombardie	1400
VELAUX	26/05/21	La Péraude	15
VERNEGUES	12/05/21	Montée de Gancel	20

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Synthèse des interventions de fumigation réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
Alleins	**4451**
BERRE-L'ETANG	4269
LANCON-PROVENCE	7820
PELISSANNE	9756
ROGNAC	20333
SALON-DE-PROVENCE	13709
Total	**60 338**

Détail des interventions :

Commune	Rue	Linéaire
ALLEINS	Avenue René Cassin	4 451
BERRE-L'ETANG	Allée Henry Moissan	2 274
BERRE-L'ETANG	Avenue Sylvanes	1 995
LANCON-PROVENCE	Lafayette	6 446
LANCON-PROVENCE	Avenue des Pins	1 374
PELISSANNE	Avenue Général De Gaulle	4 461
PELISSANNE	Avenue Monseigneur Plano	5 295
ROGNAC	La Gerbine	15 701
ROGNAC	Rue des Tulipes	4 632
SALON-DE-PROVENCE	Ville	13 709

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
BERRE-L'ETANG	6
EYGUIERES	16
LA BARBEN	4
LA FARE-LES-OLIVIERS	12
LAMANON	2
LANCON-PROVENCE	25
MALLEMORT	16
PELISSANNE	8
ROGNAC	2
SAINT-CHAMAS	16
SALON-DE-PROVENCE	64
SENAS	17
VELAUX	17
VERNEGUES	7
Total	**212**

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
BERRE-L'ETANG	04/08/21	BERRE-L'ETANG - PR Mauran
BERRE-L'ETANG	04/08/21	BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin
BERRE-L'ETANG	04/11/21	BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin
BERRE-L'ETANG	11/03/21	BERRE-L'ETANG - PR Mauran
BERRE-L'ETANG	12/04/21	BERRE-L'ETANG - PR Base Aéronavale
BERRE-L'ETANG	15/11/21	BERRE-L'ETANG - PR Base Aéronavale
EYGUIERES	05/01/21	EYGUIERES PR SCI SAPIN (Les Alpilles)
EYGUIERES	08/04/21	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS
EYGUIERES	08/09/21	EYGUIERES PR LA GUILLAUMETTE
EYGUIERES	09/08/21	EYGUIERES PR QUARTIER STE ANNE
EYGUIERES	09/08/21	EYGUIERES PR VIGNES VIEILLES
EYGUIERES	16/03/21	EYGUIERES PR QUARTIER STE ANNE
EYGUIERES	23/12/21	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS
EYGUIERES	24/11/21	EYGUIERES PR SCI SAPIN (Les Alpilles)
EYGUIERES	25/08/21	EYGUIERES PR SCI SAPIN (Les Alpilles)
EYGUIERES	26/04/21	EYGUIERES PR SCI SAPIN (Les Alpilles)
EYGUIERES	26/08/21	EYGUIERES PR LA GUILLAUMETTE
EYGUIERES	27/08/21	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS
EYGUIERES	29/11/21	EYGUIERES PR QUARTIER STE ANNE
EYGUIERES	29/11/21	EYGUIERES PR VIGNES VIEILLES
EYGUIERES	30/03/21	EYGUIERES PR LA GUILLAUMETTE
EYGUIERES	30/03/21	EYGUIERES PR VIGNES VIEILLES
LA BARBEN	02/12/21	LA BARBEN PR CHATEAU
LA BARBEN	12/04/21	LA BARBEN PR CHATEAU
LA BARBEN	21/09/21	LA BARBEN PR CHATEAU
LA BARBEN	28/06/21	LA BARBEN PR CHATEAU
LA FARE-LES-OLIVIERS	01/09/21	LA FARE PR SAINT MARC
LA FARE-LES-OLIVIERS	01/12/21	LA FARE PR SAINT MARC
LA FARE-LES-OLIVIERS	02/09/21	LA FARE PR POMME DE PIN
LA FARE-LES-OLIVIERS	03/09/21	LA FARE PR CHABENCE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse
LA FARE-LES-OLIVIERS	03/09/21	LA FARE PR LES GUIGUES
LA FARE-LES-OLIVIERS	04/08/21	LA FARE PR POMME DE PIN
LA FARE-LES-OLIVIERS	07/12/21	LA FARE PR POMME DE PIN
LA FARE-LES-OLIVIERS	11/03/21	LA FARE PR CHABENCE
LA FARE-LES-OLIVIERS	11/03/21	LA FARE PR LES GUIGUES
LA FARE-LES-OLIVIERS	15/07/21	LA FARE PR SAINT MARC
LA FARE-LES-OLIVIERS	31/03/21	LA FARE PR POMME DE PIN
LA FARE-LES-OLIVIERS	31/03/21	LA FARE PR SAINT MARC
LAMANON	26/07/21	LAMANON PR PRAIRIE
LAMANON	29/01/21	LAMANON PR PRAIRIE
LANCON-PROVENCE	01/04/21	LANCON PR LES ROQUILLES
LANCON-PROVENCE	03/08/21	LANCON PR LES ROQUILLES
LANCON-PROVENCE	03/08/21	LANCON PR RN113
LANCON-PROVENCE	04/08/21	LANCON PR LES PINEDES
LANCON-PROVENCE	04/08/21	LANCON PR PRES DES CHENES
LANCON-PROVENCE	07/05/21	LANCON PR LES ROQUILLES
LANCON-PROVENCE	07/12/21	LANCON PR LES BAISSES
LANCON-PROVENCE	07/12/21	LANCON PR RN113
LANCON-PROVENCE	08/02/21	LANCON PR LES BAISSES
LANCON-PROVENCE	08/02/21	LANCON PR RN113
LANCON-PROVENCE	08/02/21	LANCON PR SAINT ROCH
LANCON-PROVENCE	09/12/21	LANCON PR LES ROQUILLES
LANCON-PROVENCE	10/08/21	LANCON PR SAINT ROCH
LANCON-PROVENCE	12/01/21	LANCON PR LES PINEDES
LANCON-PROVENCE	12/01/21	LANCON PR LES ROQUILLES
LANCON-PROVENCE	12/01/21	LANCON PR PRES DES CHENES
LANCON-PROVENCE	14/06/21	LANCON PR LES BAISSES
LANCON-PROVENCE	14/06/21	LANCON PR SAINT ROCH
LANCON-PROVENCE	17/02/21	LANCON PR LES ROQUILLES
LANCON-PROVENCE	20/09/21	LANCON PR RN113
LANCON-PROVENCE	21/05/21	LANCON PR LES ROQUILLES
LANCON-PROVENCE	21/09/21	LANCON PR LES ROQUILLES
LANCON-PROVENCE	21/10/21	LANCON PR SAINT ROCH
LANCON-PROVENCE	26/08/21	LANCON PR LES BAISSES
LANCON-PROVENCE	27/04/21	LANCON PR RN113
MALLEMORT	08/10/21	MALLEMORT PR JARDINS D'ALLEINS
MALLEMORT	08/10/21	MALLEMORT PR ST COMES
MALLEMORT	09/12/21	MALLEMORT PR FONTENELLE
MALLEMORT	12/04/21	MALLEMORT PR LES FONTAINES
MALLEMORT	12/10/21	MALLEMORT PR FONTENELLE
MALLEMORT	12/10/21	MALLEMORT PR FOOT 1
MALLEMORT	26/08/21	MALLEMORT PR HAMEAU DE LYDIE
MALLEMORT	27/08/21	MALLEMORT PR CLOS DU ROURE
MALLEMORT	29/03/21	MALLEMORT PR FONTENELLE
MALLEMORT	29/03/21	MALLEMORT PR FOOT 1
MALLEMORT	29/03/21	MALLEMORT PR JARDINS D'ALLEINS
MALLEMORT	30/07/21	MALLEMORT PR CLOS DU ROURE
MALLEMORT	30/09/21	MALLEMORT PR CRAPONNE
MALLEMORT	30/09/21	MALLEMORT PR LES FONTAINES
MALLEMORT	31/03/21	MALLEMORT PR CRAPONNE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse
MALLEMORT	31/03/21	MALLEMORT PR ST COMES
PELISSANNE	04/10/21	PELISSANNE PR BASTIDE DU MOULIN
PELISSANNE	04/10/21	PELISSANNE PR LES CANTAGRELLES
PELISSANNE	11/01/21	PELISANNE PR BAS TAULET
PELISSANNE	16/12/21	PELISSANNE PR BASTIDE DU MOULIN
PELISSANNE	17/08/21	PELISANNE PR BAS TAULET
PELISSANNE	26/11/21	PELISANNE PR BAS TAULET
PELISSANNE	30/03/21	PELISSANNE PR BASTIDE DU MOULIN
PELISSANNE	30/03/21	PELISSANNE PR LES CANTAGRELLES
ROGNAC	09/09/21	ROGNAC - PR Cabelles
ROGNAC	16/03/21	ROGNAC - PR Cabelles
SAINT-CHAMAS	01/04/21	SAINT CHAMAS PR CASTELLAMARE
SAINT-CHAMAS	01/04/21	SAINT CHAMAS PR CLOS MIREIO
SAINT-CHAMAS	01/04/21	SAINT CHAMAS PR LA POUDRERIE
SAINT-CHAMAS	02/03/21	SAINT CHAMAS PR LE LOIR
SAINT-CHAMAS	06/08/21	SAINT CHAMAS PR LE LOIR
SAINT-CHAMAS	09/08/21	SAINT CHAMAS PR PLAINE SUD
SAINT-CHAMAS	09/12/21	SAINT CHAMAS PR CASTELLAMARE
SAINT-CHAMAS	09/12/21	SAINT CHAMAS PR LA POUDRERIE
SAINT-CHAMAS	13/04/21	SAINT CHAMAS PR PLAINE SUD
SAINT-CHAMAS	14/12/21	SAINT CHAMAS PR CLOS MIREIO
SAINT-CHAMAS	19/08/21	SAINT CHAMAS PR CASTELLAMARE
SAINT-CHAMAS	19/08/21	SAINT CHAMAS PR LE LOIR
SAINT-CHAMAS	21/04/21	SAINT CHAMAS PR LE LOIR
SAINT-CHAMAS	25/08/21	SAINT CHAMAS PR CLOS MIREIO
SAINT-CHAMAS	25/08/21	SAINT CHAMAS PR LA POUDRERIE
SAINT-CHAMAS	27/09/21	SAINT CHAMAS PR LE LOIR
SALON-DE-PROVENCE	01/04/21	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS
SALON-DE-PROVENCE	01/06/21	SALON DE PCE PR CATARINETO
SALON-DE-PROVENCE	01/06/21	SALON DE PCE PR ECOLE FRANCOIS BLANC
SALON-DE-PROVENCE	01/06/21	SALON DE PCE PR SAINT LOUIS
SALON-DE-PROVENCE	02/12/21	SALON DE PCE PR BEL AIR
SALON-DE-PROVENCE	04/02/21	SALON DE PCE PR PELISSANE
SALON-DE-PROVENCE	04/10/21	SALON DE PCE PR PELISSANE
SALON-DE-PROVENCE	05/11/21	SALON DE PCE PR SAINT LOUIS
SALON-DE-PROVENCE	06/01/21	SALON DE PCE PR VILLA AURELIA
SALON-DE-PROVENCE	06/08/21	SALON DE PCE PR PELISSANE
SALON-DE-PROVENCE	07/04/21	SALON DE PCE PR ECOLE FRANCOIS BLANC
SALON-DE-PROVENCE	07/04/21	SALON DE PCE PR SAINT LOUIS
SALON-DE-PROVENCE	08/04/21	SALON DE PCE PR PELISSANE
SALON-DE-PROVENCE	08/06/21	SALON DE PCE PR COCA COLA
SALON-DE-PROVENCE	08/06/21	SALON DE PCE PR LOT LES GRES
SALON-DE-PROVENCE	08/09/21	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)
SALON-DE-PROVENCE	08/10/21	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS
SALON-DE-PROVENCE	08/10/21	SALON DE PCE PR THERON
SALON-DE-PROVENCE	09/02/21	SALON DE PROVENCE - PR - Aire d'accueil des Gens de Voyage
SALON-DE-PROVENCE	09/03/21	SALON DE PCE PR JARDIN DE BONHEUR
SALON-DE-PROVENCE	09/03/21	SALON DE PCE PR LOT LES GRES
SALON-DE-PROVENCE	09/03/21	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)
SALON-DE-PROVENCE	09/06/21	SALON DE PCE PR IBIS

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse
SALON-DE-PROVENCE	09/06/21	SALON DE PCE PR JARDIN DE BONHEUR
SALON-DE-PROVENCE	09/11/21	SALON DE PCE PR LES ALPILLES
SALON-DE-PROVENCE	09/12/21	SALON DE PCE PR PELISSANE
SALON-DE-PROVENCE	10/03/21	SALON DE PCE PR IBIS
SALON-DE-PROVENCE	10/03/21	SALON DE PROVENCE - PR - Aire d'accueil des Gens de Voyage
SALON-DE-PROVENCE	11/01/21	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)
SALON-DE-PROVENCE	11/01/21	SALON DE PROVENCE - PR - lot. la Bastide des Pins
SALON-DE-PROVENCE	11/10/21	SALON DE PROVENCE - PR - Aire d'accueil des Gens de Voyage
SALON-DE-PROVENCE	12/01/21	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS
SALON-DE-PROVENCE	13/04/21	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS
SALON-DE-PROVENCE	13/04/21	SALON DE PCE PR THERON
SALON-DE-PROVENCE	15/09/21	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)
SALON-DE-PROVENCE	16/03/21	SALON DE PCE PR CATARINETO
SALON-DE-PROVENCE	16/03/21	SALON DE PCE PR LES ALPILLES
SALON-DE-PROVENCE	16/06/21	SALON DE PCE PR LES ALPILLES
SALON-DE-PROVENCE	16/06/21	SALON DE PROVENCE - PR - lot. la Bastide des Pins
SALON-DE-PROVENCE	16/11/21	SALON DE PCE PR COCA COLA
SALON-DE-PROVENCE	16/11/21	SALON DE PCE PR IBIS
SALON-DE-PROVENCE	17/02/21	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS
SALON-DE-PROVENCE	19/02/21	SALON DE PCE PR AIRE DE LA DIME
SALON-DE-PROVENCE	19/02/21	SALON DE PCE PR CILOF
SALON-DE-PROVENCE	19/05/21	SALON DE PROVENCE - PR - lot. la Bastide des Pins
SALON-DE-PROVENCE	19/07/21	SALON DE PCE PR AIRE DE LA DIME
SALON-DE-PROVENCE	19/07/21	SALON DE PCE PR CILOF
SALON-DE-PROVENCE	19/08/21	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)
SALON-DE-PROVENCE	19/10/21	SALON DE PCE PR AIRE DE LA DIME
SALON-DE-PROVENCE	19/11/21	SALON DE PCE PR JARDIN DE BONHEUR
SALON-DE-PROVENCE	19/11/21	SALON DE PCE PR LOT LES GRES
SALON-DE-PROVENCE	19/11/21	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS
SALON-DE-PROVENCE	19/11/21	SALON DE PCE PR VILLA AURELIA
SALON-DE-PROVENCE	21/01/21	SALON DE PCE PR BEL AIR
SALON-DE-PROVENCE	21/01/21	SALON DE PCE PR COCA COLA
SALON-DE-PROVENCE	21/04/21	SALON DE PCE PR VILLA AURELIA
SALON-DE-PROVENCE	23/09/21	SALON DE PROVENCE - PR - Aire d'accueil des Gens de Voyage
SALON-DE-PROVENCE	26/07/21	SALON DE PCE PR VILLA AURELIA
SALON-DE-PROVENCE	26/10/21	SALON DE PCE PR BEL AIR
SALON-DE-PROVENCE	26/11/21	SALON DE PCE PR CATARINETO
SALON-DE-PROVENCE	26/11/21	SALON DE PCE PR ECOLE FRANCOIS BLANC
SALON-DE-PROVENCE	28/06/21	SALON DE PCE PR BEL AIR
SALON-DE-PROVENCE	28/06/21	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS
SALON-DE-PROVENCE	29/11/21	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)
SENAS	02/02/21	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS
SENAS	04/05/21	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS
SENAS	08/09/21	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS
SENAS	12/01/21	SENAS - PR - Les Saurins
SENAS	12/10/21	SENAS PR GALAIZON
SENAS	15/10/21	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS
SENAS	18/10/21	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS
SENAS	19/03/21	SENAS PR PONT DE L'AUTURE 2
SENAS	19/03/21	SENAS PR GALAIZON

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse
SENAS	19/03/21	SENAS PR LOTISSEMENT MONPLAISIR
SENAS	20/08/21	SENAS - PR - Les Saurins
SENAS	21/10/21	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS
SENAS	22/10/21	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS
SENAS	26/10/21	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS
SENAS	28/04/21	SENAS PR LOTISSEMENT MONPLAISIR
SENAS	30/09/21	SENAS PR PONT DE L'AUTURE 2
SENAS	30/09/21	SENAS PR LOTISSEMENT MONPLAISIR
VELAUX	03/08/21	VELAUX - PR Les Quatre Tours
VELAUX	03/08/21	VELAUX - PR Moulin du Pont
VELAUX	05/10/21	VELAUX - PR La Verdière
VELAUX	05/10/21	VELAUX - PR Les Quatre Tours
VELAUX	05/10/21	VELAUX - PR Moulin du Pont
VELAUX	06/04/21	VELAUX - PR Les Quatre Tours
VELAUX	11/10/21	VELAUX - PR Le Barry
VELAUX	15/04/21	VELAUX - PR La Verdière
VELAUX	15/04/21	VELAUX - PR Le Barry
VELAUX	15/04/21	VELAUX - PR Moulin du Pont
VELAUX	15/11/21	VELAUX - PR La Bastide Bertin
VELAUX	16/02/21	VELAUX - PR Moulin du Pont
VELAUX	22/04/21	VELAUX - PR La Bastide Bertin
VELAUX	23/06/21	VELAUX - PR Les Quatre Tours
VELAUX	23/06/21	VELAUX - PR Plaine de la Crau
VELAUX	27/03/21	VELAUX - PR Les Quatre Tours
VELAUX	27/12/21	VELAUX - PR Plaine de la Crau
VERNEGUES	07/09/21	VERNEGUES PR CAZAN
VERNEGUES	15/04/21	VERNEGUES PR CAZAN
VERNEGUES	15/04/21	VERNEGUES PR LE VABRE
VERNEGUES	17/09/21	VERNEGUES PR LE VABRE
VERNEGUES	19/05/21	VERNEGUES PR CAZAN
VERNEGUES	26/04/21	VERNEGUES PR LE VABRE
VERNEGUES	27/07/21	VERNEGUES PR LE VABRE

Les casses sur conduites

Détail des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Date	Adresse
BERRE L ETANG	Inconnu	26/11/21	Boulevard Romain Rolland,13014
Berre-l'Étang	-	26/01/21	Boulevard Romain Rolland,
Berre-l'Étang	Inconnu	29/01/21	Boulevard Romain Rolland,
Lançon-Provence	Inconnu	21/05/21	Traverse de Séraphin
Mallemort	Inconnu	05/02/21	Avenue des Frères Roqueplan
Rognac	Inconnu	27/01/21	56 N Rd 113,13340
Rognac	Inconnu	29/01/21	66 Boulevard Jean Giono
Rognac	Inconnu	08/07/21	118 Rue du Fenouil
Saint-Chamas	Inconnu	22/02/21	20 bis Rue Mirabeau

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les casses sur branchements

Détail des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Site	Adresse
Mallemort	12/02/21	103 Impasse Theodore Aubanel
Rognac	01/02/21	60 Avenue des Fleurs
Velaux	13/06/21	Zone D'activité de la Verdière 1

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les interventions réalisées pour tiers

Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) entrantes :

COMMUNE	ATU	DICT	DT	DT_DICT	AUTRE
ALLEINS					
AURONS					
LA BARBEN		5	11		
BERRE-L'ETANG		36	3	19	
CHARLEVAL			2	1	
EYGUIERES		3		4	
LA FARE-LES-OLIVIERS			15	10	1
LAMANON					
LANCON-PROVENCE		7	1	23	
MALLEMORT		3	1	1	
PELISSANNE	1	1		10	2
ROGNAC	1	1	4	29	
SAINT-CHAMAS		2	4	1	
SALON-DE-PROVENCE	24	52	185	65	1
SENAS		2		10	
VELAUX			2	7	
VERNEGUES					

Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sortantes (chantiers SAUR – Construire Sans Détruire) :

COMMUNE	ATU	DICT	DT	CONJOINTE
ALLEINS				6
LA BARBEN				
BERRE-L'ETANG	25	45		19
CHARLEVAL	10			
EYGUIERES	16	6		54
LA FARE-LES-OLIVIERS	6			15
LAMANON	11			
LANCON-PROVENCE	31			20
MALLEMORT	35			9
PELISSANNE	37			16
ROGNAC	22			39
SAINT-CHAMAS	25			
SALON-DE-PROVENCE	126			102
SENAS	6	9		36
VELAUX	25			11
VERNEGUES				8
	375	60	0	335

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ATU : Avis Travaux Urgent
DICT : Déclaration d'Intention Commencement de Travaux
DPA : Demande de Permission et d'Autorisation de Voirie
DT : Déclaration de projet de Travaux
IPT : Information Préalable aux Travaux
PC : Permis de Construire
NR : *Nouvelle Réglementation (Document à jour)*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
-	1	1	2
BERRE L ETANG	2	0	2
Berre-l'Étang	4	0	4
EYGUIERES	3	0	3
Eyguières	4	0	4
LA BARBEN	1	0	1
LA FARE LES OLIVIERS	1	0	1
La Fare-les-Oliviers	3	0	3
LAMANON	1	0	1
Lançon-Provence	9	0	9
Mallemort	2	0	2
Pélissanne	2	0	2
SALON DE PROVENCE	3	0	3
Salon-de-Provence	12	0	12
SENAS	1	0	1
Velaux	18	0	18
Vernègues	1	0	1
Total	**68**	**1**	**69**

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
-	VELAUX - PR Les Quatre Tours	POMPE RELEVAGE - N°1	02/03/21	Curatif
-	SALON DE PCE PR COCA COLA	SALON DE PCE PR COCA COLA	05/08/21	Préventif
BERRE L ETANG	BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin	Poste Local 1314 PR PARC MAURIN	22/11/21	Curatif
BERRE L ETANG	BERRE-L'ETANG - PR Mauran	Pompe doseuse FeCl3 - 1	23/11/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE-L'ETANG - PR Base Aéronavale	Mesure de niveau fosse	09/02/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin	Vanne ref generale	21/06/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin	Vanne ref generale	04/11/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE-L'ETANG - PR Mauran	Sonde Radar	17/11/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS	ARMOIRE ELECTRIQUE	29/11/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES PR SCI SAPIN (Les Alpilles)	ARMOIRE ELECTRIQUE	01/12/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS	Télésurveillance S550	14/12/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES PR QUARTIER STE ANNE	Poste Local 1314 PR SAINT ANNE	09/02/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES PR VIGNES VIEILLES	TRAPPE POSTE	18/02/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES PR VIGNES VIEILLES	TRAPPE CHAMBRE DE VANNE	18/02/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS	Télésurveillance S550	08/04/21	Curatif
LA BARBEN	LA BARBEN PR CHATEAU	Pompe 2	02/12/21	Curatif
LA FARE LES OLIVIERS	LA FARE PR SAINT MARC	Sofrel S550 + batterie	01/12/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE PR SAINT MARC	Pompe 2	18/02/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE PR POMME DE PIN	SOFREL S550	18/02/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE PR POMME DE PIN	Pompe 2	25/05/21	Curatif
LAMANON	LAMANON PR PRAIRIE	Pompe 1	30/11/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON PR PRES DES CHENES	LANCON PR PRES DES CHENES	07/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON PR PRES DES CHENES	LANCON PR PRES DES CHENES	12/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON PR SAINT ROCH	Sonde US	12/01/21	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Lançon-Provence	LANCON PR RN113	Sonde Radar	20/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON PR PRES DES CHENES	Poste Local 1314 PR PRES DES CHENES	25/02/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON PR PRES DES CHENES	Poste Local 1314 PR PRES DES CHENES	01/03/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON PR LES ROQUILLES	Vide cale	19/03/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON PR LES BAISSES	Pompe doseuse Nutriox 1	09/04/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON PR LES BAISSES	Sonde de niveau	08/09/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT PR FOOT 1	Coffret électrique	14/04/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT PR JARDINS D'ALLEINS	Coffret électrique	28/06/21	Curatif
Pélissanne	PELISANNE PR BAS TAULET	Télétransmission	01/02/21	Curatif
Pélissanne	PELISANNE PR BAS TAULET	SONDE DE NIVEAU US	01/03/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE PR VILLA AURELIA	Télégestion	03/12/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE PR LES CROZES	Armoire BT	03/12/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE PR LOT LES GRES	Pompe 2	09/12/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)	Groupe electrogene	04/01/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR ECOLE FRANCOIS BLANC	Sofrel S550	13/01/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE DO RD538	Sonde Radar 1	14/01/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR LES CROZES	SALON DE PCE PR LES CROZES	20/01/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS	Armoire BT	01/02/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR LES CROZES	3 Poires niveau fosse	12/02/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR ECOLE FRANCOIS BLANC	armoire automatique relevage	22/02/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR SAINT LOUIS	2 Poires niveau fosse	09/03/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR MICOCOULIERS	Pompe 1	25/03/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE DO RD538	Sonde Radar 2	02/04/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR CATARINETO	(RA) Armoire BT	03/04/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PROVENCE - PR - Aire d'accueil des Gens de Voyage	Armoire de commande	19/11/21	Curatif
SENAS	SENAS PR RELEVAGE AVENUE DU BOIS	Poste Local 1314 PR BATISTE DUBOIS SEN	29/11/21	Curatif
Velaux	VELAUX DO STADE	Sonde Ultrason	07/01/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Les Quatre Tours	Poste Local 1314 PR 4 TOURS VEL	19/01/21	Curatif
Velaux	VELAUX DO CAVE VINICOLE	SOFREL LT42	27/01/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Plaine de la Crau	Poste Local 1314 PR LA PLAINE CRAU VEL	29/01/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Moulin du Pont	Ensemble Tuyauterie	16/02/21	Curatif
Velaux	VELAUX DO CAVE VINICOLE	SOFREL LT42	19/03/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Les Quatre Tours	Poste Local 1314 PR 4 TOURS VEL	31/03/21	Curatif
Velaux	VELAUX DO STADE	Sonde Ultrason	31/03/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Les Quatre Tours	VIS DE COMPACTAGE	31/03/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Plaine de la Crau	Pompe 1	31/03/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Les Quatre Tours	POMPE RELEVAGE - N°1	02/04/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Les Quatre Tours	ARMOIRE DE COMMANDE	02/04/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Les Quatre Tours	VIS DE COMPACTAGE	26/04/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Plaine de la Crau	Tuyauterie FeCl3	08/06/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Les Quatre Tours	DEGRILLEUR VERTICAL AUTO	16/08/21	Curatif
Velaux	VELAUX DO STADE	Sonde Ultrason	01/09/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Les Quatre Tours	DEGRILLEUR VERTICAL AUTO	21/09/21	Curatif
Velaux	VELAUX - PR Le Barry	Poste Local 1314 PR BARRY VEL	26/10/21	Curatif
Vernègues	VERNEGUES PR LE VABRE	POMPE RELEVAGE - N°2	15/03/21	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Berre-l'Étang	BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin	BERRE PR PARC MAURIN	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE-L'ETANG - PR Mauran	BERRE PR MAURAN	15/04/21
Berre-l'Étang	BERRE-L'ETANG - PR Base Aéronavale	BERRE - PR BASE AERO NAVALE	15/04/21
Eyguières	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS	16/04/21
La Barben	LA BARBEN PR CHATEAU	LA BARBEN PR CHATEAU	18/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE PR LES GUIGUES	LA FARE PR LES GUIGUES	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE PR CHABENCE	LA FARE PR CHABENCE	17/03/21
Lançon-Provence	LANCON PR RN113	LANCON PR RN113	17/03/21
Lançon-Provence	LANCON PR SAINT ROCH	LANCON PR SAINT ROCH	12/04/21
Lançon-Provence	LANCON PR PRES DES CHENES	LANCON PR PRES DES CHENES	12/04/21
Mallemort	MALLEMORT PR ST COMES	MALLEMORT PR ST COMES	16/04/21
Pélissanne	PELISANNE PR BAS TAULET	PELISANNE PR BAS TAULET	12/04/21
Rognac	ROGNAC - PR Cabelles	ROGNAC PR DES CABELLES	17/03/21
Saint-Chamas	SAINT CHAMAS PR LE LOIR	SAINT CHAMAS PR LE LOIR	18/03/21
Saint-Chamas	SAINT CHAMAS PR LA POUDRERIE	SAINT CHAMAS PR LA POUDRERIE	12/04/21
Saint-Chamas	SAINT CHAMAS PR CASTELLAMARE	SAINT CHAMAS PR CASTELLAMARE	12/04/21
Saint-Chamas	SAINT CHAMAS - PR PECETTE	SAINT CHAMAS - PR PECETTE	12/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PROVENCE - PR - Aire d'accueil des Gens de Voyage	SALON DE PROVENCE - PR - Aire d'accueil des Gens de Voyage	12/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR COCA COLA	SALON DE PCE PR COCA COLA	12/04/21
Sénas	SENAS - PR - Les Saurins	SENAS - PR - Les Saurins	16/04/21
Vernègues	VERNEGUES PR HERITIERE	VERNEGUES PR HERITIERE	16/04/21

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Berre-l'Étang	BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin	Monorail seul	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE-L'ETANG - PR Parc Maurin	Potence sur pied nue	06/04/21
Eyguières	EYGUIERES PR ZA LES PALUDS	Pied de potence seul	18/03/21
La Barben	LA BARBEN PR CHATEAU	Potence sur pied nue	18/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE PR CHABENCE	Pied de potence seul	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE PR LES GUIGUES	Potence murale avec chariot et palan	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE PR POMME DE PIN	Pied de potence seul	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE PR SAINT MARC	Monorail avec chariot	17/03/21
Lançon-Provence	LANCON PR RN113	Pied de potence seul	17/03/21
Lançon-Provence	LANCON PR LES BAISSES	Monorail avec chariot	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON PR LES ROQUILLES	Potence sur pied nue poste de relevage	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON PR LES ROQUILLES	Potence sur pied nue panier de dégrillage	18/03/21
Mallemort	MALLEMORT PR CRAPONNE	Pied de potence seul	19/04/21
Pélissanne	PELISANNE PR BAS TAULET	PIED DE POTENCE	18/03/21
Rognac	ROGNAC - PR Cabelles	Potence sur pied nue	17/03/21
Saint-Chamas	SAINT CHAMAS PR CLOS MIREIO	Pied de potence seul pompe n°1	18/03/21
Saint-Chamas	SAINT CHAMAS PR CLOS MIREIO	Pied de potence seul pompe n°2	18/03/21
Saint-Chamas	SAINT CHAMAS PR LE LOIR	Monorail avec chariot	18/03/21
Saint-Chamas	SAINT CHAMAS PR PLAINE SUD	Pied de potence seul	18/03/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR COCA COLA	Pied de potence seul n°2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR COCA COLA	Pied de potence seul n°1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)	Pied de potence seul pompe n°2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR ZAC DE LA CRAU (PRISON)	Potence sur pied nue pompe n°1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR BEL AIR	Pied de potence seul	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR VILLA AURELIA	Pied de potence seul	08/04/21

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR AIRE DE LA DIME	Potence station	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR AIRE DE LA DIME	Potence sur pied nue	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR LES CROZES	Monorail avec chariot et palan	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR CILOF	Potence sur pied nue	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR LOT LES GRES	Potence sur pied nue pompe n°1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR LOT LES GRES	Pied de potence seul pompe n°2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE PR PELISSANE	Monorail avec chariot	08/04/21
Velaux	VELAUX - PR Moulin du Pont	Pied de potence seul pompe n°2	17/03/21
Velaux	VELAUX - PR Moulin du Pont	Potence sur pied nue pompe n°1	17/03/21
Velaux	VELAUX - PR Les Quatre Tours	Pied de potence	17/03/21
Velaux	VELAUX - PR Plaine de la Crau	Potence sur pied nue	17/03/21
Velaux	VELAUX - PR Le Barry	Potence sur pied nue	17/03/21
Velaux	VELAUX - PR La Bastide Bertin	Potence sur pied nue	17/03/21
Velaux	VELAUX - PR La Verdière	Pied de potence seul pompe n°2	17/03/21
Velaux	VELAUX - PR La Verdière	Potence sur pied nue pompe n°1	17/03/21
Vernègues	VERNEGUES PR HERITIERE	pied de potence	19/04/21

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

1314010002 - AGGLOPOLE COLLECTE RESEAU PR EU DSP Contrat du : 01/01/2013 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotations(€)	67 192	74 323	74 323	74 323	76 455	75 715	75 715	75 715	75 715	95 038	95 038	95 038	**954 590**

1314010002 - AGGLOPOLE COLLECTE RESEAU PR EU DSP Contrat du : 01/01/2013 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	1,035200	1,034800	1,039800	1,031200	1,045300	1,073300	1,080800	1,087200
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

1314010002 - AGGLOPOLE COLLECTE RESEAU PR EU DSP Contrat du : 01/01/2013 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€)
Dotation actualisée (€)		67 192	76 939	76 909	77 281	78 840	79 145	81 265	81 833	82 317	0	**701 721**
Report de solde actualisé (€)		0	- 10 978	- 8 803	47 954	67 018	85 140	102 579	145 039	167 915	177 433	
											0	**0**
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Non Programmé au contrat	PARTIEL					1 500			1 157	9 211		**11 868**
	TOTAL	200	16 237	10 910	36 360	33 746	43 237	21 122	33 881	45 550		**241 243**
Programmé au contrat	TOTAL	77 970	58 527	9 242	21 857	25 473	18 469	17 683	23 918	18 039		**271 178**
Total renouvellement(€)		**78 170**	**74 764**	**20 152**	**58 217**	**60 719**	**61 706**	**38 805**	**58 956**	**72 800**	**0**	**524 289**
Solde(€)		**- 10 978**	**- 8 803**	**47 954**	**67 018**	**85 140**	**102 579**	**145 039**	**167 915**	**177 433**	**177 433**	

1314010002 - AGGLOPOLE COLLECTE RESEAU PR EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13014PR00004 - BERRE-L'ETANG - PR Mauran / ICA00002323 - Mesure de niveau fosse	Mesure de niveau fosse	TOTAL	13/12/2021	506
13014PR00004 - BERRE-L'ETANG - PR Mauran / KST00005007 - Sofrel S550	Sofrel S550	TOTAL	04/11/2021	3 088
13014PR00004 - BERRE-L'ETANG - PR Mauran / NAC00000122 - Armoire BT	Armoire BT	PARTIEL	02/11/2021	1 431
13014PR00005 - BERRE-L'ETANG - PR Base Aéronavale / MBA00000114 - Batterie de GE	Batterie de GE	TOTAL	12/02/2021	196
13035PR00001 - EYGUIERES - PR ZA Les Paluds / KST00004732 - Télésurveillance S550	Télésurveillance S550	TOTAL	28/06/2021	3 479
13035PR00001 - EYGUIERES - PR ZA Les Paluds / PSB00004452 - POMPE 1	POMPE 1	TOTAL	23/12/2021	1 400
13037PR00002 - LA FARE-LES-OLIVIERS - PR Les Guigues / PSB00005397 - POMPE N°2 - 3127180 R485	POMPE N°2 - 3127180 R485	TOTAL	15/01/2021	1 791
13037PR00002 - LA FARE-LES-OLIVIERS - PR Les Guigues / PSB00005748 - POMPE N°1 - 3127180 R480	POMPE N°1 - 3127180 R480	TOTAL	15/01/2021	1 884
13037PR00004 - LA FARE-LES-OLIVIERS - PR Pomme de Pin / IME00000456 - Pluviomètre LA FARE PR Pomme de Pin	Pluviomètre LA FARE PR Pomme de Pin	TOTAL	02/04/2021	710
13037PR00004 - LA FARE-LES-OLIVIERS - PR Pomme de Pin / PSB00008189 - Pompe 2	Pompe 2	TOTAL	16/03/2021	1 978
13037PR00004 - LA FARE-LES-OLIVIERS - PR Pomme de Pin / PSB00008189 - Pompe 2	Pompe 2	TOTAL	16/06/2021	2 169

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1314010002 - AGGLOPOLE COLLECTE RESEAU PR EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13037PR00005 - LA FARE-LES-OLIVIERS - PR Saint-Marc / PSB00005403 - Pompe 2	Pompe 2	TOTAL	04/02/2021	1 137
13051PR00006 - LANCON-PROVENCE - PR Les Roquilles / PSB00006661 - Vide cale	Vide cale	TOTAL	08/04/2021	153
13051PR00007 - LANCON-PROVENCE - PR Saint-Roch / ICA00004681 - Sonde US	Sonde US	TOTAL	09/02/2021	1 200
13051PR00007 - LANCON-PROVENCE - PR Saint-Roch / PSB00005301 - Pompe 2	Pompe 2	TOTAL	10/11/2021	850
13053PR00008 - MALLEMORT - PR Craponne / ICA00003063 - Sonde Plézométrique	Sonde Plézométrique	TOTAL	31/08/2021	270
13053PR00009 - MALLEMORT - PR Clos de Roure / PSB00072814 - Pompe de relèvement n°2	Pompe de relèvement n°2	TOTAL	28/09/2021	3 000
13069PR00003 - PELISSANNE - PR Bas Taulet / ICA00006982 - SONDE DE NIVEAU US	SONDE DE NIVEAU US	TOTAL	12/03/2021	800
13081PR00002 - ROGNAC - PR Cabelles / GOU00001183 - Cloture et portail	Cloture et portail	PARTIEL	19/03/2021	1 476
13092PR00002 - SAINT-CHAMAS - PR Le Loir / PSB00004884 - POMPE N°2 - 3KW 6.6A	POMPE N°2 - 3KW 6.6A	TOTAL	08/11/2021	1 529
13092PR00002 - SAINT-CHAMAS - PR Le Loir / PSB00007851 - POMPE N°1	POMPE N°1	TOTAL	29/10/2021	1 484
13103DO00004 - SALON DE PCE DO RD538 / IFE00002716 - Débitmètre DO RD538 SALON DN 700	Débitmètre DO RD538 SALON DN 700	TOTAL	27/09/2021	6 300
13103MR00001 - MR SALON DE PCE PCA AVAL CROZES Ch des Broquetiers (PCA10) / IFE00002715 - Débitmètre 1 Hauteur/Vitesse Flowdar	Débitmètre 1 Hauteur/Vitesse Flowdar	TOTAL	03/09/2021	2 757
13103MR00002 - Mesure réseau R2 Salon de Pce RD538 PELISSANNE / IFE00018558 - Débitmètre MR RD538 PELISSANNE DN 600	Débitmètre MR RD538 PELISSANNE DN 600	PARTIEL	27/09/2021	2 930
13103PR00002 - SALON-DE-PROVENCE - PR Les Aires de la Dîme / GOU00001527 - Portail+ cloture station	Portail+ cloture station	TOTAL	05/03/2021	4 500
13103PR00003 - SALON-DE-PROVENCE - PR Micocouliers / ICA00002321 - Mesure niveau fosse	Mesure niveau fosse	TOTAL	09/02/2021	722
13103PR00013 - SALON-DE-PROVENCE - PR Coca Cola / PSB00003946 - Pompe 1	Pompe 1	TOTAL	10/09/2021	1 843
13103PR00013 - SALON-DE-PROVENCE - PR Coca Cola / PSB00005336 - Pompe 2	Pompe 2	TOTAL	07/01/2021	2 100
13103PR00016 - SALON-DE-PROVENCE - PR Bel Air / ICA00003059 - Mesure niveau fosse	Mesure niveau fosse	TOTAL	31/08/2021	647
13103PR00016 - SALON-DE-PROVENCE - PR Bel Air / PSB00005329 - Pompe 1	Pompe 1	TOTAL	14/06/2021	1 180
13103PR00023 - SALON-DE-PROVENCE - PR Villa Aurélia / KST00005512 - Télégestion	Télégestion	TOTAL	10/09/2021	2 500
13103PR00024 - SALON-DE-PROVENCE - PR Gens du Voyage / PSB00072111 - Pompe de relèvement n°1	Pompe de relèvement n°1	TOTAL	09/02/2021	2 000
13105PR00002 - SENAS - PR Galaizon / KST00004662 - Télésurveillance S50	Télésurveillance S50	TOTAL	12/11/2021	1 794
13105PR00003 - SENAS - PR Lotissement Monplaisir / KST00004663 - Télésurveillance S50 1314 PR MONTPLAISIR SEN	Télésurveillance S50 1314 PR MONTPLAISIR SEN	TOTAL	12/11/2021	1 794
13112DO00002 - VELAUX DO CAVE VINICOLE / ICT00004061 - Detecteur de surverse	Detecteur de surverse	TOTAL	04/03/2021	250
13112DO00004 - VELAUX DO STADE / ICA00004019 - Sonde Ultrason	Sonde Ultrason	TOTAL	07/06/2021	284

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1314010002 - AGGLOPOLE COLLECTE RESEAU PR EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13112PR00001 - VELAUX - PR Plaine de la Crau / KST00004949 - Poste Local 1314 PR LA PLAINE CRAU VEL	Poste Local 1314 PR LA PLAINE CRAU VEL	TOTAL	09/11/2021	3 361
13112PR00006 - VELAUX - PR Les Quatre Tours / JCE00000608 - VENTILATEUR	VENTILATEUR	TOTAL	30/09/2021	1 007
13112PR00006 - VELAUX - PR Les Quatre Tours / PSB00005097 - POMPE RELEVAGE - N°1	POMPE RELEVAGE - N°1	PARTIEL	08/04/2021	250
13112PR00006 - VELAUX - PR Les Quatre Tours / SBC00000074 - VIS DE COMPACTAGE	VIS DE COMPACTAGE	PARTIEL	28/04/2021	1 123
13112PR00006 - VELAUX - PR Les Quatre Tours / SDG00000294 - DEGRILLEUR VERTICAL AUTO	DEGRILLEUR VERTICAL AUTO	PARTIEL	08/01/2021	1 000
13112PR00006 - VELAUX - PR Les Quatre Tours / SDG00000294 - DEGRILLEUR VERTICAL AUTO	DEGRILLEUR VERTICAL AUTO	PARTIEL	05/07/2021	1 000
13115PR00001 - VERNEGUES - PR Le Vabre / PSB00005437 - POMPE RELEVAGE - N°2	POMPE RELEVAGE - N°2	TOTAL	19/05/2021	2 928

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Pas d'opération en garantie en 2021

Les renouvellements de branchements Eaux Usées :

Communes	Renouvellement des branchements EU
ALLEINS	1
BARBEN	5
BERRE L ETANG	5
CHARLEVAL	2
EYGUIERES	7
FARE LES OLIVIERS	4
LAMANON	2
LANCON PROVENCE	27
MALLEMORT	4
PELISSANNE	6
ROGNAC	4
SAINT CHAMAS	4
SALON DE PROVENCE	124
SENAS	11
VELAUX	4
Total général	210

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Nombre de renouvellement de branchements EU réalisés	
2021	**210**
2020	161
2019	307
2018	242
2017	91
2016	92
2015	237

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ECP ET DIAGNOSTICS PERMANENTS DU RESEAU EU

Les graphiques ci-dessous illustres les anomalies eaux claires parasites traitées et en cours de traitement depuis le début du contrat

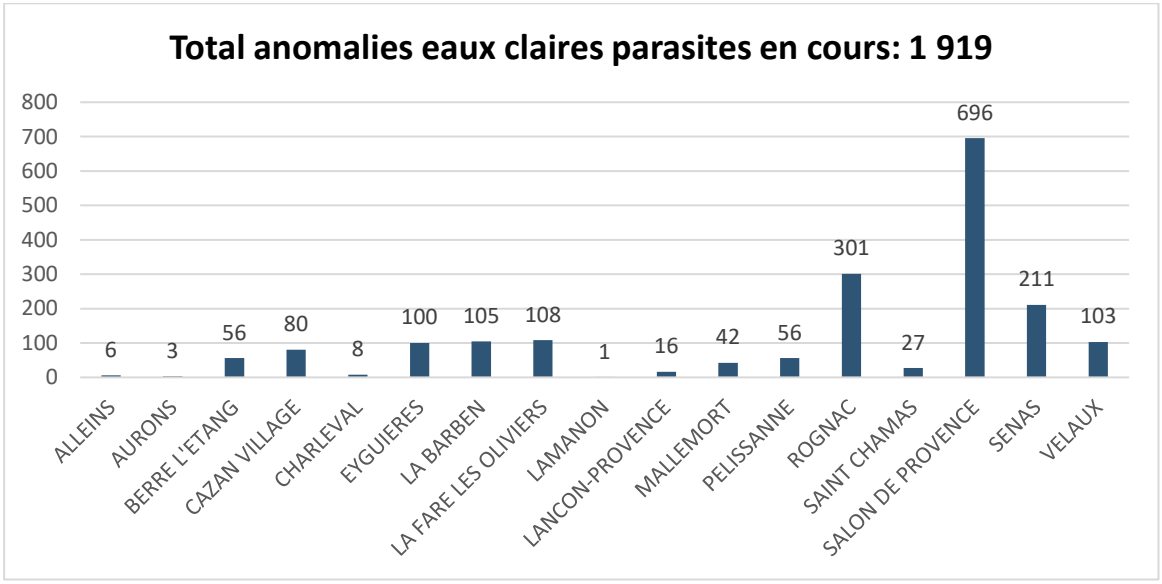

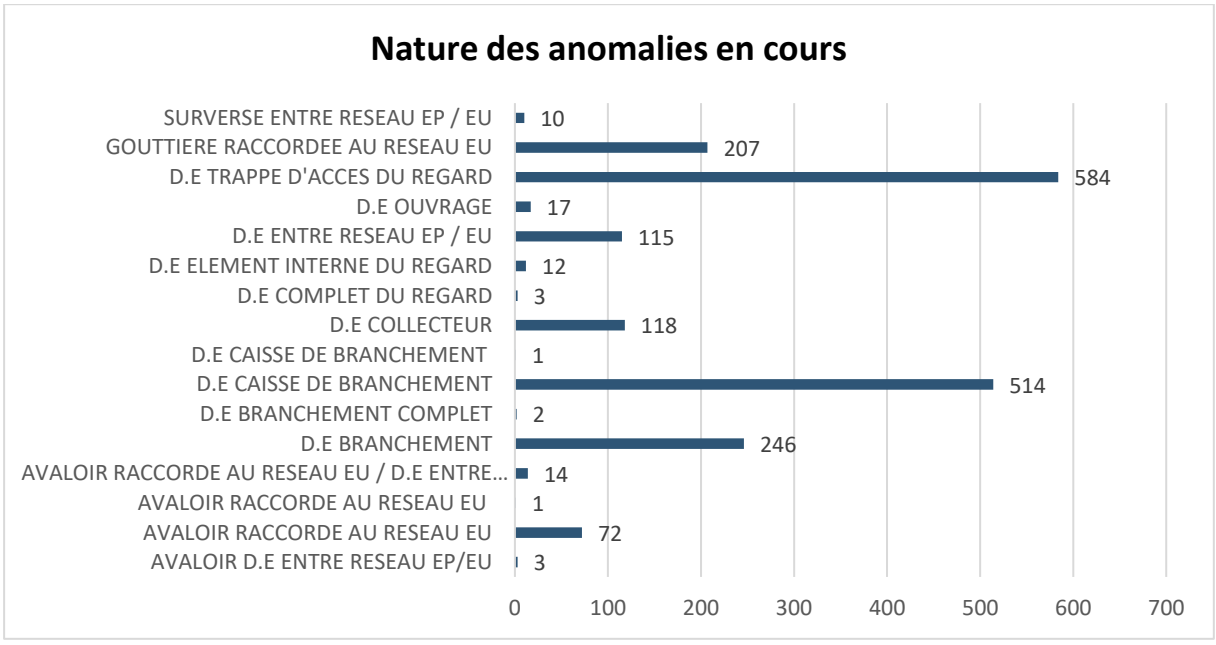

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

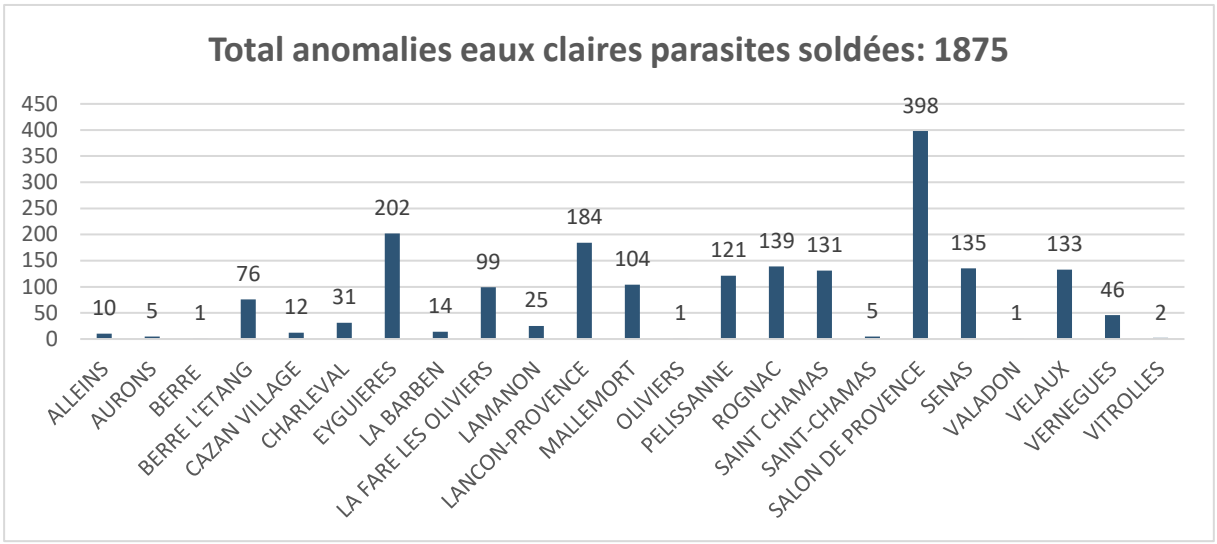

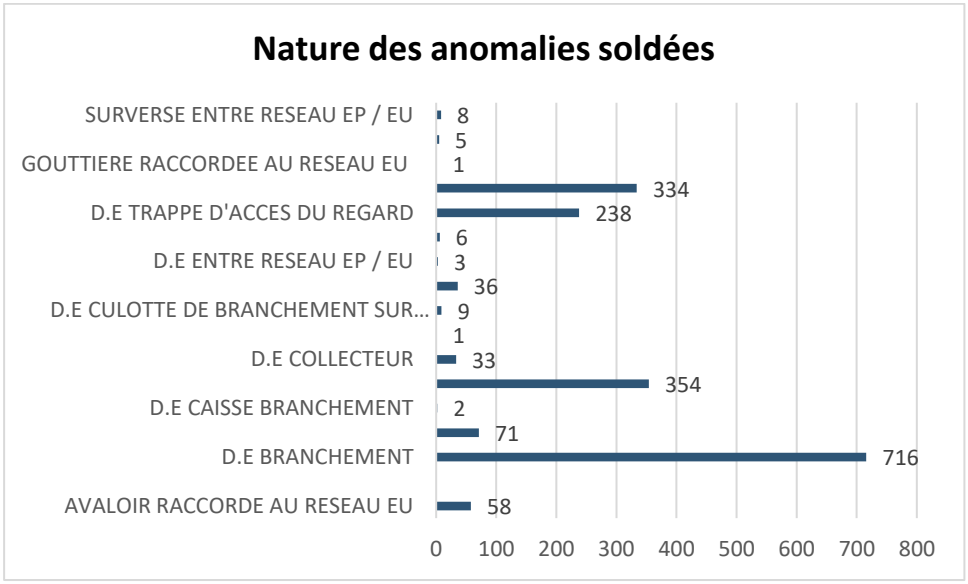

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Alleins

Suivi des anomalies

Sur la commune d'Alleins, depuis 2013 il y a eu 10 anomalies de soldées ; aucune au cours de l'année 2021 il y a eu 1 anomalie de soldée. Il reste encore 6 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		1	1	2
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	1			1
D.E COLLECTEUR	1			1
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	1			1
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			1	1
Total général	**3**	**1**	**2**	**6**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune d'Alleins est composé d'un réseau entièrement gravitaire de 16 253 ml se rejetant à la station d'épuration d'une capacité de 2 500 EH.

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune d'Alleins

Pour compléter la sectorisation du réseau 2 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau. A noter que ces sondes n'ont pas fournies de données en 2021, un diagnostic sera mené sur ces points de mesure.

- ALL01 – Avenue du Maréchal Leclerc
- ALL02 – Chemin du Pigeonnier

Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

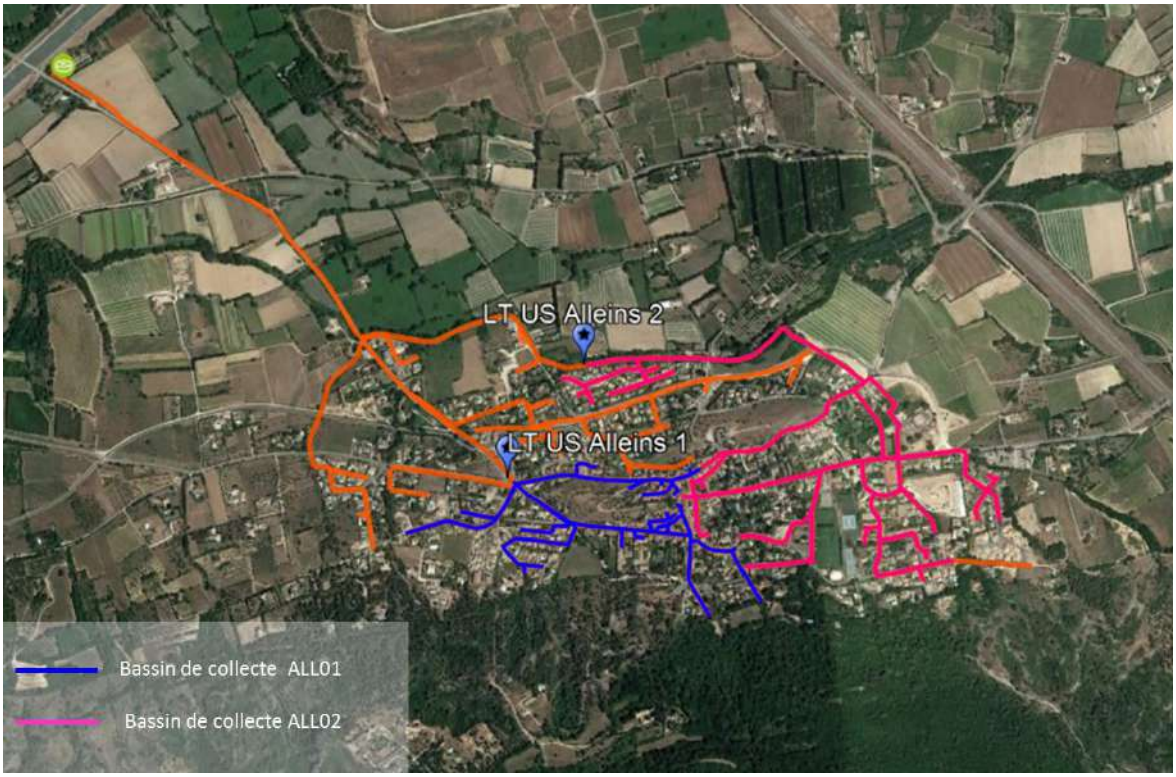

Figure 2 : Présentation des PM de la commune d'Alleins

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion du poste de relevage de la STEP, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019, 2020 et 2021. Sur la commune d'Alleins, la pluviométrie en **2019** était de **416 mm**, **de 312 mm** en **2020** et de **325 mm** en **2021.**

Poste de relevage et points de mesure		STEP	ALL01	ALL02
Part d'eaux usées (en %)	2018	39	51.5	41.6
	2019	41.5	-	45.8
	2020	43.6	-	-
	2021	**48.9**	**-**	**-**
Part d'EPI (en %)	2018	27.8	34.5	26.2
	2019	20.2	-	27.3
	2020	32.1	-	-
	2021	**25.7**	**-**	**-**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Part d'EPC (en %)	2018	33.2	14	32.2
	2019	38.3	-	26.8
	2020	24.2	-	-
	2021	**25.4**	**-**	**-**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	61	48.5	58.4
	2019	58.5	-	54.1
	2020	56.3	-	-
	2021	**51.1**	**-**	**-**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Légende	Comparaison 2020/2021
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

ENTREE STATION

Le poste de relevage de la STEP d'Alleins est équipé de 3 groupes de pompage de 40 m³/h chacun.

On observe une forte réactivité du bassin de collecte aux précipitations notamment en fin d'année. Les volumes transitant sont multipliés jusqu'à 3 à 5 fois lors de ces forts événements. Les eaux parasitent de captage représentent un quart des volumes relevés en 2021. De plus, les eaux de nappes parasitent les réseaux constamment sur toute l'année (25.7%).

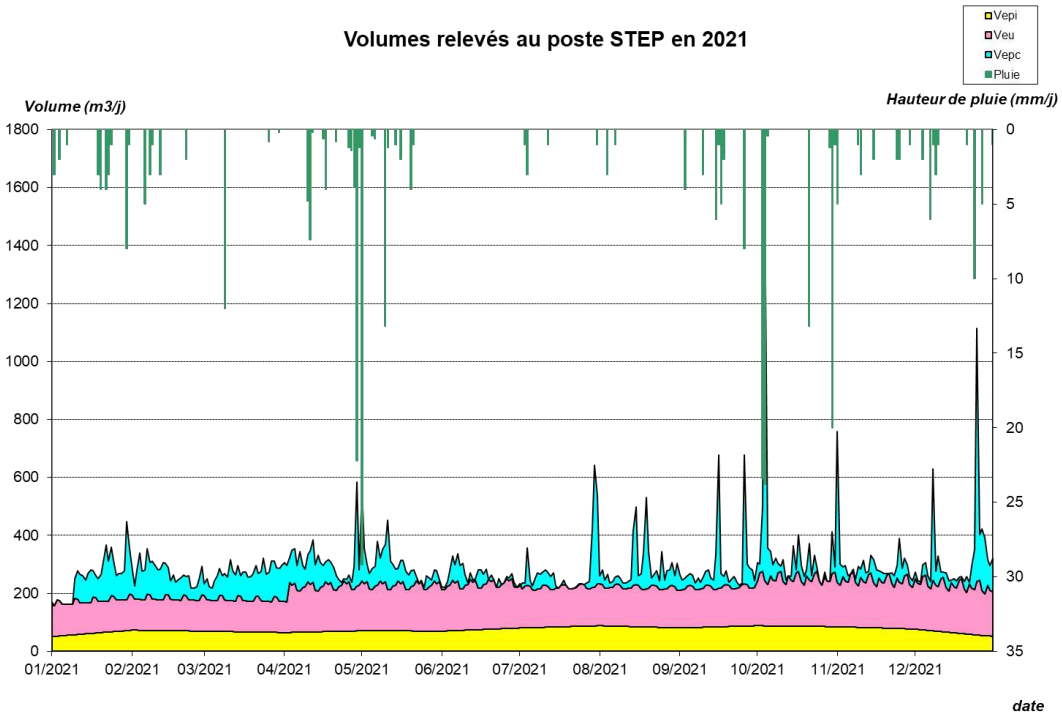

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

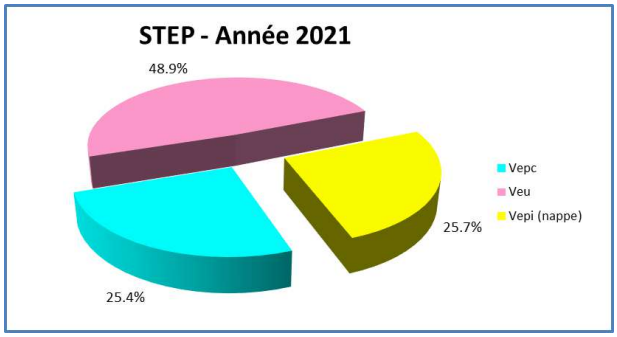

La capacité nominale de la station d'épuration communale est de 450 m³/j, avec en 2021 un volume moyen en entrée de station d'environ 330 m³/j. Bien que ce débit d'entrée de station soit suffisamment inférieur au débit nominal, lors de fortes pluies le débit nominal est largement dépassé.

Le réseau d'eaux usées doit faire l'objet d'investigations de terrain.

CONCLUSION DE L'ETUDE

Le PR de la STEP d'Alleins relève une part importante d'eaux usées. Malgré cela, des eaux claires parasites, tant pluviales que permanentes, impactent tout de même le réseau communal.

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau.** Cela permettra de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Estimation des volumes d'eaux parasites (m³/an)
STEP	ITV, Fumigation	54 403

Berre

Suivi des anomalies

Sur la commune de Berre, depuis 2013 il y a eu 76 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 5 anomalies de soldées. Il reste encore 56 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		7	1	8
D.E BRANCHEMENT	3		2	5
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	1			1
D.E COLLECTEUR	8		1	9
D.E ENTRE RESEAU EP / EU		5		5
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	6		1	7
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			19	19
SURVERSE ENTRE RESEAU EP / EU		2		2
Total général	**18**	**14**	**24**	**56**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.

Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Berre l'Etang est composé de différents équipements :

- 1 station d'épuration
- 3 surverses
  - PR Les Baisses
  - PR Mauran
  - PR Parc Maurin
- 5 Postes de relevage (PR) :
  - Base Aéronavale
  - Mauran
  - Parc Maurin
  - Près de Chênes, pas de diagnostic réalisé sur ce poste car il relève un très faible linéaire.
  - Les Baisses

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de Berre l'Etang

De plus, 4 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation.

A noter que les points de mesures, BERR01 (Parc), BERR03 (Rond-Point Sylvanes), BERR04 (Boulevard Frédéric Mistral) et BERR05 (Boulevard Henri Barbusse) n'ont pas fournis de données sur l'année 2021. Une maintenance générale sera réalisée.

Les emplacements de ces points de mesures (PM) sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Figure 2 : Présentation des PM et des bassins de collecte de la commune de Berre l'Etang

Le réseau communal est composé de 47 888 ml de réseaux gravitaires et de 7 955 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau de la STEP communale d'une capacité de 21 000 EH.

LE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAUX USEES : DIAGNOSTIC EPOUSE

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaires** des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Berre l'Etang, la pluviométrie en **2019** était de **539 mm, 460 mm** en **2020** et de **563 mm** en **2021**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Poste de relevage		Base aéronavale	Mauran	Parc Maurin	Baisses	STEP	
Part d'eaux usées (en %)	2018	13	40.2	35.7	37.2	36.4	
	2019	16.6	30.7	42.6	33	42.8	
	2020	-	41.1	48	51.3	44.9	
	2021	**14.1**	**49.2**	**50.6**	**64.9**	**37.3**	
Part d'EPI (en %)	2018	52.4	18.7	43.4	0.6	38.5	
	2019	57.1	20.1	35.3	21.7	29.2	
	2020	-	16	35.7	24.9	36.2	
	2021	**46**	**16.3**	**36.3**	**2.6**	**33.9**	
Part d'EPC (en %)	2018	34.6	41	20.9	62.2	25.1	
	2019	26.3	49.2	22	45.3	28	
	2020	-	42.9	16.3	23.9	18.9	
	2021	**39.9**	**34.5**	**13.1**	**32.6**	**28.8**	
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	87	59.7	64.3	62.8	63.6	
	2019	83.4	69.3	57.3	67	57.2	
	2020	-	58.9	52	48.7	55.1	
	2021	**85.9**	**50.8**	**49.4**	**35.2**	**62.7**	

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Légende	**Comparaison 2020/2021**
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR LES BAISSES

Le poste de relevage Baïsses est équipé de 2 groupes de pompage de 5 m³/h.

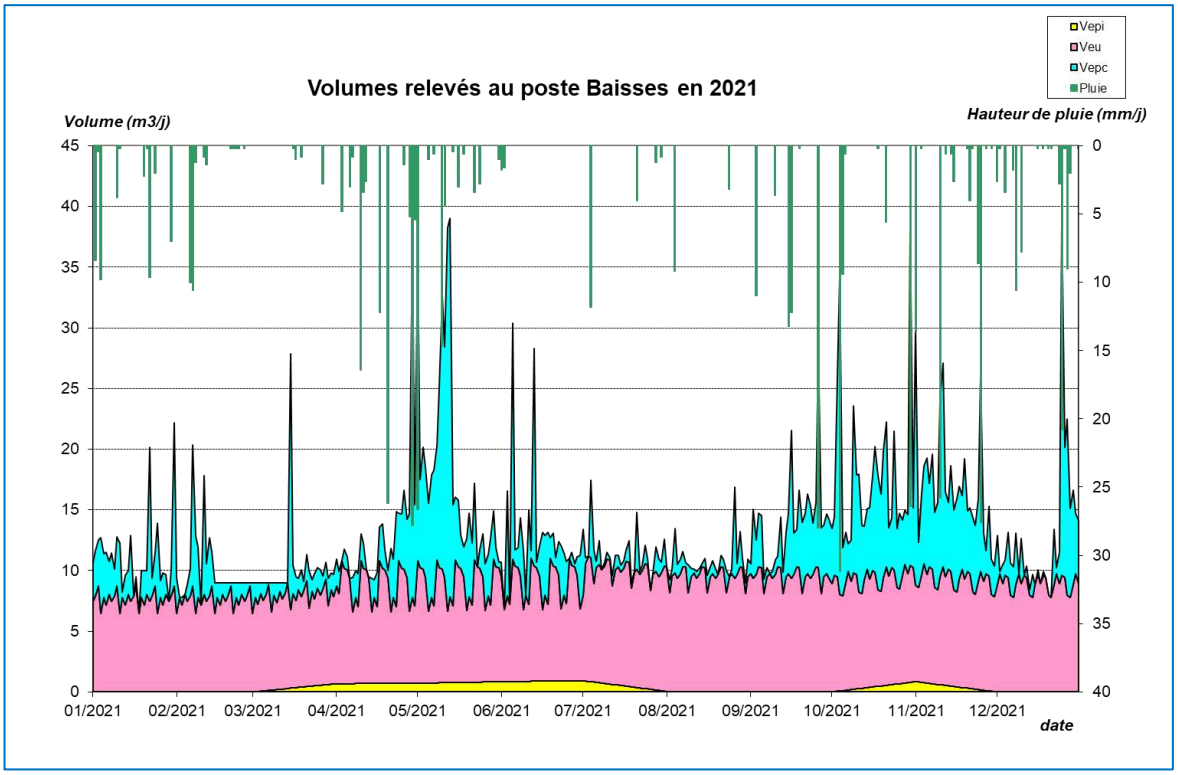

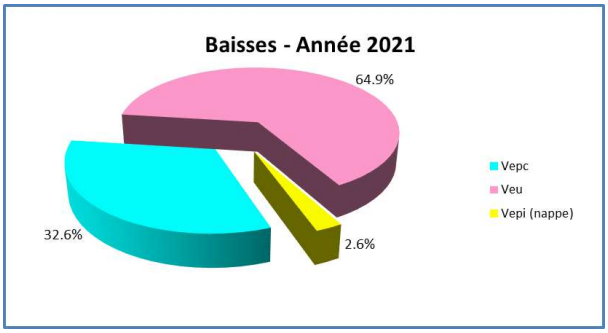

Le poste relève majoritairement des eaux sanitaires strictes (64.9%). Toutefois, le bassin de collecte est sensible aux eaux parasites de captage, les pics d'EPC sont bien en corrélation avec les épisodes pluvieux.

Les EPI ne représentent pas d'enjeux sur ce poste.

Au vu des faibles volumes transitant par ce PR, **le bassin de collecte de ce PR est en priorité 2 pour la recherche des eaux parasites**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR BASE AERONAVALE

Ce PR est équipé de 2 groupes de pompage de 17 m³/h.

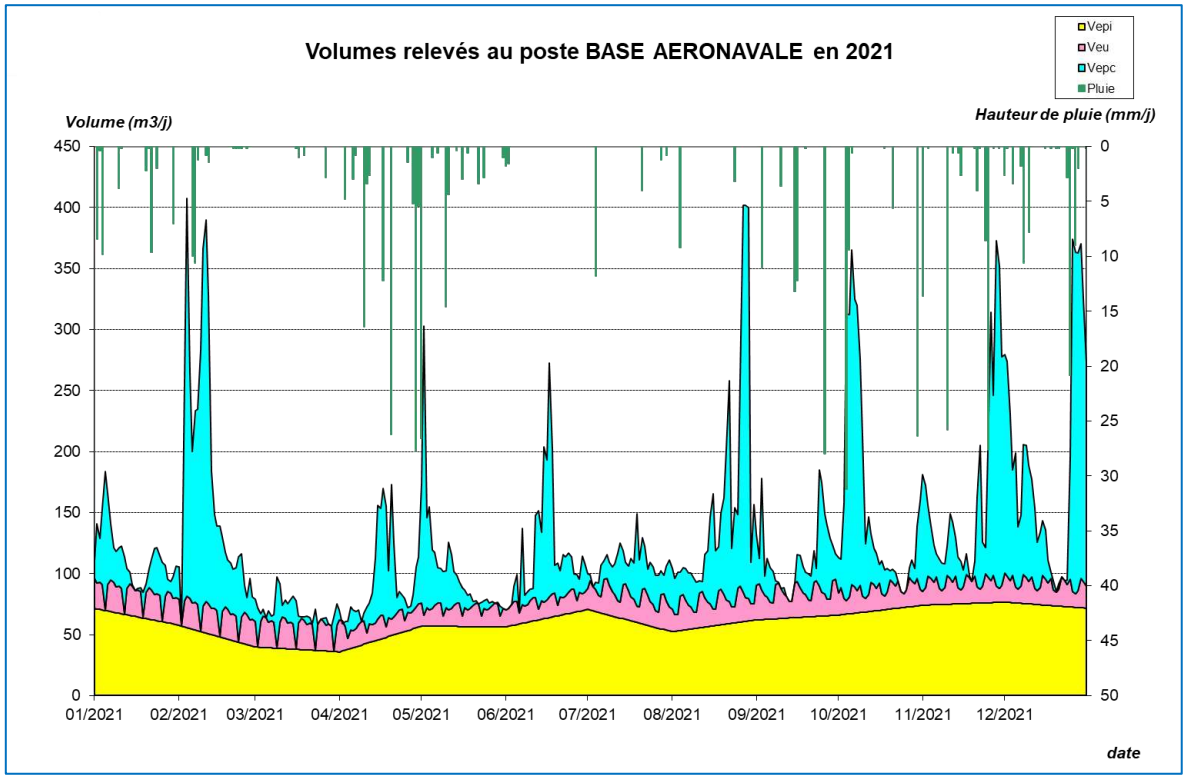

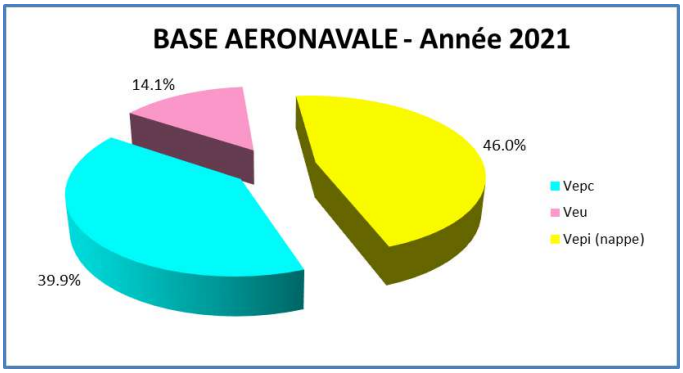

Ce poste relève majoritairement des eaux claires parasites avec 46% d'EPI et 39.9% d'EPC. Lors de fortes pluies les volumes transitant dans ce PR peuvent être doublés voir triplés. De plus, la proximité du poste de relevage à l'étang de Berre peut expliquer la forte influence de la nappe sur les volumes relevés.

Les eaux usées strictes représentent seulement 14.1% du volume total.

Au vu de ces résultats, **des investigations de terrain sont à mener sur le bassin de collecte en priorité 1.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR MAURAN

Ce PR est équipé de 2 groupes de pompage de 31 et 26 m³/h.

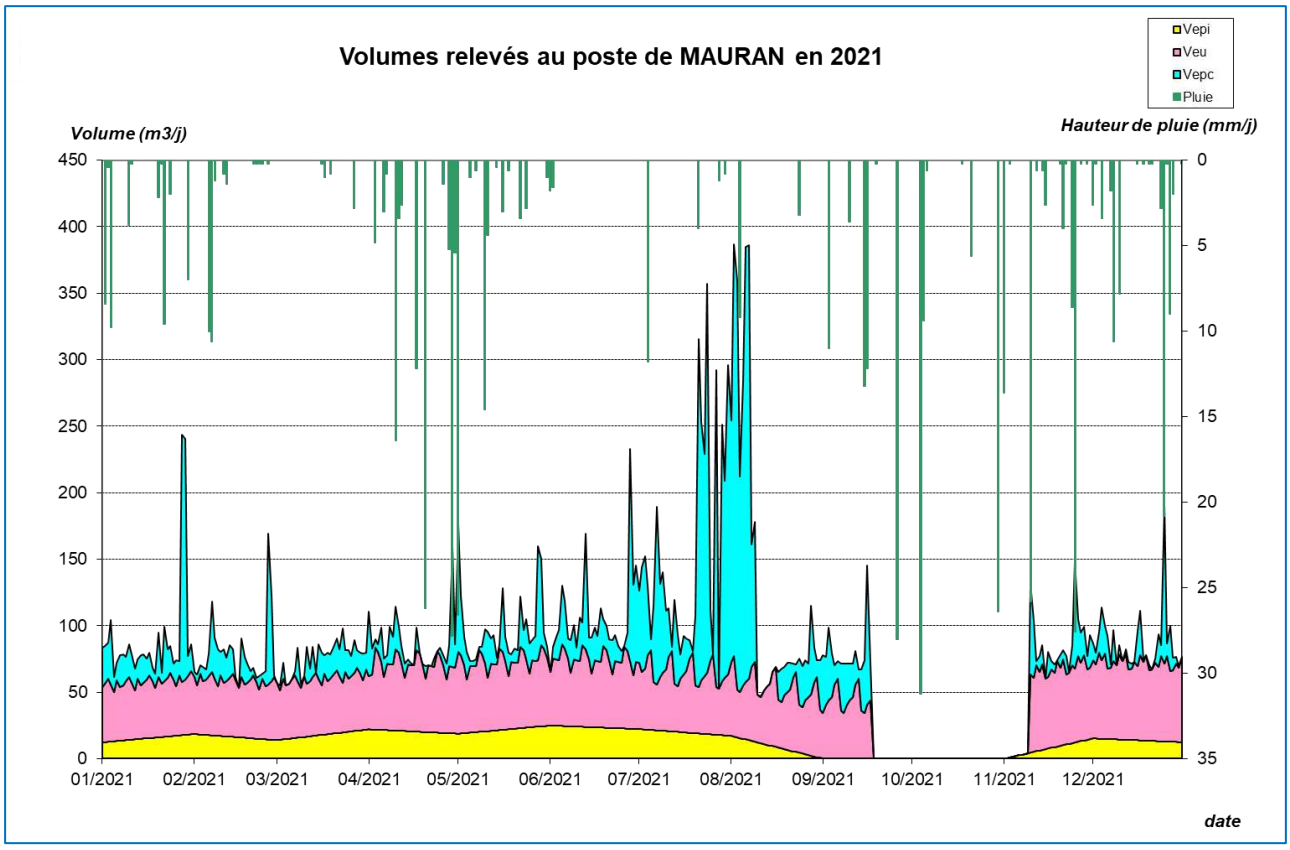

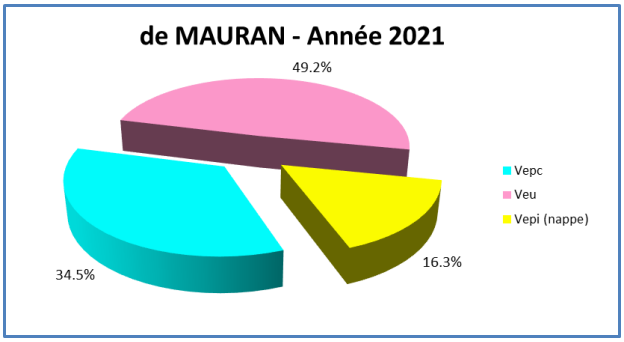

Une absence de la remontée des données sur la période allant du 18 septembre au 09 novembre a eu lieu.

Le bassin de collecte est fortement sensible aux eaux parasites de captage (34.5%), nous observons des réactions fortes lors de fortes pluies. Les eaux parasites par infiltrations sont constantes tout au long de l'année et représentent 16.3% des volumes relevés en 2021.

Afin de réduire au maximum les eaux claires parasites, le bassin de collecte de ce PR doit être investigué en **priorité 2**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR PARC MAURIN

Le PR Parc Maurin récupère les effluents qui transitent par les PR Mauran et PR Base aéro navale.

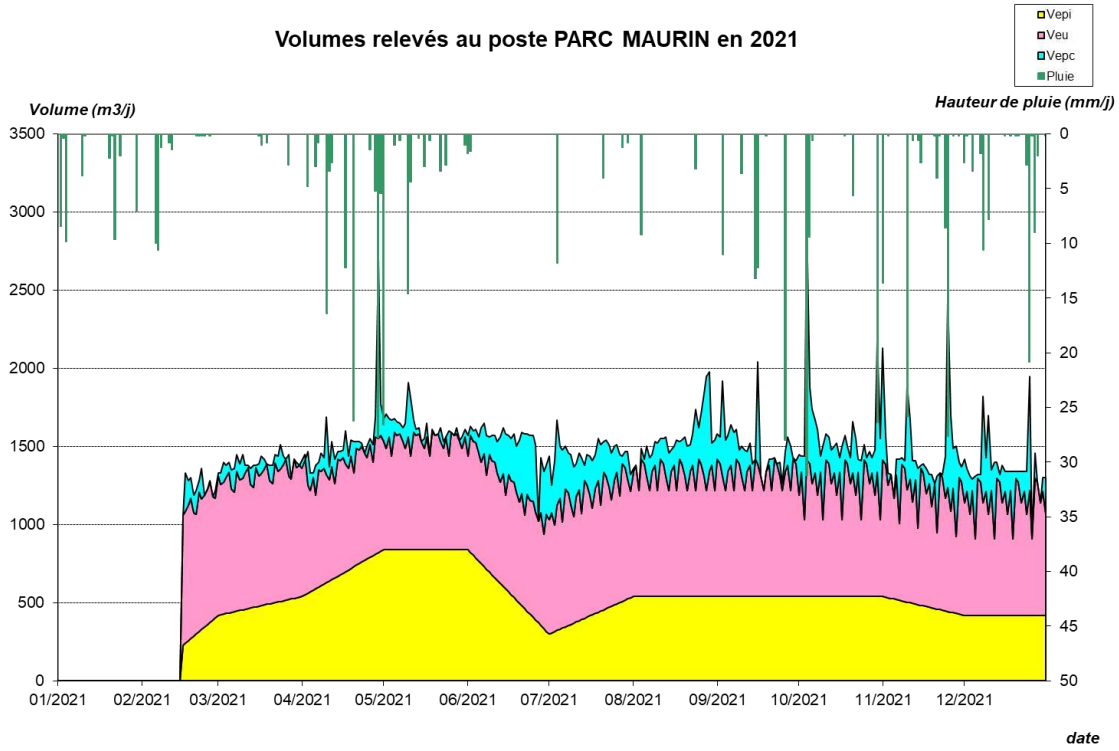

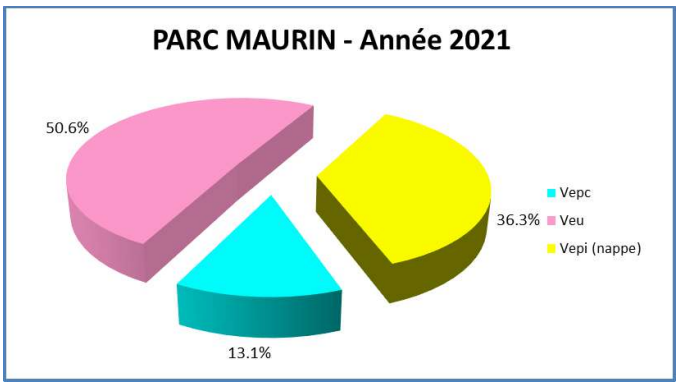

Les données jusqu'à mi-février sont incohérentes et ont donc été retirées de l'analyse.

Il y a une forte influence de la nappe sur les volumes relevés (36.3% d'EPI). Le bassin de collecte est également sensible aux eaux claires parasites de captage qui représente 13.1% du volume relevé. Les eaux usées strictes quant à elles représentes la moitié des effluents transitant par ce poste.

Au vu de ces analyses et de la quantité d'eaux claires parasites relevé par ce poste, **le bassin de collecte est en priorité 1 pour les investigations de terrain.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ENTREE STEP

La station d'épuration de Berre-l'Etang est pourvue d'une capacité de 21 000 EH.

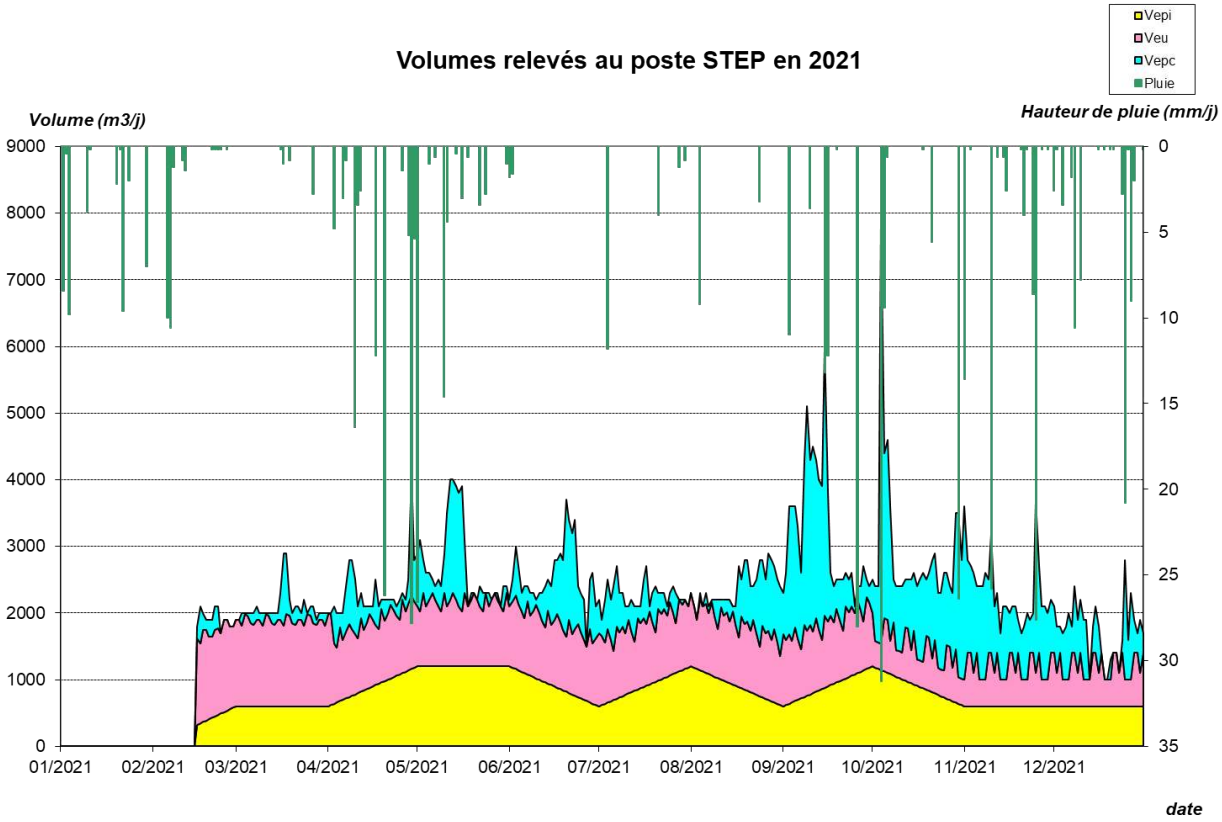

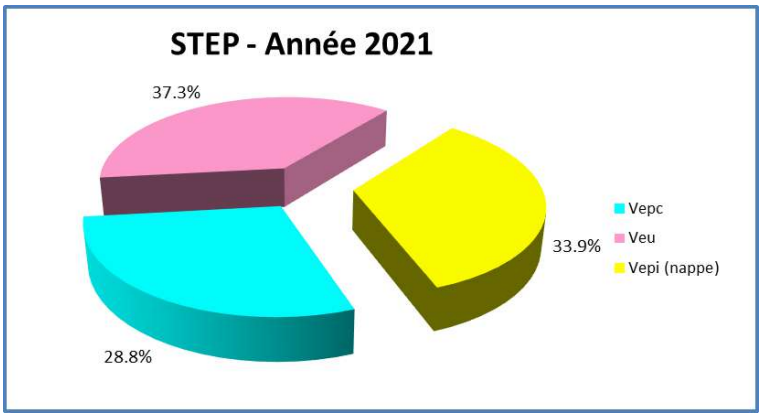

Comme c'est le cas sur le reste de la commune, on constate une influence de la nappe non négligeable sur l'année 2021. La proximité plus ou moins importante des ouvrages avec l'étang de Berre favorise ces entrées de nappe sur le réseau. Le pourcentage d'eaux claires parasites est majoritaire (62.7%). Il y a une corrélation entre les pics de volume et les forts événements pluvieux. Les eaux usées strictes représentent seulement 37.3% des volumes collectés par la STEP.

Le bassin de collecte de la STEP est en priorité 1 pour la recherche d'eaux claires parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau** pour mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasite (m^3/an)
PR Parc Maurin	ITV, Fumigation	1	180 307
PR Base aéronavale	ITV, Fumigation	2	40 921
PR Mauran	Fumigation	2	13 941
PR Les Baisses	Fumigation	3	1 694
STEP	ITV, Fumigation	1	305 925

Charleval

Suivi des anomalies

Sur la commune de Charleval, depuis 2013 il y a eu 31 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2020 il y a eu 2 anomalies de soldées. Il reste encore 8 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	1			1
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			7	7
Total général	**1**		**7**	**8**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Charleval est composé d'un réseau entièrement gravitaire de 15 994 ml se rejetant à la station d'épuration d'une capacité de 3 000 EH.

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de Charleval

Pour compléter la sectorisation du réseau 2 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau. A noter que ces sondes n'ont pas fournies de données en 2021, un diagnostic sera mené sur ces points de mesure.

- CHAR01 – Rue de l'Afferage
- CHAR02 – RN face Château

Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

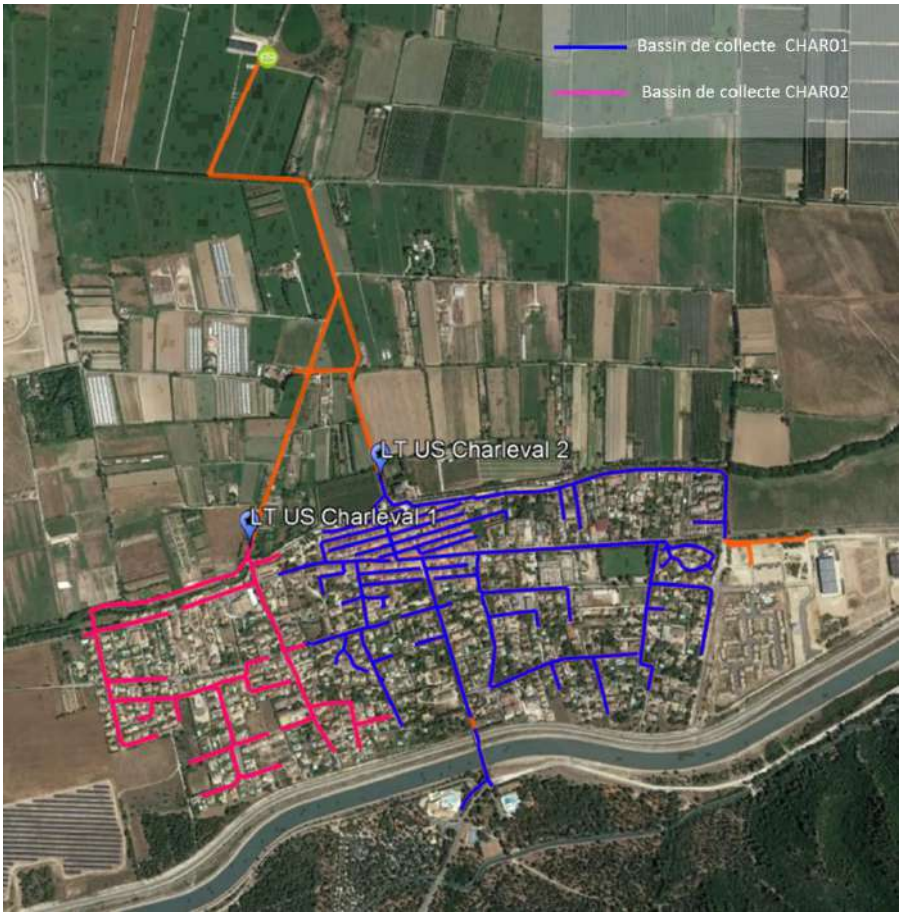

Figure 2 : Présentation des PM de la commune de Charleval

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion du poste de relevage de la STEP, un diagnostic est réalisé depuis le **débitmètre électromagnétique** situé à l'entrée de la station, sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans le tableau suivant avec ceux de 2018 à 2020. Sur la commune de Charleval, la pluviométrie en **2019** était de **416 mm,** de **312 mm** en **2020** et de **325 mm** en **2021**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Poste de relevage et points de mesure		Entrée STEP
Part d'eaux usées (en %)	2018	47.8
	2019	56.6
	2020	59.8
	2021	**66.8**
Part d'EPI (en %)	2018	24
	2019	22
	2020	18.8
	2021	**18.6**
Part d'EPC (en %)	2018	28.2
	2019	21.4
	2020	21.4
	2021	**14.6**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	52.2
	2019	43.4
	2020	40.2
	2021	**33.2**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Légende	Comparaison 2020/2021
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

DIAGNOSTIC EPOUSE DU RESEAU DE CHARLEVAL

ENTREE STATION

La station d'épuration de Charleval a une capacité de 3 000 équivalents habitants.

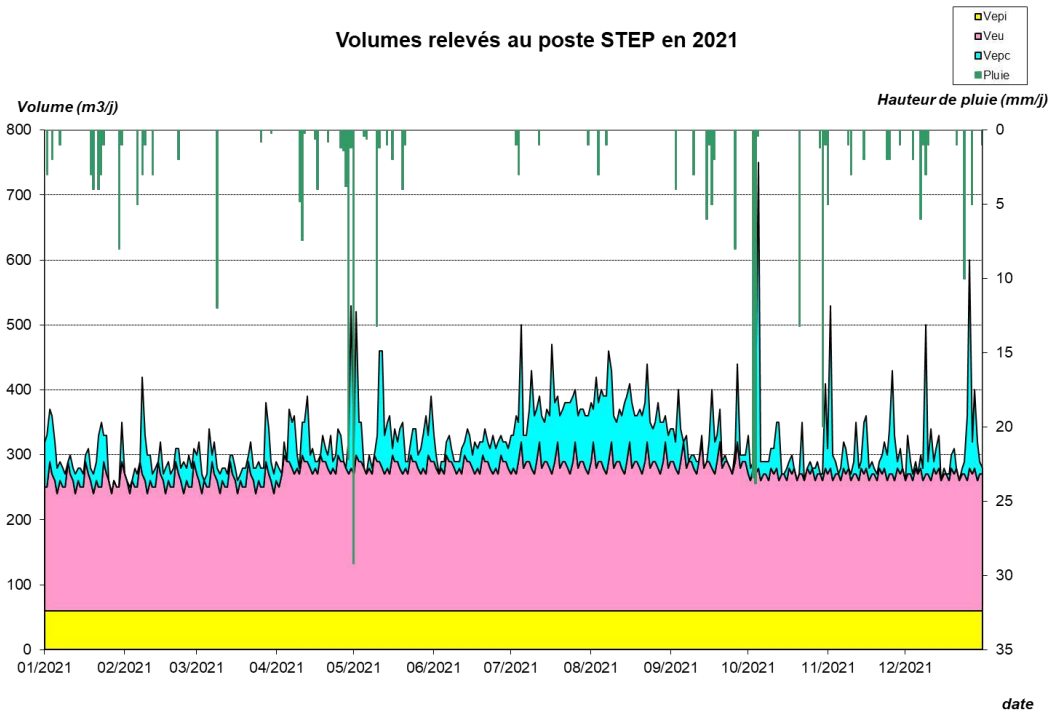

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

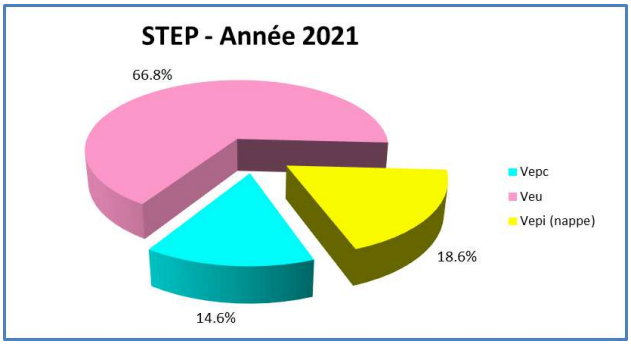

La STEP de Charleval collecte majoritairement des eaux usées strictes (66.8%). Toutefois, la commune est sensible aux eaux claires météoriques (14.6%), une corrélation nette entre épisodes pluvieux et augmentations de volumes est notable. De plus, l'effet de la nappe est constant tout au long de l'année représentant 18.6% des volumes relevés.

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau.** Cela permettra de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Estimation des volumes d'eaux parasites (m^3/an)
STEP	ITV, Fumigation	39 070

Eyguières

Suivi des anomalies

Sur la commune d'Eyguières, depuis 2013 il y a eu 201 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 51 anomalies de soldées. Il reste encore 100 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		4		4
D.E BRANCHEMENT	18		5	23
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	30			30
D.E COLLECTEUR	12		2	14
D.E ELEMENT INTERNE DU REGARD	5			5
D.E ENTRE RESEAU EP / EU		5		5
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	17			17
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			2	2
Total général	**82**	**9**	**9**	**100**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune d'Eyguières est composé de différents équipements :

- 1 Station d'épuration (STEP)
- 2 Surverses : Chemin Saint Roch (point A1) et STEP (point A5)
- 5 Postes de relevage (PR) :
  - Alpilles
  - Guillaumette
  - Ste Anne
  - Vigne vieille
  - ZA Les Paluds

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

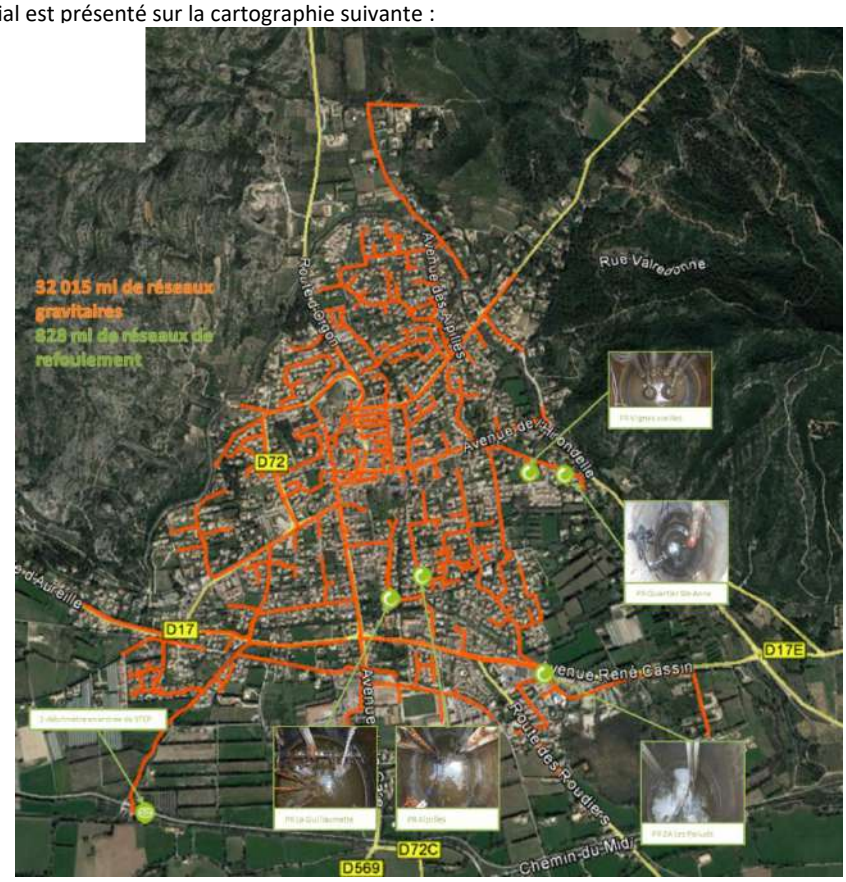

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune d'Eyguières

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

De plus, 2 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation.

A noter que ces sondes n'ont pas fournies de données en 2021, un diagnostic sera mené sur ces points de mesures.

- EYGU01 – Rue des frères Perets
- EYGU02 – Lotissement Les Mimosas

Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

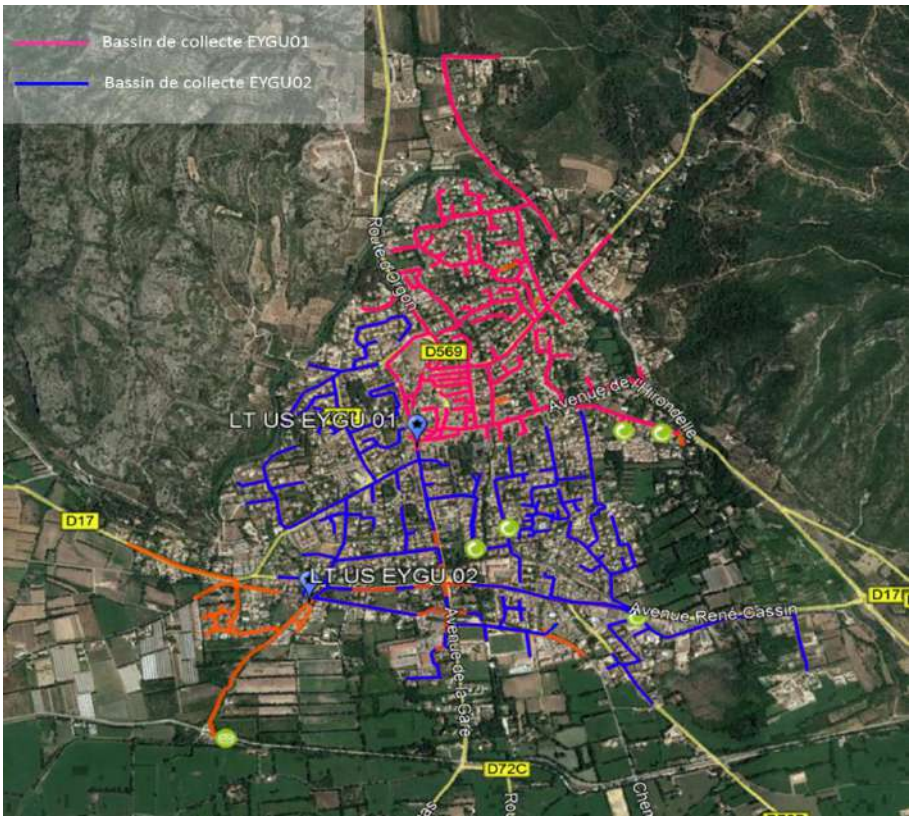

Figure 2 : Présentation des PM de la commune d'Eyguières

Le réseau communal est composé de 32 015 ml de réseaux gravitaires et de 828 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau de la station d'épuration d'une capacité nominale de 10 000 équivalents-habitants.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique différente pour chaque point est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune d'Eyguières, la pluviométrie en **2019** était de **326 mm**, de **312 mm** en **2020** et de **346 mm** en **2021.**

Poste de relevage		Alpilles	Guillaumette	Ste Anne	Vigne Vieille	ZA Les Paluds
Part d'eaux usées (en %)	2018	-	38.1	26.9	22.2	25
	2019	45.9	41.1	19.2	15.5	26.6
	2020	51.1	42.5	35.5	19.5	31.8
	2021	**27.4**	**37.6**	**27.8**	**50.4**	**36.1***
Part d'EPI (en %)	2018	-	19.3	23.7	57.8	30.4
	2019	16.5	20.7	40.6	66.2	21.1
	2020	26.7	25.1	19	54	34.2
	2021	**13.5**	**16.6**	**44.6**	**25.3**	**19.3***
Part d'EPC (en %)	2018	-	42.6	49.4	20.1	44.6
	2019	37.6	38.2	40.2	18.3	52.3
	2020	22.2	32.4	45.5	26.5	34
	2021	**-**	**45.8**	**27.6**	**24.3**	**44.6***
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	-	61.9	73.1	77.9	75
	2019	54.1	58.9	80.8	84.5	73.4
	2020	48.9	57.5	64.5	80.5	68.2
	2021	**-**	**62.4**	**72.2**	**49.6**	**63.9**

(*) : Valeurs calculés sur 8 mois en 2021 (données manquantes entre avril – juillet)

Point de mesure		STEP
Part d'eaux usées (en %)	2018	50.2
	2019	57.4
	2020	63.4
	2021	**53.9**
Part d'EPI (en %)	2018	23.3
	2019	28
	2020	24.2
	2021	**30.2**
Part d'EPC (en %)	2018	26.5
	2019	14.6
	2020	12.5
	2021	**15.9**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	59.8
	2019	42.6
	2020	36.7
	2021	**46.1**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Légende	**Comparaison 2020/2021**
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR ALPILLES

Deux groupes électropompes équipent le PR des Alpilles. Les débits nominaux des pompes sont 75 et 58 m³/h.

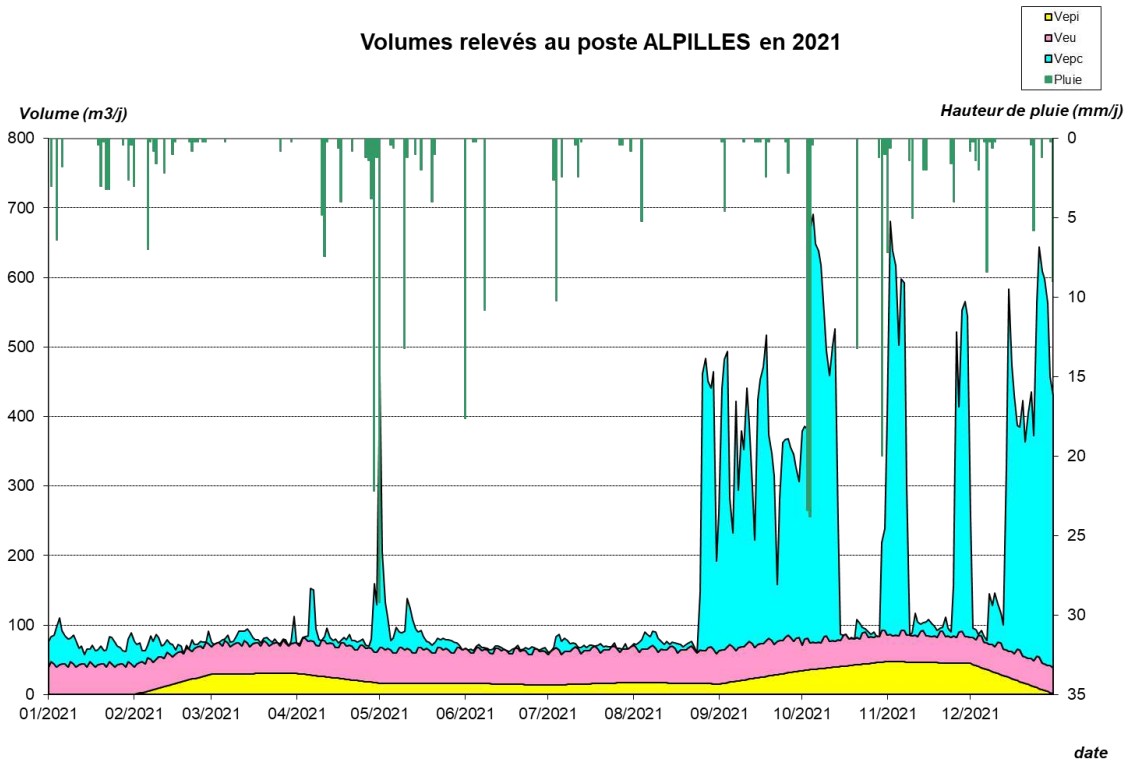

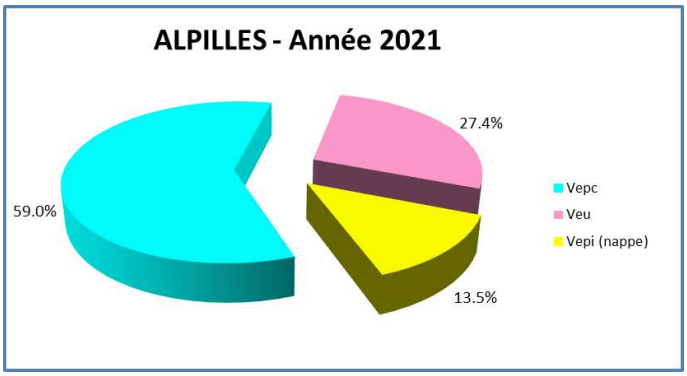

Un bourrage de la pompe 2 à partir de fin juillet augmentent fictivement les volumes d'eaux claires parasites de captage. La part d'EPC est donc largement surestimé.

Une influence de nappe est présente tout au long de l'année.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR LA GUILLAUMETTE

Deux groupes électropompes équipent le PR La Guillaumette. Les débits nominaux des pompes sont 23 et 15 m³/h.

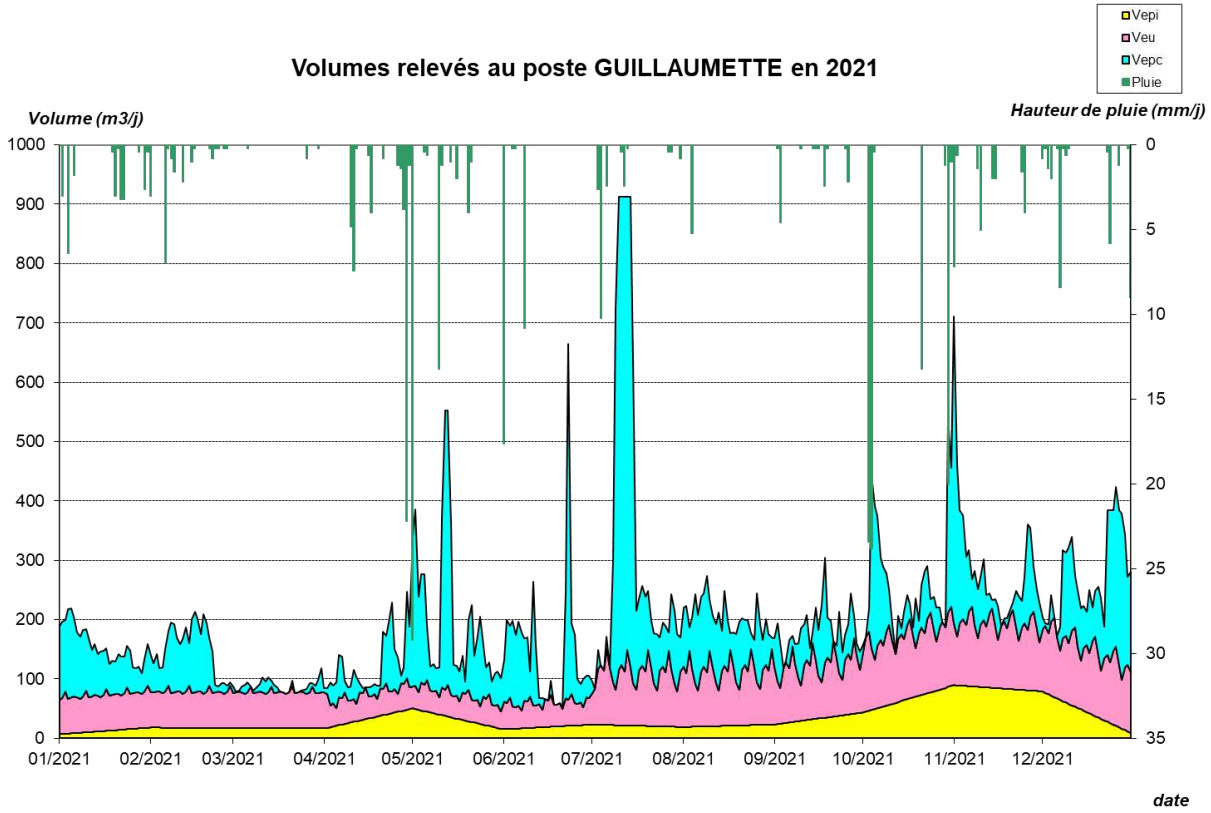

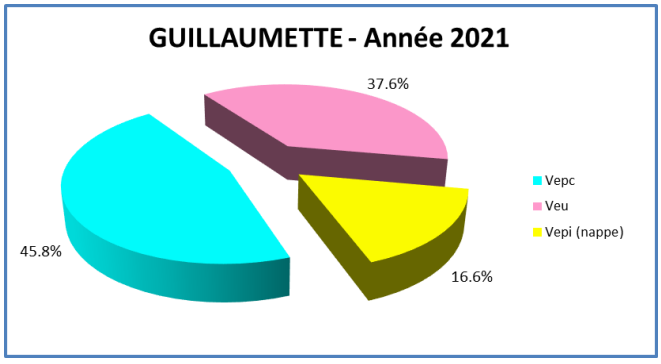

On observe une forte réponse du réseau aux eaux pluviales (45.8% d'EPC). L'impact est visible sur les volumes qui sont multipliés de 2 à 5 fois. L'infiltration de la nape a lieu tout au long de l'année mais est plus important pendant les périodes pluvieuses. La part d'eaux usées strictes est seulement de 37.6%.

Les hausses d'ECP permanentes suites aux épisodes pluvieux est significatif d'infiltrations par ressuyage, les collecteurs ne sont pas étanches.

Compte tenu de cette sensibilité aux EPC, le bassin est en **priorité 1.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR SAINTE ANNE

Ce poste dispose de deux groupes de pompage de 34 et 14 m³/h.

Son bassin de collecte présente un faible linéaire : récupération des effluents issus de quelques habitations. L'analyse sur ce type de réseau est à prendre avec précautions.

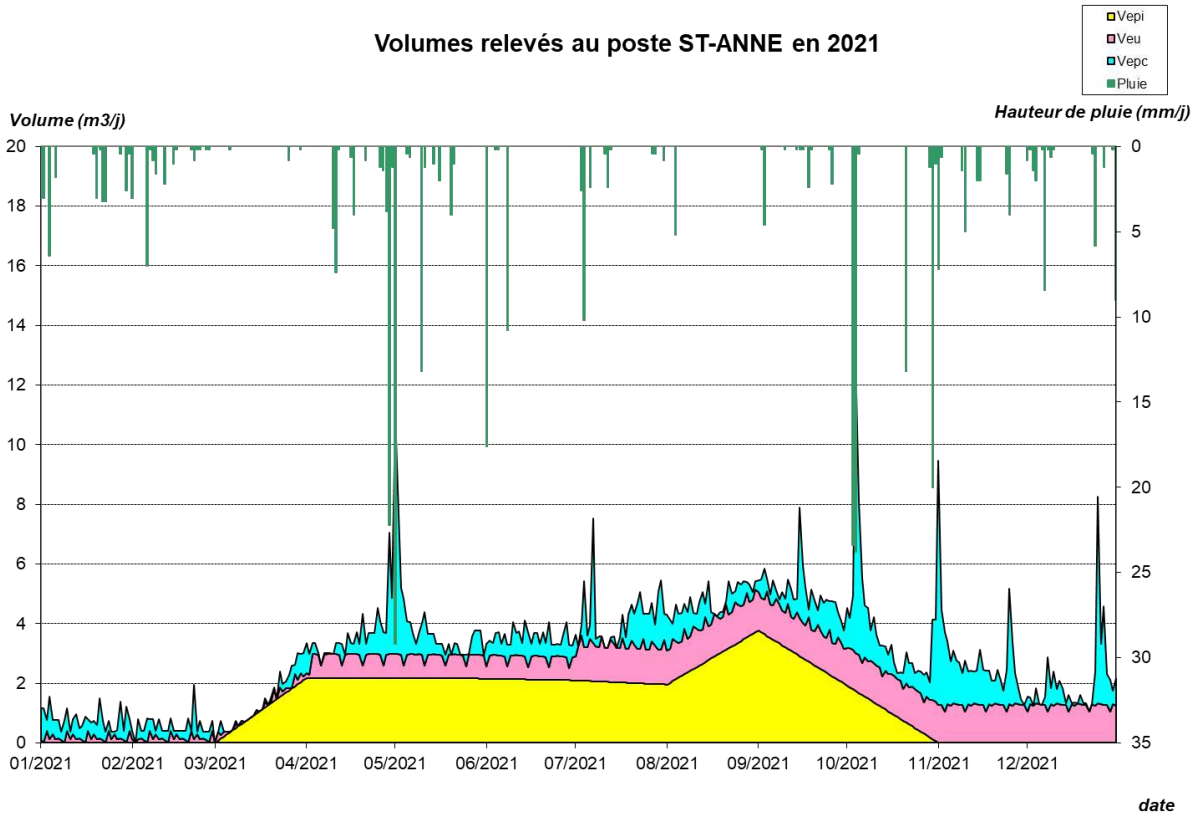

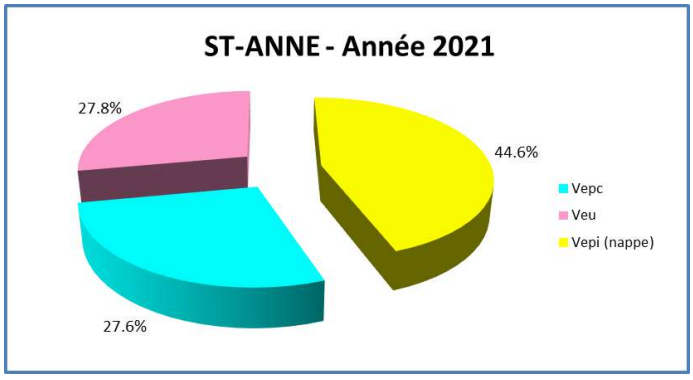

Au vu du faible linéaire et faibles volumes collectés par ce PR, les investigations de terrain sont à mener en **priorité 3.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR VIGNES VIEILLES

Le PR Vignes Vieilles, tout comme le PR Ste-Anne, récupère les effluents issus de quelques habitations sur un faible linéaire de réseau. Les pompes qui l'équipent disposent d'un débit de 34 et 14 m³/h.

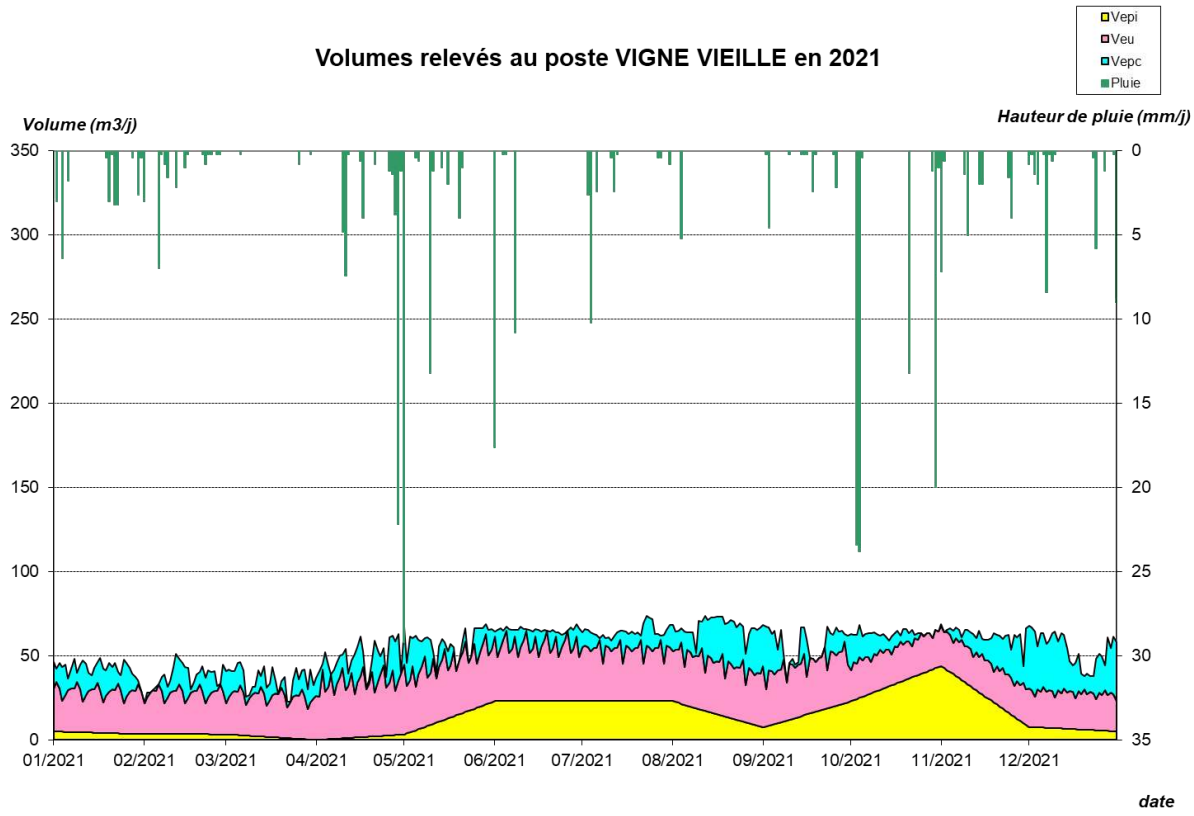

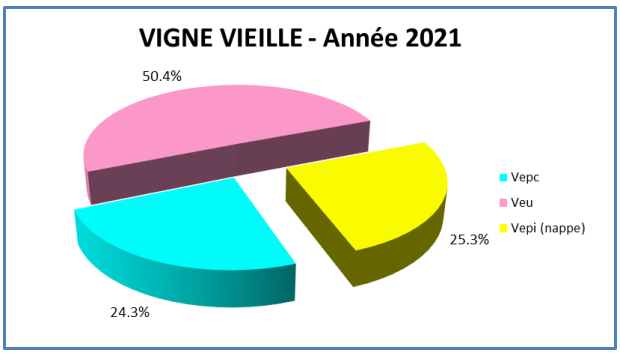

La majorité des eaux relevées par ce PR sont des eaux sanitaires strictes. Les influences de la nappe et des eaux météoriques sont équivalentes avec une contribution respective de 25.3% et 24.3%.

Nous remarquons toutefois une tendance à la hausse des temps de pompages sur ce poste par rapports aux années précédentes. Cela augmente fictivement les volumes relevés par le poste, qui relève les effluents d'un faible linéaire de réseau d'une dizaine d'habitation. Nous soupçonnons une usure des pompes, c'est pourquoi l'étalonnage des pompes sera refait pour recalculer les débits des pompes.

Le bassin est en **priorité 2** en termes de recherche d'eaux parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR ZA LES PALUDS

Ce PR est équipé de deux groupes de pompage de 16 et 12 m³/h.

Cet ouvrage relève en majorité des EPI (34.2%). On observe une forte réaction du bassin de collecte lors des événements pluvieux.

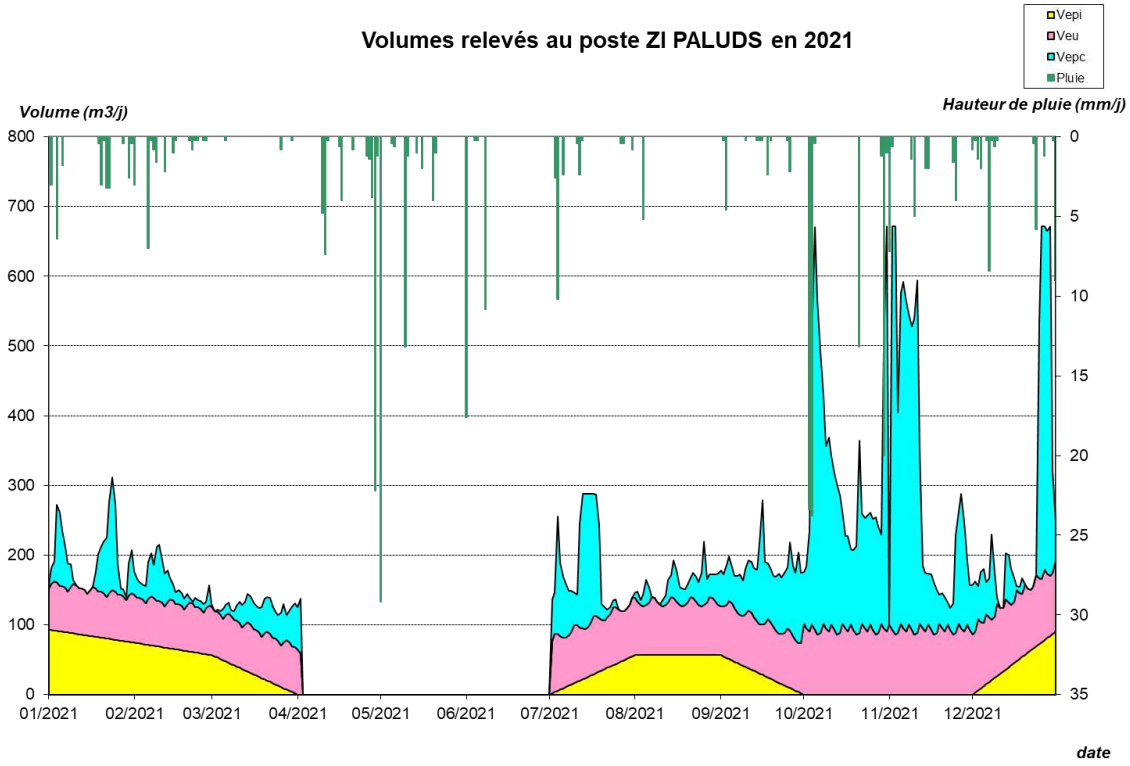

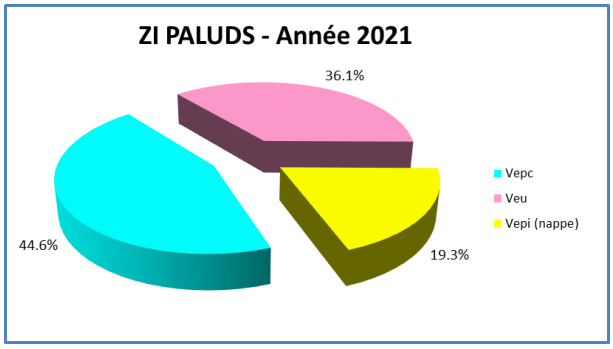

Une anomalie sur la remontée des données de télégestion a eu lieu sur la période allant du 30/04/21 au 27/06/21.

Les fortes pluies de fin d'année ont eu un impact très significatif sur le bassin de collecte. Le temps de pompages à doubler sur cette période.

Ce bassin versant est à investiguer en **priorité 2.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ENTREE STATION

La station d'épuration d'Eyguières est pourvue d'une capacité de 10 000 EH.

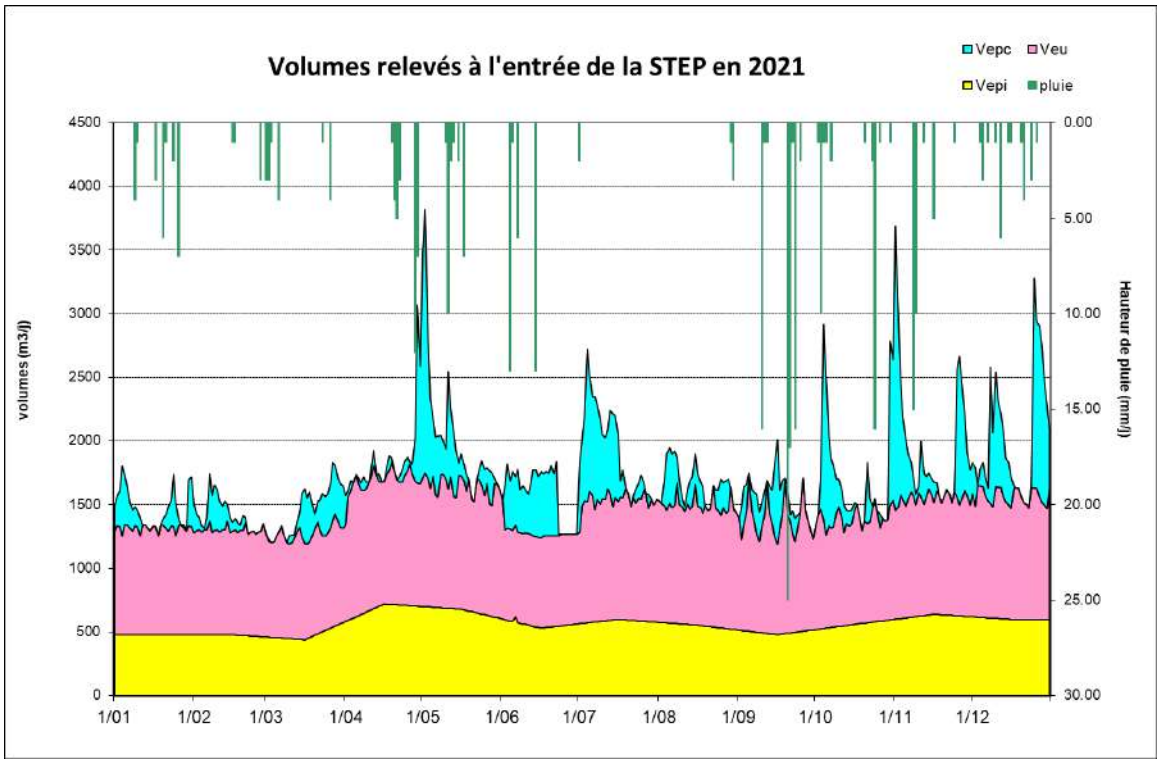

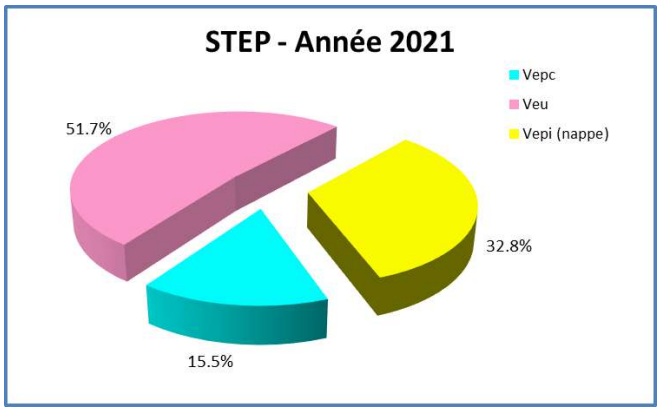

Les eaux relevées sont majoritairement des eaux usées strictes (51.7%). L'influence de la nappe est présente tout au long de l'année (32.8%). La corrélation entre événements pluvieux et augmentation des volumes est nettement visible.

Le bassin versant de la STEP est à investiguer en **priorité 1.**

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée et / ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau** pour mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m^3/an)
PR Alpilles	Vérifier le bon fonctionnement des pompes		Mesure biaisé
STEP	ITV	1	198 824
PR Guillaumette	ITV, Fumigation	1	46 010
PR ZA Les Paluds	ITV, Fumigation	2	33 906
PR Vignes Vieilles	ITV, Fumigation Etalonnage des pompes	2	9 936
PR Sainte-Anne	ITV, Fumigation	3	805

N.B : Le volume estimé sur le bassin de collecte PR Guillaumette tient compte du bassin de collecte PR Alpilles.

La Fare

Suivi des anomalies

Sur la commune de La Fare-les-Oliviers, depuis 2013 il y a eu 99 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 13 anomalies de soldées. Il reste encore 108 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		4	1	5
D.E BRANCHEMENT	1			1
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	36		10	46
D.E COLLECTEUR	2			2
D.E ENTRE RESEAU EP / EU	4			4
D.E OUVRAGE	1		2	3
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	40			40
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			7	7
Total général	**84**	**4**	**20**	**108**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de La Fare les Oliviers est composé de différents équipements :

- 1 Station d'épuration
- 4 postes de relevage (PR) :
  - La Chabence
  - Les Guigues
  - Saint-Marc
  - Pomme de Pin (avec trop-plein)

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

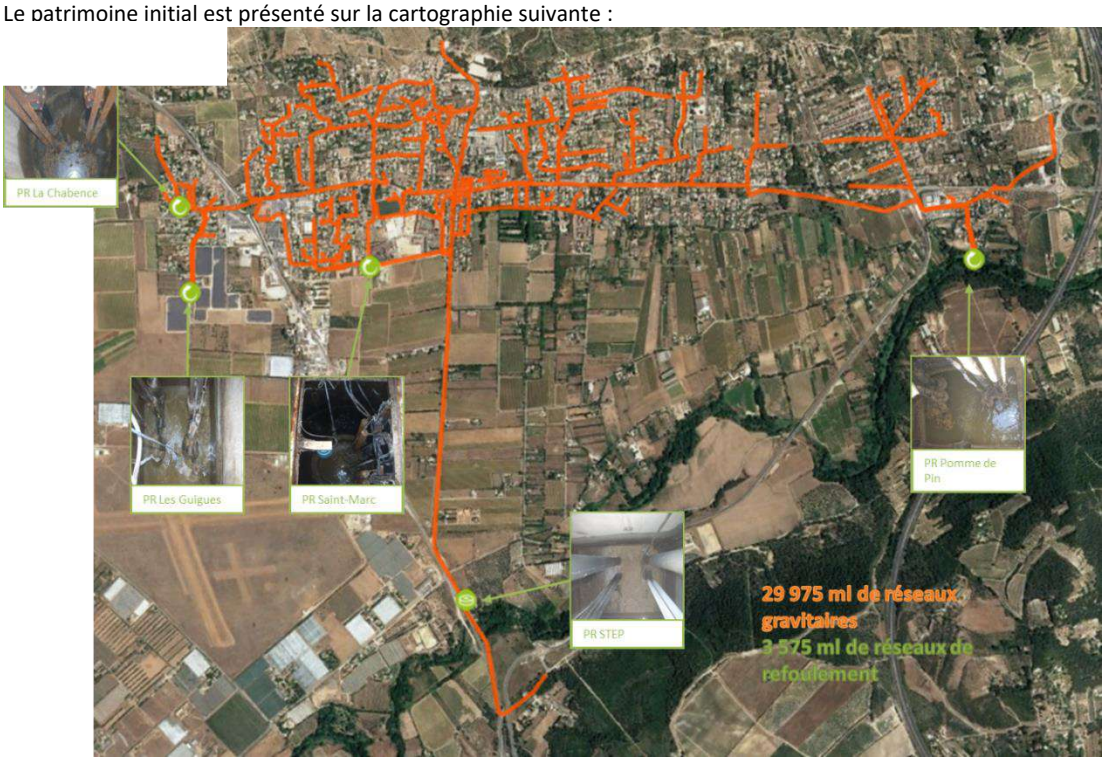

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de La Fare les Oliviers

De plus, 2 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation. A noter que ces points de mesures n'ont pas fournies de données cette année, une maintenance sera réalisée :

- LAFA01 – Avenue des Platanes
- LAFA02 – Avenue du Pavillon

Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

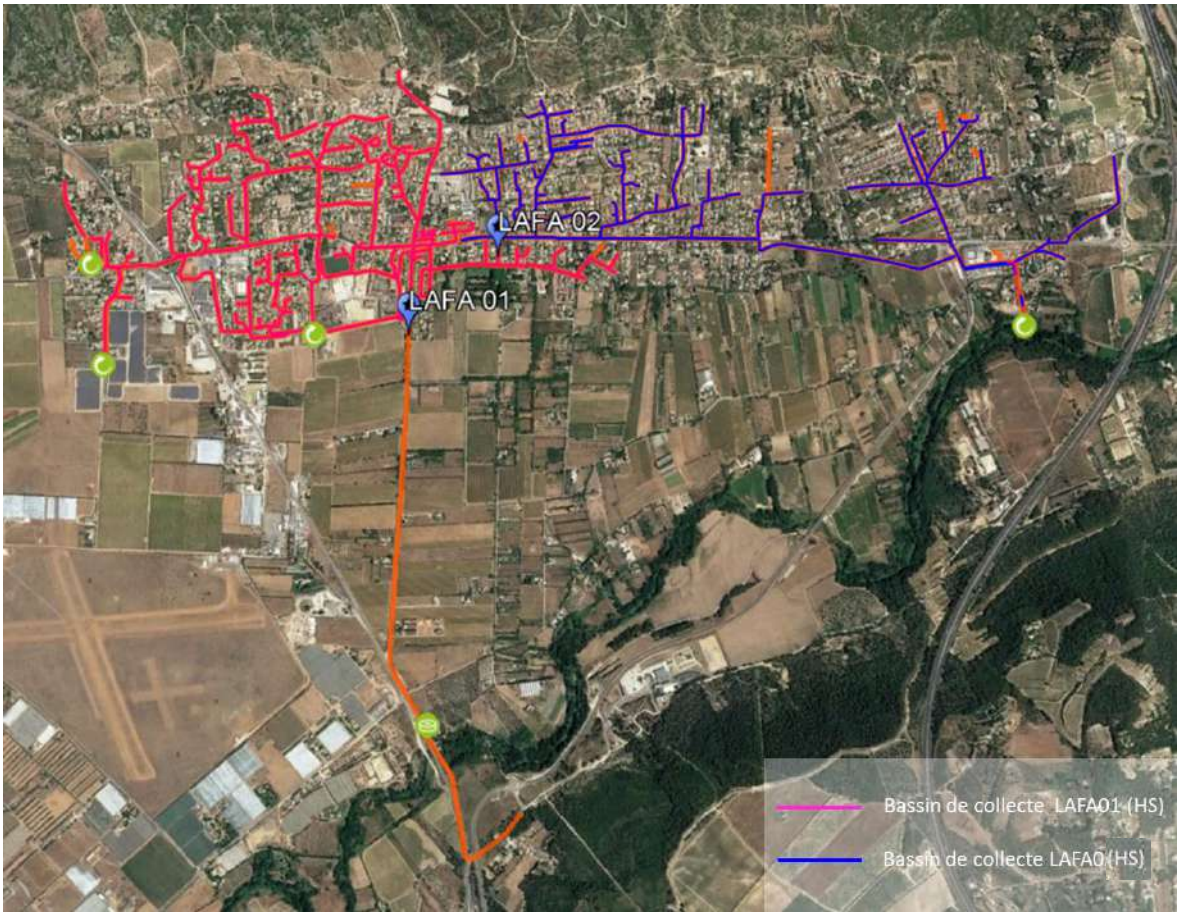

Figure 2 : Présentation des PM de la commune de La Fare les Oliviers

Le réseau communal est composé de 29 975 ml de réseaux gravitaires et de 3 575 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau de la STEP d'une capacité nominale de 6 500 EH.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de La Fare les Oliviers, la pluviométrie en **2019** était de **592 mm,** de **383.6 mm** en **2020 et de 410 mm en 2021**.

Poste de relevage		Chabence	Les Guigues	Pomme de Pin	Saint-Marc	STEP
Part d'eaux usées (en %)	2018	30.9	24.7	43.7	52	50.7
	2019	25.9	42.8	39.6	37.7	-
	2020	27.6	53.8	49.5	55.3	-
	2021	**42.3**	**35.3**	**44.2**	**58.9**	**57.2**
Part d'EPI (en %)	2018	20.4	15.6	17	18	22.5
	2019	26.9	17.5	22.6	25.1	-
	2020	24.6	26.5	24.2	17.3	-
	2021	**20.5**	**26.3**	**24.7**	**16.9**	**23.1**
Part d'EPC (en %)	2018	48.7	59.7	39.4	30	26.8
	2019	47.3	39.7	37.8	37.2	-
	2020	47.8	19.7	26.2	27.4	-
	2021	**37.2**	**38.3**	**31.1**	**24.2**	**19.7**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	69.1	75.3	56.3	48	49.3
	2019	74.2	57.2	60.4	62.3	-
	2020	72.4	46.2	50.5	44.7	-
	2021	**57.7**	**64.6**	**55.8**	**41.1**	**42.8**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021

Légende	**Comparaison 2020/2021**
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR Chabence

Les groupes de pompage équipant le PR Chabence disposent d'un débit de 36 m³/h chacun.

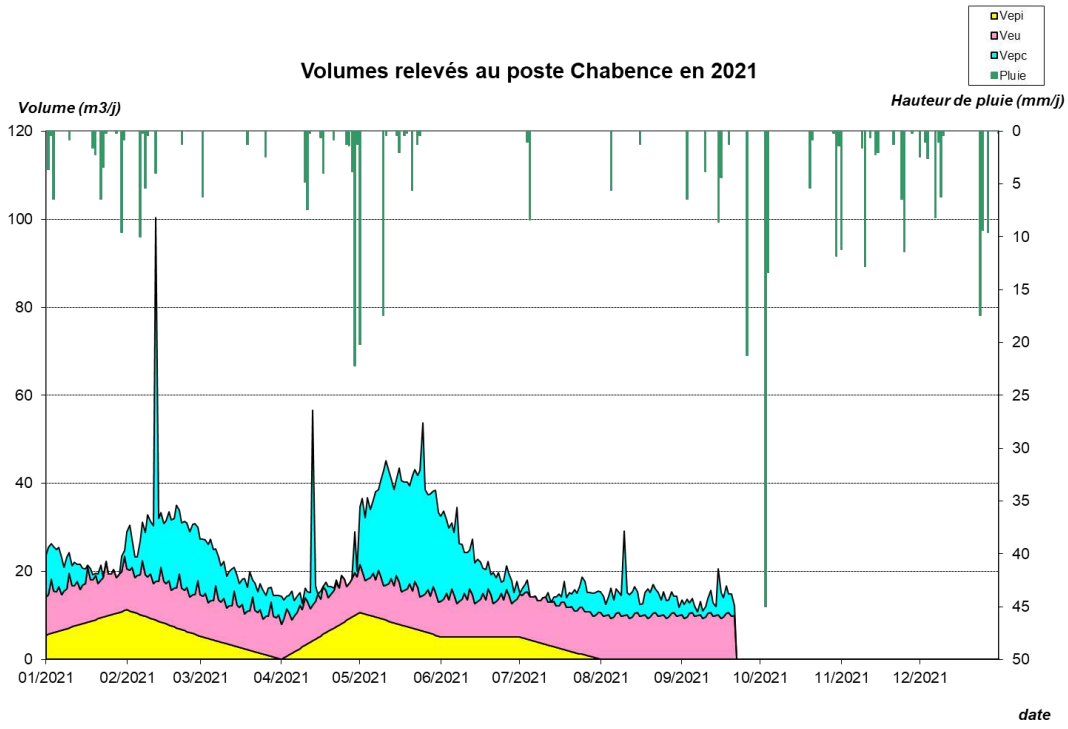

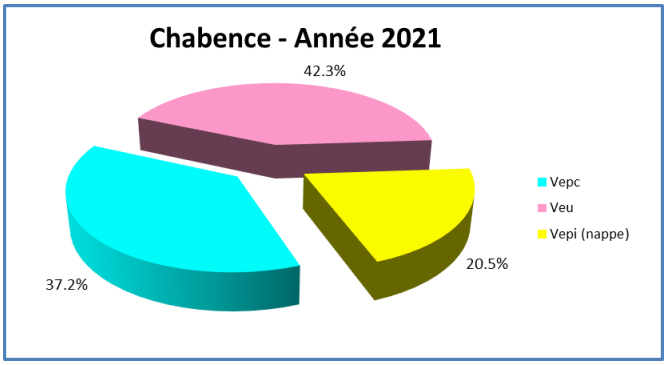

Une anomalie de remonté de données est survenue fin septembre 2021.

Le poste semble être sensible aux eaux de captages, lors de certaines évènements pluvieuses les volumes relevés sont doublés. On observe également un impact significatif du ressuyage de la nappe.

Du fait du faible linéaire et volume collecté par ce poste, **le bassin de collecte est en priorité 3 pour la recherche des eaux claires parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR LES GUIGUES

Le poste de relevage Les Guigues situé en amont du PR Chabence est équipé de 2 groupes de pompage de 15 m³/h chacun.

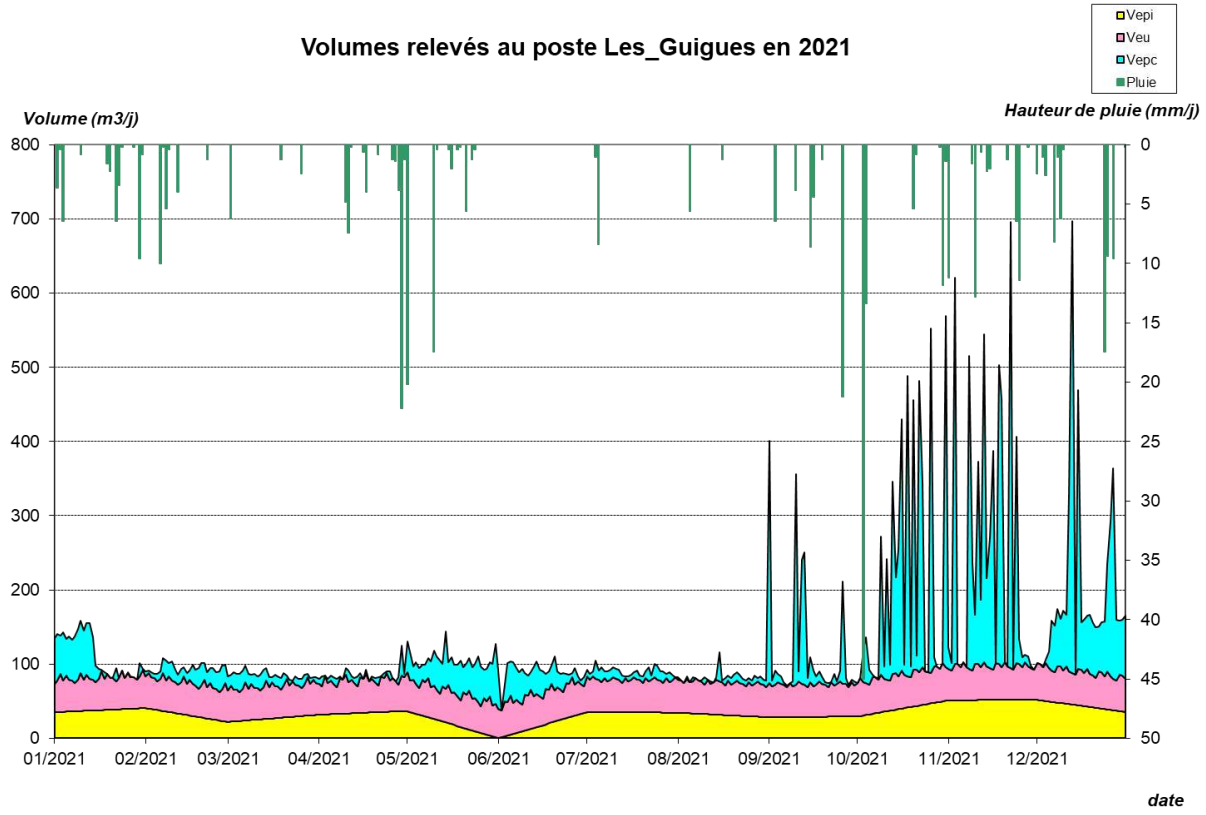

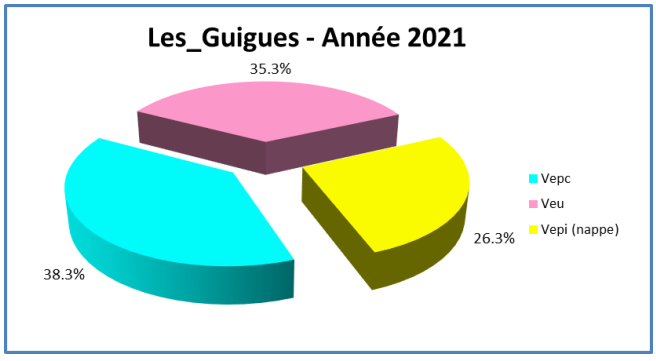

La présence des EPC se concentre en période hivernale. On constate une forte augmentation de celles-ci en fin d'année 2021, qui pourrait être causé par le bouchage d'une pompe et augmenterait fictivement le volumes des EPC (38.3%). Les eaux parasites de nappes sont constantes tout au long de l'année (26.3%).

Le bassin de collecte est en priorité 1 pour la recherche des eaux claires parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR POMME DE PIN

Ce PR est équipé de 2 groupes de pompage de 9 et 6 m³/h.

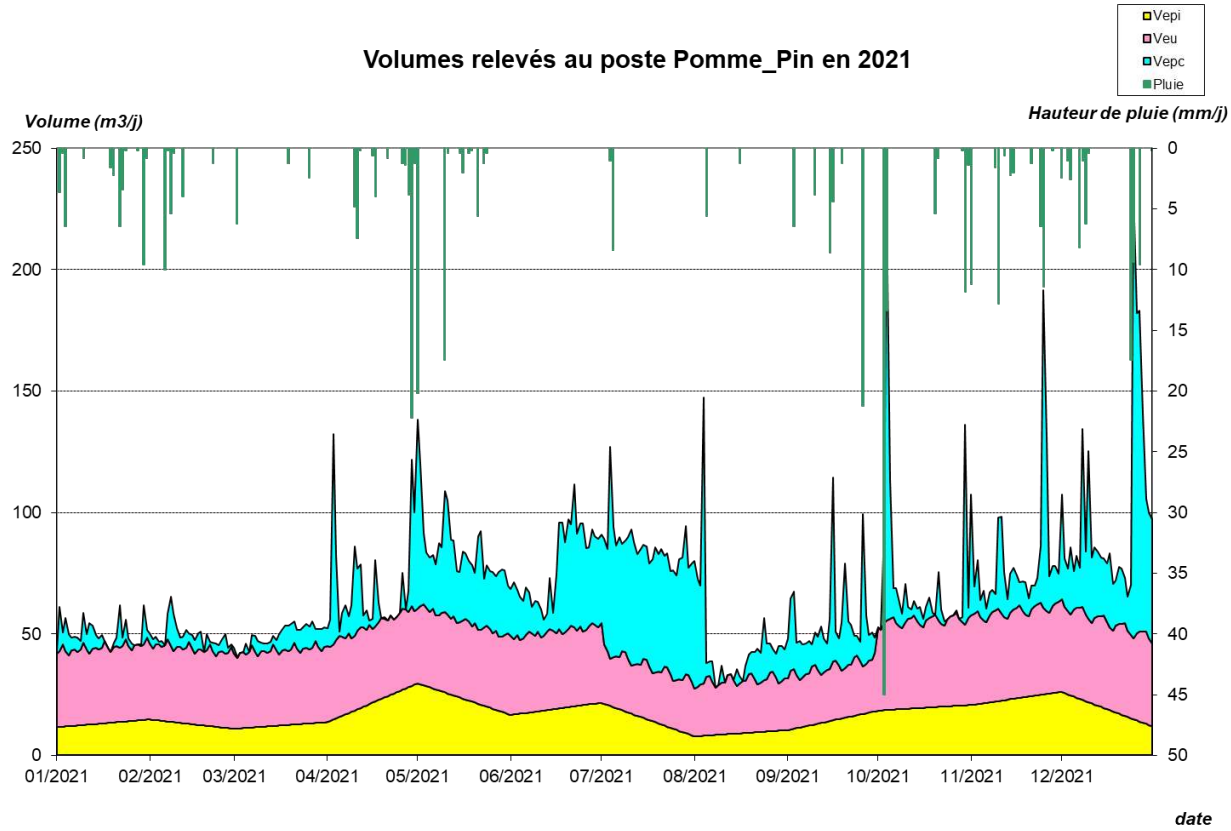

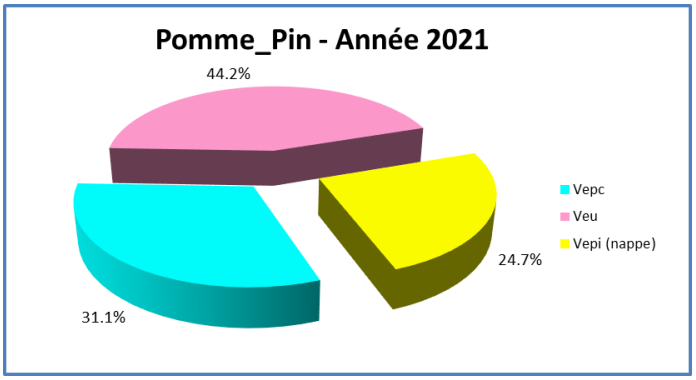

Ce poste relève majoritairement des eaux claires parasites (55.8%). Les précipitations influencent fortement les volumes relevés, notamment en fin d'année où se regroupent les pics de volumes EPC, on observe également un impact significatif du ressuyage de la nappe.

Cependant en période estivale et en l'absence de pluie les pics d'ECP ne sont pas représentatives de la réalité et correspondent plus probablement à des eaux usées types activités industrielles…

Les eaux parasites de nappes sont constantes tout au long de l'année.

Sur ce bassin de collecte, la recherche des eaux claires parasites est en priorité 2.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR SAINT MARC

Ce poste de relevage situé en amont du PR Les Guigues est équipé de 2 groupes électropompes de 35 et 22 m³/h.

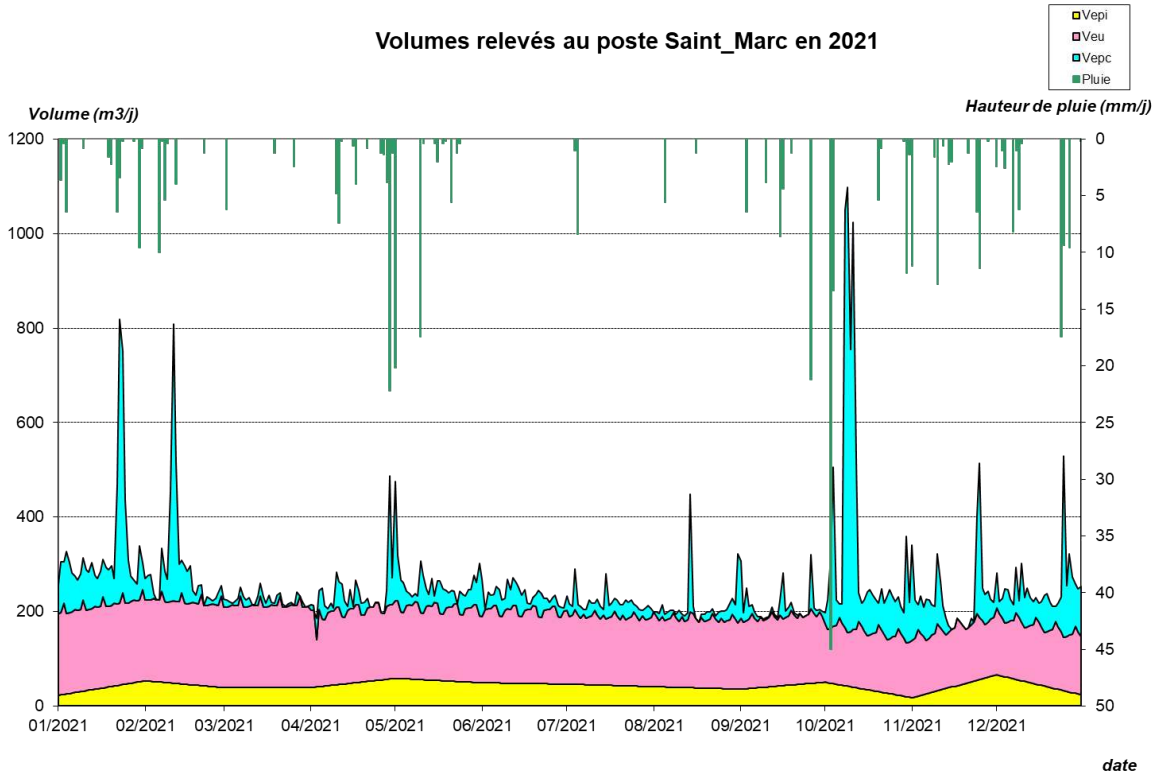

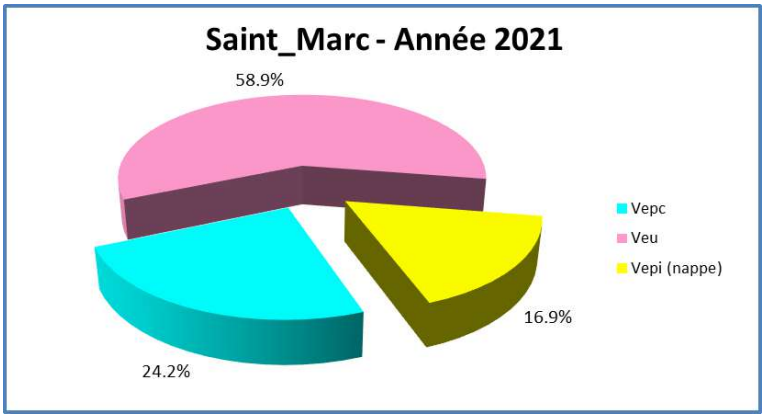

Le poste relève majoritairement des eaux sanitaires strictes (58.9%). Toutefois, l'impact des eaux claires parasites sur le volume relevé est très significatif.

La priorité de recherche des eaux claires parasites est de 2 sur ce bassin.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ENTREE STATION

Ce poste de relevage est équipé de 3 groupes électropompes de 56 m³/h et collecte l'ensemble des effluents de la commune.

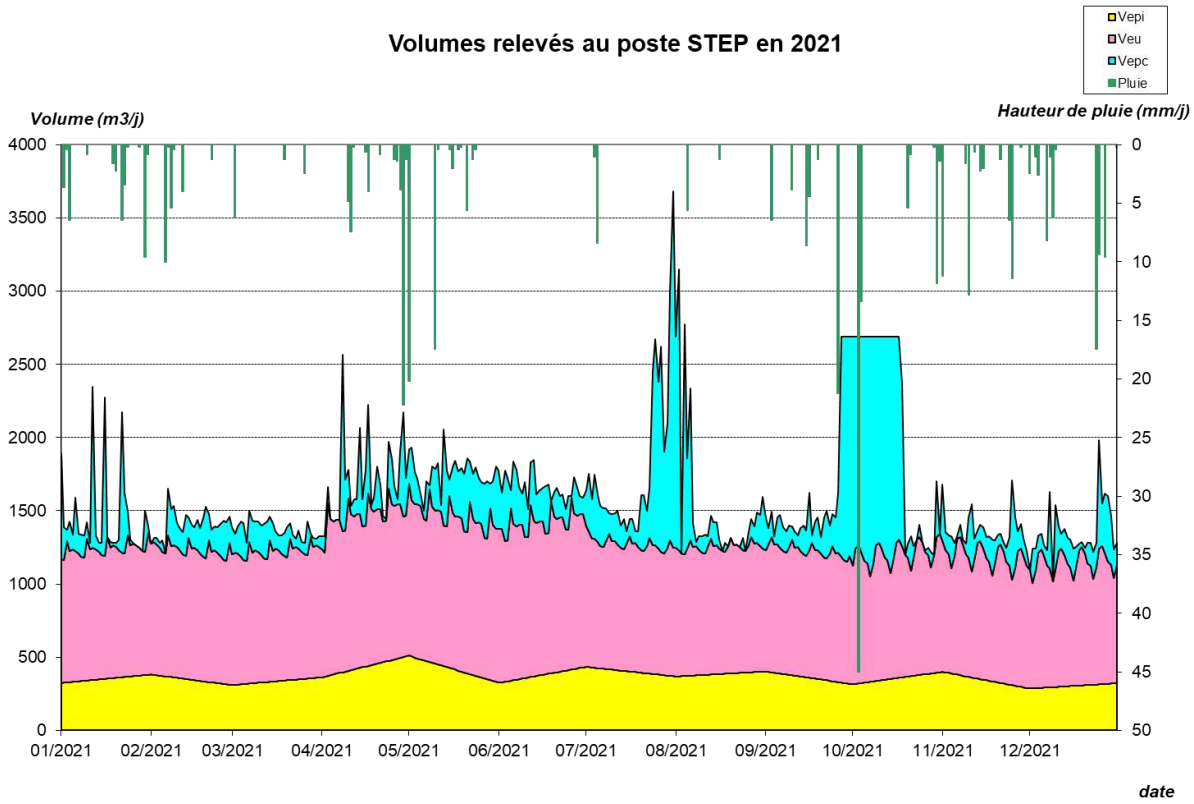

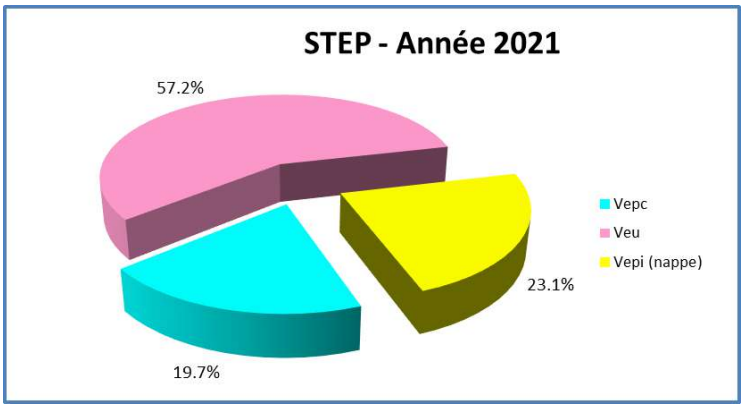

Le poste de relevage de la station d'épuration relève majoritairement des eaux sanitaires strictes (57.2%). Les eaux parasites de nappe, comme pour la plupart des postes de la commune, sont quasiment constant tout au long de l'année. Les eaux de météoriques sont parfois surestimées mais présentent quand même un enjeu significatif.

Le bassin de collecte de ce poste est en priorité 1 pour la réalisation des investigations de terrain.

CONCLUSION DE L'ETUDE

L'ensemble des PR relève une part importante d'eaux claires parasites.

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau dans le but de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m^3/an)
PR Chabence	ITV, fumigation	3	3 418
PR Les Guigues	ITV, fumigation	1	26 255
PR Pomme de Pin	ITV, fumigation	2	13 928
PR Saint-Marc	ITV, fumigation	2	8 517
STEP	ITV, fumigation	1	196 710

Lamanon

Suivi des anomalies

Sur la commune de Lamanon, depuis 2013 il y a eu 25 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 1 anomalies de soldées. Il reste encore 1 anomalie identifiée, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
BRANCHEMENT COMPLET			1	1
Total général			**1**	**1**

a) Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Lamanon est composé de différents équipements :

- 1 Station d'épuration
- 1 Surverse DO du stade
- 1 poste de relevage (PR) : Prairie.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de Lamanon

De plus, 2 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation. A noter que ces points de mesures n'ont pas fournis de données cette année, une maintenance sera réalisée prochainement. Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

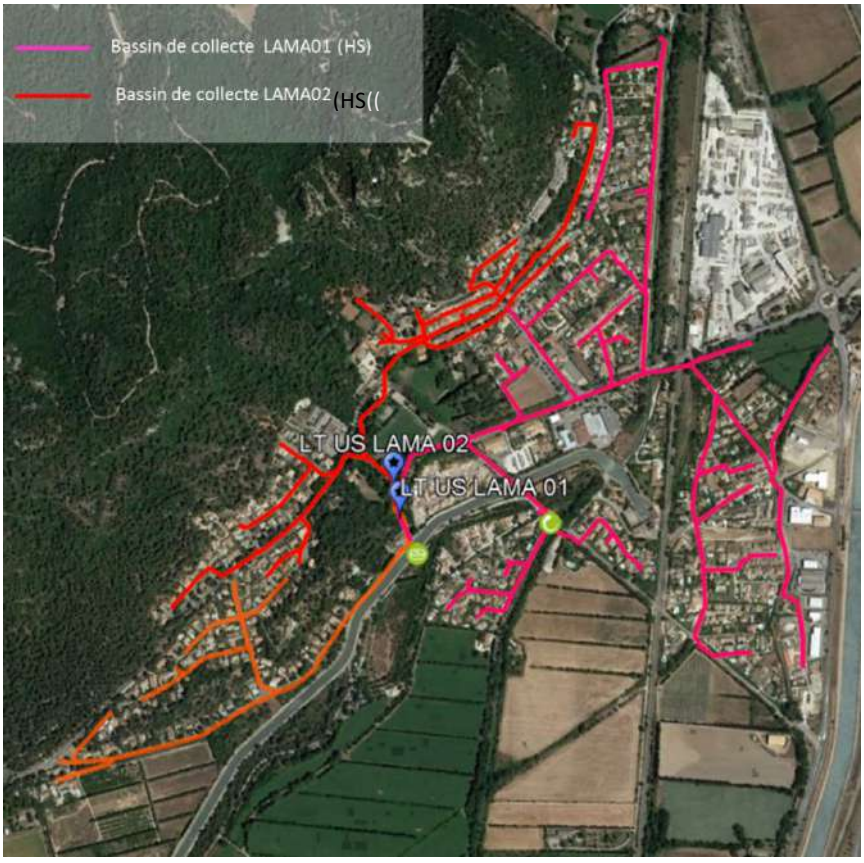

Figure 2 : Présentation des PM de la commune de Lamanon

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le réseau communal est composé de 12 875 ml de réseaux gravitaires et de 150 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau de la STEP d'une capacité nominale de 3 000 EH.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)

Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)

Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaires** des groupes électropompes sur l'année 2020. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Lamanon, la pluviométrie en **2019** était de **416 mm**, de **312 mm** en **2020** et de **268 mm** en **2021**.

Poste de relevage / Point de mesure		Prairie	STEP	LAMA02
Part d'eaux usées (en %)	2018	54.1	56.6	54.4
	2019	43.3	55	-
	2020	54.7	61.7	-
	2021	**74.6**	**54.8**	-
Part d'EPI (en %)	2018	6.3	9.2	29.4
	2019	-	18.5	-
	2020	6.6	15.8	-
	2021	**7.9**	**20.3**	
Part d'EPC (en %)	2018	39.6	34.2	16.2
	2019	56.7	26.5	-
	2020	38.7	22.5	-
	2021	**17.5**	**21.3**	-
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	45.9	43.4	45.6
	2019	56.7	45	-
	2020	45.3	38.3	-
	2021	**25.4**	**41.6**	-

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021

Légende	Comparaison 2020/2021
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR PRAIRIE

Ce poste de relevage est équipé de 2 groupes de pompage de 15 m³/h.

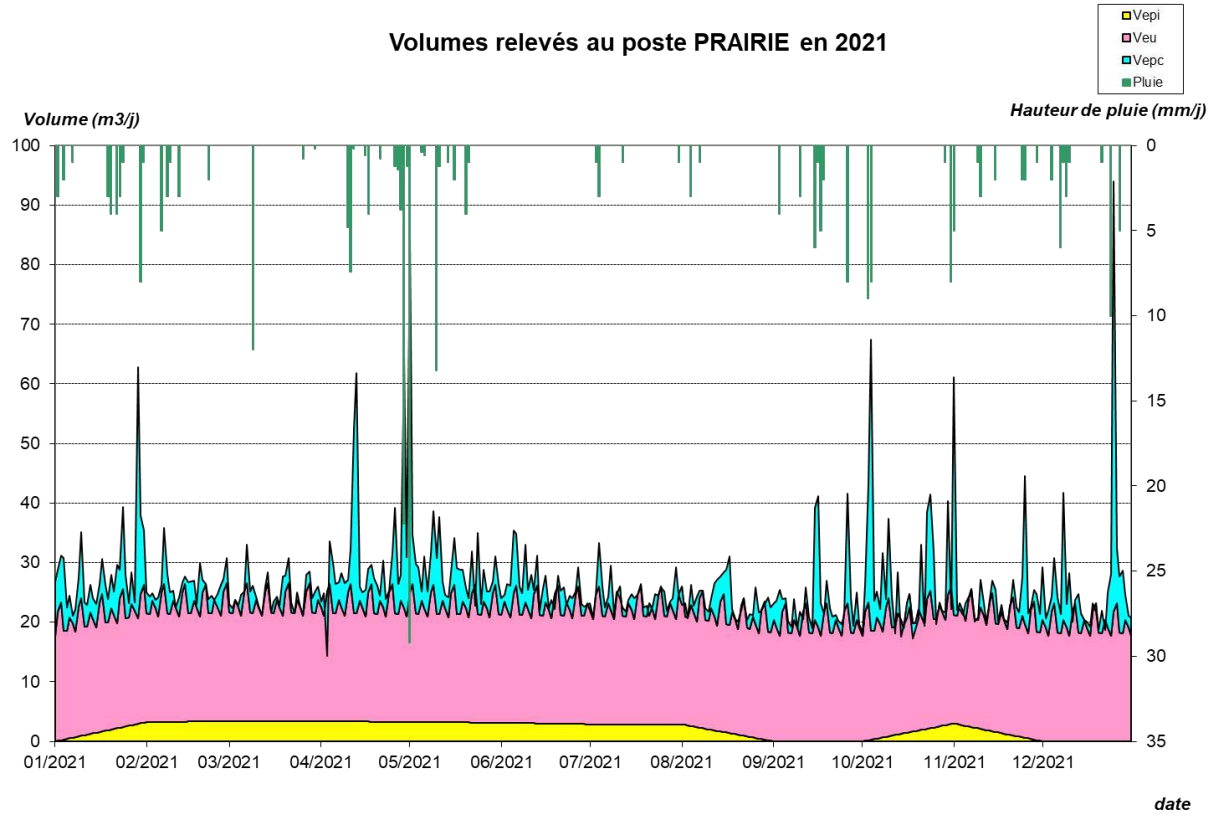

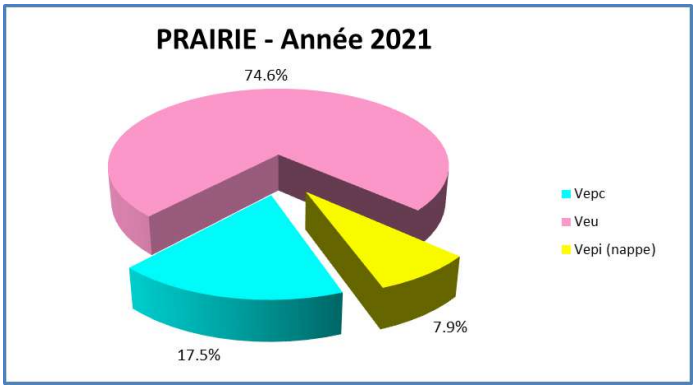

Ce poste collecte majoritairement des eaux usées strictes (74.6%). Cependant, le bassin de collecte est sensible aux fortes pluies, le volumes relevé peut être multiplié par trois selon l'intensité de la pluie.

Au vu des faibles volumes relevés par ce poste, **sa priorité pour la recherche des eaux parasites est de 2.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ENTREE STATION

La capacité nominale de la STEP de Lamanon est de 3 000 EH.

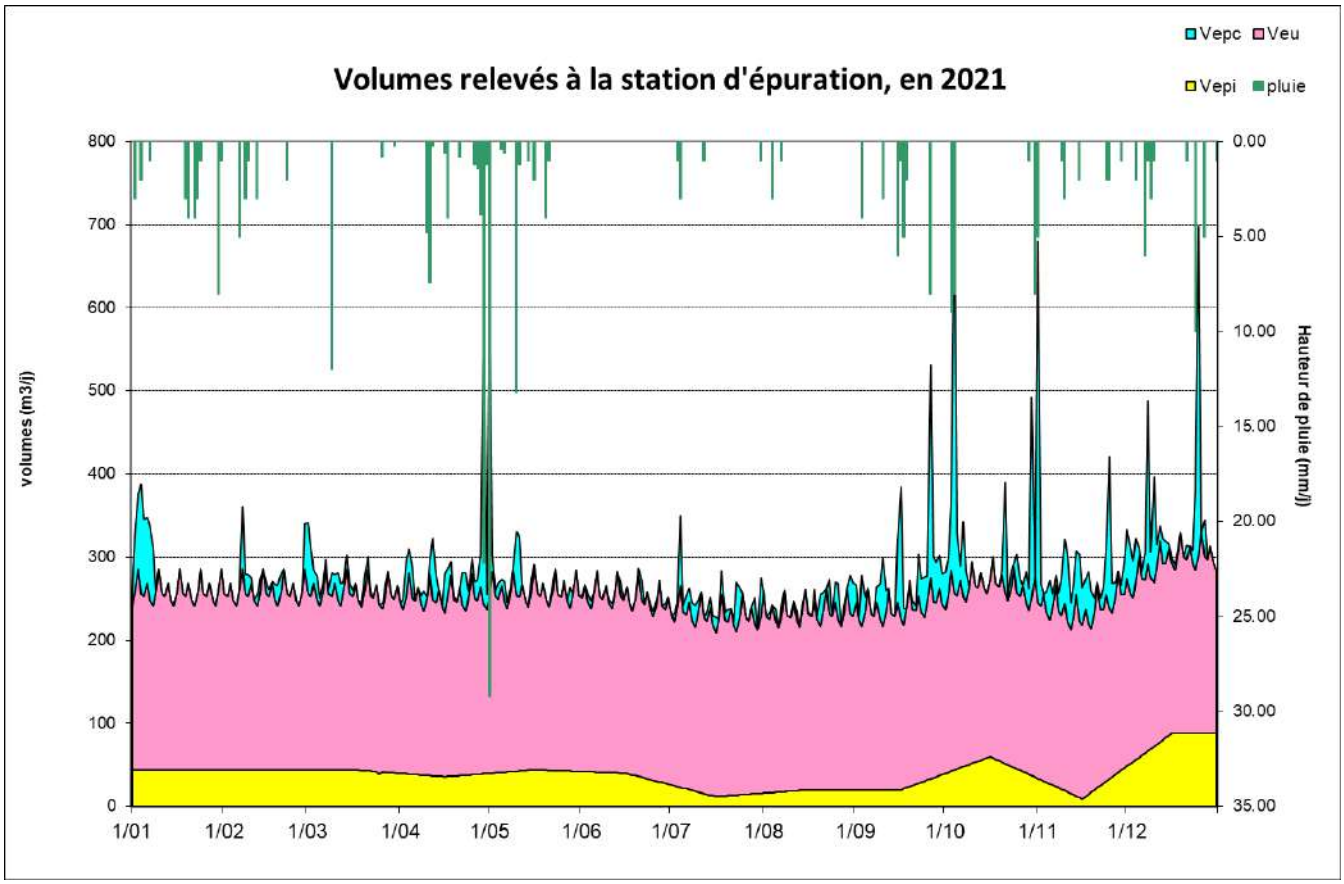

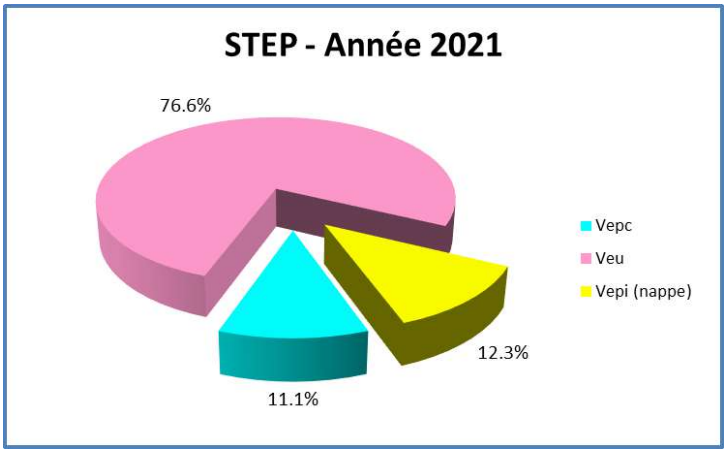

La station d'épuration collecte majoritairement des eaux usées strictes (76.6% soit 85 214 m³/an). Les part des eaux claires parasitent de captage et d'infiltration sont quant à elles équivalente.

La commune de Lamanon est de priorité 1 en termes de recherche des eaux parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Cela permettra de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m^3/an)
PR Prairie	Fumigation	2	2 460
STEP	ITV, fumigation	1	19 902

Lançon-Sibourg

Suivi des anomalies

Sur la commune de Lançon-Provence (SA Lançon-Sibourg + SA Lançon-village), depuis 2013 il y a eu 184 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 44 anomalies de soldées. Il reste encore 16 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		3		3
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	3			3
D.E COLLECTEUR	1			1
D.E ENTRE RESEAU EP / EU		2		2
D.E OUVRAGE	1			1
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	3			3
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			3	3
Total général	**8**	**5**	**3**	**16**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Diagnostics eaux claires parasites

Le périmètre du présent diagnostic porte sur le système d'assainissement du hameau de Val Sibourg.

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) est composé de différents équipements :
1 Station d'épuration : STEP Val de Sibourg

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

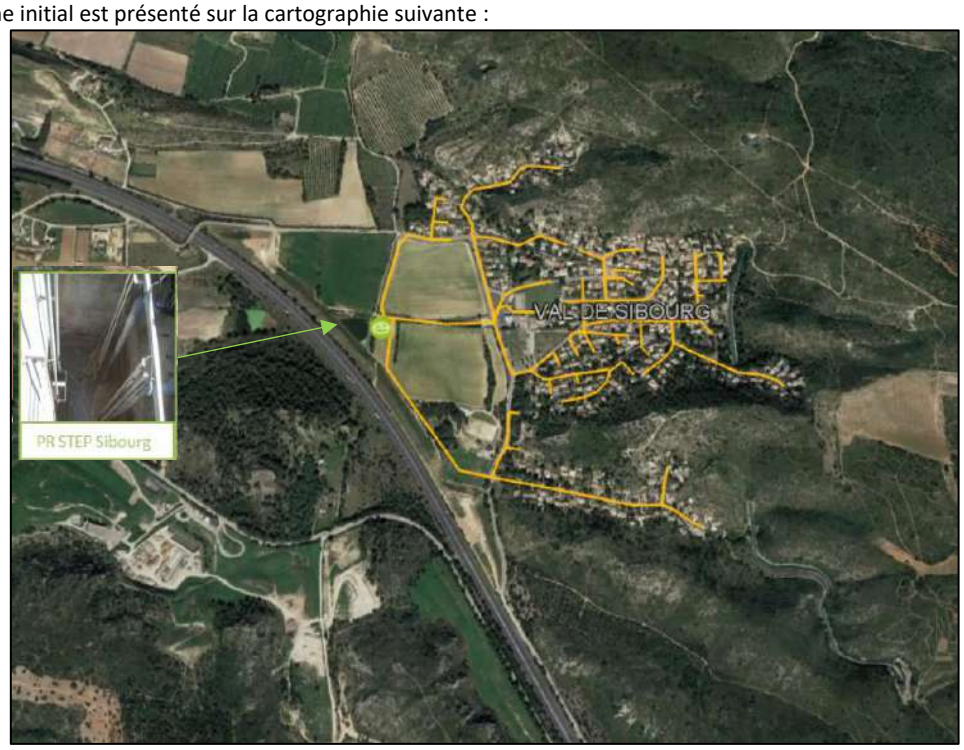

Figure 1 : Présentation du réseau EU

Le système de collecte consiste de 7 167 ml de réseaux uniquement gravitaires et se rejette au niveau de la station d'épuration de Val de Sibourg de 1 200 équivalents-habitants.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Lançon-Provence, la pluviométrie en **2019** était de **592 mm**, **372.2 mm** en **2020** et de **491** mm en **2021**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Poste de relevage / Points de mesure		STEP Sibourg
Part d'eaux usées (en %)	2018	69.8
	2019	50.9
	2020	64.6
	2021	67.1
Part d'EPI (en %)	2018	3.8
	2019	11.2
	2020	8.4
	2021	13.7
Part d'EPC (en %)	2018	26.4
	2019	37.9
	2020	27
	2021	19.3
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	30.2
	2019	49.1
	2020	35.4
	2021	**33**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021

Légende	Comparaison 2020/2021
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

DIAGNOSTIC EPOUSE DU RESEAU DE LANÇON DE PROVENCE : VAL SIBOURG

ENTREE STATION

La STEP Sibourg dispose d'un poste de relevage équipé de 2 groupes de pompage de 32 et 29 m³/h.

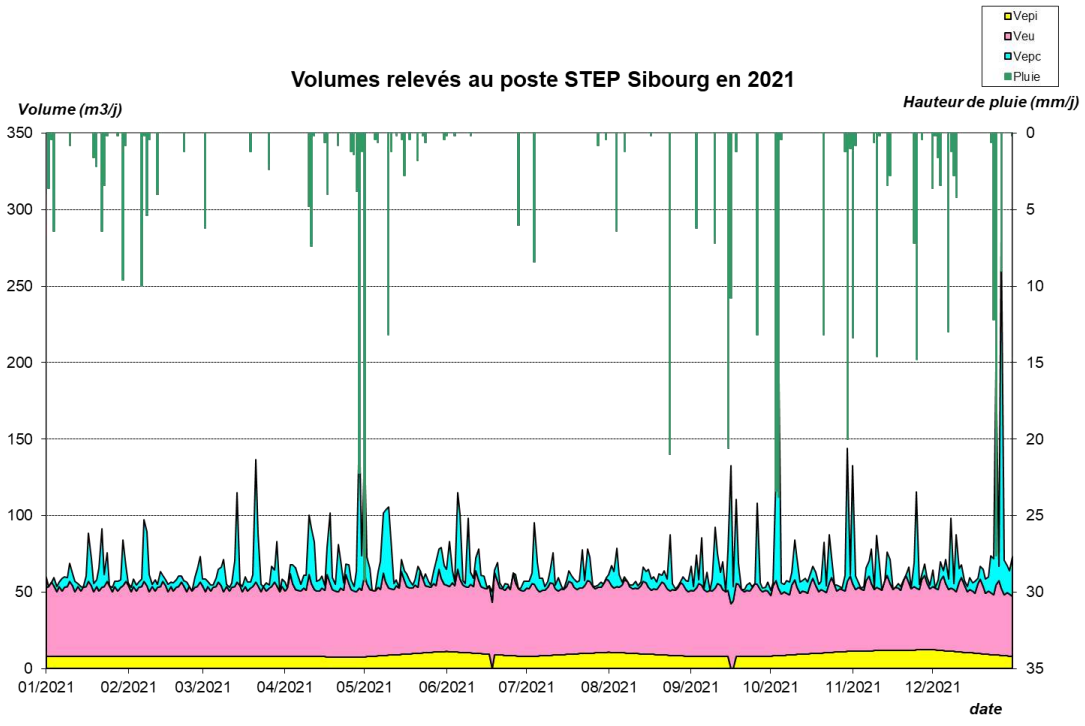

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

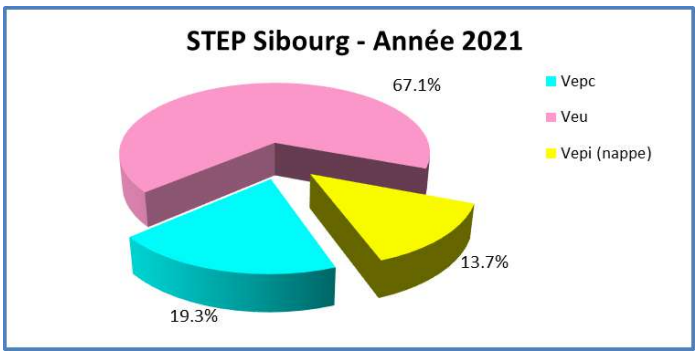

Le PR de la STEP de Sibourg relève principalement des eaux usées strictes (67.1%). Toutefois, le bassin de collecte est sensible aux eaux claires parasites. Les EPC représentent 19.3% des effluents : à la suite d'une forte pluie les volumes relevés peuvent être multiplier par 2. Les EPI, quant à eux, sont beaucoup moins impactant avec un débit moyen journalier de 9 m^3/j.

Au vu de la quantité d'eaux parasites et des volumes arrivant sur cette station d'épuration, **le bassin de collecte doit faire l'objet d'une investigation de terrain.**

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Estimation des volumes d'eaux parasites (m^3/an)
STEP Sibourg	ITV, fumigation	7 975

Lançon-Village

Suivi des anomalies

Sur la commune de Lançon-Provence (SA Lançon-village + SA Lançon-Sibourg), depuis 2013 il y a eu 184 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 16 anomalies de soldées. Il reste encore 16 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		3		3
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	3			3
D.E COLLECTEUR	1			1
D.E ENTRE RESEAU EP / EU		2		2
D.E OUVRAGE	1			1
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	3			3
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			3	3
Total général	**8**	**5**	**3**	**16**

Anomalies privées

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le périmètre du présent diagnostic porte sur le système d'assainissement du village de Lançon de Provence.

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Lançon Provence est composé de différents équipements :

- 1 Station d'épuration
- 4 postes de relevage (PR) :
  - Les Pinèdes
  - Saint-Roch
  - Roquilles (avec surverse)
  - RN113 (avec surverse)

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

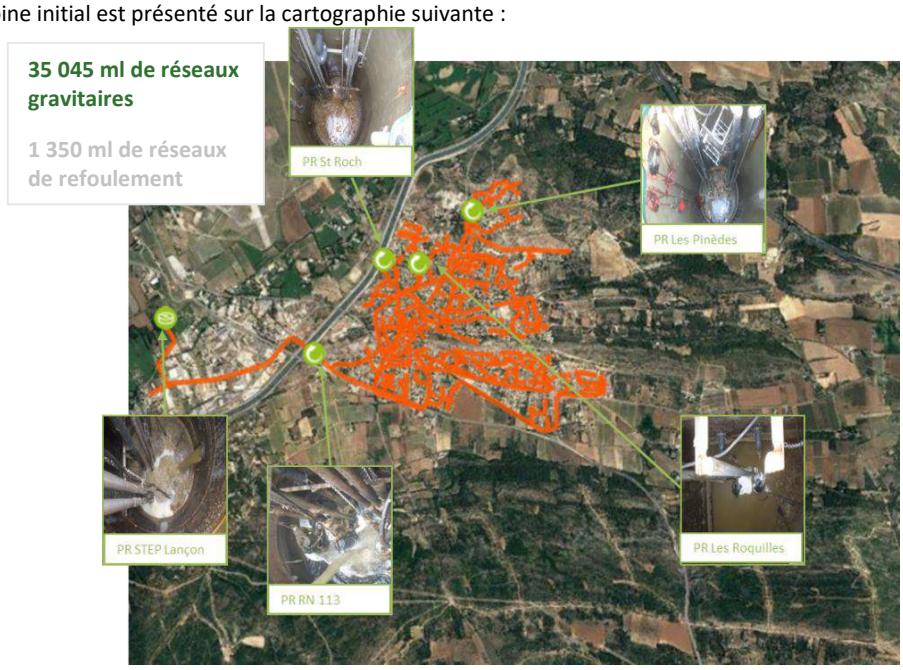

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de Lançon Provence

De plus, 3 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation. Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

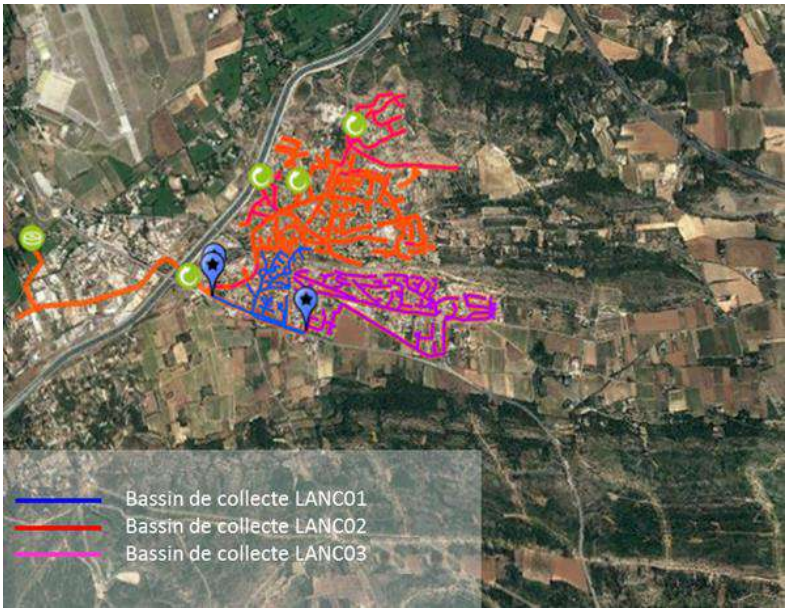

Figure 2 : Présentation des PM de la commune de Lançon Provence

Le réseau communal est composé de 35 045 ml de réseaux gravitaires et de 1 350 ml de réseaux de refoulement se rejetant au niveau de la station d'épuration du Village d'une capacité nominale de 8 100 équivalents-habitants.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Lançon-Provence, la pluviométrie en **2019** était de **592 mm**, **372.2 mm** en **2020** et de **491** mm en **2021**.

Poste de relevage / Points de mesure		Pinèdes	RN113	Roquilles
Part d'eaux usées (en %)	2018	68	30	-
	2019	71.4	23.9	-
	2020	73.7	32.8	85.1
	2021	**79.3**	**-**	**72.9**
Part d'EPI (en %)	2018	0	1.5	-
	2019	0	0	-
	2020	0	0	0.3
	2021	**0**	**-**	**15.5**
Part d'EPC (en %)	2018	32	68.5	-
	2019	28.6	76.1	-
	2020	26.3	67.2	14.6
	2021	**20.7**	**-**	**11.6**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	32	70	-
	2019	28.6	76.1	-
	2020	26.3	67.2	14.9
	2021	**20.7**	-	**27.1**

Poste de relevage / Points de mesure		St Roch	STEP Village
Part d'eaux usées (en %)	2018	42.4	67.2
	2019	51.4	58.3
	2020	69.1	81.8
	2021	43.1	77.6
Part d'EPI (en %)	2018	7.8	12.9
	2019	6.9	18.3
	2020	9.7	1.5
	2021	8.3	4.3
Part d'EPC (en %)	2018	49.8	19.9
	2019	41.7	23.4
	2020	21.2	16.7
	2021	48.5	18.1
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	57.6	32.8
	2019	48.6	41.7
	2020	30.9	18.2
	2021	**56.8**	**22.4**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021

Légende	**Comparaison 2020/2021**
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR PINEDES

Les groupes de pompage équipant le PR Les Pinèdes disposent d'un débit de 20 m³/h chacun.

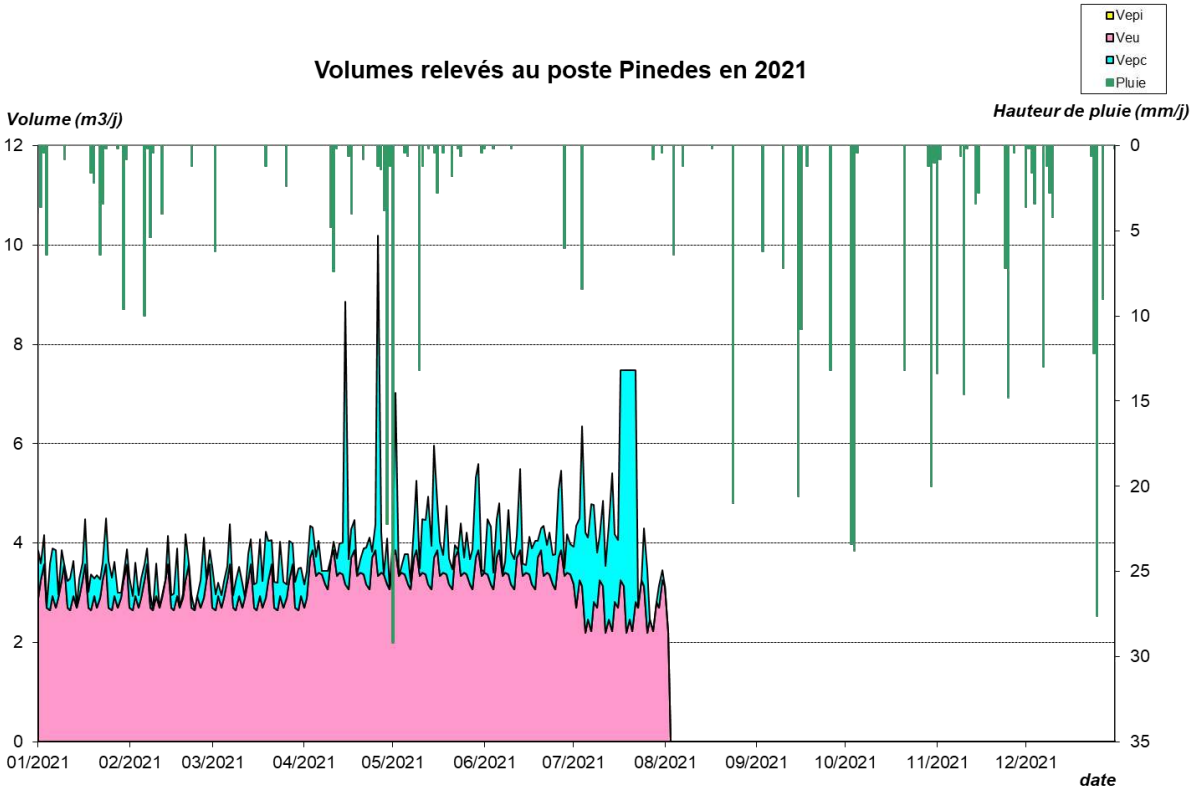

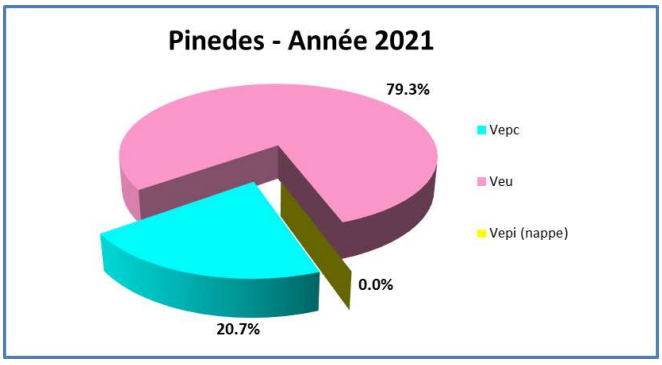

Les données de télégestion de ce poste ne remontent plus depuis début aout 2021. L'analyse a était faite sur les 7 premiers mois.

Le poste relève majoritairement des eaux usées strictes (79.3%). Cependant, on constate toujours un impact non négligeable des eaux pluviales (20.7%). Au vu de la quantité d'eaux parasites et des volumes transitant dans ce PR, **le bassin de collecte de ce PR est en priorité 3.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR RN113

Le poste de relevage RN 113 est équipé de 3 groupes de pompage de 98, 86 et 84 m³/h.

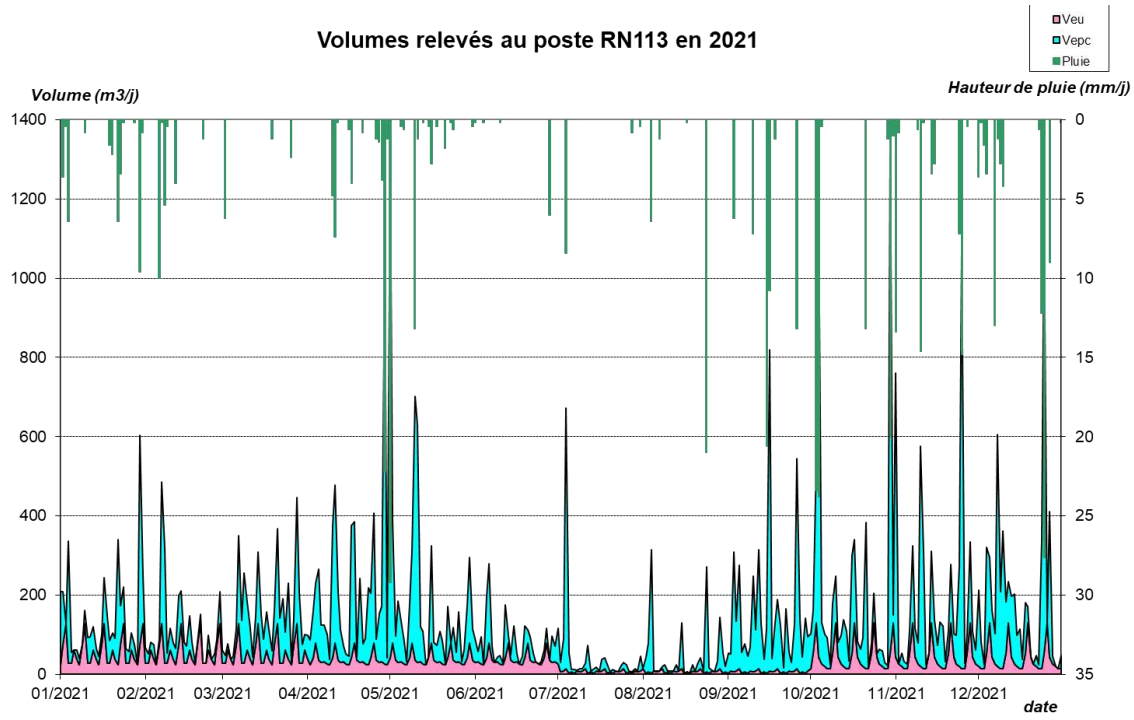

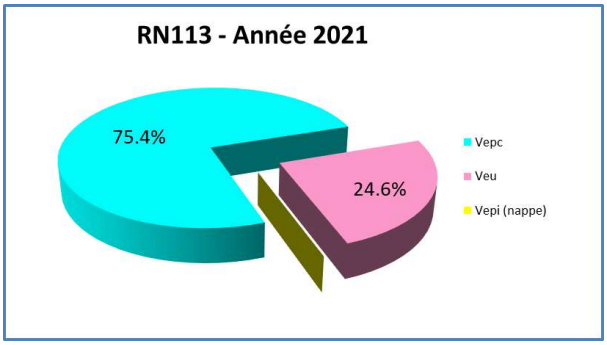

Le PR RN113 relève une part importante d'eaux parasites de captage (75.4%) comme les trois dernières années.

Une fois la conduite de refoulement amorcé, le débit journalier du poste calculé sur la base des temps de pompage des pompes est biaisé par la présence d'un débit de siphonage naturel permanent estimé à 38 m³/h (sans pompage), on sous-estime les volumes réels transitant par ce poste. Nous préconisons la mise en place d'un débit mètre pour comptabiliser les volumes réellement collectés.

Les résultats montrent une réaction significative lors des épisodes pluvieux, cependant nous ne pouvons pas estimer les volumes d'ECP permanente à cause au siphonage permanent naturel.

Le bassin de collecte de ce PR est en priorité 1 pour la recherche des ECP pluviales.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR ROQUILLES

Ce PR est équipé de 2 groupes de pompage de 90 m³/h.

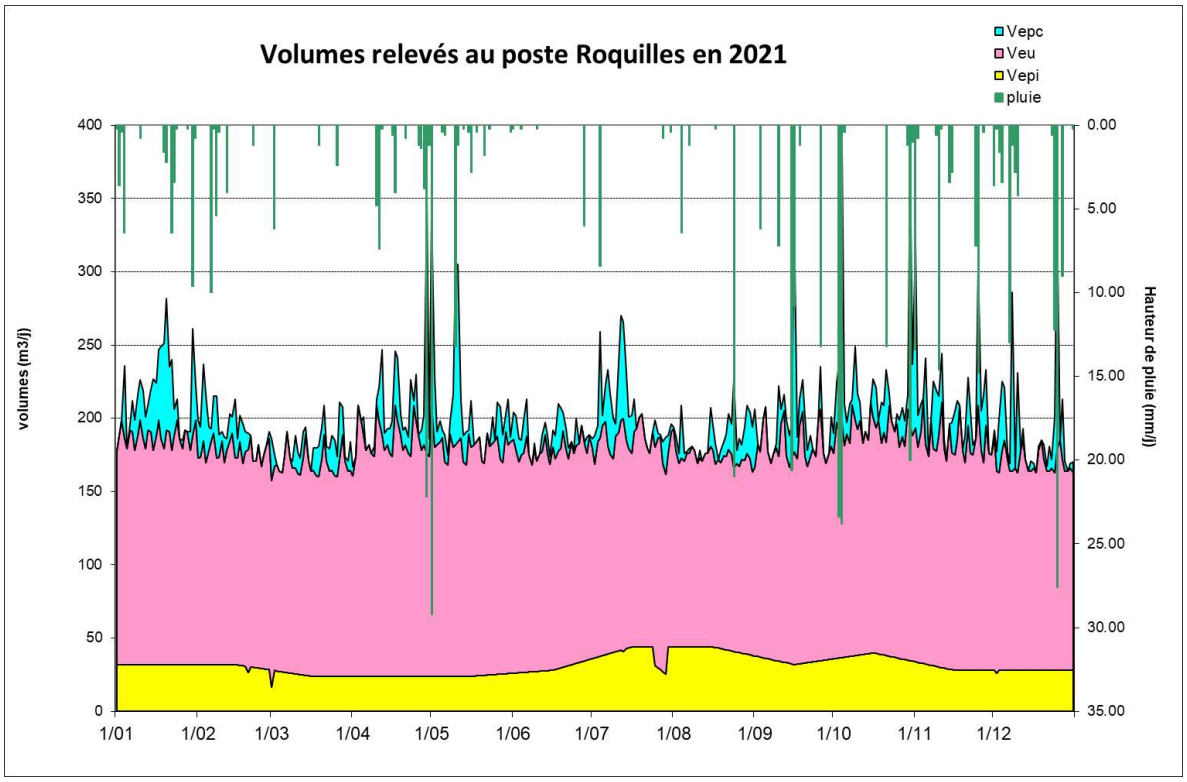

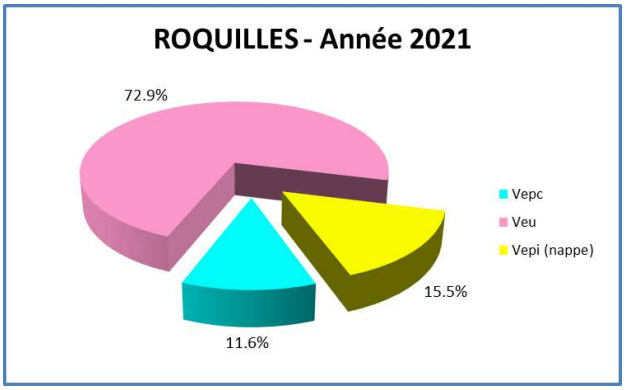

Les résultats montrent qu'en 2021 le poste relève majoritairement des eaux usées strictes (72.9%). La part d'eaux claires parasites est composée de 15.5% d'EPI et 11.6% d'EPC.

L'infiltration de la nappe à lieu tout au long de l'année.

Au vu de la quantité d'eaux parasites et des volumes transitant dans ce PR, **le bassin de collecte de ce PR est en priorité 1.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR SAINT ROCH

Le PR est équipé de deux groupes électropompes de 6 et 7 m³/h.

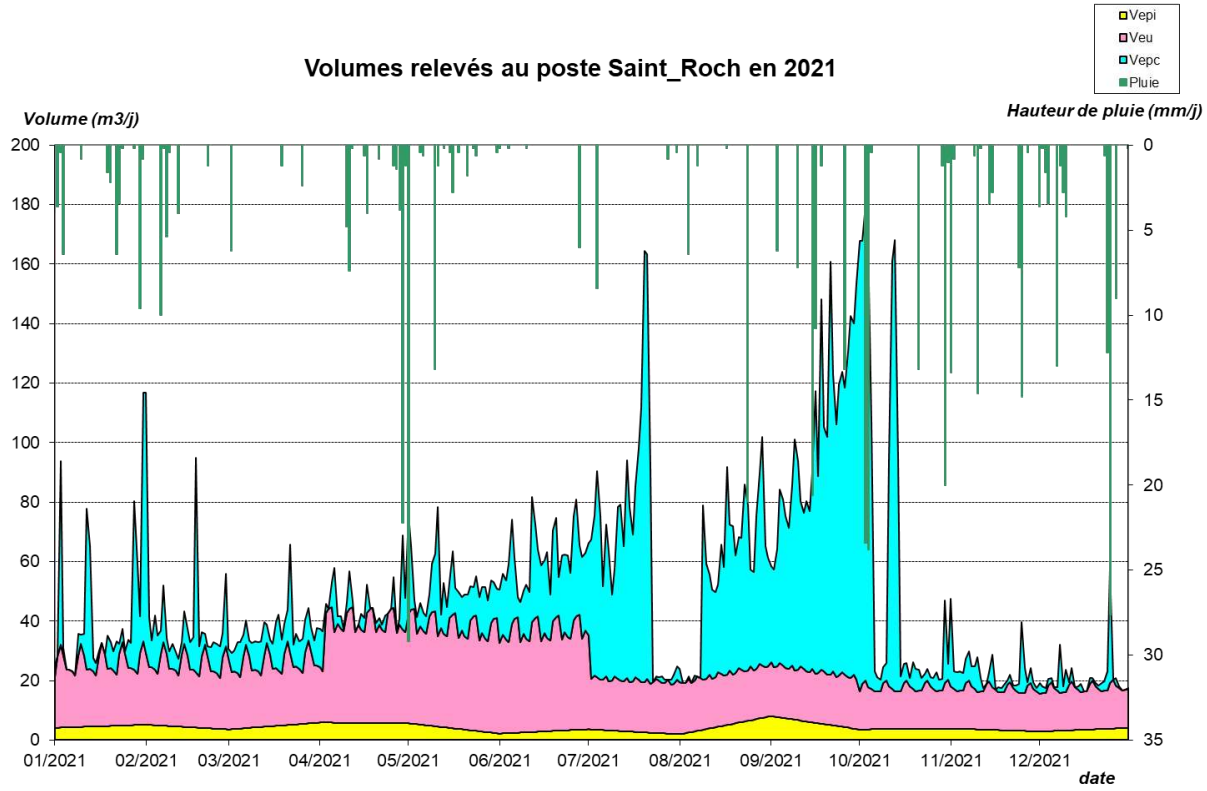

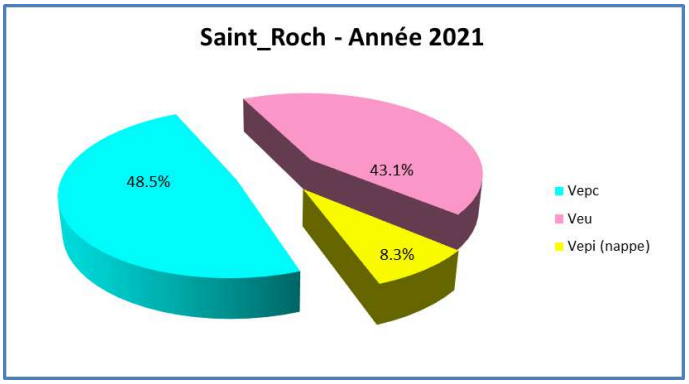

Sur la période allant de mai à octobre 2021, les temps de pompages de la pompe 2 sont anormales. Le bouchage de la pompe sur cette période pourrait en être à l'origine. La part des eaux claires parasites de captage sont largement surestimé sur cette période. Néanmoins en début et fin d'année, nous pouvons voir une forte corrélation entre les pics d'EPC et les épisodes pluvieux.

L'influence de la nappe est présente de façon modérée tout au long de l'année.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ENTREE STATION

La station d'épuration du village de 8 100 EH est équipée de trois groupes de pompage de 100 m³/h chacun et d'un débitmètre à l'entrée de station.

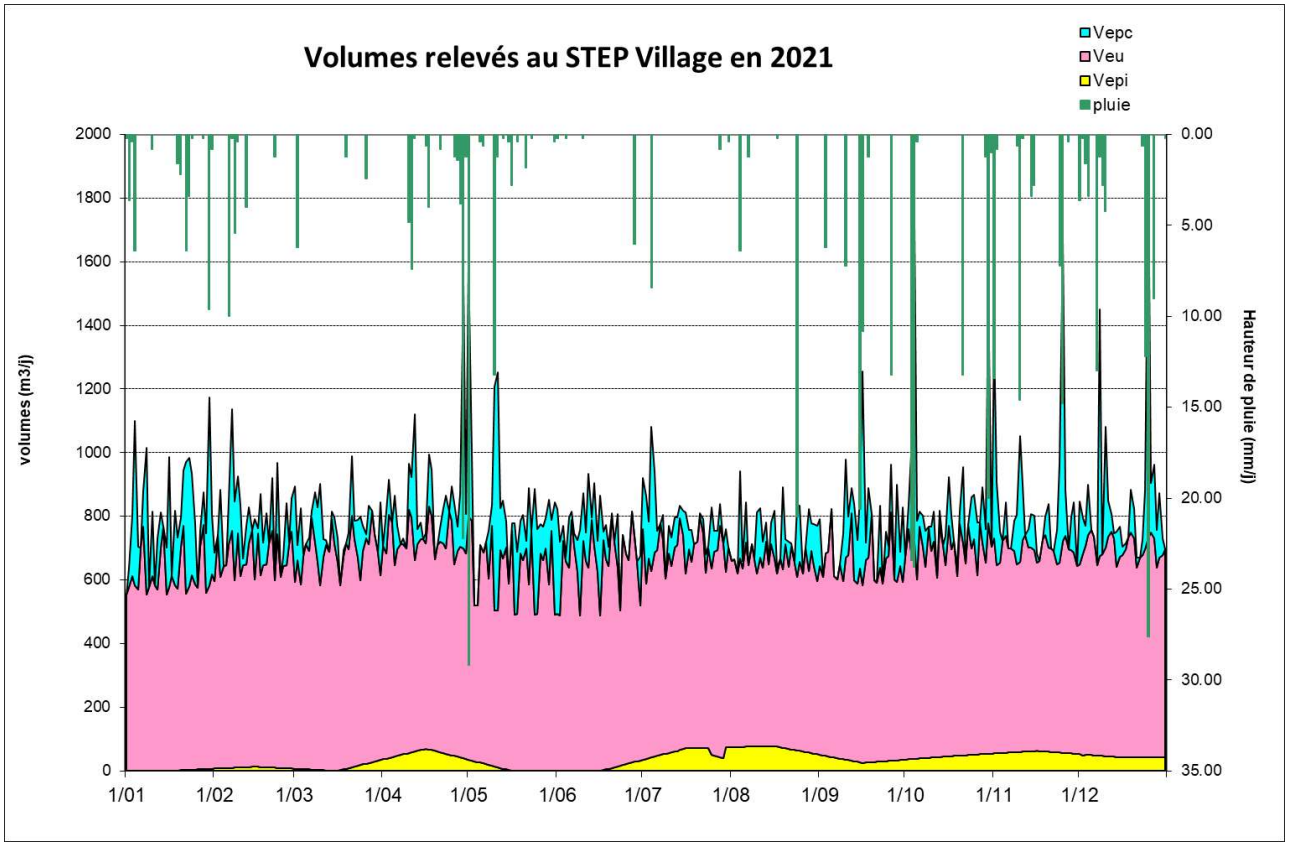

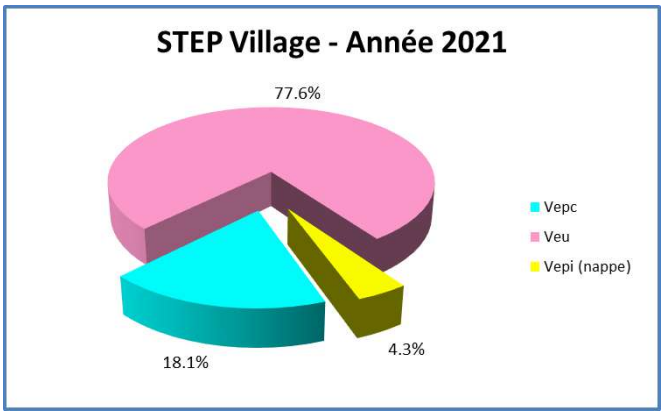

Le PR de la STEP de la commune de Lançon de Provence relève majoritairement des eaux usées strictes (77.6%). L'impact des EPI (4.3%) est négligeable devant celui des EPC (18.1%). Nous pouvons, ici aussi, voir une forte corrélation entre les pics d'augmentation des volumes entrée de station et les forts épisodes pluvieux.

Au vu de la quantité d'eaux parasites et des volumes transitant en entrée de station d'épuration, **le bassin de collecte gravitaire est en priorité 1.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m³/an)
STEP Village*	ITV, fumigation	1	39 132
PR Les Roquilles (non isolé)	ITV, fumigation	2	16 960
PR Les Pinèdes	Fumigation	3	174
PR Saint-Roch	Fumigation		Pas diagnosticable
PR RN 113	Fumigation		Pas diagnosticable

(*) Le bassin de collecte de la STEP Village est isolé du bassin de collecte de PR Les Roquilles.

Mallemort

Suivi des anomalies

Sur la commune de Mallemort, depuis 2013 il y a eu 104 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 8 anomalies de soldées. Il reste encore 42 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		4	4	8
D.E BRANCHEMENT	1			1
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	4			4
D.E COLLECTEUR	1			1
D.E ELEMENT INTERNE DU REGARD	1			1
D.E ENTRE RESEAU EP / EU		2		2
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	3			3
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU		2	15	17
SURVERSE ENTRE RESEAU EP / EU	3	2		5
Total général	**13**	**10**	**19**	**42**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).
Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Mallemort est composé de différents équipements :

- 1 station d'épuration
- 1 surverse réseau
- 9 postes de relevage (PR) dont 3 intégrés en 2021 :
  - Craponne
  - Saint-Comes
  - Fontenelle
  - Foot1
  - Les Fontaines
  - Jardin d'Alleins
  - Hameau de Lydie (2021)
  - Hameau Florent (2021)
  - Clos du Roure (2021)

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

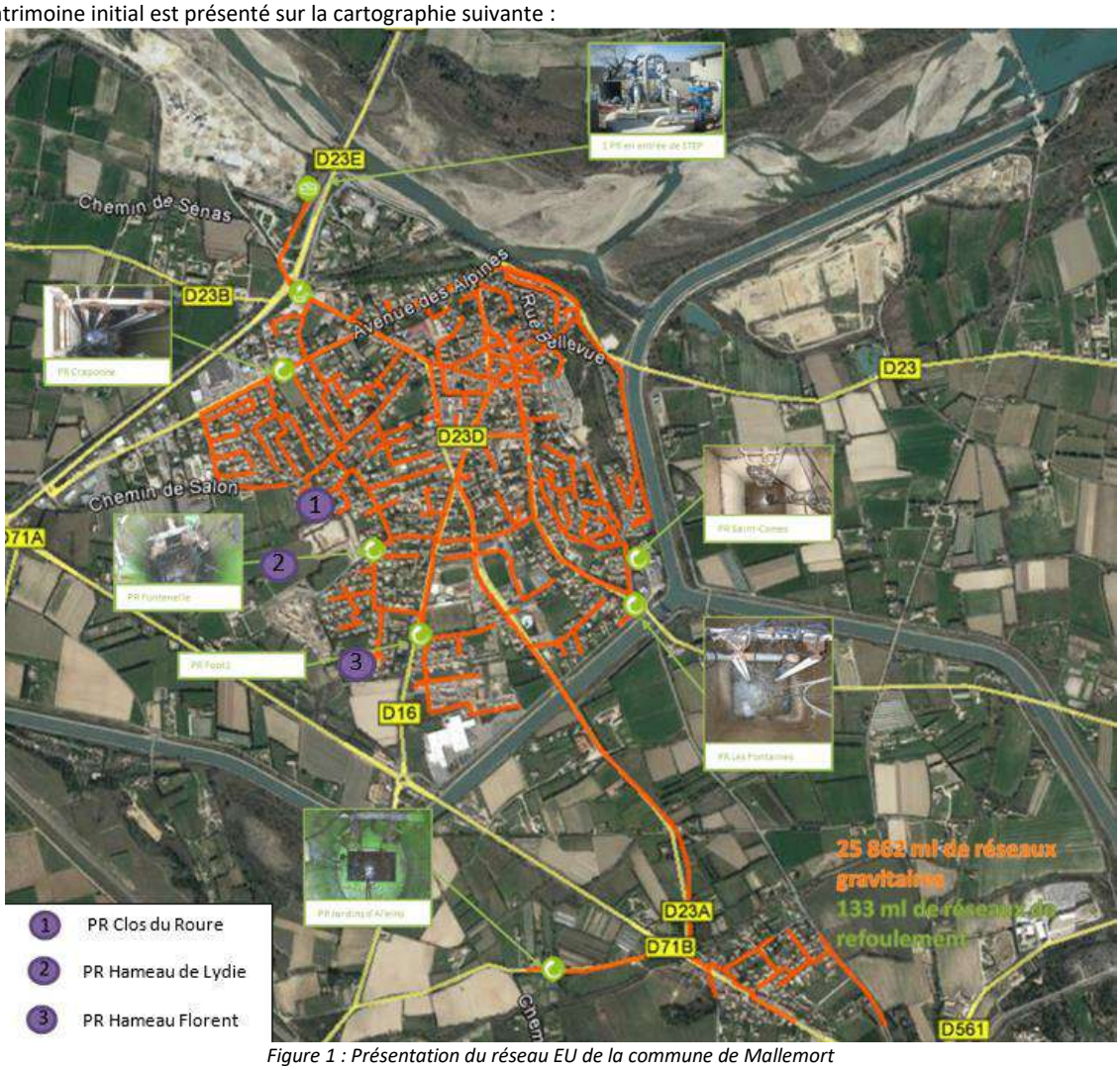

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de Mallemort

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

De plus, 2 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation.

A noter que ces sondes n'ont pas fournies de données en 2021, un diagnostic sera mené sur ces points de mesure/

- MALL02 – Avenue des Frères Roqueplan
- MALL03 – Avenue Charles de Gaulles

Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

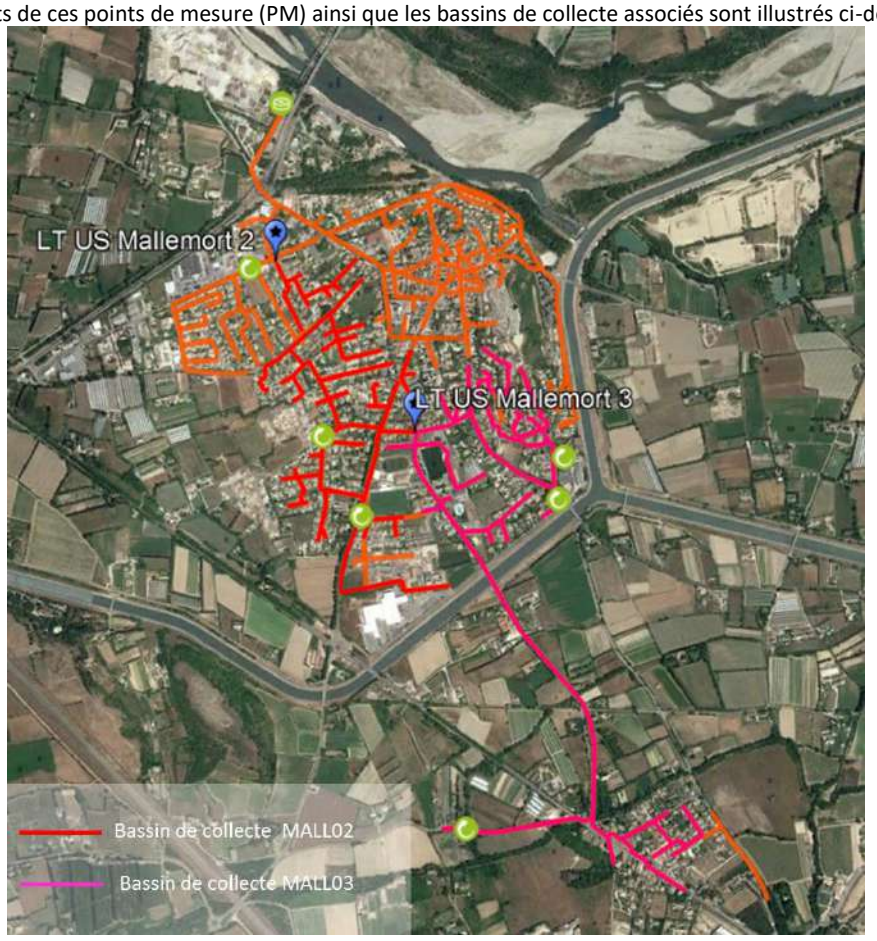

Figure 2 : Présentation des PM de la commune de Mallemort

Le réseau communal est composé de 25 862 ml de réseaux gravitaires et de 133 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau de la STEP d'une capacité nominale de 8 300 EH.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaires** des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.
Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Mallemort, la pluviométrie en **2019** était de **416 mm**, de **312 mm** en **2020** et de **325 mm** en **2021**.

Poste de relevage		Craponne	Fontaines	Fontenelles	Foot 1	Jardin d'Alleins	St Comes*	STEP
Part d'eaux usées (en %)	2018	55.7		54.1	33	54.8	31.4	44
	2019	65.8		51.9	24.2	54.5	15.4	46.9
	2020	54.8		52	21	60.1	48.5	80.2
	2021	**54.1**	**62.7**	**59.8**	**23.9**	**54.7**	**-**	**74.6**
Part d'EPI (en %)	2018	11.6		7.8	1.8	-	-	25.6
	2019	16.2		11	4.8	-	-	28.9
	2020	24.4		10.5	36.8	0	0	8.6
	2021	**19.9**	**0**	**8.4**	**59.8**	**0**	**-**	**5.6**
Part d'EPC (en %)	2018	32.7		38.1	65.1	45.2	68.6	30.4
	2019	18		37.1	71	45.5	84.6	24.1
	2020	20.8		37.5	42.2	39.9	51.5	11.2
	2021	**26**	**37.3**	**31.7**	**16.3**	**45.3**		**19.8**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	44.3		45.9	66.9	45.2	68.6	56
	2019	34.2		48.1	75.8	45.5	84.6	53
	2020	45.2		48	79	39.9	51.5	19.8
	2021	**45.9**	**37.3**	**40.1**	**76.1**	**45.3**	**-**	**25.4**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

(*) La part d'EPC est surestimé sur ce poste.

Légende	**Comparaison 2020/2021**
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Craponne

Le PR Craponne est équipé de 2 groupes de pompage de 34 et 35 m³/h.

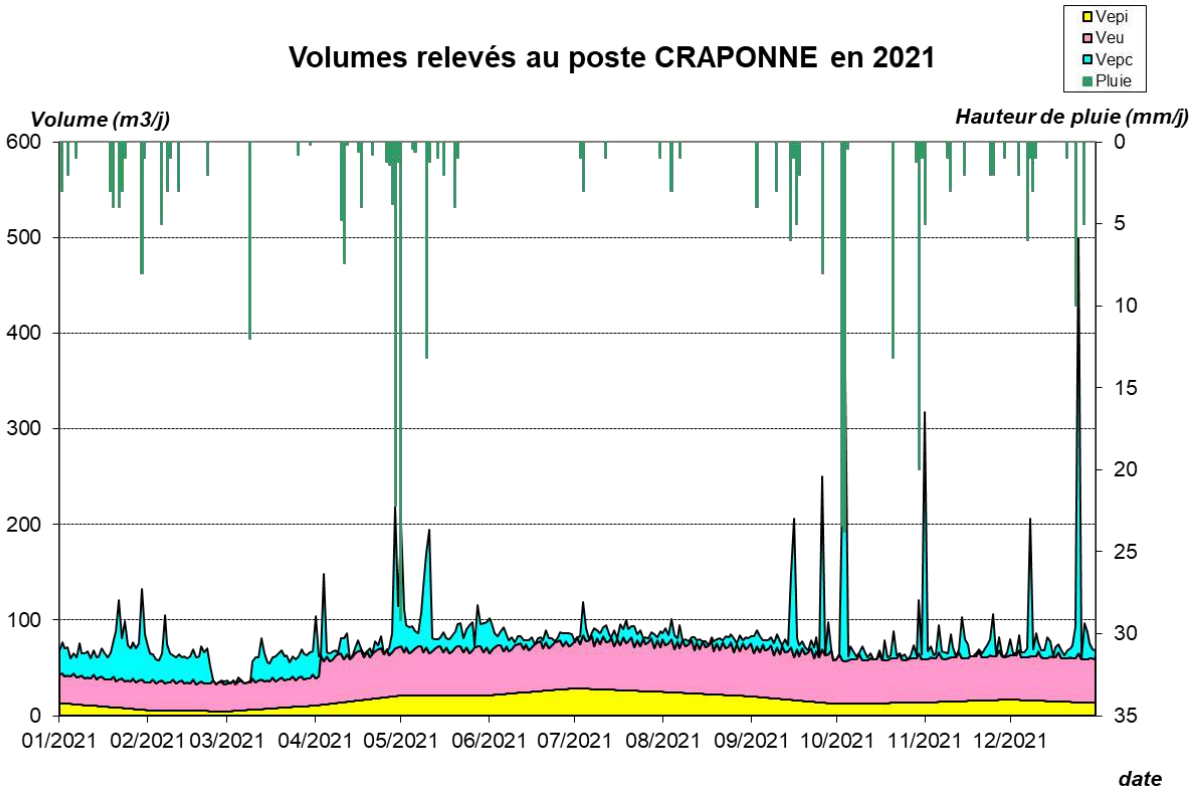

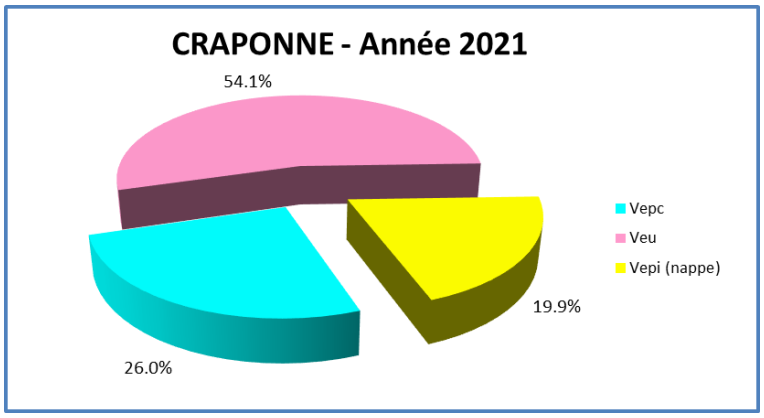

Ce poste relève majoritairement des eaux usées strictes (54.1%). Toutefois, les eaux parasites ont un impact non négligeable (45.9%). L'influence de la nappe est visible tout au long de l'année. De plus, on observe une augmentation des volumes lors des forts événements pluvieux.

Le bassin de collecte est en priorité 1 pour la recherche d'eaux claires parasites.

PR Fontenelles

Ce poste de relevage est équipé de deux groupes de pompage de 23 et 21 m³/h. Il récupère les effluents du PR Foot 1.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

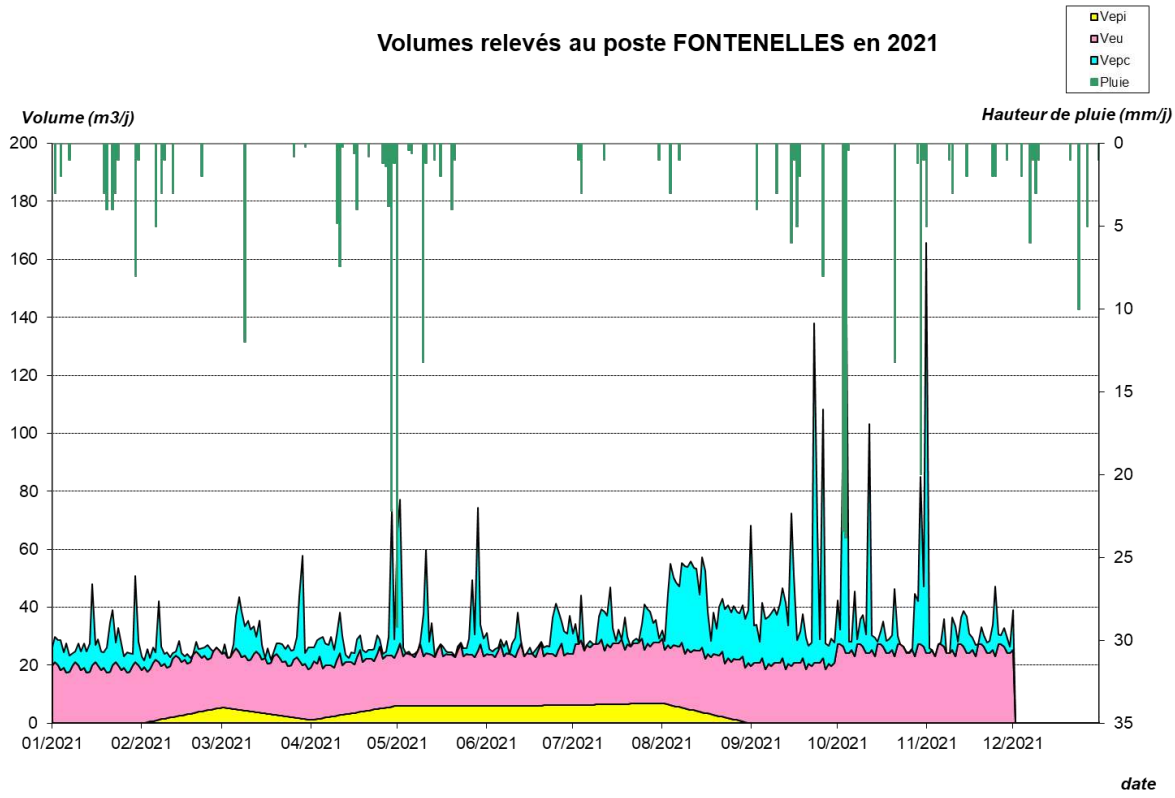

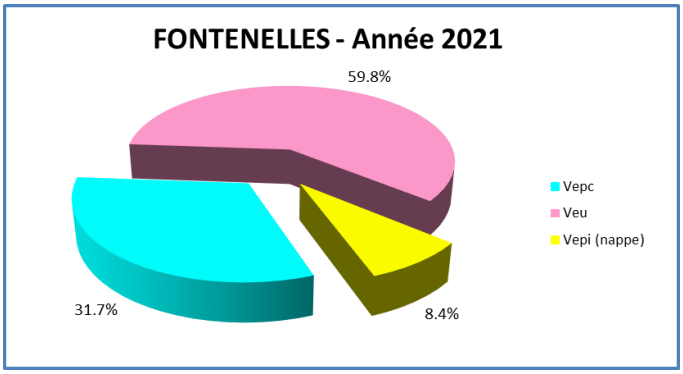

Les données à partir de début décembre sont incohérentes du a des temps de marches des pompes trop élevé. Cela peut-être du au bouchage des pompes. Un diagnostic des pompes sera réalisé.

Sur le reste de l'année, le PR relève majoritairement des eaux usées strictes (59.8%). Les eaux de pluies influencent tout de même fortement les volumes pompés (31.7%). Une corrélation visible entre périodes pluvieuses et augmentation des volumes.

Les investigations de terrains sur le bassin de collecte sont à faire en priorité 2.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR Foot 1

Ce poste est équipé de 2 groupes électropompes de 27 et 31 m³/h.

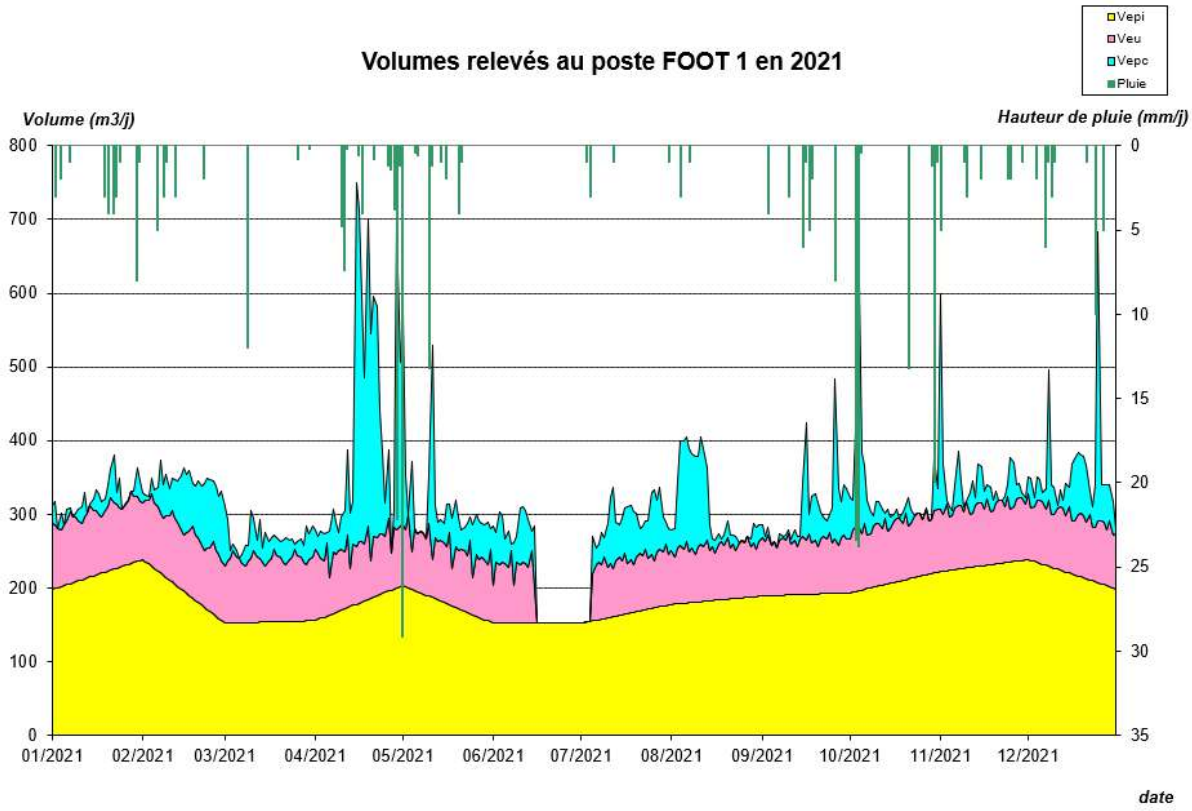

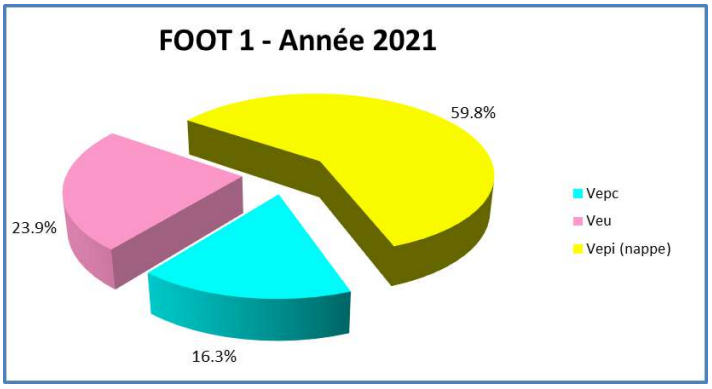

Sur la période allant de mi-juin à début juillet a eu lieu une coupure de la remontée des données.

Le bassin de collecte semble être très sensibles aux eaux claires parasites. En effet, seulement un quart des volumes relevés sont des eaux usées strictes. Les eaux de captage représentent 16.3% du volume annuel, une forte réaction du réseau est notamment visible lors des épisodes pluvieux aux mois d'avril et mai. Les eaux de nappe quant à elles contribuent à hauteur de 60% aux effluents collectés en 2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR Jardins d'Alleins

Ce poste de relevage est équipé de 2 groupes électropompes de 5 m³/h chacun.

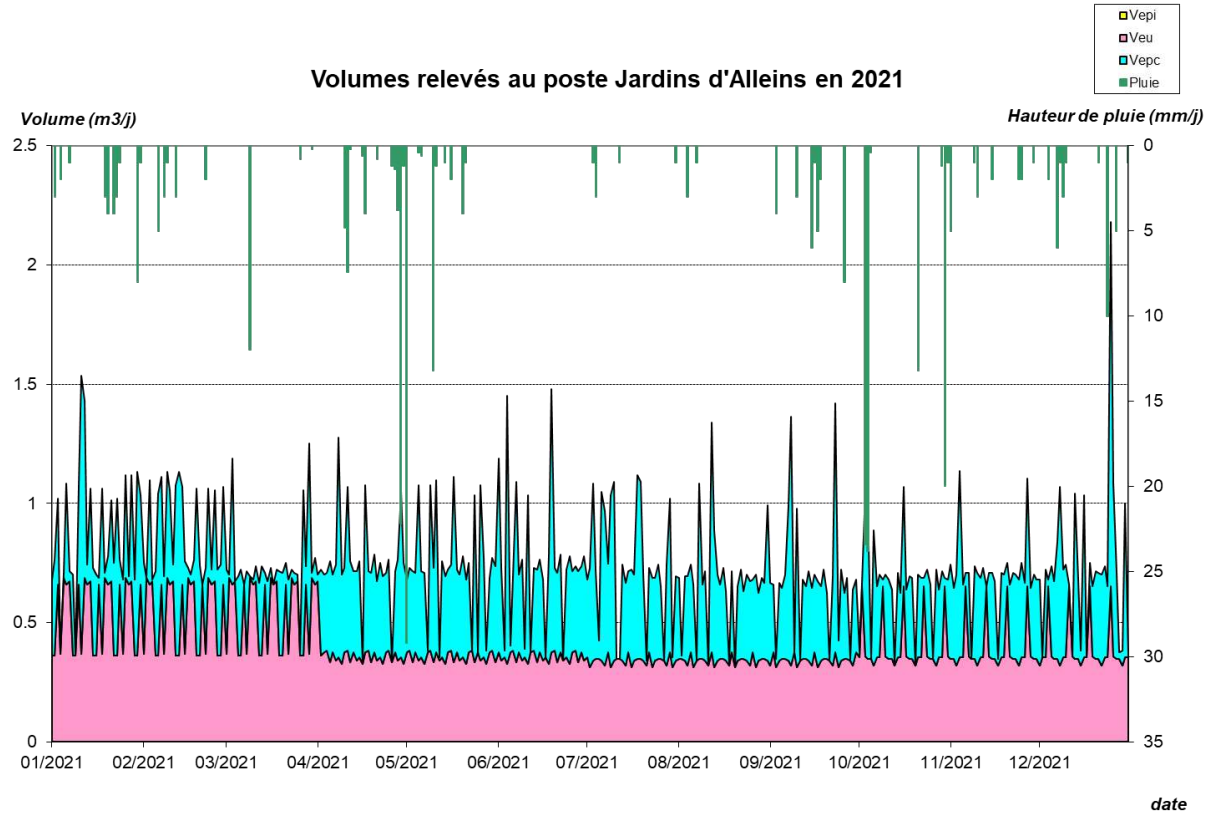

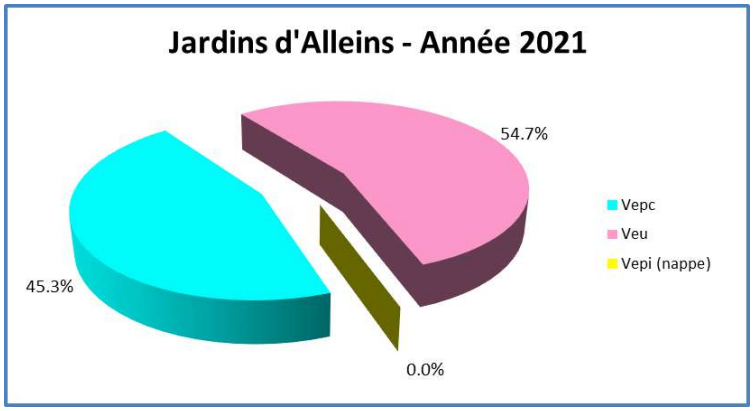

Au vu du débit de ce PR (et à la faible variation de celui-ci), une étude sur ce PR ne peut donner des résultats fiables. Les volumes journaliers collectés par ce poste sont **inférieurs à 1 m³/j** de ce fait nous ne préconisons pas d'investigation sur le bassin de collecte.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR Saint-Cômes

Ce poste de relevage est équipé d'un groupe de pompage de débit nominal 15 m³/h.

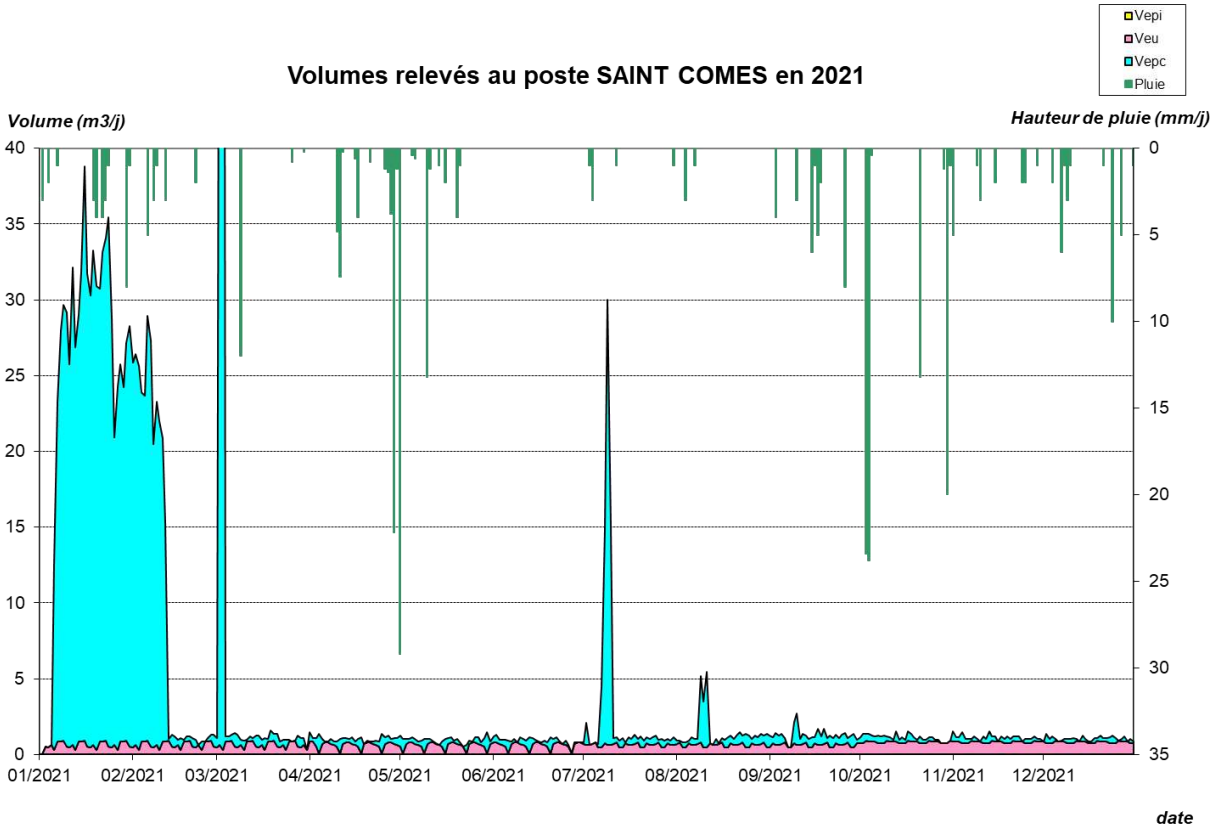

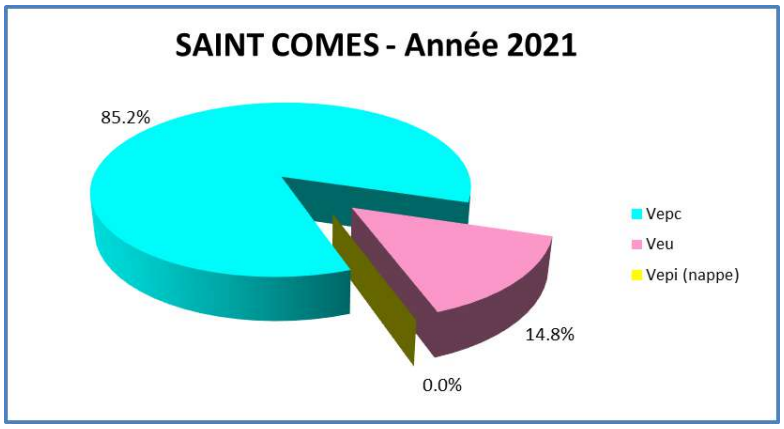

Il y a probablement eu un bouchage de la pompe en début d'année jusqu'à mi-février. La part d'EPC est surestimé sur cette période.

Tout comme pour le PR jardins d'Alleins, le débit étant très faible (< **1m³/j**), une étude sur ce PR ne peut donner des résultats fiables. **Au vu de ces analyses, le PR n'est pas prioritaire pour la recherche de fuites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR Fontaines

Le poste de relevage Fontaines est équipé de deux pompes 30 m³/h.

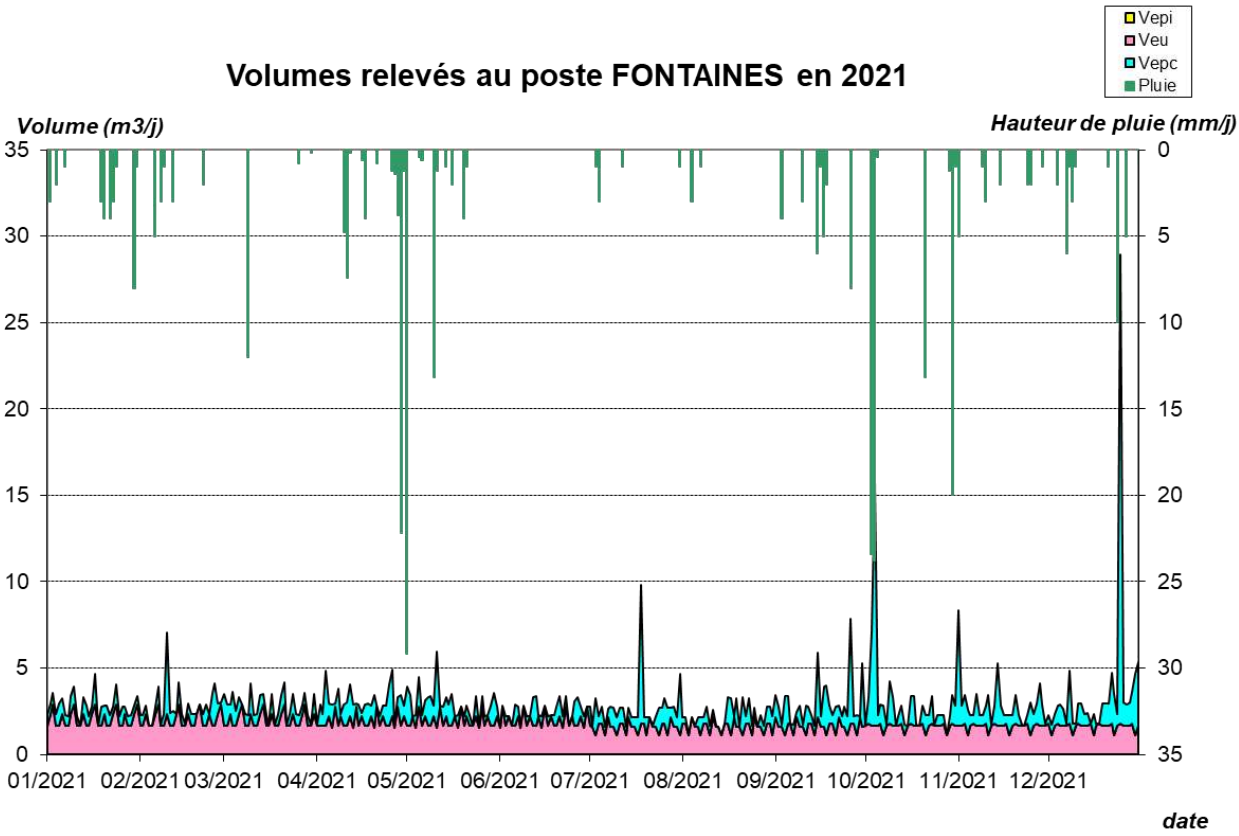

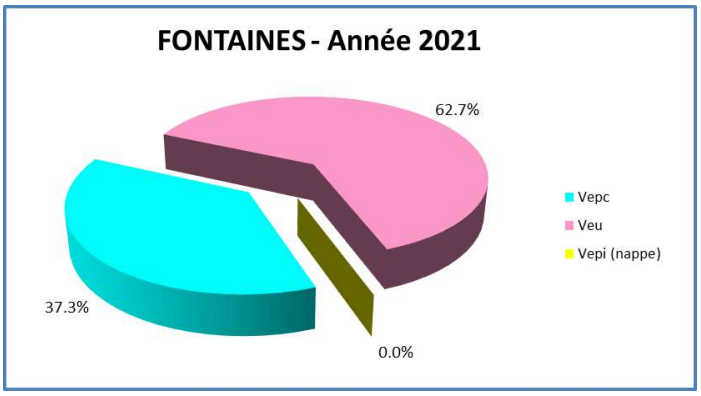

Les volumes relevés par ce poste sont également très faibles (environ 3 m³/j en moyenne). Les eaux strictes sont majoritaires toutefois la part des eaux parasites de captage reste non négligeable (37.3%).

Le bassin de collecte est en priorité 3 pour la recherche d'eaux claires parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ENTREE STATION

La station d'épuration de Mallemort a une capacité de 8 300 équivalents habitants.

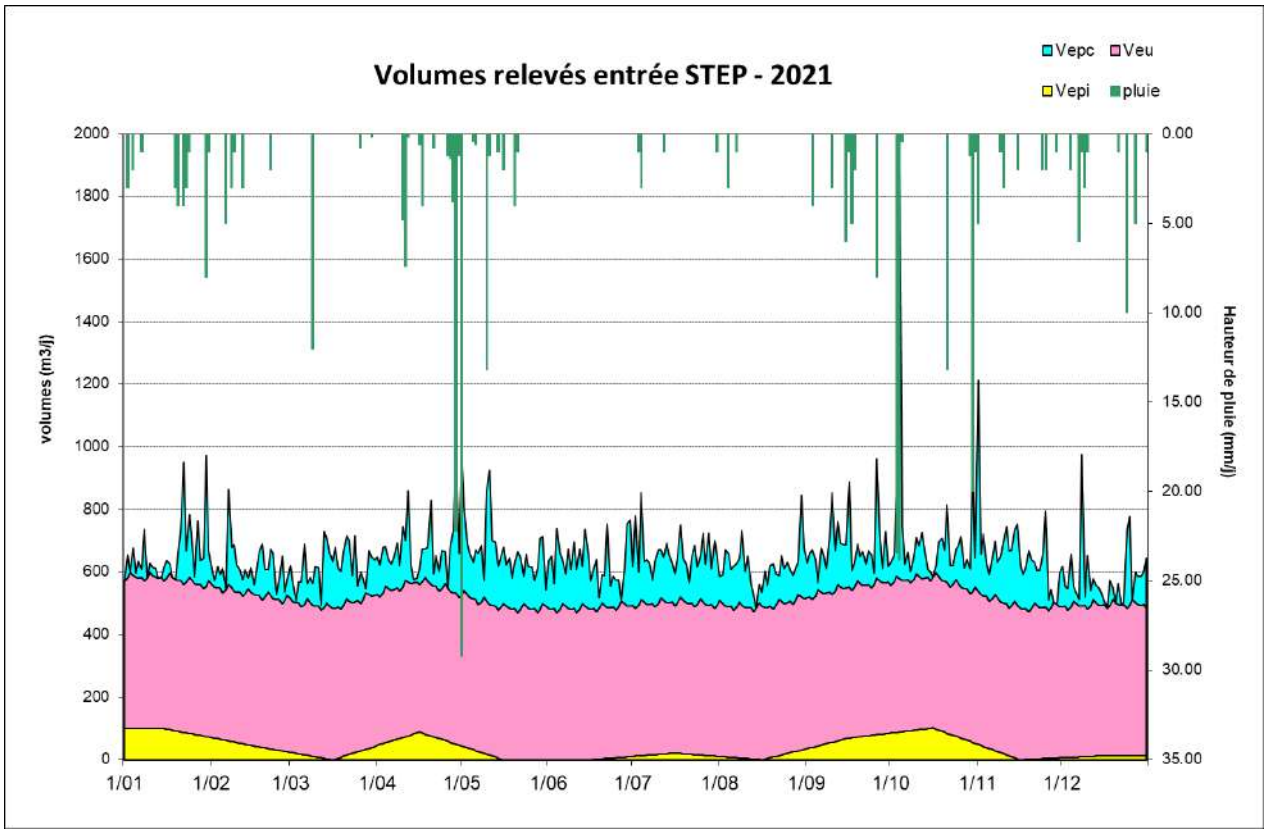

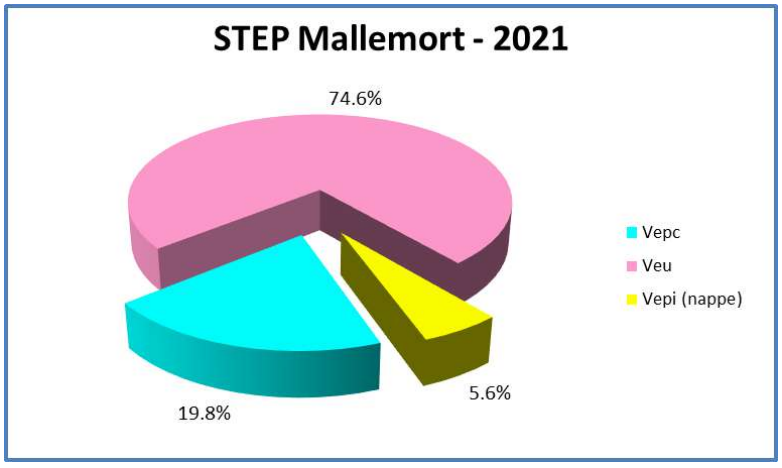

En entrée de la STEP, les eaux usées strictes sont majoritaires (74.6%). L'influence des eaux parasites reste néanmoins non négligeable avec 19.8% d'EPC et 5.6% d'EPI.

Le bassin de collecte de la STEP est en priorité 1 pour la recherche d'eaux claires parasites.

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m³/an)
PR Craponne	ITV, Fumigation	1	13 578
PR Fontenelles	Fumigation	2	4 601
PR Foot 1			-
PR Jardins d'Alleins	Fumigation	3	123
PR Saint-Comes	Fumigation	3	1 425
PR Les Fontaines	Fumigation	3	389
STEP	Fumigation	1	41 491

Le bassin de collecte de la STEP prend en compte les effluents provenant des PR Foot 1 et Saint-Comes.

Rognac

Suivi des anomalies

Sur la commune de Rognac, depuis 2013 il y a eu 139 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 12 anomalies de soldées. Il reste encore 306 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		12		12
D.E BRANCHEMENT	6		1	7
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	157		4	161
D.E COLLECTEUR	8		1	9
D.E ELEMENT INTERNE DU REGARD	1			1
D.E ENTRE RESEAU EP / EU		3		3
D.E OUVRAGE	1			1
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	94		4	98
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			14	14
Total général	**267**	**15**	**24**	**306**

Anomalies privées

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Rognac est composé de différents équipements :

- 1 Station d'épuration (STEP)
- 1 Poste de relevage (PR) : Les Cabelles

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

Figure 1 : Présentation du réseau d'eaux usées de la commune de Rognac

De plus, 6 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation.

A noter que 5 des points de mesures (ROGN01, ROGN02, ROGN03, ROGN05, ROGN06) n'ont pas fourni de mesure cette année, une maintenance générale sera réalisée. Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

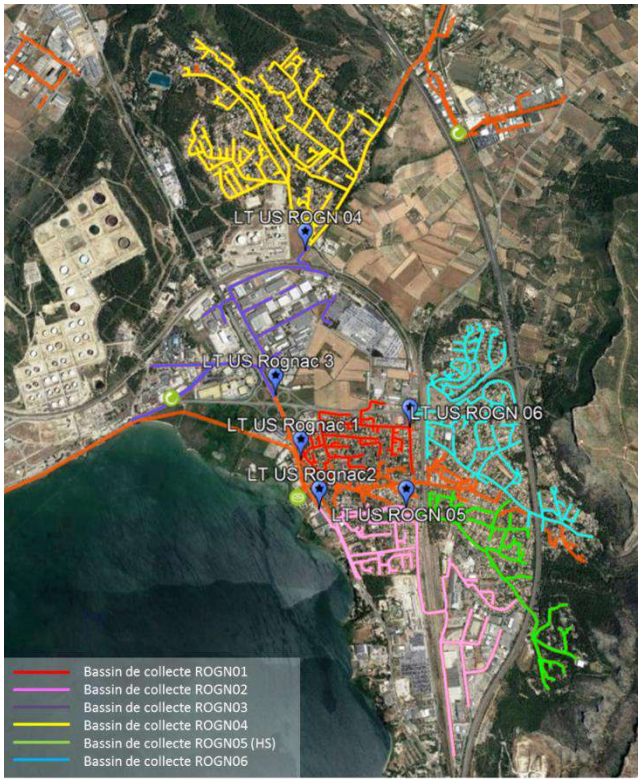

Figure 2 : Présentation des PM de la commune de Rognac

Le réseau communal est composé de 67 185 ml de réseaux gravitaires et de 4 013 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau de la station d'épuration d'une capacité nominale de 16 000 équivalents-habitants.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- Eaux usées (EU) domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Rognac, la pluviométrie en **2019** était de **250 mm**, de **392 mm** en **2020** et de **356 mm** en **2021**.

Poste de relevage / Points de mesure		Les Cabelles	ROGN04	STEP
Part d'eaux usées (en %)	2018	11.4	29.8	25.6
	2019	12.9	60.8	37.5
	2020	7.3	53.2	11.8
	2021	**10.2**	-	**22.8**
Part d'EPI (en %)	2018	55.7	6.7	46.1
	2019	52	21.5	38.7
	2020	57.8	12.9	67.7

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

	2021	**54.6**	**-**	**60.3**
Part d'EPC (en %)	2018	32.9	63.5	28.3
	2019	35.1	17.7	23.8
	2020	34.9	33.9	20.5
	2021	**35.2**	**-**	**16.9**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	88.6	70.2	74.4
	2019	87.1	39.2	62.5
	2020	92.7	46.8	88.2
	2021	**89.8**	**-**	**77.2**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021

Légende	**Comparaison 2020/2021**
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR LES CABELLES

Les groupes de pompage équipant le PR les Cabelles ont une capacité de 36 m³/h chacun.

Ce PR relève majoritairement des eaux claires parasites (89.8%). Les EPI « nappe » (54.6%) sont prédominantes. La présence de l'Etang de Berre en bordure de la commune de Rognac peut être une source d'entrée d'EPI. L'inspection de 2021 ne montre pas d'infiltration de nappe, pour finaliser l'ITV plusieurs regards d'accès devront être mis à la côte.

Le poste collecte essentiellement des **rejets industriels**, ce qui peut faire augmenter fictivement la part des EPI (volumes nocturnes entre 2h et 6h du matin) ainsi que les EPC « pluie » rejets anomaux par temps sec.

Cependant, on observe une corrélation significative entre les événements pluvieux et l'augmentation des volumes.

Au vu de la proportion d'eaux parasites relevées dans ce PR, son bassin de collecte doit être de **priorité 1.**

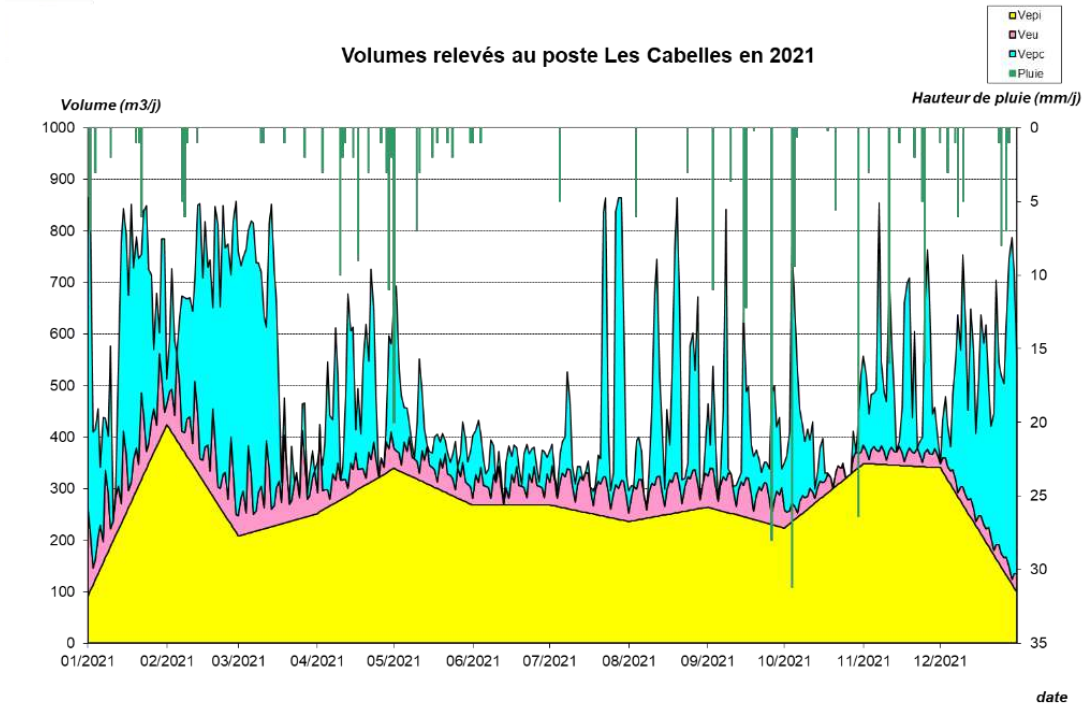

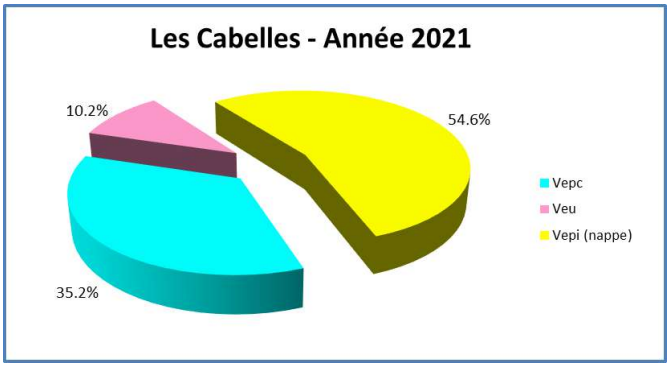

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Point de mesure de débit ROGN04-D20c

Le point de mesure a cessé de remonter les mesures de débit depuis le 26/05/2021.

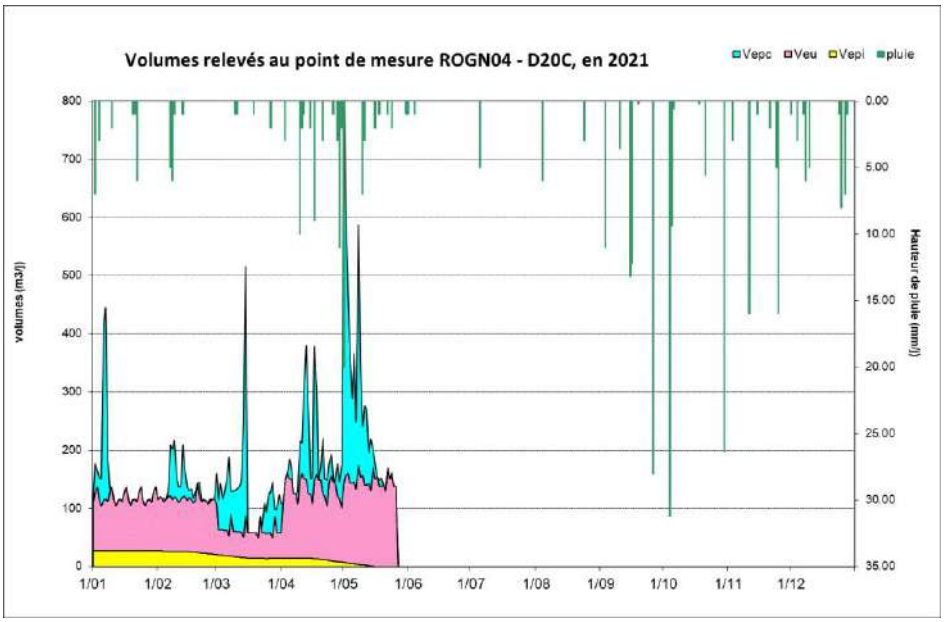

Malgré le manque de donnée en fin d'année, on constate que l'effluent transitant par ce point est majoritairement composé d'eaux usées strictes (57.3%). Cependant ce poste est sensible aux épisodes pluvieux, la corrélation entre les volumes EPC et les pluies est clairement visible.

La priorité de recherche des eaux parasites sur ce bassin de collecte est de 2.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ENTREE STATION D'EPURATION

Les pompes de relevages de la station d'épuration ont une capacité de 103 m³/h, 74 m³/h et 64 m³/h.

Les effluents arrivant à la station d'épuration sont majoritairement composés d'eaux claires parasites (83.1%) avec 60.3% d'EPI et 16.9% d'EPC. Les eaux usées strictes ne représentent que 22.8% des volumes relevés.

Le volume d'EPI (nappe) est très probablement surévalué par le fait des rejets industriels nocturnes, juste pour le PR Cabelles on estime un talon EPI liée aux industriels d'environ 200m3/j en moyenne sur l'année.

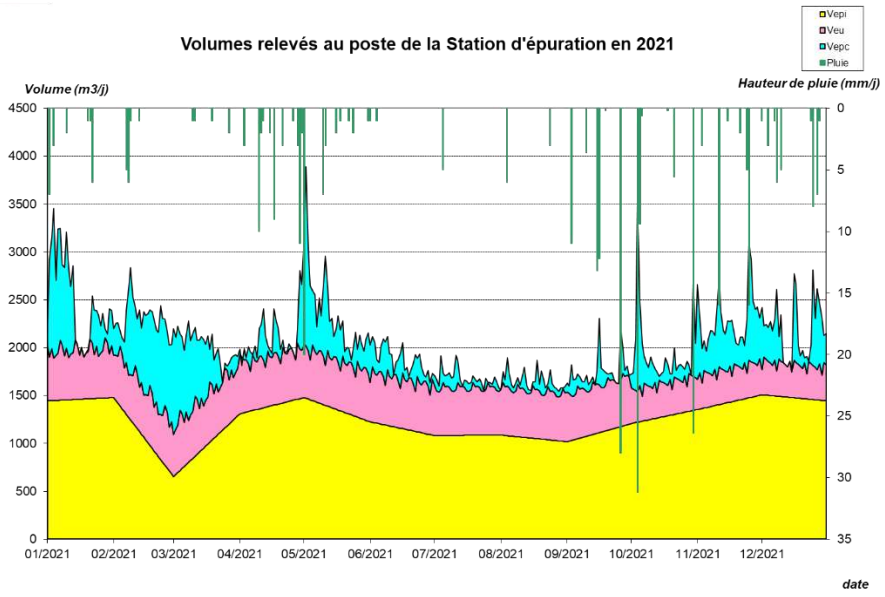

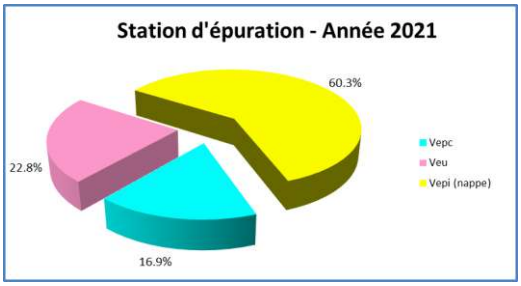

La commune de Rognac est **en priorité 1 pour la recherche des eaux parasites.**

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m³/an)
PR Les Cabelles	ITV, Fumigation	1	163 049
PM ROGN04	Diagnostic sonde LT-US ITV, Fumigation	2	-
STEP	ITV, fumigation	1	407 352

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Suivi des anomalies

Sur la commune de Saint Chamas, depuis 2013 il y a eu 134 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 4 anomalies de soldées. Il reste encore 27 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		1		1
D.E BRANCHEMENT	5		2	7
D.E COLLECTEUR	1		1	2
D.E OUVRAGE	1			1
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	6			6
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			10	10
Total général	**13**	**1**	**13**	**27**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemple d’anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d’écoulement pluvial dans le réseau d’assainissement public. Ces anomalies ont fait l’objet de contrôle par les équipes réseaux afin d’avoir la connaissance du type d’anomalie rencontrée.

Exemples d’anomalies d’un avaloir et d’une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Saint-Chamas est composé de 5 postes de relevage (PR) :

- Castellamare
- Clos Mireio
- Le Loir
- Plaine Sud
- La Poudrerie

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de St Chamas

De plus, une sonde de type ultrason est également installée sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation.

A noter que ce point de mesure n'a pas fourni de données sur l'années 2021, une maintenance sera réalisée. L'emplacement de ce point de mesure (PM) ainsi que le bassin de collecte associé sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

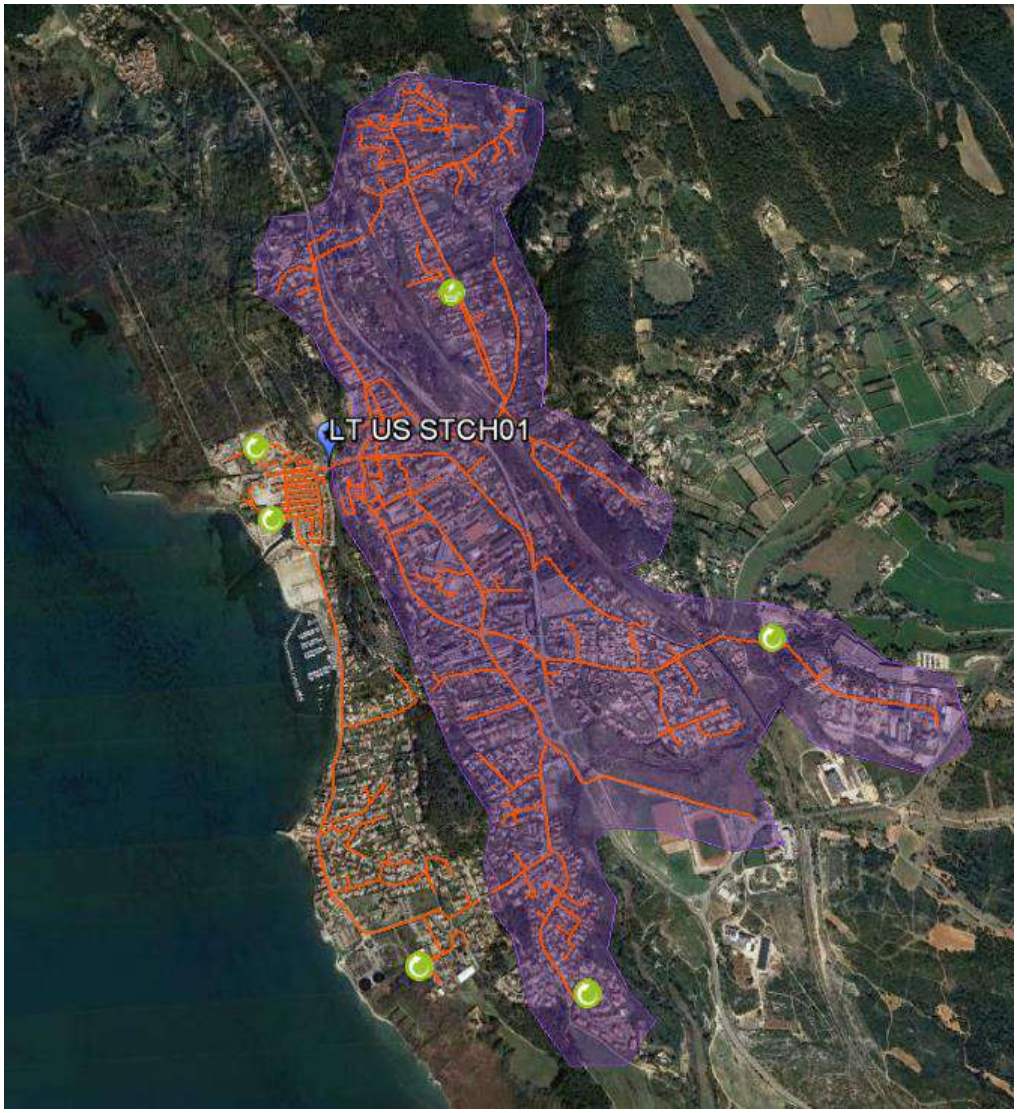

Figure 2 : Présentation du PM de la commune de Saint-Chamas

Le réseau communal est composé de 26 800 ml de réseaux gravitaires et de 900 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau de la station d'épuration dont la SAUR n'a pas la gestion.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAUX USEES : DIAGNOSTIC EPOUSE

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaires** des groupes électropompes sur l'année 2021.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Saint-Chamas, la pluviométrie en **2019** était de **436 mm**, **230 mm** en **2020** et de **563 mm** en 2021 (données STEP de Berre-l'Etang).

Postes de relevage		Castellamare	Clos Mireio	Le Loir	Plaine Sud	La Poudrerie
Part d'eaux usées (en %)	2018	17.9	73.4	36.8	30.1	41.7
	2019	31.4	62	35.2	21.9	34.4
	2020	65	72.8	-	-	42.7
	2021	**70.9**	**70.8**	**40**	**41.3**	**35.9**
Part d'EPI (en %)	2018	5.1	-	24.2	10.2	15.7
	2019	2.5	-	31.6	5.6	30.1
	2020	0	0	-	-	27.3
	2021	**0**	**0**	**22.6**	**14.3**	**23.7**
Part d'EPC (en %)	2018	77	26.6	39	59.8	42.7
	2019	66.1	38	33.2	72.6	35.5
	2020	35	27.2	-	-	30
	2021	**29.1**	**29.2**	**37.4**	**44.4**	**40.5**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	82.1	26.6	63.2	69.9	58.3
	2019	68.6	38	64.8	78.2	65.6
	2020	35	27.2	-	-	57.3
	2021	**29.1**	**29.2**	**60**	**58.7**	**64.2**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021

Légende	Comparaison 2020/2021
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR CASTELLAMARE

Les groupes de pompage équipant le PR Castellamare disposent d'un débit de 3 m³/h chacun.

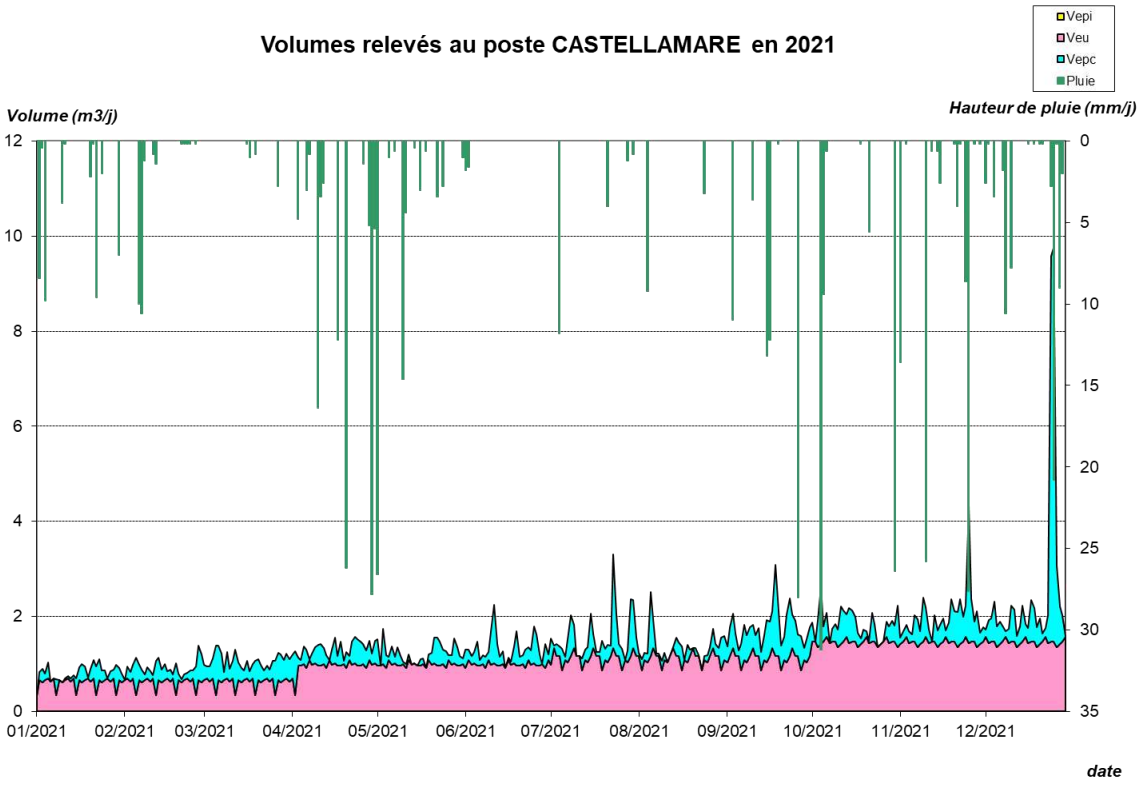

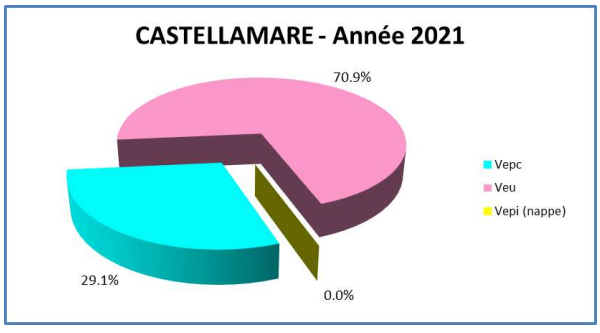

La part d'eaux usées est majoritaire (70.9%).

Au vu des faibles volumes relevés dans ce poste, **le bassin de collecte est en priorité 3.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR CLOS MIREIO

Le poste de relevage du Clos Mireio est équipé de 2 groupes de pompage de 14,4 m³/h chacun.

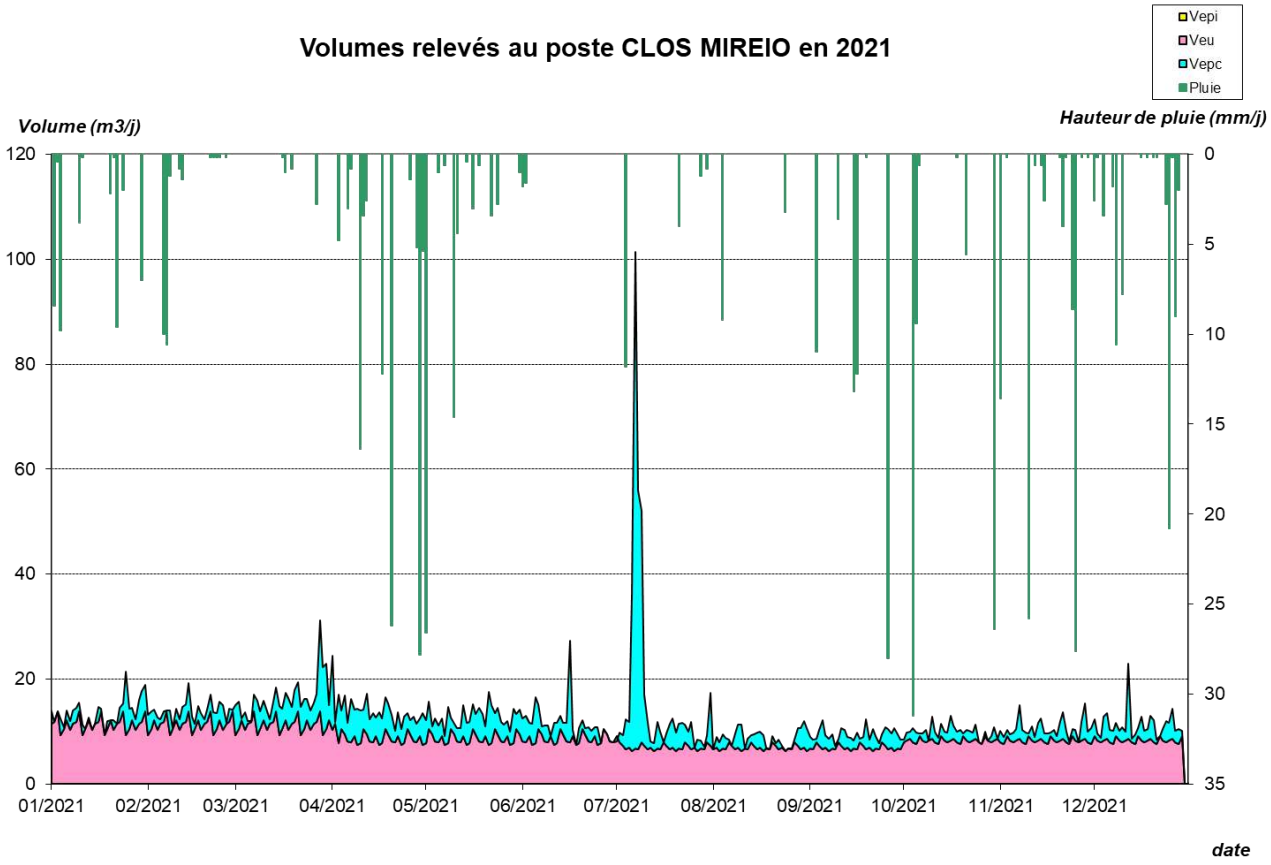

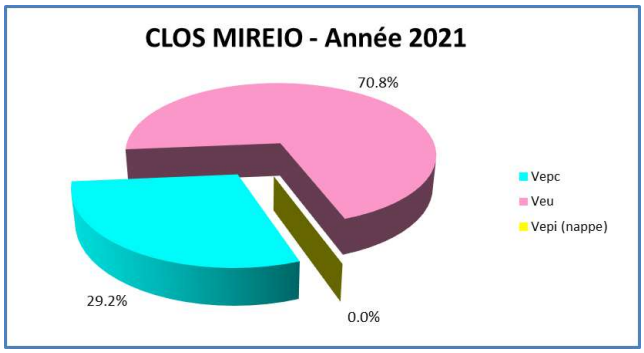

Cet ouvrage relève majoritairement des eaux usées strictes (70.8%).

Le bassin de collecte de ce PR sera investigué en priorité 3.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR LE LOIR

Le poste de relevage Le Loir est équipé de 2 groupes de pompage de 41 m³/h et 36 m³/h.

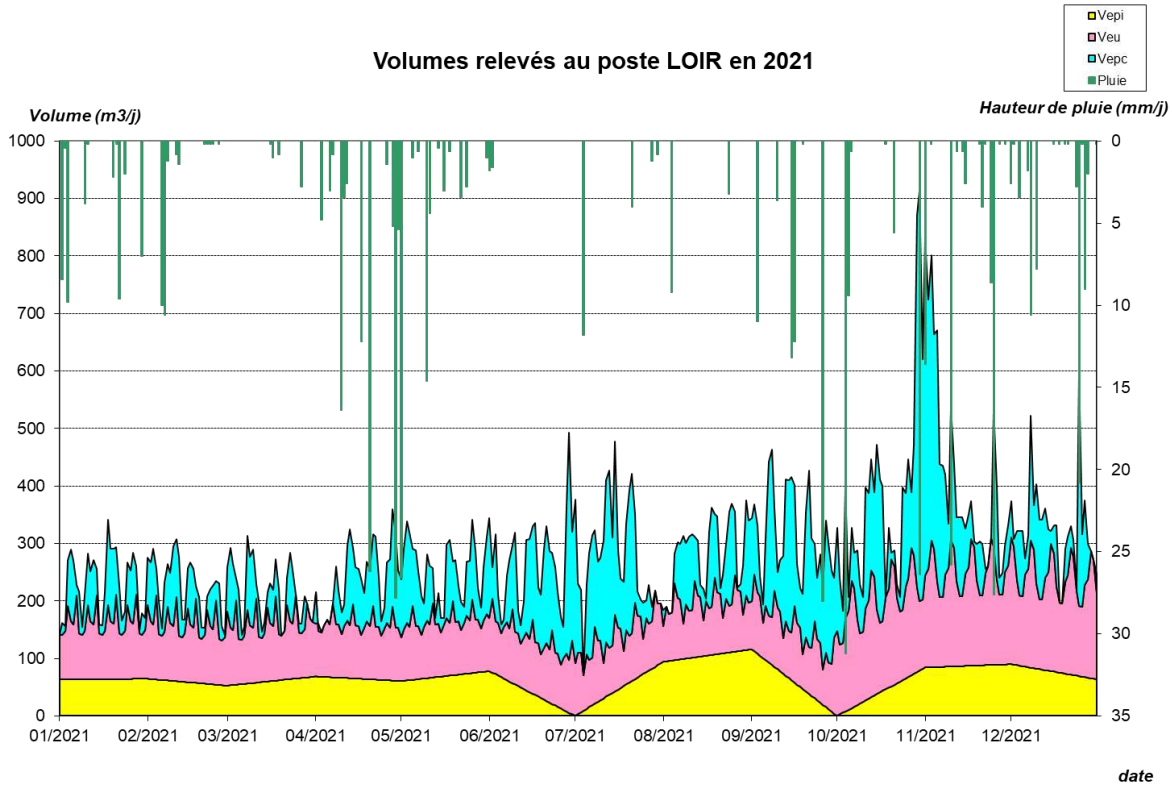

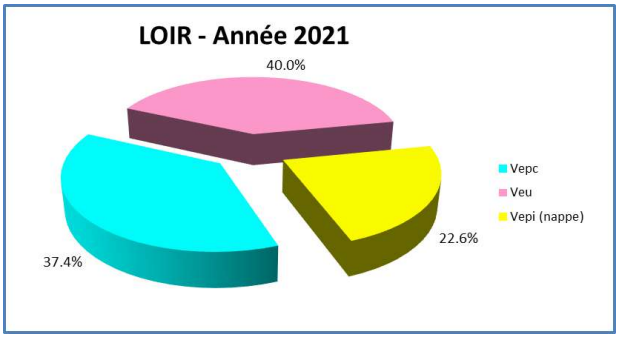

Le poste relève majoritairement des ECP (60%). La nappe influe toute l'année (22.6%), de façon plus ou moins significative, les volumes relevés. Ceci s'explique par la présence de l'Etang de Berre en bordure de commune. Les eaux claires parasites pluviales représentent 37.4% du volume transitant par ce PR, l'estimation de ce volume « pluvial » est probablement surévaluée à cause des rejets industriels présents sur le bassin de collecte.

Les eaux claires parasites ayant un impact considérable, **le bassin de collecte de ce poste est en priorité 1 pour la recherche d'eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE PR PLAINE SUD

Le poste de relevage Plaine SUD est équipé de 2 groupes de pompage de 7 m³/h chacun.

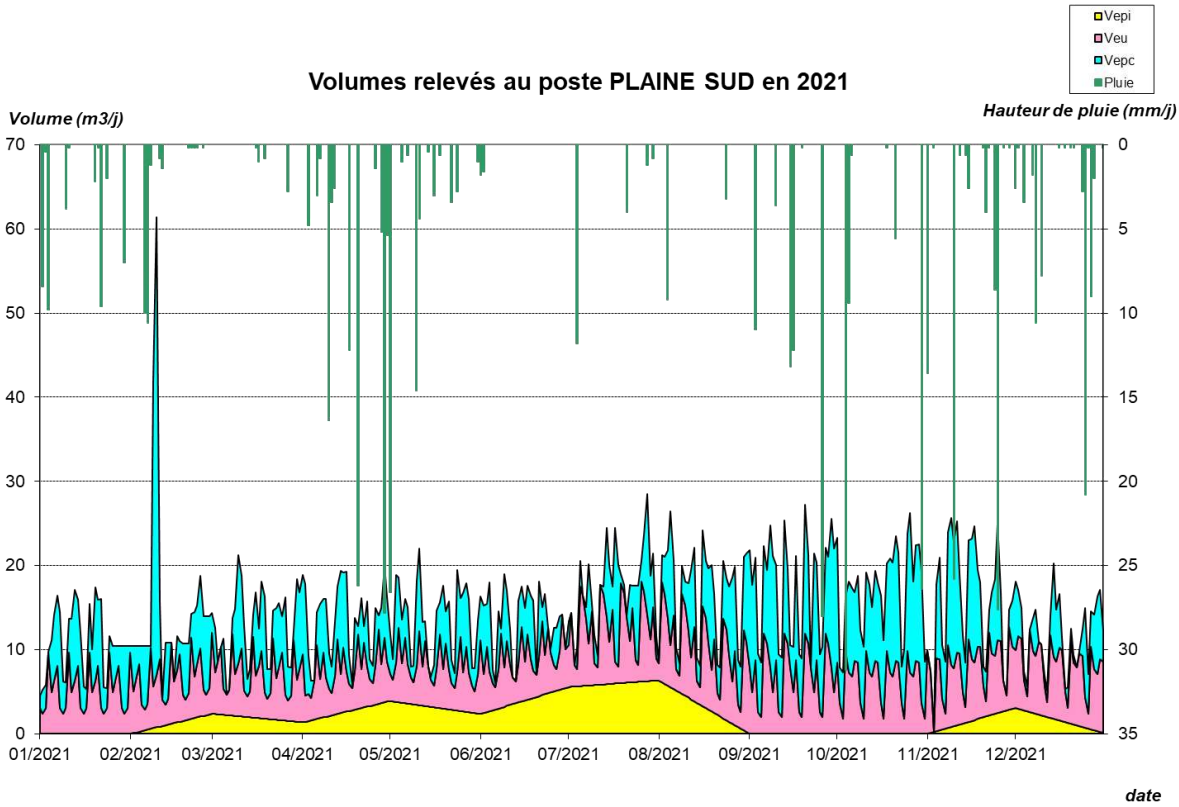

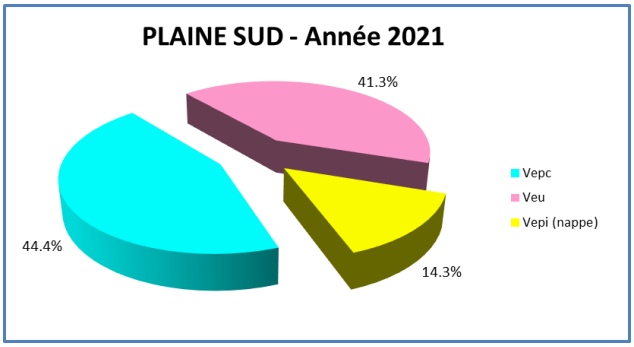

Le poste relève majoritairement des ECP (58.7%) avec une forte influence des eaux de captage (44.4%), l'estimation de ce volume « pluvial » est probablement surévaluée à cause des rejets industriels présents sur le bassin de collecte.

La priorité de recherche des ECP sur le bassin de collecte de Plaine Sud est de 2.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR LA POUDRERIE

Le PR Poudrerie dispose de deux groupes de pompage de 14 m³/h chacun.

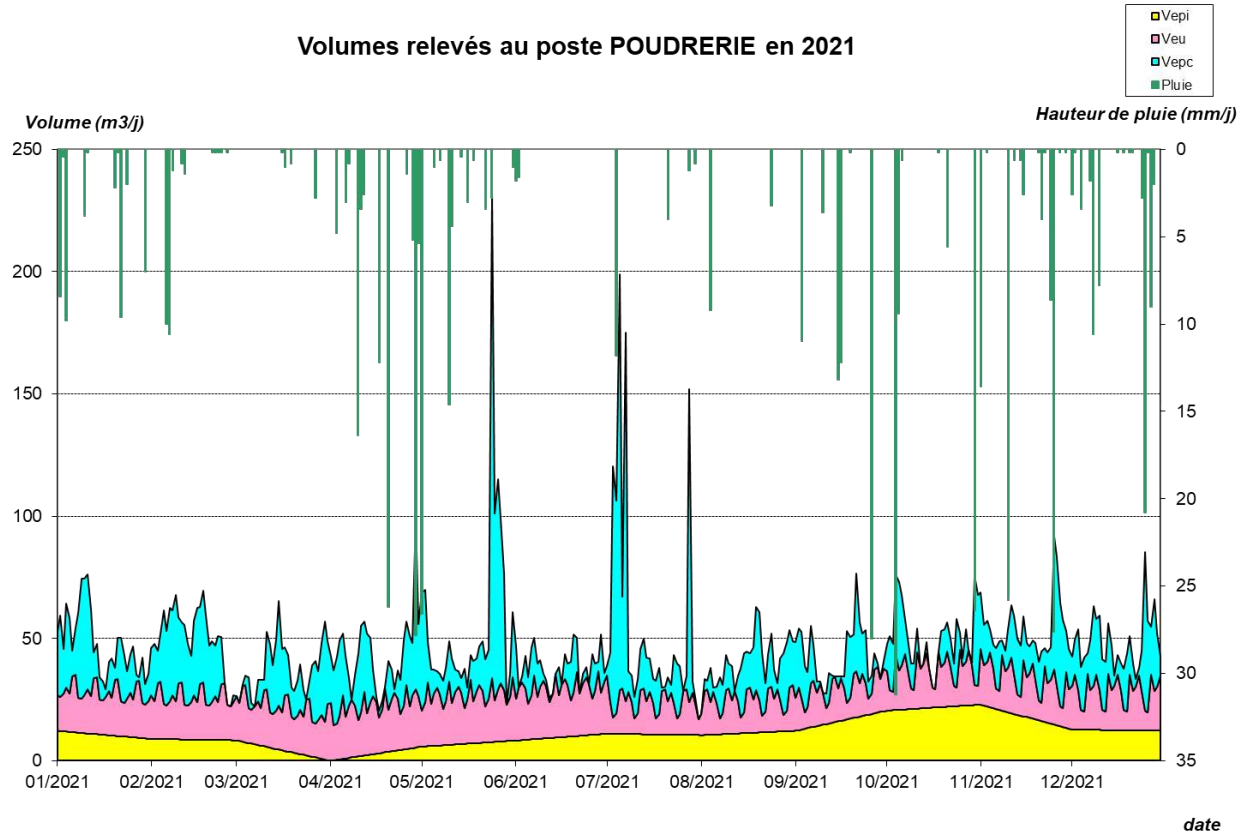

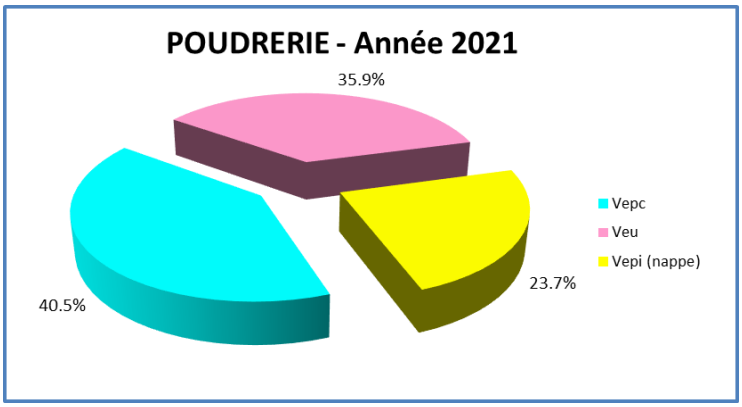

Le poste relève majoritairement des eaux parasites (64.2%). Le bassin de collecte est sensible aux eaux de pluies (40.5%), l'augmentation du volume est plus ou moins important selon l'intensité de la pluie. De plus, la nappe influe les volumes relevés tout au long de l'année (23.7%). Enfin, les eaux usées strictes quant à elles représentent seulement 35.9%.

La priorité de recherche des eaux parasites sur le bassin de collecte de La Poudrerie est de 2.

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m³/an)
PR Castellamare	Fumigation	3	155
PR Clos Mireio	Fumigation	3	1 318
PR Le Loir	ITV, fumigation	1	62 439
PR Plaine Sud	Fumigation	2	3 131
PR La Poudrerie	ITV, fumigation	2	10 972

Salon-de-Provence

Suivi des anomalies

	Anomalies soldées en 2021	Anomalies soldées depuis la prise de contrat	Anomalies à solder
Aurons	0	5	3
La Barben	3	14	105
Pelissanne	15	120	56
Salon-de-Provence	134	398	696

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites sur Salon-de-Provence

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la ville de Salon de Provence est composé de différents équipements :

- 1 Station d'épuration (STEP)
- Il existe 5 déversoirs d'orage sur le système de collecte :
  - DO PR Cilof
  - DO St Roch 1 –Bd Foch :
  - DO RD 538 :
  - DO St Roch 2 –Bd Roi René
  - DO St Roch 3 – rue du 4 septembre

- 18 Poste de relevage (PR) :

  - Aire de la Dime
  - Alpilles
  - Bel Air
  - Catarineto
  - CILOF

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Coca-Cola
- Les Crozes
- François Blanc
- Ibis
- Jardin du Bonheur
- Lotissement les Grès
- Les Micocouliers
- Pelissanne, qui récupère l'ensemble des effluents issus du système d'assainissement de Pelissanne, Aurons et La Barben
- Prison (ZAC de la Crau)
- Théron
- Villa Aurélia
- Aire des gens du voyage, ce PR n'est pas télésurveillé le diagnostic ne peut y être réalisé
- Saint-Louis, ce PR n'est pas télésurveillé le diagnostic ne peut y être réalisé.

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

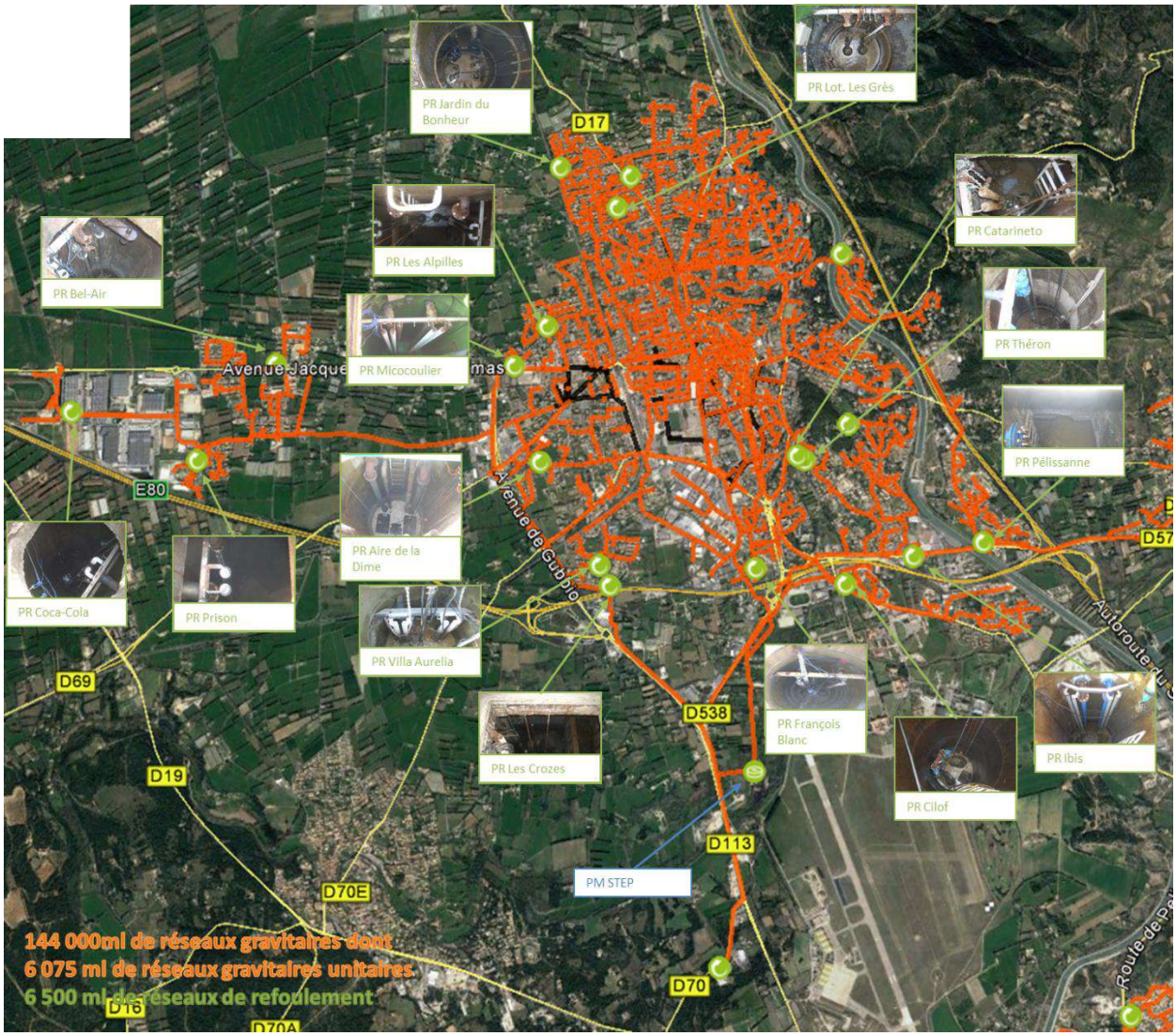

Figure 1 : Présentation du réseau EU de Salon de Provence

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

De plus, 8 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation. A noter que ces sondes n'ont pas fournies de données en 2021, un diagnostic sera mené sur ces points de mesure.

- SAL03 – Boulevard des Blazols
- SAL04 – Boulevard de la Reine Jeanne
- SAL06 – Allée René Corté
- SAL07 – Boulevard Georges Clémenceau

Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

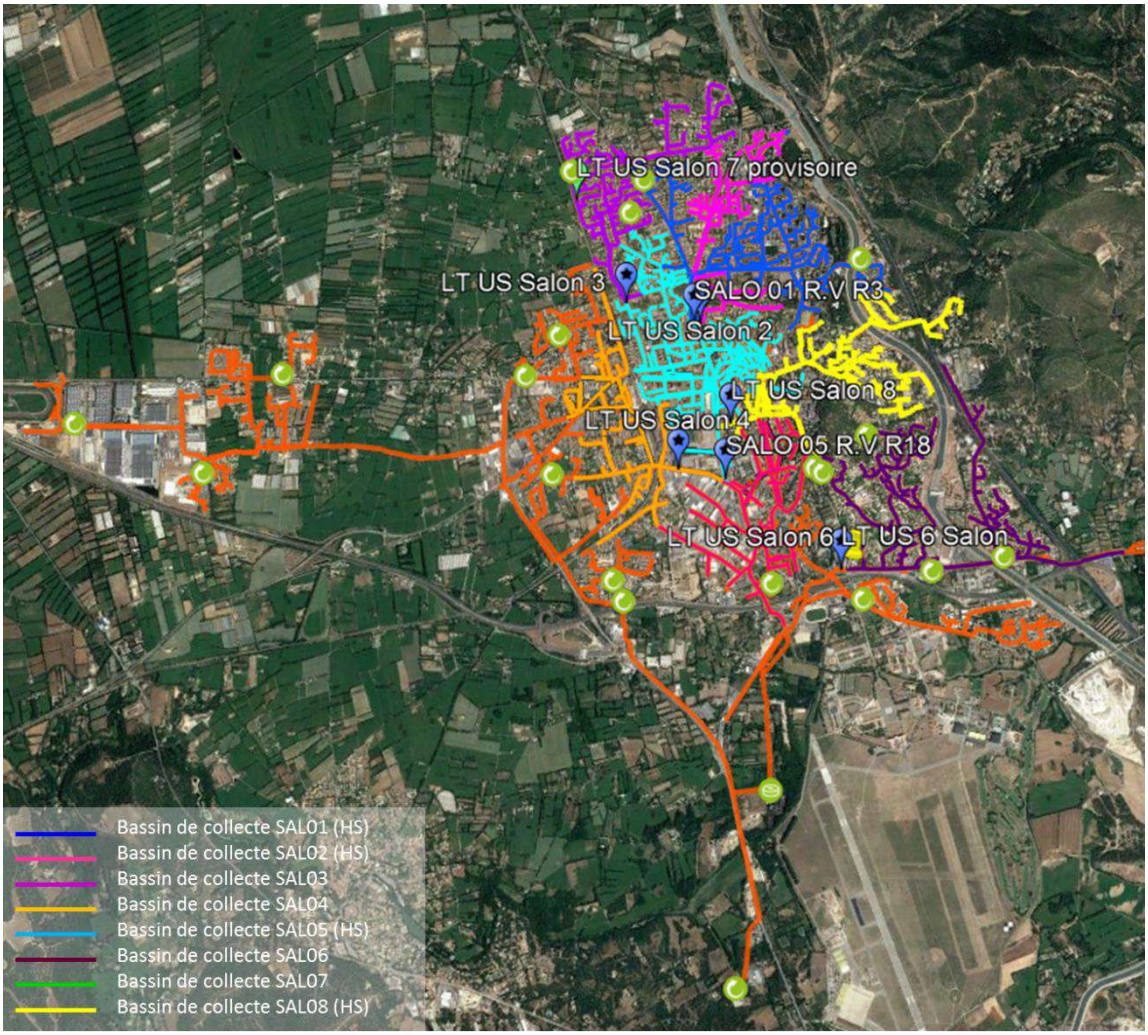

Figure 2 : Présentation des PM de Salon de Provence

Le réseau communal est composé de 144 000 ml de réseaux gravitaires, dont 6 075 ml de réseaux unitaires, et de 6 500 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau de la station d'épuration d'une capacité nominale de 65 000 équivalents-habitants.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Salon en Provence, la pluviométrie en **2019** était de **468 mm,** de **374 mm** en **2020 et de 491 mm en 2021**.

Poste de relevage / Points de mesure		Aire Dîme	Les Alpilles	Bel Air	Catarineto	CILOF	Coca-Cola
Part d'eaux usées (en %)	2018	8.8	52.3	29.4	62.1	26.3	22.6
	2019	9.3	61.8	19.7	46.7	22.9	32.6
	2020	16.0	73.3	28.7	59.7	27.0	22.9
	2021	**19.6**	**69.4**	**56.9**	**50.1**	**26.8**	**-**
Part d'EPI (en %)	2018	67.9	0	11.5	0	45.5	-
	2019	68.1	0	35.9	0	44.8	6.8
	2020	62.5	0	15.1	0	54.6	1.8
	2021	**60.0**	**0**	**15.0**	**0**	**54.4**	**-**
Part d'EPC (en %)	2018	23.3	47.7	59.1	37.9	28.3	25.6
	2019	22.6	38.2	44.4	53.3	32.4	60.6
	2020	21.5	26.7	56.2	40.3	18.4	75.3
	2021	**20.4**	**30.6**	**28.1**	**49.9**	**18.8**	**-**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	91.2	47.7	70.6	37.9	73.8	51.9
	2019	90.7	38.2	80.3	53.3	77.2	67.4
	2020	84	26.7	71.3	40.3	73	77.1
	2021	**80.4**	**30.6**	**43.1**	**49.9**	**73.2**	**-**

Poste de relevage / Points de mesure		Les Crozes	François Blanc	Ibis	Jardin du bonheur	Lot. Les Grès
Part d'eaux usées (en %)	2018	23.6	47.1	60.1	20.3	27.9
	2019	18.5	53.7	67.6	43.3	42.8
	2020	28.0	-	-	36.5	60.2
	2021	**20.5**	**64.9**	**42.9**	**67.7**	**67.5**
Part d'EPI (en %)	2018	39.2	0	1.4	2.7	0
	2019	49.5	0	2.3	6.2	5.7
	2020	43.7	-	-	4.0	12.8
	2021	**49.5**	**3.2**	**0**	**7.0**	**1.6**
Part d'EPC (en %)	2018	37.2	52.9	38.5	77	72.1
	2019	31.9	46.3	30.1	50.5	51.5
	2020	28.4	-	-	59.4	27.1
	2021	**30.0**	**31.9**	**57.1**	**25.3**	**30.9**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	76.4	52.9	39.9	79.7	72.1
	2019	81.4	46.3	32.4	56.7	57.2
	2020	72.1	-	-	63.4	39.9
	2021	**79.5**	**34.1**	**57.1**	**32.3**	**32.5**

Poste de relevage / Points de mesure		Micocouliers	Pelissanne	Prison	Théron	Villa Aurelia
Part d'eaux usées (en %)	2018	45.5	29.3	57.2	50.7	31.6
	2019	34.5	24.7	51.1	26.2	19.1
	2020	56.3	32.5	46.2	48.3	26.6
	2021	**53.5**	**33.1**	**54.4**	**61.3**	**24.1**
Part d'EPI (en %)	2018	8.7	44.7	24.6	0	28.2
	2019	15.2	45.6	25.3	16.8	51.6
	2020	3.9	52.8	29.7	0	54.2
	2021	**15.8**	**50.1**	**36.8**	**0**	**58.0**
Part d'EPC (en %)	2018	45.9	26	18.2	49.3	40.2
	2019	50.3	29.8	23.6	57	29.3
	2020	39.7	14.7	24.2	51.7	19.2
	2021	**30.7**	**16.8**	**8.8**	**38.7**	**17.9**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	54.6	70.7	42.8	49.3	68.4
	2019	65.5	75.4	48.9	73.8	80.9
	2020	43.6	67.5	53.9	51.7	73.4
	2021	**46.5**	**66.9**	**45.6**	**38.7**	**75.9**

Légende	**Comparaison 2020/2021**
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Aire de la Dîme

Les groupes de pompage équipant le PR de l'Aire de la Dime disposent d'un débit de 42 et 52 m³/h.

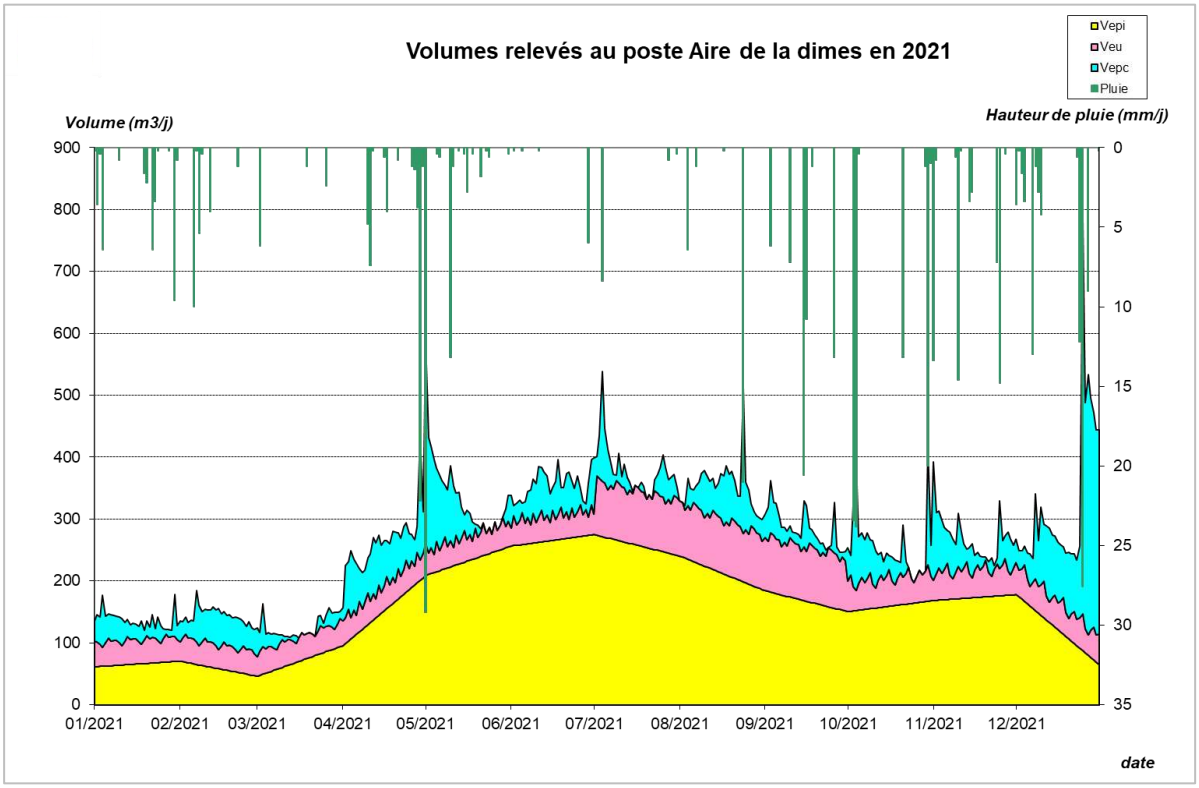

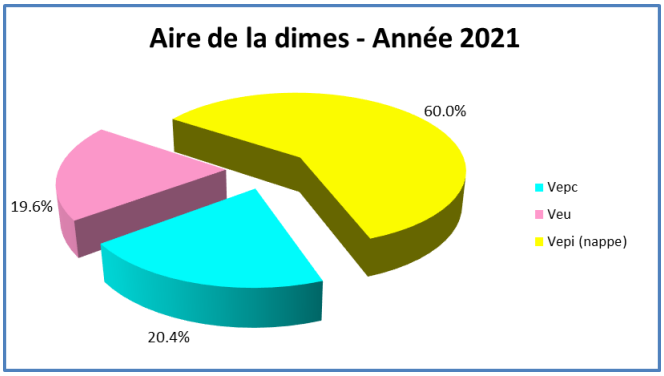

On constate sur ce poste un fort impact des EPI (60%), avec un pic en été ce qui est lié à la mise en service des canaux d'irrigation. Concernant les EPC, elles sont très représentées lors d'événements pluvieux (20.4%). La fraction d'eaux usées strictes et quant à elle relativement faible (19.6%).

Au vu de la quantité importante d'eaux claires parasites, **le bassin de collecte de ce poste est en priorité 1.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Les Alpilles

Ce poste de relevage se situe en amont du PR Micocouliers. Il est équipé de 2 groupes de pompage de 35 m³/h chacun.

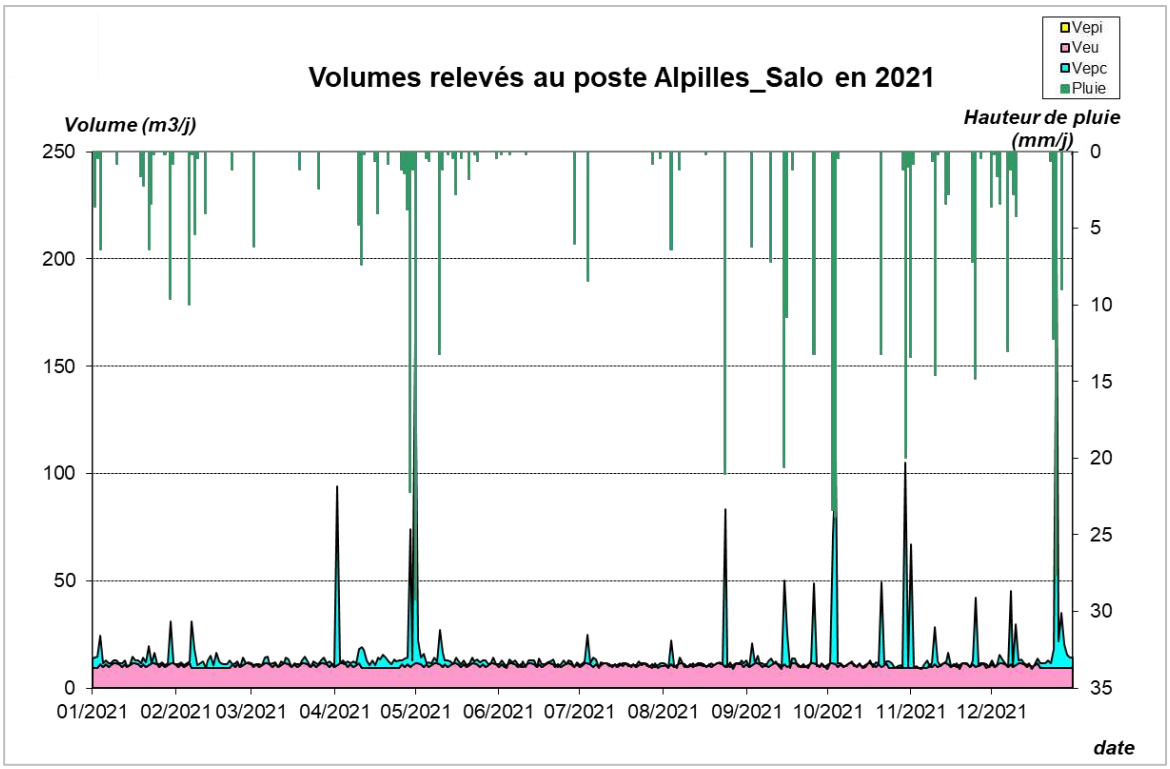

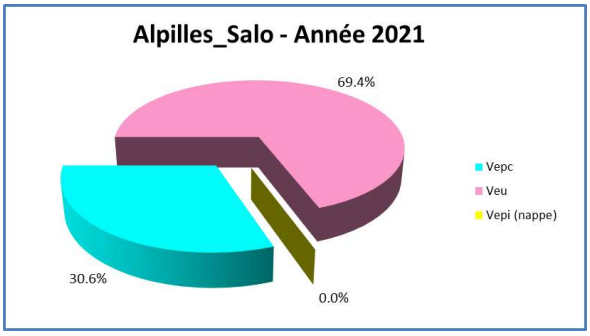

Les volumes relevés par cet ouvrage sont fortement impactés par les eaux pluviales (30.6%). Cette influence est particulièrement visible lors des forts évènements pluvieux. Le poste relève tout de même majoritairement des eaux usées strictes (69.4%).

Au vu des faibles volumes relevés, le **bassin de collecte de ce poste est en priorité 3 pour la recherche d'eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Bel-Air

Ce poste, situé en amont du PR Prison, est équipé de 2 groupes électropompes de 28 m³/h.

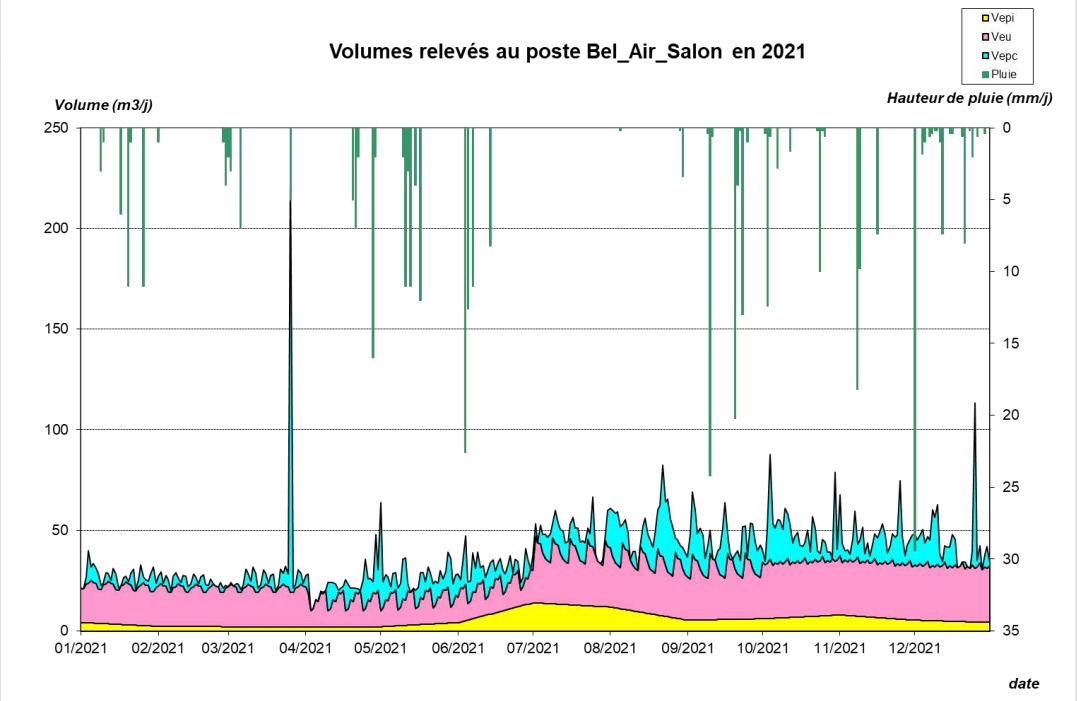

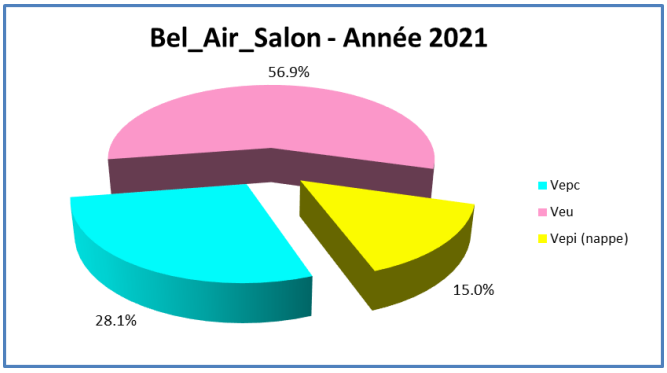

Le poste récolte majoritairement des eaux sanitaires strictes (56.9%). Le bassin de collecte est tout de même sensible aux ECP avec 28.1% d'eaux parasites de captage et 15% d'eaux parasites d'infiltration.

Afin de diminuer les volumes d'eaux claires récoltés par ce poste **des investigations sont à faire sur le réseau en amont du PR en priorité 2.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Catarineto

Le poste de relevage est équipé de 2 groupes de pompage de 50 m³/h chacun.

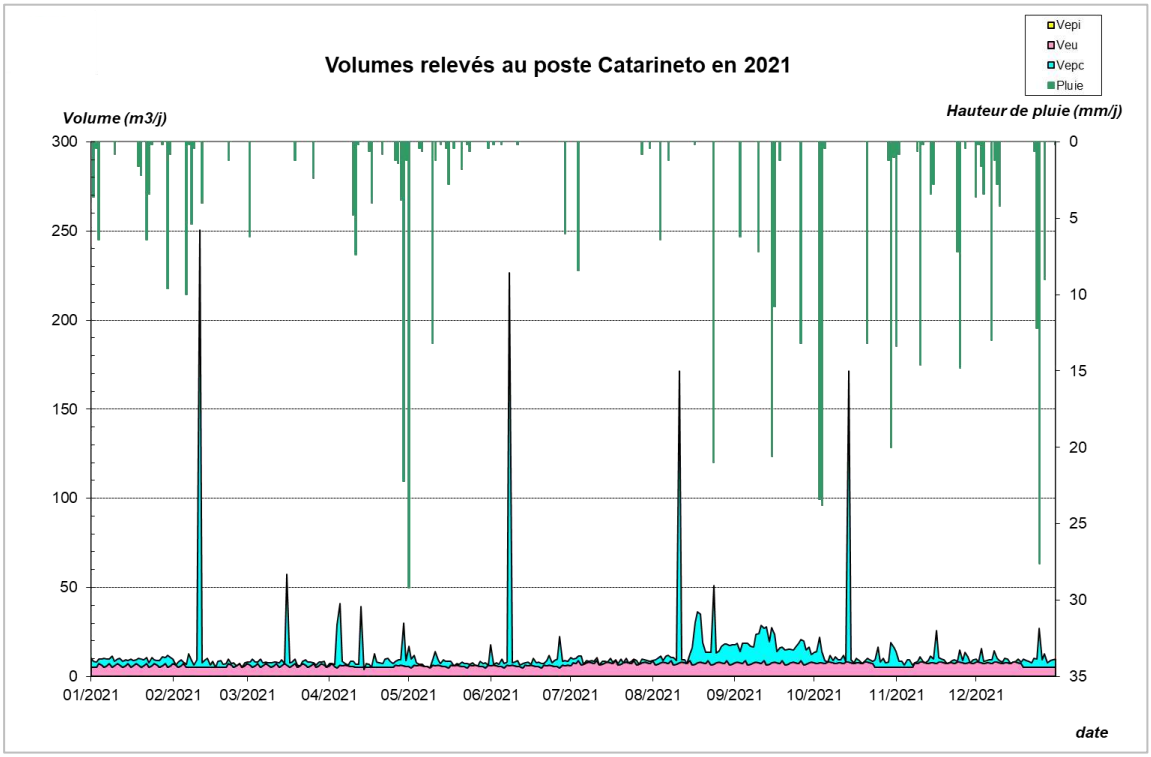

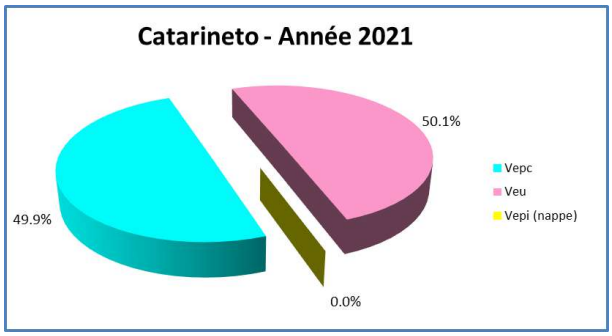

Au vu des faibles volumes relevés, le bassin de collecte de ce poste est **de priorité 3 pour la recherche des eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR CILOF

Ce poste est équipé de 2 groupes de pompage de 55 et 46 m³/h.

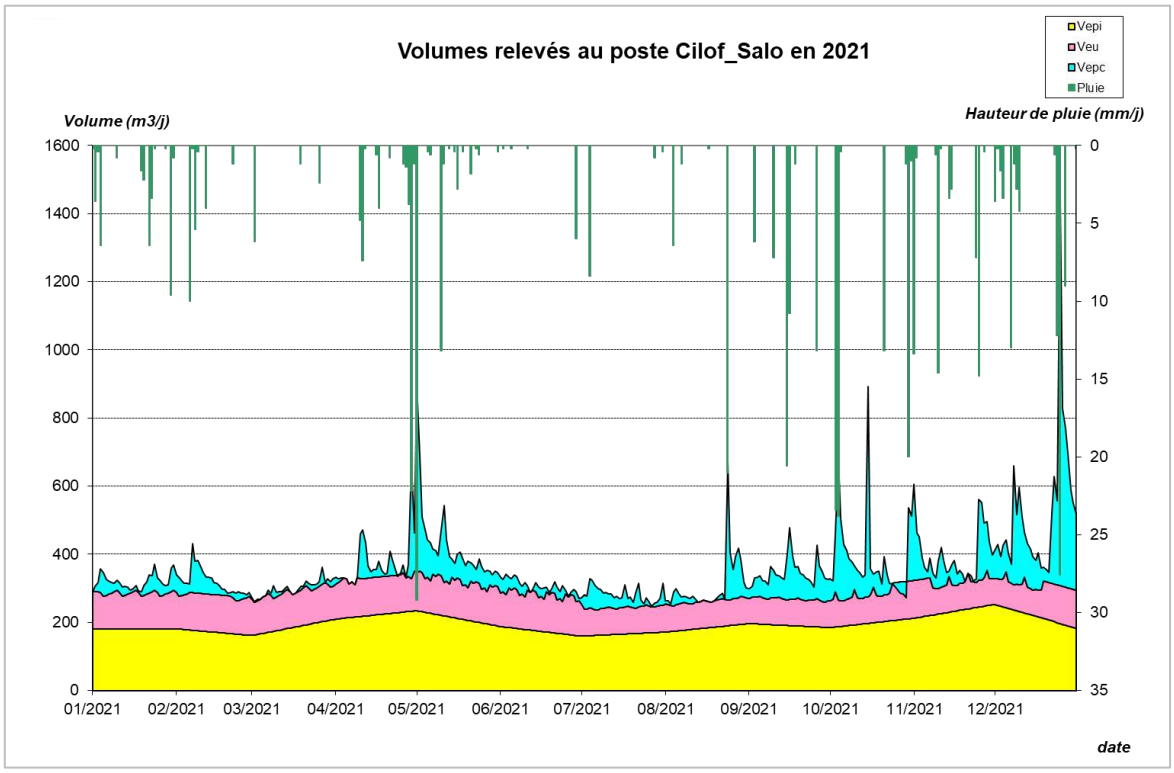

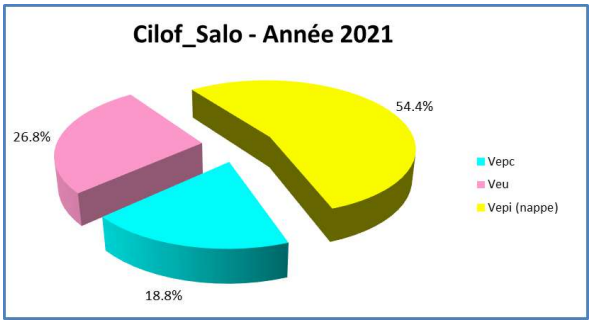

Les volumes relevés sont fortement influencés tout au long de l'année par les EPI qui représentent la majorité de ces derniers (54.4%). Ceci peut être expliqué par la présence du Canal EDF à faible distance de la zone d'implantation du PR. De plus, une forte corrélation est visible entre les épisodes pluvieux et les augmentations de volumes transitant par ce point. La part d'EPC est également non négligeable avec 18.8%.

Au vu de la quantité d'eaux claires parasites (73.2%) et des volumes transitant dans ce PR, **le bassin de collecte de ce PR est en priorité 1.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Coca-Cola

Ce poste se situe en amont du PR Prison et est équipé de 2 groupes de pompage de 70 m³/h.

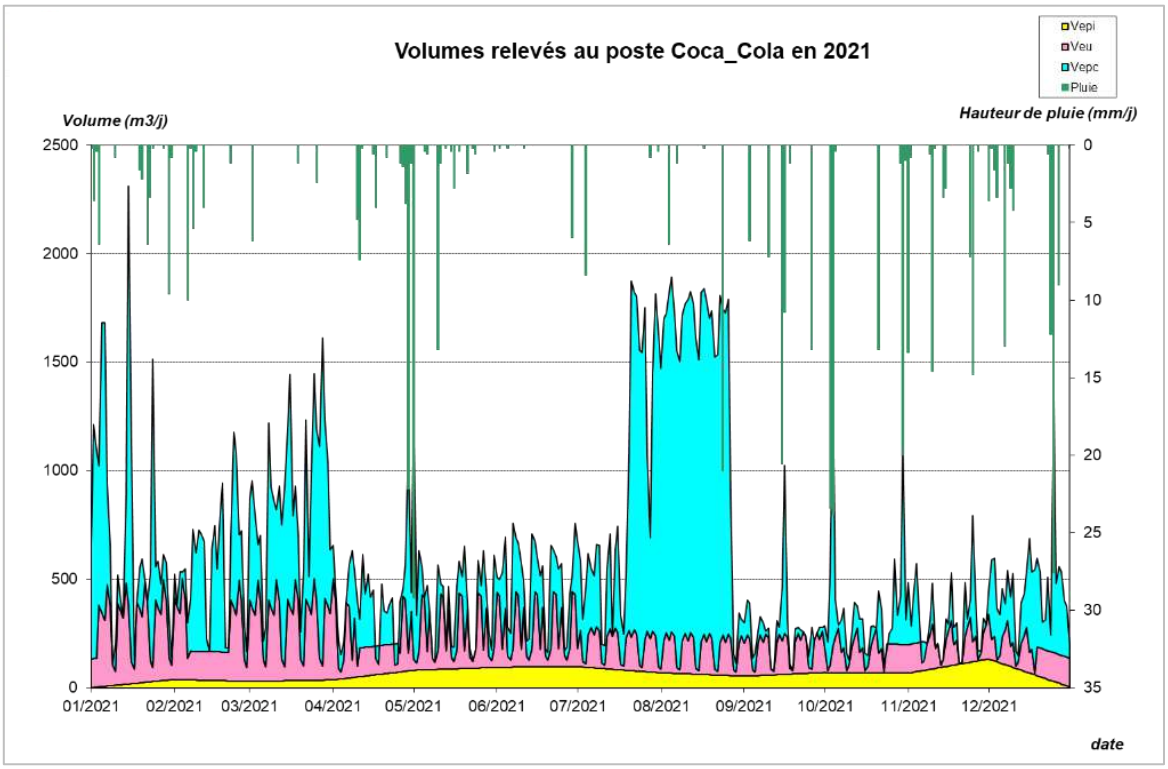

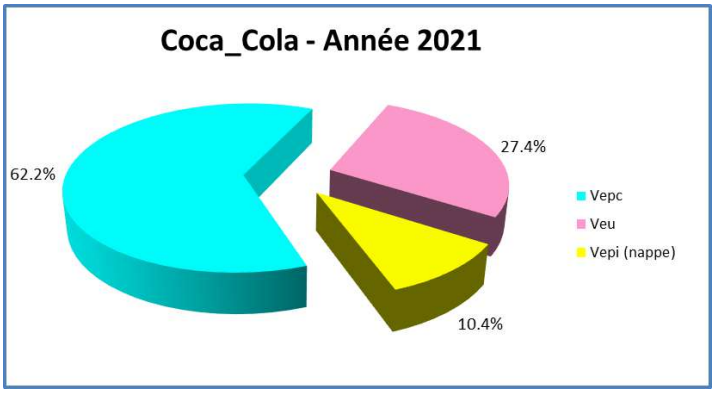

Un dysfonctionnement de la pompe 1 est observé pour les périodes allant de début janvier - fin mars puis entre mi-juillet – début septembre. Des temps de pompages anormalement élevés augmentent fictivement les volumes d'ECP relevés sur l'année.

La pompe 1 a été renouvelé le 10/09/2021.

Les résultats ne sont pas représentatifs de l'impact réel des ECP.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Les Crozes

Ce poste est équipé de 3 groupes de pompage de 401, 361 et 353 m³/h. Il se trouvent en amont des PR Villa Aurélia et PR Aire de la Dime.

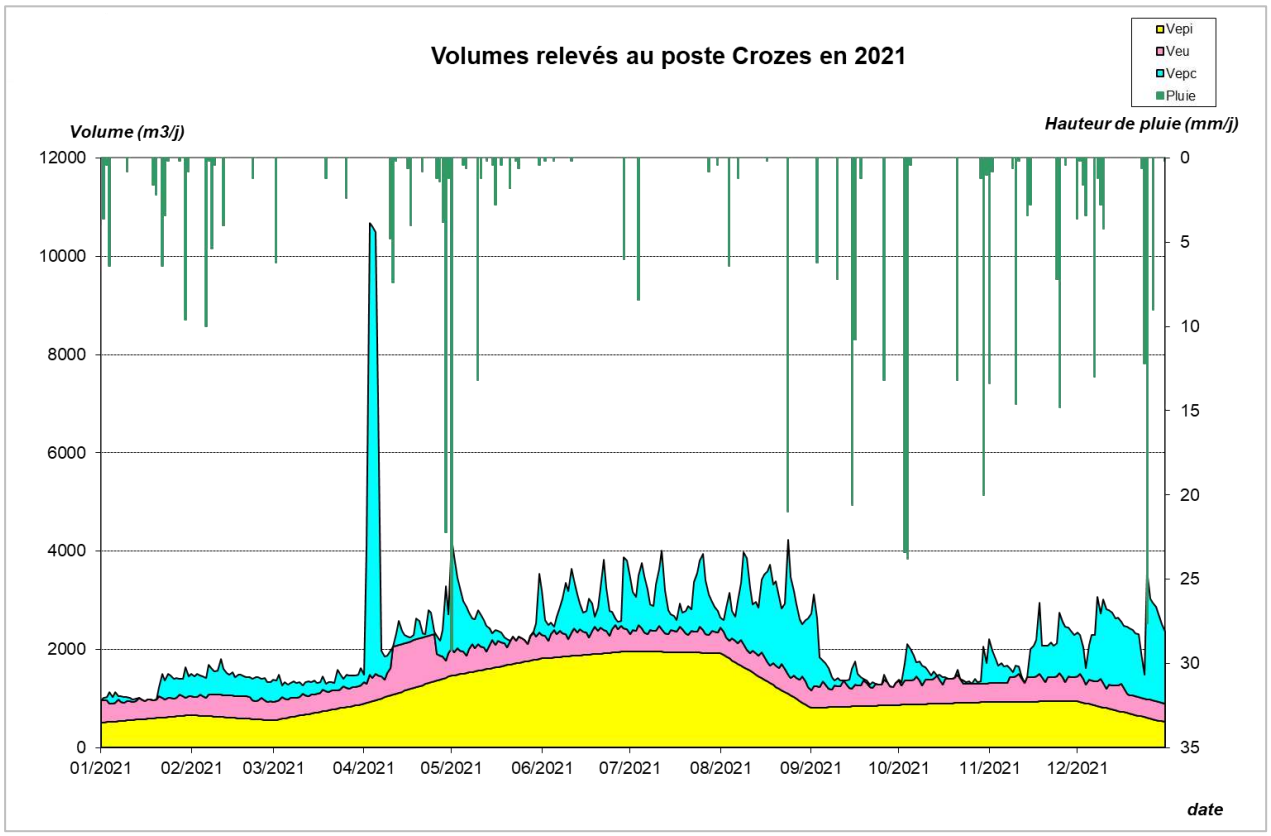

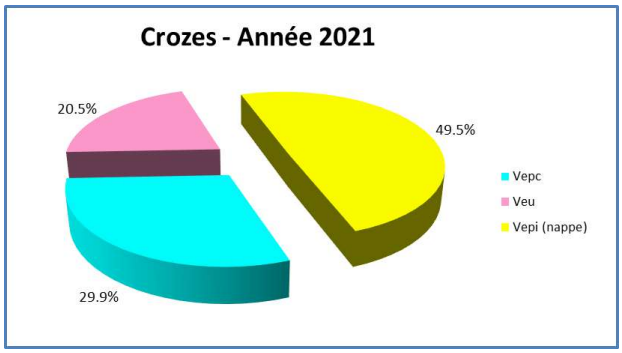

La nappe influence fortement toute l'année les volumes relevés par ce poste de relevage (49.5%). Cette influence est due à la présence du Canal de Craponne à proximité du poste. Les intempéries impactent également les volumes relevés (29.9%). Néanmoins, une obturation de la pompe semble s'être produit au mois d'avril surestimant les ECP sur ce mois.

Afin de réduire la quantité d'eaux claires parasites transitant dans ce PR, des investigations sont à réaliser sur **le bassin de collecte de ce PR en priorité 1.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR François Blanc

Ce PR est équipé de deux groupes de pompage de 35 m³/h chacun.

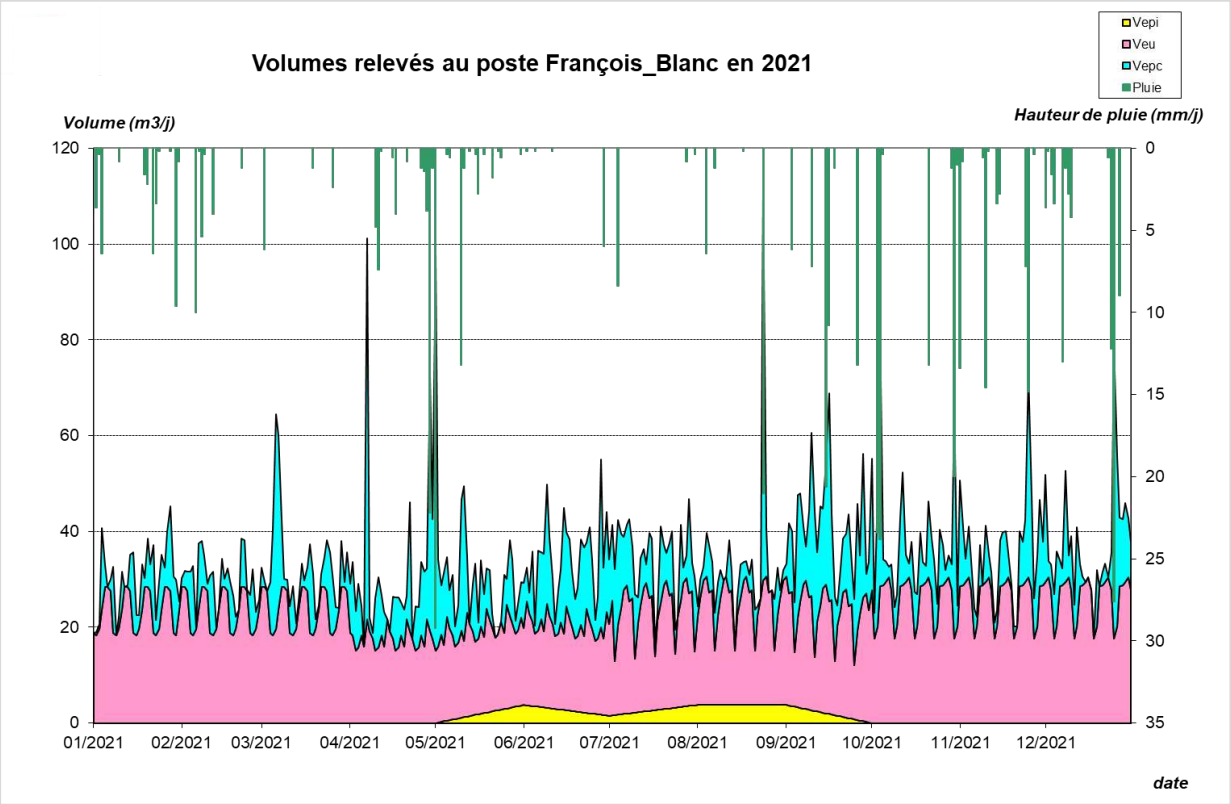

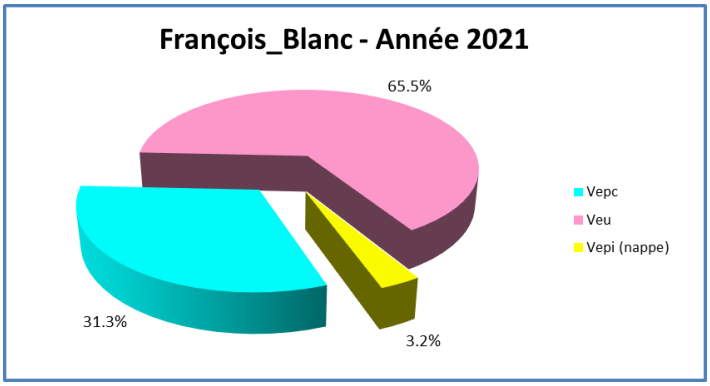

Cet ouvrage relève majoritairement des eaux usées strictes (64.9%). Les eaux claires parasites relevé par le poste sont essentiellement des eaux météoriques (31.9%). Des investigations sont recommandées pour diminuer la surface active du bassin de collecte.

Au vu des volumes relevés, le bassin de collecte de ce poste est **de priorité 2 pour la recherche des eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Ibis

Ce PR est équipé de deux groupes de pompage de 35 m³/h chacun.

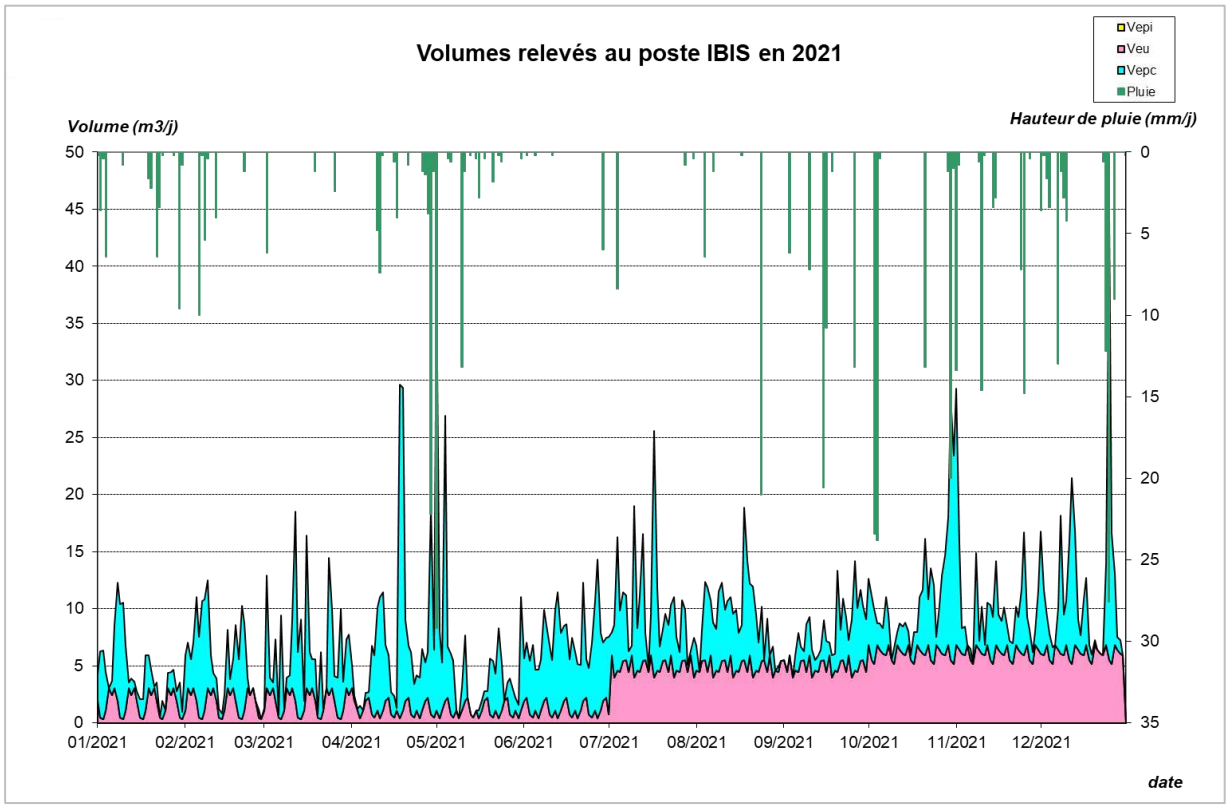

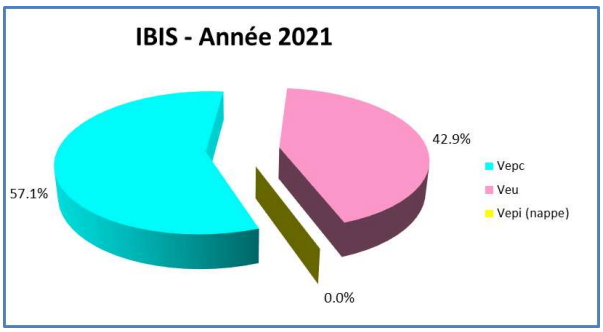

Ce poste récolte les effluents de l'hôtel IBIS. L'augmentation du volume d'eaux usées en juillet peut s'expliquer par une reprise d'activité « normale » de l'hôtel post-épidémie.

Au vu des faibles volumes relevés, le bassin de collecte de ce poste est **de priorité 3 pour la recherche des eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Jardin du Bonheur

Ce PR est équipé de deux groupes de pompage de 35 m³/h chacun.

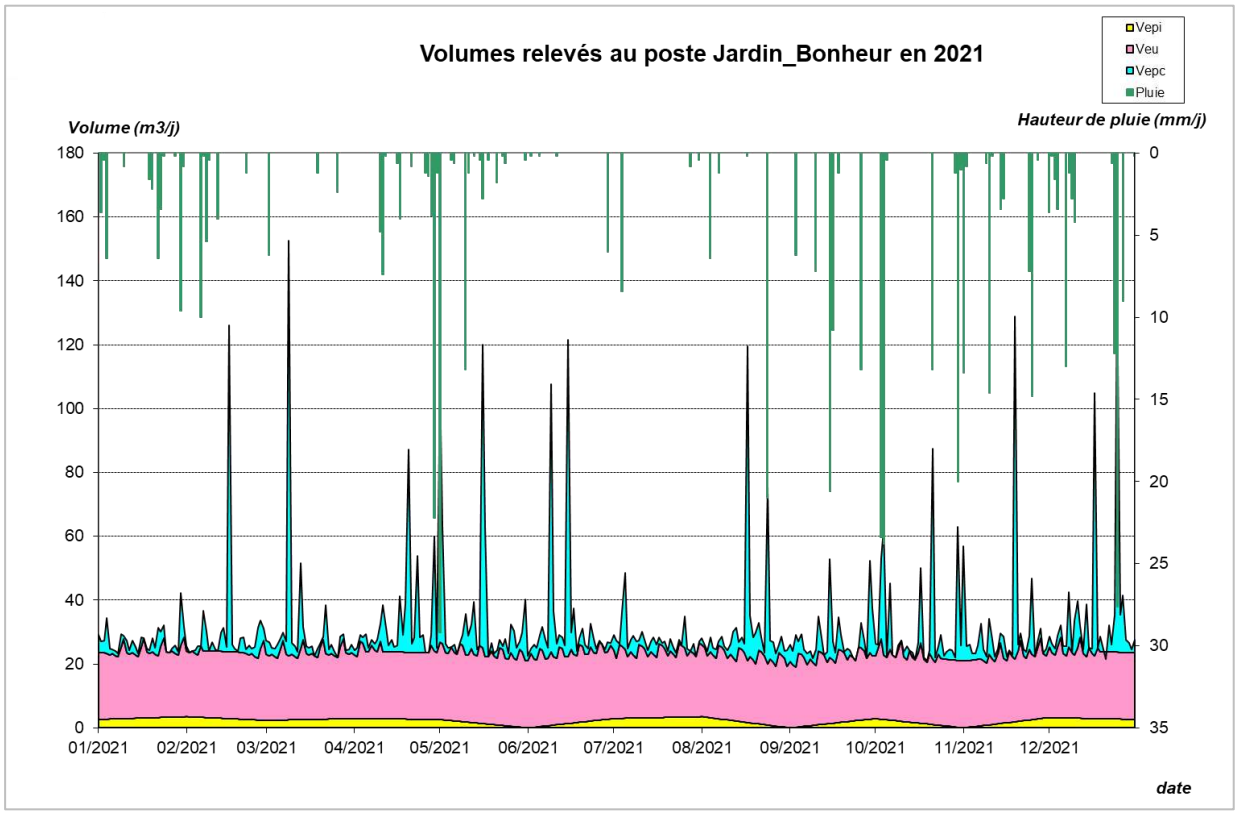

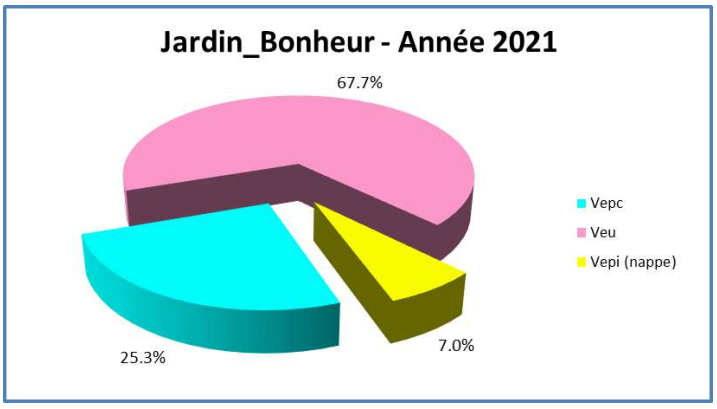

Le poste relève en majorité des eaux sanitaires strictes (67.7%). Les volumes relevés sont faiblement impactés par les EPI qui représentent seulement 7% du volume total. En revanche, la part d'eaux parasites de captages est non négligeable. Des investigations de terrain sont nécessaires pour diminuer la surface active du bassin de collecte.

Au vu de la quantité d'eaux parasites et des volumes transitant dans ce PR, **le bassin de collecte est en priorité 2.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Lotissement Les Grès

Les volumes relevés par ce poste, équipé de 2 groupes de pompage de 15 m³h chacun.

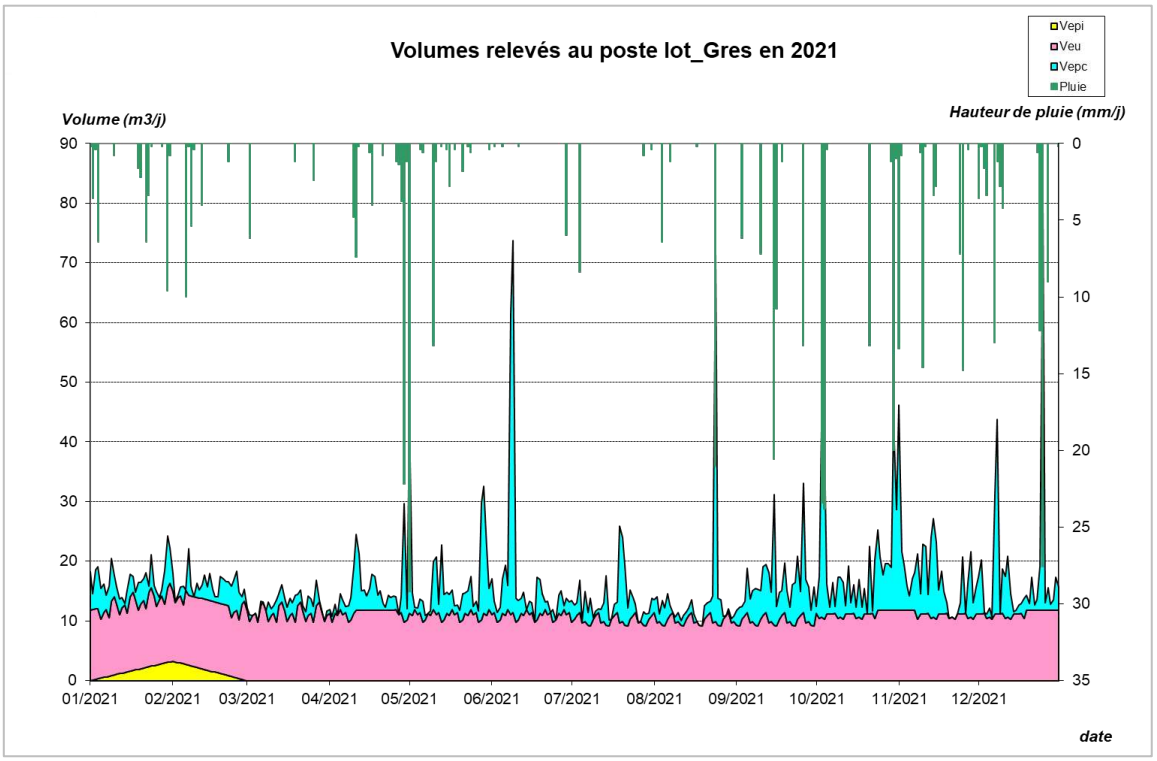

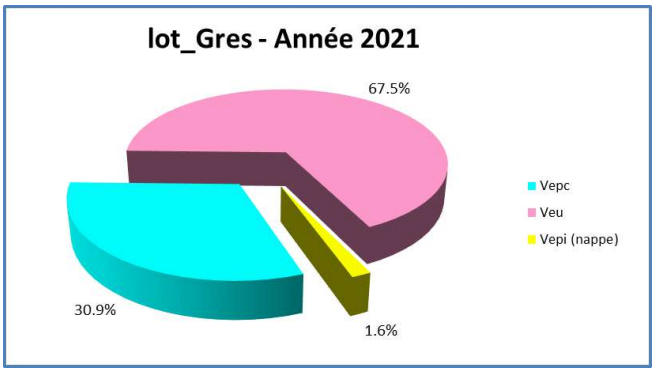

Cet ouvrage relève majoritairement des eaux sanitaires strictes (67.5%). Les pics d'EPC, représentant 30.9% du volume total, sont en corrélation avec les épisodes pluvieux. Les volumes relevés par le poste augment significativement à la suite d'une forte pluie.

Des tests à la fumée sont recommandés pour identifier et réduire les surfaces actives. L**e bassin de collecte est en priorité 3 pour la recherche des eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Les Micocouliers

Ce PR est équipé de 2 groupes électropompes de 24 et 26 m³/h.

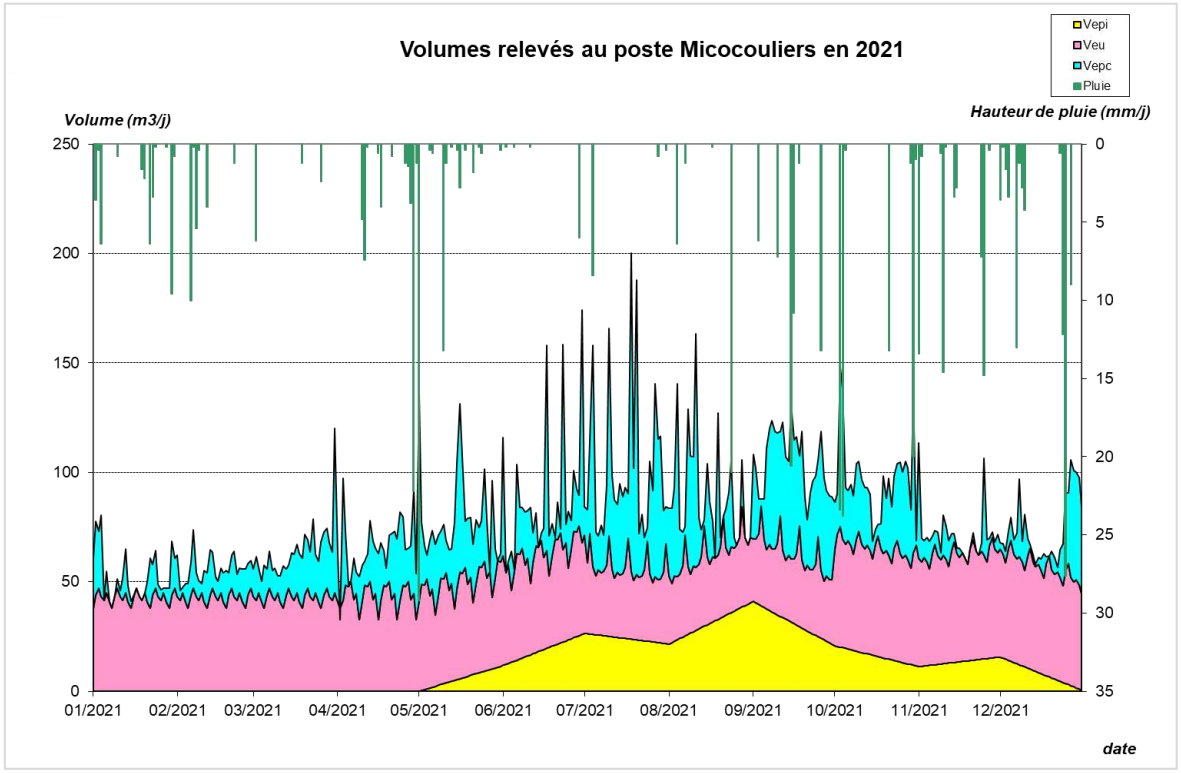

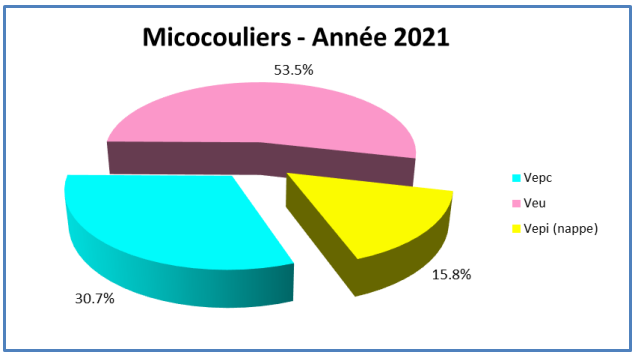

Ce poste relève majoritairement des eaux usées (53.5%) mais il est très influencé par les épisodes pluvieux (30.7% d'EPC) avec un ressuyage important qui peut doubler le volume relevé à ce poste. Cela étant, en période estivale les volumes d'eaux de captage semblent être surestimés.

Une augmentation des EPI en période estivale correspond à priori à la mise en service des canaux d'irrigation.

Au vu de la quantité d'eaux parasites et des volumes transitant dans ce PR, **le bassin de collecte est en priorité 2.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Pelissanne

Ce poste est équipé de 3 groupes de pompage de 180, 160, 163 m³/h et récupère l'ensemble des effluents issus des communes de Pelissanne, Aurons et La Barben.

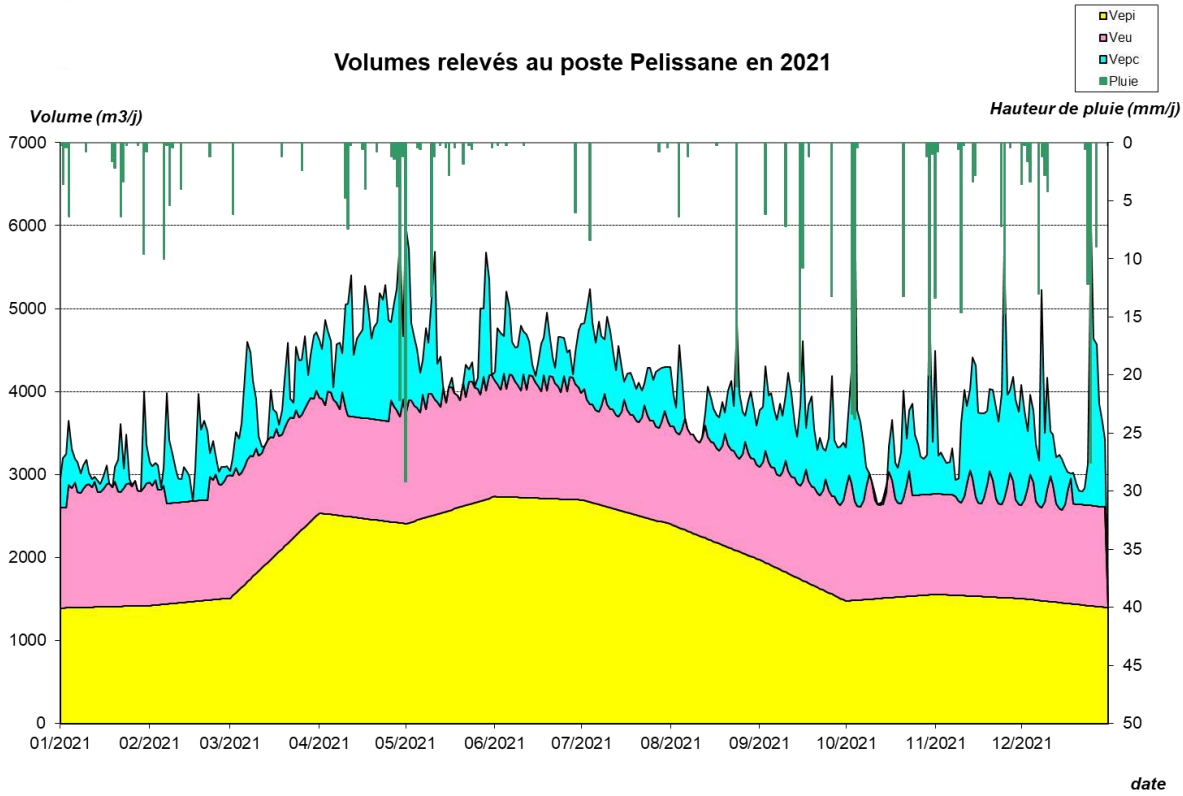

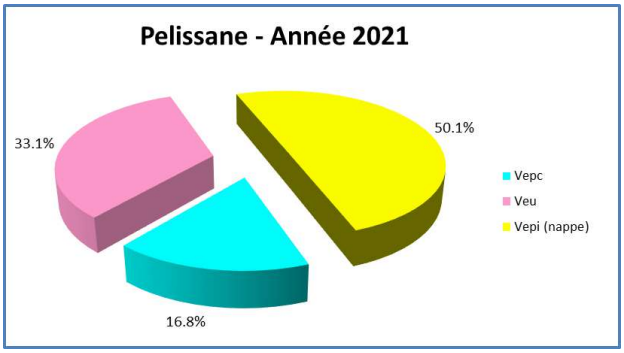

Les volumes relevés sur ce poste en 2021 sont majoritairement des ECP d'infiltration (50.1%). Les eaux sanitaires strictes représentent seulement 33.1% des volumes relevés.

Des investigations de terrain seront réalisées sur les communes de Pelissanne, Aurons et La Barben **en priorité 1 pour la recherche des eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Prison (ZAC de la Crau)

Ce poste, situé en amont des PR Coca-cola et Bel Air, est équipé de 2 groupes de pompage de 112 et de 100 m³/h.

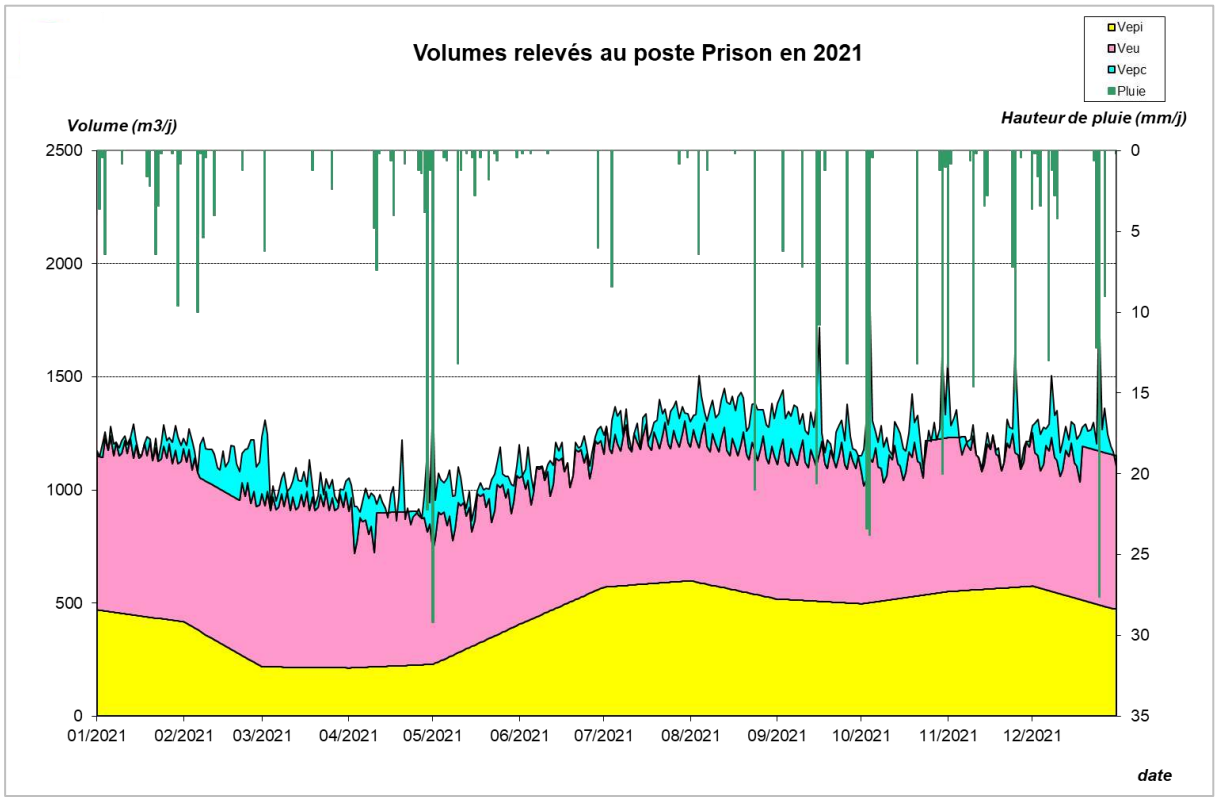

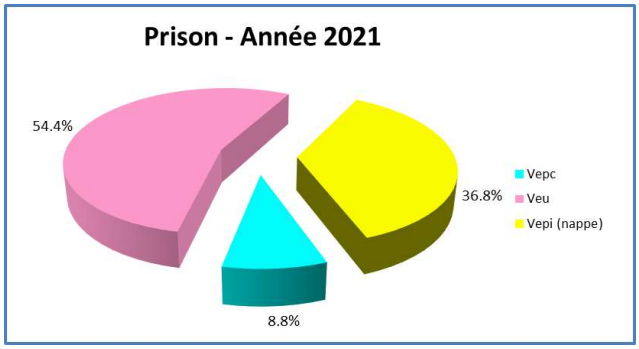

En 2021, le poste de relevage a relevé majoritairement des eaux sanitaires strictes (54.4%). Toutefois, le bassin de collecte reste sensible aux eaux claires parasites, particulièrement aux EPI qui représentent 36.8% des volumes totaux transitant le PR.

Au vu de ces analyses, **le bassin de collecte est en priorité 1.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Théron

Le poste est équipé de 2 groupes de pompage de 10 m³/h chacun.

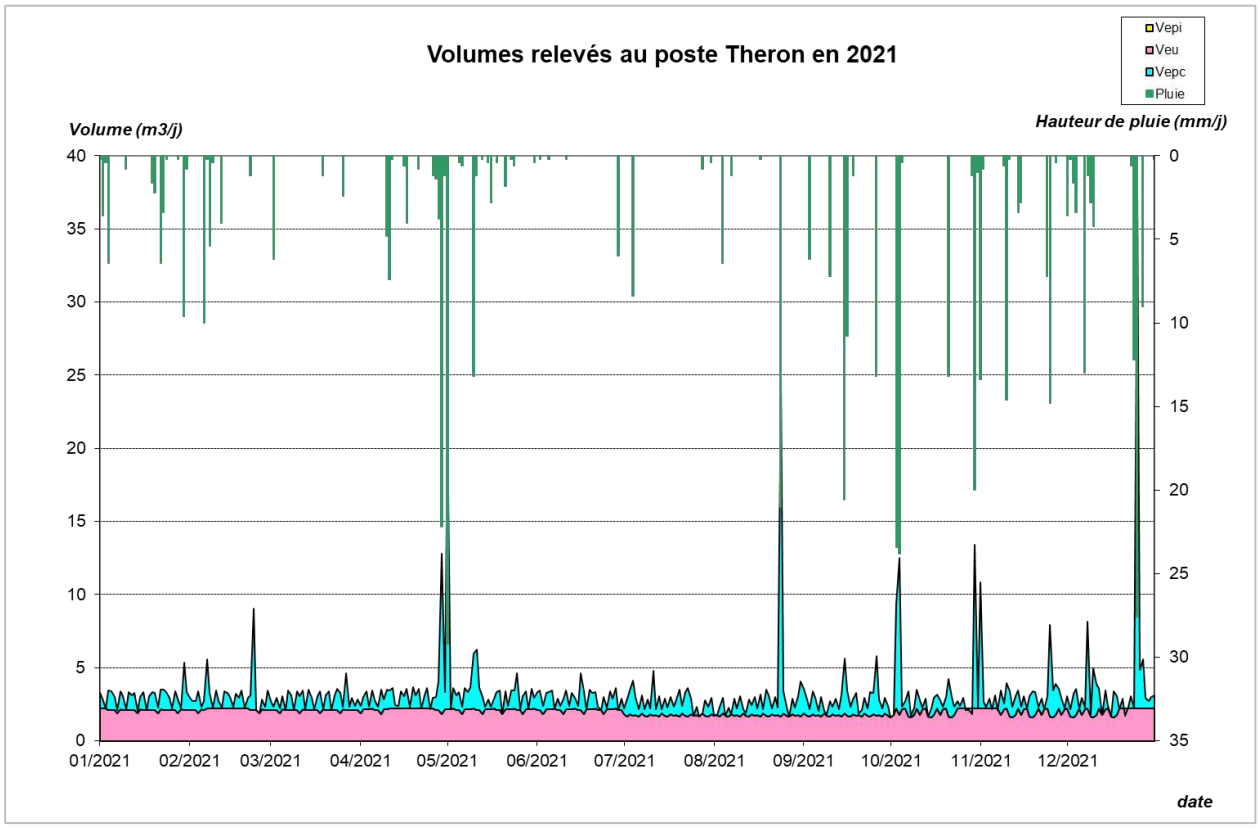

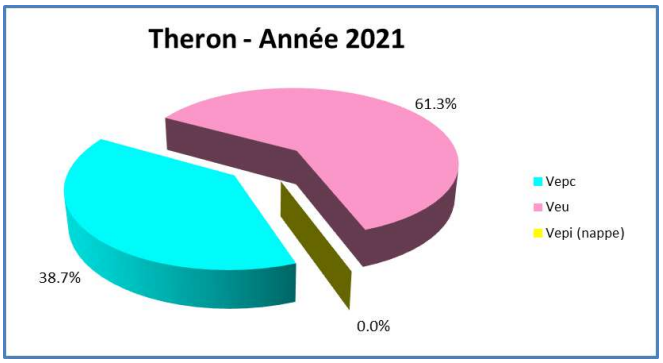

Cette année, le poste relève majoritairement des eaux sanitaires strictes (61.3%), soit une augmentation de 13% par rapport à 2020. Néanmoins, le bassin de collecte est significativement sensible aux fortes pluies, les volumes relevé peuvent tripler selon l'intensité de la pluviométrie.

Afin d'identifier les surfaces actives sur le bassin de collecte, **des investigations sont à entreprendre en priorité 3 pour la recherche des eaux parasites**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR Villa Aurelia

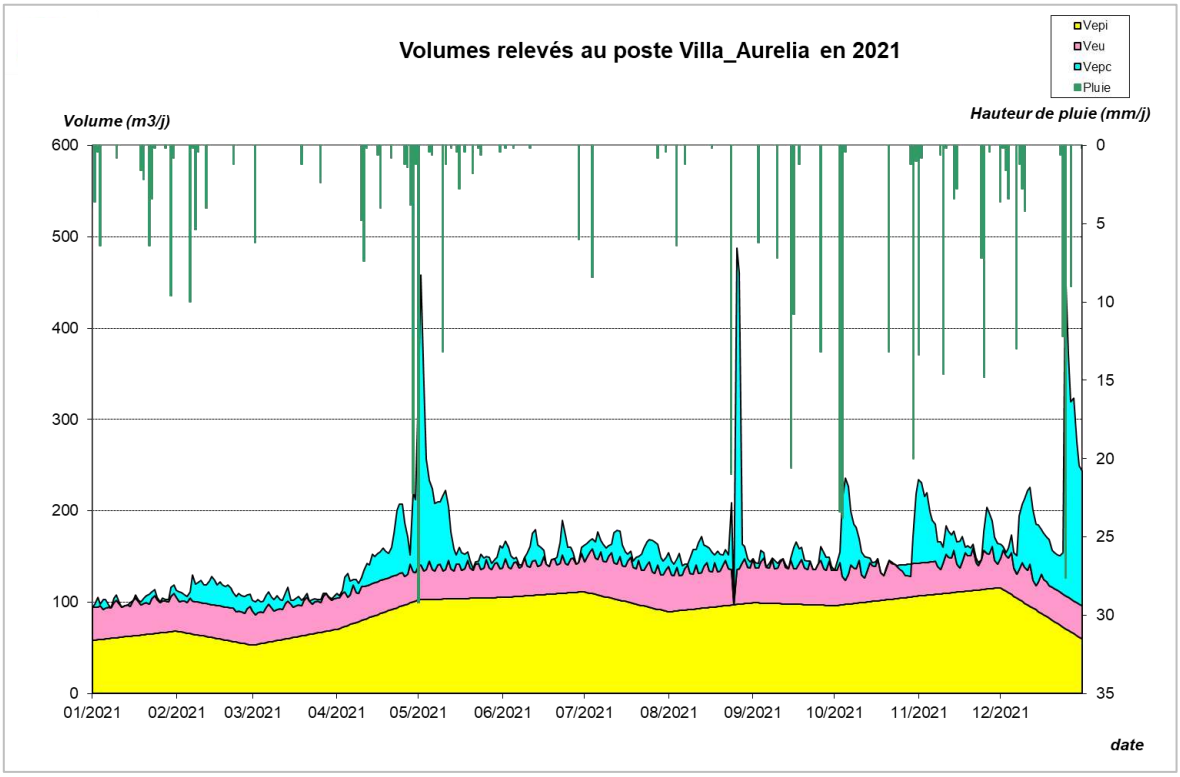

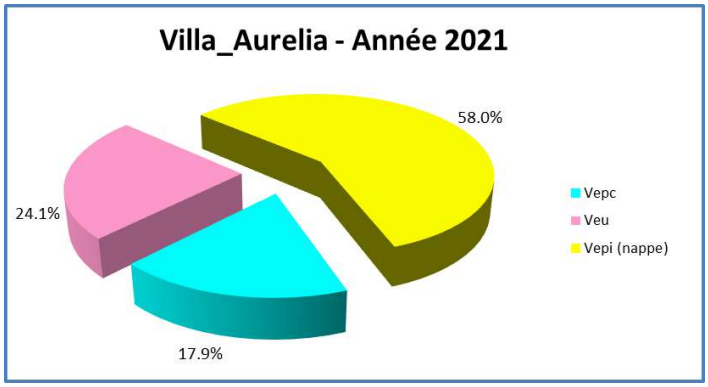

Le poste de relevage de Villa Aurelia ce situe en amont du PR Les Crozes. Il relève majoritairement des EPI à 58%. Le bassin de collecte est sensible aux fortes pluies, les EPC représentent 17.9% des eaux récoltés.

Au vu de la quantité d'eaux parasites, **le bassin de collecte est en priorité 2.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Entrée de la station d'épuration

La station d'épuration de Salon de Provence de capacité nominale de 65 000 EH récolte les effluents d'Aurons, La Barben, Pélissanne et Salon de Provence.

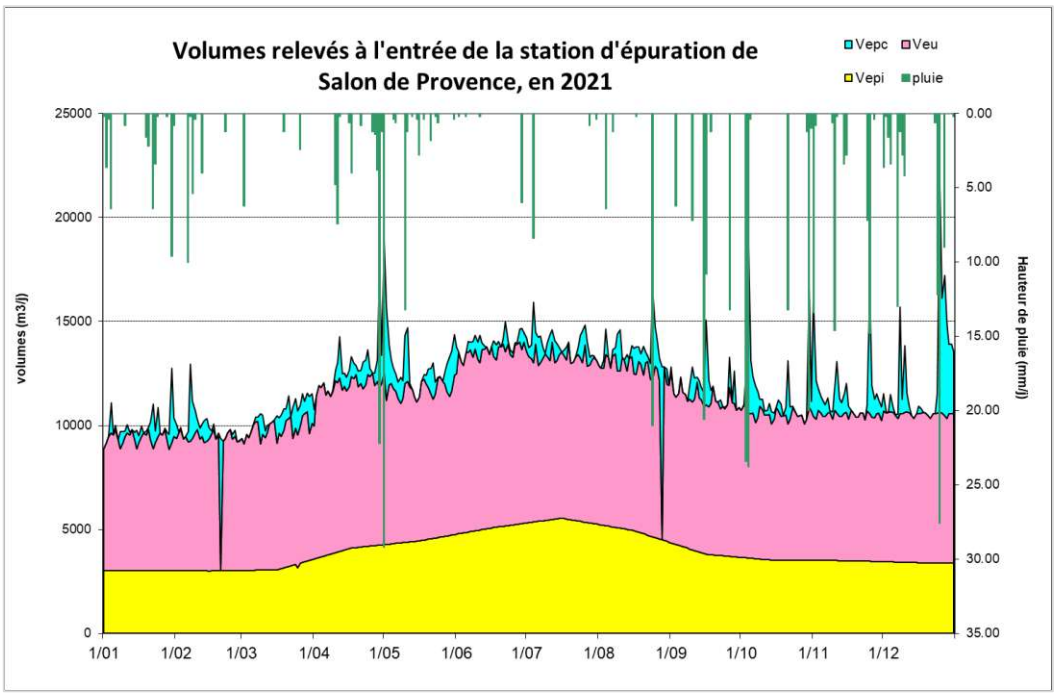

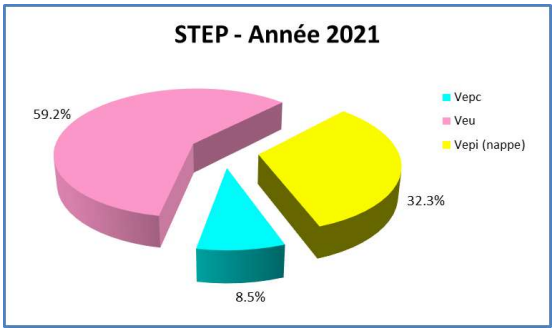

En 2021, la STEP a relevé majoritairement des eaux usées strictes soit 59.2%. Toutefois, les eaux parasites sont fortement représentées avec 8.5% d'EPC et 32.3% d'EPI. La problématique d'infiltration des eaux de nappes est plus importante en période estivale du fait de la mise en route des canaux d'irrigation.

Volume entrée STEP	Part d'eaux usées strictes (en %)	Part d'EPI (en %)	Part d'EPC (en %)	**Part totale d'eaux parasites (en %)**
Année 2020	57.8	34.9	7.3	**42.2**
Année 2021	59.2	32.3	8.5	**40.8**

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, des investigations de terrains devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau. Des **tests à la fumée** permettront de mettre en évidence les mauvais raccordements des branchements pluviales réduisant ainsi la surface active des bassins de collectes. De plus, à travers une **inspection télévisuelle ou ITV** dans les

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

canalisations, il sera possible d'identifier les zones où les canalisations sont particulièrement sensibles à l'infiltration des eaux claires parasites.

Les investigations de terrains ont été classé en ordre de priorité en fonction du volume d'eaux claires parasites produit par chaque bassin de collecte.

Les volumes d'eaux claires parasites annuel exprimés dans le tableau ci-dessous, sont les volumes stricts associés au bassin de collecte par PR, les volumes provenant des postes amont ont été décomptés.

Bassin de collecte des PR	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m³/an)	Volumes totaux (m³/an)
PR Pelissanne	ITV	1	945 938	1 434 290
PR Les Crozes	ITV, fumigation	1	326 747	822 145
PR Prison (ZAC de la Crau)	ITV	1	192 972	435 966
PR CILOF	ITV, fumigation	1	95 419	130 376
PR Aire de la Dime	ITV, fumigation	1	79 066	98 357
PR Villa Aurelia	ITV, fumigation	2	42 949	56 577
PR Les Micocouliers	ITV, fumigation	2	11 654	28 690
PR Bel-Air	Fumigation	2	5 952	13 823
PR François Blanc	Fumigation	2	4 281	12 421
PR Jardin du bonheur	Fumigation	2	3 704	11 459
PR Catarineto	Fumigation	3	2 379	4 769
PR Lotissement les Grès	Fumigation	3	1 919	5 898
PR Les Alpilles	Fumigation	3	1 700	5 563
PR Ibis	Fumigation	3	1 688	2 954
PR Théron	Fumigation	3	460	1 188
PR Coca-Cola	-	-	-	-
Station d'épuration	ITV	1	114 149	3 666 709

Le PR Pélissanne collecte les effluents des PR Cantagrelles (Pélissanne) et Bastide du Moulin ou PR La Barben (Barben). Les volumes provenant de ces 2 postes ont été retiré du PR Pélissanne.

Diagnostics eaux claires parasites sur Pélissanne, Aurons et La Barben

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) du système d'assainissement de Pelissanne, Aurons et La Barben est constitué de plusieurs équipements :

- 2 Surverses (Route d'Aurons, Chemin saint Jean)
- 3 Postes de relevage (PR) :
  - La Barben, situé sur la commune de La Barben
  - Les Cantagrelles, situé sur la commune de Pelissanne
  - PR Bas Taulet, situé sur la commune de Pelissanne

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

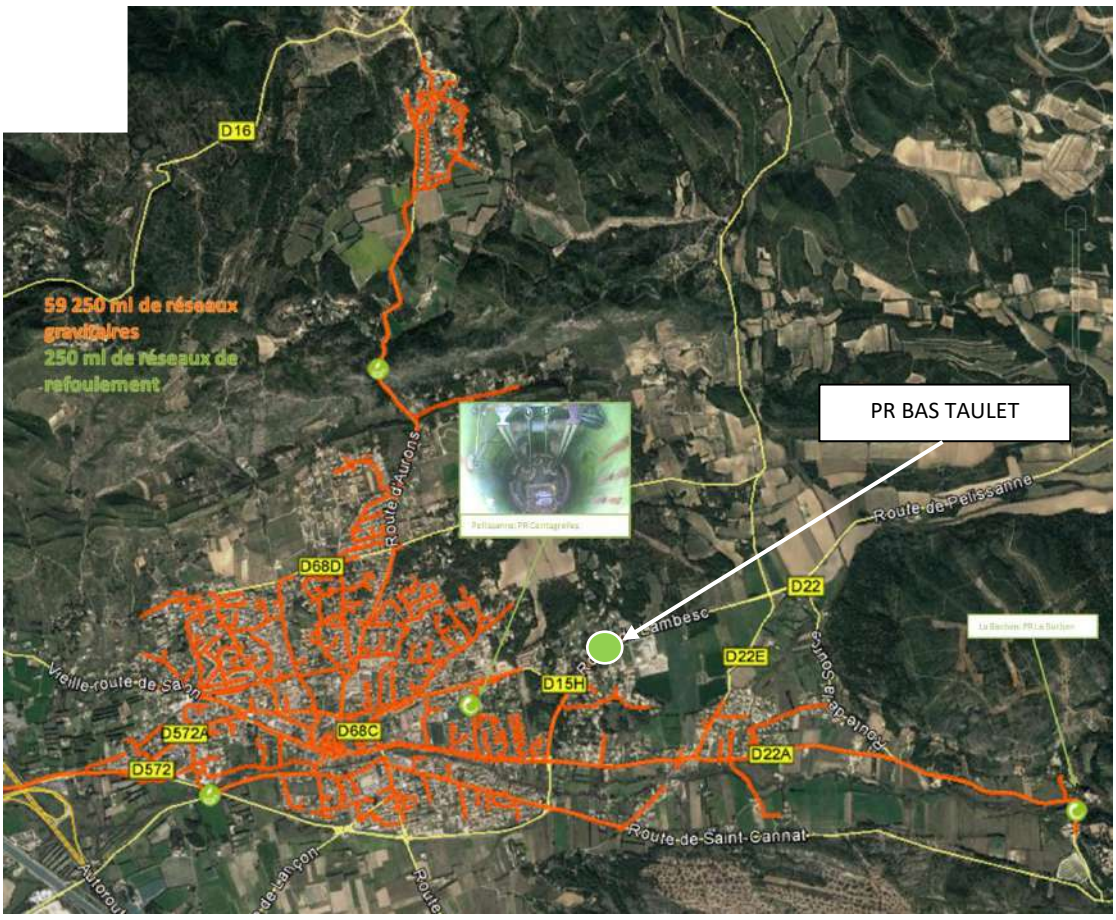

Figure 1 : Présentation du système d'assainissement de Pelissanne – Aurons et La Barben

Pour compléter la sectorisation du réseau 6 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau. A noter que ces sondes n'ont pas fournies de données en 2021, un diagnostic sera mené sur ces points de mesures.

- PELI01 – Route de Salon (Station essence)
- PELI02 – Rue Carnot, cette sonde récupère les effluents issus de la commune de La Barben
- PELI03 – Rue Wilson
- PELI04 – Route de Salon (Casse)
- PELI05 – D68, cette sonde récupère les effluents issus de la commune d'Aurons.
- PELI06 – Route Saint-Jean

Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

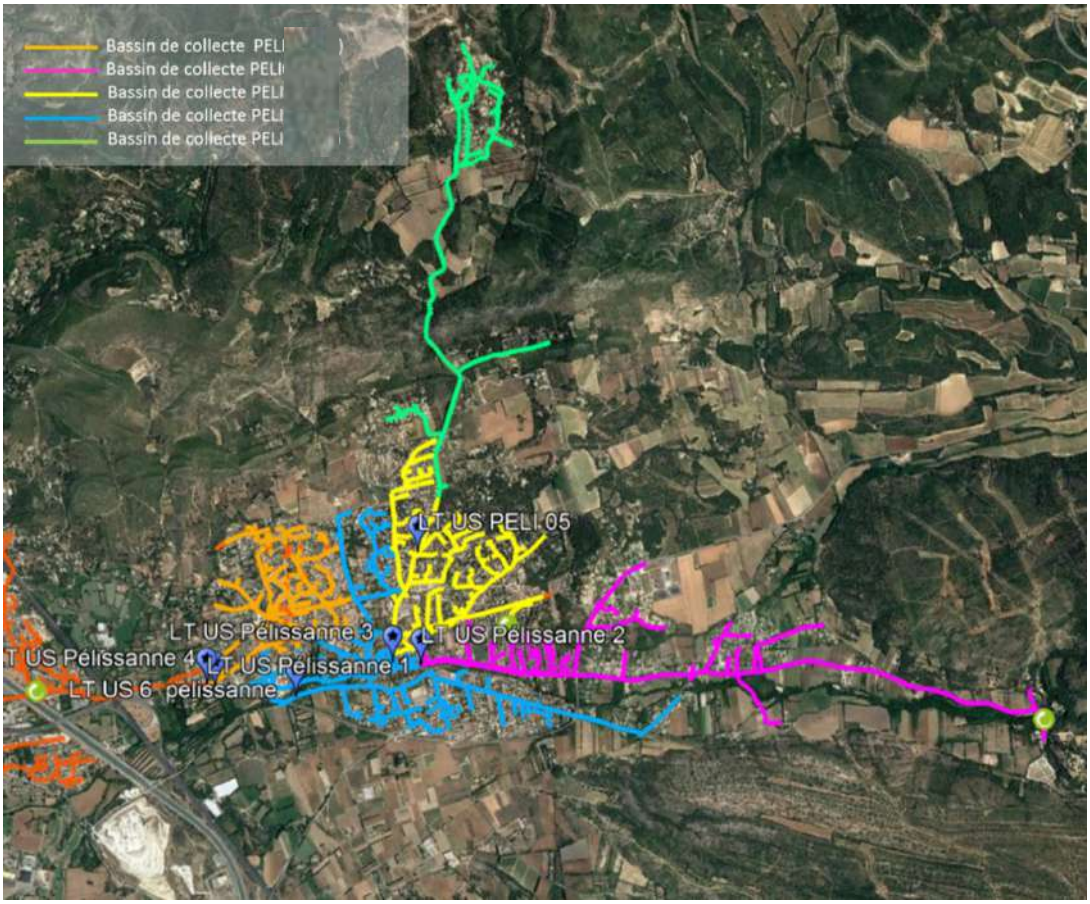

Figure 2 : Présentation des PM du système d'assainissement de Pelissanne – Aurons et La Barben

Le réseau des trois communes est composé de 59 250 ml de réseaux gravitaires et de 250 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau du réseau de la ville de Salon de Provence.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaires** des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur les communes du système d'assainissement, la pluviométrie en **2019** était de **468 mm,** de **375 mm** en **2020** et de **491 mm** en **2021.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Poste de relevage		La Barben	Les Cantagrelles
Part d'eaux usées (en %)	2018	24	47.5
	2019	35.3	46
	2020	37.9	56.3
	2021	**36**	**49.5**
Part d'EPI (en %)	2018	5.2	10.9
	2019	14.3	14.5
	2020	10.2	14.5
	2021	**9.3**	**7**
Part d'EPC (en %)	2018	70.8	41.6
	2019	50.4	39.5
	2020	51.9	29.1
	2021	**54.7**	**43.6**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	76	52.5
	2019	64.7	54
	2020	62.1	43.6
	2021	**64**	**50.6**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021

Légende	Comparaison 2020/2021
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

DIAGNOSTIC EPOUSE DU RESEAU DES COMMUNES DE PELISSANNE, AURONS ET LA BARBEN

Poste de relevage La Barben – La Barben

Les deux groupes électropompes équipant le PR disposent d'un débit de 5 m³/h.

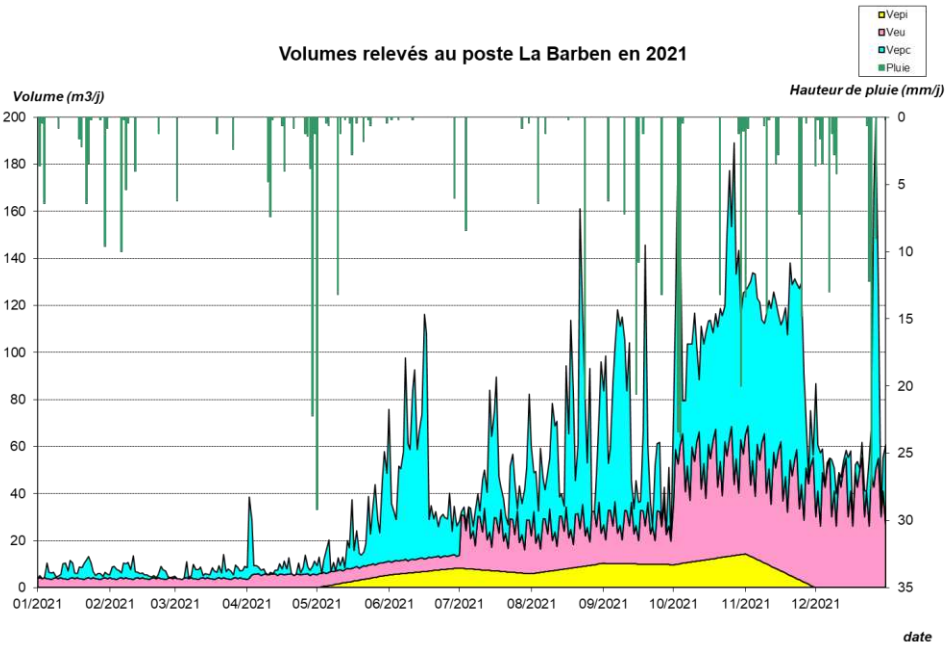

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

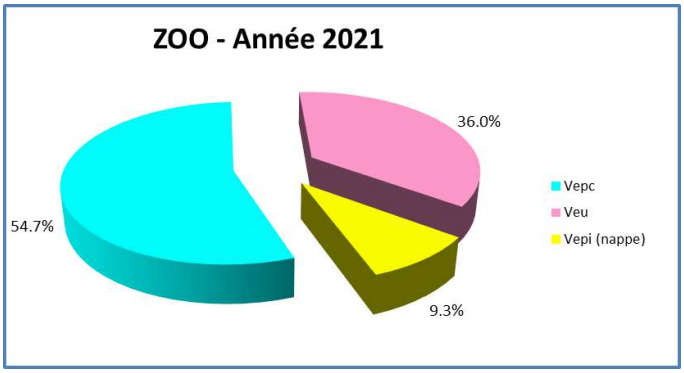

La part d'eaux usées strictes relevée par ce poste est équivalent aux années précédents (36%). De plus, les eaux parasites de captage sont encore cette année largement majoritaires (54.7%). Toutefois, les volumes d'EPC en été semblent sur estimé et correspondrait plutôt à de l'eaux usée (rejets du Zoo durant la période estivale, un bourrage des pompes peut expliquer les volumes de l'automne).

Au vu du faible linéaire du bassin de collecte de ce poste, **la priorité de recherche des eaux parasites est de 2.**

Poste de relevage Les Cantagrelles - Pelissanne

Ce poste de relevage est équipé de 2 groupes de pompage de 18 m³/h.

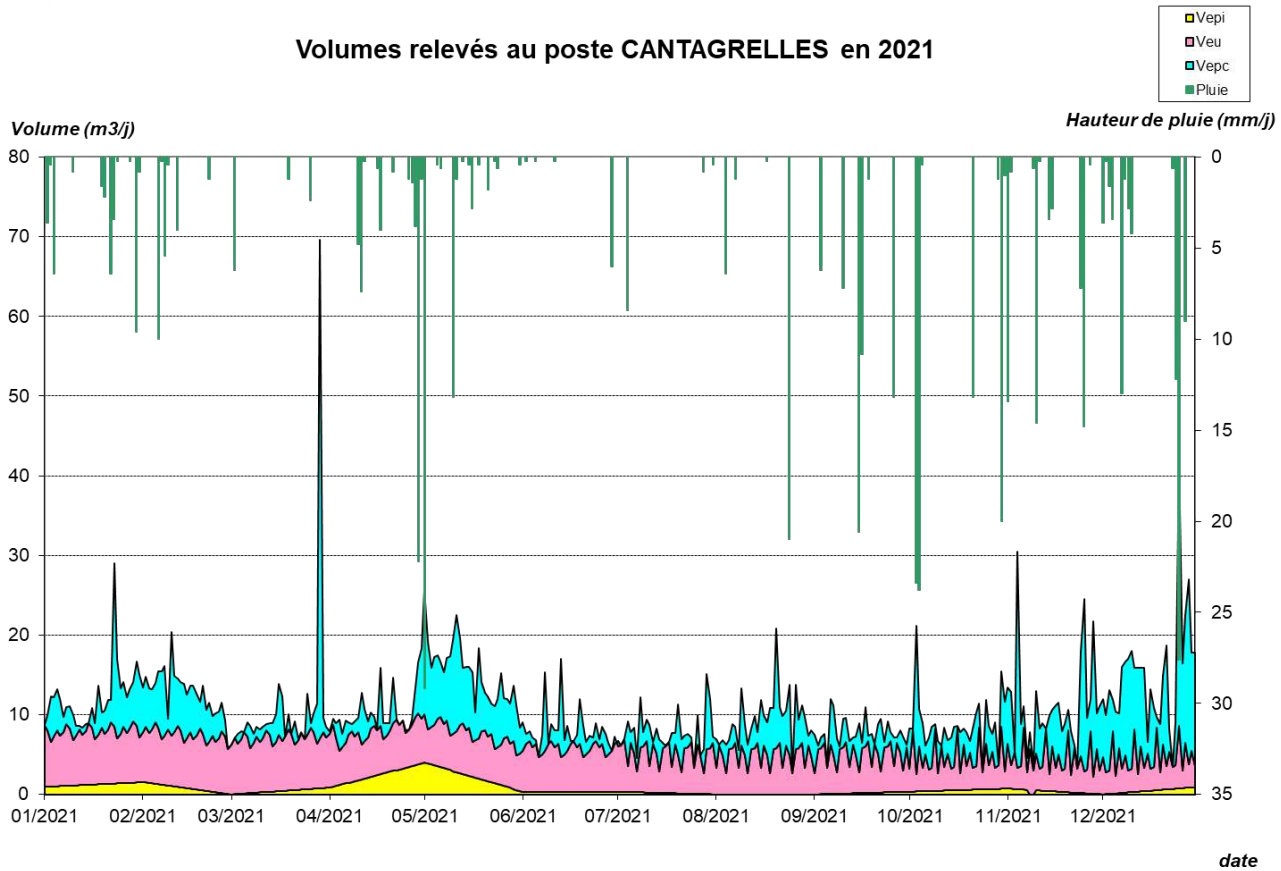

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

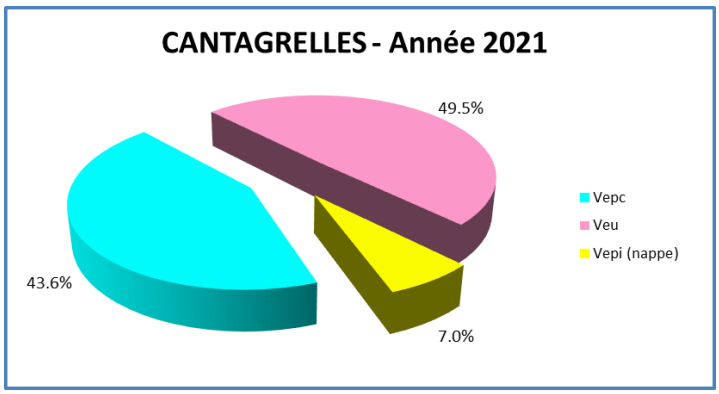

L'influence de la nappe est visible uniquement en période hivernale. On constate un impact important des EPC sur les volumes relevés (29.1%). La corrélation entre événements pluvieux et augmentation des volumes est visible tout au long de l'année.

Les temps de fonctionnement des pompes et les volumes relevés étant faibles, **le bassin de collecte de ce poste est de priorité 2.**

CONCLUSION DE L'ETUDE

Les PR du système d'assainissement relèvent une grande quantité d'eaux parasites.

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m^3/an)
PR La Barben	Fumigation	2	11 340
PR Les Cantagrelles	Fumigation	2	1 976
Système d'assainissement (PR Pélissanne à Salon de Provence)	ITV, fumigation	1*	959 254

L'ensembles des effluents de ce système d'assainissement sont collectés par le **PR Pélissanne** qui refoule ensuite dans le réseau d'assainissement de Salon de Provence. En 2021, le PR Pélissanne a relevé 959 254 m^3 d'eaux claires parasites dont 11 340 m^3 provenant du bassin de collecte La Barben et 1 976 m^3 du bassin de collecte Les Cantagrelles.

(*) Le système de collecte des effluents de Pelissanne, Aurons et La Barben ayant un impact direct sur le réseau de Salon de Provence, l'ensemble du système est en priorité 1 pour la recherche des eaux parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Sénas

Suivi des anomalies

Sur la commune de Sénas, depuis 2013 il y a eu 135 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 30 anomalies de soldées. Il reste encore 211 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		2		2
D.E BRANCHEMENT	5			5
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	85		7	92
D.E COLLECTEUR	25			25
D.E ELEMENT INTERNE DU REGARD	1			1
D.E ENTRE RESEAU EP / EU		2		2
D.E OUVRAGE	1			1
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	78		1	79
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			4	4
Total général	**195**	**4**	**12**	**211**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Sénas est composé de différents équipements :

- 1 Station d'épuration (STEP)
- 5 Postes de relevage (PR) :
  - Baptiste Dubois
  - Galaizon
  - Pont de l'Auture, le diagnostic d'eaux claires parasites n'a pas été fait sur ce poste.
  - Lotissement Montplaisir
  - Saurins.

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

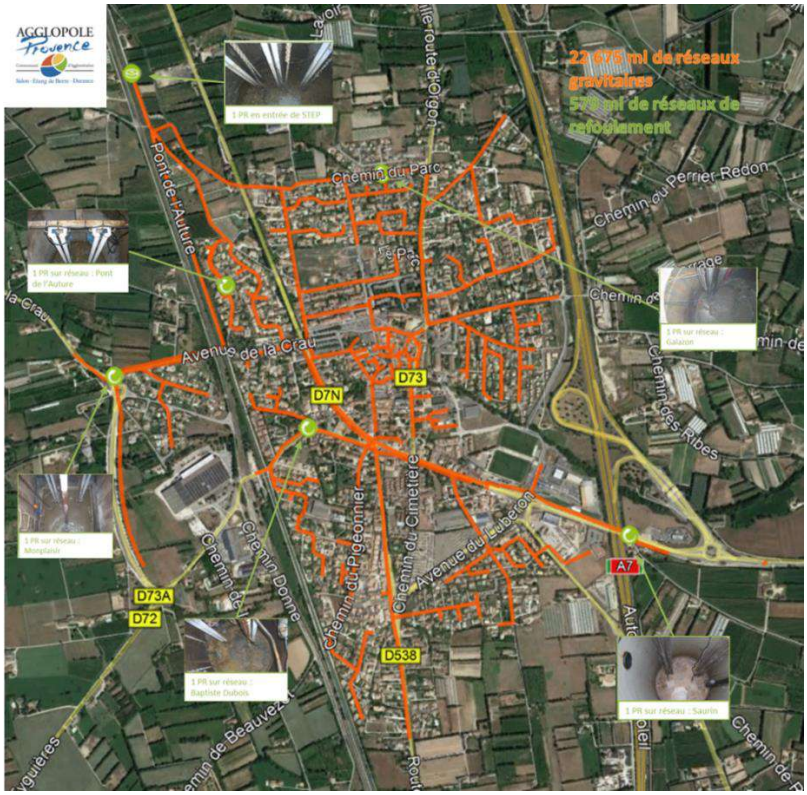

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de Sénas

De plus, 2 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation. A noter que ces 2 sondes n'ont pas fournies de données en 2021, un diagnostic sera mené sur ces points de mesures.

- SEN01-Lot. de la Roubine
- SEN02-Chemin de L'Auture

Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

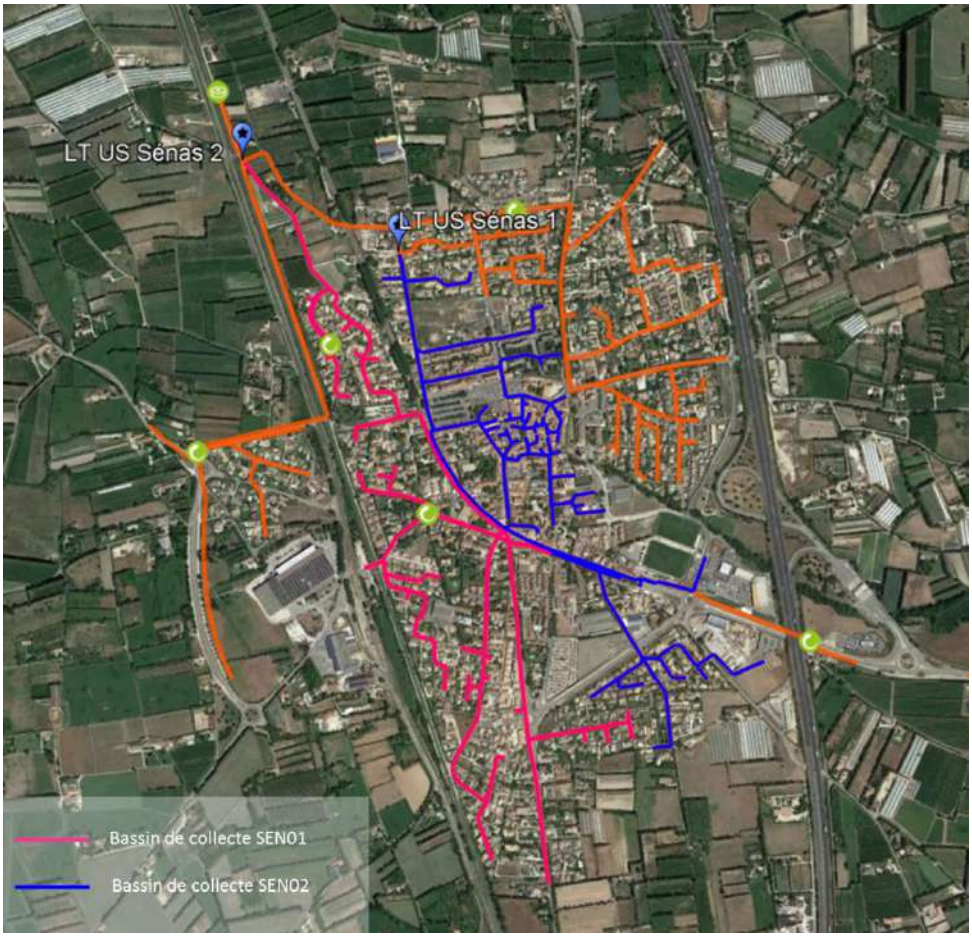

Figure 2 : Présentation des PM de la commune de Sénas

Le réseau communal est composé de 22 675 ml de réseaux gravitaires et de 579 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau de la station d'épuration d'une capacité nominale de 6 000 équivalents-habitants.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2017, 2018 et 2019. Sur la commune de Sénas, la pluviométrie en **2019** était de **416 mm**, de **312 mm** en **2020** et de **325 mm** en **2021**.

Poste de relevage	Galaizon	Lot. Montplaisir	Saurins

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Part d'eaux usées (en %)	2018	44	49.3	54.4
	2019	-	57.2	28.2
	2020	-	71.3	42.3
	2021	**-**	**62.2**	**58.5**
Part d'EPI (en %)	2018	17	14.2	4.4
	2019	-	10.7	2.9
	2020	-	5.5	0
	2021	**-**	**0**	**0**
Part d'EPC (en %)	2018	39	36.5	41.2
	2019	-	32.1	68.9
	2020	-	23.2	57.7
	2021	**-**	**37.8**	**41.5**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	56	50.7	45.6
	2019	-	42.8	71.8
	2020	-	28.7	57.7
	2021	**-**	**37.8**	**41.5**

Point de mesure		STEP
Part d'eaux usées (en %)	2018	56.7
	2019	62.7
	2020	-
	2021	38
Part d'EPI (en %)	2018	23.1
	2019	22.2
	2020	-
	2021	41.7
Part d'EPC (en %)	2018	20.2
	2019	15.1
	2020	-
	2021	20.2
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	43.3
	2019	37.3
	2020	-
	2021	61.9

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Légende	**Comparaison 2020/2021**
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR GALAIZON

Ce poste est équipé de 2 groupes électropompes de 77 et 75 m³/h chacun.

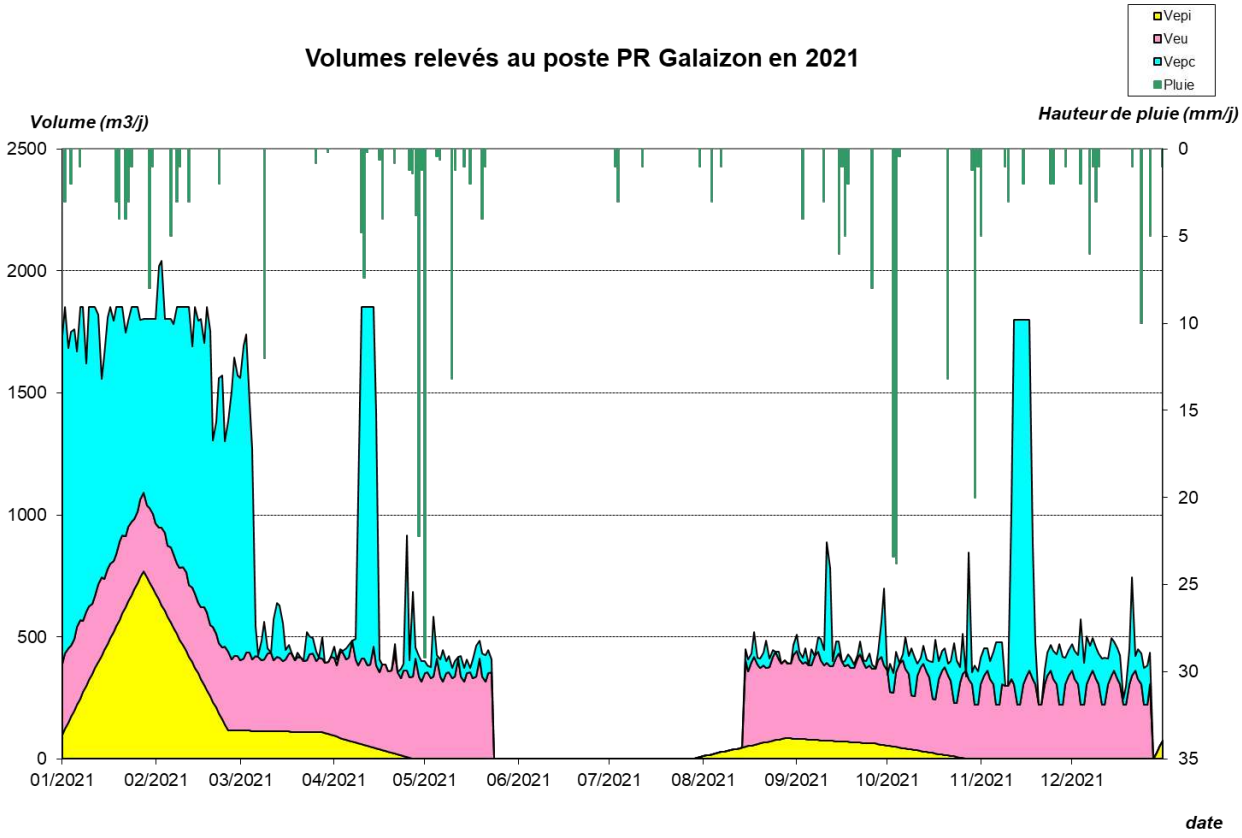

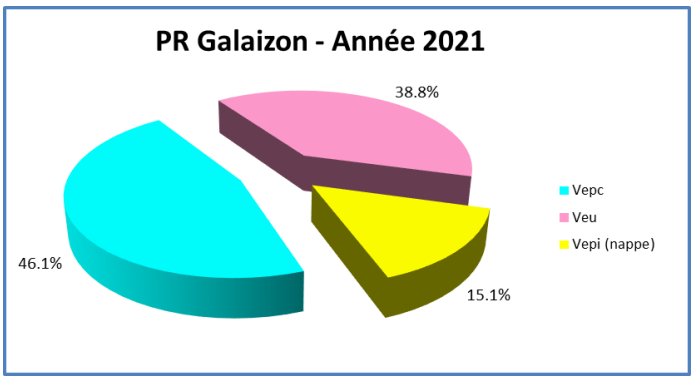

Les données disponibles sur l'année (entre janvier et mars puis entre mi-mai et mi-aout) ne permettent pas de diagnostiquer correctement ce poste. Les résultats sont fournis à titre indicatif.

PR LOTISSEMENT MONTPLAISIR

Ce poste est équipé de 2 groupes électropompes de 20 m³/h chacun.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

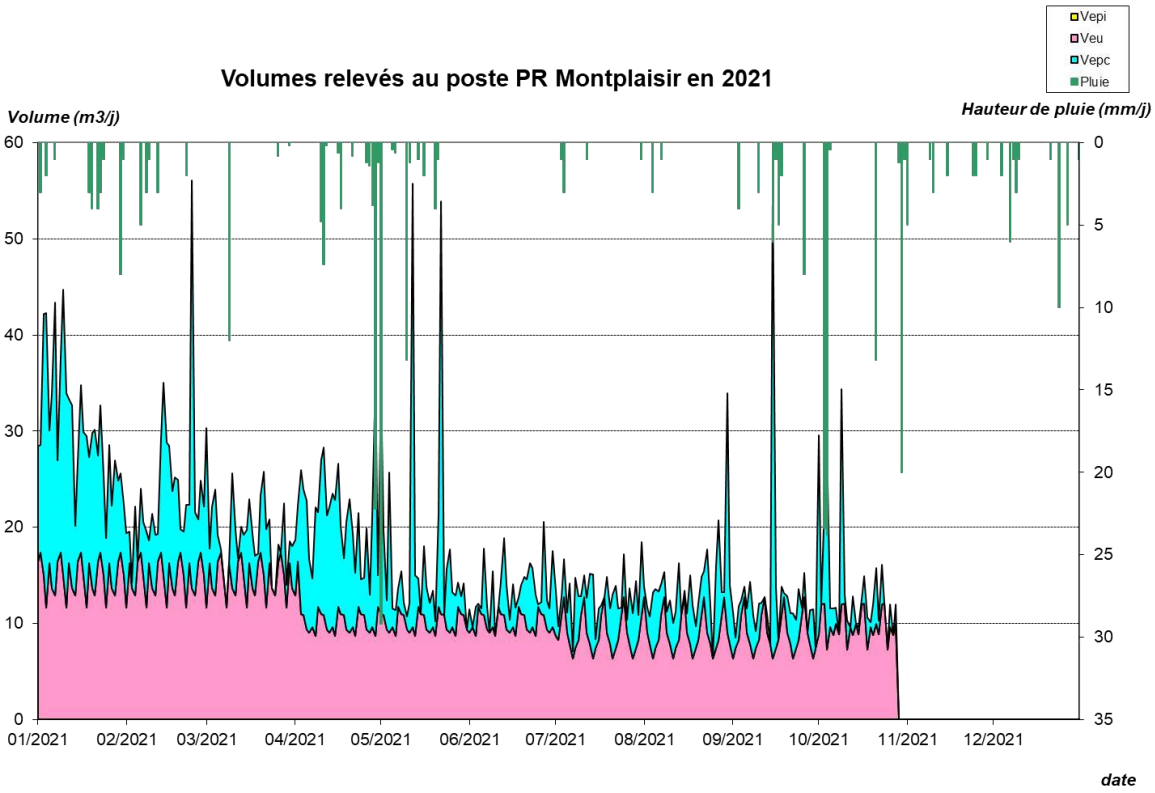

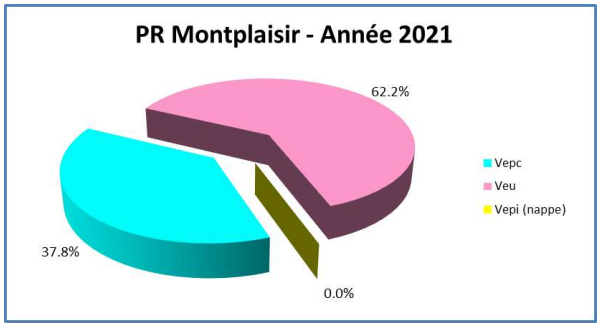

Une coupure des données de la télégestion a lieu à partir de fin octobre, une intervention sur ce poste sera planifiée.

Ce poste relève majoritairement des eaux usées strictes (62.2%). Le bassin de collecte est sensible aux précipitations (37.8%). Les EPI n'impactent pas le poste de relevage.

Ce bassin de collecte devra être en priorité 2 dans la recherche des eaux claires parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR SAURINS

Le PR Saurins est équipé de 2 groupes de pompage de 15 m³/h chacun.

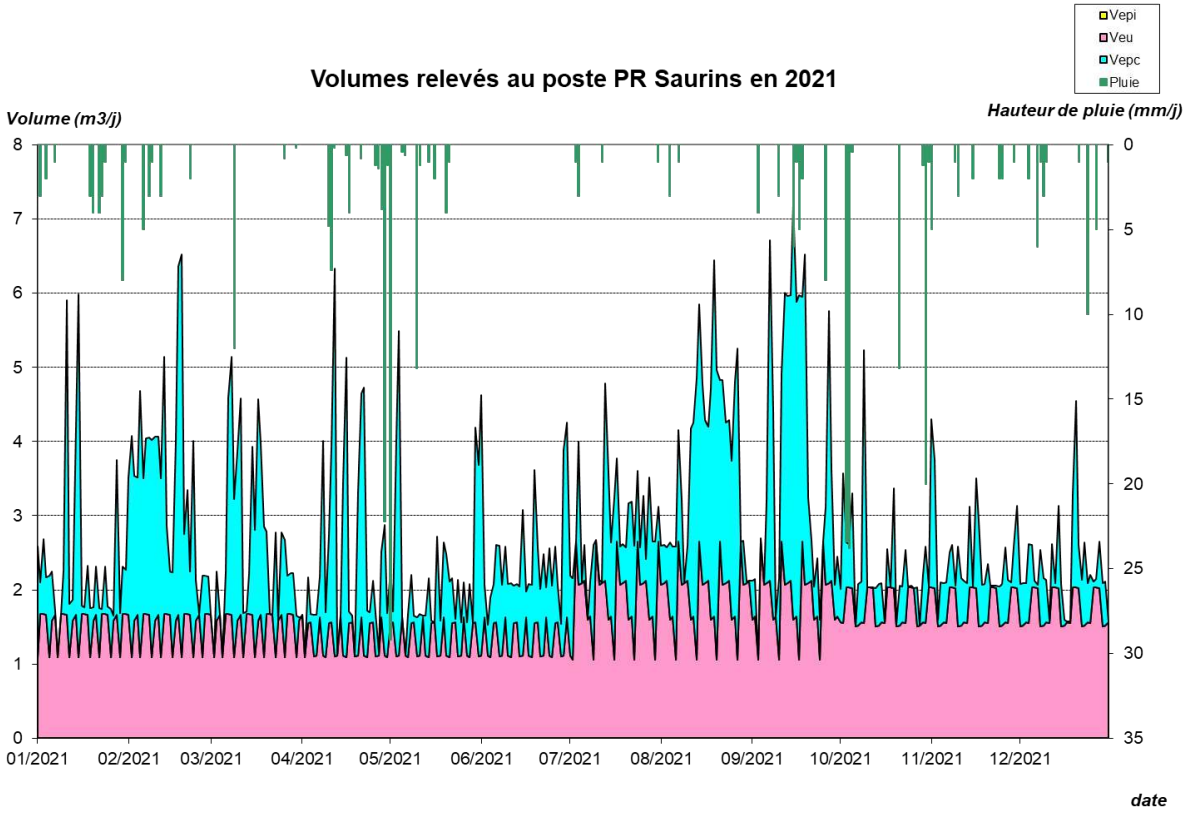

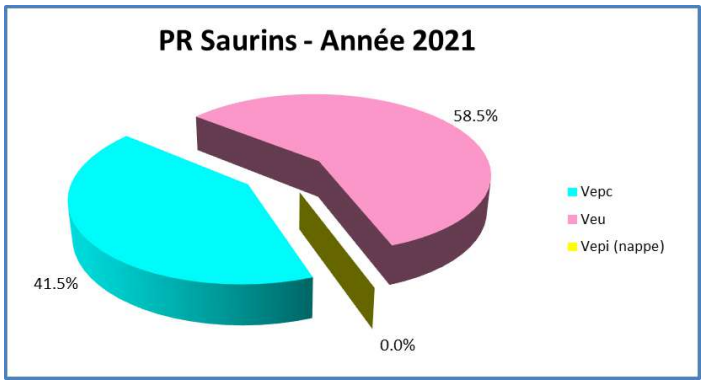

Le bassin de collecte de ce poste présente un faible linéaire et un faible volume journalier. L'analyse sur ce type de réseau est à prendre avec précautions car les résultats peuvent ne pas être représentatifs de la réalité notamment sur la part d'EPC, nous ne priorisons pas la recherche d'eaux parasites sur ce bassin de collecte.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ENTREE STATION

La station d'épuration de Sénas a une capacité de 5 500 EH.

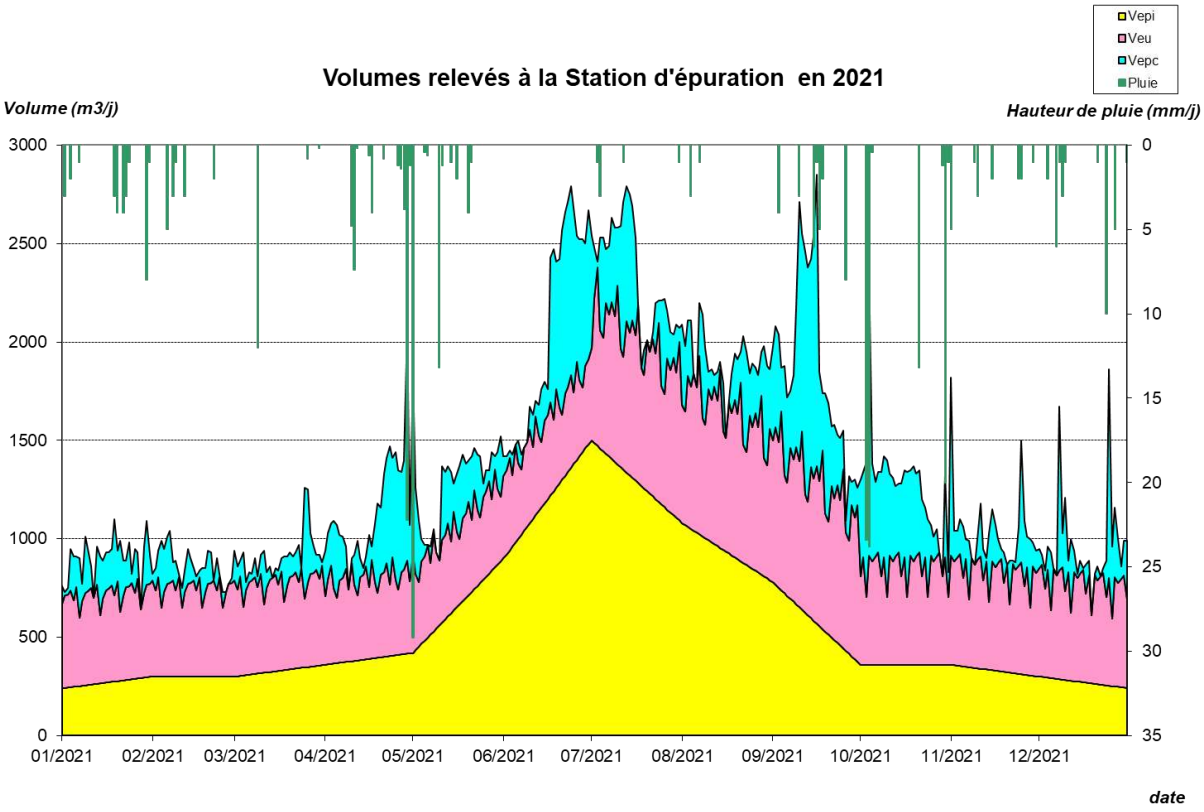

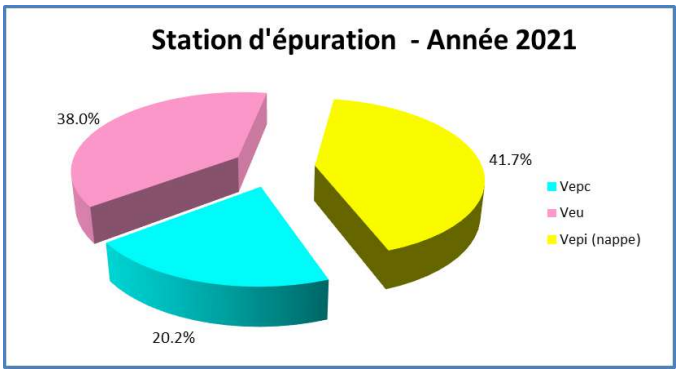

La station d'épuration collecte majoritairement des eaux claires parasites (61.9%). L'influence de la mise en route des canaux d'irrigation en mai sont nettement visible, les volumes d'eaux claires parasitent d'infiltration arrivant à la STEP sont de 2 à 3 fois plus importants en cette période.

Le bassin de collecte est également sensible aux eaux de captage, une corrélation entre les augmentations de volumes et les épisodes pluvieux sont observable.

Le bassin de collecte de la STEP est en priorité 1 pour la recherche d'eaux claires parasites.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Trois importantes entrées d'ECP permanentes ont été identifiées dans l'été, deux d'entre elles ont été soldées par APA dans le secteur du Pigeonnier début 2022, le reste des ECP situées sur le collecteur de l'avenue de Cambrais vont-être traitées par la métropole courant 2022. Ces trois anomalies contribuent à la part majoritaire des ECP permanentes observée de mai à octobre, qui correspond à la mise en service des canaux d'irrigations.

La métropole doit engager également une réhabilitation du collecteur principal de la STEP sensible également aux infiltrations permanentes.

Bassin de collecte	**Investigations à mener**	**Priorité**	**Estimation des volumes d'eaux parasites (m³/an)**
PR Baptiste Dubois	Diagnostic de la télésurveillance		
PR Galaizon			Non diagnosticable
PR Lot. Montplaisir	Fumigation Diagnostic de la télésurveillance	2	2 030
PR Saurins	Fumigation	3	416
Station d'épuration	ITV, Fumigation	1	312 636

Le bassin de collecte de la STEP prend en compte les effluents provenant des PR Baptiste, Galaizon, Saurins et Pont de l'Auture.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Velaux

Suivi des anomalies

Sur la commune de Velaux, depuis 2013 il y a eu 132 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 3 anomalies de soldées. Il reste encore 103 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		3	5	8
D.E BRANCHEMENT	1		1	2
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	44			44
D.E COLLECTEUR	12			12
D.E ENTRE RESEAU EP / EU		12		12
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	2			2
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU		5	17	22
SURVERSE ENTRE RESEAU EP / EU	1			1
Total général	**60**	**20**	**23**	**103**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

PATRIMOINE DU RESEAU DE LA COMMUNE DE VELAUX

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Velaux est composé de différents équipements :

- 1 Surverse réseau en amont du PR les Quatre Tours
- 6 Postes de relevage (PR) :
  - La Bastide Bertin
  - La Plaine de la Crau
  - La Verdière
  - Le Barry
  - Les Quatre Tours (équipé d'une surverse)
  - Pont du Moulin (les pompes de ce PR sont à vitesses variables donc il n'est pas diagnosticable)

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

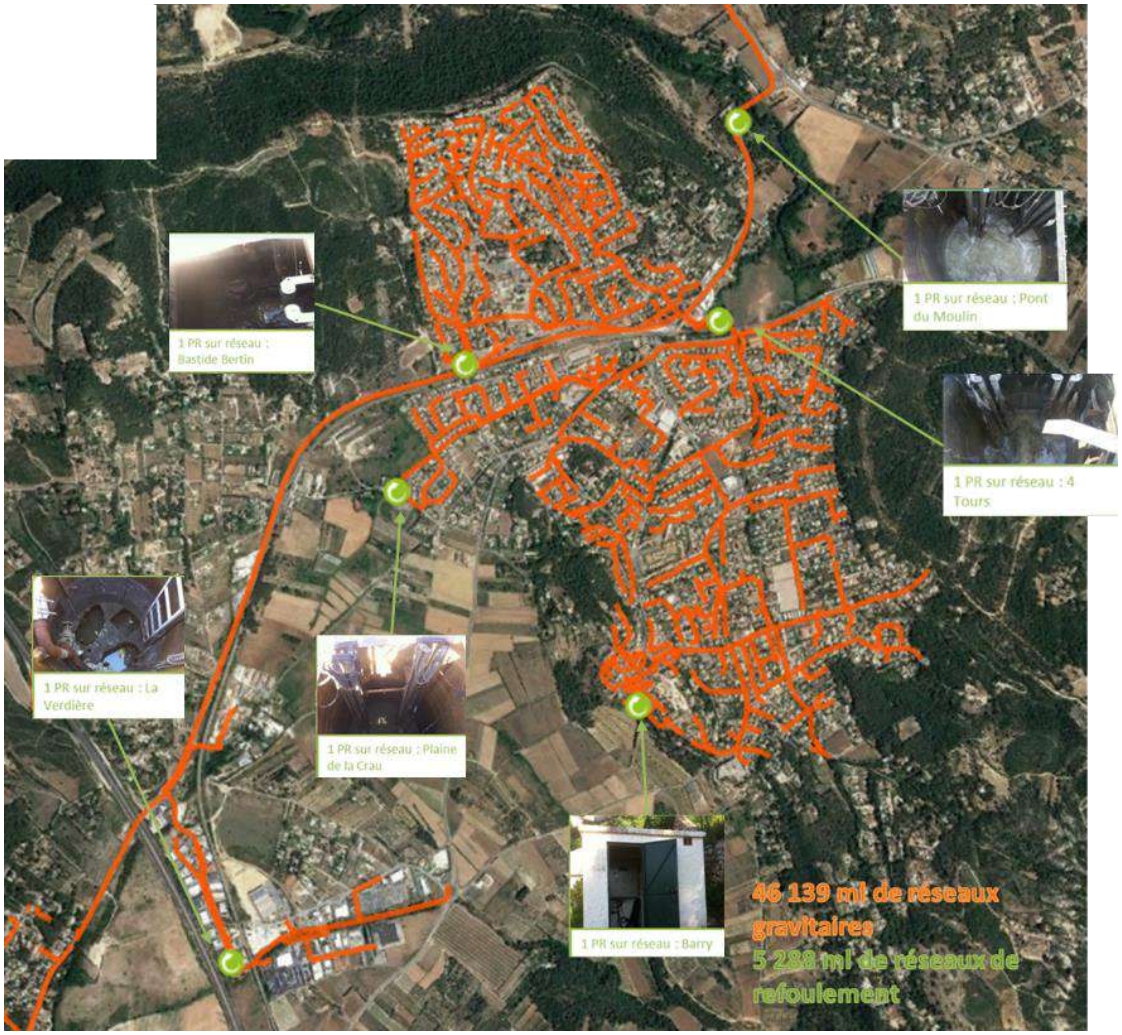

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de Velaux

De plus, 3 sondes de type ultrason sont également installées sur le réseau afin d'affiner encore la sectorisation. A noter que 2 de ces sondes n'ont pas fourni de données en 2021, une maintenance sera réalisée sur ces points de mesures :

- VELA01 – Chemin de Berre
- VELA02 – Stade

Les emplacements de ces points de mesure (PM) ainsi que les bassins de collecte associés sont illustrés ci-dessous :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

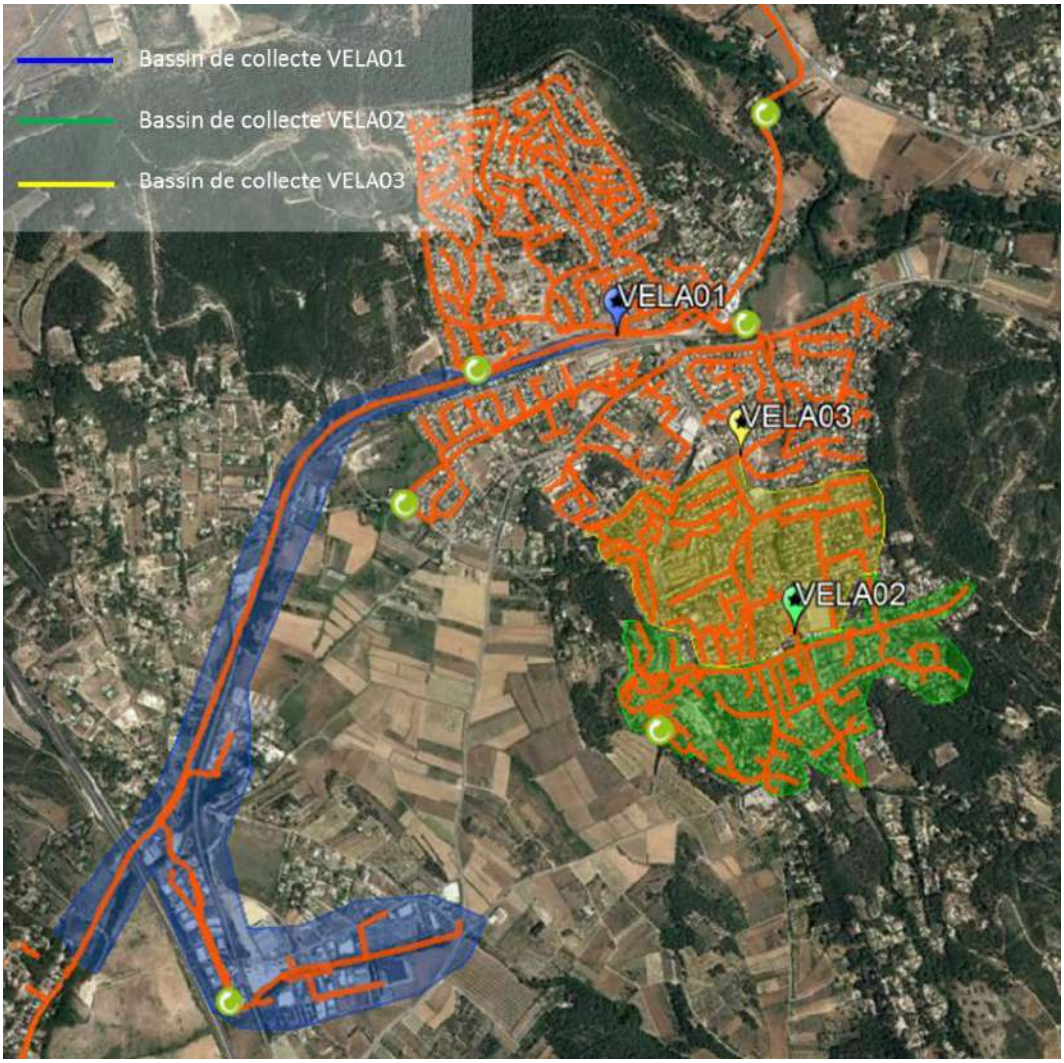

Figure 2 : Présentation des PM de la commune de Velaux

Le réseau communal est composé de 46 139 ml de réseaux gravitaires et de 5 288 ml de réseaux de refoulement, se rejetant au niveau du PR Pont du Moulin. Les effluents de la commune de Velaux sont traités à la STEP de Coudoux.

Les groupes électropompes du PR Pont du Moulin étant équipés de variateurs de vitesse, les données ne sont pas exploitables, le PR étudié comme étant l'exutoire du réseau de Velaux est le PR les 4 Tours.

LE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAUX USEES : DIAGNOSTIC EPOUSE

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

- EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
- Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
- Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans les tableaux suivants avec ceux de 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Velaux, la pluviométrie en **2019** était de **436 mm**, de **460 mm** en **2020** et de **356 mm** en **2021**.

Poste de relevage et Point de mesure		4 Tours	Barry	Bastide Bertin	Plaine de la Crau	Verdière	VELA01	VELA02	VELA03
Part d'eaux usées (en %)	2018	52.1	56.8	18.3	37.9	37.6	76.2	70.1	24
	2019	54.9	56.5	39.7	64.1	-	-	54.2	26
	2020	46.1	54.9	61.2	55	-	77	72.5	14.7
	2021	**51.2**	**32.5**	**46.5**	**58**	**-**	**-**	**75.7**	**31.6**
Part d'EPI (en %)	2018	23.7	10.1	0	13.4	12.1	5.1	8.8	35.9
	2019	14.8	6.8	0	4.7	-	-	10.1	42.1
	2020	33	4.7	0	22	-	4.4	9.6	46.5
	2021	**29.8**	**3.7**	**2.5**	**23.5**	**-**		**5.8**	**31.6**
Part d'EPC (en %)	2018	24.1	33.1	81.7	48.7	50.3	18.7	21.1	40.1
	2019	30.3	36.8	60.3	31.2	-	-	35.7	31.9
	2020	20.9	40.4	38.8	22.9	-	18.6	17.9	38.8
	2021	**19**	**63.8**	**50.9**	**18.5**	**-**	**-**	**18.6**	**36.7**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	47.9	43.2	81.7	62.1	62.4	23.8	29.9	76
	2019	45.1	43.6	60.3	35.9	-	-	45.8	74
	2020	43.9	45.1	38.8	44.9	-	23	27.5	85.3
	2021	**48.8**	**67.5**	**53.4**	**42**	**-**	**-**	**24.4**	**68.3**

Tableau 1 : Comparaison des différentes proportions constituant les effluents des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Légende	**Comparaison 2020/2021**
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR QUATRE TOURS

Le poste de relevage 4 Tours est équipé de 2 groupes de pompage de 108 et 107 m³/h.

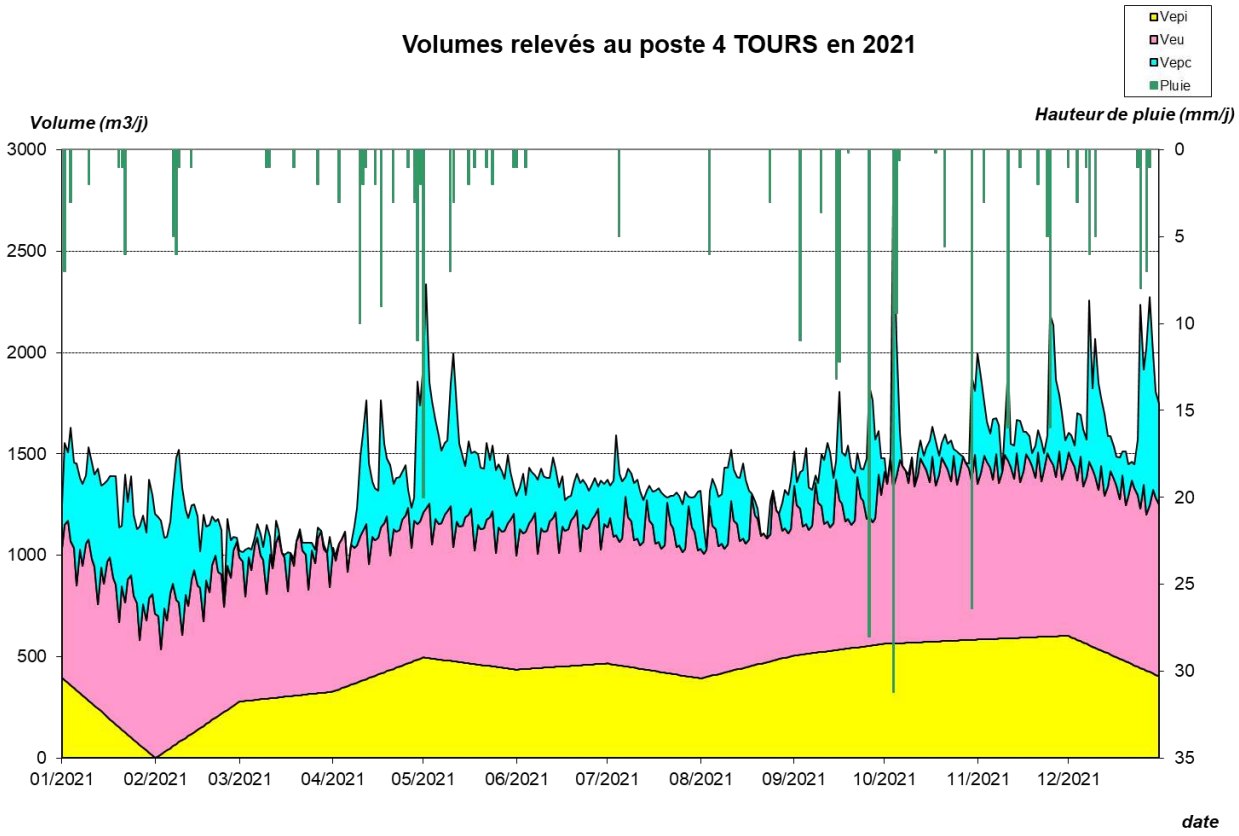

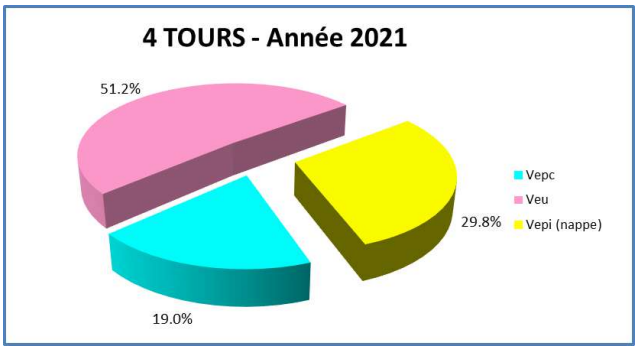

Ce poste récupère la quasi-totalité des effluents de la commune de Velaux. Les volumes qui transitent par cet ouvrage sont en majorité des eaux usées strictes (51.2%). Les eaux claires parasites représentent 48.8% des volumes relevés en 2021, dont 19% d'EPC et 29.8% d'EPI.

Au vu du linéaire important collecté par ce poste, **ce bassin doit être en priorité 1 pour la recherche des eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR BARRY

Le PR Barry est équipé de 2 groupes électropompes d'une capacité nominale de 53 et 86 m³/h.

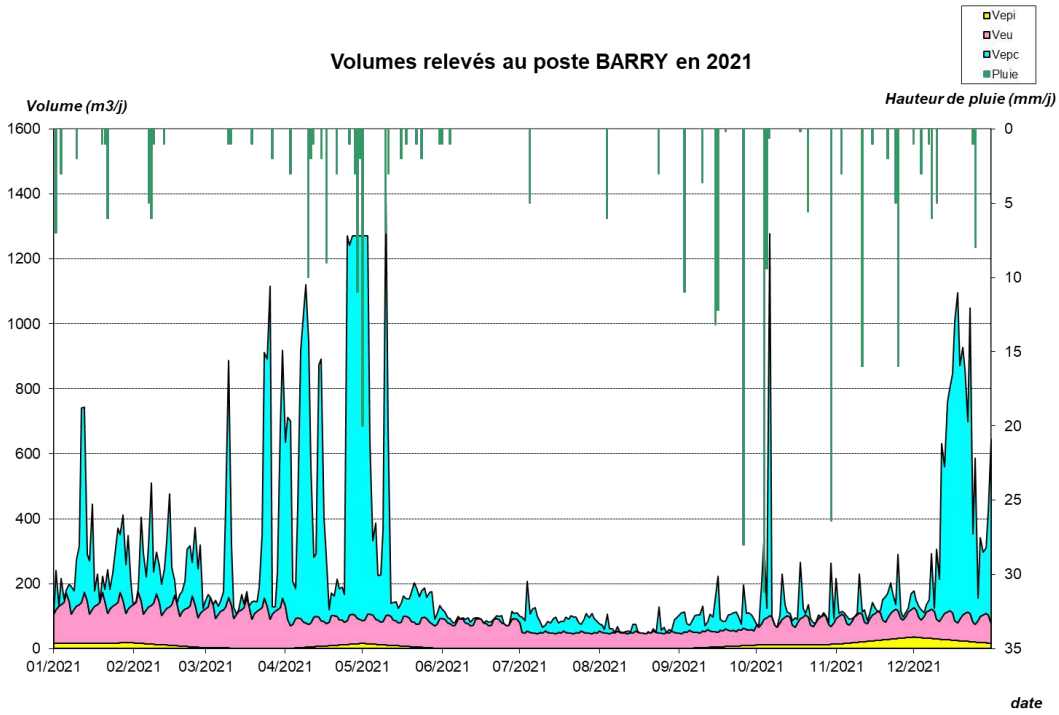

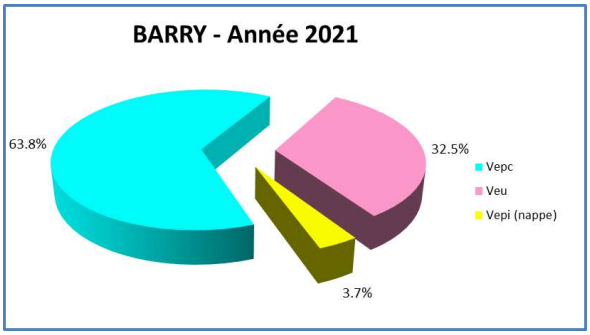

Ce poste relève majoritairement des eaux claires parasites de captage (63.8%). Le lien entre événements pluvieux et augmentation des volumes est très visible. Lors de forts épisodes pluvieux, les volumes d'eaux relevés peuvent être multipliés de 3 à 6 fois.

Le bassin de collecte du PR Barry fait partie **des priorités 2 en termes de recherche d'eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR BASTIDE BERTIN

Ce poste est équipé de 2 groupes électropompes de 36 et 42 m³/h.

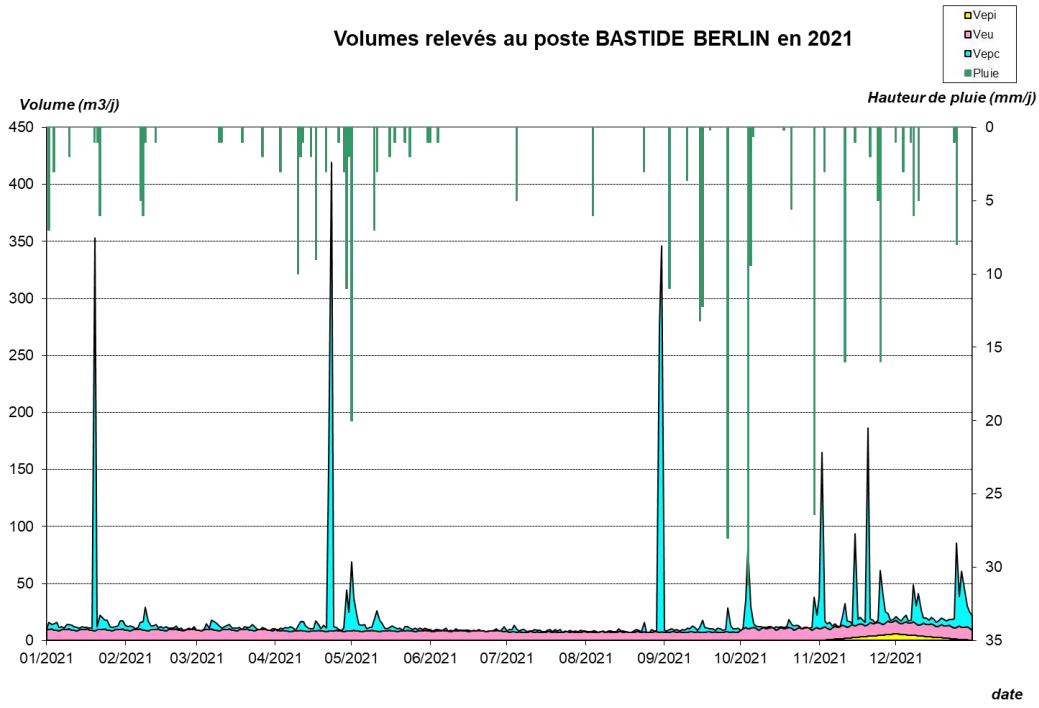

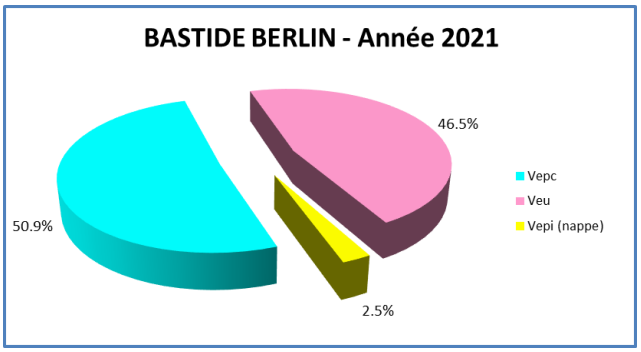

Comme les années précédentes, il n'y aucune influence de la nappe sur les volumes relevés par ce poste.

Le bassin de collecte est très sensible aux eaux de captages, nous observons des pics importants à la suite de fortes pluies. Pour les mois où la pluviométrie est faible, le poste relève majoritairement des eaux usées strictes (en période estivale par exemple).

Le bassin de collecte du PR Bastide Bertin fera partie des **priorités 3 en termes de recherche d'eaux parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR PLAINE DE LA CRAU

Le PR Plaine de la Crau est équipé de 2 groupes de pompage de 25 et 27 m³/h.

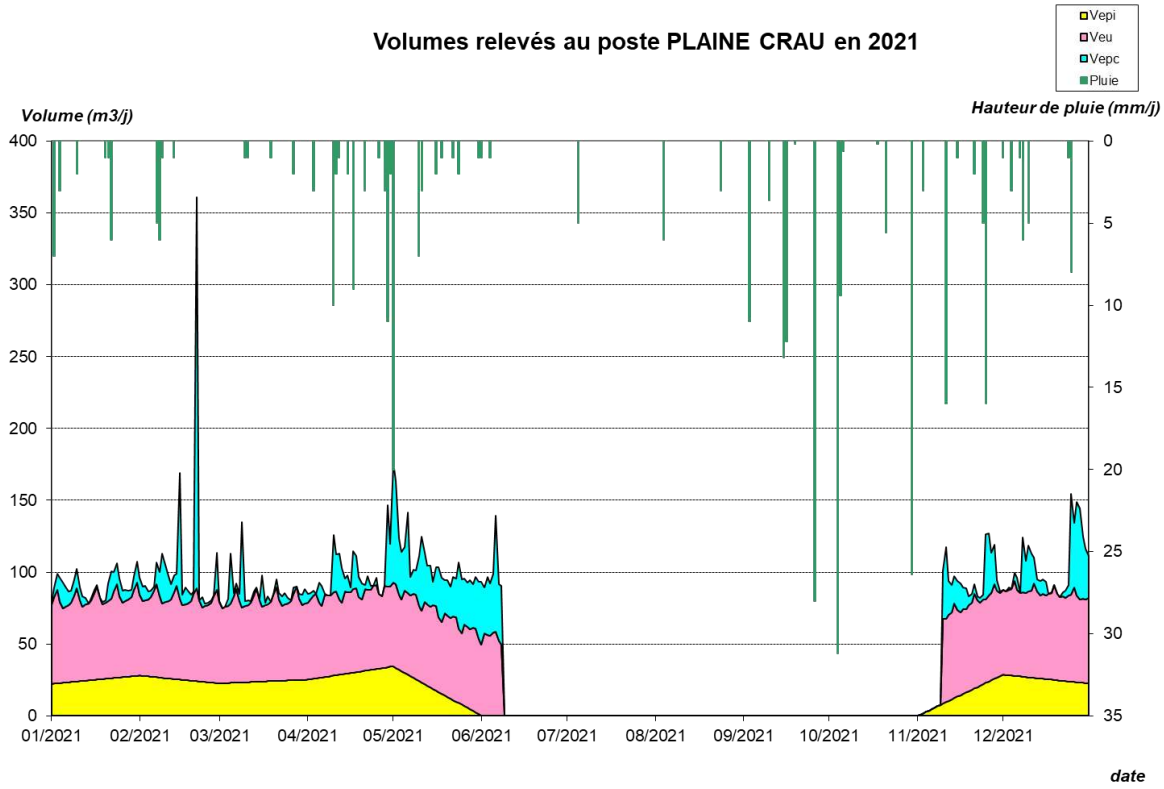

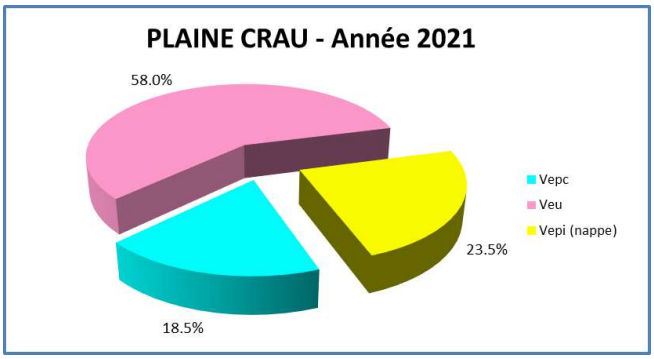

Entre début juin et début novembre les données des pompes ne sont pas remontées dans nos bases de données. Les calculs ont donc été faits sur les 7 autres mois.

Les volumes relevés sont en majorité des EU (58.0%). Toutefois, les EPC comme les EPI ont un fort impact (18.5% et 23.5%). On observe une corrélation entre épisodes pluvieux et augmentation des volumes.

Les investigations des eaux parasites sont en **priorité 3 sur le bassin de collecte de ce PR.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR LA VERDIERE

Le PR La Verdière est équipé de 2 groupes de pompage de 3 et 2 m³/h.

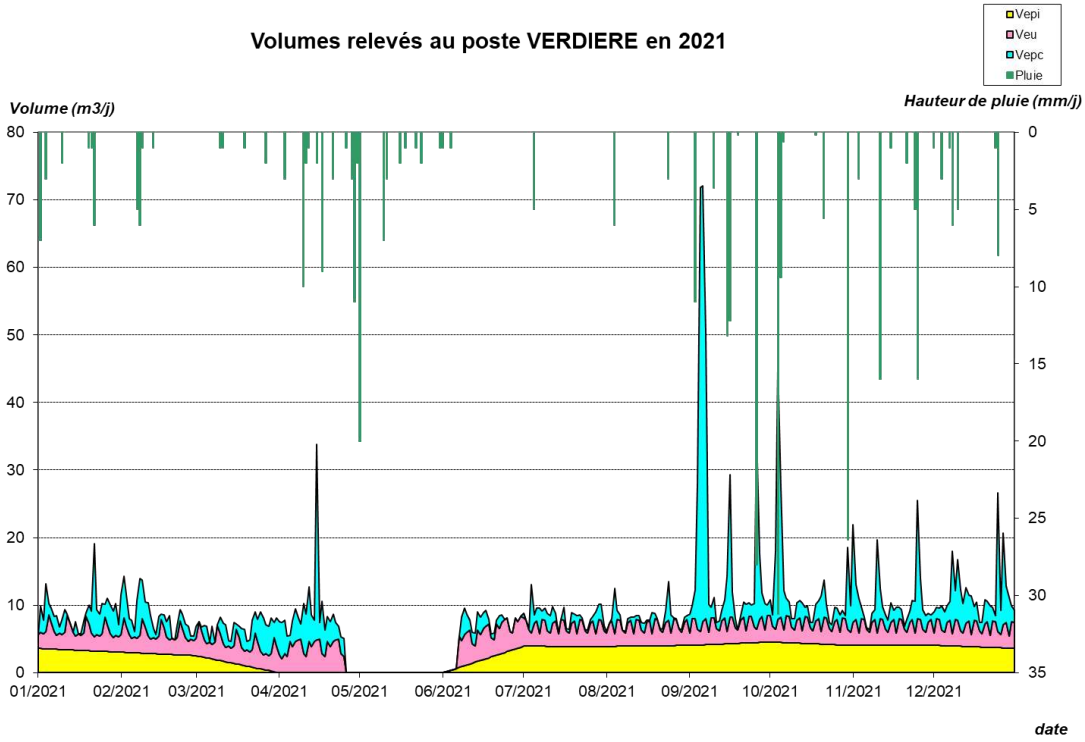

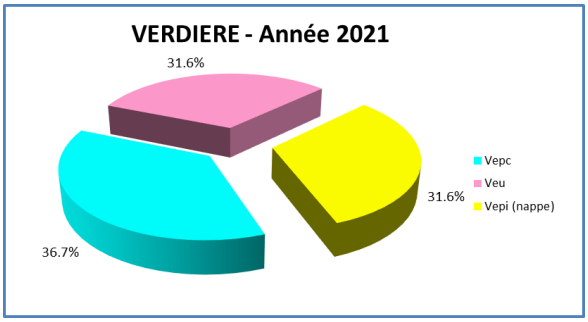

De fin avril à début juin, les remontées des pompes étaient à zéro.

Globalement, la part des eaux relevés par ce poste est repartie de la façon suivante : un tiers d'eaux usées strictes, un tiers d'EPC et un tiers d'EPI.

Au vu des faibles volumes qui transitent par ce poste, **le bassin de collecte est en priorité 3 pour la recherche d'eaux claires parasites.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Point de mesure de débit VELA03 – Impasse des Lilas

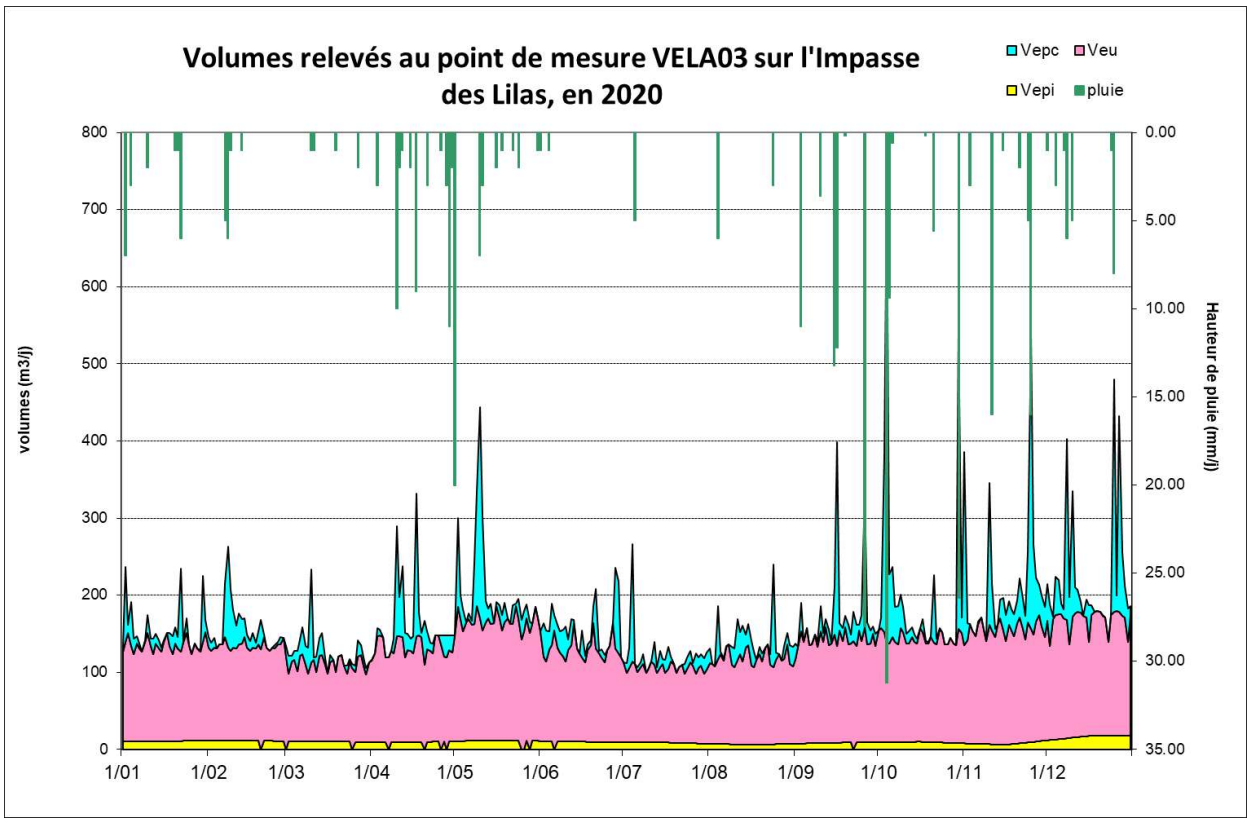

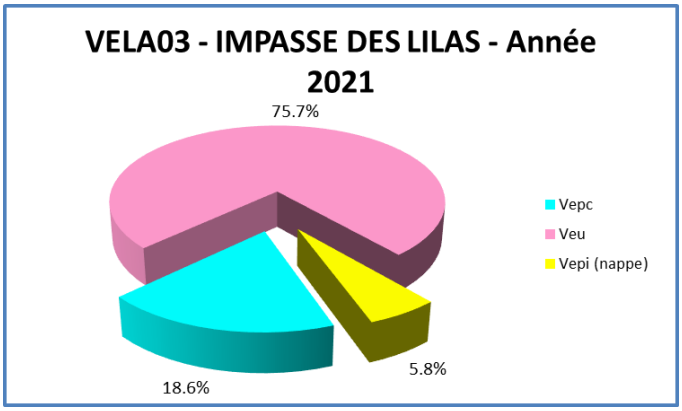

Ce point de mesure récupère le PM VELA02. Les effluents collectés sont majoritairement constitués d'eaux usées strictes (75.7%). Toutefois les eaux parasites sont non négligeables avec 18.6% d'EPC et 5.8% d'EPI. Une corrélation est d'ailleurs visible entre l'augmentation des volumes transitant par ce point et les événements pluvieux notamment en fin d'année.

Ce bassin de collecte est de **priorité 2**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m^3/an)
PR 4 Tours	ITV, fumigation	1	176 416
PR Barry	Fumigation	2	61 660
PR Bastide Bertin	Fumigation	3	3 759
PR Plaine de la Crau	ITV, fumigation	3	8 705
PR Verdière	ITV, fumigation	3	2 214
PM VELA03	Fumigation	2	14 957

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Vernègues-Cazan

Suivi des anomalies

Sur la commune de Vernégues, depuis 2013 il y a eu 61 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 2 anomalies de soldées. Il reste encore 80 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		3	1	4
D.E BRANCHEMENT	1		5	6
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	29			29
D.E OUVRAGE	3		2	5
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	29			29
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			7	7
Total général	**62**	**3**	**15**	**80**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Exemple d'anomalie de branchement

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le périmètre du présent diagnostic porte sur le système d'assainissement de Cazan.

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) est composé de différents ouvrages :

- 1 Station d'épuration (STEP) : Cazan
- 2 Postes de relevage (PR) :
  - Les Héritières
  - Cazan (l'étude ne porte que sur la STEP de Cazan au vu de la faible distance qui les sépare)

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

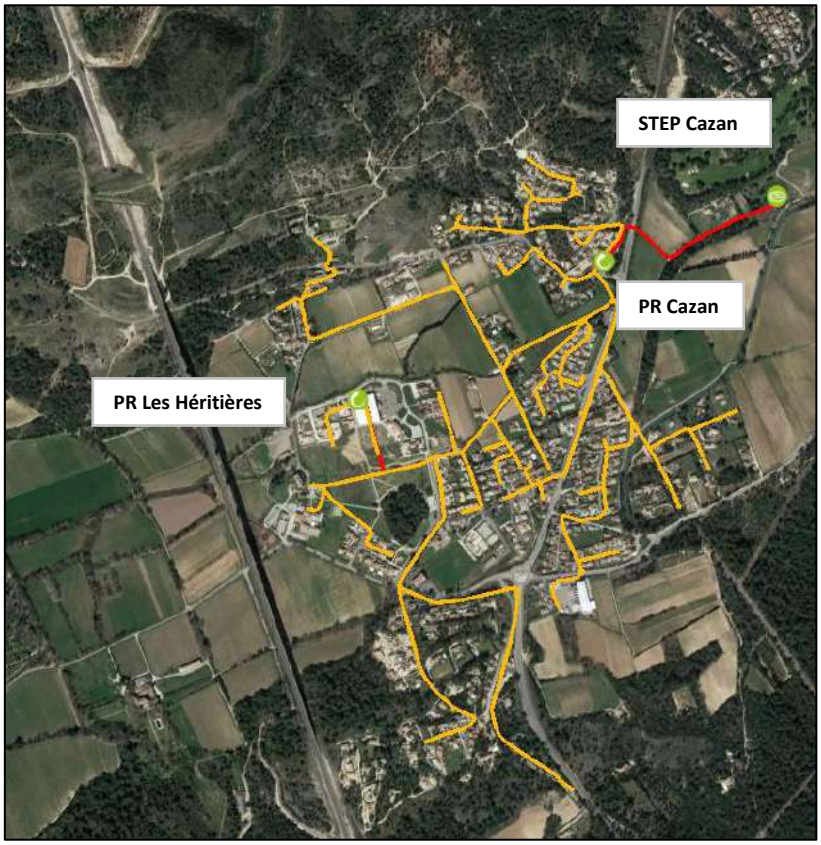

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de Vernègues

Le réseau communal est composé de 10 540 ml de réseaux gravitaires et de 1 165 ml de réseaux de refoulement se rejetant au niveau de la station d'épuration de Cazan d'une capacité nominale de 1 000 équivalents-habitants.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :
EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)
Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)
Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans le tableau suivant avec les résultats de l'année 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Vernègues, la pluviométrie en **2019** était de **416 mm,** de **312 mm** en **2020** et de **325 mm** en **2021**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Poste de relevage		PR Héritière	STEP Cazan
Part d'eaux usées (en %)	2018	-	44.2
	2019	-	38.5
	2020	-	-
	2021	**67.1**	**53.7**
Part d'EPI (en %)	2018	-	15.7
	2019	-	25.5
	2020	-	-
	2021	**0**	**13.5**
Part d'EPC (en %)	2018	-	40.1
	2019	-	36
	2020	-	
	2021	**32.9**	**32.8**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	-	55.8
	2019	-	61.5
	2020	-	-
	2021	**32.9**	**46.3**

Tableau 1 : Résultats globaux des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Légende	Comparaison 2020/2021
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le PR les Héritières

Le poste de relevage Les Héritières collecte un linéaire assez faible, d'environ 350 m.

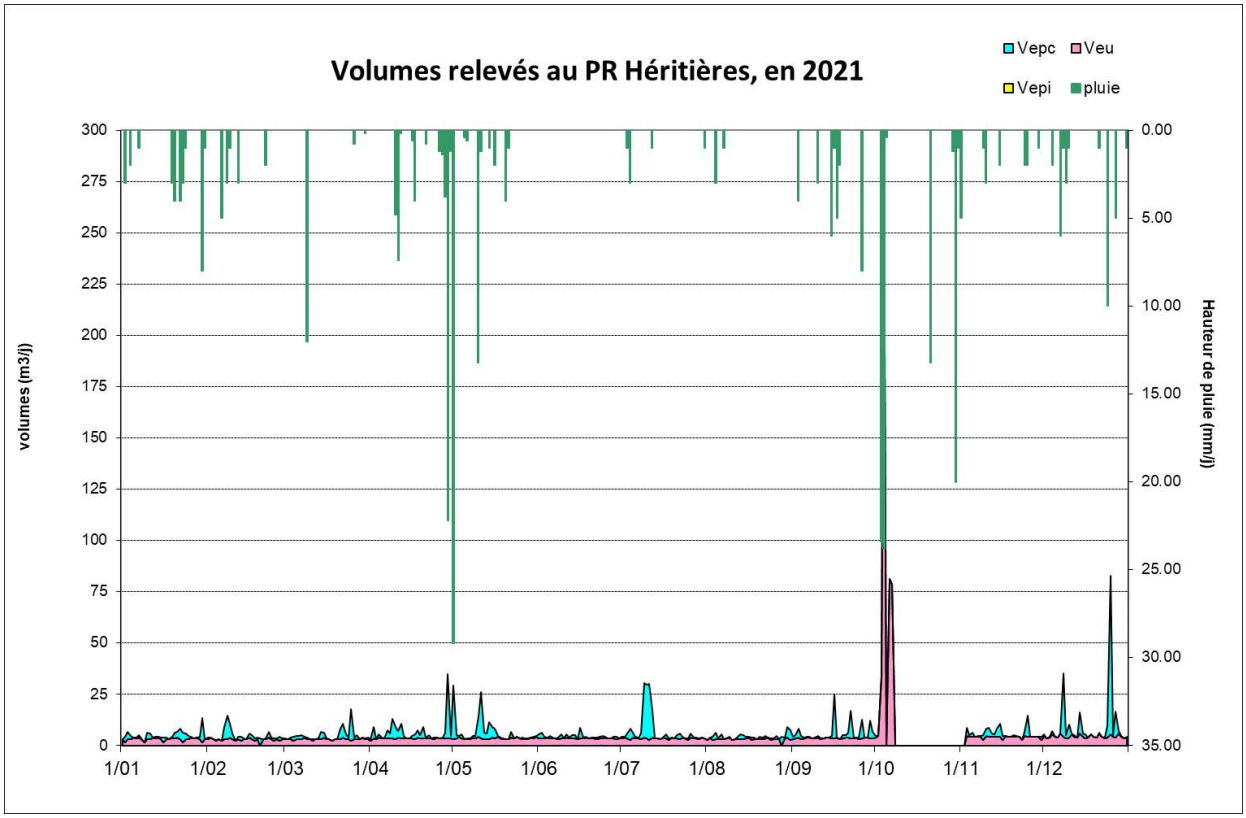

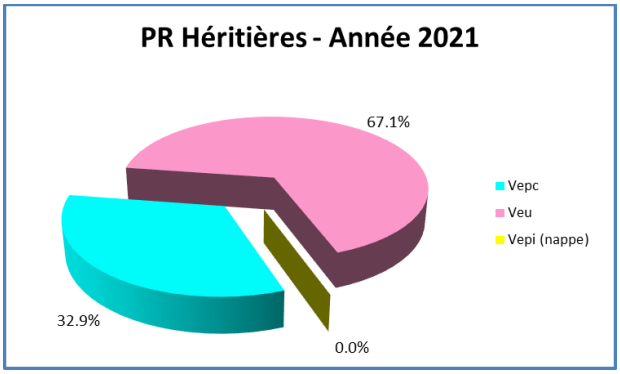

Une interruption de la remontée des données a lieu entre le 5/10/21 et le 1/11/21.

Le poste relève majoritairement des eaux usées strictes (67.1%). Aucun impact de la nappe, en revanche, les eaux claires parasites de captage représentent une part non négligeable des volumes relevées (32.9%).

Au des faibles quantité d'eaux transitant par ce PR, **le bassin de collecte gravitaire est en priorité 3 pour la recherche ECP.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Entrée de la station d'épuration de Cazan

La station d'épuration de Cazan de 1 000 EH, récupère les effluents du PR Héritière.

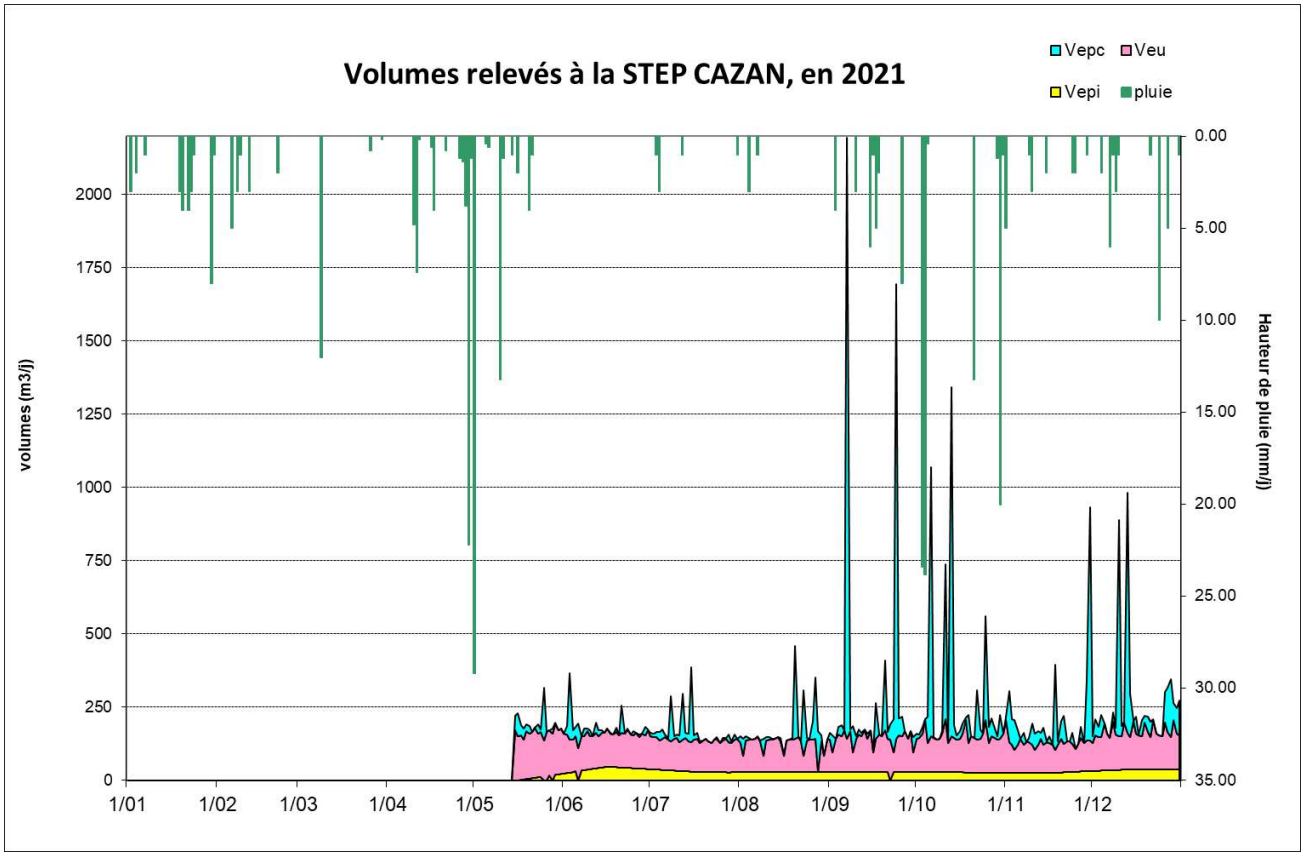

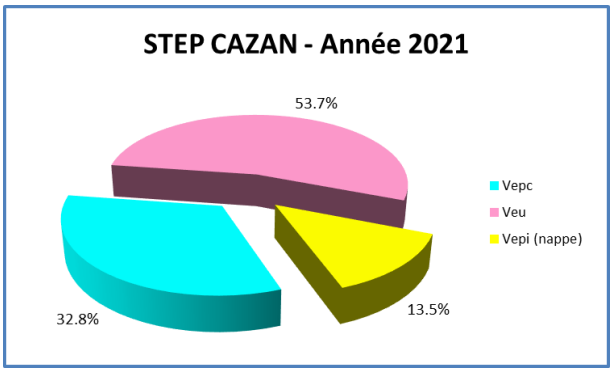

Du début d'année 2021 jusqu'à la mi-mai, les données de débit entrant de la STEP CAZAN était incohérentes et inexploitable. De ce fait, et pour avoir une meilleure vision des débits sur la deuxième moitié de l'année, les données n'ont pas était pris en compte dans l'analyse.

Sur les 7 dernier mois, la STEP a collecté majoritairement des eaux usées strictes (53.7%). Néanmoins, le bassin de collecte de la STEP est fortement sensible aux eaux de captage (32.8%). Au vu de la quantité d'eaux parasites et des volumes transitant dans ce PR, **le bassin de collecte de ce PR est en priorité 1.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Sur cette commune les eaux claires parasites par infiltration de la nappe semble peu significatives. Les actions à mener sont donc sur la détermination et l'élimination des eaux claires parasites par captage.

Bassin de collecte	Investigations à mener	Priorité	Estimation des volumes d'eaux parasites (m^3/an)
PR Héritières	Fumigation	**2**	812
STEP de Cazan	Fumigation	1	22 422

Vernègues-Village

Suivi des anomalies

Sur la commune de Vernégues, depuis 2013 il y a eu 61 anomalies de soldées ; au cours de l'année 2021 il y a eu 2 anomalies de soldées. Il reste encore 80 anomalies identifiées, ci-dessous les différents types d'anomalies :

Type d'anomalies :	APA	MAIRIE	PRIVE	Total général
AVALOIR RACCORDE AU RESEAU EU		3	1	4
D.E BRANCHEMENT	1		5	6
D.E CAISSE DE BRANCHEMENT	29			29
D.E OUVRAGE	3		2	5
D.E TRAPPE D'ACCES DU REGARD	29			29
GOUTTIERE RACCORDEE AU RESEAU EU			7	7
Total général	**62**	**3**	**15**	**80**

Anomalies privées

Les tests à la fumée réalisés sur le réseau d'assainissement public ont permis à APA de localiser des raccordements non conformes dans le domaine privé. Ces anomalies concernent principalement des gouttières qui ont été raccordées au réseau d'assainissement mais aussi quelques grilles ou avaloirs.
Ces anomalies ont fait l'objet de courriers recommandés envoyés aux propriétaires concernés, qui ont un délai de 3 mois pour se mettre en conformité, en nous apportant la preuve des travaux réalisés par justificatif.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Exemples d'anomalies de gouttières de raccordées au réseau public d'assainissement

Anomalies sur les branchements

Les tests à la fumée réalisés dans le cadre du contrat, mais aussi des contrôles terrains des agents, ont permis de localiser des anomalies d'étanchéité sur les caisses de branchements qui entrainent des infiltrations d'eaux claires parasites pluviales (lors des précipitations) ou des entrées permanentes (en cas de localisation à proximité des canaux d'irrigations).

Ces anomalies sont suivies par les équipes APA et nous procédons à des renouvellements de caisses de branchements tels que définis dans le cadre d'exploitation. Ces travaux sont dans la continuité du diagnostic permanent et permettront d'améliorer la situation sur le réseau d'assainissement public.

Exemple d'anomalie de branchement

Anomalies sur les avaloirs

Dans le cadre du diagnostic permanent sur les eaux claires parasites, APA a réalisé des investigations par tests à la fumée permettant de localiser des raccordements directs d'écoulement pluvial dans le réseau d'assainissement public. Ces anomalies ont fait l'objet de contrôle par les équipes réseaux afin d'avoir la connaissance du type d'anomalie rencontrée.

Exemples d'anomalies d'un avaloir et d'une grille

Diagnostics eaux claires parasites

Le périmètre du présent diagnostic porte sur le système d'assainissement de Vernègues-village.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le patrimoine initial du réseau de collecte des eaux usées (EU) de la commune de Vernègues est composé de différents ouvrages :

- 1 Station d'épuration (STEP) : Vernègues (ou STEP Village)
- 1 Poste de relevage (PR) : PR Vabre

Le patrimoine initial est présenté sur la cartographie suivante :

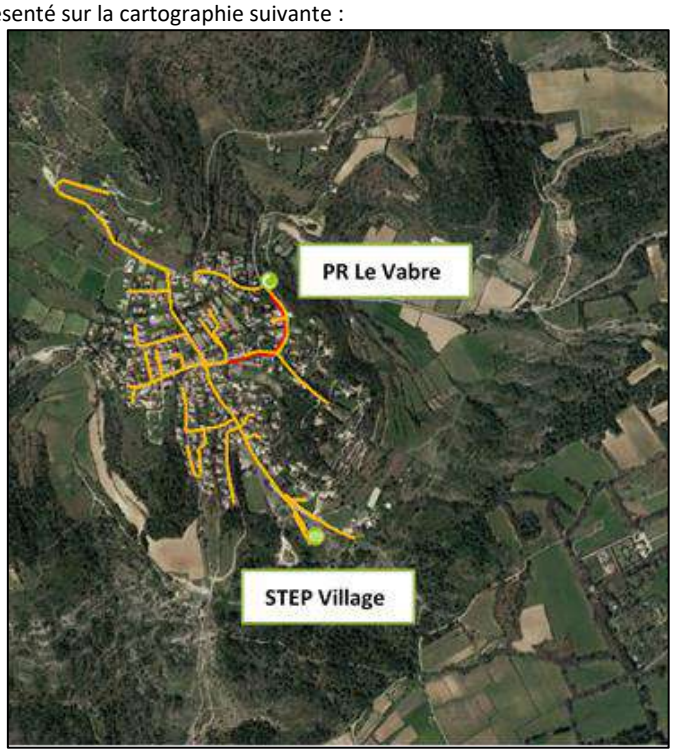

Figure 1 : Présentation du réseau EU de la commune de Vernègues

Le réseau communal est composé de 5 030 ml de réseaux gravitaires et de 383 ml de réseaux de refoulement se rejetant au niveau de la station d'épuration du Village d'une capacité nominale de 1 000 équivalents-habitants.

L'identification des effluents présents dans le réseau d'eaux usées de la commune passe par une étude du fonctionnement des postes de relevage communaux appelé le diagnostic EPOUSE. Ce diagnostic a récemment été étendu aux sondes effectuant des mesures de débit. De nombreux paramètres peuvent influencer les mesures des sondes, notamment la présence de flottants ou de sable dans le réseau. De plus, pour obtenir une valeur de débit, une loi hydraulique, différente pour chaque point, est utilisée. Chaque loi est définie grâce à des mesures de débit sur site. Même si ces lois sont régulièrement vérifiées, des biais peuvent parfois être constatés lors de la réalisation des diagnostics.

Cette étude permet de définir la présence, ou non, des effluents suivants dans le réseau :

EU domestiques (représentées en rose sur les graphiques)

Eaux parasites d'infiltration (EPI) provenant de nappe (en jaune)

Eaux parasites de captage (EPC) : issues d'infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau (en bleu).

Grâce à la télégestion des postes de relevage, un diagnostic est réalisé depuis les **temps de pompage horaire**s des groupes électropompes sur l'année 2021. Pour les sondes, les **débits calculés** à partir des **mesures de hauteurs d'eau** sont utilisés. Les résultats sont donc à prendre avec plus de précautions.

Les résultats globaux de l'année 2021 sont rassemblés dans le tableau suivant avec les résultats de l'année 2018, 2019 et 2020. Sur la commune de Vernègues, la pluviométrie en **2019** était de **416 mm,** de **312 mm** en **2020** et de **325 mm** en **2021**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Poste de relevage		PR la Vabre	STEP Vernègues
Part d'eaux usées (en %)	2018	-	51.2
	2019	-	38.3
	2020	**-**	**38.8**
	2021	**43.1**	**60**
Part d'EPI (en %)	2018	-	12.4
	2019	-	20.1
	2020	**-**	**24.2**
	2021	**8.6**	**1**
Part d'EPC (en %)	2018	-	36.4
	2019	-	41.6
	2020	**-**	**37**
	2021	**48.3**	**39**
Part totale d'eaux parasites (en %)	2018	-	48.8
	2019	-	61.7
	2020	**-**	**-**
	2021	**56.9**	**40**

Tableau 1 : Résultats globaux des années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Légende	Comparaison 2020/2021
	Augmentation de la proportion d'eaux parasites
	Diminution de la proportion d'eaux parasites

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PR LE VABRE

Le poste de relevage Le Vabre est équipé de deux groupes de pompes de 5 m³/h chacun.

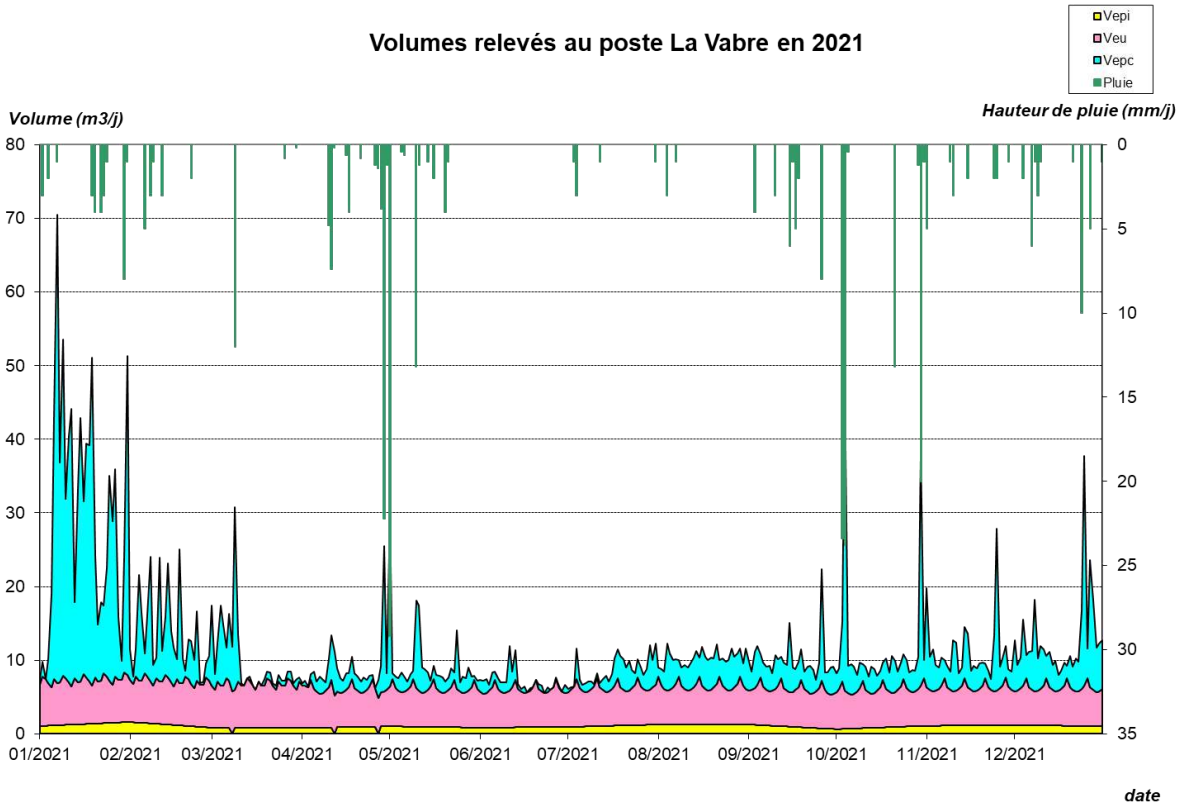

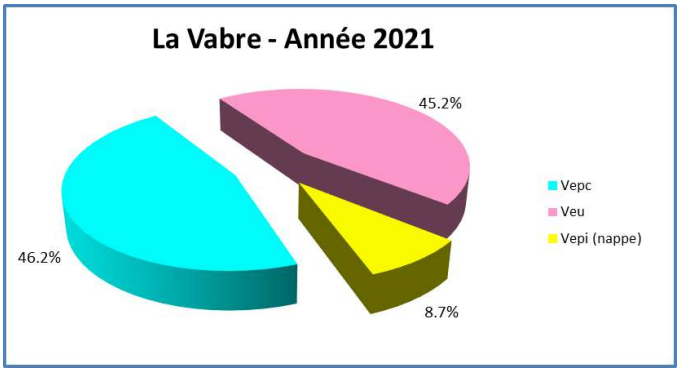

La deuxième pompe de ce poste était à l'arrêt jusqu'au 18/05/2021. De plus, nous soupçonnons un bouchage de la pompe 1 en janvier surestimant les volumes d'EPC. De ce fait la part d'EPC calculé doit être prise avec précaution car celle-ci ne représente pas tout à fait la réalité.

D'autre part, l'influence de la nappe est négligeable sur ce poste. **Le bassin de collecte est en priorité 2 pour la recherche d'ECP pluviales.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ENTREE STATION

La station d'épuration de Vernègues de 1 000 EH, récupère les effluents du village de Vernègues dont les effluents du PR Le Vabre.

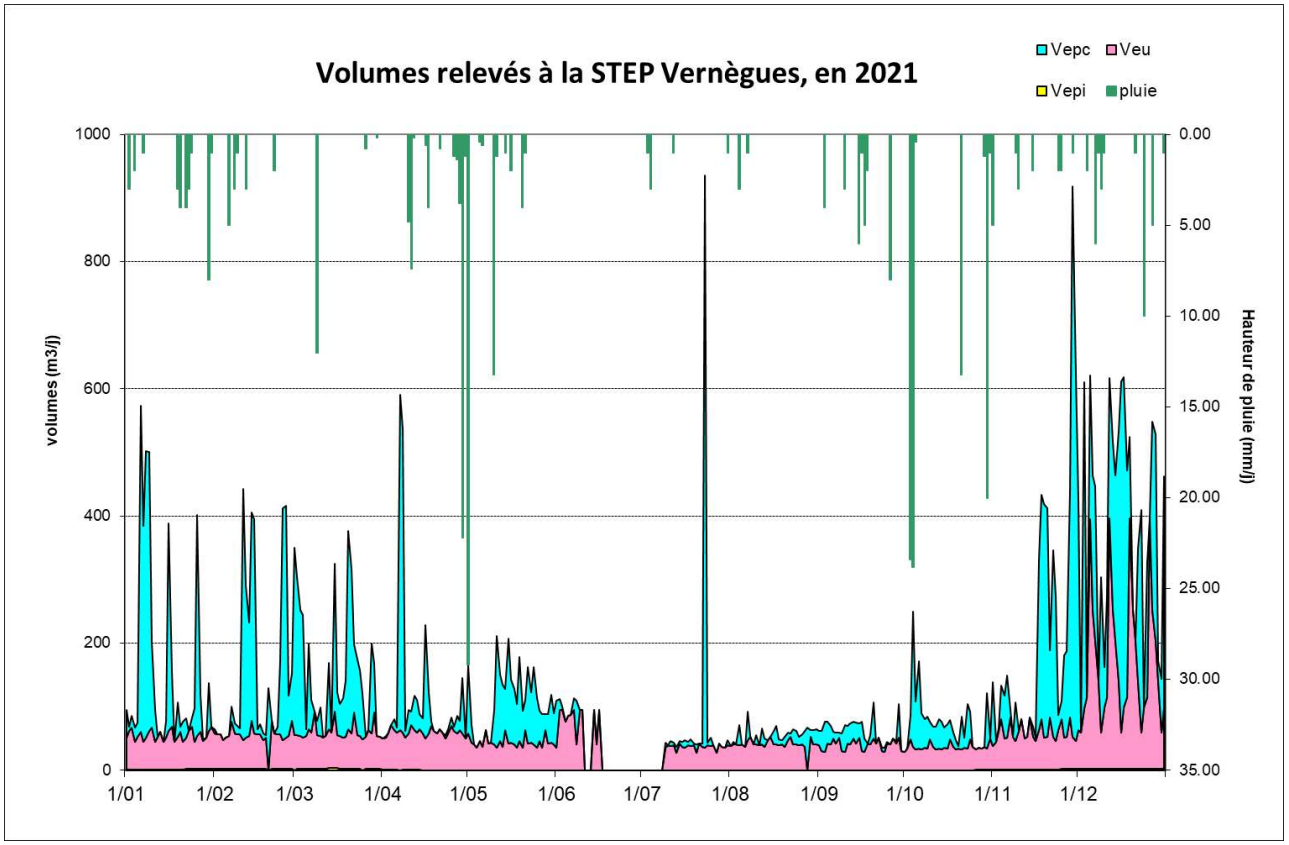

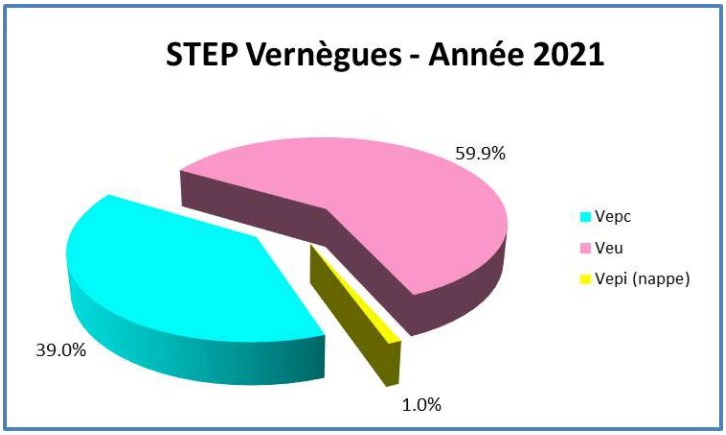

Une interruption de la remontée des données a lieu entre le 11/06/2021 et le 08/07/2021.

La STEP relève majoritairement des eaux usées strictes (60%). L'impact des EPI (1%) est négligeable devant celui des EPC (39%). **Le bassin de collecte de la STEP est en priorité 1**.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CONCLUSION DE L'ETUDE

Afin d'éviter un impact négatif sur le traitement des effluents, dû à l'entrée d'eaux usées trop diluées ou, tout simplement, à des quantités d'effluents trop importantes, **des investigations de type test à la fumée ou inspection télévisuelle dans les canalisations devront être mises en œuvre sur l'ensemble du réseau**. Une sectorisation complémentaire, grâce à des débitmètres portatifs sera également mise en place afin de mettre en évidence les secteurs collectant le plus d'eaux parasites.

Sur cette commune les eaux claires parasites par infiltration de la nappe semble peu significatives. Les actions à mener sont donc sur la détermination et l'élimination des eaux claires parasites par captage.

Bassin de collecte	**Investigations à mener**	**Priorité**	**Estimation des volumes d'eaux parasites (m^3/an)**
PR la Vabre	Fumigation	**2**	2 391
STEP de Vernègues	Fumigation	1	11 345

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES DE COLLECTE

- **Le système de collecte BERRE**

Le CDA a été réalisé le 05/07/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

IX- CONCLUSIONS

La vérification métrologique du DO du PR Mauran s'est avérée satisfaisante contrairement au DO du Parc Maurin pour lequel un gros décalage existe entre hauteurs réelles simulées et hauteurs mesurées. La sonde est à recaler sur ce point.

Commentaires suite au CDA => la sonde du DO Parc Maurin a été recalée le 17/08/2021

- **Le système de collecte EYGUIERES**

Le CDA a été réalisé le 01/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

IX- CONCLUSIONS

Le DEM en place est vérifié électroniquement chaque année par Khrone (dernière vérification le 20/01/2021). S'assurer de maintenir un état de propreté satisfaisant sur la sonde de détection de surverse en place et intégrer son suivi métrologique dans les vérifications périodiques.

- **Le système de collecte LA FARE**

Le CDA a été réalisé le 02/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

IX- CONCLUSIONS

L'autosurveillance de ce réseau d'assainissement est bien gérée, le DO est bien suivi et les vérifications périodiques sont bien réalisées. Prévoir la mise en place de hauteurs supplémentaires de contrôle afin de respecter les préconisations de l'AERMC et revoir le positionnement du pluviomètre.

- **Le système de collecte LAMANON**

Le CDA a été réalisé le 30/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

IX- CONCLUSIONS

L'autosurveillance de ce réseau d'assainissement est bien gérée, le DO est bien suivi et les vérifications périodiques sont bien réalisées. Par contre, un recalage de la sonde est nécessaire (différence entre hauteur réelle et hauteur mesurée).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Le système de collecte LANÇON VILLAGE

Le CDA a été réalisé le 28/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

IX- CONCLUSIONS

Concernant le DO du PR Des Roquilles, les simulations se sont avérées satisfaisantes et le suivi est effectué. Idem pour le DO du PR RN113, par contre le point est très sale à cause d'une problématique récurrente de débordement du PR lors d'épisodes pluvieux.
Enfin, il faudra mettre à jour la loi hydraulique du MAS sur ce point car elle ne correspond plus à la réalité du terrain. La programmation de l'automate est cependant bonne (loi de Kindsvater Carter).

Le système de collecte MALLEMORT

Le CDA a été réalisé le 30/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

IX- CONCLUSIONS

Les hauteurs simulées se sont avérées incohérentes. Un recalage est nécessaire ainsi qu'un point est à faire sur les côtes du point (bonne identification du zéro physique).

Commentaires suite au CDA => La sonde US a été recalée le 12/07/2021 ainsi que la bonne prise en compte du zéro.

Le système de collecte SAINT-CHAMAS

Il n'existe pas de point A1 mais il y a un pluviomètre au PR Le Loir qui rentre dans le cadre de l'autosurveillance.

Le CDA a été réalisé le 10/05/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

VIII- CONCLUSIONS

Le pluviomètre du Loir est bien suivi et fonctionne de manière satisfaisante. Les simulations de bascule effectuées ont été bonnes.

Le système de collecte SALON DE PROVENCE

Le CDA a été réalisé les 28, 29 et 30/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

IX- CONCLUSIONS

L'autosurveillance est dans l'ensemble plutôt bien gérée.

Deux points font l'objet de remarques :

- Le PCR Aval PR Crozes qui était HS et en cours de maintenance. Il n'a pas pu être contrôlé.
- Le point réseau RD 538 Branche de Salon sur lequel la sonde de vitesse du dispositif hauteur/vitesse était HS et qui n'a pas pu être contrôlée. La maintenance du point était en cours et il devait être remis en état.

Tous les autres points sont conformes et les suivis sont bien effectués.

Commentaires suite au CDA :
PCR Aval Crozes : le système de comptage a été remplacé le 03/09/2021
PCR RD538 branche Salon : le système de comptage en place n'était pas adapté car des filasses se mettaient sur la sonde et bloquaient la mesure. La configuration du point a nécessité l'intervention du sous-traitant afin de définir l'équipement le plus adapté pour avoir une mesure fiable, une commande a été passée et le nouveau système de comptage est en service depuis le 17/10/2021

Le système de collecte VELAUX

Le CDA a été réalisé le 29/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

IX- CONCLUSIONS

Des remarques sont à souligner sur le TP PR 4 tours pour lequel la mesure de hauteur du radar doit être recalée par rapport au fond du PR afin de pouvoir s'assurer du zéro. Le DO Amont du PR 4 Tours n'a pas pu être contrôlé faute d'accessibilité.
Tous les autres points sont conformes et les suivis sont bien effectués.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Document RPQS EU Validé introuvable.

15.

LE GLOSSAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'usager.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

16.

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2021 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

➢ **Décret n°2021-147 du 11 février 2021 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau**

Le décret prévoit, notamment, de modifier les articles R. 211-29 et R. 211-30 du code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 dans les conditions suivantes :

- Le mélange des boues de STEP dans des unités d'entreposage ou de traitement communes en vue de leur épandage est désormais autorisé :

Lorsque la composition de chacune des boues avant leur mélange répond aux conditions prévues aux articles R. 211-38 à R. 211-45 du code de l'environnement ;
Et lorsque ce mélange est conforme aux prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles prévues par l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles.

- Le décret rappelle le maintien de l'interdiction de mélanger des boues avec d'autres déchets. Toutefois, le mélange avec des déchets non dangereux est possible sous réserve que :

Les déchets composants le mélange, pris séparément, soient conformes aux prescriptions techniques qui leur sont applicables en vue de l'épandage des sols agricoles ;
Que l'objet de l'opération tende à améliorer les caractéristiques agronomiques des boues à épandre.

- La rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature IOTA est modifiée afin de prendre en compte le stockage des boues, et concerne désormais l'épandage et le stockage des effluents ou de boues, la quantité épandue représentant un volume annuel supérieur à 500 kg/an de DB05. Ne sont pas soumis à cette rubrique :

L'épandage et le stockage en vue d'épandage des boues mentionnées à la rubrique 2.1.3.0, ni des effluents d'élevage bruts ou transformés ;
L'épandage et le stockage en vue d'épandage de boues ou d'effluents issus d'activités, installations, ouvrages et travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre de la nomenclature ou soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement.

➢ **Arrêté du 20 avril 2021 modifiant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période covid-19**

L'arrêté prévoit désormais deux nouveaux cas dans lesquels les boues extraites après le début d'exposition à risques par le covid-19 peuvent être épandues :

- Les boues ayant fait l'objet d'un des trois traitements suivants peuvent être épandues :

Chaulage avec un taux d'incorporation minimum de chaux de 30% équivalent CaO/MS puis d'un stockage d'une durée minimale de 3 mois ;
Séchage solaire avec ou sans plancher chauffant permettant d'atteindre une siccité minimale de 80% ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Digestion anaérobie mésophile puis stockage d'une durée minimale de 4 mois.

- Les boues ayant été obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizofiltration ou par rhizocompostage peuvent être épandues.

Ces boues doivent désormais respecter un taux d'abattement en coliphages somatiques, taux qui sera contrôlé selon une nouvelle méthode détaillée dans une nouvelle annexe II. Enfin, ces boues devront faire l'objet d'un suivi d'exploitation spécifique.

➢ Décret n°2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants

Le décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

ENVIRONNEMENT

➢ Décret n° 2020-1700 du 24 décembre 2020 relatif aux modalités de résiliation du contrat conclu en application des articles L. 446-2 ou L. 446-5 du code de l'énergie en cas d'émission par le producteur d'une garantie d'origine portant sur du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz naturel et Décret n° 2020-1701 du 24 décembre 2020 relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel

Les deux décrets, parus au journal officiel du 27 décembre 2020, complètent et précisent le cadre juridique relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel :

- Le décret n°2020-1700 modifie les dispositions des articles R. 121-27 du code de l'énergie relative aux garanties d'origine du biogaz et précise les modalités de résiliation d'un contrat conclu en application des articles L. 446-2 du même code en cas d'émission par un producteur d'une garantie d'origine portant sur du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz naturel ;

De ce fait, en cas d'émission d'une garantie d'origine par un producteur bénéficiant d'un contrat de soutien, le gestionnaire du registre des garanties d'origine en informe le ministre chargé de l'énergie qui en informe l'acheteur du biogaz afin que ce dernier résilie immédiatement le contrat ;

Cette résiliation aura pour effet de faire naître à la charge du producteur une obligation de remboursement des sommes perçues au titre de l'obligation d'achat.

- Pour sa part, le décret n°2020-1701 revient sur les modalités d'émission, de transfert et d'annulation des garanties d'origine. A compter du 30 juin 2021, les garanties d'origine de biogaz injecté dans le réseau de gaz naturel émises dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne pourront être utilisées dans les conditions prévues à l'article D. 446-29 du code de l'énergie.

➢ Loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet Européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée

Le dispositif législatif instaure de nouvelles mesures en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement. Les nouvelles mesures sont les suivantes :

Création d'une nouvelle convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIP) : l'article 15 donne la possibilité au procureur de la République de proposer à une personne morale mise en cause pour un délit prévu par le code de l'environnement et ses infractions connexes, de conclure une CJIP ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Une nouvelle spécialisation des juridictions judiciaires en matière environnementale : la loi introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article 706-2-3 créant des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement.

- **Décret n°2021-28 du 14 janvier 2021 modifiant le plafond annuel du dispositif d'aide au renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane**

Pris en application de l'article L. 453-9 du code de l'énergie, le décret augmente le plafond annuel de la prise en charge, par les tarifs d'utilisation des réseaux gaziers, du renforcement des réseaux de distribution de biogaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane.

- **Ordonnance n°2021-235 du 3 mars 2021 portant transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables**

L'ordonnance procède à la transposition en droit français des dispositions prévues par les articles 29 et 31 de la directive (UE) 2018/2001. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Les biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse sont désormais soumis à des critères de durabilité et de réduction des émissions de GES et des critères d'efficacité énergétique. A noter que les installations de faible puissance sont exemptées de l'application de ces critères. Sont concernées par ces critères :

Les installations de production d'électricité d'une puissance thermique nominale supérieure ou égale à 2 MWth (cogénération biogaz) ;
Les installations de production de biogaz supérieure ou égale à 19,5 GWh/an (biométhane injecté et non injecté).

- Les installations de cogénération de biogaz et de production de biométhane injecté utilisé en tant que combustible ou carburant concernées sont celles mises en service à partir du 1er janvier 2021. Toutes les installations de production de biométhane non injecté sont concernées, quelle que soit leur date de mise en service ;

- En parallèle, des modalités de suivi et de vérification du respect des critères de durabilité de réduction des émissions de GES sont mises en place. A ce titre, l'ordonnance introduit l'obligation pour les acteurs de fournir des informations conformes et fiables, de se soumettre à un contrôle indépendant des informations transmises et de fournir aux autorités compétentes des « déclarations de durabilité ».

- **Ordonnance n° 2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité**

L'Ordonnance (article 4) met en place la possibilité pour les producteurs d'origine renouvelable bénéficiant d'un soutien de l'Etat d'acheter préférentiellement les garanties d'origine associées à leur installation. Les garanties d'origine étant, désormais, propriété de l'Etat et mises aux enchères. Les modifications apportées sont les suivantes :

- L'article L. 446-22 du code de l'énergie est modifié, pour prévoir que dans des conditions précisées par décret, les exploitants des installations bénéficiant d'un contrat d'achat de biométhane peuvent acheter les garanties d'origine de leurs installations avant ou après leur mise aux enchères. Toutefois, cette possibilité peut être restreinte :

A une part des garanties d'origine mises aux enchères ;
Aux installations détenues par une communauté d'énergie définie au titre IX du livre II du code de l'énergie ou aux installations ayant une part de capital détenue par les habitants résidant à proximité du projet ou par les

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

collectivités territoriales ou leurs groupements sur le territoire ou à proximité du territoire duquel l'installation est implantée.

- Enfin, à compter du 1er juillet 2021, les garanties d'origine françaises pourront être exportées pour être consommées dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne. Réciproquement, des garanties d'origine européennes pourront également être commercialisées auprès des consommateurs français par les fournisseurs de gaz.

➢ **Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments**

Les pouvoirs publics ont désiré renforcer les conditions de traçabilité des déchets. C'est l'objet du présent décret qui apporte les modifications suivantes :

- Le décret met en place, à compter du 1er janvier 2022, une obligation de transmission au registre national des déchets des données constitutives du registre chronologique mentionné à l'article L. 541-7 du code de l'environnement :

La transmission devra avoir lieu, au plus tard, sept (7) jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets. Elle devra également avoir lieu à chaque fois qu'une mise à jour des données sur les déchets s'avère nécessaire ;

En outre, une fois cette transmission effectuée, les exploitants sont exonérés de l'obligation de tenir le registre chronologique des déchets, qui sera désormais dématérialisé. Cette exonération s'applique également à l'obligation de tenir le bordereau de suivi des déchets dangereux, à condition que la transmission respecte les conditions de délai et de contenu.

- S'agissant du bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022, est mise en place une base de données électronique centralisée, dénommée « *système de gestion des bordereaux de suivi de déchets* ». Ce système est d'ailleurs étendu aux déchets POP dès le 28 mars 2021 :

Toute personne qui produit des déchets dangereux ou des déchets POP, tout collecteur de petites quantités de ces déchets, toute personne ayant reconditionné ou transformé ces déchets, doit émettre un BSDD numérique dans le système de gestion des BSDD ;

Sont dispensées de cette obligation : les personnes qui ont notifié un transfert frontalier de déchets ainsi que les personnes qui remettent des déchets dangereux à un producteur, importateur ou distributeur qui a mis en place un système individuel de collecte et traitement de ces déchets.

➢ **Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux article R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement.**

L'arrêté définit les informations constitutives des registres déchets, terres excavées et sédiments prévus par les articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement :

Il reprend, précise et complète les informations prévues par l'arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés par les articles susmentionnés ;
Il prévoit pour les courtiers en déchets la tenue d'un registre déchets au même titre que les négociants en déchets ;
Il prévoit la tenue d'un registre des matières et produits sortants issus de déchets entrants pour tout exploitant d'installation effectuant une valorisation de déchets ;
Il fixe le contenu des nouveaux registres de terres excavées ou sédiments prévus par l'article R. 541-43-1 : registres des terres excavées et sédiments entrants, sortants, transportés ou collectés, et gérés par un courtier ou un négociant

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

➢ **Décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement**

Le titre III de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 a introduit plusieurs dispositions visant à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement. Le décret vise principalement à prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à son application. Le présent décret retouche :

- La procédure d'autorisation environnementale ;
- La procédure d'enregistrement ICPE ;
- La demande de prolongation ou de renouvellement d'une autorisation environnementale ;
- La décision d'exécution anticipée des travaux ;
- La consultation du public en matière environnementale.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➢ **Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 et l'arrêté du 27 avril 2021 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif**

Conformément à la loi ASAP, depuis le 1er mars, les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif ne sont plus délivrés par les ministères en charge de la santé et de l'environnement mais par les organismes notifiés compétents dans le domaine des produits d'assainissement et désignés par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'environnement. Le présent arrêté modifie les deux arrêtés mentionnés afin de préciser que les organismes notifiés sont chargés de délivrer les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif. Il fixe également les délais d'instruction des dossiers de demande d'agrément compatibles avec les modalités de publicités des décisions d'agrément.

➢ **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

Voir les principaux développements dans le chapitre ci-dessous droit de la commande publique)

Une attention toutefois particulière à la disposition suivante :
La loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➢ **Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux**

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, le présent arrêté approuve le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Ce document fixe les conditions d'exécution de nature administrative applicables à cette catégorie de marchés publics. Son utilisation n'est pas obligatoire ; il ne s'applique qu'aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément et il est possible de s'y référer tout en dérogeant à certaines de ses clauses dans les documents particuliers du marché.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les nouveaux CCAG issus des arrêtés du 30 mars 2021, entrés en vigueur définitivement le 1er octobre dernier, ont fait l'objet d'une nouvelle modification. Au-delà de simples retouches quant à la forme, quelques corrections plus conséquentes ont été réalisées. Elles constituent, d'après la DAJ, des harmonisations visant à "éviter toute difficulté dans l'interprétation des nouveaux CCAG". **(Arrêté du 30 septembre 2021 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics)**

- **Décret n°2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives**

Les opérateurs économiques français, candidats à un marché public, n'auront plus à fournir à l'acheteur public un extrait du registre national du commerce et des sociétés (K pour les entreprises individuelles et K bis pour les sociétés commerciales) ou du répertoire des métiers pour attester qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'interdictions de soumissionner, mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, liés à l'existence d'une procédure collective. Désormais, la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, soit le numéro SIREN, suffira.

- **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets sa été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Les dispositions qui impactent la commande publique entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026. Les modifications sont les suivantes :

Le verdissement des spécifications techniques :

Antérieurement, le code de la commande publique ne prévoyait qu'une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin. La présente loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (article L.2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique). En imposant une prise en compte de ces objectifs, l'article 35 de la loi concrétise une obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin ;

La prise en compte des considérations environnementales de l'offre dans les critères d'attribution :

La loi prévoit une obligation de prise en compte des considérations environnementales dans les clauses du marché. De ce fait, l'article 35 de la loi oblige les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ;

Les caractéristiques environnementales n'ont pas été énumérés. La formulation retenue par l'article 35 laisse aux acheteurs une certaine souplesse pour qu'ils aient la capacité de déterminer le critère le plus approprié au regard des caractéristiques du contrat.

La prise en compte des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;

La loi impose aux acheteurs de fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement ;

L'obligation est inscrite à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique qui dispose que les acheteurs doivent impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Pour les contrats de concession, cette obligation est inscrite au sein de l'article L. 3114-2 du même code.

La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;

L'article 35 instaure, pour les marchés publics et concessions, dont le montant est supérieur aux seuils européens, une obligation de prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, dans les conditions d'exécution.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Autres mesures :
Les objectifs de développement durable sont désormais inscrits au côté des principes fondamentaux de la commande publique (nouvel article L. 3-1) ;

Les acheteurs peuvent désormais exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation (article L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique) ;

L'inclusion, dans les rapports annuels du délégataire, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (article L. 3131-5 du code de la commande publique ;

Enfin, la loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

- **Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité**

Le décret supprime, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum**.** Il simplifie également la passation des marchés publics de défense ou de sécurité, en particulier ceux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen. Notamment, il relève à 100 000 euros HT le seuil de dispense de procédure applicable à ces marchés, et supprime l'obligation de publication au BOAMP ou dans un JAL des avis de marché à partir de 90 000 euros HT et des avis d'attribution des marchés supérieurs au seuil européen.
Il favorise également l'accès des PME à ces marchés en supprimant l'obligation de constituer des garanties financières en contrepartie du versement de certaines sommes.

- **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**

L'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose à tous les titulaires de contrats de la commande publique « *d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public* ».

Désormais les titulaires doivent prendre les mesures nécessaires à cet effet en s'assurant notamment que l'ensemble des personnes participant à l'exécution de la mission de service public (salariés, sous-traitants …) « *s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité* ».

Les nouvelles prescriptions issues de la loi confortant le respect des principes de la République s'appliquent aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de publicité a été envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

Concernant les contrats en cours et ceux pour lesquels une consultation ou un avis de publicité était en cours à cette même date, les modifications éventuellement nécessaires pour se conformer aux dispositions devront être apportées dans un délai d'un an (25 août 2022) mais uniquement s'agissant des contrats dont le terme intervient après le 25 février 2023.

- **Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et de génie civil**

Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

de travaux de génie civil. Cette modification a été rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupe de travail d'experts.

- **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique**

Cet avis vient fixer les seuils européens applicables à la commande publique à compter du 1er janvier 2022 pour 2 ans. Les seuils de procédure formalisée pour les marchés publics sont les suivants :

	2022-2023
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	**140 000 euros**
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	**215 000 euros**
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	**431 000 euros**
Marchés de travaux et les contrats de concession	**5 382 000 euros**

Le seuil applicable aux contrats de concessions est de **5 382 000 €HT**.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution**

La loi organique rénove et allège le cadre juridique des expérimentations locales :

Elle prévoit qu'il est désormais possible de mettre fin à la procédure par laquelle le Gouvernement autorise les collectivités territoriales à participer aux expérimentations prévues par la loi ou le règlement, de sorte que la seule délibération motivée permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une expérimentation ;

Toutefois, le représentant de l'Etat peut présenter une demande de suspension assortie d'un recours dirigé contre la délibération précitée ;

Les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation. Les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci.

- **Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements & décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

L'ordonnance et le décret viennent favoriser, pour la publication, la transmission ou la conservation des actes, le recours à la voie électronique. De ce fait, l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier des actes, est révoquée.
Une dérogation est toutefois prévue pour les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ne disposent pas des moyens techniques et humains pour dématérialiser les actes. Un second seuil, fixé à 50 000 habitants, au-dessus duquel la transmission des actes au préfet est obligatoirement électronique.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Territoire du Pays Salonais

2021

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Traitement

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Table des matières

EDITORIAL: 5

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 6

LES CHIFFRES CLES 7
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES 8
LES TEMPS FORTS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DE CETTE ANNEE 9

LE CONTRAT 31

LA VIE DE VOTRE CONTRAT 32
Les avenants du contrat 32
Les conventions du contrat 32

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 35

PRESENTATION DE L'ORGANISATION APA 36
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU 37
DIAGNOSTIC PERMANENT : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU 38
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT 40

LE PATRIMOINE DE SERVICE 41

VOTRE PATRIMOINE 42

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 43

LE TRAITEMENT 44
EVOLUTION GENERALE 44
LES VOLUMES (EN M3) 45
Les consommations électriques 45
Les boues et les sous-produits 46
Production de boues (en tMS) 46
Evacuation des boues (en tMS) 46
Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube) 47
Les sous-produits : Refus Grille (en kg) 47
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes) 48
Les apports extérieurs (en kg) 48
Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020 49

LA QUALITE DU TRAITEMENT 51

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP 52
Nombre de bilans journaliers réalisés 52
Conformité des stations d'épurations 53
* Commentaires sur la conformité des systèmes de traitement : 53

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 55

LES INTERVENTIONS REALISEES 57

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 58
Les opérations d'hydrocurage 58
Les opérations de renouvellement dans le cadre du fond contractuel 58

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION 59

LE CARE 67

LE CARE 68
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 76
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques 76

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES **80**

LE PATRIMOINE DE SERVICE **81**

LES INSTALLATIONS 82
CONSOMMATION D'ENERGIE 84

LA QUALITE DU TRAITEMENT **85**

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE **87**

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : 88

LES INTERVENTIONS REALISEES **89**

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 90
Les opérations d'hydrocurage 90
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 92
Les interventions de maintenance 2ème niveau 92
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques 99
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage 99
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 105
SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 112

LE GLOSSAIRE **113**

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES **113**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ce présent rapport fait partie d'un ensemble de documents transmis à la collectivité sous forme numérique (sur un support CD) dans le cadre de la remise annuel du Rapport du Délégataire.

Il peut donc notamment être fait allusion à des éléments externes complémentaires à ce rapport, les différents documents présents sur le CD étant les suivants :

- Rapport Annuel du Délégataire Partie Réseau (comprenant les parties attenantes à la tarification)
- Rapport Annuel du Délégataire Partie Traitement
- Bilans de Fonctionnement 2021
- Rapport Annuel sur le Centre de Compostage de Salon
- Certifications QSEE
- Attestations d'assurance
- SIG au format PDF et Shape
- RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service)
- Bilan ECP Anomalies en cours et soldées
- Inventaire valorisé
- Rapports et bilans des Inspections Télévisuelles (ITV)
- Elément concernant la facturation (états financiers communiqués par APE)

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

EDITORIAL:

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégant constitue le socle de notre engagement.

L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur

Pierre DEVILLIERS

Le Directeur Régional PACA

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES CHIFFRES CLES

7 021 444 m3 assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

45 020 branchements raccordés

650.567 **kmL** de réseau

137 010 ml hydrocurés avec le camion

583 interventions de débouchage

14 station d'épuration

152 400 eq/hab.

9 040 855 m3 épurés

Boues évacuées : **2 066,627 tMS**

95.24% des bilans réalisés sont conformes.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m^3)	6 975 258	7021444	0,66%
Volumes épurés (m^3)	9 375 304	9 040 855	-3,57%
Nombre de clients raccordés	43 953	45 020	2,43%
Linéaire de réseau (kmL)	643,182	650,567	1,15%
Linéaire hydrocurés préventivement (mL)	121 622	137 010	+12.65%
Nombre d'interventions de débouchage	623	583	-6,42%
Quantité de boues évacuées Tms	1 854,69	2 066,63	11,43%
Taux de conformités des bilans réalisés	92,40%	95,24%	3,07%

Remarque : les données fournies pour 2021 le sont à date du 31/03/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES TEMPS FORTS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DE CETTE ANNEE

✓ Station de traitement d'Alleins

Ci-dessous la liste des communications auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
1_20210125_SA Alleins_AUTO_Comptage sortie	Depuis le 25/01/2021 le système de comptage en sortie de station, point A4, est défectueux.	Le service maintenance est intervenu le 25/01/2021 => le système de comptage va être remplacé	L'équipement a été remplacé le 12/02/2021.
2_20210202 08_SA Alleins_AUTO_Comptage entrée	Depuis le 08/02/2021 le système de comptage en entrée de station, point A3, est défectueux => seules les données du totalisateur remontent, le débit instantané n'est plus transmis	Le service maintenance a été informé ce jour. Le bilan 24h du 09/02/2021 n'a donc pas été programmé car les comptages en entrée et en sortie de station sont défectueux.	L'eprom a été remplacé le 09/04/2021 sur le débitmètre entrée station donc le comptage fonctionne de nouveau correctement. Les bilans 24h du 09/02/2021 et 10/03/2021 ont été reportés au 23/03/2021 et 31/03/2021 => le préleveur d'entrée a été asservi au débitmètre de sortie afin de pouvoir réaliser un échantillonnage représentatif.
3_20210310_SA Alleins_AUTO_Pluviomètre	Lors de la vérification trimestrielle, l'exploitant a constaté que le pluviomètre ne transmettait pas toutes les impulsions => 15mm de comptabilisés au lieu de 25mm	Le service maintenance a été informé ce jour de ce dysfonctionnement.	Le pluviomètre a été remplacé le 12/05/2021.
4_20210514_SA Alleins_AUTO_Report B24h	Lors du bilan 24h du 14/05/2021 le préleveur d'entrée a réalisé deux prélèvements par impulsion transmise au lieu d'un prélèvement => par conséquent la vérification d'après bilan était non-conforme.	L'exploitant a effectué différents tests afin de s'assurer que le préleveur était paramètre correctement.	Bilan 24h reprogrammé pour un démarrage des préleveurs le 30/05/2021, avec récupération le 31/05/2021.
5_20210517_SA Alleins_AUTO_Comptage déversoir	Lors du CDA réalisé par A2E le 17/05/2021 il a été constaté qu'il y avait un écart entre la hauteur réelle et la hauteur mesurée, ainsi qu'une différence entre les valeurs de l'afficheur et celles du SOFREL.	Le service maintenance a été informé de ce dysfonctionnement le 17/05/2021 => intervention le 21/05/2021 de la maintenance pour recaler entre les valeurs de l'afficheur et celles qui remontent dans le SOFREL intervention le 03/06/2021 de la maintenance pour recaler entre les hauteurs réelles et les hauteurs mesurées	Le 07/06/2021, l'exploitant a effectué le contrôle mensuel sur le point A2 => les hauteurs lues et les débits sont conformes.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Autres :

2021	Câbles électriques rongés par les rats dans certains regards malgré la présence de raticide => ces incidents peuvent générer des défauts et/ou dysfonctionnements électriques.	Remplacement des câbles lorsqu'ils sont constatés défaillants mais avec beaucoup de difficultés car sous terrain dans des fourreaux abîmés
21/05/2021	Sonde redox + transmetteur HS	Remplacement de la sonde et du transmetteur la semaine 36
18/11/2021	P2 relevage HS	Commande passée, matériel en attente de livraison
18/11/2021	Ventilateur armoire HS	Commande passée, matériel en attente de livraison

Divers

- trois lits plantés de roseau ont été curés cette année. Pendant ce curage, une déshydratation mobile a été installée

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Berre

Ci-dessous la liste des communications auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
5_20201016_STEP Berre_DYSF_File B	L'exploitant a du isoler la file B le 16/10/2021 sur la station car il y a un dysfonctionnement au niveau de la recirculation.	Un diagnostic est actuellement en cours afin d'identifier la cause de ce dysfonctionnement. Dans l'attente, tous les effluents sont traités via la File A. Un passage caméra a été réalisé le 10/11/2020 dans la conduite entre le pont suceur et le poste de recirculation => la conduite semble bouchée au niveau du puits central. La mise en vidange du clarificateur a débuté le 25/11/2020 et devrait se terminer courant de semaine prochaine dans le but d'accéder à la conduite.	Le pont suceur a été remis en service le 07/05/2021.
1_20210101_SA Berre_AUTO_Comptages A3-A4-PCA	Depuis le 01/01/2021 les volumes journaliers ne remontent pas correctement depuis la télégestion.	Le service maintenance est intervenu le 15/02/2021 => dysfonctionnement au niveau de l'automate.	Depuis le 15/02/2021 les volumes journaliers remontent de nouveau correctement via la télégestion. Les bilans 24h ont pu être réalisés sur impulsions car les données remontées jusqu'à l'automate, le problème était entre l'automate et la télégestion. Les volumes A3, A4 et PCA Parc Maurin ont été estimés du 01/01/2021 au 15/02/2021.
2_20210329_SA Berre_DYSF_Centrifugeuse	Depuis le 29/03/2021 la centrifugeuse est à l'arrêt car la conduite d'eau industrielle est cassée.	Le service maintenance a été informé le 29/03/2021 de ce dysfonctionnement.	Réparation de l'eau industrielle le 31/03/2021 et redémarrage centrifugeuse.
3_20210408_SA Berre_AUTO_Report B24h	Le flacon d'entrée du bilan 24h du 08/04/2021 de la STEP de Berre s'est renversé durant le transport vers le laboratoire, il n'est donc pas possible de réaliser les analyses sur cet échantillon.	La consigne a été donnée au laboratoire de réaliser les analyses sur l'échantillon de sortie (les paramètres seront donc classifiés en autosurveillance complémentaire).	Bilan 24h reprogrammé pour un démarrage des préleveurs le 13/04/2021, avec récupération le 14/04/2021.
4_20210422_SA Berre_DYSF_Supervision	La supervision est hors-service depuis le 22/04/2021 fin de journée.	Etant donné que la supervision n'est plus accessible, il n'est pas possible pour l'exploitant de contrôler les différentes courbes de pilotage mais également de faire des modifications sur les réglages. L'information a été transmise ce soir au service maintenance.	La supervision est de nouveau opérationnelle depuis le 26/04/2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5_20210422_SA Berre_AUTO_Report B24h	Suite à une micro-coupure le préleveur d'entrée n'a pas réalisé son échantillonnage correctement.	La micro-coupure est probablement en lien avec le dysfonctionnement sur la supervision.	Bilan 24h reprogrammé pour un démarrage des préleveurs le 25/04/2021, avec récupération le 26/04/2021.
6_20210615_SA Berre_DYSF_Centrifugeuse	Depuis le 15/06/2021 la centrifugeuse est à l'arrêt suite à un dysfonctionnement de la gavo-pompe.	Le service maintenance est intervenu => la gavo-pompe doit être remplacée.	La gavo-pompe a été remplacée le 24/08/2021, la centrifugeuse est donc de nouveau opérationnelle depuis le 25/08/2021. Une unité mobile de déshydratation a été déployée les 26, 27 et 28 juillet sur la station afin d'extraire des boues.
7_20210916_SA Berre_AUTO_Report B24h	Le bilan 24h du 16/09/2021 a été réalisé comme prévu mais le transporteur n'est pas venu récupérer la glacière le 17/09/2021.	Le transporteur n'a pas pris en compte la demande de ramassage.	Bilan 24h reprogrammé ce jour, avec récupération le 21/09/2021.
8_2021sept.oct._SA Berre_AUTO_Ecart A3/A4	Dans le cadre des travaux de réhabilitation du prétraitement sur la STEP de Berre, le poste toutes eaux a du être mis à l'arrêt et cela a engendré un écart >10% entre l'entrée et la sortie station.	Le poste toutes eaux a été mis à l'arrêt le 09/09/2021, par conséquent les eaux du poste allaient dans le PR entrée station. Chaque fois que la centrifugeuse était en fonctionnement cela signifiait une hausse du volume en entrée station du au centrat.	Suite à la remise en service du poste toutes eaux le 25/11/2021 il n'y a plus d'écart >10%. L'écart mensuel >10% est visible sur septembre avec 10,01% d'écart et sur octobre avec 11,53% ; sur novembre l'écart est de 7,29%.

Autres :

Date pb	Equipement concerné	Date Clôture	Action de clôture
26/03/2021	1 benne à boues HS	03/02/2022	Nouvelle benne sur site
22/04/2021	Supervision HS	26/04/2021	Remplacement PC supervision
15/06/2021	Gavo-pompe HS	Semaine 32 (2021)	Renou gavo
12/07/2021	Supervision HS	XX/XX/2021	Remplacement PC supervision
21/07/2021	Préleveur EB HS	23/08/2021	Remplacement préleveur
25/07/2021	Pompe recirculation A1	05/11/2021	Remplacement pompe
01/09/2021	Agitateur zone contact file B HS	Semaine 42 (2021)	Remplacement agitateur
01/09/2021	Agitateur anaérobie file A HS	15/10/2021	Remplacement agitateur
03/09/2021	Pompe liqueur mixte 2A HS	15/10/2021	Remplacement pompe
23/09/2021	2 variateurs HS (des 2 pompes à boues)	18/10/2021	Remplacement des 2 variateurs
18/10/2021	Supervision HS	19/10/2021	Remplacement carte mère et mémoire vive
05/11/2021	Pont clarif B roulement à remplacer	11/01/2022	Intervention société ETSA pour remplacement de la couronne centrale et des roulements du pont clarif B
Réhabilitation du génie civil au niveau du prétraitement			

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Divers

- Démarrage des travaux pour la réhabilitation du génie civil prétraitement - Septembre 2021
- Vidange du clarificateur B à la suite du bouchage de la conduite de recirculation par des filasses – Février 2021

- Vidange du clarificateur A à la suite du bouchage de la conduite de recirculation par des filasses – Décembre 2021

✓ Station de traitement de Charleval

Tous les bilans 24h sont rédhibitoires en DBO5 => La conception de la station ne permet pas d'atteindre les normes de rejet. De plus, le prélèvement en sortie station est réalisé en aval de la lagune mais en amont des lits drainants ce qui signifie que le point de prélèvement n'est pas en sortie de station.

Ci-dessous la liste des communications auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
1_20210210_SA Charleval_DYSF_GE	En voulant faire un essai avec le groupe électrogène le 10/02/2021, l'exploitant a constaté que le GE ne démarrait pas.	Le service maintenance est intervenu le 11/02/2021 => démarreur défectueux, demande de devis	Le démarreur a été remplacé le 22/02/2021 => le groupe électrogène est de nouveau opérationnel.
2_20210906_SA Charleval_AUTO_Préleveur entrée	Le CDA a été réalisé le 07/09/2021 sur la STEP de Charleval, lors de l'audit il a été constaté que le préleveur d'entrée s'était bouché, engendrant un nombre important d'échecs de prélèvement (bilan blanc le 06/09/2021).	Des tests ont été réalisés et un nouveau bilan blanc a été effectué le 09/09/2021 => tous les prélèvements ont été réalisés avec succès.	Le dysfonctionnement sur le préleveur d'entrée n'a pas d'impact sur le planning d'autosurveillance car le CDA n'était pas accouplé à un bilan 24h officiel. Le préleveur d'entrée est de nouveau opérationnel.
3_20211107_SA Charleval_AUTO_Report B24h	Le bilan 24h a été programmé mais le préleveur d'entrée n'a pas fonctionné.	Des tests ont été réalisés et sont satisfaisants.	Le bilan 24h a été reprogrammé au 08/11/2021.

Divers :

Remplacement de la P1 eau brute le 09/12/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement d'Eyguières

Ci-dessous la liste des communications auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
1_20210208_SA Eyguières_DYSF_Clarif F2	L'exploitant a constaté le 08/02/2021 que le pont racleur du clarificateur F2 ne tournait pas.	Le service maintenance est intervenu le 08/02/2021 => les roulements sont trop usés et n'entrainent plus le pont	Le pont a redémarré le 09/02/2021 dans l'après-midi suite au remplacement des roulements.
2_20210203_SA Eyguières_AUTO_B24h NC	Bilan 24h réalisé le 03/02/2021 non-conforme en NGL : Concentration en sortie => 19,50mg/l pour une norme de rejet max. de 15,00mg/l (rédhibitoire à 20,00mg/l) Rendement épuratoire => 66,7% pour un minimum de 70,0%	L'aération a été ajustée le 10/02/2021 suite à une alerte du laboratoire (en amont de la validation des rapports d'analyse).	Les analyses terrain sont satisfaisantes sur les paramètres azotés.
3_20210108_SA Eyguières_DYSF_Centrif	La centrifugeuse a du être mise à l'arrêt le 08/01/2021 suite à un problème sur la benne à boues.	Le service maintenance a été informé le 11/01/2021 du problème.	La benne a pu être réparée le 16/02/2021 et les extractions de boues ont pu recommencer à la même date.
4_20210429_SA Eyguières_AUTO_Pluviomètre	Suite aux fortes pluies du 29/04/2021 et du 01/05/2021, nous avons constaté que le pluviomètre ne comptabilisait pas.	Le service maintenance a été informé ce jour de ce dysfonctionnement.	Le pluviomètre est de nouveau opérationnel depuis le 08/06/2021.
5_20210629_SA Eyguières_DYSF_Centrif	La centrifugeuse a du être mise à l'arrêt le 29/06/2021 suite à un problème sur la pompe gaveuse.	Le service maintenance a été informé le 29/06/2021 du problème.	Le 20/08/2021 le corps de la pompe gaveuse a été remplacé, ce qui signifie que la centrifugeuse est de nouveau opérationnelle. Une déshydratation mobile a été mise en place du 16/08/2021 au 25/08/2021 afin d'extraire des boues puis de les évacuer en centre de compostage.
6_20210406_SA Eyguières_DYSF_Traitement UV	Le traitement UV ne s'allume plus	06/04/2021 => prise de contact avec le sous-traitant pour diagnostic, nécessité de remplacer les 24 lampes et faire la maintenance annuelle 21/05/2021 => intervention du sous-traitant annulé, nous informe qu'il faut mettre des boites de dérivation pour les lampes 02/06/2021 => commande des boites de dérivation spécifiques 08/07/2021 => installation des boites de dérivation 05/08/2021 => intervention du sous-traitant mais 21 de ces lampes neuves sont défectueuses 23/09/2021 => intervention du sous-traitant avec des nouvelles lampes	Le traitement UV a été remis en service le 23/09/2021.

Divers :

12/07/2021	Sonde oxygène + redox file 1 HS	Remplacement transmetteur et sonde oxygène le 21/10/2021
26/07/2021	Plaques + brosses HS du dégrilleur	Remplacement des plaques et des brosses le 19/10/2021
17/09/2021	DEM pompe recirculation 1F1 HS	Remplacement du débitmètre la semaine 43

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

17/09/2021	DEM P2 relevage, câble à remplacer	Tirage du câble le 15/10/2021
22/09/2021	P3 relevage roue bloquée	Remplacement de la pompe 3 eau brute le 21/10/2021
07/10/2021	P1 & Psecours FeCl3 HS	Remplacement de la pompe 1 et de la pompe de secours le 19/11/2021
08/11/2021	P2 FeCl3 HS	Remplacement de la pompe 2 FeCl3 le 22/11/2021
24/11/2021	Variateur de la vis (centrif) en défaut	Inter PACApompe le 25/11/2021 mais toujours défaut, inter PACApompe le 29/11/2021 avec le remplacement du roulement
08/12/2021	Bouchage partiel entre clarif et puits recircul F1	De nombreuses inter hydro, débouchage réussi le 13/12/2021
27/12/2021	Agitateur aération F1 fait disjoncter l'armoire	Remplacement de l'agitateur le 18/01/2022

- Une déshydratation mobile a été mise en place lors du renouvellement de la gavo-pompe pendant les mois de juillet et d'août

✓ Station de traitement de La Fare

Ci-dessous la liste des communications auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
1_20210108_SA La Fare_AUTO_Préleveur sortie	Bilan 24h du 08/01/2021, sur préleveur sortie non-conforme : 263 échantillons demandés => 175 échantillons réalisés	A priori le dysfonctionnent provient de la servovalve => le service maintenance a été informé. L'échantillon d'entrée a été envoyé au laboratoire (les paramètres seront donc classifiés en autosurveillance complémentaire).	Servovalve remplacée le 15/01/2021. Bilan 24h reprogrammé pour un démarrage des préleveurs le 17/01/2021, avec récupération le 18/01/2021.
2_20210205_SA La Fare_DYSF_Centrifugeuse	Depuis le 05/02/2021 la centrifugeuse est à l'arrêt car la pompe polymère ne fonctionne plus correctement.	Le service maintenance est intervenu => le stator de la pompe polymère a été commandé.	Le stator de la pompe polymère a été remplacé le 18/03/2021.
3_20210602_SA La Fare_DYSF_Pollution	L'exploitant a constaté une quantité de mousse blanche importante au niveau du dessableur/déshuileur le 02/06/2021, constat également effectué le 31/03/2021 et le 20/05/2021.	Des investigations avaient été menées sur le réseau en septembre et octobre 2020 car le phénomène avait été constaté à plusieurs reprises. La société Probionat GEPAC est à l'origine de cette pollution.	Une concertation avait été menée avec l'entreprise afin de remédier à ce dysfonctionnement mais le problème perdure. Un courrier en recommandé va être envoyé afin que les nuisances cessent.
4_20210901_SA La Fare_DYSF_Centrifugeuse	Depuis le 01/09/2021 la centrifugeuse est à l'arrêt car il y a un problème sur la préparante polymère.	Le service maintenance est intervenu => la sonde de niveau a été commandée. La sonde a été remplacée le 20/09/2021. Depuis le 05/10/2021 la pompe polymère brute est hors-service.	Remplacement de la pompe polymère la semaine 51 => la centrifugeuse est donc de nouveau opérationnelle.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5_20210926_SA La Fare_AUTO_Comptage sortie	Depuis le 26/09/2021 le système de comptage en sortie de station, point A4, est défectueux.	Le service maintenance a été informé le 27/09/2021 de ce dysfonctionnement.	Le système de comptage est de nouveau opérationnel depuis le 05/10/2021 un relais de la carte mère ne fonctionnait plus. Le bilan 24h initialement planifié le 01/10/2021 a donc été reprogrammé au 06/10/2021 afin de pouvoir être asservi au débit.

Autres :

15/06/2021	Roue clarif droite HS	Remplacement de la roue semaine 25
07/07/2021	Arbre du racleur à graisses dans le fond	Vidange de l'ouvrage le 07/12/2021 => prévoir le renouvellement de la racle et du moteur => livraison prévue semaine 07
04/08/2021	Sonde niveau PR entrée	Remplacement sonde le 18 et paramétrage le 20/10/2021
09/12/2021	Carte API HS donc dégrilleur en manuel	Remplacement carte API le 23/12/2021

Divers :

- Une nouvelle station est en cours de construction pour mise en service dernier trimestre 2022
- Vidange du dessableur et récupération de la racle à graisse en décembre

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Lamanon

Pas de communication auprès des organismes d'Etat.

Divers :

2021	Prétraitement à l'arrêt	Remplacement du saut à ski et de la racle à graisses en février 2021
28/05/2021	Sonde oxygène + transmetteur HS	Remplacement transmetteur + sonde le 24/06/2021
2021	Nombreux trous dans la trappe de la bâche à graisses	Remplacement trappe bâche à graisses le 22/10/2021

✓ Station de traitement de Lançon STEP Sibourg

Ci-dessous la liste des communications auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
1_20210601_SA Lançon-Sibourg_DYSF_Pollution	L'exploitant a constaté en arrivant sur la STEP de Lançon-Sibourg le 01/06/2021 vers 09h00 une pollution au niveau de son poste de relevage en entrée de station.	Le poste de relevage a de suite été mis à l'arrêt et un camion hydrocureur FAP est venu sur site pour pomper le poste de relevage ainsi que le piège à cailloux et le dégraisseur statique. Le système de collecte a été contrôlé le 01/06/2021 dans la matinée mais aucune trace de la pollution n'a été constatée (les 3 antennes ont été contrôlées).	Les analyses terrain en sortie de station sont satisfaisantes ainsi que le V30.
2_20210915_SA Lançon-Sibourg_AUTO_Report B24h	Suite à 2 coupures EDF dans la nuit du 15 au 16/09/2021 le bilan 24h n'a pas pu être réalisé correctement.	Il y a eu de nombreuses coupures EDF dans la nuit du 15 au 16/09/2021 sur le périmètre.	Bilan 24h reprogrammé pour un démarrage des préleveurs le 19/09/2021, avec récupération le 20/09/2021.

- Réhabilitation du bâtiment d'exploitation : Reprise des cloisons, peinture et plomberie
- Réhabilitation de l'alimentation électrique du clarificateur
- Constat de fissures importantes et de dégradations sur le génie civil du prétraitement

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Lançon STEP Village

liste des communications auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
2_20210503_SA Lançon-village_DYSF_Magelis	Lors de son arrivée sur la STEP l'exploitant a constaté que le Magelis était hors-service.	Le service maintenance a été informé le 03/05/2021. Dans l'attente, l'exploitant n'a plus la main pour modifier les réglages sur la station.	Le Magelis a été remplacé le 01/06/2021.
3_20210609_SA Lançon-village_DYSF_Clifford	L'exploitant a constaté un écoulement anormal au niveau du Clifford => suspicion du Clifford percé	Il est programmé une vidange partielle du clarificateur la semaine 24 afin d'observer l'état du Clifford.	Une vidange partielle du Clifford a été réalisé en juin 2021 => le Clifford n'est pas percé, il est en bon état. L'origine de cet écoulement a pu être identifié => la cloison siphoïde du bassin d'aération avec le temps s'est dégradée et a fini par casser ; lors du démarrage des turbines cela

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

			provoquait un à-coup hydraulique envoyant une quantité importante de boues dans le clarificateur et saturant le canal de sortie en eau traitée. Une nouvelle cloison siphoïde a du être fabriquée puis installée le 03/09/2021 dans le bassin d'aération, depuis cette date plus aucun problème d'écoulement n'a été constaté dans le clarificateur et le canal de sortie n'est plus saturé en eau traitée au démarrage des turbines.
4_20210610_SA Lançon-village_DYSF_Centrifugeuse	L'afficheur pour démarrer la centrifugeuse ne fonctionne plus depuis le 10/06/2021.	Le service maintenance est intervenu le 11/06/2021 => une demande de devis a été effectuée auprès du fournisseur. Dans l'attente, la centrifugeuse est à l'arrêt => taux de boues de 4,6g/l dans le bassin d'aération le 09/06/2021.	L'afficheur a été remplacé le 28/06/2021, par conséquent la centrifugeuse est de nouveau opérationnelle depuis cette date.

La fiche n°1 concerne un dysfonctionnement sur le système de collecte.

Divers :

29/03/2021	Pompe 1 recirculation HS	Remplacement pompe 1 recirculation le 07/05/2021
07/04/2021	Dessableur à l'arrêt car bouché	Vidange dessableur/déshuileur via pompe DSL le 08/07/2021 et remise en service
19/04/2021	Sonde oxygène HS	Remplacement sonde le 14/05/2021
30/04/2021	Stator pompe à boues à remplacer mais fonctionne	Remplacement stator le 21/05/2021
10/06/2021	Afficheur centrif HS	Remplacement afficheur de la centrifugeuse le 28/06/2021
01/10/2021	Pompe doseuse polymère HS	Remplacement pompe le 16/11/2021
07/10/2021	Anit-marche à sec pompe à boues et pompe gaveuse HS	Remplacement des anti-marche à sec la semaine 42
19/10/2021	Fuite manchon refoulement PTE	Réparation coude PVC la semaine 44
17/11/2021	Anti-marche à sec pompe polymère	Remplacement anti-marche à sec le 02/12/2021
06/12/2021	Refoulement pompe polymère cassé	Réparation PVC le 09/12/2021
Création d'une dalle pour positionner un bac au niveau du dégazeur (pour mettre les filasses retenues dans l'ouvrage)		
Réhabilitation du bâtiment d'exploitation (reprise des cloisons et de la plomberie + peinture)		

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Mallemort

Ci-dessous la liste des communications auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
1_20210325_SA Mallemort_AUTO_Déversement	Il y a eu 101m3 de déversés en tête de station le 25/03/2021.	Suite à un dysfonctionnement au niveau de l'automate, celui-ci voyait les 2 pompes de relevage bouchées alors qu'elles ne l'étaient pas.	Un automaticien a du intervenir sur la station le 25/03/2021 dans la matinée afin de remédier à ce ''bug'' informatique.
2_20210412_SA Mallemort_DYSF_Centrifugeuse	Depuis le 12/04/2021 la centrifugeuse ne peut pas être utilisée.	La gavo-pompe a été remplacée le 12/04/2021 et il est nécessaire également de changer la trémie.	La trémie a été remplacée le 26/04/2021 ; par conséquent la centrifugeuse est de nouveau opérationnelle depuis le 26/04/2021.
3_20210902_SA Mallemort_AUTO_Report B24h	Le bilan 24h du 02/09/2021 a été planifié conformément au planning d'autosurveillance mais il n'y a eu que 98 prélèvements réalisés en entrée sur les 218 demandés. De plus, la température dans l'enceinte du préleveur entrée était de 9°C ce matin lors de la récupération des échantillons.	Le tuyau du préleveur d'entrée aspire dans un caisson car le piquage est sur la conduite de refoulement => le tuyau s'est déplacé engendrant une aspiration d'air. Le service maintenance a été informé ce jour du problème concernant la température de l'enceinte.	Un préleveur de secours asservi au débit a été installé afin de réaliser le bilan 24h du 02/09/2021 reporté au 12/10/2021. Le préleveur fixe a été remplacé le 15/10/2021, le bilan 24h du 01/10/2021 a été reporté au 24/10/2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4_20211130_SA Mallemort_DYSF_Centrifugeuse	Depuis le 30/11/2021 la centrifugeuse ne peut pas être utilisée.	Le service maintenance est intervenu le 02/12/2021 => il y a un relai hors-service sur la préparante polymère. La commande du relai a été passée => la pièce devrait être livrée le 16/12/2021. Le taux de boues dans le BA est de 4,3g/l et dans la recirculation de 7,02g/l. Le relai a été remplacé le 20/12/2021 => la centrifugeuse a fonctionné quelques heures puis il y a eu un problème avec un contacteur.	Le contacteur a été remplacé le 28/12/2021 => la centrifugeuse est donc de nouveau opérationnelle.

Autres :

26/04/2021	Pressostat défectueux de la centrif	Remplacement pressostat la semaine 21
07/05/2021	Pompe Eau Industrielle fuite garniture	Remplacement des pompes le 16/08/2021
01/06/2021	Pompe doseuse polymère très fatiguée	Remplacement de la pompe polymère le 01/07/2021
19/08/2021	Piston vanne extraction défectueux	Remplacement piston la semaine 36
13/09/2021	Pressostat eau industrielle défectueux	Remplacement pressostat le 08/10/2021
24/09/2021	Sonde piézo PR entrée HS	Remplacement sonde le 01/10/2021
17/11/2021	Surpresseur 1 fuite huile	Intervention sous-traitant pour réparation
14/12/2021	Tuyaux cassés suite au gel pour vanne tamis (par conséquent vanne ouverte en manuel)	Remplacement des tuyaux le 28/12/2021
24/12/2021	Compresseur HS	Remplacement compresseur le 11/01/2022

- Reprise de l'enrobé dans l'enceinte de la STEP, contre le local d'exploitation.
- Intégration au 1 janvier 2022 de la STEP au hameau de Bramejean et de sept postes de refoulement

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Rognac

Ci-dessous la liste des communications réalisées auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
1_20210106_SA Rognac_AUTO_B24h NC	Bilan 24h réalisé le 06/01/2021 non-conforme en NGL : Concentration en sortie => 17,60mg/l pour une norme de rejet max. de 15,00mg/l (pas de rédhibitoire) Rendement épuratoire => 69,9% pour un minimum de 70,0%	L'aération a été augmentée le 08/01/2021.	Prochain bilan complet le 20/01/2021 donc les analyses sont en cours.
2_20210205_SA Rognac_DYSF_Suspicion pollution	L'exploitant a constaté le 05/02/2021 un effluent en entrée de station avec une couleur anormale.	Les consignes d'aération ont été ajustées le 05/02/2021 afin de palier à cette entrée anormale. Durant le week-end les mesures d'oxygène et de redox qui pilotent l'aération n'ont pas réagi de façon cohérente ce qui signifie que l'effluent constaté le 05/02/2021 en entrée a eu un impact sur le traitement. Les consignes d'aération ont de nouveau été ajustées le 08/02/2021.	Le bilan 24h du 08/02/2021 est non-conforme en NGL avec 16,8mg/l et un rendement de 68,3%.
3_20210927_SA Rognac_DYSF_Pollution	L'exploitant a constaté le 27/09/2021 en début de matinée une quantité de mousse blanche importante au niveau du poste de relevage en entrée de station et au niveau du prétraitement.	Le système de collecte a été contrôlé le 27/09/2021 dans la matinée mais aucune trace de la pollution n'a été constatée. Il y a eu un bilan 24h de réalisé le 26/09/2021 dans le cadre du planning d'autosurveillance, il est parti ce jour au laboratoire.	Le bilan 24h a été réalisé le 25/09/2021 => le bilan est conforme en sortie de station, au niveau de l'entrée rien d'anormal

Autres :

24/02/2021	Sonde pH & conductivité entrée HS	Remplacement des sondes
18/05/2021	P1 recirculation désodo HS	Remplacement de la pompe
25/05/2021	Pluviomètre mauvais emplacement	Remplacement pluvio + déplacement le 02/11/2021
04/06/2021	Ventilateur armoire électrique centrif HS	Remplacement ventilateur le 20/07/2021
24/06/2021	Pompe 1 eau traitée HS	Remplacement pompe 1 eau traitée le 30/09/2021
09/07/2021	P2 recirculation désodo fuit	Remplacement de la pompe
12/11/2021	P3 eau brute => roue dévissée de son axe	Remplacement P3 eau brute le 08/12/2021
22/11/2021	Benne à boues HS au niveau du cône	Dans l'attente de sa réparation

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Divers :

- Suspicion de rejet anormal sur le réseau de Rognac
- Débordement de la zone anaérobie et lessivage des clarificateurs lors des fortes pluies du 25/11/2021. Pour une intensité de pluie de 63 mm, la station a reçu 5 744 m3 dont 5 134 m3 traités et 610 m3 surversés. Ce volume correspond à 180% du débit de référence par temps de pluie.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Salon de Provence

Ci-dessous la liste des communications réalisées auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
14_20201207_SA Salon_DYSF_Centrifugeuse	Depuis le 07/12/2020 la centrifugeuse 1 est à l'arrêt car problème électrique sur la pompe à boues.	Le service maintenance est intervenu la semaine dernière sur la pompe à boues. Des investigations complémentaires doivent être menées afin d'identifier l'origine du problème.	Le moteur de la pompe à boues a été changé le 08/03/2021. La centrifugeuse 1 est donc de nouveau opérationnelle.
1_20210101_SA Salon_AUTO_Report B24h	Le flacon de sortie du bilan 24h du 01/01/2021 de la STEP de Salon s'est renversé durant le transport vers le laboratoire, il n'est donc pas possible de réaliser les analyses sur cet échantillon.	La consigne a été donnée au laboratoire de réaliser les analyses sur l'échantillon d'entrée (les paramètres seront donc classifiés en autosurveillance complémentaire).	Bilan 24h reprogrammé pour un démarrage des préleveurs le 07/01/2021, avec récupération le 08/01/2021 (le bilan n'a pas été reprogrammé au 06/01/2021 car il y a un bilan en cours de réalisation se terminant le 06/01/2021).
2_20210113_SA Salon_AUTO_B24h NC	Bilan 24h réalisé le 13/01/2021 non-conforme en Pt : Concentration en sortie => 1,20mg/l pour une norme de rejet max. de 1,00mg/l (rédhibitoire à 1,50mg/l) Rendement épuratoire => 83,1% pour un minimum de 92,0%	L'injection de FeCl3 a été ajustée le 14/01/2021 suite à une hausse du Pt.	Bilan 24h du 17/01/2021 conforme en Pt avec 0,85mg/l en sortie.
3_20210129_SA Salon_DYSF_Dessableur	Le dessableur/déshuileur 1 a été isolé le 29/01/2021 car l'axe de la racle à graisses est cassé.	Le service maintenance a été informé le 29/01/2021 de ce dysfonctionnement.	Remise en service de la racle à graisses le 29/06/2021 (il a fallu refaire faire un axe).
4_20210215_SA Salon_DYSF_Surpresseur 3	Depuis le 15/02/2021 le surpresseur 3 est en défaut, la file 2 est aérée grâce au suppresseur de secours.	Le service maintenance est intervenu => la société ATLAS doit intervenir le 22/02/2021 pour diagnostic	Le surpresseur est de nouveau opérationnel depuis le 30/03/2021 suite au remplacement du variateur. Le surpresseur en location va pouvoir être démonté et renvoyé.
5_20210221_SA Salon_DYSF_Surpresseur secours	Le surpresseur de secours, qui aérait la file 2, depuis le 15/02/2021 a ''explosé'' le 21/02/2021.	Il s'agit d'une casse mécanique qui n'est pas réparable => le surpresseur doit être renouvelé, ce qui signifie que le secours ne sera pas opérationnel avant plusieurs semaines. Par conséquent le surpresseur 1 aère les deux bassins ronds (le surpresseur 3 étant toujours à l'arrêt suite à une carte électronique défectueuse).	Le surpresseur de secours a été renouvelé le 03/11/2021, après différents essais le surpresseur est opérationnel depuis la semaine 47. Le surpresseur 3 a été remis en fonctionnement le 30/03/2021 suite au remplacement de son variateur.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

9_20211222_SA Salon_DYSF_Clarif F2	Le 22/12/2021 vers 16h00 une partie de la bande de roulement du clarificateur 2 s'est cassée. Cela a engendré la casse du motoréducteur qui entraine la roue motrice du pont à succion et sa mise à l'arrêt.	22/12/2021 soir : une commande auprès d'un ferronnier est faite en urgence pour fabriquer une plaque galbée au rayon de l'ouvrage qui va être utilisée comme un coffrage perdu pour maintenir le mortier de réparation. 23/12/2021 à 15h00 : installation de la plaque galbée. 23/12/2021 à 17h00 : le mortier de réparation est appliqué pour reprendre la bande de roulement. Celui-ci est protégé toute la nuit en prévision des pluies pour qu'il puisse sécher correctement.	24/12/2021 de 08h00 à 10h00 : le motoréducteur est remplacé et le pont remis en service.

Faits non-communiqués car sans impact sur le rejet :

Désignation	Date
Agitateur F1 anoxie 3 : défaut isolement	29/01/2021 → 01/02/2021
Pompe Recirculation 1 : court-circuit moteur	15/02/2021 → 30/06/2021
Surpresseur 3 : défaut carte variateur	15/02/2021 → 30/03/2021
Moteur vis centrif 2 hs	16/04/2021 → 26/04/2021
Agitateur aérobie bassin carré 2	12/05/2021 → 14/06/2021
Pompe recirculation 1 F1 hs	28/05/2021 → 29/06/2021
Agitateur pale banane 2 F2 : câble arraché	16/06/2021 → 27/08/2021
Agitateur pale banane 1 F2 hs	23/06/2021 → 27/08/2021
Surpresseur 1 basin carré hs	02/07/2021 → 08/11/2021
Axe dessableur 2 cassé	30/08/2021 → 22/11/2021
Trommel HS	23/09/2021 → 15/10/2021
Agitateur anoxie BA carré 2	28/09/2021 → 20/10/2021
Agitateur 1 F2 pale banane : défaut isolement	11/10/2021 → 02/12/2021
Surpresseur 1 BA Carré défaut variateur switch sur le variateur du 2, le 1 fonctionne mais plus le 2	08/11/2021 → 04/01/2022
Râteau dégrilleur grossier tombé	24/11/2021 → 25/11/2021
Casse pallier centrif 2	29/11/2021 → en cours
Trommel HS	01/12/2021 → 28/12/2021
Pompe EB n°1 court-circuit moteur	07/12/2021 → en cours
Réducteur clarif 2 cassé	22/12/2021 → 24/12/2021

Travaux réalisés :

Désignation	Date
Renou pompe 2 eau clarifiée	25/01/2021
Réparation benne à boue	05/02/2021
Changement garniture mécanique gaveuse 1	08/02/2021
Renou sonde redox	04/03/2021
Renou pompe à boue 1	08/03/2021
Remplacement roue folle Clarif 2	02/04/2021
Maintenance Sud Meca Pompe sur centrif 2	06/04/2021 → 07/04/2021
Maintenance Sud Meca Pompe sur centrif 1	12/04/2021 → 13/04/2021
Renou préleveur sortie	28/04/2021
Contrôle vibration par Sud Meca Pompe vis centrif 2	03/05/2021 et 29/07/2021
Réparation refoulement cana graisse 2	10/09/2021 et 23/09/2021
Renou tapis convoyeur dégrilleur grossier + rouleaux	21/09/2021
Maintenance GE	18/10/2021 → 20/10/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Mediaco pour enlèvement surpresseur secours	20/10/2021
Renou roue motrice clarif 2	20/10/2021
Inter plongeur, sortie des pale banane	29/10/2021
Renou pompe fosse égoutture	10/11/2021
Remise en service dessableur 1	18/11/2021
Sud Meca Pompe pour casse centrif 2	01/12/2021

Divers

- Renouvellement de l'ensemble des diffuseurs des deux chenaux d'aération
- Casse du surpresseur de secours du bassin d'aération rond
- Renouvellement des diffuseurs d'air sur les bassins d'aération carrés en 2022
- Réparation de la bande de roulement du clarificateur. Les dégradations de la bande endommageaient les roues du pont qui devaient être changées régulièrement en septembre
- Dédoublement de la conduite de refoulement des boues. Ces travaux ont permis de réduire les pressions de refoulement et de limiter ainsi les arrêts de fonctionnement.
- Etude en cours pour le traitement et le dépotage des produits de curage
- Casse moto-réducteur clarificateur 2 à la dégradation de la bande de roulement : 22-23 décembre

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Sénas

Ci-dessous la liste des communications auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
1_20210112_SA Sénas_DYSF_Bouchage	Suite à une alarme débit faible sortie STEP le 12/01/2021 l'agent d'astreinte s'est rendu sur le site et a constaté que la conduite entre le BA et le dégazeur était bouchée. Par conséquent, le bassin d'orage se remplissait.	Un camion hydrocureur est intervenu hier soir durant plus de 5h => des fillasses ont pu être retirées mais le bouchon principal n'a pas pu être enlevé. Une nouvelle intervention est réalisée ce matin afin de déboucher la conduite. Depuis hier soir, les effluents qui arrivent sur la STEP passent par le pré-traitement, vont dans le bassin d'orage avant de se rejeter dans le milieu naturel => par conséquent les effluents qui se rejettent au milieu naturel sont prétraités mais également décantés grâce au bassin d'orage.	Débouchage de la conduite réussi le 13/01/2021 dans la matinée. Volume total by-passé (point A5) durant cet épisode => 628m3
2_20210525_SA Sénas_DYSF_Filtre-bandes	L'exploitant a constaté le 26/05/2021 au matin que le compresseur avait été volé sur la STEP de Sénas (alors qu'il était splitté au sol) => par conséquent le filtre-bandes ne peut plus fonctionner. L'agitateur permettant l'homogénéisation lors des bilans 24h et l'onduleur pour les micro-coupures EDF ont également été volés.	Le service maintenance a été informé le 26/05/2021.	Mise en service d'un nouveau compresseur le 28/05/2021. Redémarrage filtre-bandes le 31/05/2021.
3_20210718_SA Sénas_AUTO_Déversement	Le 18/07/2021 il y a eu 203m3 de déversés au niveau du point A2.	Il y a eu un dysfonctionnement sur le dégrilleur au niveau du prétraitement qui a nécessité l'arrêt du poste de relevage en tête de station. Le niveau d'eau est monté puis les effluents se sont rejetés vers le milieu récepteur. Malgré la remise en service du poste rapidement il y a eu 203m3 de déversés. Le moto-réducteur du dégrilleur est hors-service par conséquent le dégrilleur est à l'arrêt.	Le dégrilleur est de nouveau fonctionnel depuis le 31/08/2021 suite au remplacement du moto-réducteur. Du 19/07/2021 au 30/08/2021, un agent se rendait sur site 2 fois par jour afin d'effectuer le nettoyage du dégrilleur.
4_20210920_SA Sénas_DYSF_Filtre-bandes	L'exploitant a constaté le 20/09/2021 que l'une des toiles du filtre-bandes s'était déchirée rendant son fonctionnement impossible.	Le service maintenance a été informé le 20/09/2021.	La toile a été remplacée le 21/09/2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Autres :

Date pb	Equipement concerné	Date Clôture	Action de clôture
08/03/2021	PR entrée 3 clapets et 3 vannes à renouveler	21/07/2021	Remplacement 3 clapets et 3 vannes
02/09/2021	Pompe EI HS	08/09/2021	Remplacement pompe
20/09/2021	Toile FàB HS	21/09/2021	Remplacement toile
30/09/2021	Capteur + vérins FàB HS	11/10/2021	Remplacement capteur et vérins
04/10/2021	Ballon eau chaude fait disjoncter le général	Semaine 43 (2021)	Remplacement ballon
04/11/2021	1 peigne à remettre en place mais manque ressort et vis	Semaine 49 (2021)	Remplacement peigne et ressort
18/11/2021	P1 entrée station HS	03/12/2021	Remplacement pompe
18/11/2021	P3 entrée station HS	03/12/2021	Remplacement pompe
29/11/2021	Variateur pompe polymère donc filtre-bandes à l'arrêt	09/12/2021	Remplacement le 03/12/2021 et paramétrage le 09/12/2021

Une déshydratation mobile est intervenue sur la STEP du 17/11/2021 au 02/12/2021 afin d'extraire davantage de boues.

✓ Station de traitement de Vernègues Village

18/10/2021 => remplacement de la sonde de by-pass
Semaine 50 => réparation fuite eau potable entre le compteur et le local d'exploitation

Depuis la mise en service de la station il y a des écarts importants entre les volumes entrée et sortie station : le constructeur ainsi que le fournisseur des équipements sont intervenus mais il y a toujours des écarts importants qui subsistent entre les deux points de comptage (écart qui n'est pas toujours dans le même sens).

Ci-dessous la liste des communications réalisées auprès des organismes d'Etat :

Nom fiche	Description ouverture	Description traitement	Description clôture
1_20210609_SA Vernégues-village_DYSF_Ligne téléphonique	Ligne téléphonique hors service à partir du 09/06/2021.	La ligne téléphonique était en dérangement.	Depuis le 09/07/2021 la ligne est de nouveau fonctionnelle. Les volumes journaliers vont être estimés durant la période de dysfonctionnement.
2_20210609_SA Vernégues-village_AUTO_Report B24h	En faisant le point sur la STEP de Vernégues-village ce jour je me suis aperçue que je n'avais pas communiqué sur le décalage du bilan 24h. Initialement prévu le 09/06/2021 il a été reporté au 27/09/2021.	Ce report fait suite à une incompréhension avec le sous-traitant qui réalise les bilans 24h sur les STEP de Vernégues-village et Vernégues-Cazan.	Le bilan 24h est reprogrammé au 27/09/2021.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Vernègues Cazan

20/10/2021 => remplacement de 2 tuyaux dans le système de bâchée du 2nd étage
Semaine 49 => remplacement du totalisateur sur la 1ère bâchée
27/12/2021 => totalisateur de la 1ère bâchée hors-service

Ancien tuyau

Nouveaux tuyaux

- Divers : Suspicion d'un dépotage illicite en amont de l'ancienne Step. Ce dépotage a entrainé de nombreux bouchages sur la STEP et l'arrivée de filasse.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP est délégué à APA dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2013, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Les avenants du contrat

- Avenant n°1 du 01/01/2013 relatif au changement de dénomination de la société

- Avenant n°2 du 04/07/2014 relatif aux nouvelles données financières, aux nouveaux indices et à l'intégration de nouveaux ouvrages

- Avenant n°3 du 01/01/2019 relatif à la modification du périmètre d'affermage, aux modifications tarifaires, à la modification du règlement de service et à la modification du bordereau de prix

- Avenant n°4 du 01/01/2020 relatif à la modification tarifaire

- Avenant n°5 du 23/12/2021 relatif à la modification du périmètre d'affermage, à l'intégration de nouveaux ouvrages et à la modification tarifaire.

Les conventions du contrat

Convention facturation	*Date d'effet : 01/01/2013*
Convention CCAS	*Date d'effet : 16/02/2015*
Convention versement subvention	*Date d'effet : 29/09/2016*

- Industriels convention annexée à l'arrêté d'autorisation de rejet :
  - 8 Rognac
  - 7 Salon
  - 1 St-Chamas
  - 1 Berre
  - 1 Mallemort
  - 3 Pelissanne
  - 1 La Fare-Les-Oliviers

- Industriels avec arrêté d'autorisation de rejet simple.
  - 3 Salon
  - 1 Berre

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
LE NOUVEAU RELAIS DE BERRE	BERRE L'ETANG	Station service	☐ néant ☑auto. ☐conv.	☐macropolluants ☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 Validité : 31/12/2024
LES VIGNERONS DE MISTRAL	BERRE L'ETANG	Cave coopérative	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 15 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 31/03/2015 Validité : 31/12/2024
LAV'AUTOP	LA FARE LES OLIVIERS	Station de lavage	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 31/01/2018 Validité : 31/12/2024
SARL MAGNAN	MALLEMORT	Dépannage et remorquage automobile	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 13/03/2015 Validité : 31/12/2024
LES VIGNERONS DE PELISSANNE	PELISSANNE	Vinification fabrication de vins	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 20 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 11/08/2015 Validité : 31/12/2024
SERPOL	PELISSANNE	Depollution des eaux de nappe	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 70 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 20/12/2018 CSD : 07/06/2018 Validité : 31/12/2024
TRANSPORTS MARINO	PELISSANNE	Transport de matières dangereuses (carburants)	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 15 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 20/12/2018 CSD : 13/06/2018 Validité : 31/12/2024
BUTAGAZ SAS	ROGNAC	Production et distribution de gaz propane et butane	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 15 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 16/06/2014 CSD : 06/10/2014 Validité : 31/12/2024
CAT	ROGNAC	Affretement et organisation des transports	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 50 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/11/2014 CSD : 27/04/2015 Validité : 31/12/2024
COFELY ENDEL EMM	ROGNAC	Maintenance industrielle	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 04/06/2015 Validité : 31/12/2014
EXPONENS	ROGNAC	Fabrication TLV	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 24/04/2017 Validité : 31/12/2024
RESOCLEAN CLEAN 13	ROGNAC	Lavage nettoyage de citernes	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 60 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 11/01/2018 Validité : 31/12/2024
SAS JUMBO LAVAGE MEDITERRANEE	ROGNAC	Lavage nettoyage de véhicules	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 150 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 16/06/2014 CSD :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

							09/10/2014 Validité : 31/12/2024
VALORTEC INDUSTRIE	ROGNAC	Collecte et traitement de déchets dangereux	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 60 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/11/2014 CSD : 27/02/2015 Validité : 31/12/2024
JUNGHEINRICH France SAS	ROGNAC / VITROLLES	Réparation de machines et équipements mécaniques	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : 20/12/2018 CSD : 04/07/2018 Validité : 31/12/2024
SUDCOSMETICS	SAINT CHAMAS	Fabrication cosmetiques	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 70 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 02/02/2016 Validité : 31/12/2024
AGL MCC AUTOMOBILES	SALON DE PROVENCE	Vente et réparation de véhicules	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 5 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 09/06/2015 CSD : 27/05/2016 Validité : 31/12/2024
AUTOMOBILE PROVENCE INNOVATION	SALON DE PROVENCE	Vente et réparation de véhicules	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 27/09/2017 Validité : 31/12/2024
PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES BOUES	SALON DE PROVENCE	Plateforme de compostage	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol :15m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 30/04/2019 Validité : 31/12/2024
PYRAME PLUS	SALON DE PROVENCE	Garage auto	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 15 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 23/03/2015 Validité : 31/12/2024
SARL FLUDO	SALON DE PROVENCE	Station de lavage	☐ néant ☑auto. ☐conv.	☐macropolluants ☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : 14/04/2015 Validité : 31/12/2024
SOC SAR	SALON DE PROVENCE	Vente et réparation de véhicules	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 5 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 09/06/2015 CSD : 09/05/2016 Validité : 31/12/2024
SPGS	SALON DE PROVENCE	Hydrocurage	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 10 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 17/04/2015 CSD : 15/09/2015 Validité : 31/12/2024
TOTAL RELAIS DE LA CRAU	SALON DE PROVENCE	Station service	☐ néant ☑auto. ☐conv.	☐macropolluants ☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : 18/10/2016 Validité : 31/12/2024
WARM UP	SALON DE PROVENCE	Station de lavage	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants	vol : 20 m3/j	☑oui ☐ non	Arrêté : 03/12/2014 CSD : 03/12/2014 Validité : 31/12/2024
K.S.P	SALON DE PROVENCE	cuisson et conditionnement des crevettes fraiches, crues et surgelées	☐ néant ☑auto. ☑ conv.	☐macropolluants ☑micropolluants		☑oui ☐ non	Arrêté : en cours CSD : 15/01/2020 Validité : 31/12/2024

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

APA, une organisation et une méthode éprouvée

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PRESENTATION DE L'ORGANISATION APA

La société APA, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **11 Directions Régionales (DR), 1 Centre de Service Permanent (CSP), 23 Directions d'Exploitations (DEX), 23 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, **la Direction d'exploitation** ET le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION

NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques

Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maitrisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. APA prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes ≥10 000 eqH avant le 31/12/2020.

APA dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **APA améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité règlementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

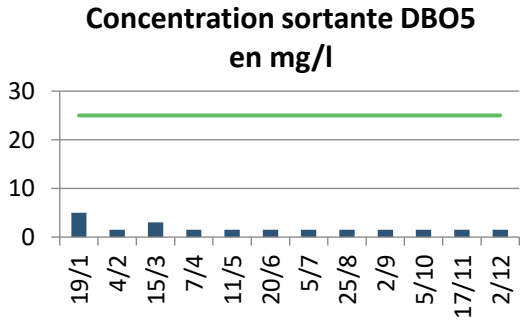

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil APA par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

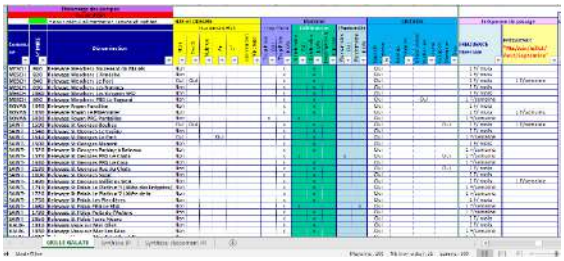

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : APA vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.

Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION**

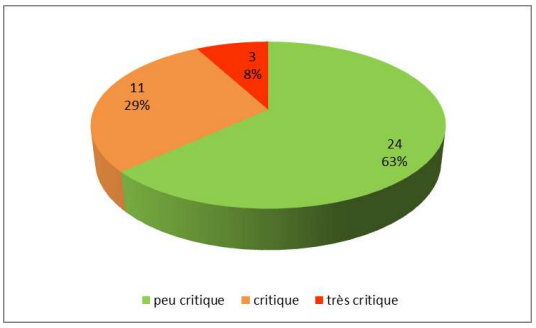

DYNAMIQUE DES POSTES permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

PERENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.

Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, APA vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de APA :

La méthanisation permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.

REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

REUTILISER LES EAUX EN SORTIE DE STATION D'EPURATION POUR UN USAGE AGRICOLE OU INDUSTRIEL

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'Ile de Ré ou pour l'arrosage de golfs.

Par ailleurs, Saur développe de nombreux projets de R&D sur la REUT avec des partenaires industriels et universitaires (REEBiiM, NOWMMA).

DIAGNOSTIC PERMANENT : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

CONNAITRE ET SURVEILLER VOS SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE REDUIRE LEUR IMPACT

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SUR LE MILIEU, SECURISER LA SANTE PUBLIQUE, PERENNISER LE PATRIMOINE ET MAITRISER LES NUISANCES

La mise en place d'un diagnostic permanent pour les agglomérations de taille ≥ 10 000 équivalents habitants (EH) est règlementaire au 31 décembre 2021. L'obligation sera étendue aux agglomérations ≥ 2 000 EH le 31 décembre 2024.
Le diagnostic permanant est une démarche visant à :
1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;

2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;

3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;

4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Agissant sur les plans techniques et financiers, et complémentaire au schéma directeur, cette démarche intègre les spécificités de chaque collectivité et système d'assainissement :

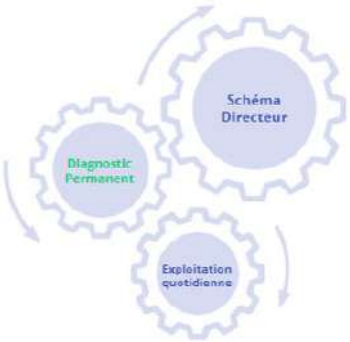

Extrait du Guide ASTEE « Articulation du diagnostic permanent avec les autres démarches »

Pour vous aider à respecter cette obligation, **SAUR,** qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique, **pourra vous accompagner au moyen de supports méthodologiques établis à cet effet.** Cette méthodologie est fondée sur le **renforcement des moyens humains et le développement des outils informatiques.**
SAUR dispose ainsi d'une **plateforme unique de restitution, la plateforme Diag 360.** Alimentée par des millions de données (données patrimoniales, mesures télégérées, données pluviométriques ...), elle regroupe à la fois des modules de suivi de fonctionnement des ouvrages du système d'assainissement :

- Ouvrages sur le réseau (**PR**),
- Ouvrages de déversement (DO)
- Stations d'épuration (**STEP**)

et des modules de quantification, diagnostic et suivi des problématiques du service identifiés dans le guide ASTEE :

- Quantification des Eaux Claires Parasites (ECP)
- Analyse de production d'hydrogène sulfuré et odeurs (**H2S**)
- Cartographie du risque d'une éventuelle pollution non domestique (INDUS**)**
- Cartographie du risque d'encrassement (**HYDRO**)
- Débordement et déversement par temps de pluie (PLUIE)
- Mesure de l'impact des rejets sur le milieu naturel (**MILIEU**)
- Risque de défaillance électromécanique (ARD)

DIAG 360° vous offre la garantie de :

- la gestion & fiabilisation des données
- la vision 360° du service
- le pilotage des actions & interventions
- le suivi des Indicateurs de performance sur chaque bassin de collecte afin de mesurer l'impact de vos travaux d'amélioration

Elle permet de fiabiliser, automatiser et croiser le suivi de l'exploitation dans un boucle d'amélioration continue.
Les premiers modules de la plateforme (PR, DO, ECP et H2S) ont été livrés en 2021. Les modules restants seront ajoutés progressivement pour compléter notre capacité d'analyse multi risque sur chaque bassin de collecte et faciliter la quantification de l'impact de vos travaux sur la performance du système.

Grâce à ce partenariat renforcé, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver le milieu récepteur et votre patrimoine assainissement.**

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

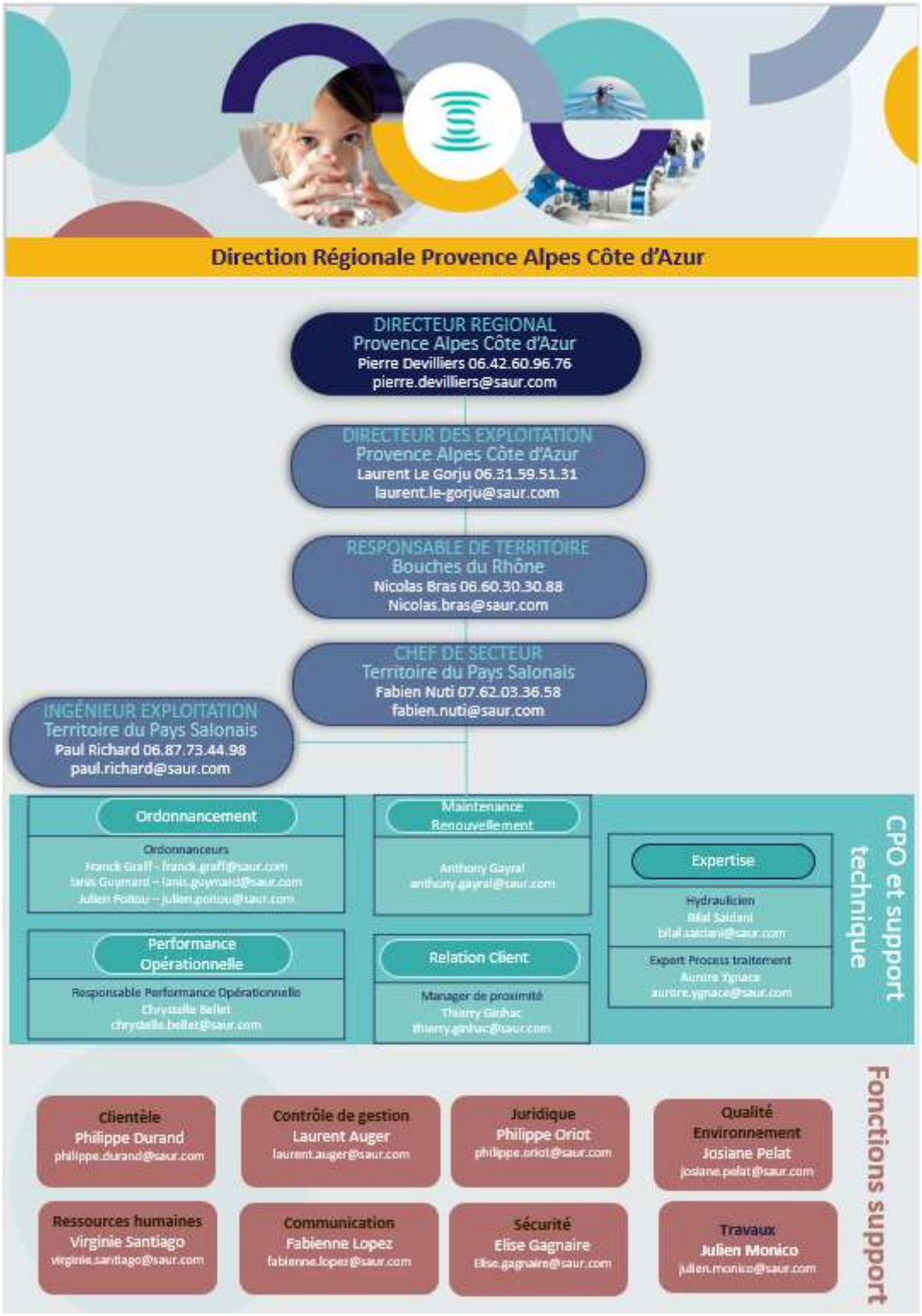

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2021

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station d'épuration	14
Capacité épuratoire (eq Hab)	152 400

Le détail des stations d'épuration et des postes de relevage est présenté en Annexe *Les stations d'épuration* et *Les postes de relevage.*

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

5.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LE TRAITEMENT

EVOLUTION GENERALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2020	2021
ALLEINS - STEP - 2500 EH	78,8%	71,76%
BERRE - STEP - 21000 EH	56,89%	51,6%
CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	68,8%	69,89%
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	90,5%	89,83%
LA FARE - STEP - 6500 EH	83,3%	82,24%
LAMANON - STEP - 3000 EH	45,61%	45,42%
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	55%	48,17%
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	50,63%	53,58%
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	39,32%	34,92%
ROGNAC - STEP - 16000 EH	76,08%	68,94%
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	94,01%	93,18%
SENAS - STEP - 6000 EH	104,16%	89,66%
VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	113,5%	116,75%
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	19,87%	41,67%

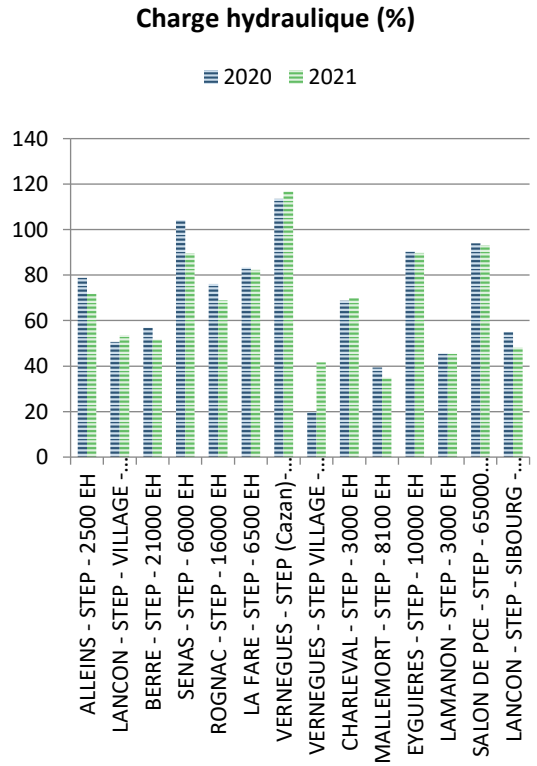

Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2020	2021
ALLEINS - STEP - 2500 EH	59,28%	85,69%
BERRE - STEP - 21000 EH	72,83%	52,42%
CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	60,71%	59,93%
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	44,65%	50,83%
LA FARE - STEP - 6500 EH	110,09%	103,53%
LAMANON - STEP - 3000 EH	61,14%	76,63%
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	62,68%	49,9%
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	61,28%	69,96%
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	34,19%	29,55%
ROGNAC - STEP - 16000 EH	68,9%	67,13%
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	68,69%	71,61%
SENAS - STEP - 6000 EH	74,9%	76,37%
VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	71,88%	225,25%
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	34,27%	37,5%

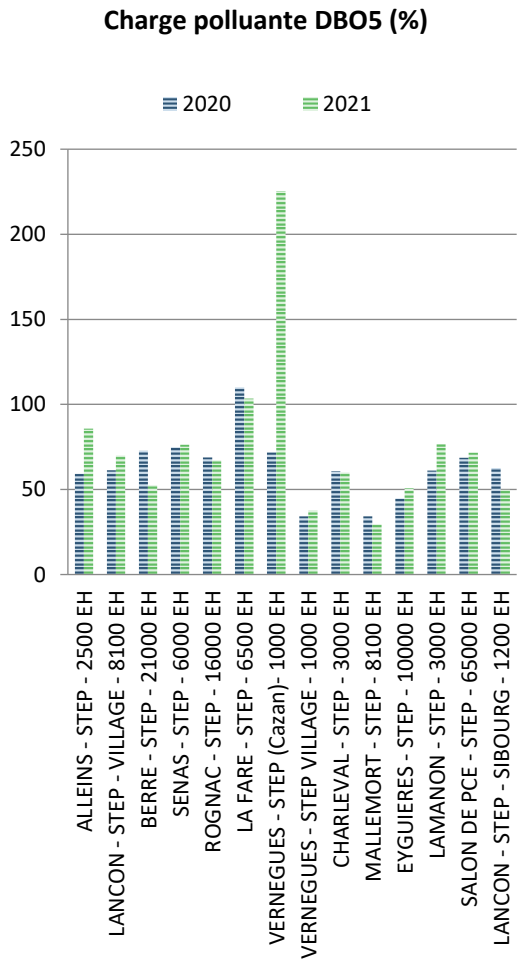

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2020	2021
ALLEINS - STEP - 2500 EH	Entrée	132 477	121 226
ALLEINS - STEP - 2500 EH	Sortie	122 290	119 487
BERRE - STEP - 21000 EH	Entrée	870 227	825 156
BERRE - STEP - 21000 EH	Sortie	857 319	794 676
CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	Entrée	117 107	117 724
CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	Sortie	117 107	117 723
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Entrée	637 146	631 761
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Sortie	677 849	661 605
LA FARE - STEP - 6500 EH	Entrée	439 168	422 573
LA FARE - STEP - 6500 EH	Sortie	436 669	417 219
LAMANON - STEP - 3000 EH	Entrée	97 406	99 827
LAMANON - STEP - 3000 EH	Sortie	97 750	95 123
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Entrée	32 327	35 928
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Sortie	32 327	35 928
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Entrée	285 106	296 390
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Sortie	280 085	302 111
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	Entrée	269 714	238 806
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	Sortie	279 711	253 088
ROGNAC - STEP - 16000 EH	Entrée	874 970	838 743
ROGNAC - STEP - 16000 EH	Sortie	962 908	851 925
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Entrée	4 416 786	4 425 374
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Sortie	4 823 240	4 809 770
SENAS - STEP - 6000 EH	Entrée	621 548	504 755
SENAS - STEP - 6000 EH	Sortie	654 560	540 120
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	Entrée	31 500	42 080
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	Sortie	33 488	42 080

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice. Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation: avoirs et rattrapages :

	2020	2021
Consommation en KWh	6 785 415	6 219 863

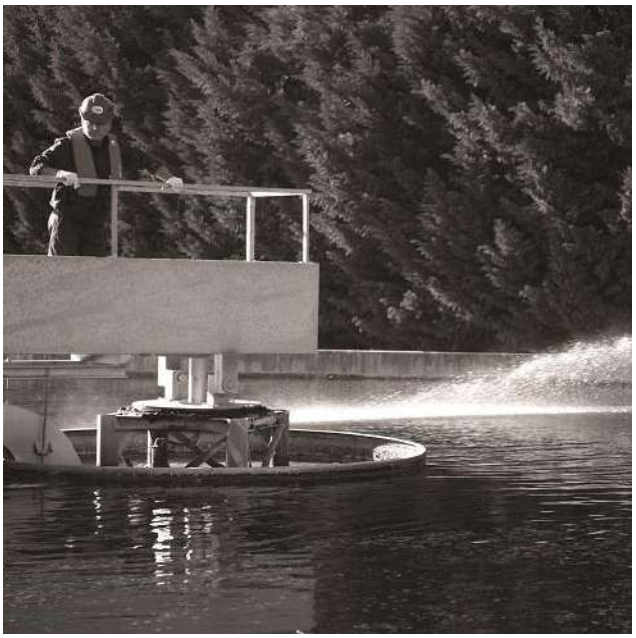

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)

Production de boues (en tMS)

	2020	2021
ALLEINS - STEP - 2500 EH	18,367	26,891
BERRE - STEP - 21000 EH	203,048	209,338
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	111,652	105,66
LAMANON - STEP - 3000 EH	25,998	1 453,228
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	80,651	97,265
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	70,339	82,928
ROGNAC - STEP - 16000 EH	196,601	249,218
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	1 056,358	1 126,663
SENAS - STEP - 6000 EH	68,337	86,911

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2020	2021
ALLEINS - STEP - 2500 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	3,58	69,919
BERRE - STEP - 21000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	191,768	198,675
CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	Boues évacuées sans traitement	-	0,009
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Boues évacuées sans traitement	0,084	-
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	102,574	100,03
LA FARE - STEP - 6500 EH	Boues évacuées sans traitement	0,346	-
LA FARE - STEP - 6500 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	57,508	35,432
LAMANON - STEP - 3000 EH	Boues évacuées sans traitement	25,998	24,857
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	3,346	2,822
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	88,228	96,195
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	55,37	68,861
ROGNAC - STEP - 16000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	184,68	269,874
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	1 081,09	1 118,749
SENAS - STEP - 6000 EH	Boues évacuées sans traitement	-	1,361
SENAS - STEP - 6000 EH	Boues traitées évacuées vers compostage	60,116	79,842

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les sous-produits : Graisses (en Mètre cube)

	Destination	2020	2021
BERRE - STEP - 21000 EH	Graisses évacuées vers décharge	0	0
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Graisses évacuées vers décharge	5,98	7,24
LA FARE - STEP - 6500 EH	Graisses évacuées vers STEP	1,95	36,07
LAMANON - STEP - 3000 EH	Graisses évacuées vers STEP	0	24,19
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Graisses évacuées vers décharge	0	0
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Graisses évacuées vers décharge	0	0
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	Graisses évacuées vers STEP	0	0
ROGNAC - STEP - 16000 EH	Graisses évacuées vers décharge	0	0
SENAS - STEP - 6000 EH	Graisses évacuées vers STEP	11,72	50,67
VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	Graisses évacuées vers STEP	-	0
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	Graisses évacuées vers STEP	0	0

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2020	2021
ALLEINS - STEP - 2500 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	6 150	5 960
BERRE - STEP - 21000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	13 050	10 400
CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	870	1 440
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Refus dégrillage évacué vers dé	7 300	8 330
LA FARE - STEP - 6500 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	9 900	11 540
LAMANON - STEP - 3000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	1 730	2 130
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	0	0
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	660	115
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	11 690	7 590
ROGNAC - STEP - 16000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	18 030	20 860
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	82 661	55 340
SENAS - STEP - 6000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	1 330	3 160
VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	255	390
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	Refus dégrillage évacué vers décharge	220	210

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)

	2020	2021
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	4 150	4 300
LA FARE - STEP - 6500 EH	2 390	7 860
LAMANON - STEP - 3000 EH	0	4 820
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	0	30 340
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	0	3 260
ROGNAC - STEP - 16000 EH	7 500	0
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	47 430	43 120

Les apports extérieurs (en kg)

		2020	2021
BERRE - STEP - 21000 EH	Apport extérieur huiles/ graisse Apport extérieur huiles graisse (en m³)	0	0
BERRE - STEP - 21000 EH	Apport extérieur huiles/ grassei-Kg (en kg)	0	0
BERRE - STEP - 21000 EH	Apport extérieur huiles/ graisse-Kg	0	0
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	APPORT DE MATIERE DE CURAGE S-M3 (en m³)	267	232
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	APPORT DE MATIERE DE VIDANGE -M3 (en m³)	1 876	2 125
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	APPORT EXTERIEUR BOUES S5-Kg (en kg)	1 401 212	1 400 640
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	APPORT EXTERIEUR BOUES S5-Kg	26 835	26 291
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	APPORT EXTERIEUR BOUES S5-M3 (en m³)	1 401	1 401
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	APPORT EXTERIEUR BOUES S5-Siccité en % (en %)	34	34
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	APPORT EXTERIEUR DE GRAISSE S-Kg (en kg)	423 253	790 088
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	APPORT EXTERIEUR DE GRAISSE S-m3 (en m³)	529	988

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Evolution de la réglementation sur la gestion des boues en cours de pandémie COVID en 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en oeuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publiques en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1er trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les textes de référence

Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration urbaines** durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à **l'épandage de boues d'épuration industrielles** durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de **boues compostées conformes à la norme NF U44-095** durant l'épidémie de COVID-19

Circulaires ministérielles :

Instruction MTES-MAA du 2 avril 2020 : relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles_vDGPR_sdqspv du 23 avril 2020 : relative à la gestion des boues de step industrielles contenant des eaux-vannes

Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

6.

LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2020	2021
ALLEINS - STEP - 2500 EH	12	12
BERRE - STEP - 21000 EH	24	32
CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	12	12
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	24	24
LA FARE - STEP - 6500 EH	12	12
LAMANON - STEP - 3000 EH	12	12
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	2	2
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	12	12
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	12	12
ROGNAC - STEP - 16000 EH	24	24
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	104	104
SENAS - STEP - 6000 EH	12	12
VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	1	2
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	1	1

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Conformité des stations d'épurations

STEP	2020	2021	Evaluation de la conformité par l'exploitant
ALLEINS - STEP - 2500 EH	100%	100%	Conforme
BERRE - STEP - 21000 EH	100%	100%	Conforme
CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	0%	0%	Non Conforme
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	100%	96%	Conforme
LA FARE - STEP - 6500 EH	91,67%	100%	Conforme
LAMANON - STEP - 3000 EH	100%	100%	Conforme
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	100%	100%	Conforme
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	100%	100%	Conforme
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	91,67%	100%	Conforme
ROGNAC - STEP - 16000 EH	83,33%	100%	Conforme
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	98,08%	100%	Conforme
SENAS - STEP - 6000 EH	100%	100%	Conforme
VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	100%	100%	Conforme
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).

* Commentaires sur la conformité des systèmes de traitement :

STEP de CHARLEVAL :

Points forts :

- Etude en cours avec l'IRSTEA pour apporter des solutions au ministère sur la qualité du rejet, une visite a eu lieu sur site au cours du dernier trimestre 2019
- Etude en cours dans l'éventualité de raccorder la STEP de Charleval à la STEP de Bramejean (située sur la commune de Mallemort) en lien avec la DDTM

Points sensibles :

- Mise en demeure de la station par l'Europe en octobre 2017
- 12 bilans 24h rédhibitoires sur les 12 réalisés
- Débit de référence (percentile 95) supérieur à la capacité nominale de la station
- CBPO quasiment identique à la capacité nominale organique de la station

En conclusion, APA juge le système de traitement non-conforme en performance et non-conforme en équipement pour les réglementations locales et ERU en vigueur.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

STEP d'EYGUIERES :

Points forts :

- Cotation globale de 10 lors du CDA
- Production de boues satisfaisante
- 23 bilans 24h conformes sur 24
- CBPO inférieure à la capacité nominale de la station

Points sensibles :

- Traitement UV
- Débit de référence (percentile 95) supérieur à la capacité hydraulique nominale de la station

En conclusion, APA juge le système de traitement conforme en performance et conforme en équipements pour les réglementations locales et ERU en vigueur.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

7.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les indicateurs de performance sont présentés dans le tableau RPQS, joint au RAD.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

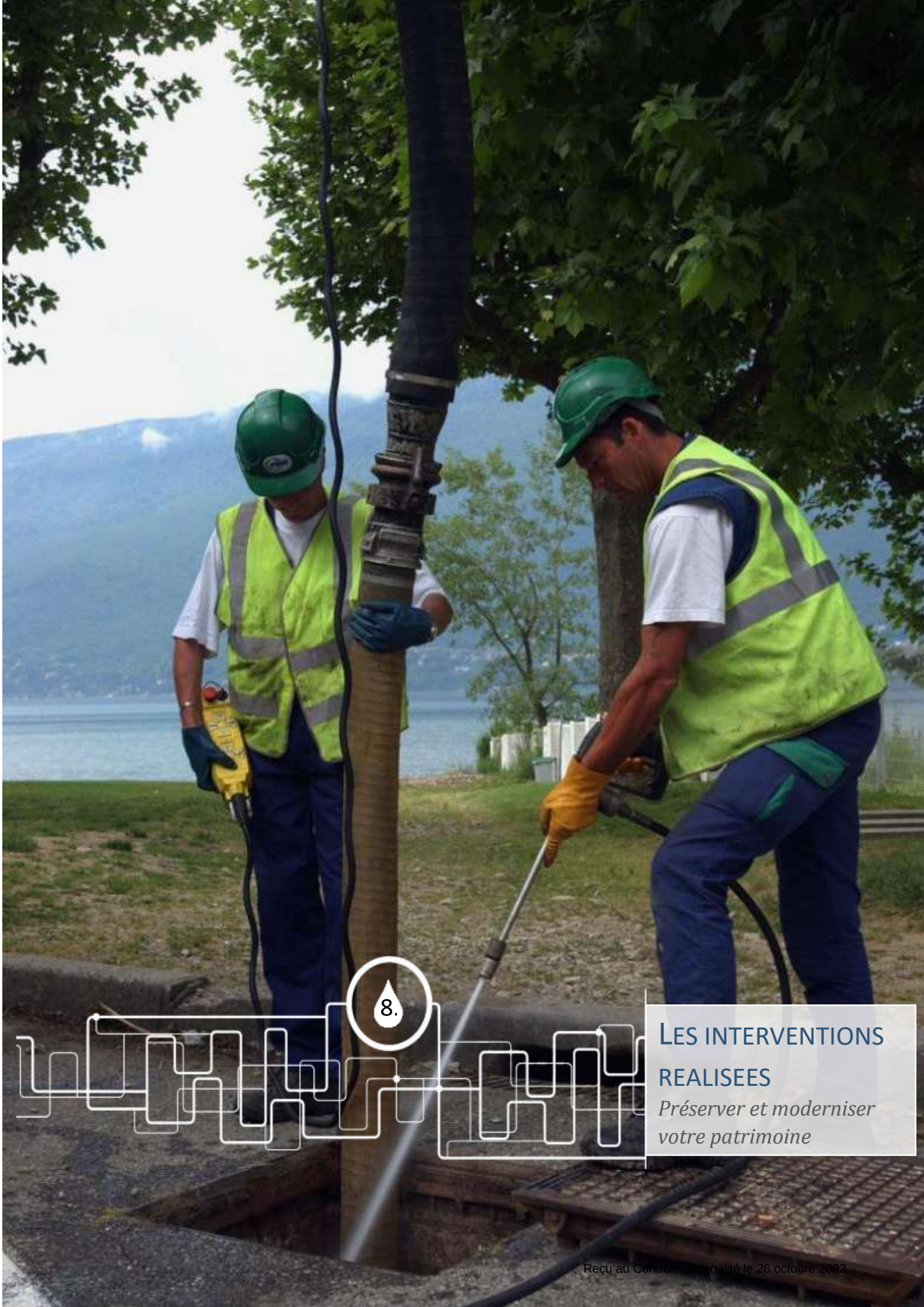

8.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2020	2021
Entretien niveau 2	254	233
Contrôles réglementaires	171	158

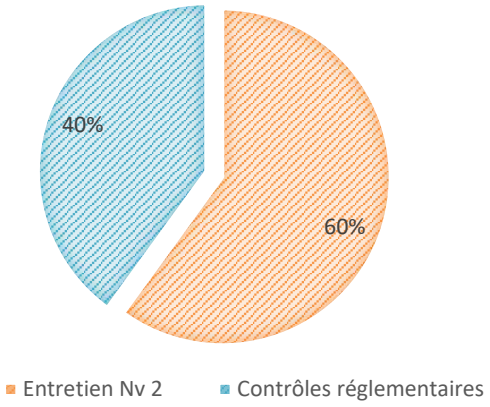

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :
Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2020	2021
Curatif	**253**	**233**

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs …) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

Les opérations d'hydrocurage

Les interventions d'hydrocurage réalisées sur les postes de relevage des stations d'épuration sont présentées dans le tableau ci-après :

	2021
Nettoyage postes de relevage STEP (nombre)	**31**

Le détail est présenté dans l'Annexe *Les opérations d'hydro-curage.*

Les opérations de renouvellement dans le cadre du fond contractuel

Le chapitre Annexe *Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fond contractuel* présente les opérations de renouvellement réalisées au cours de l'exercice 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

9.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement d'Alleins

- Création d'un poste toutes eaux afin que le retour des eaux des lits plantés de roseaux ne se fassent plus dans le poste de relevage en entrée de station.

- Les automates de la station sont obsolètes. Les pièces de remplacement ne sont plus disponibles. Il est donc urgent de remplacer ces automates.

- Ajout d'un dégrilleur automatique sur le poste de relevage avec vis compactrice

✓ Station de traitement de Berre

- Les automates de la station sont obsolètes. Les pièces de remplacement ne sont plus disponibles. Il est donc urgent de remplacer ces automates.
- Mise en place sur la centrifugeuse d'un dégazeur avec un système de trappes pour faciliter les opérations de nettoyage et réduire les colmatages

- Etudier le dévoiement de l'alimentation électrique des deux clarificateurs
- Renouveler toutes les armoires électriques. Ces armoires ont plus de 20 ans, sont corrodées par l'H2S et présentent un risque d'incendie

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement d'Eyguières

- Mise en place sur la centrifugeuse d'un dégazeur avec un système de trappes pour faciliter les opérations de nettoyage et réduire les colmatages

- Etude de mise en place d'une filtration en amont des UV pour limiter les déchets (feuilles, brindilles, etc.) qui tombent dans le clarificateur et perturbent le bon fonctionnement des UV
- Mise en place d'une extraction d'air dans le local des eaux industrielles pour réduire l'humidité et les dégradations des pompes EI et de l'armoire électrique du traitement UV.
- Création d'une plateforme pour accéder au moto-réducteur de la vis de transfert des sables
- Améliorer le système de dégraissage/déshuilage : remplacer la corde qui entraine la racle par une chaine et son système d'entrainement.
- Amélioration du chemin d'accès le long du canal. Ce chemin est dégradé.
- Reprendre la pente de l'escalier qui n'est pas adaptée et est dangereuse.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Lancon Village

- Prévoir l'installation d'une potence pour sortir en toute sécurité les pompes de liqueur mixte
- Les automates de la station sont obsolètes. Les pièces de remplacement ne sont plus disponibles. Il est donc urgent de remplacer ces automates.
- Mise en place d'un capotage sous la centrifugeuse avec reprise de l'air vicié pour traiter l' H2S issu des centrats
- Création d'un poste à flottant pour le dégazeur et le clarificateur.
- Remplacement du bulle à bulle par une sonde radar sur le débitmètre d'eau traitée
- reprendre la pente dans le local de la centrifugeuse pour éviter les eaux de rinçage sortent du local et aillent au milieu naturel.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Lancon Sibourg

- Ajout d'un dégrilleur automatique avec vis compactrice sur le poste de relevage d'entrée.
- Renouvellement des 5 lits de séchages des boues. Il faudrait installer des planelles pour limiter la pousse des plantes et faciliter le traitement.
- Mettre des abris de protection au niveau préleveurs entrée et sortie
- Créer un dégazeur entre le bassin d'aération et le clarificateur.
- Créer une dalle pour positionner les deux préleveurs

✓ Station de traitement de Mallemort

- Ajout d'un dégrilleur automatique avec vis compactrice sur le poste de relevage d'entrée
- Mise en place sur la centrifugeuse d'un dégazeur avec un système de trappes pour faciliter les opérations de nettoyage et réduire les colmatages

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Rognac

- Mettre en place un dégrilleur grossier, avec vis compactrice, au niveau du poste de relevage en amont de la station
- Reprendre le caniveau grille d'eaux pluviales à l'entrée de la STEP

- Remplacer la sonde bulle à bulle du canal d'eau traitée par un radar

- Mise en place sur la centrifugeuse d'un dégazeur avec un système de trappes pour faciliter les opérations de nettoyage et réduire les colmatages

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Salon de Provence

Désignation	Demande amélioration
Amélioration dessablage	Afin d'améliorer le remplissage des bennes à sables, la modification de la canalisation en rajoutant une articulation sera à envisager.
Poste à flottants	Les postes à flottants des clarificateurs pourraient être modifiés et notamment surélevés. En effet, en cas de défaut des pompes ou de bouchages, le débordement se fait dans le milieu naturel.
Bâche à graisses extérieures	Système de pompage non adapté au sable présent dans la bâche qui se bouche constamment. Remplacer la pompe à vis excentrée par une pompe immergée.
Rejet clarificateurs	Fonctionnement de l'installation : actuellement, les effluents d'eau traitée qui sortent des clarificateurs sont conformes mais sont malgré tout repompés pour passer sur les Actiflos. Une modification de l'installation permettrait de rejeter les effluents directement en sortie de clarificateur via le canal de by-pass. Cette modification permettrait de réaliser des économies électriques et réduire le vieillissement de certains équipements. Le traitement des actiflos seraient donc qu'en secours pluie.
Sécurisation du traitement	Mise en place d'un analyseur PO4 en continu avec automatisme pour gestion du Traitement tertiaire intégrant la motorisation du batardeau pour mise en service automatique du physico tertiaire
PR d'entrée	Installation d'une dérivation du palonnier permettant de déplacer les pompes de relevages et de ne plus les poser sur les trappes du PR
Point A2	Remplacement du système de comptage en place qui ne peut être vérifier par une sonde US
Surpresseurs	Changement des surpresseurs Robushi par une technologie moins calorifuge, ce qui permettrait d'éviter les défauts de température pendant les fortes chaleurs estivales.
Postes de dépotages	L'usine est la principale qui accepte les camions de dépotages dans la zone. L'amélioration de ces postes de dépotages permettraient d'éviter les casses récurrentes de certains équipements : • Mettre en place un tamis sur le point de dépotage des Matières de vidanges. • Redimensionner le poste des produits de curage qui est actuellement sous dimensionné.

- Réhausser le poste à flottant pour éviter tout risque de surverse au milieu naturel
-
- Etude à mener pour améliorer le traitement des produits de curage qui peuvent être constitués de filasses avec le redimensionnement du Trommel

- Mise en place d'un dégrilleur automatique sur le point de dépotage des matières de vidange

- Remplacer les dégrilleurs fins
    - Le dégrilleur fin 2 est à l'arrêt depuis le 29/09/21. Plusieurs pièces sont hors service.
      La remise en service de ce dégrilleur fin nécessite :
        - L'utilisation d'une grue. Or à ce jour, malgré de multiples demandes, l'aviation militaire n'a pas autorisé cette intervention.
        - De fabriquer des pièces spécifiques car le fournisseur de ce dégrilleur n'est plus en activité. Cette situation entraine un allongement des délais. de remise en service.
    - Il serait intéressant d'étudier la possibilité de remplacer les deux dégrilleurs fins actuels par des équipements dont le fournisseur serait en activité pour faciliter la fourniture des pièces de rechanges. De plus, il faudrait choisir un équipement dont la maintenance pour réparation ne nécessiterait plus l'utilisation d'une grue permettant ainsi de réduire les délais d'interventions.

- Mise en place sur les centrifugeuses d'un dégazeur avec un système de trappes pour faciliter les opérations de nettoyage et réduire les colmatages

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

10.

LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

30/03/2022

AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEMENT
COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région	**SUD-EST**
Centre	**PACA**
Département	**BOUCHES-DU-RHÔNE**
Collectivité	**METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE - TERRITOIRE DU PAYS SALONAIS**

LIBELLÉ en milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en %
PRODUITS	**7 195,5**	**7 804,2**	**8,5%**
Exploitation du service	**5 225,6**	**4 807,1**	
Collectivités et autres organismes publics	**975,0**	**1 945,0**	
Travaux attribués à titre exclusif	**762,5**	**742,4**	
Produits accessoires	**232,3**	**309,7**	
CHARGES	**6 926,4**	**8 100,1**	**16,9%**
Personnel	**1 274,4**	**1 299,5**	
Energie électrique	**576,6**	**537,4**	
Produits de traitement	**199,6**	**178,2**	
Analyses	**62,9**	**50,7**	
Sous-traitance, matières et fournitures	**2 169,7**	**2 323,7**	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**73,3**	**54,2**	
Autres dépenses d'exploitation	**463,0**	**472,4**	
- Télécommunications, poste et télégestion	32,1	21,7	
- Engins et véhicules	212,3	257,1	
- Informatique	80,4	80,2	
- Assurances	20,4	21,4	
- Locaux	59,0	28,1	
- Charges et fournitures diverses	58,9	64,0	
Contribution des services centraux et recherche	**373,2**	**342,7**	
Collectivités et autres organismes publics	**975,0**	**1 945,0**	
Charges relatives aux renouvellements	**619,9**	**622,0**	
- Electro mécanique	399,4	400,2	
- Réseau	220,5	221,8	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	**102,1**	**105,2**	
Perte sur créances irrécouvrables & contentieux	**36,8**	**169,2**	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**269,0**	**-295,9**	
Résultat financier	**-6,2**	**-3,9**	
Résultat exceptionnel	**-0,3**	**-9,6**	
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT	**262,5**	**-309,4**	
Impôt sur les Sociétés	**78,1**		
RÉSULTAT NET	**184,3**	**-309,4**	

(Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 165-067003 -131401 -02 2021120

(Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennent : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 30/03/2022

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

165 - AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEM

REEL

	CC_13102131401 - AGGLOPOLE EU COLLECTE RESEAUPR	CC_13102131501 - AGGLOPOLE EU TRAITEMENT (STEP)	CC_13102131601 - AGGLOPOLE EU AUTRES	165 - AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEM
	Année_2021	Année_2021	Année_2021	Année_2021
ACTIVITE	5 692 973	123 284	42 956	5 859 213
FRAIS DE PERSONNEL	469 530	457 433	352 587	1 299 550
SOUS TRAITANCE GENERALE	532 760	418 238	2 505	953 503
DECHETS - COUT DE TRAITEMENT	188 122	1 330 104	-	1 518 225
CONTROLES ET ANALYSES	4 421	63 976	386	68 782
SUPPORTS OPERATIONNELS	-	-	165 254	165 254
FRAIS DE QUITTANCEMENT	-	-	80 204	80 204
PRODUIT DE TRAITEMENT	-	173 363	4 826	178 189
ENERGIE	79 903	457 466	-	537 369
MATERIEL ET FOURNITURES D'EXPLOITATION	164 101	83 286	41 529	288 916
CHARGES DE RENOUVELLEMENT	5 636	3 952	0	1 683
VEHICULES - ENGINS	221 132	-	35 960	257 091
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EBITDA	167 512	0	1 709	169 221
NB_410 - AMORTISSEMENT MOYEN EXPLOITATION	56 842	20 526	-	77 368
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AUTRE	33 420	12 646	4 370	41 696
IMPOTS ET TAXES	28 185	-	25 974	54 159
RELATIONS EXTERIEURES	222	30	932	1 184
COUT DES LOCAUX	88	11 083	16 956	28 127
FRAIS ADMINISTRATIFS	5 722	1 602	56 796	64 120
CHARGES AFFECTEES AU FINANCEMENT	27 823	-	-	27 823
COUVERTURE FRAIS DE STRUCTURES	-	-	342 677	342 677
RESULTAT FINANCIER	-	-	3 870	3 870
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	9 638	9 638
NB_901 - IS	-	-	-	-
NB_902 - PARTICIPATION	-	-	-	-
RESULTAT NET				309 437

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ETAT FOURNISSEURS MIGS AU 31/12/2021

N° fourn	NOMS FOURNISSEURS	CODE MIG	TOTAL FOURNISSEURS 401	TOTAL FOURNISSEURS 408	TOTAL	601	605...	606...	613100	616	621	628	635	66	658	TOTAL CHARGES	Validation
							(604+605)					(611+615+62...)					
F00029627 + F00000284	SAUR SIEGE	U00 - (900)	5 758,95		5 758,95		109,60			25 865,41		3 159,67				29 134,68	
F00001225	SAUR RELAIS	503			-									3 896,10		3 896,10	
1391609	ACCM ASST	158			-											0,00	
1008178	COVED	060			-											0,00	
	CISE TP SUD EST	911		950,00	950,00		825,00									825,00	
1019966	STEREAU	102			-											0,00	
1284182	CISE TP REUNION	180			-											0,00	
F00027550 + F00000283	SAUR SUD EST + SAUR NIMES	U60	615 981,02	743 130,69	1 359 111,71		1 834 506,05	17 007,73			490 653,23	351 349,43				2 693 516,44	
1258099	SAUR SUD OUEST	U30			-											0,00	
	ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION	601		5 939,65	5 939,65		46 808,33	3 720,00								50 528,33	
1021717	SMDS	172			-											0,00	
TOTAUX			621 739,97	736 241,04	1 357 981,01	0,00	1 882 248,98	20 727,73	0,00	25 865,41	490 653,23	354 509,10		3 896,10		2 777 900,55	

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commentaires sur les variations significatives N/N-1

PRODUITS

- Exploitation du service : -418 K€
  - Actualisation du tarif de la redevance assainissement : +30 K€ (+0,6%)
  - Ecarts sur reversement de la redevance assainissement relative à la période du 2ème semestre 2020 : -280 K€
  - Autres éléments dont variation des consommations : -168 K€

- Travaux attribués à titre exclusif : -20 K€

- Produits accessoires : +77 K€
  - Matières de vidange dépotées dans les STEP : +73 K€

CHARGES

- Charges de personnel : +25 K€
  - Travaux neufs : +4 K€
  - Autres éléments (participation des salariés, négociation annuelle sur les rémunérations, cotisations patronales, réparations de casses réseau, interventions clientèle, …) : +21 K€

- Sous-traitance, matières et fournitures : +154 K€
  - Travaux neufs : -62 K€
  - Transport et traitement des boues : +168 K€
  - Autres charges (sous-traitance pour réparations de casses réseau, sous-traitance hydrocurage, matériel et fournitures réseau, contrôles réglementaires, entretien espaces verts, location matériel courte durée ...) : +48 K€

- Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux : +132 K€
  - Reclassement des impayés venant en déduction de la redevance d'assainissement reversée par le délégataire eau (représentant 2% des sommes facturées) : +146 K€
  - Pertes sur créances irrécouvrables : +9 K€
  - Variation des provisions pour créances douteuses : -23 K€

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

SYNTHESE

Après une année 2020 positive et en amélioration par rapport à 2019, l'exercice 2021 affiche un résultat net négatif de -309 K€, se dégradant principalement par la baisse des recettes de la redevance assainissement et par une augmentation des charges de sous-traitance.

Commentaires sur les variations significatives N/CEP

Les commentaires ci-après sont basés sur le CEP avenant 4 en valeur de base 2013

PRODUITS

- Exploitation du service : +365 K€
  - Actualisation du tarif de la redevance assainissement : +387 K€ (+8,7%)
  - Autres éléments dont variation des consommations : -22 K€

- Travaux attribués à titre exclusif : +151 K€
  - Actualisation du tarif du bordereau de prix : +38 K€ (+6,4%)
  - Autres éléments dont variation du nombre de branchements neufs : +113 K€

- Produits accessoires : +126 K€
  - Actualisation des frais d'accès au service : +13 K€ (+8,7%)
  - Autres éléments dont matières de vidange dépotées dans les STEP : +113 K€

CHARGES

- Charges de personnel : +431 K€
  - Travaux neufs : +98 K€

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Autres éléments (participation des salariés, négociation annuelle sur les rémunérations, cotisations patronales, réparations de casses réseau, interventions clientèle, …) : +333 K€

- Sous-traitance, matières et fournitures : +213 K€
  - Transport et traitement des boues : +147 K€
  - Curage des réseaux, inspections télévisées : +74 K€
  - Autres charges (sous-traitance pour réparations de casses réseau, sous-traitance hydrocurage, matériel et fournitures réseau, contrôles réglementaires, entretien espaces verts, location matériel courte durée ...) : -8 K€

- Engins et véhicules : +145 K€
  - Travaux neufs : +16 K€
  - Autres charges (inflation sur les coûts dont carburant, locations d'engins et véhicules de longue durée, ...) : +129 K€

- Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux : +127 K€
  - Impayés venant en déduction de la redevance d'assainissement reversée par le délégataire eau (représentant 2% des sommes facturées) : +146 K€
  - Pertes sur créances irrécouvrables : +9 K€
  - Variation des provisions pour créances douteuses : -28 K€

SYNTHESE

Le résultat cumulé depuis le début du contrat est globalement conforme au compte d'exploitation prévisionnel.

Autres éléments

1) **Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux**

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- Pertes sur créances irrécouvrables
- Provisions pour créances douteuses

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- Impayés venant en déduction de la redevance d'assainissement reversée par le délégataire eau

Cette rubrique a fait l'objet de reclassements dans les CARE depuis l'exercice 2020 :

- Pertes sur créances irrécouvrables et provisions pour créances douteuses : constaté en « Charges diverses » sur les CARE antérieurs à 2020
- Impayés venant en déduction de la redevance d'assainissement reversée par le délégataire eau : constaté en produits « Exploitation du service » sur les CARE antérieurs à 2021

2) Composition de la redevance assainissement

Année 2021

	Part Fermier K€ HT	Part Collectivité K€ HT	Part Organismes K€ HT	Total K€ HT
FACTURATION APE	4 629	1 723		6 352
FACTURATION APA	178	67	155	400
	4 807	**1 790 (*)**	**155**	**6 752**

Année 2020

	Part Fermier K€ HT	Part Collectivité K€ HT	Part Organismes K€ HT	Total K€ HT
FACTURATION APE	4 961	756		5 717
FACTURATION APA	265	52	167	484
	5 226	**808**	**167**	**6 201**

(*) Hausse du tarif part Collectivité (2021 : 0,2761€/m3 ; 2020 : 0,1161 €/m3)

3) Comptes sociaux

La liasse fiscale de l'exercice 2021 n'est pas disponible à la date du 31 mars. Nous vous transmettrons ultérieurement au 2ème trimestre 2022 ce document au format pdf, par courriel séparé, ainsi que les liasses fiscales des années 2019 et 2020.

4) Rapports des commissaires aux comptes

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

La société Saur, associé unique de la société Agglopole Provence Assainissement, après avoir pris acte de la promulgation de la loi Pacte n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ainsi que de l'entré en vigueur du Décret n° 2019-514 du 24 mai 2019 fixant les seuils de désignation des commissaires aux comptes et les délais pour élaborer les normes d'exercice professionnel, et constatant que la société ne dépasse plus les seuils fixés par ledit décret, décide ne pas procéder à la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

5) **Pénalités**

Néant

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat :* il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.

- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. <u>Charges relatives aux Investissements du domaine privé :</u>

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. <u>Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :</u>

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

11.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2021

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
ALLEINS - STEP - 2500 EH	2004	2 500	Domestique	Eaux usées_Boues activées à faible charge et Traitement secondaire. Boues_Déshydratation gravitairesur sur lits plantés de roseaux et géotube.	Oui	Non	ALLEINS
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	1987	8 100	Domestique Séparatif	Eaux usées_Boues activée en aération prolongée et Traitement secondaire. Boues_Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	Oui	Oui	LANCON-PROVENCE
BERRE - STEP - 21000 EH	1997	21 000	Domestique Séparatif	Eaux usées_Boues activées en aération prolongée et Traitement secondaire avec dénitrification et déphosphatation. Boues_Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	Oui	Oui	BERRE-L'ETANG
SENAS - STEP - 6000 EH	1998	6 000	Domestique Séparatif	Eaux usées_Boues activée en aération prolongée et Traitement secondaire avec dénitrification puis déphosphatation. Boues_Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	Oui	Non	SENAS
ROGNAC - STEP - 16000 EH	2000	16 000	Domestique Séparatif	Eaux usées_Boues activée en aération prolongée et Traitement secondaire avec dénitrification puis déphosphatation. Boues_Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	Oui	Oui	ROGNAC
LA FARE - STEP - 6500 EH	1979	6 500	Domestique Industriel	Eaux usées_Boues activée en aération prolongée et Traitement secondaire. Boues_Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	Oui	Non	LA FARE-LES-OLIVIERS
VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	2009	1 000	Domestique Séparatif	Eaux usées_Rizostep. Boues_Exctraction par currage.	Oui	Non	VERNEGUES
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	2017	1 000	Domestique Séparatif	Eaux usées_Rizostep. Boues_Exctraction par currage.	Oui	Non	VERNEGUES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	1999	3 000	Domestique Séparatif	Eaux usées Lagunage naturel et zone d'épandage. Boues Fosse à boues.	Oui	Oui	CHARLEVAL
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	2012	8 100	Domestique Industriel	Eaux usées Boues activée en aération prolongée et Traitement secondaire. Boues Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	Oui	Oui	MALLEMORT
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	1992	10 000	Domestique	Eaux usées Traitement secondaire déphosphatation. Boues Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	Oui	Non	EYGUIERES
LAMANON - STEP - 3000 EH	1994	3 000	Domestique Séparatif	Eaux usées Boues activée en aération prolongée et Traitement secondaire. Boues Stockage dans un silo et évacuation vers une STEP puis compostage.	Oui	Non	LAMANON
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	2005	65 000	Domestique Industriel Séparatif	Eaux usées Boues activée en moyenne charge et Traitement secondaire avec dénitrification puis déphosphatassions. Boues Déshydratation par centrifugeuse puis compostage.	Oui	Oui	SALON-DE-PROVENCE
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	1987	1 200	Domestique Séparatif	Eaux usées Boues activée en aération prolongée et Traitement secondaire. Boues Déshydratation solaire sur lits de séchage puis compostage.	Oui	Non	LANCON-PROVENCE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
ALLEINS	ALLEINS - STEP - 2500 EH	21 m³/h	2004	Oui	Non
BERRE-L'ETANG	BERRE - STEP - 21000 EH	175 m³/h	1997	Oui	Oui
CHARLEVAL	CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	25 m³/h	1999	Oui	Oui
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	83 m³/h	1900	Oui	Non
LA FARE-LES-OLIVIERS	LA FARE - STEP - 6500 EH	55 m³/h	1993	Oui	Non
LAMANON	LAMANON - STEP - 3000 EH	25 m³/h	1999	Oui	Non
LANCON-PROVENCE	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	10 m³/h	1999	Oui	Non
LANCON-PROVENCE	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	68 m³/h	1990	Oui	Oui
MALLEMORT	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	68 m³/h	1977	Oui	Oui
ROGNAC	ROGNAC - STEP - 16000 EH	133 m³/h	2000	Oui	Oui
SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	540 m³/h	2004	Oui	Oui
SENAS	SENAS - STEP - 6000 EH	50 m³/h	2000	Oui	Non
VERNEGUES	VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	9 m³/h	1900	Oui	Non

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2020	2021
ALLEINS - STEP - 2500 EH	106 603	104 125
BERRE - STEP - 21000 EH	1 249 331	1 157 331
CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	18 780	18 895
EYGUIERES - STEP - 10000 EH	465 664	431 551
LA FARE - STEP - 6500 EH	311 460	314 229
LAMANON - STEP - 3000 EH	63 114	70 205
LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	36 554	33 335
LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	387 082	318 940
MALLEMORT - STEP - 8100 EH	272 997	261 352
ROGNAC - STEP - 16000 EH	763 604	702 312
SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	2 889 454	2 594 703
SENAS - STEP - 6000 EH	249 600	209 420
VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	- 28 828	3 465
Total	**6 785 415**	**6 219 863**

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1

LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les données relatives à la qualité du traitement sont présentées dans les BSA, joints au RAD.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

13.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Sites_2021	VP.158	VP.159	VP.160	VP.161	VP.162	VP.163	VP.164	VP.165	Note finale
	20	10	20	30	10	10	10	10	
Alleins	1	0	1	1	1	0	0	1	90
Berre	1	0	1	1	1	1	0	1	100
Charleval	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Eyguières	1	0	1	1	1	0	0	1	90
La Fare	1	0	1	1	1	0	0	1	90
Lamanon	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Lançon-Sibourg	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Lançon Village	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Mallemort	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Rognac	1	0	1	1	1	1	0	1	100
Salon de Provence	1	0	1	1	1	0	0	1	90
Sénas	1	0	1	1	1	0	0	0	80
St-Chamas	1	0	1	1	1	0	0	1	90
Vernégues-Cazan	1	0	1	1	1	0	0	0	80
Vernègues-Village	1	0	1	1	1	0	0	0	80

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
ALLEINS	3
BERRE-L'ETANG	2
CHARLEVAL	1
EYGUIERES	3
LA FARE-LES-OLIVIERS	1
LAMANON	2
LANCON-PROVENCE	5
MALLEMORT	4
ROGNAC	3
SALON-DE-PROVENCE	1
SENAS	4
VERNEGUES	2
Total	**31**

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
ALLEINS	11/03/21	RELEVAGE ET PRETRAITEMENT
ALLEINS	11/10/21	RELEVAGE ET PRETRAITEMENT
ALLEINS	30/01/21	ALLEINS - STEP - 2500 EH
BERRE-L'ETANG	08/02/21	RELEVAGE EAU BRUTE step de Berre
BERRE-L'ETANG	15/07/21	RELEVAGE EAU BRUTE step de Berre
CHARLEVAL	20/05/21	RELEVAGE ET PRE TRAITEMENT
EYGUIERES	12/11/21	RELEVAGE ET PRETRAITEMENT
EYGUIERES	20/08/21	Relevage step Eyguières
EYGUIERES	30/03/21	Relevage step Eyguières
LA FARE-LES-OLIVIERS	15/07/21	RELEVAGE DE TETE step La Fare
LAMANON	06/10/21	RELEVAGE step Lamanon
LAMANON	26/07/21	RELEVAGE step Lamanon
LANCON-PROVENCE	13/09/21	RELEVAGE step Lançon Sibourg
LANCON-PROVENCE	14/12/21	RELEVAGE - EAU BRUTE step Lançon village
LANCON-PROVENCE	21/05/21	RELEVAGE - EAU BRUTE step Lançon village
LANCON-PROVENCE	21/05/21	RELEVAGE step Lançon Sibourg
LANCON-PROVENCE	30/04/21	RELEVAGE step Lançon Sibourg
MALLEMORT	02/08/21	RELEVAGE step Mallemort
MALLEMORT	11/10/21	RELEVAGE step Mallemort
MALLEMORT	15/11/21	RELEVAGE step Mallemort
MALLEMORT	26/03/21	RELEVAGE step Mallemort
ROGNAC	12/04/21	RELEVAGE EAU BRUTE step de Rognac
ROGNAC	18/08/21	RELEVAGE EAU BRUTE step de Rognac
ROGNAC	28/06/21	RELEVAGE EAU BRUTE step de Rognac
SALON-DE-PROVENCE	15/10/21	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH
SENAS	13/01/21	RELEVAGE step Sénas
SENAS	20/08/21	RELEVAGE step Sénas

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Date	Adresse
SENAS	21/05/21	RELEVAGE step Sénas
SENAS	30/03/21	RELEVAGE step Sénas
VERNEGUES	10/05/21	RELEVAGE STEP VERNEGUES
VERNEGUES	19/05/21	VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
-	39	1	40
ALLEINS	12	0	12
BERRE L ETANG	13	0	13
Berre-l'Étang	20	0	20
Charleval	2	0	2
EYGUIERES	5	0	5
Eyguières	10	0	10
LA FARE LES OLIVIERS	2	0	2
La Fare-les-Oliviers	9	0	9
Lamanon	3	0	3
LANCON PROVENCE	2	0	2
Lançon-Provence	31	0	31
Mallemort	22	0	22
Rognac	7	1	8
SALON DE PROVENCE	7	0	7
Salon-de-Provence	28	0	28
SENAS	2	0	2
Sénas	17	0	17
Total	**231**	**2**	**233**

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Centrifugeuse N°2	16/02/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Centrifugeuse N°1	16/02/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Armoire de commande UV	17/02/21	Curatif
SENAS	SENAS - STEP - 6000 EH	VIS A SABLE	02/03/21	Curatif
ROGNAC	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Centrifugeuse	17/03/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Centrifugeuse	17/03/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Groupe Electrogène	18/03/21	Curatif
SENAS	SENAS - STEP - 6000 EH	RACLEUR DES GRAISSES	25/03/21	Curatif
MALLEMORT	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	CENTRIFUGEUSE	24/04/21	Curatif
-	BERRE - STEP - 21000 EH	BALLON ANTI-BELIER 270 L	24/04/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Centrifugeuse N°2	05/05/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Moteur vis centrifugeuse 2	17/05/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Réacteur UV	24/05/21	Curatif
LA FARE	LA FARE - STEP - 6500 EH	Centrifugeuse	31/05/21	Curatif
LANCON	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Centrifugeuse	31/05/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	05/08/21	Préventif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Moteur vis centrifugeuse 2	23/08/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Moteur bol centrifugeuse 2	23/08/21	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	DEGRILLEUR ROTATIF + CAPOTAGE	17/10/21	Curatif
-	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur d'air 1 Aération	25/10/21	Curatif
MALLEMORT	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	SURPRESSEUR d'AIR N°1	25/10/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	SURPRESSEUR N°1 Surpresseur d'air 1	25/10/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	SURPRESSEUR N°2 Surpresseur d'air 2	25/10/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur d'air 1 biolix	25/10/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur d'air 3 aeration	25/10/21	Curatif
-	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	SURPRESSEUR d'AIR N°2	25/10/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur 2 anoxie	25/10/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur 1 anoxie	25/10/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur d'air 2 biolix	25/10/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur d'air 2 Aération	25/10/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Agitateur N°1 anoxie	01/11/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Groupe Electrogène	08/11/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Centrifugeuse	28/11/21	Curatif
BERRE	BERRE - STEP - 21000 EH	CENTRIFUGEUSE	28/11/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Centrifugeuse	29/11/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Centrifugeuse	07/12/21	Curatif
BERRE	BERRE - STEP - 21000 EH	DEGRILLEUR	07/12/21	Curatif
MALLEMORT	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	SURPRESSEUR d'AIR N°1	14/12/21	Curatif
SALON DE PCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Groupe Electrogène	26/12/21	Curatif
BERRE	BERRE - STEP - 21000 EH	Surpresseur air B	27/12/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Télésurveillance S550	04/01/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Pompe n°1	25/01/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Télésurveillance S550	08/02/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Débitmètre entrée station	09/02/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Télésurveillance S550	09/02/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Débitmètre entrée station	13/03/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Pluviomètre	01/04/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Télésurveillance S550	27/09/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Sonde à oxygène redox	27/10/21	Curatif
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Pompe n°1	02/11/21	Curatif
ALLEINS	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Turbine	22/11/21	Curatif
ALLEINS	ALLEINS - STEP - 2500 EH	ARMOIRE ELECTRIQUE	09/12/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	ARMOIRE ELEC. LIAISON	22/11/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	ARMOIRE TRAITEMENT BOUE	24/11/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	SOFREL	26/11/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	SOFREL	26/11/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Pompe relevage toutes eaux	26/11/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	BENNE RECEPTRICE BOUES 1	26/11/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Pompe relevage toutes eaux	01/12/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	CENTRIFUGEUSE	01/12/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Agitateur N°2 F A	06/12/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	ARMOIRE BT PRETRAITEMENT	13/12/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	COFFRET LOCAL CENTRIF	13/12/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	VIS TRANSPORTEUSE	13/12/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	COFFRET DEP. TOUTES EAUX	14/12/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Surpresseur air A	04/01/21	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Agitateur N°3 F B	05/01/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	AUTOMATE	21/01/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	BERRE - STEP - 21000 EH	11/02/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	AUTOMATE	15/02/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	AUTOMATE	15/02/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Agitateur N°4 Anaérobie F B	15/02/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Agitateur N°6 Anaérobie F A	24/02/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Surpresseur air A	03/05/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	COFFRET - POMPE LAVAGE	06/05/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	PONT RACLEUR CLARIF. N°2	21/05/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	AGITATEUR N°5 ANOXIE F.A	04/06/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	ECLAIRAGE - STATION	06/07/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Agitateur N°6 Anaérobie F A	06/09/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	POMPE A BOUE - N°1	28/09/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	POMPE A BOUE - N°2	30/09/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	CUVE PREPARAT° POLYMÈRE	07/10/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	CENTRIFUGEUSE	13/10/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	AUTOMATE	28/10/21	Curatif
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	PONT RACLEUR CLARIF. N°2	09/11/21	Curatif
Charleval	CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	GROUPE ELECTROGENE	06/01/21	Curatif
Charleval	CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	GROUPE ELECTROGENE	22/02/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Cuve de stockage FeCl3	24/11/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Centrifugeuse	26/11/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Réacteur UV	30/11/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	POMPE RECIRCULATION 1	14/12/21	Curatif
EYGUIERES	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	29/12/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Benne à boues	21/01/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Benne à boues	28/01/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	CLARIFICATEUR PONT RACLEUR Pont clarificateur	09/02/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	SURPRESSEUR EAU INDUSTRIELLE	08/04/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Armoire de commande UV	08/04/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	09/06/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Télésurveillance S50 Poste local SOFREL S550 Armoire existan	01/07/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Télésurveillance S50 Poste local SOFREL S550 Armoire existan	02/07/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	POMPE GAVEUSE PCM Pompe à rotor excentré en caisse - Polymèr	19/08/21	Curatif
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	CLARIFICATEUR PONT RACLEUR Pont clarificateur	07/10/21	Curatif
LA FARE LES OLIVIERS	LA FARE - STEP - 6500 EH	CUVE POLYMERE 1.2M3	09/12/21	Curatif
LA FARE LES OLIVIERS	LA FARE - STEP - 6500 EH	LA FARE - STEP - 6500 EH	24/12/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	PRELEVEUR XANTOS SORTIE	12/01/21	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	Variateurs centrifugeuse	29/01/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	DEGRILLEUR AQUA GARD	04/02/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	DETECTION SURVERSE	01/03/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	AUTOMATE	01/04/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	Centrifugeuse	02/04/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	PONT RACLEUR FENWICK	16/06/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	SONDE DE NIVEAU	21/09/21	Curatif
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	SONDE DE NIVEAU	12/10/21	Curatif
Lamanon	LAMANON - STEP - 3000 EH	LAMANON - STEP - 3000 EH	22/02/21	Curatif
Lamanon	LAMANON - STEP - 3000 EH	Pompe relevage n°1	15/03/21	Curatif
Lamanon	LAMANON - STEP - 3000 EH	goulotte de récupération des graisses	22/10/21	Curatif
LANCON PROVENCE	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	23/11/21	Curatif
LANCON PROVENCE	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Pompe Doseuse Polymere	03/12/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	AGITATEUR ANOXIE	04/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	SOFREL S550	18/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Débitmètre sortie biologique (sonde US + seuil triangulaire)	20/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	22/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	TURBINE AERATION	26/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	RV EXTRACT BOUES EPAISSI.	26/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	DEVERSOIR ADD EAU REJET	27/01/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	SOFREL S550	01/02/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	DEBITMETRE EAU REJET	01/02/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	GROUPE ELECTROGENE	02/02/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Sonde US	08/02/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	PONT RACLEUR CLARIF.	12/02/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	BENNE DE DEGRILLAGE	17/02/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	01/03/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	SOFREL S550	03/03/21	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	POMPE EPAISSISSEMENT	19/03/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	MESURE OXYGENE AERATION	26/03/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Préleveur entrée station	08/04/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Débitmètre sortie biologique (sonde US + seuil triangulaire)	08/04/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	CLASSIFICATEUR A SABLE	08/04/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	2014 PRELEVEUR ENTRÉE XANTOS	03/05/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Tuyauterie-Vannes Pompes Collatures	04/05/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	BENNE DE DEGRILLAGE	04/05/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	DEGRILLEUR COURBE	12/05/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	ARMOIRE BT - N°1	14/05/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Sonde Piezo	01/06/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	RV EXTRACT BOUES EPAISSI.	18/06/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Ecran Tactile Centrifugeuse	28/06/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Débitmètre sortie biologique (sonde US + seuil triangulaire)	08/09/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Pompe Doseuse Polymere	30/09/21	Curatif
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Tuyauterie-Vannes Pompes Collatures	29/10/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	GROUPE ELECTROGENE	06/01/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	TAMISEUR N° 1	12/01/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	POMPE GAVEUSE	25/01/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	AUTOMATE PROGRAMMABLE	09/02/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	TUYAUTERIE D' ALIMENTATION DES BENNES	11/02/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	TELESURVEILLANCE SOFREL	17/02/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	SONDE DE NIVEAU	26/02/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	POMPE EAU INDUSTRIELLE N° 1	15/04/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	TAMISEUR N° 2	25/05/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	VARIATEUR SURPRESSEUR N°1	26/05/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	POMPE DOSEUSE prépa polymères	28/05/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	TAMISEUR N° 2	11/06/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	ARMOIRE ELECTRIQUE POSTE RELEVAGE	28/06/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	CLAPET Ppe de surface RELEVAGE N°2	26/07/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	CLAPET Ppe de surface RELEVAGEN°1	27/07/21	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	COMPRESSEUR production d'air	18/08/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	PRELEVEUR D'ENTREE	13/09/21	Curatif
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	PRELEVEUR D'ENTREE	08/10/21	Curatif
MALLEMORT	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	DEBITMETRE SORTIE	22/11/21	Curatif
MALLEMORT	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	ARMOIRE ELECTRIQUE POSTE RELEVAGE	29/11/21	Curatif
MALLEMORT	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	CENTRALE de prépa POLYMERES	30/11/21	Curatif
MALLEMORT	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	VANNE PNEUMAT GUILLOTINE TAMIS N° 2	30/11/21	Curatif
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Pont Racleur degraisseur 3	20/01/21	Curatif
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	2013 Poste local 1315 SE ROGNAC	26/01/21	Curatif
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Benne a boue 1	08/02/21	Curatif
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Armoire BT 2	10/02/21	Préventif
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	2014 Armoire AE 200 (Bureau)	24/02/21	Curatif
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Sonde oxygene	24/02/21	Curatif
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Pompe recirculation 1B	22/03/21	Curatif
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Pont Racleur clarificateur 1	06/05/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Degrilleur gros 2 eau brute	25/11/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur d'air 3 aeration	30/11/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	30/11/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur 2 anoxie	02/12/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Trommel tamisage mat cura	02/12/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Pompe n1 relevage eau brute	08/12/21	Curatif
SALON DE PROVENCE	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Motoreducteur clarification 2	10/12/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	2013 Pompe gaveuse N°1	06/01/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Preleveur entrée station	08/01/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Preleveur rejet	08/01/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Bras racleur N°1 degraisseur	27/01/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	2013 Agitateur fond	01/02/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	2013 Benne	05/02/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	2013 Benne	05/02/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Pompe recirculation des boues	05/02/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	2013 Pompe gaveuse N°1	08/02/21	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Pompe recirculation des boues	15/02/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Motoreducteur racleur N°1 degraisseur	26/02/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur d'air 1 Aération	09/03/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	(RA) Roue N°2 clarificateur 2	02/04/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur d'air 3 aeration	06/04/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Bras racleur N°1 degraisseur	13/04/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Moteur vis centrifugeuse 2	18/04/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Pompe N°1 eau industrielle	19/04/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Electrodes potassium	22/04/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Trommel tamisage mat cura	02/06/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Roue N°1 clarificateur 2	07/06/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Surpresseur d'air 1 Aération	12/07/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Ppe refoul trommel mat cura	02/08/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	2013 BORGER Pompe à lobes dégraisseur 2	27/08/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Clifford clarificateur 2	27/09/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Degrilleur fin n°2	29/09/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Degrilleur gros 2 eau brute	01/10/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Trommel tamisage mat cura	15/10/21	Curatif
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Vis archimède mat cura	17/11/21	Curatif
SENAS	SENAS - STEP - 6000 EH	Pompe doseuse polymère	30/11/21	Curatif
SENAS	SENAS - STEP - 6000 EH	DEGRILLEUR COURBE ROTATIF	30/11/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Moto réducteur Racle à graisses	07/01/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	TURBINE D'AERATION 3	08/01/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	POMPE GAVEUSE	26/01/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	POMPE GAVEUSE	02/02/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Télésurveillance S550	09/02/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Télésurveillance S550	09/02/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	CARTE ET CABLE AUTOMATE	12/02/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	DEBITMETRE BOUES	23/02/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Benne a boues	23/02/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Télésurveillance S550	05/03/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Benne a boues	23/03/21	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Benne a boues	20/04/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Compresseur	28/05/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	PRESSE A BANDE	01/07/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	DEGRILLEUR COURBE ROTATIF	12/07/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	PRESSE A BANDE	11/10/21	Curatif
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Moto réducteur Racle à graisses	17/11/21	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	BERRE - STEP - 21000 EH	15/04/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	18/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	ROGNAC - STEP - 16000 EH	17/03/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	12/04/21
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	SENAS - STEP - 6000 EH	16/04/21
Vernègues	VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH	16/04/21
Vernègues	VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	VERNEGUES - STEP (Cazan)- 1000 EH	16/04/21

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Potence sur pied nue relevage	18/03/21
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Potence sur pied avec palan	18/03/21
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Potence sur pied avec treuil ET	18/03/21
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Potence sur pied avec treuil panier dégrilleur	18/03/21
Alleins	ALLEINS - STEP - 2500 EH	Potence sur pied avec treuil BA	18/03/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	PALAN ELECTRIQUE + MONORAIL VESTIAIRE	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Monorail avec chariot et palan local déshuilage dégraissage	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue déshuileur	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence levage agitateur contact F B 2BA01	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Monorail avec chariot et palan prétraitement des boues	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue prétraitement des boues	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Monorail avec chariot et palan local prétraitement	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied avec treuil file B clarificateur	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Monorail avec chariot et palan centrifugeuse	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	PIED DE POTENCE CLARIF B 100Kg	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue file A	06/04/21

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Pied de potence seul file B liqueur mixte	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue file A anoxie 2AA03	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue file A bassin d'aération	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Pied de potence file A clarificateur	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Pied de potence seul file A anaérobie 2AA02	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Portique avec chariot et palan eaux traitées	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Pied de potence file A	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue file A liqueur mixte 2AP01A	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Pied de potence seul file B aération 2BA02	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue file A manutention	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Pied de potence seul file A 2AA04A	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Pied de potence seul file B aération 2BA04A	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue file B graisse extérieur	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue agitateur contact file A 2AA01	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Potence sur pied nue file B anaérobie	06/04/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Ligne de vie bassin aèration B - n°2	28/06/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Ligne de vie bassin aèration B - n°1	07/07/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Ligne de vie bassin aèration A - n°1	07/07/21
Berre-l'Étang	BERRE - STEP - 21000 EH	Ligne de vie bassin aèration A - n°2	07/07/21
Charleval	CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	PIED DE POTENCE POSTE DE RELEVAGE	19/04/21
Charleval	CHARLEVAL - STEP - 3000 EH	POTENCE 100KG PANIER DÉGR	19/04/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Portique avec chariot et palan recirculation	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence murale nue	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Portique avec chariot relevage	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence sur pied avec treuil dégraisseur	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence sur pied avec treuil local benne à boues	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence sur pied avec treuil bassin d'aération	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence sur pied avec treuil bassin d'orage	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence Agitateur	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence sur pied avec treuil aération file n°2	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence sur pied nue	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence sur pied avec treuil bassin d'aération	18/03/21

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Monorail avec chariot et palan centrifugeuse	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Palonnier aération	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence + embase	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence Pompe	18/03/21
Eyguières	EYGUIERES - STEP - 10000 EH	Potence Hydroejecteur	18/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	MONORAIL ET CHARIOT SILO A BOUE	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	PALAN 500Kg BOUACHERIA S	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	POTENCE DE LEVAGE AGITATEUR BASSIN ANAEROBIE	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	MONORAIL ET CHARIOT POMPE RECIRCULATION	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	MONORAIL ET CHARIOT PRETRAITEMENT	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	POTENCE DE LEVAGE ET PIED POMPE TOUTES EAUX	17/03/21
La Fare-les-Oliviers	LA FARE - STEP - 6500 EH	MONORAIL ET CHARIOT POSTE DE RELEVAGE	17/03/21
Lamanon	LAMANON - STEP - 3000 EH	Potence sur pied nue relevage eaux brutes	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Potence sur pied nue pompe à boues	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Potence sur pied nue relevage	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH	Potence sur pied avec treuil bassin d'aération	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Monorail avec chariot et palan centrifugeuse	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Monorail avec chariot et palan eaux brutes	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Pied de potence seul recirculation	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Potence sur pied avec treuil silo à boues	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Potence sur pied nue poste toutes eaux	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Potence sur pied nue agitateur anoxie	18/03/21
Lançon-Provence	LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH	Elevateur (1200Kg Max)	18/03/21
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	RAIL DE MANUTENTION CENTRIF	19/04/21
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	POTENCE AGITATEUR ANOXIE	19/04/21
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	POTENCE DE MANUTENTION	19/04/21
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	POTENCE AGITATEUR AERATION	19/04/21
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	PALONNIER Rampes d'aération	19/04/21
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	POTENCE	19/04/21
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	PALAN à chaines	19/04/21
Mallemort	MALLEMORT - STEP - 8100 EH	POTENCE	19/04/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Monorail avec chariot et palan centrifugeuse	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Monorail avec chariot et palan poste eaux traitées	17/03/21

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Monorail avec chariot et palan poste eaux brutes	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Monorail avec chariot et palan dépotage des graisses	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Anneau d'ancrage puits flottant n°2 et n°3	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Potence sur pied avec treuil agitateur n°2	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	PIED DE POTENCE BASSIN AERATION	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Potence sur pied avec treuil silo à boues	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	PIED + POTENCE DE LEVAGE + TREUIL BASSIN ANAROBIE	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Potence rotative sur pied clarificateur n°2 et n°3	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Pied de potence seul extraction clarificateur n°1	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Potence sur pied avec treuil bassin anaérobie	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Pied de potence seul déshuileur	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Potence sur pied avce treuil puits flottant	17/03/21
Rognac	ROGNAC - STEP - 16000 EH	Potence sur pied avec treuil agitateur n°1	17/03/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POTENCE TREUIL AGIT 1 ANOXIE 3 F1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POINT D'ATTACHE POSTE EAU BRUTE	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	SUPPORT POTENCE 2 RACLEUR DESHUILLEUR 2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	PIED DE POTENCE POMPE TTE EAUX LOCAL EXPLOITATION	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	SUPPORT POTENCE 1 RACLEUR DESHUILLEUR 2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	SUPPORT POTENCE 2 RACLEUR DESHUILEUR 1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence Prés Fosse a Matiére de Vidange	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Pied de Potence Fosse Egouture Matiére de Vidange	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	2013 Grappin	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	PIED DE POTENCE BACHE DE MELANGE DES BOUE	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence N°1 anoxie File 1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence anaerobie File 1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	PIED DE POTENCE FOSSE DE RECEPTION DES BOUES EXTRACTIONS	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence N°2 anoxie File 2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	PALAN 700KG RELEVAGE EAU BRUTE	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	PIED ET POTENCE BACHE A BOUE TERTIAIRE	08/04/21

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POINT D'ATTACHE CUVE MATURATION	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence N°1 anoxie File 1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POINT D'ATTACHE CUVE DE COAGULATION	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Palan 2 traitement des boues Centrif 1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence anaerobie File 1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence anaerobie File 2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	SUPPORT POTENCE 1 RACLEUR DESHUILEUR 1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POINT D'ATTACHE CUVE D'INJECTION	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Palan 1 traitement des boues Centrif 2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence anaerobie File 2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POINT D'ATTACHE ET PALAN BATTARDEAU	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence de levage dégrilleur	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	MONORAIL ET TREUIL ELECTRIQUE TROMEL	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POINT D'ATTACHE POSTE EAU BRUTE	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	MONORAIL ET PALAN 1T LOCAL SURPRESSEUR	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence N°2 anoxie File 2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Support pompe a Flottant Dégazeur	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence de levage dégrilleur	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence relevage eau clarif.	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	MONORAIL ET PALAN 2,4T LOCAL CENTRIF	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Rail 3m relevage EB	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POINT D'ATTACHE POMPE TTE EAUX N°3	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Palan 1T relevage EB	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence clarificateur 1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POINT D'ATTACHE POMPE TTE EAUX N°2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence Eau Clarifié	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POINT D'ATTACHE POMPE TTE EAUX N°1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence AGITATEUR BANANE File 1	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence de degazage	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence 150kg extrac boue	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	Potence AGITATEUR BANANE File 2	08/04/21
Salon-de-Provence	SALON DE PCE - STEP - 65000 EH	POTENCE TREUIL AGIT 1 1NOXIE 3 F2	08/04/21
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Potence nue bassin d'orage	19/04/21
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Potence nue PR entrée station	19/04/21
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Treuil à câble sur potence - silo à boues	19/04/21
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Potence nue recirculation	19/04/21

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Potence silo à boues	19/04/21
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Potence poste toutes eaux	19/04/21
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Pied de potence Prétraitement	19/04/21
Sénas	SENAS - STEP - 6000 EH	Pied de potence bassin orage	19/04/21

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Contrat du : 01/01/2013 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotations (€)	281 843	281 843	281 843	281 843	288 585	286 379	286 379	286 379	286 379	322 925	322 925	322 925	**3 530 248**

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Contrat du : 01/01/2013 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	1,035200	1,034800	1,039800	1,031200	1,045300	1,073300	1,080800	1,087200
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Contrat du : 01/01/2013 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total (€)
Dotation actualisée (€)		281 843	291 764	291 651	293 060	297 589	299 352	307 371	309 518	311 351	0	**2 683 499**
Report de solde actualisé (€)		0	- 264 731	- 639 817	- 621 829	- 540 344	- 385 073	- 454 231	- 396 580	- 330 515	- 362 611	
											0	**0**
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Non Programmé au contrat	PARTIEL	5 546	11 214	45 765	38 648	22 676	26 300	18 384	16 674	84 292		**269 499**
	TOTAL	3 591	97 191	107 051	77 162	84 323	182 562	98 499	119 121	181 306		**950 806**
Programmé au contrat	PARTIEL							1 700		13 867		**15 567**
	TOTAL	537 437	558 445	120 847	95 766	35 319	159 649	131 136	107 658	63 982		**1 810 239**
Total renouvellement(€)		**546 574**	**666 850**	**273 663**	**211 576**	**142 318**	**368 511**	**249 719**	**243 453**	**343 447**	**0**	3 046 111
Solde(€)		**- 264 731**	**- 639 817**	**- 621 829**	**- 540 344**	**- 385 073**	**- 454 232**	**- 396 580**	**- 330 515**	**- 362 611**	**- 362 611**	

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13003SE00001 - ALLEINS - STEP - 2500 EH / ASG00000277 - Turbine	Turbine	PARTIEL	22/10/2021	104
13003SE00001 - ALLEINS - STEP - 2500 EH / ICA00002470 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	TOTAL	11/05/2021	381
13003SE00001 - ALLEINS - STEP - 2500 EH / IFE00001910 - Sonde de niveau eaux de sortie	Sonde de niveau eaux de sortie	TOTAL	17/02/2021	1 522
13003SE00001 - ALLEINS - STEP - 2500 EH / IFE00002963 - Débitmètre entrée station	Débitmètre entrée station	TOTAL	09/04/2021	69
13003SE00001 - ALLEINS - STEP - 2500 EH / IME00000301 - Pluviomètre	Pluviomètre	TOTAL	11/05/2021	977
13003SE00001 - ALLEINS - STEP - 2500 EH / IME00000413 - Sonde à oxygène redox	Sonde à oxygène redox	TOTAL	10/09/2021	1 403
13003SE00001 - ALLEINS - STEP - 2500 EH / NCA00004432 - ARMOIRE ELECTRIQUE	ARMOIRE ELECTRIQUE	PARTIEL	10/09/2021	1 240
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / ASG00003809 - TURBIFLOT - DESHUILEUR	TURBIFLOT - DESHUILEUR	TOTAL	23/08/2021	2 314
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / ATB00000888 - Agitateur N°4 Anaérobie F A	Agitateur N°4 Anaérobie F A	TOTAL	23/03/2021	7 067

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / ATB00001074 - Agitateur N°6 Anaérobie F B	Agitateur N°6 Anaérobie F B	TOTAL	20/10/2021	4 020
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / ATB00001075 - Agitateur N°6 Anaérobie F A	Agitateur N°6 Anaérobie F A	TOTAL	15/10/2021	4 539
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / GDD00026464 - Batardeau répartiteur	Batardeau répartiteur	PARTIEL	22/10/2021	1 060
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / HEC00000091 - CHAUFFE-EAU - STATION	CHAUFFE-EAU - STATION	TOTAL	02/11/2021	231
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / IRP00000462 - PRELEVEUR ECHANTIL ENTRÉE	PRELEVEUR ECHANTIL ENTRÉE	TOTAL	23/08/2021	2 652
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / NPV00001470 - VARIATEUR POMPE BOUE N°1	VARIATEUR POMPE BOUE N°1	TOTAL	18/10/2021	1 292
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / NPV00001471 - VARIATEUR POMPE BOUE N°2	VARIATEUR POMPE BOUE N°2	TOTAL	18/10/2021	777
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / PGA00000740 - GAVO-POMPE	GAVO-POMPE	TOTAL	17/08/2021	11 020
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / PSB00005410 - Pompe relevage toutes eaux	Pompe relevage toutes eaux	PARTIEL	13/12/2021	134
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / PSB00006936 - POMPE RECIRCULAT° N°1 F.A	POMPE RECIRCULAT° N°1 F.A	TOTAL	05/11/2021	1 370
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / PSB00008428 - POMPE LIQUEUR N°1-F.A	POMPE LIQUEUR N°1-F.A	TOTAL	10/12/2021	1 384
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / PSB00008491 - Pompe relevage eau brute 1	Pompe relevage eau brute 1	PARTIEL	13/12/2021	134
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / PSB00008493 - Pompe relevage eau brute 2	Pompe relevage eau brute 2	PARTIEL	13/12/2021	191
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / PSB00073950 - POMPE LIQUEUR N°2 - F.A	POMPE LIQUEUR N°2 - F.A	TOTAL	15/10/2021	1 766
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / RBE00000095 - BENNE RECEPTRICE BOUES 1	BENNE RECEPTRICE BOUES 1	TOTAL	06/10/2021	18 000
13014SE00001 - BERRE - STEP - 21000 EH / ZAE00000037 - COMPRESSEUR AIR SERVICE	COMPRESSEUR AIR SERVICE	TOTAL	11/06/2021	1 420
13024SE00001 - CHARLEVAL - STEP - 3000 EH / MBA00000131 - BATTERIE GE	BATTERIE GE	PARTIEL	12/02/2021	707
13024SE00001 - CHARLEVAL - STEP - 3000 EH / PSB00003945 - POMPE RELEVAGE 1	POMPE RELEVAGE 1	TOTAL	09/12/2021	2 095
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / ATB00009633 - Agitateur zone de contact file 2	Agitateur zone de contact file 2	TOTAL	22/04/2021	1 540
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / BUV00000127 - Réacteur UV	Réacteur UV	PARTIEL	07/01/2021	2 000
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / BUV00000127 - Réacteur UV	Réacteur UV	PARTIEL	14/07/2021	8 908
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / IAN00001713 - SONDE O2	SONDE O2	TOTAL	21/10/2021	1 413
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / IAN00002420 - Mesure oxygène dissous	Mesure oxygène dissous	TOTAL	24/10/2021	850
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / IAN00002421 - Mesure potentiel RedOx	Mesure potentiel RedOx	TOTAL	24/10/2021	850
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / IFE00003129 - Débitmètre électromagnétique - recircul existante 1	Débitmètre électromagnétique - recircul existante 1	TOTAL	27/10/2021	1 200
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / KST00004666 - Télésurveillance S50 Poste local SOFREL S550 Armoire existan	Télésurveillance S50 Poste local SOFREL S550 Armoire existan	PARTIEL	15/08/2021	126

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / PGA00000349 - POMPE GAVEUSE PCM Pompe à rotor excentré en caisse (doublon)	POMPE GAVEUSE PCM Pompe à rotor excentré en caisse (doublon)	TOTAL	19/10/2021	3 207
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / PGA00005308 - Pompe doseuse	Pompe doseuse	TOTAL	10/12/2021	534
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / PGA00005309 - Pompe doseuse	Pompe doseuse	TOTAL	17/11/2021	424
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / PGA00005310 - Pompe doseuse	Pompe doseuse	TOTAL	17/11/2021	378
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / PSB00004538 - POMPE 1 Gpe électropompe relevage 1	POMPE 1 Gpe électropompe relevage 1	TOTAL	08/03/2021	4 500
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / PSB00004539 - POMPE 3 Gpe électropompe relevage 3	POMPE 3 Gpe électropompe relevage 3	TOTAL	21/10/2021	4 500
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / SDG00000278 - DEGRILLEUR ROTATIF + CAPOTAGE	DEGRILLEUR ROTATIF + CAPOTAGE	PARTIEL	19/10/2021	6 723
13035SE00001 - EYGUIERES - STEP - 10000 EH / SEG00000141 - Centrifugeuse	Centrifugeuse	PARTIEL	17/03/2021	5 866
13037SE00001 - LA FARE - STEP - 6500 EH / ICA00002876 - SONDE DE NIVEAU	SONDE DE NIVEAU	TOTAL	01/10/2021	130
13037SE00001 - LA FARE - STEP - 6500 EH / ICA00048793 - Sonde de niveau relevage de tête	Sonde de niveau relevage de tête	TOTAL	20/10/2021	209
13037SE00001 - LA FARE - STEP - 6500 EH / PGA00000395 - POMPE À BOUE	POMPE À BOUE	PARTIEL	16/06/2021	628
13037SE00001 - LA FARE - STEP - 6500 EH / SGT00000212 - PONT RACLEUR FENWICK	PONT RACLEUR FENWICK	PARTIEL	21/07/2021	530
13049SE00001 - LAMANON - STEP - 3000 EH / ATB00000839 - Agitateur de l'aération	Agitateur de l'aération	TOTAL	12/04/2021	3 800
13049SE00001 - LAMANON - STEP - 3000 EH / GDD00024163 - goulotte de récupération des graisses	goulotte de récupération des graisses	TOTAL	05/10/2021	1 594
13049SE00001 - LAMANON - STEP - 3000 EH / GSB00021587 - Barre de guidage agitateur aération	Barre de guidage agitateur aération	TOTAL	12/04/2021	734
13049SE00001 - LAMANON - STEP - 3000 EH / IAN00001830 - Oxymètre de l'aération	Oxymètre de l'aération	TOTAL	30/06/2021	1 522
13049SE00001 - LAMANON - STEP - 3000 EH / IFE00003604 - Débitmètre	Débitmètre	PARTIEL	13/04/2021	497
13049SE00001 - LAMANON - STEP - 3000 EH / VAN00593882 - RV Guillotine ext sable	RV Guillotine ext sable	TOTAL	19/02/2021	707
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / ASG00003812 - TURBINE DEGRAISSAGE	TURBINE DEGRAISSAGE	TOTAL	17/03/2021	2 964
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / ATB00001070 - AGITATEUR ANOXIE	AGITATEUR ANOXIE	TOTAL	20/01/2021	3 682
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / BPD00001851 - Pompe Doseuse Polymere	Pompe Doseuse Polymere	PARTIEL	28/09/2021	625
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / GOU00001523 - CAILLEBOTIS ANTI CHUTE	CAILLEBOTIS ANTI CHUTE	TOTAL	04/05/2021	1 033
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / IAN00001847 - MESURE OXYGENE AERATION	MESURE OXYGENE AERATION	TOTAL	14/05/2021	1 305
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / IAN00002554 - MESURE REDOX AERATION	MESURE REDOX AERATION	TOTAL	18/06/2021	1 305

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / IFE00003405 - Debitmetre Boues Liquides	Debitmetre Boues Liquides	TOTAL	02/03/2021	1 000
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / JCC00008573 - Climatisation local supervision	Climatisation local supervision	TOTAL	12/03/2021	2 500
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / KNA00000532 - AUTOMATE PROGRAMMABLE	AUTOMATE PROGRAMMABLE	PARTIEL	31/05/2021	1 874
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / PGA00000387 - POMPE A BOUES alimentation Centrif	POMPE A BOUES alimentation Centrif	PARTIEL	21/05/2021	4 023
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / PGA00000387 - POMPE A BOUES alimentation Centrif	POMPE A BOUES alimentation Centrif	PARTIEL	21/10/2021	320
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / PGA00000684 - Gavo Pompes à Boues Epaissies	Gavo Pompes à Boues Epaissies	PARTIEL	21/10/2021	335
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / PSB00005225 - POMPE REL. TTES EAUX N°1	POMPE REL. TTES EAUX N°1	TOTAL	10/03/2021	1 009
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / PSB00076490 - POMPE RECIRCUL BOUES N°1	POMPE RECIRCUL BOUES N°1	TOTAL	07/05/2021	5 980
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / SEG00000158 - Centrifugeuse	Centrifugeuse	PARTIEL	08/09/2021	2 276
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / VAN00593953 - R.VANNE REF TTE EAU - P2	R.VANNE REF TTE EAU - P2	TOTAL	19/05/2021	1 413
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / VAN00593954 - R.VANNE REF TTE EAU - P1	R.VANNE REF TTE EAU - P1	TOTAL	19/05/2021	1 413
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / VCL00011227 - CLAPET POMPE TTE EAU N°2	CLAPET POMPE TTE EAU N°2	TOTAL	19/05/2021	1 359
13051SE00002 - LANCON - STEP - VILLAGE - 8100 EH / VCL00011228 - CLAPET POMPE TTE EAU N°1	CLAPET POMPE TTE EAU N°1	TOTAL	19/05/2021	1 359
13051SE00003 - LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH / IRP00000449 - Préleveur entrée station	Préleveur entrée station	TOTAL	02/04/2021	5 478
13051SE00003 - LANCON - STEP - SIBOURG - 1200 EH / KST00005733 - SOFREL S550	SOFREL S550	TOTAL	17/11/2021	4 000
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / BPD00001117 - POMPE DOSEUSE prépa polymères	POMPE DOSEUSE prépa polymères	TOTAL	01/07/2021	1 800
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / IAN00001561 - PRELEVEUR D'ENTREE	PRELEVEUR D'ENTREE	TOTAL	15/10/2021	4 500
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / NPV00001098 - VARIATEUR SURPRESSEUR N°1	VARIATEUR SURPRESSEUR N°1	PARTIEL	01/07/2021	166
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / PCS00002771 - POMPE EAU INDUSTRIELLE N° 1	POMPE EAU INDUSTRIELLE N° 1	TOTAL	16/08/2021	1 400
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / PCS00002772 - POMPE EAU INDUSTRIELLE N° 2	POMPE EAU INDUSTRIELLE N° 2	TOTAL	16/08/2021	1 844
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / PCS00002773 - POMPE EAU INDUSTRIELLE N° 3	POMPE EAU INDUSTRIELLE N° 3	TOTAL	16/08/2021	1 400
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / PGA00000367 - POMPE GAVEUSE	POMPE GAVEUSE	TOTAL	10/05/2021	9 000
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / SEG00000078 - CENTRIFUGEUSE	CENTRIFUGEUSE	PARTIEL	18/07/2021	9 981

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / VAN00592173 - VANNE PNEUMATIQUE fosse à flottants	VANNE PNEUMATIQUE fosse à flottants	PARTIEL	13/09/2021	378
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / VAN00592180 - VANNE PNEUMAT GUILLOTINE TAMIS N° 2	VANNE PNEUMAT GUILLOTINE TAMIS N° 2	PARTIEL	20/07/2021	514
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / VCL00010699 - CLAPET Ppe de surface RELEVAGE N°2	CLAPET Ppe de surface RELEVAGE N°2	TOTAL	15/06/2021	1 500
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / VCL00011171 - CLAPET Ppe de surface RELEVAGEN°1	CLAPET Ppe de surface RELEVAGEN°1	TOTAL	15/06/2021	1 500
13053SE00001 - MALLEMORT - STEP - 8100 EH / ZME00001869 - Motoréducteur	Motoréducteur	TOTAL	10/06/2021	1 300
13081SE00001 - ROGNAC - STEP - 16000 EH / GSB00000920 - BARRE GUIDE agitateur eau traitee	BARRE GUIDE agitateur eau traitee	TOTAL	23/06/2021	750
13081SE00001 - ROGNAC - STEP - 16000 EH / IAN00002025 - Sonde oxygene	Sonde oxygene	TOTAL	24/03/2021	2 011
13081SE00001 - ROGNAC - STEP - 16000 EH / IAN00023508 - Sonde PH et conductivité entrée station	Sonde PH et conductivité entrée station	TOTAL	08/04/2021	2 000
13081SE00001 - ROGNAC - STEP - 16000 EH / PCI00000426 - Pompe recirculation eaux 1	Pompe recirculation eaux 1	TOTAL	16/07/2021	1 503
13081SE00001 - ROGNAC - STEP - 16000 EH / PCI00000427 - Pompe recirculation eaux 2	Pompe recirculation eaux 2	TOTAL	23/08/2021	1 503
13081SE00001 - ROGNAC - STEP - 16000 EH / PSB00006097 - Pompe a graisse	Pompe a graisse	PARTIEL	04/06/2021	350
13081SE00001 - ROGNAC - STEP - 16000 EH / PSB00006775 - Pompe rejet N°1	Pompe rejet N°1	TOTAL	30/09/2021	3 582
13081SE00001 - ROGNAC - STEP - 16000 EH / PSB00008426 - POMPE EAU BRUTE - N°3	POMPE EAU BRUTE - N°3	TOTAL	08/12/2021	2 092
13081SE00001 - ROGNAC - STEP - 16000 EH / SEG00000105 - Centrifugeuse	Centrifugeuse	PARTIEL	17/03/2021	8 642
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ATB00000622 - Agitateur fond oxygenation	Agitateur fond oxygenation	TOTAL	14/06/2021	4 360
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ATB00000668 - Agitateur N°2 anoxie	Agitateur N°2 anoxie	TOTAL	02/12/2021	6 142
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ATB00000672 - Agitateur N°1 anoxie	Agitateur N°1 anoxie	TOTAL	27/08/2021	5 419
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ATB00000823 - Agitateur N°2 anoxie	Agitateur N°2 anoxie	TOTAL	27/08/2021	5 285
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ATB00001167 - Agitateur fond	Agitateur fond	TOTAL	20/10/2021	4 071
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / CSP00000456 - Surpresseur 1 anoxie	Surpresseur 1 anoxie	PARTIEL	08/11/2021	5 980
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / CSP00000471 - Surpresseur d'air 2 Aération	Surpresseur d'air 2 Aération	PARTIEL	02/11/2021	11 288
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / EPD00000683 - Trommel tamisage mat cura	Trommel tamisage mat cura	PARTIEL	05/07/2021	1 410
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / IAN00002043 - Mesure de redox	Mesure de redox	TOTAL	11/03/2021	234
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / IME00006116 - Electrodes potassium	Electrodes potassium	TOTAL	20/03/2021	250
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / IRP00000425 - Preleveur rejet	Preleveur rejet	TOTAL	28/04/2021	4 566

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / PGA00000368 - 2013 Pompe à boues n°1	2013 Pompe à boues n°1	TOTAL	08/03/2021	3 872
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / PSB00005046 - Ppe refoul trommel mat cura	Ppe refoul trommel mat cura	TOTAL	09/12/2021	4 399
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / PSB00005211 - Pompe recirculation des boues	Pompe recirculation des boues	TOTAL	01/07/2021	3 326
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / PSB00006197 - Pompe de relevage eau clarif.	Pompe de relevage eau clarif.	TOTAL	25/01/2021	3 479
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / PSB00008427 - Pompe matière vidange	Pompe matière vidange	TOTAL	10/11/2021	1 514
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / SGT00000239 - (RA) Roue N°2 clarificateur 2	(RA) Roue N°2 clarificateur 2	TOTAL	05/07/2021	603
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / SGT00000248 - Roue N°1 clarificateur 2	Roue N°1 clarificateur 2	TOTAL	20/10/2021	800
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / TBS00000051 - Tapis transporteur 1	Tapis transporteur 1	PARTIEL	21/09/2021	1 782
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ZAE00000053 - Surpresseur d'air 3 aeration	Surpresseur d'air 3 aeration	TOTAL	03/11/2021	8 154
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ZME00000354 - Moteur surpresseur 3 aeration	Moteur surpresseur 3 aeration	TOTAL	19/11/2021	1 065
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ZME00000512 - Moteur vis centrifugeuse 2	Moteur vis centrifugeuse 2	PARTIEL	26/04/2021	6 800
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ZMR00000336 - Motoreducteur racleur N°2 degraisseur	Motoreducteur racleur N°2 degraisseur	TOTAL	22/11/2021	1 703
13103SE00001 - SALON DE PCE - STEP - 65000 EH / ZMR00000338 - Motoreducteur racleur N°1 degraisseur	Motoreducteur racleur N°1 degraisseur	TOTAL	30/06/2021	1 613
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / DAM00001293 - BALLON 100l	BALLON 100l	TOTAL	25/10/2021	1 522
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / GSB00021541 - Barre de guidage pompe 1	Barre de guidage pompe 1	TOTAL	03/02/2021	150
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / GSB00021542 - Barre de guidage pompe 2	Barre de guidage pompe 2	TOTAL	03/02/2021	150
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / IFE00001908 - DEBITMETRE BOUES	DEBITMETRE BOUES	TOTAL	15/03/2021	1 305
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / KAA00005075 - Contrôle d'accès par badges	Contrôle d'accès par badges	TOTAL	22/07/2021	1 125
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / NAC00000166 - Onduleur	Onduleur	TOTAL	09/06/2021	246
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / PGA00000314 - POMPE GAVEUSE	POMPE GAVEUSE	TOTAL	10/05/2021	4 131
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / PGA00000400 - POMPE A BOUES	POMPE A BOUES	TOTAL	15/02/2021	1 419
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / PGA00005336 - Pompe doseuse polymère	Pompe doseuse polymère	PARTIEL	09/12/2021	342
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / PIM00001118 - POMPE IMMERGEE FORAGE STEP (AEP)	POMPE IMMERGEE FORAGE STEP (AEP)	TOTAL	08/09/2021	457
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / PSB00004053 - GROUPE DE RECIRCULATION 1	GROUPE DE RECIRCULATION 1	TOTAL	13/04/2021	1 413
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / PSB00004054 - POMPE RELEVAGE 3	POMPE RELEVAGE 3	TOTAL	03/12/2021	1 740
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / PSB00004055 - POMPE RELEVAGE 2	POMPE RELEVAGE 2	TOTAL	08/03/2021	1 740

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

1315010002 - AGGLOPOLE TRAITEMENT (STEP) EU DSP Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2021	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / PSB00004056 - POMPE RELEVAGE 1	POMPE RELEVAGE 1	TOTAL	03/12/2021	1 740
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / SBF00000034 - PRESSE A BANDE	PRESSE A BANDE	PARTIEL	12/07/2021	1 281
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / SBF00000034 - PRESSE A BANDE	PRESSE A BANDE	PARTIEL	01/10/2021	4 200
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / SDG00000262 - DEGRILLEUR COURBE ROTATIF	DEGRILLEUR COURBE ROTATIF	PARTIEL	08/09/2021	5 175
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / XTU00005410 - EQ.HYDRAULIQUE + LIAISONS + PIEDS D ASSI	EQ.HYDRAULIQUE + LIAISONS + PIEDS D ASSI	PARTIEL	17/05/2021	1 570
13105SE00001 - SENAS - STEP - 6000 EH / ZME00000286 - Moto réducteur Racle à graisses	Moto réducteur Racle à graisses	TOTAL	11/02/2021	857
13115SE00003 - VERNEGUES - STEP VILLAGE - 1000 EH / IRE00005896 - Transmetteur-sonde de niveau	Transmetteur-sonde de niveau	TOTAL	18/10/2021	563

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement d'Alleins

Ecart des systèmes de comptage

Les écarts mensuels entrée/sortie sont tous inférieurs à 10% => néanmoins il y a eu un problème sur le système de comptage sortie station du 25/01/2021 au 12/02/2021, la sonde et le transmetteur ont été remplacés le 12/02/2021 et il y a eu un problème sur le système de comptage entrée station du 08/02/2021 au 09/04/2021, l'eprom du débitmètre électromagnétique a été remplacé le 09/04/2021.

La moyenne mensuelle annuelle est de 1,46% ce qui signifie que les différents systèmes de comptage sont fiables.

STEP Alleins	Entrée - A3 m³/mois	Sortie - A4 m³/mois	Ecart %
janv-21	9 122	8 637	5,46%
févr-21	8 533	8 533	0,00%
mars-21	9 416	9 416	0,00%
avr-21	10 899	10 476	3,96%
mai-21	11 129	10 940	1,71%
juin-21	9 427	9 201	2,43%
juil-21	9 380	9 562	-1,92%
août-21	9 795	9 556	2,47%
sept-21	10 200	9 868	3,31%
oct-21	11 682	11 176	4,43%
nov-21	10 283	10 455	-1,66%
déc-21	11 361	11 667	-2,66%
Total	**121 227**	**119 487**	1,46%

Il y a des écarts journaliers qui peuvent être très importants => ils sont la conséquence d'une absence de poste toutes eaux sur la station. Lorsque les lits plantés de roseaux ou les géotubes sont alimentés en boues, les eaux retournent dans le PR entrée et donc cela augmente le comptage en entrée ; plus le volume coulé sur les lits est important plus l'écart entrée/sortie est élevé.

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 17/05/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC - 2021- Code SANDRE 06.09.13026.003 – STEP Alleins (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	8,2
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	9,4

- **Mesures de débits :**
  - **Déversoir en tête de station : NON CONFORME =>** On constate un décalage entre les hauteurs réelles et les hauteurs l'afficheur. De plus, les hauteurs du SOFREL sont également décalées avec celle de l'afficheur
  - **Entrée station : CONFORME =>** les mesures contradictoires sur le DEM sont satisfaisantes.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Les mesures contradictoires sur le canal Venturi sont satisfaisantes.
  - **Boues : CONFORME =>** Pas de mesure contradictoire effectuée faute de signal, le DEM a été vérifié électroniquement le 20/08/2020 par Endress Hauser.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : NON CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Par contre, le bilan a été non conforme (nombre d'impulsion trop important).
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés via le robinet des bidons et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers. Le remplacement de l'agitateur actuel par un agitateur à hélice quadripale est en cours.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME =>** 4 °C pour le bilan du 31/03 au 1/04/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME =>** < 24h pour le bilan du 31/03 au 1/04/2021.
  - **Analyses :** Pas d'analyses comparatives.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : CONFORME** malgré les problèmes de remontées de débits en Entrée en Sortie rencontrés en début d'année.
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : CONFORME**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Dernière version du MAS envoyée aux autorités administratives pour validation
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Commentaires suite au CDA :

Déversoir en tête – mesure de débits => intervention d'un électromécanicien le 20/05/2021 afin de recaler la sonde et de reprendre l'écart entre l'afficheur et le Sofrel

Entrée station – préleveur d'échantillons => lors du bilan 24h du 14/05/2021 le préleveur d'entrée a réalisé 2 prélèvements par impulsion transmise au lieu de 1 prélèvement => bilan 24h reprogrammé le 30/05/2021, les échantillons du 14/05/2021 entrée & sortie station sont partis au laboratoire pour analyse et respectent les normes de rejet

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Berre

Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Les écarts mensuels entrée/sortie sont tous inférieurs à 10%, à l'exception de septembre et octobre 2021 suite aux travaux réalisés au niveau du prétraitement ; avec une moyenne mensuelle annuelle de 3,95% les différents systèmes de comptage sont fiables.

Du 01/01/2021 au 15/02/2021 il y a eu un problème au niveau de l'automate de la station par conséquent les volumes ont été estimés sur les points A3 et A4 durant ce laps de temps.

STEP Berre	Entrée - A3 m³/mois	Sortie - A4 m³/mois	Ecart %
janv-21	60 140	55 490	8,04%
févr-21	53 966	49 975	7,68%
mars-21	64 732	60 860	6,17%
avr-21	69 178	71 515	-3,32%
mai-21	80 933	81 773	-1,03%
juin-21	77 123	78 005	-1,14%
juil-21	72 495	73 036	-0,74%
août-21	73 354	69 494	5,40%
sept-21	67 736	61 280	10,01%
oct-21	78 251	69 721	11,53%
nov-21	72 492	67 393	7,29%
déc-21	54 756	56 134	-2,49%
Total	**825 156**	**794 676**	3,95%

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 21/07/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC n°2 - 2021- Code SANDRE 06.09.13014.001 – STEP Berre l'Etang (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	9,5
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	9,9

Mesures de débits :

- **Déversoir en tête de station : CONFORME =>** Les simulations de hauteurs se sont avérées satisfaisantes, et les débits remontés correspondent à l'équation H/Q intégrée. Prévoir d'optimiser le système de simulation de hauteurs.
- **Entrée station : CONFORME =>** les mesures contradictoires sur les 3 DEM sont satisfaisantes.
- **Sortie Station : CONFORME =>** Les mesures contradictoires sur les 2 déversoirs de la File A et de la File B sont satisfaisantes.
- **Boues : NON CONTROLE =>** Pas de mesure contradictoire car pas d'extraction. Le DEM a été contrôlé électroniquement en Janvier 2021 par Khrone.

Prélèvements d'échantillons :

- **Déversoir en tête : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement.
- **Entrée station : NON CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Par contre, le préleveur a été programmé au temps pour le bilan. A noter qu'il s'agissait d'un préleveur de secours.
- **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
- **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés à l'aide d'une pompe péristaltique et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.

Analyses :

- **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 4 au 5/07/2021.
- **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 4 au 5/07/2021.
- **Analyses :** pas d'analyses comparatives sur les eaux, le comparatif est satisfaisant pour les boues.

Points divers :

- **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : CONFORME** => les comparatifs mensuels sont cohérents sur la période d'Avril à Juin 2021.
- **Température de rejet : CONFORME**
- **Pluviométrie : RAS.**

Qualité :

- **Manuel d'autosurveillance :** Nouvelle version du MAS de Mars 2021 en cours de validation.
- **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Commentaires suite au CDA : le préleveur d'entrée a été remplacé le 23/08/2021, par conséquent les bilans 24h du 18/07/2021 et des 01 et 18/08/2021 ne sont pas représentatifs sur le point d'entrée. Des bilans complémentaires ont été réalisés durant le dernier trimestre 2021,dans le cadre des travaux sur la station, ce qui permet de respecter le nombre de bilans d'auto-surveillance réglementaire.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Charleval

Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Les volumes A3 et A4 sont identiques car il y a uniquement un système de comptage au point A3.

Synthèse des volumes

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 07/09/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC - 2021- Code SANDRE 06.09.13024.002 – STEP Charleval (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	7,5
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	9,2

- **Mesures de débits :**
  - **Déversoir en Tête : CONFORME =>** Les simulations de hauteurs sont satisfaisantes, la loi H/Q est cohérente.
  - **Entrée station : CONFORME =>** Les mesures contradictoires sur le DEM d'Entrée sont satisfaisantes.
  - **Sortie Station : SANS OBJET =>** Pas de mesure de débit sur ce point.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Par contre le bilan s'est avéré non conforme (crépine bouchée lors du bilan).
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée. A noter qu'au vu de la configuration du site, les prélèvements sont effectués au temps.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés via le robinet des bidons et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 4 au 5/08/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 4 au 5/08/2021.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : SANS OBJET**
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : SANS OBJET**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Version de Mars 2021 en cours de signature.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Commentaires suite au CDA :
Préleveur entrée => des tests ont été réalisés et un nouveau bilan blanc a été réalisé avec succès le 09/09/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement d'Eyguières

Ecart des systèmes de comptage

Les écarts mensuels entrée/sortie sont tous inférieurs à 10% ; la moyenne mensuelle annuelle est de 4,75% ce qui signifie que les différents systèmes de comptage sont fiables.

STEP Eyguières	Entrée - A3 m³/mois	Sortie - A4 m³/mois	By-pass - A5 m³/mois	Ecart %
janv-21	45 501	48 544	0	-6,47%
févr-21	39 606	42 345	0	-6,68%
mars-21	45 336	48 335	0	-6,40%
avr-21	55 031	58 498	0	-6,11%
mai-21	62 685	66 224	129	-5,69%
juin-21	51 664	54 324	0	-5,02%
juil-21	59 321	62 975	0	-5,98%
août-21	51 533	54 846	0	-6,23%
sept-21	46 846	48 279	0	-3,01%
oct-21	52 979	53 905	133	-1,98%
nov-21	58 378	59 465	0	-1,84%
déc-21	62 881	63 865	0	-1,55%
Total	**631 761**	**661 605**	**262**	-4,75%

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021
- Mis à jour en avril 2021 suite à une erreur sur le point A5
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 02/04/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 01/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC - 2021- Code SANDRE 06.09.13035.002 – STEP Eyguières (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

- **Mesures de débits :**
  - **Entrée station : CONFORME =>** les mesures contradictoires sur 2 des 3 DEM en place sont satisfaisantes (pompe n°2 HS).
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Les mesures contradictoires sur le canal Venturi en place sont satisfaisantes.
  - **Bypass : CONFORME =>** Les simulations de hauteurs effectuées sont satisfaisantes, la loi hydraulique est cohérente.
  - **Boues : NON CONTROLE =>** Pas de mesure contradictoire car pas d'extraction (pas de benne). Le DEM a été contrôlé électroniquement en Janvier 2021 par Khrone.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Bypass : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés via le robinet des bidons et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 20 au 21/06/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 20 au 21/06/2021.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives sur les eaux, comparatif analytique sur les boues satisfaisant.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : CONFORME =>** les comparatifs mensuels sont cohérents sur la période de Mars à Mai 2021.
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : Pluviomètre HS (auget bloqué)**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Nouvelle version du MAS d'Avril 2021 en cours de validation.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées. Attention toutefois de bien tracer les contrôles périodiques sur le préleveur du Bypass.

Commentaires suite au CDA :
Une fiche de dysfonctionnement avait été ouverte le 04/05/2021 concernant le pluviomètre :
4_20210429_SA Eyguières_AUTO_Pluviomètre => de nouveau opérationnel à partir du 08/06/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de La Fare

Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Il n'y a pas de système de comptage en entrée de station, le volume entrant est égal à la somme du volume sortant et du volume by-passé.

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 02/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

- **Mesures de débits :**
  - **Entrée station : SANS OBJET =>** Pas de mesure de débit sur ce point.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Les mesures contradictoires sur le canal Venturi sont satisfaisantes.
  - **Bypass : CONFORME =>** Les simulations de hauteurs se sont avérées satisfaisantes, la loi hydraulique est cohérente.
  - **Boues : SANS OBJET =>** Pas de mesure de débit sur ce point.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés à l'aide d'une perceuse et d'un agitateur quadripale et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 14 au 15/03/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 14 au 15/03/2021.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives sur les eaux, comparatif analytique sur les boues satisfaisant.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : SANS OBJET**
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : Cf. rapport réseau.**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Version du MAS de 2021 présent sur la STEP mais non signé.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Lamanon

Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Les écarts mensuels entrée/sortie ont été inférieurs à 10% ; la moyenne mensuelle annuelle est de 4,93%.

STEP Lamanon	Entrée - A3 m³/mois	Sortie - A4 m³/mois	Ecart %
janv-21	9 080	9 135	-0,60%
févr-21	7 451	6 966	6,73%
mars-21	8 307	7 676	7,90%
avr-21	8 320	7 714	7,56%
mai-21	8 554	8 190	4,35%
juin-21	7 018	6 827	2,76%
juil-21	7 390	6 912	6,68%
août-21	7 419	6 908	7,13%
sept-21	8 313	8 072	2,94%
oct-21	9 360	9 330	0,32%
nov-21	8 620	8 172	5,34%
déc-21	9 995	9 221	8,06%
Total	**99 827**	**95 123**	4,93%

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 06/08/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC - 2021- Code SANDRE 06.09.13049.001 – STEP Lamanon (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

- **Mesures de débits :**
  - **Entrée station : CONFORME =>** les mesures contradictoires sur les 2 DEM en place sont satisfaisantes.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Les mesures contradictoires sur le canal Venturi en place sont satisfaisantes.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés via le robinet des bidons et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 3 au 4/05/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 3 au 4/05/2021.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives sur les eaux, comparatif analytique sur les boues satisfaisant.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : CONFORME** => les comparatifs mensuels sont cohérents sur la période de Mai à Juillet 2021.
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : Sans objet.**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Nouvelle version du MAS de Mars 2021 en cours de validation.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Lançon STEP Sibourg

Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Les volumes sont identiques car il n'y a pas de système de comptage en entrée.

Production documentaire

Cahier de vie transmis le 10/02/2018 à l'AERMC et à la DDTM.

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 16/09/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC - 2021- Code SANDRE 06.09.13051.003 – STEP Lançon/Val De Sibourg (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

- **Mesures de débits :**
  - **Entrée station : SANS OBJET =>** pas de mesure de débit en Entrée.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Les mesures contradictoires sur le déversoir en place sont satisfaisantes.
  - **Boues : SANS OBJET =>** Pas de mesure de débit sur les boues.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés via le robinet des bidons et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 13 au 14/04/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 13 au 14/04/2021.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : SANS OBJET**
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : SANS OBJET**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Version de Juin 2017 en cours de signature.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Lançon STEP Village

Ecart sur les systèmes de comptage entrée/sortie

Les écarts mensuels entrée/sortie sont tous inférieurs à 10% ; avec une moyenne mensuelle annuelle de 1,57% cela signifie que les différents systèmes de compostage sont fiables.

STEP Lançon-village	Entrée - A3 m³/mois	Sortie - A4 m³/mois	Ecart %
janv-21	24 942	24 156	3,20%
févr-21	21 785	22 237	-2,05%
mars-21	23 888	25 033	-4,68%
avr-21	25 716	26 576	-3,29%
mai-21	26 869	26 181	2,59%
juin-21	23 468	22 783	2,96%
juil-21	24 203	24 234	-0,13%
août-21	23 363	23 874	-2,16%
sept-21	24 622	25 606	-3,92%
oct-21	26 204	27 050	-3,18%
nov-21	25 085	26 066	-3,84%
déc-21	26 245	27 415	-4,36%
Total	**296 390**	**301 211**	-1,57%

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021
- Mis à jour en juin 2021 suite au contrôle inopiné DDTM
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 25/05/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle inopiné DDTM

Un contrôle inopiné réalisé par la DDTM a eu lieu du 23 au 24/03/2021, ci-dessous le rapport de visite :

PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône

Service Appui Juridique et Contrôle
Pôle droit pénal et contrôle
Affaire suivie par :gonzague.de bodin
Tél: 04 912 84 319
gonzague.de-bodin@bouches-du-rhone.gouv.fr
Objet : contrôle station d'épuration de Lançon chef lieu
PJ : 1 rapport de visite

Marseille, le 19/04/21

n° 2021_110

Madame la Présidente,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport de visite issu du contrôle inopiné effectué par la DDTM13 sur la station d'épuration de Lançon de Provence chef lieu du 23 au 24 mars 2021. Il en ressort les éléments suivants :

A) Performance épuratoire :

Les performances épuratoires sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation.

B) Autosurveillance :

Le dispositif d'autosurveillance s'avère non conforme : le préleveur d'entrée est asservi au débit de sortie alors qu'il devrait l'être au débit d'entrée.

C) Exploitation :

Le poids de boue dans le bassin d'aération (6,3 g/l) est supérieur à la valeur maximale préconisée par (4,5 g/l) pour cette station d'épuration. L'examen des données d'exploitation montre que cette surconcentration en boue perdure depuis le début de l'année 2021 et s'est également produite 80 % du temps en 2020. J'attire votre attention sur le fait que cette surconcentration peut s'avérer dommageable pour le milieu naturel en cas de dysfonctionnement de la file boue ou/et de débit entrant important par temps de pluie.

Au vu de ces éléments je vous demande d'engager les actions correctives et de me faire part de leur échéancier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Adjoint
des Territoires et de la Mer 13
Délégué à la Mer et au Littoral
Alain OFCARD

Madame la Présidente de la Métropole
Aix Marseille Provence
DGA – Eau Assainissement Déchets
à l'attention de Madame PERRIN
BP 48014 - 13567 MARSEILLE Cedex 02

16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3
Téléphone : 04 91 28 40 40
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Ci-dessous le retour fait à la DDTM le 20/05/2021 suite au courrier reçu :

Bonjour,

Suite à votre passage sur la STEP de Lançon-village le préleveur d'entrée a été asservi au débitmètre d'entrée. Au cours de l'année 2020, le préleveur d'entrée était asservi au débitmètre de sortie ; les vérifications ''d'après bilan'' se sont toujours avérées conformes en prenant le volume comptabilisé en entrée de station car l'écart toléré est de 10% entre le volume théorique prélevé et le volume réel prélevé. Suite à cette modification le manuel d'autosurveillance va être mis à jour.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

En ce qui concerne le taux de boues dans le bassin d'aération, des difficultés ont été rencontrées au cours du dernier trimestre 2020 au niveau de la centrifugeuse mais elle a tout de même pu fonctionner. Le taux de boues dans le bassin d'aération est désormais de 4,1g/l (semaine n°19). Vous trouverez ci-dessous l'évolution du taux de boues dans le bassin d'aération depuis le début de l'année ainsi que la quantité de boues produites (point A6) :

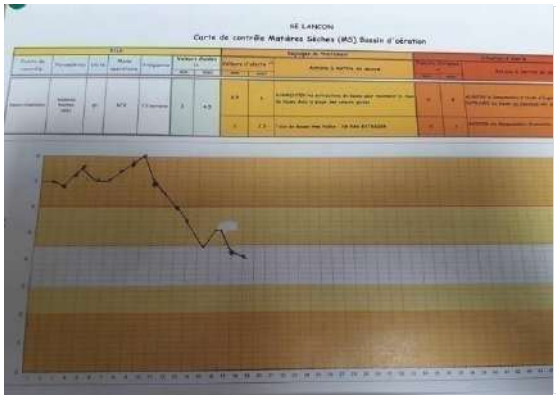

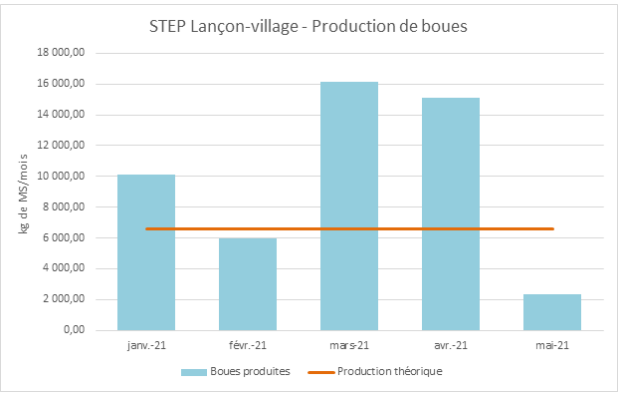

La quantité de boues produites pour le mois de mai n'est que partielle ; la production théorique de boues est calculée en se basant sur la charge entrante en 2020.

La production de boues a été plus faible en février 2021 car il y a eu un problème au niveau de la préparante polymère. La production de boues a été très importante en mars et en avril 2021 afin de retrouver un poids de boues ''satisfaisant'' sur la station.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 08/07/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC n°1 – 2021 – 06.09.13051.001 – STEP Lançon De Provence Village (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	8,6
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	9,6
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	8,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	8,8

- **Mesures de débits :**
  - **Entrée station : Conforme.** Les mesures comparatives sur le DEM sont satisfaisantes.
  - **Sortie Station :** Les mesures comparatives sur le déversoir en place sont satisfaisantes. Dépassement capacité du déversoir, le débit de pointe excède la capacité de l'ouvrage, l'effluent passe dessus le déversoir. Batillage important sur les grandes hauteurs.
  - Boues : **Conforme**

- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée Station : Conforme =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Sortie Station : Conforme =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée. Point bas sur le tuyau de prélèvement.
  - **Fractionnement :** Procédure correctement appliquée.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : Dépassement sur le bilan du 1/06/2021.**
  - **Délais de mise en analyse : Dépassement des 24 h mais inférieur à 48h.**
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives sur les eaux, analyses comparatives sur boues liquides non fournies par la STEP.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Conforme.**
  - **Température de rejet : Conforme.**
  - **Pluviométrie :** pas de pluviomètre.
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** MAS en cours de signature, version de mars 2021.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Commentaires suite au CDA :

Sortie station – mesure de débits => le dépassement de la capacité du déversoir était lié à la lame siphoïde du bassin d'aération qui avait fini par casser et cela provoquait un à-coup hydraulique au démarrage des turbines => une nouvelle lame a été mise en place le 03/09/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Mallemort

Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Les écarts mensuels entrée/sortie sont tous inférieurs à 10% ; avec une moyenne mensuelle annuelle de -5,82% cela signifie que les différents systèmes de comptages sont fiables.

STEP Mallemort	Entrée - A3 m³/mois	Sortie - A4 m³/mois	By-pass - A5 m³/mois	Ecart %
janv-21	20 348	22 057	0	-8,06%
févr-21	17 127	18 267	0	-6,44%
mars-21	18 899	20 566	0	-8,45%
avr-21	20 142	21 858	0	-8,17%
mai-21	21 167	21 974	0	-3,74%
juin-21	19 535	20 005	0	-2,38%
juil-21	20 586	21 257	0	-3,21%
août-21	19 936	20 659	0	-3,56%
sept-21	20 678	21 612	0	-4,42%
oct-21	22 253	23 680	0	-6,21%
nov-21	19 686	21 234	0	-7,57%
déc-21	18 449	19 919	0	-7,66%
Total	**238 806**	**253 088**	**0**	-5,82%

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 03/09/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC - 2021- Code SANDRE 06.09.13053.001 – STEP Mallemort (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	8,8
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	9,6

- **Mesures de débits :**
  - **Déversoir en tête de station : CONFORME** => pas de mesure comparative possible. Le DEM est vérifié électroniquement chaque année.
  - **Entrée station : CONFORME** => les mesures contradictoires sur le DEM sont satisfaisantes. Le DEM est vérifié électroniquement chaque année.
  - **Sortie Station : CONFORME** => Les mesures comparatives sur le canal Venturi en place sont satisfaisantes.
  - **Bypass : CONFORME** => Les simulations de hauteurs sont satisfaisantes, les débits remontés correspondent aux débits programmés.
  - **Boues : CONFORME** => pas de mesure comparative possible. Le DEM est vérifié électroniquement chaque année.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : CONFORME** => Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Par contre, le bilan est non validé sur ce point (défaut d'aspiration).
  - **Sortie Station : CONFORME** => Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Bypass : CONFORME** => Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés à l'aide du robinet des bidons et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 4 au 5/08/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 4 au 5/08/2021.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives sur les eaux, analyses comparatives sur les siccités des boues satisfaisantes.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : CONFORME** => les comparatifs mensuels sont cohérents sur la période de Juin à Août 2021.
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : SANS OBJET**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Nouvelle version du MAS de Mars 2021 en cours de validation.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Commentaires suite au CDA :

Préleveur entrée STEP => le tuyau d'aspiration a bougé et a aspiré de l'air

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Rognac

Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Les écarts mensuels entrée/sortie sont tous inférieurs à 10% ; avec une moyenne mensuelle annuelle de 1,72% cela signifie que les différents systèmes de compostage sont fiables.

STEP Rognac	Entrée - A3 m³/mois	Sortie - A4 m³/mois	Ecart %
janv-21	74 681	81 951	-9,28%
févr-21	71 433	71 829	-0,55%
mars-21	67 217	66 806	0,61%
avr-21	73 517	76 345	-3,77%
mai-21	88 613	93 181	-5,03%
juin-21	62 697	62 340	0,57%
juil-21	56 364	55 174	2,13%
août-21	53 898	54 404	-0,93%
sept-21	58 799	60 000	-2,02%
oct-21	69 981	70 246	-0,38%
nov-21	78 348	80 545	-2,77%
déc-21	80 738	80 104	0,79%
Total	**836 286**	**852 925**	-1,72%

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 10/05/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC – 2021 – 06.09.13081.001 – STEP Rognac (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	9,3
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	9,5
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	9,6

- **Mesures de débits :**
  - **Déversoir en tête de station :** La lame déversante n'est pas une lame mince et le muret en aval empêche un écoulement libre. La loi hydraulique ne s'applique pas dans cette configuration.
  - **Entrée station : Conforme =>** Les mesures comparatives sur les 3 DEM en place sont satisfaisantes.
  - **Sortie Station : Conforme =>** Les mesures comparatives sur le canal Venturi en place sont satisfaisantes.
  - **Boues : Conforme.**
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Déversoir en Tête : Conforme =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Un point bas sur le tuyau
  - **Entrée station : Conforme =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée. Pincement du tuyau, à remplacer.
  - **Sortie Station : Conforme =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Fractionnement : Conforme. Une agitation à flux axial a été mise en place..**
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : Conforme**. C'est la température de l'enceinte à réception qui est demandée et non la température de l'échantillon.
  - **Délais de mise en analyse : Conforme.**
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Conforme**.
  - **Température de rejet : Conforme.**
  - **Pluviométrie : Pluviomètre à déplacer (obstacles).**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** MAS en cours de signature, version de mars 2021.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Commentaires suite au CDA :

Prélèvement des échantillons – déversoir en tête => le tuyau a été déplacé afin de supprimer le point bas, lors des déversements l'échantillonnage s'effectue correctement
Prélèvement des échantillons – entrée station => le tuyau sous la vanne trois voies a été remplacé
Pluviomètre => le pluviomètre a été déplacé

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Salon de Provence

Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Les écarts mensuels entrée/sortie sont tous inférieurs à 10%, à l'exception du mois de juillet ; la moyenne mensuelle annuelle est de -8,61% ce qui signifie que les différents systèmes de comptage sont fiables.

STEP Salon	Entrée - A3 m³/mois	Sortie - A4 m³/mois	By-pass - A5 m³/mois	Ecart %
janv-21	307 680	331 070	0	-7,32%
févr-21	277 608	302 960	0	-8,73%
mars-21	325 864	356 800	0	-9,06%
avr-21	380 460	414 000	3 575	-9,30%
mai-21	401 864	439 330	1 316	-9,21%
juin-21	419 238	461 270	0	-9,55%
juil-21	431 860	478 290	0	-10,20%
août-21	419 684	460 300	1 493	-9,55%
sept-21	367 244	396 270	0	-7,60%
oct-21	361 260	389 590	2 449	-8,17%
nov-21	347 080	375 890	3 213	-8,82%
déc-21	385 532	404 000	4 636	-5,82%
Total	**4 425 374**	**4 809 770**	**16 682**	-8,61%

Le canal venturi en sortie de station est difficilement nettoyable ; 2 raisons à cela :
- la conception du canal => 2 points d'accès et impossible de se mettre debout sous la dalle béton pour le nettoyer
- le volume transitant => le débit transitant est tellement important qu'il n'est pas possible de le mettre à blanc pour le nettoyer

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 31/05/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC - 2021- Code SANDRE 06.09.13103.001 – STEP Salon de Provence (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

- **Mesures de débits :**
  - **Déversoir en tête de station : CONFORME =>** Les vérifications des sondes H/V du Déversoir en Tête sont difficiles à mettre en œuvre (accessibilité limitée au point). Seul le zéro a été vérifié. Une légère contrepente est présente laissant un résiduel d'eau dans le radier.
  - **Entrée station : CONFORME =>** les mesures contradictoires sur les 4 DEM sont satisfaisantes.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Les mesures comparatives sur le canal Venturi en place sont satisfaisantes.
  - **Bypass : CONFORME =>** Les simulations de hauteurs sont satisfaisantes, les débits remontés correspondent aux débits programmés.
  - **Boues : NON CONTROLE =>** Les mesures comparatives sur les 2 DEM en place sont satisfaisantes. Ceux-ci ont été également vérifiés électroniquement en Juillet 2020 par SIEMENS.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Déversoir en tête : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement.
  - **Entrée station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Bypass : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés à l'aide d'une pompe péristaltique et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 22 au 23/06/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 22 au 23/06/2021.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives sur les eaux, analyses comparatives sur les siccités des boues satisfaisantes.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : CONFORME =>** les comparatifs mensuels sont cohérents sur la période de Février à Avril 2021.
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : Cf. CDA Réseau.**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Nouvelle version du MAS de Mars 2021 en cours de validation.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Sénas

Ecart des systèmes de comptage entrée/sortie

Les écarts mensuels entrée/sortie sont été supérieurs à 10% durant 4 mois, conséquence de la présence d'algues en quantité très importante avec beaucoup de difficultés à nettoyer le canal ; la moyenne mensuelle annuelle est néanmoins de 4,91%.

STEP Sénas	Entrée - A3 m³/mois	Sortie - A4 m³/mois	By-pass - A5 m³/mois	Ecart %
janv-21	27 804	27 852	628	-2,40%
févr-21	24 200	25 261	0	-4,29%
mars-21	28 626	26 575	0	7,43%
avr-21	34 148	37 699	0	-9,88%
mai-21	40 239	45 465	0	-12,20%
juin-21	61 455	68 223	0	-10,44%
juil-21	72 310	80 187	0	-10,33%
août-21	59 156	66 288	0	-11,37%
sept-21	56 282	58 622	0	-4,07%
oct-21	39 584	39 594	0	-0,03%
nov-21	31 019	31 253	0	-0,75%
déc-21	29 932	30 101	0	-0,56%
Total	**504 755**	**537 120**	**628**	-4,91%

Production documentaire

Manuel d'autosurveillance :

- Mis à jour en aout 2017 selon les modifications de l'arrêté du 21/07/2015
- Transmission à la DDTM en février 2018 pour corrections
- Mis à jour en mars 2021 à la demande de l'AERMC
- Transmission à la DDTM et à l'AERMC le 31/03/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Contrôle du dispositif d'autosurveillance

Le CDA a été réalisé le 07/06/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC – 2021 – 06.09.13105.002 – STEP Sénas (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	9,9
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

- **Mesures de débits :**
  - **Déversoir en tête de station :** Fiabiliser le système de contrôle. Ecart sur les simulations.
  - **Entrée station : Conforme =>** Les mesures comparatives sur le DEM en place sont satisfaisantes.
  - **Sortie Station : Conforme =>** Les mesures comparatives sur le canal Venturi en place sont satisfaisantes. Propreté non satisfaisante.
  - **Bypass :** La simulation de hauteur s'est avérée satisfaisante. Le fond du radier est déformé, la pelle pour un déversoir triangulaire est trop petite. Ce n'est pas une lame mince (<2 mm).
- **Boues : Conforme**
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : Conforme =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Sortie Station : Conforme =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.

Les préleveurs situés en extérieur doivent être protégés des intempéries.

- **Analyses :**
- **Température de la glacière à réception : Conforme.**
- **Délais de mise en analyse : Conforme, dépassement** sur le bilan du 24/04/2021 mais bilan du samedi.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives sur les eaux, analyses comparatives sur les siccités des boues satisfaisantes.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés via les robinets des bidons et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.

- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : Une** dérive est apparue en avril et un dépassement constaté en mai.
  - **Température de rejet : Conforme.**
  - **Pluviométrie :** Sur STEP Eyguières.
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** MAS en cours de signature, version de Mai 2017.
  - **Contrôles internes :** les vérifications périodiques sont bien effectuées, les fiches de suivi sont bien renseignées.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Vernègues Village

Le CDA a été réalisé le 28/09/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC - 2021- Code SANDRE 06.09.13115.001 – STEP Vernègues Village (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

- **Mesures de débits :**
  - **Entrée station : SANS OBJET =>** Les mesures contradictoires sur le canal Venturi en place sur l'Entrée Station sont satisfaisantes.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Les mesures contradictoires sur le canal Venturi en place sur la Sortie Station sont satisfaisantes.
  - **Boues : SANS OBJET =>** pas de déshydratation.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés via le robinet des bidons et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 27 au 28/09/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 27 au 28/09/2021.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : SANS OBJET.**
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : SANS OBJET.**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Cahier de vie en cours de validation.
  - **Contrôles internes :** le matériel utilisé lors des bilans est bien suivi métrologiquement.

Le CDA est réalisé lors de la réalisation du bilan 24h ; le bilan 24h est effectué par un sous-traitant qui installe aussi bien ses préleveurs que ses systèmes de comptage.

Cahier de vie transmis le 09/02/2018 à l'AERMC et à la DDTM.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

✓ Station de traitement de Vernègues Cazan

Il n'y a pas de système de comptage sur la station => un système portable est mis en place lors de la réalisation d'un bilan 24h.

Le cahier de vie a été envoyé le 10/02/2018 à l'AERMC et à la DDTM.

Le CDA a été réalisé le 28/09/2021 par A2E Environnement, ci-dessous les conclusions :

CDAC - 2021- Code SANDRE 06.09.13115.002 – STEP Cazan Vernègues (13)

IX- CONCLUSIONS

SYNTHESE DES COTATIONS

1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

- **Mesures de débits :**
  - **Entrée station : SANS OBJET =>** Pas de mesure de débit
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Les mesures contradictoires sur le canal Venturi en place sur la Sortie 1ère étage sont satisfaisantes.
  - **Boues : SANS OBJET =>** pas de déshydratation.
- **Prélèvements d'échantillons :**
  - **Entrée station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Celui-ci est asservi directement au débit mesuré sur la Sortie 1ère étage. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Sortie Station : CONFORME =>** Le préleveur a été vérifié et fonctionne correctement. Le bilan a été validé par pesée.
  - **Fractionnement :** Les échantillons sont confectionnés via le robinet des bidons et sous agitation mécanique continue. Les flacons sont remplis selon la méthode des tiers.
- **Analyses :**
  - **Température de la glacière à réception : CONFORME** pour le bilan du 27 au 28/09/2021.
  - **Délais de mise en analyse : CONFORME** pour le bilan du 27 au 28/09/2021.
  - **Analyses :** pas d'analyses comparatives.
- **Points divers :**
  - **Comparaison des volumes Entrée / Sortie Station : SANS OBJET.**
  - **Température de rejet : CONFORME**
  - **Pluviométrie : SANS OBJET.**
- **Qualité :**
  - **Manuel d'autosurveillance :** Cahier de vie en cours de validation.
  - **Contrôles internes :** le matériel utilisé lors des bilans est bien suivi métrologiquement.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

15.

LE GLOSSAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'usager.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

16.

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2021 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

➢ **Décret n°2021-147 du 11 février 2021 relatif au mélange de boues issues de l'assainissement des eaux usées urbaines et à la rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumises à la loi sur l'eau**

Le décret prévoit, notamment, de modifier les articles R. 211-29 et R. 211-30 du code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 dans les conditions suivantes :

- Le mélange des boues de STEP dans des unités d'entreposage ou de traitement communes en vue de leur épandage est désormais autorisé :

Lorsque la composition de chacune des boues avant leur mélange répond aux conditions prévues aux articles R. 211-38 à R. 211-45 du code de l'environnement ;
Et lorsque ce mélange est conforme aux prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles prévues par l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles.

- Le décret rappelle le maintien de l'interdiction de mélanger des boues avec d'autres déchets. Toutefois, le mélange avec des déchets non dangereux est possible sous réserve que :

Les déchets composants le mélange, pris séparément, soient conformes aux prescriptions techniques qui leur sont applicables en vue de l'épandage des sols agricoles ;
Que l'objet de l'opération tende à améliorer les caractéristiques agronomiques des boues à épandre.

- La rubrique 2.1.4.0 de la nomenclature IOTA est modifiée afin de prendre en compte le stockage des boues, et concerne désormais l'épandage et le stockage des effluents ou de boues, la quantité épandue représentant un volume annuel supérieur à 500 kg/an de DB05. Ne sont pas soumis à cette rubrique :

L'épandage et le stockage en vue d'épandage des boues mentionnées à la rubrique 2.1.3.0, ni des effluents d'élevage bruts ou transformés ;
L'épandage et le stockage en vue d'épandage de boues ou d'effluents issus d'activités, installations, ouvrages et travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre de la nomenclature ou soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement.

➢ **Arrêté du 20 avril 2021 modifiant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période covid-19**

L'arrêté prévoit désormais deux nouveaux cas dans lesquels les boues extraites après le début d'exposition à risques par le covid-19 peuvent être épandues :

- Les boues ayant fait l'objet d'un des trois traitements suivants peuvent être épandues :

Chaulage avec un taux d'incorporation minimum de chaux de 30% équivalent CaO/MS puis d'un stockage d'une durée minimale de 3 mois ;
Séchage solaire avec ou sans plancher chauffant permettant d'atteindre une siccité minimale de 80% ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Digestion anaérobie mésophile puis stockage d'une durée minimale de 4 mois.

- Les boues ayant été obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizofiltration ou par rhizocompostage peuvent être épandues.

Ces boues doivent désormais respecter un taux d'abattement en coliphages somatiques, taux qui sera contrôlé selon une nouvelle méthode détaillée dans une nouvelle annexe II. Enfin, ces boues devront faire l'objet d'un suivi d'exploitation spécifique.

➢ Décret n°2021-1179 du 14 septembre 2021 relatif au compostage des boues d'épuration et digestats de boues d'épuration avec des structurants

Le décret détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

ENVIRONNEMENT

➢ Décret n° 2020-1700 du 24 décembre 2020 relatif aux modalités de résiliation du contrat conclu en application des articles L. 446-2 ou L. 446-5 du code de l'énergie en cas d'émission par le producteur d'une garantie d'origine portant sur du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz naturel et Décret n° 2020-1701 du 24 décembre 2020 relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel

Les deux décrets, parus au journal officiel du 27 décembre 2020, complètent et précisent le cadre juridique relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel :

- Le décret n°2020-1700 modifie les dispositions des articles R. 121-27 du code de l'énergie relative aux garanties d'origine du biogaz et précise les modalités de résiliation d'un contrat conclu en application des articles L. 446-2 du même code en cas d'émission par un producteur d'une garantie d'origine portant sur du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz naturel ;

De ce fait, en cas d'émission d'une garantie d'origine par un producteur bénéficiant d'un contrat de soutien, le gestionnaire du registre des garanties d'origine en informe le ministre chargé de l'énergie qui en informe l'acheteur du biogaz afin que ce dernier résilie immédiatement le contrat ;

Cette résiliation aura pour effet de faire naître à la charge du producteur une obligation de remboursement des sommes perçues au titre de l'obligation d'achat.

- Pour sa part, le décret n°2020-1701 revient sur les modalités d'émission, de transfert et d'annulation des garanties d'origine. A compter du 30 juin 2021, les garanties d'origine de biogaz injecté dans le réseau de gaz naturel émises dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne pourront être utilisées dans les conditions prévues à l'article D. 446-29 du code de l'énergie.

➢ Loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet Européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée

Le dispositif législatif instaure de nouvelles mesures en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement. Les nouvelles mesures sont les suivantes :

Création d'une nouvelle convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIP) : l'article 15 donne la possibilité au procureur de la République de proposer à une personne morale mise en cause pour un délit prévu par le code de l'environnement et ses infractions connexes, de conclure une CJIP ;

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Une nouvelle spécialisation des juridictions judiciaires en matière environnementale : la loi introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article 706-2-3 créant des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement.

- **Décret n°2021-28 du 14 janvier 2021 modifiant le plafond annuel du dispositif d'aide au renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane**

Pris en application de l'article L. 453-9 du code de l'énergie, le décret augmente le plafond annuel de la prise en charge, par les tarifs d'utilisation des réseaux gaziers, du renforcement des réseaux de distribution de biogaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane.

- **Ordonnance n°2021-235 du 3 mars 2021 portant transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables**

L'ordonnance procède à la transposition en droit français des dispositions prévues par les articles 29 et 31 de la directive (UE) 2018/2001. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Les biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse sont désormais soumis à des critères de durabilité et de réduction des émissions de GES et des critères d'efficacité énergétique. A noter que les installations de faible puissance sont exemptées de l'application de ces critères. Sont concernées par ces critères :

Les installations de production d'électricité d'une puissance thermique nominale supérieure ou égale à 2 MWth (cogénération biogaz) ;
Les installations de production de biogaz supérieure ou égale à 19,5 GWh/an (biométhane injecté et non injecté).

- Les installations de cogénération de biogaz et de production de biométhane injecté utilisé en tant que combustible ou carburant concernées sont celles mises en service à partir du 1er janvier 2021. Toutes les installations de production de biométhane non injecté sont concernées, quelle que soit leur date de mise en service ;

- En parallèle, des modalités de suivi et de vérification du respect des critères de durabilité de réduction des émissions de GES sont mises en place. A ce titre, l'ordonnance introduit l'obligation pour les acteurs de fournir des informations conformes et fiables, de se soumettre à un contrôle indépendant des informations transmises et de fournir aux autorités compétentes des « déclarations de durabilité ».

- **Ordonnance n° 2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité**

L'Ordonnance (article 4) met en place la possibilité pour les producteurs d'origine renouvelable bénéficiant d'un soutien de l'Etat d'acheter préférentiellement les garanties d'origine associées à leur installation. Les garanties d'origine étant, désormais, propriété de l'Etat et mises aux enchères. Les modifications apportées sont les suivantes :

- L'article L. 446-22 du code de l'énergie est modifié, pour prévoir que dans des conditions précisées par décret, les exploitants des installations bénéficiant d'un contrat d'achat de biométhane peuvent acheter les garanties d'origine de leurs installations avant ou après leur mise aux enchères. Toutefois, cette possibilité peut être restreinte :

A une part des garanties d'origine mises aux enchères ;
Aux installations détenues par une communauté d'énergie définie au titre IX du livre II du code de l'énergie ou aux installations ayant une part de capital détenue par les habitants résidant à proximité du projet ou par les

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

collectivités territoriales ou leurs groupements sur le territoire ou à proximité du territoire duquel l'installation est implantée.

- Enfin, à compter du 1er juillet 2021, les garanties d'origine françaises pourront être exportées pour être consommées dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne. Réciproquement, des garanties d'origine européennes pourront également être commercialisées auprès des consommateurs français par les fournisseurs de gaz.

➢ **Décret n°2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments**

Les pouvoirs publics ont désiré renforcer les conditions de traçabilité des déchets. C'est l'objet du présent décret qui apporte les modifications suivantes :

- Le décret met en place, à compter du 1er janvier 2022, une obligation de transmission au registre national des déchets des données constitutives du registre chronologique mentionné à l'article L. 541-7 du code de l'environnement :

La transmission devra avoir lieu, au plus tard, sept (7) jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets. Elle devra également avoir lieu à chaque fois qu'une mise à jour des données sur les déchets s'avère nécessaire ;

En outre, une fois cette transmission effectuée, les exploitants sont exonérés de l'obligation de tenir le registre chronologique des déchets, qui sera désormais dématérialisé. Cette exonération s'applique également à l'obligation de tenir le bordereau de suivi des déchets dangereux, à condition que la transmission respecte les conditions de délai et de contenu.

- S'agissant du bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) à compter du 1er janvier 2022, est mise en place une base de données électronique centralisée, dénommée « *système de gestion des bordereaux de suivi de déchets* ». Ce système est d'ailleurs étendu aux déchets POP dès le 28 mars 2021 :

Toute personne qui produit des déchets dangereux ou des déchets POP, tout collecteur de petites quantités de ces déchets, toute personne ayant reconditionné ou transformé ces déchets, doit émettre un BSDD numérique dans le système de gestion des BSDD ;

Sont dispensées de cette obligation : les personnes qui ont notifié un transfert frontalier de déchets ainsi que les personnes qui remettent des déchets dangereux à un producteur, importateur ou distributeur qui a mis en place un système individuel de collecte et traitement de ces déchets.

➢ **Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux article R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement.**

L'arrêté définit les informations constitutives des registres déchets, terres excavées et sédiments prévus par les articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement :

Il reprend, précise et complète les informations prévues par l'arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés par les articles susmentionnés ;
Il prévoit pour les courtiers en déchets la tenue d'un registre déchets au même titre que les négociants en déchets ;
Il prévoit la tenue d'un registre des matières et produits sortants issus de déchets entrants pour tout exploitant d'installation effectuant une valorisation de déchets ;
Il fixe le contenu des nouveaux registres de terres excavées ou sédiments prévus par l'article R. 541-43-1 : registres des terres excavées et sédiments entrants, sortants, transportés ou collectés, et gérés par un courtier ou un négociant

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

➢ **Décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement**

Le titre III de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 a introduit plusieurs dispositions visant à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement. Le décret vise principalement à prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à son application. Le présent décret retouche :

- La procédure d'autorisation environnementale ;
- La procédure d'enregistrement ICPE ;
- La demande de prolongation ou de renouvellement d'une autorisation environnementale ;
- La décision d'exécution anticipée des travaux ;
- La consultation du public en matière environnementale.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

➢ **Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 et l'arrêté du 27 avril 2021 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif**

Conformément à la loi ASAP, depuis le 1er mars, les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif ne sont plus délivrés par les ministères en charge de la santé et de l'environnement mais par les organismes notifiés compétents dans le domaine des produits d'assainissement et désignés par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'environnement. Le présent arrêté modifie les deux arrêtés mentionnés afin de préciser que les organismes notifiés sont chargés de délivrer les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif. Il fixe également les délais d'instruction des dossiers de demande d'agrément compatibles avec les modalités de publicités des décisions d'agrément.

➢ **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

Voir les principaux développements dans le chapitre ci-dessous droit de la commande publique)

Une attention toutefois particulière à la disposition suivante :
La loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➢ **Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux**

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, le présent arrêté approuve le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Ce document fixe les conditions d'exécution de nature administrative applicables à cette catégorie de marchés publics. Son utilisation n'est pas obligatoire ; il ne s'applique qu'aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément et il est possible de s'y référer tout en dérogeant à certaines de ses clauses dans les documents particuliers du marché.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Les nouveaux CCAG issus des arrêtés du 30 mars 2021, entrés en vigueur définitivement le 1er octobre dernier, ont fait l'objet d'une nouvelle modification. Au-delà de simples retouches quant à la forme, quelques corrections plus conséquentes ont été réalisées. Elles constituent, d'après la DAJ, des harmonisations visant à "éviter toute difficulté dans l'interprétation des nouveaux CCAG". **(Arrêté du 30 septembre 2021 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics)**

- **Décret n°2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives**

Les opérateurs économiques français, candidats à un marché public, n'auront plus à fournir à l'acheteur public un extrait du registre national du commerce et des sociétés (K pour les entreprises individuelles et K bis pour les sociétés commerciales) ou du répertoire des métiers pour attester qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'interdictions de soumissionner, mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, liés à l'existence d'une procédure collective. Désormais, la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, soit le numéro SIREN, suffira.

- **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets sa été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Les dispositions qui impactent la commande publique entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026. Les modifications sont les suivantes :

Le verdissement des spécifications techniques :

Antérieurement, le code de la commande publique ne prévoyait qu'une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin. La présente loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (article L.2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique). En imposant une prise en compte de ces objectifs, l'article 35 de la loi concrétise une obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin ;

La prise en compte des considérations environnementales de l'offre dans les critères d'attribution :

La loi prévoit une obligation de prise en compte des considérations environnementales dans les clauses du marché. De ce fait, l'article 35 de la loi oblige les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ;

Les caractéristiques environnementales n'ont pas été énumérés. La formulation retenue par l'article 35 laisse aux acheteurs une certaine souplesse pour qu'ils aient la capacité de déterminer le critère le plus approprié au regard des caractéristiques du contrat.

La prise en compte des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;

La loi impose aux acheteurs de fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement ;

L'obligation est inscrite à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique qui dispose que les acheteurs doivent impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Pour les contrats de concession, cette obligation est inscrite au sein de l'article L. 3114-2 du même code.

La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;

L'article 35 instaure, pour les marchés publics et concessions, dont le montant est supérieur aux seuils européens, une obligation de prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, dans les conditions d'exécution.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

Autres mesures :
Les objectifs de développement durable sont désormais inscrits au côté des principes fondamentaux de la commande publique (nouvel article L. 3-1) ;

Les acheteurs peuvent désormais exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation (article L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique) ;

L'inclusion, dans les rapports annuels du délégataire, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (article L. 3131-5 du code de la commande publique ;

Enfin, la loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code la santé publique).

- **Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité**

Le décret supprime, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum**.**
Il simplifie également la passation des marchés publics de défense ou de sécurité, en particulier ceux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen. Notamment, il relève à 100 000 euros HT le seuil de dispense de procédure applicable à ces marchés, et supprime l'obligation de publication au BOAMP ou dans un JAL des avis de marché à partir de 90 000 euros HT et des avis d'attribution des marchés supérieurs au seuil européen.
Il favorise également l'accès des PME à ces marchés en supprimant l'obligation de constituer des garanties financières en contrepartie du versement de certaines sommes.

- **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**

L'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose à tous les titulaires de contrats de la commande publique « *d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public* ».

Désormais les titulaires doivent prendre les mesures nécessaires à cet effet en s'assurant notamment que l'ensemble des personnes participant à l'exécution de la mission de service public (salariés, sous-traitants …) « *s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité* ».

Les nouvelles prescriptions issues de la loi confortant le respect des principes de la République s'appliquent aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de publicité a été envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

Concernant les contrats en cours et ceux pour lesquels une consultation ou un avis de publicité était en cours à cette même date, les modifications éventuellement nécessaires pour se conformer aux dispositions devront être apportées dans un délai d'un an (25 août 2022) mais uniquement s'agissant des contrats dont le terme intervient après le 25 février 2023.

- **Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et de génie civil**

Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022

de travaux de génie civil. Cette modification a été rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupe de travail d'experts.

- **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique**

Cet avis vient fixer les seuils européens applicables à la commande publique à compter du 1er janvier 2022 pour 2 ans. Les seuils de procédure formalisée pour les marchés publics sont les suivants :

	2022-2023
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	**140 000 euros**
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	**215 000 euros**
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	**431 000 euros**
Marchés de travaux et les contrats de concession	**5 382 000 euros**

Le seuil applicable aux contrats de concessions est de **5 382 000 €HT**.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution**

La loi organique rénove et allège le cadre juridique des expérimentations locales :

Elle prévoit qu'il est désormais possible de mettre fin à la procédure par laquelle le Gouvernement autorise les collectivités territoriales à participer aux expérimentations prévues par la loi ou le règlement, de sorte que la seule délibération motivée permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une expérimentation ;

Toutefois, le représentant de l'Etat peut présenter une demande de suspension assortie d'un recours dirigé contre la délibération précitée ;

Les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation. Les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci.

- **Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements & décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

L'ordonnance et le décret viennent favoriser, pour la publication, la transmission ou la conservation des actes, le recours à la voie électronique. De ce fait, l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier des actes, est révoquée.
Une dérogation est toutefois prévue pour les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ne disposent pas des moyens techniques et humains pour dématérialiser les actes. Un second seuil, fixé à 50 000 habitants, au-dessus duquel la transmission des actes au préfet est obligatoirement électronique.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2022